



BIBLIOTECA  
CENTRALA A  
UNIVERSITĂȚII  
DIN  
BUCUREȘTI

nº Curent 65672 Format .....

nº Inventar A46889 Anul .....

Secția Defozit. 13 Rastul .....

VUE GÉNÉRALE  
DE  
L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION

II



LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

---

DU MÊME AUTEUR

---

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

- La question d'Orient, depuis ses origines jusqu'à nos jours, avec une préface de M. GABRIEL MONOD, de l'Institut. 1 vol. in-8, 3<sup>e</sup> édit. (Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques). . . . . 7 fr.
- Problèmes politiques et sociaux. 1 vol. in-8. 2<sup>e</sup> édition refondue . . . . . 7 fr.
- La politique orientale de Napoléon. Sébastiani et Gardane (1806-1808). 1 vol. in-8 (Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques). . . . . 7 fr.
- Napoléon en Italie (1800-1812). 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.
- La question d'Extrême-Orient. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
- Le monde actuel. Tableau politique et économique. 1 vol. in-8. 7 fr.
-

VUE GÉNÉRALE  
Inv. A. 46.889

DE

# L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION

PAR

ÉDOUARD DRIAULT

II

LES TEMPS MODERNES

AVEC 79 GRAVURES ET 21 CARTES

Donasiunea Prof.

Gh. Râmnicanu, Bârlad

Ouvrage récompensé par l'Institut



PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1909

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

47139

BIBLIOTECA CENTRALĂ UNI. BUCUREȘTI

COTA 65671

CONTROL 1956

pe 143 / 03

1956

**B.C.U. Bucuresti**



**C63174**

# HISTOIRE DE LA CIVILISATION

---

## LIVRE PREMIER

### LES TEMPS MODERNES (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### LE XV<sup>e</sup> SIÈCLE

##### LES GRANDES DÉCOUVERTES. — L'IMPRIMERIE

1. — La fin du moyen âge.
2. — Nations nouvelles.
3. — Les grandes découvertes maritimes.
4. — L'imprimerie.

#### I

Le xv<sup>e</sup> siècle ouvrit l'âge moderne de la civilisation : alors les grandes puissances du moyen âge, l'Empire et la papauté, perdirent la principale part de leur autorité ; à la faveur de ce désordre les nations de l'Europe occidentale commencèrent à s'organiser ; l'invasion des Turcs et la prise de Constantinople achevèrent de donner à l'Europe orientale la physionomie politique qu'elle allait garder pendant plusieurs siècles. Mais surtout la découverte de l'Amérique et des grandes routes maritimes du globe élargit tout d'un coup dans d'immenses proportions le champ de la civilisation européenne restreint depuis l'antiquité aux pays de la Méditerranée, et le rapprocha même des mystérieuses terres de

l'Extrême-Orient. En même temps l'imprimerie ouvrait à toutes les classes sociales le domaine de la science et annonçait les plus merveilleux progrès. Une Europe nouvelle, dégagée des cadres de l'unité impériale et catholique, le monde entier enveloppé dans les entreprises de ses conquérants et de ses marchands, le livre à la portée de tous pour l'éveil de toutes les intelligences à la recherche de tous les problèmes, ce sont les caractères propres des temps modernes. Qu'on réfléchisse aux différences qui les distinguent ainsi des temps anciens.

Il y avait encore des empereurs, en Allemagne ; il devait y en avoir d'autres ; il n'y avait plus d'Empire, dans le sens vrai du mot, qui comporte le « *dominium mundi* », la domination du monde. Charles-Quint, d'autres après lui, tenteront une impossible restauration impériale, c'est-à-dire le rétablissement de l'unité de domination sur toute l'Europe. Le temps était venu de l'indépendance des diverses nations du continent, et cela déjà était une conquête de l'esprit de liberté.

Au moyen âge la suprême puissance politique avait été disputée aux empereurs par les papes ; les empereurs avaient été vaincus, après quelques humiliations significatives, comme celle de Canossa. Innocent III avait été le souverain pontife ; il avait courbé les rois devant ses légats. La redoutable maison impériale des Hohenstaufen n'avait pas survécu à la haine des papes ; elle avait péri misérablement, et jusque dans Naples, où elle s'était établie, Innocent IV avait écrasé le « nid de vipères ». Pendant près d'un quart de siècle, de 1250 à 1273, l'Allemagne se débattit dans les désordres du « grand interrègne », et quand elle en sortit enfin par l'élection de RODOLPHE DE HABSBOURG, elle ne retrouva pas en lui un empereur romain comme ses prédécesseurs, mais seulement un empereur d'Allemagne ; car il renonça dès lors à toute intervention en Italie, disant : « Je vois bien comme on y entre, je ne vois pas comme on en sort. » Et l'Allemagne dès lors sépara ses destinées de celles de l'Italie. Ces Habsbourg venus de la Suisse durent même renoncer à régner sur leur pays d'origine ; les montagnards, en de

rudes batailles aussi admirables que la légende de Guillaume Tell, assurèrent définitivement, dès ce moment, leur liberté : encore une mutilation de l'ancienne unité du Saint-Empire.

L'Allemagne moderne, purement allemande, conserva pourtant, jusqu'à l'époque contemporaine même, quelques caractères du moyen âge : comme elle avait peu connu la domination romaine, elle ne sut pas organiser l'État monarchique, et, moins tranquille que l'Angleterre dans son île, mêlée davantage aux troubles du continent, elle ne sut pas organiser le gouvernement libre ; elle demeura, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, encadrée dans une sorte de hiérarchie féodale. En effet les Habsbourg ne réussirent qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle à rendre la couronne impériale héréditaire en fait à leur profit, et elle resta toujours en droit élective. La *Bulle d'Or* de 1356, qui allait être pendant plus de cinq cents ans la constitution de l'Allemagne, attribue l'élection impériale à ses sept principaux seigneurs, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le roi de Bohême. L'Allemagne fut donc déjà une « République de princes ». En dehors des électeurs impériaux, elle fut partagée entre plusieurs centaines de princes laïques ou ecclésiastiques, plus ou moins puissants, mais tous également fiers de leur indépendance presque absolue. Environ soixante villes libres, établies surtout dans la région du Rhin ou associées dans la *Ligue Hanséatique*, achevèrent de garder à l'Allemagne presque jusqu'à nos jours une physionomie politique semblable à celle de la France du XII<sup>e</sup> siècle. Aussi l'Allemagne contemporaine a-t-elle conservé, avec les plus vivants et les plus instructifs souvenirs du moyen âge, une intensité de vie locale, une multiplicité de centres d'activité intellectuelle, économique et politique qui font son originalité et sa force.

La papauté, victorieuse des empereurs, ne garda pourtant pas longtemps la domination du monde. Le jubilé pontifical de l'an 1300 fut une énorme erreur : on y vit le pape BONIFACE VIII conduire dans Rome une sorte de triomphe impérial, sa monture conduite à la bride par les rois de



Naples et de Hongrie, cent mille pèlerins prosternés sous sa bénédiction. La chute fut effroyable. BONIFACE VIII crut pouvoir intervenir dans les affaires intérieures de la France, détrôner par l'excommunication le roi Philippe le Bel. Il tomba victime du scandaleux attentat d'*Anagni*; il mourut dans la douleur de son rêve détruit; son successeur, CLÉMENT V, élu sur la volonté du roi de France, établit sa résidence à *Avignon*, ce qui était une abdication de toute prétention impériale; par la perte de tout prestige même moral, la *Captivité d'Avignon*, qui dura près de soixante-dix ans, mérita son nom; les papes d'Avignon furent particulièrement occupés d'embellir leur résidence ou d'entasser des trésors. Alors ils n'inspirèrent plus de respect. La papauté fut rétablie à Rome; pendant environ un demi-siècle il y eut deux papes, l'un à Rome, l'autre à Avignon; un moment même il y en eut un troisième à Bologne. Ce fut le « grand schisme ». Il engendra dans l'Église les pires désordres.

L'ardente foi du moyen âge ne résista pas à de pareilles épreuves; d'ailleurs elle avait déjà commencé d'être pénétrée par l'esprit de libre examen; il devint plus hardi parmi les ruines des institutions ecclésiastiques jadis les plus vénérées, favorisé encore par les premiers efforts de la renaissance des études. Un professeur de l'Université d'Oxford, destitué en 1365 par l'archevêque de Canterbury à cause de la hardiesse de ses idées, JOHN WICLIF, trouva dans les Livres saints une abondante matière à critiquer l'Église de son temps; il opposa la simplicité et la vertu des premiers chrétiens aux vices, à l'avidité et à l'oisiveté des moines ou des prêtres du XIV<sup>e</sup> siècle; il nia, sur l'autorité de l'Évangile, le caractère sacré de la hiérarchie ecclésiastique; il commença la traduction de la Bible en anglais pour prendre tout le peuple à témoin de la vérité de sa doctrine. Il eut des disciples passionnés qui, pauvrement vêtus, s'en allaient par les campagnes, racontaient les premiers temps du christianisme, prêchaient l'égalité; car ce mouvement prit bientôt un caractère social; les paysans se soulevaient, armés de fourches et d'épieux; ils chantaient :

Quand Adam bêchait et quand Ève filait,  
Où donc était le gentilhomme ?

On eut de la peine à les disperser; on en massacra beaucoup. Wiclif, peut-être effrayé de son œuvre, fut envoyé dans une petite cure où il mourut obscurément.

Un professeur de l'Université de Prague, JEAN HUS, et son disciple JÉRÔME, répandirent le même enseignement en Bohême, y eurent le même succès, tant la réforme des mœurs de l'Église paraissait nécessaire. Ils furent excommuniés, condamnés comme hérétiques par le concile de Constance, brûlés vifs. La Bohême se souleva pour les venger; pendant une trentaine d'années, dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, la guerre des *Hussites* ensanglanta l'Europe centrale; il fallut faire aux Tchèques de Bohême quelques concessions même sur la doctrine catholique, les laisser par exemple communier sous les deux espèces; ils affirmèrent ainsi déjà leur indépendance au milieu des populations allemandes qui les entourent.

Parmi ces très graves désordres, la papauté, de Rome ou d'Avignon, parut incapable et indigne de gouverner l'Église. La constitution de l'Église catholique passa alors par la plus curieuse et la plus redoutable crise de son histoire : pour prononcer entre les papes rivaux, réciproquement traités l'un par l'autre d'antipapes et excommuniés, les conciles s'emparèrent de l'autorité spirituelle et temporelle dans l'Église, comme aux premiers siècles du christianisme. Le concile de Pise essaya vainement d'en finir avec le schisme; le concile de *Constance* (1414-1418) y fut plus heureux et fut un remarquable effort pour organiser dans l'Église une sorte de régime parlementaire; la plus grande influence en ce sens y fut exercée par les professeurs de l'Université de Paris, les JEAN GERSON et les PIERRE D'AILLY. Le concile, rappelant les grands conciles d'autrefois et notamment le concile de Nicée, proclama la supériorité de son autorité sur celle des papes, força les papes de Rome et d'Avignon à reconnaître l'élu de son choix, MARTIN V, rétablit l'ordre dans le gouvernement de l'Église, maintint la doc-



trine catholique contre Jean Hus. Ce ne fut qu'un accident sans suites dans la longue tradition monarchique de l'Église romaine; la papauté allait reprendre, au xvi<sup>e</sup> siècle, par les Jésuites et le concile de Trente, l'autorité temporelle et spirituelle sur l'Église tout entière, et tenter même de siècle en siècle de refaire la théocratie du moyen âge.

Cependant, longtemps encore impuissante, non seulement elle n'exerça plus aucune action sur les empereurs ni sur les rois; l'Italie elle-même lui échappa presque complètement: La péninsule se partagea en républiques et en royaumes, la République de *Venise* et celle de *Gènes*, bientôt ruinées dans leurs affaires commerciales par l'invasion turque et la découverte de l'Amérique, la République de *Florence* toujours déchirée par les querelles des partis, illustrée par d'admirables artistes, le royaume de Naples, le Piémont, Milan, etc. L'Italie était alors, malgré toutes ces divisions, un merveilleux foyer de civilisation; et la papauté de ce temps, abdiquant en vérité le gouvernement spirituel de l'Église, ne fut préoccupée que de prendre part à l'activité politique et artistique de tout le pays. ALEXANDRE VI BORGIA se soucia surtout de l'établissement de ses enfants, beaucoup moins de la morale. JULES II, casque en tête et l'épée au poing, pensa conquérir l'Italie sur les « barbares », Français ou Espagnols. LÉON X vendit des indulgences pour achever la construction de l'église Saint-Pierre.

Que nous sommes loin des grands papes d'autrefois, les Grégoire VII ou les Innocent III! Mais, en vérité, que nous sommes loin du moyen âge! Il y a au Musée historique de Bâle une de ces danses macabres que les peintres de cette époque avaient l'habitude de figurer sur les murs des cimetières; on dirait que les personnages que la Mort entraîne à la tombe sautent au glas du moyen âge lui-même. La funèbre valse est respectueuse de la hiérarchie; la Mort fait l'honneur au pape de l'emmener d'abord, il voudrait bien pourtant garder encore un moment la tiare sur sa tête; elle emmène derrière lui l'empereur et l'impératrice, le roi et la reine, et l'évêque, et le duc, et le comte et l'abbé, puis le vieillard et le jeune homme, le chevalier dont elle renverse le heaume, dont elle

revêt la cuirasse et brandit l'épée, la jeune fille en coquetterie devant son miroir, le médecin qu'elle régale d'un air de flûte, le fou qu'elle accompagne de ses grelots et pousse au tombeau parmi les bons mots; les grands de la terre répugnent aux embrassements de la Mort, même le cardinal, même le prêtre qui prêche qu'il y faut être toujours préparé. Mais elle est la bienvenue pour les pauvres gens, pour le paysan qui, las de la peine du jour, met son fléau sur l'épaule et suit sa libératrice vers le grand repos. C'est la mort justicière passant son niveau sur toutes les têtes; c'est l'égalité devant la mort annonçant et préparant l'égalité dans la vie.

## II

Ainsi les troubles du xv<sup>e</sup> siècle annoncent les temps modernes et il est possible d'y distinguer le premier dessin de l'Europe nouvelle. 1200-1300

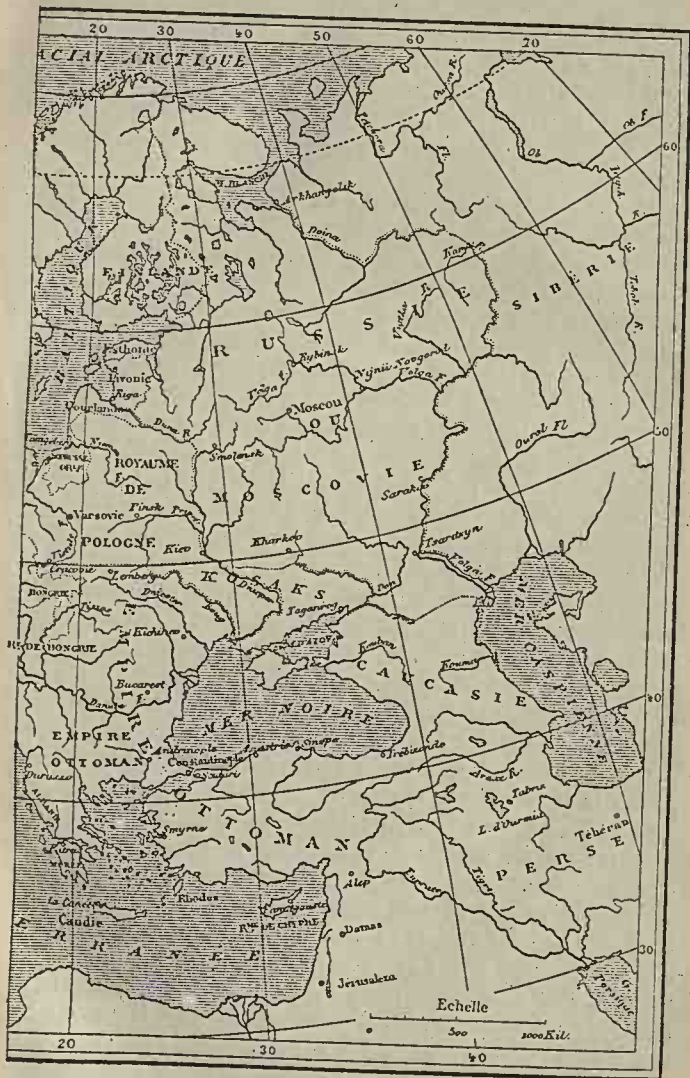
L'Europe orientale est encore bouleversée par les invasions; ce sont les dernières dont elle aura à souffrir. Au xm<sup>e</sup> siècle la Russie avait été presque tout entière ravagée par l'invasion des Mongols; les cavaliers de Batou, fils du Tchinguiz-Khan, avaient parcouru les steppes jusqu'aux Carpates et ne s'étaient arrêtés qu'à la lisière des forêts de la Moscovie; *Moscou* leur avait échappé, mais ses princes avaient dû leur payer tribut. Les khans mongols de la *Horde d'or* restèrent les maîtres de la plus grande partie de la Russie jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle; ce n'est que dans le temps où la France était délivrée de la domination anglaise que la Russie commençait à se dégager du joug mongolique; c'est le 8 septembre 1380 que le prince de Moscôu, *Dmitri*, remporta sur les Mongols une première victoire importante, celle de *Koulikovo* ou du champ des Bécasses, au bord du Don; il en est demeuré honoré du nom de « *Dmitri-Donskoï* ». La Moscovie cessa d'être vassale des Tartares. Peu à peu les princes de Moscôu constituèrent autour de leur capitale un État de plus en plus considérable; ils soumièrent et annexèrent les pays de Tver, de Pskov, de Novgorod la Grande; ils « ras- 1450

EUROPE





LE XV<sup>e</sup> SIÈCLE. LES GRANDES DÉCOUVERTES  
EN 1520



semblèrent » la terre russe; ils firent la Russie. Il leur fut encore impossible pour longtemps de jouer quelque rôle dans la politique générale de l'Europe, non seulement parce qu'il leur fallut de longues années pour organiser un pouvoir fort, mais surtout parce qu'ils commencèrent dès lors avec la Pologne une querelle dramatique qui devait durer plus de trois siècles.

Dans le même temps l'invasion des *Tures Ottomans* introduisait en Europe le dernier élément de population qui allait en déterminer pour plusieurs siècles la constitution politique. Venus de l'Asie centrale, parents des Mongols, ils pénétrèrent plus loin qu'eux vers l'Occident, presque aussi loin que les Huns puisqu'ils allèrent maintes fois battre les murailles de Vienne, puisqu'ils assiégèrent Malte et s'établirent sur la côte d'Alger. Récemment convertis à l'Islam, ils reprirent « la guerre sainte » avec une ardeur nouvelle et instituèrent, pour y vaincre, un des plus redoutables instruments militaires que l'histoire ait connus, la milice des *Janissaires*; elle aide à caractériser leur état de civilisation. Les Janissaires étaient de jeunes chrétiens enlevés sur les rivages de l'Europe, instruits dans le fanatisme musulman le plus violent, entraînés à la haine farouche du nom chrétien et à la passion de la propagande guerrière : c'est le zèle religieux employé comme agent de conquête, ainsi qu'au temps des Arabes, mais les Tures seuls étaient capables d'y employer des fils de chrétiens. Ils ne négligeaient point d'ailleurs de les exciter par d'autres récompenses que la promesse du paradis de Mahomet; ils leur donnaient en propriété la plus grande partie de la terre conquise, de sorte qu'à se bien battre les Janissaires ne pouvaient que gagner la fortune en ce monde ou le bonheur éternel dans l'autre : c'est un perfectionnement des enseignements du Prophète.

Les Janissaires se battirent bien et firent un moment trembler toute l'Europe. Ils conquièrent toute la péninsule des Balkans; ils firent de la mer Noire un lac ottoman; on l'appela « la fille des sultans »; ils furent un moment les maîtres de la Hongrie; ils menacèrent Vienne. Il y avait au sud du Danube de jeunes États chrétiens, une Serbie, une

Bulgarie, qui s'essayaient à vivre; ils furent écrasés pour des siècles sous l'invasion. Et la prise de *Constantinople* par MAHOMET II en 1453 est une date importante dans l'histoire générale parce qu'elle marque la fin des invasions qui avaient rempli le moyen âge et la fondation du dernier État qui achevait la constitution de l'Europe moderne.

Il fut impossible en effet de chasser alors les Turcs. Il y eut des projets de croisades, il y eut des croisades, qui furent vaincues. Il y eut un moment d'union entre les deux Églises orthodoxe et catholique; il ne dura point. Le pape fut réduit à marier la dernière héritière de l'Empire grec, SOPHIE PALÉOLOGUE, avec le tsar de Russie IVAN III, qui se hâta d'adopter l'aigle à deux têtes qui règne à la fois sur l'Europe et sur l'Asie; mais les tsars n'eurent pas aussitôt le loisir de s'occuper de la « question d'Orient ».

Les Turcs s'installèrent en Europe; ils ne se convertirent pas au christianisme, comme avaient fait autrefois les Hongrois; ils ne convertirent pas à l'Islam la plupart de leurs sujets chrétiens qui furent très maltraités, mais qui gardèrent pourtant leur foi, leurs coutumes, leurs institutions locales, en sorte que la domination turque n'enfonça pas dans le pays des racines profondes, et qu'elle y fut comme passagère. Cependant les Turcs demeurèrent longtemps assez forts pour que personne ne songeât à faire cette observation, et pour que les gouvernements les plus chrétiens recherchassent leur alliance. FRANÇOIS I<sup>er</sup>, après avoir rêvé une grande croisade, fut l'allié de Soliman le Magnifique; il en obtint des avantages commerciaux pour les marchands français dans le Levant; il en eut des avantages politiques considérables dans sa lutte contre Charles-Quint. L'alliance de la Croix et du Croissant scandalisa les contemporains; ils s'y habituèrent, elle était un signe des temps, elle signifiait notamment que les intérêts politiques et économiques avaient désormais plus de poids que les sentiments religieux.

A l'autre bout de l'Europe, par une sorte de contraste, l'Espagne catholique achevait sa reconquête et chassait les Maures du royaume de Grenade (1492); BOABDIL, le dernier des Abencérages, abandonnait tristement les palais de ses

pères et s'en allait parmi les rochers des Alpujarras. L'Espagne resta profondément marquée des caractères de cette croisade à laquelle elle avait consacré tant de siècles; elle avait retardé la formation de ses institutions politiques et même de son unité nationale : le Portugal, l'Aragon, la Castille, le royaume de Valence, le royaume de Grenade avaient eu le temps de prendre des caractères propres qu'il devait être ensuite difficile de fondre dans un grand sentiment de solidarité; il fallut un accident, le mariage des Rois Catholiques FERDINAND et ISABELLE en 1469, pour rassembler, imparfaitement d'ailleurs, la terre d'Espagne. Mais surtout l'Espagne entretint dans ces longs siècles de croisade un zèle catholique qui se manifesta pendant longtemps encore par un esprit de la plus étroite intolérance. Elle fut la patrie de TORQUEMADA; ce devait être pour elle un grand malheur qu'elle demeurât à travers les temps modernes le pays de l'*Inquisition*. C'est en 1480 que fut institué le Saint-Office ou Inquisition royale, contre les Juifs et les Judaïsants, c'est-à-dire contre les chrétiens qui avaient adopté quelques croyances ou quelques coutumes de la religion de Moïse. Le premier grand Inquisiteur Torquemada (1481-1499), fit brûler à Séville dans un premier autodafé (acte de foi!) 16 personnes accusées d'hérésie; en huit ans dans cette seule ville, 700 personnes furent exécutées, plusieurs milliers dans toute l'Espagne. En 1492 les Juifs furent expulsés en masse et s'en allèrent par l'Afrique du Nord vers les pays musulmans plus hospitaliers. Puis ce fut le tour des Maures; en 1499 à Grenade 50 000 Maures furent baptisés : quel baptême! En 1502 tous les Maures non baptisés furent chassés; ils s'en allèrent en Afrique; ils étaient les meilleurs cultivateurs de l'Espagne; ce fut pour elle une perte considérable, comme plus tard pour la France l'émigration des protestants.

Ce fut le principe de la décadence de l'Espagne. Cependant des circonstances étonnamment favorables retardèrent cette décadence de quelques siècles : CHRISTOPHE COLOMB découvrit pour elle le Nouveau Monde (1492) et elle régna sur l'Amérique presque tout entière. La fille des Rois Catholiques, Jeanne la Folle, épousa le fils de l'empereur Maximilien



d'Autriche et fut la mère de CHARLES-QUINT, héritier ainsi de l'Autriche, d'une partie de l'Italie, des Pays-Bas et d'une partie de l'ancien domaine de Bourgogne, de l'Espagne, du Nouveau Monde. Par l'effet de ces combinaisons matrimoniales, où l'Autriche excellait, la maison d'Autriche-Espagne fut pendant deux siècles la plus grande puissance de l'Europe : voisine des Turcs d'une part, récemment victorieuse des Maures d'autre part, elle entretint dans ces circonstances son zèle catholique dont elle pensa faire en outre un instrument de domination universelle, de restauration impériale : les premiers siècles des temps modernes en prirent leurs caractères essentiels : ils furent remplis par la lutte pour l'équilibre européen, contre la maison d'Autriche.

La France, menacée dans son indépendance, fut le principal champion de cet équilibre auquel elle était particulièrement intéressée. Elle prenait alors des caractères qui allaient lui donner la force de suffire à cette lutte ; car la crise de la guerre de Cent ans compensa ses terribles épreuves par quelques bienfaits.

La France et l'Angleterre étaient, avant cette guerre, comme deux grands fiefs confondus, et la guerre s'engagea sur une question de succession féodale, à propos des droits d'Édouard III au trône de France, auxquels la maison de Valois opposa le principe de succession en ligne masculine, qu'on appela « loi salique » ; elle se compliqua d'une même question de succession en Bretagne. Ces deux grands fiefs se dégagèrent, par la guerre, du chaos féodal pour devenir deux nations. L'Angleterre d'abord. On peut dire qu'Édouard III fut le premier roi national de l'Angleterre ; car il acheva l'organisation des deux chambres du *Parlement*, il eut une véritable cour royale à Londres et Windsor, il contribua à assurer la prépondérance de la langue anglaise qui créait alors ses premiers chefs-d'œuvre dans les *Contes de Canterbury* de CHAUCER et qui était comme le symbole de la formation même du peuple anglais ; il donna à l'Angleterre des institutions militaires nationales, organisa notamment une infanterie d'archers préparés à la guerre utile et non plus aux amusements des tournois et aux parades chevaleresques.

1330-

1450

1400

Chaucer



Ce fut la cause des victoires de l'Angleterre. A *Crécy*, à *Poitiers*, à *Azincourt*, la noblesse française fut décimée et vaincue par les archers anglais ; le roi JEAN, le bon chevalier, remit son épée au Prince Noir. Ce fut la faillite militaire de la noblesse qui pourtant n'avait plus guère que des vertus guerrières ; c'était déjà l'annonce des méthodes de la guerre moderne. L'invention de la poudre à canon et l'emploi des armes à feu hâtaient dans le même temps cette évolution.

1440  
La France n'échappa à la domination anglaise que lorsqu'elle eut à son tour changé ses institutions militaires, retiré aux nobles le soin de sa défense auquel ils ne suffisaient plus ; la création des compagnies d'ordonnance et des francs-archers par CHARLES VII fut le premier essai d'une armée royale à la place des bannières féodales, et l'artillerie royale des frères BUREAU fit beaucoup pour la reconquête des dernières forteresses anglaises en France. Mais surtout la France fut délivrée par la force nouvelle du sentiment patriotique, personnifié par JEANNE D'ARC. Sentiment nouveau dans l'histoire, inconnu des anciens qui n'éprouvaient, à Athènes ou à Rome, qu'une sorte de patriotisme municipal à peine distinct du culte de la cité, inconnu aussi du moyen âge, où le sentiment chrétien avait un caractère encore religieux et s'étendait au monde catholique tout entier, souffrant, par exemple, de la violation du tombeau du Christ, et où d'autre part le régime féodal ne pouvait nourrir que l'amour d'ailleurs très vif de la petite patrie. Le patriotisme qui exalta Jeanne d'Arc au point de lui faire accomplir les merveilles du siège d'Orléans et de la marche sur Reims était l'extension naturelle du patriotisme local des siècles précédents. Champenoise elle eut une dévotion fervente pour Reims et son évêque Remi ; mais elle souffrit aussi des malheurs d'Orléans, de la captivité du duc Charles d'Orléans, des épreuves de la France tout entière ; par elle les anciens fiefs distincts, les diverses provinces du royaume, prirent conscience de leur étroite parenté, commencèrent d'éprouver des sentiments communs, eurent enfin une même âme. Le nom de Jeanne d'Arc représente la commu-

nion de tous les Français dans le malheur ; ce fut comme l'achèvement de la formation morale de la France.

L'unité se fit au profit de la royauté. Avec Jean le Bon la royauté des Valois fut un moment entraînée dans le même désastre que toute la noblesse de France, et ÉTIENNE MARCEL, aux États Généraux de 1356-1357, pensa s'emparer, au nom du peuple, du gouvernement du pays. Le peuple français n'y était pas encore prêt ; il savait se plaindre, parfois se révolter en effroyables *Jacqueries*, comme celle de 1357 ; il ne savait pas s'organiser, il y faudra plusieurs siècles. En 1439 même, les *États Généraux de Tours* donnèrent au roi Charles VII le droit de lever pendant deux années la taille sur tous les sujets du royaume ; la taille continua d'être levée la troisième année et les années suivantes ; la taille fut permanente, le taux arbitrairement établi par le roi ; elle permit l'entretien d'une armée permanente, et la nation perdit toute occasion de contrôler le gouvernement royal ; elle abdiquait pour trois siècles et demi entre les mains du roi. Les rois, comme Charles V déjà, puis Charles VII et Louis XI, eurent la sagesse de renoncer aux prouesses chevaleresques des premiers Valois et de travailler aux intérêts du royaume ; ils furent souvent dignes de leur tâche, et ainsi la France désormais fortement constituée, comme nation et comme patrie tout ensemble, allait continuer de grandir par la monarchie. Elle allait être un des personnages les plus remarquables de l'Europe moderne.

### III

La France ne joua cependant pas un des premiers rôles dans l'événement politique le plus considérable de l'entrée des temps modernes, les découvertes maritimes. L'honneur et les premiers profits en revinrent aux deux nations les mieux placées pour cela, l'Espagne et le Portugal. C'est chez les souverains de l'Espagne, tout animés encore de l'esprit des croisades, et qui venaient de s'emparer de Grenade, que le Génois CHRISTOPHE COLOMB trouva des protecteurs pour sa grande entreprise. Il voulait en cherchant l'Asie orientale, à

travers l'Atlantique, prendre l'Islam à revers pour assurer sa défaite et le triomphe de la croix ; stratégie de plus grande envergure encore qu'il ne le croyait. Beaucoup des « conquistadores » eurent aussi le goût des aventures et les instincts cruels de quelques-uns des croisés d'autrefois. Mais il y a surtout dans ces grands voyages maritimes des préoccupations scientifiques et économiques. Les Portugais, dans leur observatoire de Sagres, étudiaient pas à pas le périple de l'Afrique, poussaient leurs vaisseaux jusqu'à la Guinée, jusqu'à la ligne équatoriale, la franchissaient non sans émotion, dissipaient ainsi le préjugé de la zone torride réputée inaccessible et, dégagés de cette terreur, cherchaient avec plus de résolution la pointe méridionale de l'Afrique, le cap de Bonne-Espérance, que VASCO DE GAMA doubla enfin en 1498 pour gagner l'Inde.

Christophe Colomb, convaincu que la terre est ronde et qu'on peut atteindre « le Levant par le Ponant », comme on disait, c'est-à-dire l'Orient par l'Occident, risquait sa vie à la solution de ce problème. Il y devait périr, car il commit une erreur de plus de 15 000 kilomètres en prenant les Antilles pour l'extrémité orientale de l'Asie, et si l'Amérique n'avait pas existé, il eût infailliblement succombé. Le problème ne fut en vérité résolu que par MAGELLAN et ses compagnons lorsqu'ils eurent fait le tour complet du monde en traversant l'Océan Atlantique, l'Océan Pacifique et l'Océan Indien.

Enfin les uns et les autres étaient préoccupés de retrouver les légendaires richesses de l'Asie, les pays de l'or et de la soie, dont les produits n'arrivaient à la Méditerranée que péniblement, surtout depuis la conquête turque, et par là il y a quelque parenté entre les grandes découvertes du xv<sup>e</sup> siècle et l'expédition d'Alexandre le Grand vers l'Inde ; on retrouverait même dans les résultats la possibilité de cette comparaison.

C'est un des moments les plus importants de l'histoire générale : l'Europe entreprend la conquête du monde. On a vu pourquoi la Chine, d'aussi ancienne et aussi remarquable civilisation, s'était renfermée sur elle-même et s'obstinait à

un rôle passif dans l'histoire des hommes. Les Européens étaient d'ailleurs mieux armés que toutes les autres populations du monde ; ils avaient la *boussole*, qu'un marin d'Amalfi, Flavio Gioja, venait justement d'inventer : petite boîte sans laquelle peut-être la découverte de l'Amérique eût été impossible ; ils avaient la poudre à canon, les armes à feu, qui causèrent aux indigènes du Nouveau Monde un effroi quasi-religieux et les mirent sans défense aux genoux des conquérants ; ils avaient l'audace que leur donnait la conscience de cette supériorité.

C'est pourquoi, en quelques années — le voyage de Colomb est de 1492, celui de Vasco de Gama est de 1498, celui de Magellan de 1518, — l'Europe prit connaissance et déjà possession du globe. Christophe Colomb découvrit les Antilles, le pays de la Colombie actuelle, une grande partie de l'Amérique centrale ; il crut toujours être dans les îles de l'Asie Orientale ; c'est AMÉRIC VESPUCE qui eut le premier l'idée que ces terres devaient faire partie d'un continent nouveau auquel il eut l'honneur excessif de donner son nom. Puis les « conquistadores » espagnols, Fernand Cortez, Almagro, Pizarre, s'emparèrent, parmi les pires violences, du Mexique, du Pérou, du Chili ; un Portugais, Cabral, fut jeté par la tempête sur la côte du Brésil et en prit possession au nom de son gouvernement. Ainsi toute l'Amérique du Sud, comme l'Amérique centrale, devint une Amérique latine. Il faillit en être de même de l'Amérique du Nord ; le Mexique espagnol s'étendit jusqu'à San Francisco. Des Français, notamment JACQUES CARTIER, explorèrent la région du Saint-Laurent, le Canada, et y fondèrent une importante colonie qui fut très prospère au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle sous le gouvernement de SAMUEL CHAMPLAIN ; elle s'agrandit ensuite, sous Colbert, par l'effort du père Marquette et de CAVELIER DE LA SALLE, depuis les territoires de la baie d'Hudson et les régions polaires jusqu'au Mississipi et à la Louisiane sur les côtes du Mexique. Par la France ou par l'Espagne, il parut alors que l'Amérique serait le domaine des peuples latins. Il y eut seulement, à partir de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, quelques petites colonies anglaises sur la côte orientale de l'Amérique



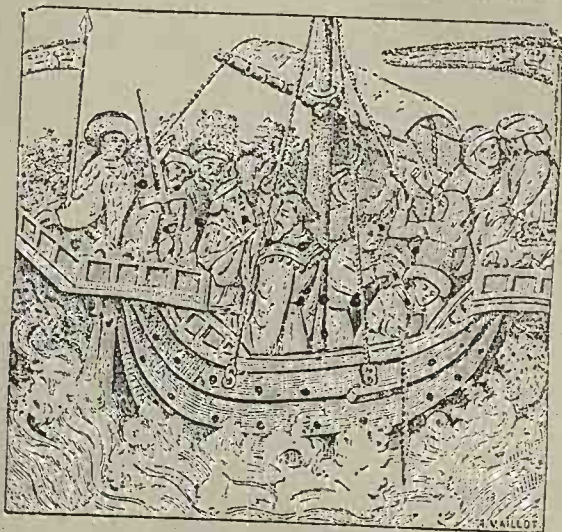
GRANDES DÉCOUVERTES



LE XV<sup>e</sup> SIÈCLE. LES GRANDES DÉCOUVERTES  
AUX XV<sup>e</sup> ET XVI<sup>e</sup> SIÈCLES



du Nord, au pied des Alleghanys, la Virginie notamment, fondée sous le règne de la reine Élisabeth, puis le Massachusetts, le Maryland, le New-York, les Carolines, la Pensylvanie, plus tard, au xviii<sup>e</sup> siècle, la Géorgie ; il était impos-



Un navire du xv<sup>e</sup> siècle, au temps de Christophe Colomb  
(Manuscrit du British Museum, Londres).

sible de prévoir que ces modestes établissements préparaient la domination de l'Amérique du Nord par les Anglo-Saxons.

Vers les Indes Orientales, comme on disait des pays de l'Extrême-Orient pour les distinguer des Indes Occidentales ou de l'Amérique, les meilleures positions furent occupées d'abord par les Portugais, sur les traces de Vasco de Gama. Ils eurent en effet après lui d'actifs gouverneurs, comme d'Alméida, d'Albuquerque, qui portèrent la domination portugaise jusqu'aux côtes du Pacifique. Cependant ils ne firent rien pour la pénétration et l'exploitation de l'Afrique ; elle demeura encore plus de trois siècles le continent mysté-



rieux, que les vaisseaux contournaient avec une sorte de terreur. Ils se contentèrent d'établir tout le long de ses rivages les escales nécessaires au voyage de l'Inde. Ils allaient vers l'Inde en été, lorsque la mousson de cette saison enflait les voiles de leurs navires et les poussait doucement au nord-est, du cap de Bonne-Espérance à Calicut. Ils en revenaient avec la mousson d'hiver qui les ramenait vers le Sud-Ouest à travers l'Océan Indien. L'Inde fut le centre de leur activité commerciale ; ils ne firent qu'en exploiter les richesses, les épices et les diamants ; ils ne furent point émus par le contact de la vieille civilisation des Hindous ; ils ne firent rien pour la connaître, pour la réveiller ; ils ne furent que des marchands.

Ils allèrent plus loin vers l'Extrême-Orient ; ils furent admis par les Chinois à fonder un établissement à Macao, pour lequel ils payèrent tribut à l'empereur de Péking jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle ; ils essayèrent de conquérir au christianisme la Chine, le Japon surtout, où François-Xavier fit un moment de nombreuses conversions ; ils échouèrent et leur commerce même fut interdit par le gouvernement japonais. Ils furent quelque temps les maîtres des îles de la Sonde ; ils n'en ont conservé qu'un souvenir, la moitié de la petite île de Timor ; car le Portugal étant tombé sous la domination espagnole dans le moment où les Hollandais luttèrent pour leur indépendance contre le roi d'Espagne Philippe II, ceux-ci en profitèrent pour conquérir les îles de la Sonde mal défendues : elles devinrent les Indes néerlandaises ou hollandaises. Les Hollandais même profitèrent de l'échec des entreprises portugaises sur le Japon ; ils obtinrent, parce qu'ils n'étaient pas catholiques, le droit d'entretenir un dépôt de leurs marchandises dans l'îlot de Deshima, en face de Nagasaki ; jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle, ils furent les seuls Européens admis à quelques relations commerciales avec l'Empire du Soleil Levant.

Ainsi la conquête européenne, sous différents drapeaux, avait fait en peu d'années le tour du monde. Il est peut-être impossible de dire toute l'importance de ces événements, d'exprimer en particulier la transformation intellectuelle



qu'ils produisirent chez les contemporains, la soudaine ouverture d'esprit qu'ils leur donnèrent : les Européens avaient vécu et pensé jusque-là dans le petit cadre des pays méditerranéens ; la plupart sans doute voyaient les bornes du monde, la fin de la terre, aux côtes de l'Espagne, du Portugal, de la Bretagne, et voici tout à coup qu'il est établi que la terre est ronde, qu'elle est énorme, qu'on est plusieurs années, comme l'expédition de Magellan, à en faire le tour ; voici qu'elle révèle des trésors incalculables, des Eldorados merveilleux ; voici qu'elle apparaît habitée par des peuples étranges, plus nombreux que tous ceux que l'on connaissait jusque-là en Europe. Comment dire le bouleversement qui dut ainsi s'accomplir dans les idées de nos ancêtres du xvi<sup>e</sup> siècle ? Ils furent apparemment comme un prisonnier qui né dans une étroite cellule serait tout d'un coup transporté dans une plaine immense ; et encore le prisonnier sait qu'il y a quelque chose au delà des murs de sa prison. Dans l'impuissance où l'on est de se refaire la mentalité des gens du xvi<sup>e</sup> siècle, on peut du moins estimer que l'intelligence humaine a fait alors un progrès extraordinaire, et que les idées des modernes furent dès lors considérablement différentes de celles des anciens.

Ce n'est pas que les grandes découvertes n'aient été que bienfaisantes ; ce progrès de la civilisation s'est accompli souvent par des moyens singulièrement barbares. Des races entières disparurent dans les massacres et les persécutions ; des sociétés humaines déjà remarquables furent détruites, qui sans doute étaient capables d'éducation. La race rouge, la race indigène d'Amérique, n'est plus représentée aujourd'hui que par quelques individus, et pourtant il y avait des promesses dans la condition intellectuelle des *Azèques* du Mexique ou des *Incas* du Pérou. Les conquérants espagnols y rencontrèrent d'étonnans spectacles, de nombreux objets d'or et d'argent, de cuivre et de plomb, artistement travaillés, des temples, des routes, des aqueducs, des palais entourés de jardins merveilleux, une organisation politique et sociale, des institutions municipales, une administration fiscale, des lois et des tribunaux, des écoles, des archives, des biblio-

thèques. Les restes de l'architecture religieuse des Aztèques sont encore très imposants ; les Incas avaient construit dans la montagne autour de *Cuzco* des routes que les Espagnols n'ont même pas su entretenir ; ils avaient des temples immenses, de briques et de pierres, ornés de plaques d'or et d'argent ; ils savaient fabriquer de riches tissus avec le poil des lamas et des vigognes. L'Amérique espagnole n'a pas connu une pareille prospérité, et en cela il semble bien que la découverte de l'Amérique a été un grand malheur pour les Américains.

Pour d'autres encore : les Espagnols, avides de l'or et de l'argent des pays conquis, obligèrent les indigènes au dur travail des mines qui bientôt en tua des milliers, des millions. Les conquérants ne renoncèrent pas pour si peu aux trésors convoités, ne pensèrent même pas à en faire une exploitation plus raisonnable ; et pourtant ils étaient des chrétiens. Un évêque de Chiapa au Pérou, LAS CASAS, entreprit de sauver les malheureuses victimes de cette cruauté ; il conseilla d'employer dans les mines des nègres de l'Afrique, plus robustes, et sans doute de vie moins précieuse, étant de peau noire ; l'opinion de ce saint évêque était peut-être que les nègres sont beaucoup plus près des animaux que des hommes et que par conséquent on peut les traiter comme un bétail. Ce fut l'opinion de la plupart de ses contemporains : a-t-elle complètement disparu ? Et ainsi naquit l'odieux commerce des esclaves, la *traite*, la plus grande honte de la civilisation moderne. L'enseignement chrétien avait détruit l'esclavage ; la catholique Espagne inventa la traite, plus barbare encore, et pendant trois siècles toutes les nations chrétiennes l'imitèrent dans ce scandaleux abus de la force ; il faudra la Révolution française pour condamner ce crime. L'Afrique fut dévastée par ce commerce ; les négriers achetaient des esclaves aux petits rois du pays qui les avaient enlevés dans de sanglantes expéditions de pillage et les tenaient dans des enclos comme des bêtes ; ils les entassaient dans la cale de leurs vaisseaux où ils périssaient dans d'épouvantables proportions. Ceux qui survivaient n'étaient pas beaucoup moins à plaindre, enchaînés sur les plantations de canne à sucre

ou dans les mines, travaillant tout le jour sous un climat meurtrier, sous le fouet d'un maître impitoyable. Pourtant les noirs ont mieux résisté à ces traitements que les indigènes de l'Amérique ; ceux-ci n'ont pas été sauvés par la traite, et ils ont péri d'autre manière ; les nègres ont survécu et ils sont aujourd'hui sans doute plus nombreux en Amérique que les Peaux-Rouges au moment de la conquête. Nous verrons plus loin que la question des races a toujours, notamment aux États-Unis, la plus grande gravité.

Les conquérants eux-mêmes ne rencontrèrent pas que des bénéfices sur le pays conquis ; ils y trouvèrent de l'or, des pierres précieuses, des bois d'ébénisterie, des épices, tabac, cacao, vanille ; chaque année le galion espagnol rapporta d'Amérique des trésors, et les carraques portugaises se chargèrent des produits des Indes Orientales. Lisbonne devint, a-t-on dit, l'épicerie centrale de l'Europe ; Cadix fut un moment le plus grand port du monde. Mais aussi Espagnols et Portugais crurent ces richesses inépuisables ; ils délaissèrent l'agriculture et l'industrie ; ils durent acheter à l'étranger les objets de première nécessité, même les objets d'alimentation ; l'or et l'argent qu'ils croyaient entasser ne firent ainsi que passer entre leurs mains pour aller payer le travail de leurs voisins. Ils prirent la malheureuse habitude de considérer l'oisiveté comme une noblesse, le travail comme une déchéance, erreur qu'ils ne tardèrent pas à payer. Par là l'Espagne et le Portugal furent eux-mêmes victimes de leur extraordinaire fortune ; ils y perdirent les fortes vertus qui font les grands peuples et la décadence suivit de près cet excès de prospérité.

Néanmoins, les grandes découvertes ont une importance exceptionnelle dans l'histoire générale de l'humanité. Comme jadis Alexandre jetant dans la circulation monétaire le monceaux d'or entassés par les rois de la Perse, elles renouvelèrent la provision d'or devenue insuffisante par l'emploi des métaux précieux dans l'industrie, particulièrement dans l'industrie des objets de piété. La monnaie précieuse était d'autant plus nécessaire que le commerce prenait tout à coup un essor considérable et qu'il y fallait un instrument

d'échange proportionné. Les relations commerciales plus étendues et l'abondance nouvelle de la monnaie d'or et d'argent donnèrent plus de valeur à la richesse mobilière, produisirent bientôt de grandes fortunes, qui firent de la bourgeoisie une classe rivale de la noblesse : contribution nouvelle au nivellement des classes sociales.

Enfin la Méditerranée perdit pour quelque temps la place capitale qu'elle avait tenue dans l'histoire des hommes ; pour plus de trois siècles elle fut abandonnée, comme un cul-de-sac sans issue. Venise et Gènes retombèrent dans le silence. Les grands ports des temps modernes allaient être ceux de l'Atlantique, Cadix et Lisbonne, puis Bordeaux et le Havre, ou Londres et Liverpool, Anvers et Amsterdam. La Méditerranée ne devait reprendre une importance nouvelle qu'au xix<sup>e</sup> siècle, par le percement du canal de Suez.

Ainsi l'histoire moderne, fort différente en cela de l'histoire de l'antiquité ou du moyen âge, allait avoir pour cadre la terre entière. Dans le temps même où le domaine de l'humanité prenait des proportions si formidables, COPERNIC pourtant en montrait toute la petitesse dans l'ensemble de l'univers ; dans son ouvrage sur les *Révolutions des sphères célestes*, il démontrait que la terre, bien loin d'être le centre de la création, était un des corps les plus petits de l'espace, qu'elle était entraînée comme un grain de poussière dans le tourbillon des planètes qui tournent autour du soleil, lui-même étoile fixe, dit-il, qui n'est pas de beaucoup la plus importante de celles qui brillent au firmament. Quels horizons que ceux qui s'ouvraient ainsi devant la pensée ! Combien plus étonnants que ceux-là mêmes qui s'offraient à l'avidité des conquérants !

#### IV

La pensée humaine, qui déjà s'émancipait si magnifiquement, trouvait à ce moment même un instrument digne d'elle : l'invention de l'imprimerie est un événement plus considérable encore que la découverte de l'Amérique. Les moyens de transmission de la pensée avaient été jusque-là



fort imparfaits. On se rappelle les hiéroglyphes égyptiens taillés dans le granit, les tablettes de brique des cunéiformes assyriens. En dehors de cette écriture monumentale, les anciens, Grecs et Romains, se servaient couramment de tablettes de bois couvertes d'une mince couche de cire, sur lesquelles il traçait des caractères avec un *style*, sorte de poinçon pointu par un bout pour écrire, plat de l'autre bout pour effacer. S'il s'agissait d'un texte à conserver, ils employaient de l'encre avec un roseau effilé, ou plus tard des plumes d'oie, avec lesquels ils écrivaient sur du papyrus fabriqué avec les larges feuilles d'une plante d'Égypte, ou sur du parchemin fabriqué avec des peaux de bêtes, comme le velin avec des peaux de veaux : ce parchemin (*percaminum* en latin) avait été inventé à Pergame, qui fut, comme on l'a vu, un des plus brillants foyers de la civilisation hellénique au II<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Les feuilles d'écriture étaient roulées autour d'un bâtonnet et formaient des *volumes* (du latin *volvere*, rouler), en sorte qu'une bibliothèque antique ressemblait à quelqu'un de nos magasins de papiers peints.

Ces manières d'écrire traversèrent le moyen âge ; elles y reçurent des perfectionnements appréciables. Les moines Bénédictins accomplirent à cet égard de merveilleux travaux, de vrais chefs-d'œuvre de copie ; il leur arriva d'effacer à la pierre ponce sur des parchemins anciens des textes précieux pour y substituer des textes beaucoup moins remarquables ; il faut leur pardonner sur leur ignorance et leurs bonnes intentions. On retrouve parfois sur ces *palimpsestes* [mot qui signifie en grec *grattés de nouveau*] l'ancien texte et on réussit, rarement, à le faire reparaître par des procédés chimiques. Sauf cela les moines ont laissé une très considérable collection de manuscrits admirablement soignés. Ils écrivaient le texte à l'encre noire ; pour les titres et les initiales, les *rubriques*, ils employaient l'encre rouge [*ruber, rubrum*, rouge en latin] ; ils y dessinaient, notamment autour des initiales, de ravissantes miniatures de même couleur ; ce mot vient en effet de *minium*, une espèce de vermillon exploité dans la vallée du Minho en Espagne. Plus tard, les

moines perdirent le monopole de ces copies ; il y eut des corporations de libraires-copistes, qui furent organisés sous la juridiction des universités, et qui eurent à leur service un personnel de copistes laïques ; ils se rendaient chaque année à la foire aux parchemins, ils y faisaient provision de la matière première qui leur était nécessaire. Elle était chère ; le travail des copistes, fort minutieux et long, avait aussi une grande valeur ; les livres, que l'on avait appris à relier, quelquefois très richement, étaient rares et excessivement coûteux : on cite une comtesse d'Anjou qui au XIII<sup>e</sup> siècle paya un Recueil d'homélies 200 moutons, un muid de froment, un muid de seigle, un muid de miel et deux livres d'argent. On conçoit s'il était alors facile de s'instruire.

On mesurera ainsi l'importance de la révolution intellectuelle que représente l'invention de l'imprimerie. On en connaît les phases successives ; elles remplissent le XV<sup>e</sup> siècle. On inventa d'abord la xylographie ou l'imprimerie sur bois : on fabriqua ainsi pour le pauvre fou qu'était Charles VI des cartes à jouer d'une composition assez remarquable. Un imprimeur de Harlem, LAURENT COSTER, composa des planches xylographiques qui lui permirent de tirer plusieurs centaines d'exemplaires, par exemple pour sa *Bible des pauvres* : le progrès était d'importance, et il était nécessaire de rappeler ce nom. On employa même d'assez bonne heure des caractères mobiles en bois ; mais le bois s'use vite sous la pression, s'écrase, produit bientôt des caractères diffus.

JEAN GUTENBERG, de Mayence, inventa les caractères mobiles en métal, composé avec un alliage de plomb et d'antimoine, assez résistant pour ne pas s'écraser, assez tendre pour ne pas déchirer le papier. Il inventa aussi la *presse*, pour appliquer plus parfaitement la feuille sur les caractères. C'étaient tous les éléments essentiels de l'imprimerie. Établi à Strasbourg, GUTENBERG s'associa ensuite avec un banquier de Mayence, JEAN FUST, et un habile calligraphe, PIERRE SCHOEFFER ; celui-ci ajouta à l'invention un très heureux perfectionnement : au lieu de graver les caractères un à un, en sorte qu'ils n'étaient pas toujours égaux, il les fonda dans des matrices ; il les eut plus beaux et moins chers. Il y eut

ensuite des malentendus entre les associés ; Gutenberg fut dépouillé des bénéfices de son invention et mourut misérable en 1468. L'honneur de la découverte de l'imprimerie appartient en tout cas tout entier à l'Allemagne, qui depuis 1640 en célèbre avec une juste fierté les centenaires.

Aussi bien l'invention se répandit-elle très vite et partout. Il y eut de l'opposition de la part des libraires et des copistes, qui y perdaient les uns d'importantes valeurs en manuscrits, les autres leur gagne-pain. De même au xix<sup>e</sup> siècle on verra les canuts de Lyon jeter dans le Rhône les métiers Jacquart. Un premier atelier d'imprimerie fut pourtant installé à la Sorbonne en 1469. Il y eut bientôt dans toute l'Europe occidentale des maîtres imprimeurs qui suffirent à la soif de science dont l'humanité se montra aussitôt ensivrée. Les *incunables*, c'est-à-dire les premiers ouvrages imprimés, comme la Bible de Gutenberg de 1455, furent encore coûteux et valent aujourd'hui des fortunes. Mais les livres se multiplièrent très vite. Les ELZÉVIR, imprimeurs en Hollande, les ESTIENNE en France, les ALDE MANUCE à Venise, publièrent bientôt des ouvrages à bas prix ; à ce moment, l'emploi généralisé du linge de corps permit la fabrication à bon marché du papier de chiffons qui ne tarda pas à remplacer le parchemin. Dès 1500, les Alde Manuce publièrent un Virgile in-8° à 2 fr. 50 [valeur d'aujourd'hui], et dans des conditions analogues toute une collection d'auteurs anciens. Le livre fut donc à la portée de tous ; les *Colloquia* d'ÉRASME en 1529, furent tirés à 24 000 exemplaires, « car, disait le docteur catholique Lugard, les peuples commençaient à s'apercevoir que leurs ancêtres avaient vécu dans l'esclavage de l'esprit comme dans la servitude du corps ».

C'est pourquoi les conséquences de l'invention de l'imprimerie sont incalculables ; on y peut voir une véritable révolution, la révolution par le livre, la science à la portée de toutes les classes sociales, le principe de tous les progrès postérieurs de la pensée humaine, la source essentielle de la civilisation moderne.

## CHAPITRE II

### LA RENAISSANCE

1. — Les primitifs.
2. — L'âge d'or de la Renaissance en Italie.
3. — La Renaissance en France. — La cour et les châteaux.

#### I

D'après ce qui vient d'être dit au chapitre précédent, on pourrait donner au mot Renaissance un sens très étendu, y voir le réveil des facultés humaines contenues jusque-là sous l'autorité de la foi. Du moins ne faut-il pas y voir seulement le retour à l'admiration des œuvres antiques. Certes, ce sentiment contribua beaucoup au développement nouveau des lettres et des arts qui caractérise essentiellement ce qu'on appelle la Renaissance, mais elle fut aussi le produit naturel de la lente évolution de l'esprit humain à travers tout le moyen âge ; car il serait injuste de se représenter le moyen âge comme une époque d'obscurité complète entre les deux époques lumineuses de l'antiquité et des temps modernes.

L'antiquité, en vérité, n'était pas restée totalement oubliée dans les siècles antérieurs, et le mouvement de la Renaissance ne fut pas un mouvement subit et inattendu. L'influence des œuvres anciennes avait déjà produit une première Renaissance au ix<sup>e</sup> et au x<sup>e</sup> siècle, sous Charlemagne et Otton le Grand. Aristote, bien que mal connu, avait été le maître de la philosophie scolastique. La civilisation byzantine, la civilisation arabe avaient été, en plein moyen âge, comme une lumière éclatante. Au xii<sup>e</sup> et au xiii<sup>e</sup> siècle, une nouvelle Renaissance s'était manifestée en France et l'imi-



tation de l'antiquité s'y était mêlée à l'étude directe de la nature.

Cependant, si admirable qu'ait été à quelques égards, au point de vue surtout de l'architecture, le mouvement artistique du moyen âge, quels qu'aient été les progrès intellectuels accomplis du *viii<sup>e</sup>* au *xiii<sup>e</sup>* siècle, quel qu'ait été le mérite et le zèle des moines qui dans les monastères recopiaient si soigneusement les manuscrits anciens, il ne faut point oublier que souvent ces bons moines grattaient sur leurs parchemins, par économie, les chefs-d'œuvre profanes, du Cicéron ou du Lucrèce, pour écrire à la place la chronique du couvent, la mort du prier, le passage d'un évêque ou du pape, que Virgile pendant tout le moyen âge fut considéré comme un sorcier, que la langue grecque fut généralement proscrite par crainte du schisme, que l'Université de Paris elle-même ne l'enseignait point, pas plus qu'elle n'enseignait le droit romain, qui cependant, après avoir pénétré dans le droit canonique, a bientôt été étudié pour lui-même, et a fourni aux souverains des armes pour assurer leur toute-puissance. C'est pourquoi il convient de garder par excellence le nom de Renaissance au développement magnifique et harmonieux des arts et des lettres qui se produisit en Italie dès le *xiv<sup>e</sup>* siècle sous la double influence de l'admiration de l'antiquité et de l'étude sincère de la nature, et qui de l'Italie, combiné avec un mouvement analogue qui s'était produit en France, en Bourgogne et dans les Pays-Bas, rayonna sur l'Europe entière au *xv<sup>e</sup>* et au *xvi<sup>e</sup>* siècle.

L'Italie, mieux que tout autre pays, avait conservé le souvenir de l'antiquité, assez pour y prendre des leçons et des modèles. Les influences germaniques n'y avaient été que superficielles. Elle vivait parmi les ruines antiques, toujours imposantes à Rome ou dans l'ancienne Grande-Grèce, le pays de Naples et la Sicile ; quelques-unes de ses familles rattachaient même leur ascendance aux plus grands noms de Rome, les Cornaro aux Cornelli, la famille des Scipions et de Sylla, les Massimo à Fabius Maximus, les Barberini à Domitius Ahenobarbus, le père de Néron. L'Italie se trouva, au *xiv<sup>e</sup>* et au *xv<sup>e</sup>* siècle, avoir une constitution politique qui

la rapprochait tout à fait de la condition des cités antiques ; entre le pouvoir pontifical et le pouvoir impérial, en profitant de leur rivalité, les principales villes de l'Italie conquièrent une liberté presque absolue et fondèrent autant de petites républiques : Florence eut beaucoup de ressemblance avec Athènes, sauf qu'elle n'eut jamais le même développement maritime. Ces cités furent déchirées de querelles ; c'était une ressemblance de plus avec l'antiquité ; elles y gardèrent généralement une liberté intellectuelle qui contraste avec l'ignorance superstitieuse de la France ou de l'Allemagne et qui ne respectait pas même la papauté. « Comme l'Italien, dit M. Gebhart, s'est convaincu que toutes les fragilités humaines ont accès dans la maison de Dieu, il y entre lui-même sans terreur, et touche familièrement à l'arche sainte, sans crainte d'être foudroyé. » Saint Pierre, dans le *Paradis* de Dante, s'écrie : « Celui qui sur la terre usurpe mon siège, a fait de mon tombeau un cloaque de sang et de pourriture ! » Pétrarque compare la cité papale d'Avignon « à un égout où viendraient se réunir toutes les ordures de l'univers ». A vivre auprès de la papauté, on se familiarisait avec elle. Aussi l'Italie échappa-t-elle de bonne heure à la discipline chrétienne ; elle se jeta avant les autres nations, avec une plus magnifique ardeur, dans le culte de la beauté. « La passion, que les saints avaient terrassée et que les docteurs condamnaient, le plaisir, où l'Église ne voyait qu'une tentation mortelle, la joie, depuis si longtemps perdue, toutes ces causes de vie renaissaient et re fleurissaient. »

DANTE pourtant est encore du moyen âge par son admiration pour le Saint-Empire et sa profonde foi religieuse. C'est qu'il fut personnellement mêlé aux luttes qui troublaient Florence sa patrie ; il y fut l'un des chefs du parti gibelin, c'est-à-dire du parti de l'empereur ; mais les Guelfes ou les Républicains l'emportèrent ; il fut chassé et passa sa vie en exil. Il ne le supporta pas patiemment. Il écrivit la *Divine Comédie* pour y dire tous ses amours et surtout toutes ses haines, et la violente passion qu'il y mit éleva d'un seul coup la langue italienne à sa perfection. *L'Enfer* surtout est

un des plus grands chefs-d'œuvre de l'esprit humain ; sous la conduite de Virgile, le poète parcourt les cercles du pays maudit, de plus en plus profonds, étroits et horribles, à mesure que les condamnés ont mérité plus de châtimens. Dante y place avec une joie vengeresse ses ennemis personnels, et son imagination invente pour eux les supplices les plus étranges ; au fond de l'enfer, sous la dent et la griffe de Satan lui-même, il condamne au martyre éternel Caïn le fratricide et Brutus le meurtrier du premier des empereurs. C'est la signature du Gibelin. Le *Purgatoire* et le *Paradis* sont l'œuvre du chrétien et l'intérêt y languit. Le Purgatoire, triste et gris, est pénétré du moins de la pensée de l'espérance qui adoucit tous les maux et annonce la récompense. Virgile ne peut plus le guider au Paradis, ouvert aux seuls chrétiens ; la compagne du poète est désormais BÉATRIX PORTINARI, une jeune fille de Florence qu'il avait aimée dès l'âge de neuf ans et que la mort avait enlevée quand elle n'avait que vingt-cinq ans. Dante lui avait conservé un fervent amour ; elle était comme la muse de son génie, son idéal de beauté et de vertu ; elle parcourt avec lui les merveilleux séjours du ciel, et le mène jusqu'à la contemplation de la divinité, jusqu'à l'insfinie béatitude, où il s'évanouit, s'arrache à son rêve et retombe sur la terre.

PÉTRARQUE et BOCCACE, qui appartenaient à la génération suivante, du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, ont personnifié mieux que Dante le retour à l'antiquité. Boccace, l'auteur du *Décameron*, raconte que, pour fuir la peste noire de Florence, des jeunes gens et des jeunes femmes se sont retirés dans une jolie campagne des environs, et y charment leurs loisirs par des récits où ils chantent en admirable langage leur amour de la beauté et du plaisir ; c'est comme une image de la rénovation de l'esprit humain après les misères et les ignorances des temps antérieurs. Pétrarque, qui était le fils d'un Florentin proscrit en même temps que Dante, vécut le plus souvent à Avignon ; il donna à la langue italienne une grâce inimitable dans ses *canzones*, ses odes, ses sonnets surtout, dont les plus beaux chantent son amour pour LAURE DE NOVES, ou son admiration pour la nature de la fontaine de Vau-

cluse. Mais il aimait peu ses œuvres italiennes ; il leur préférerait ses poèmes latins, ses *Épîtres*, son *Africa*, qui furent en effet très goûtés de ses contemporains. Il eut un culte passionné pour l'antiquité ; il parcourut l'Italie, l'Allemagne, la France, la Flandre, cherchant dans les monastères et les bibliothèques les manuscrits anciens, les achetant ou les faisant copier, les prêtant libéralement à ses amis. Il devint comme une personnification de la Renaissance de l'antiquité. La municipalité de Rome voulut le couronner solennellement pour ses poésies latines. La cérémonie eut lieu le 8 avril 1341 ; le poète entra dans Rome, au milieu d'un cortège de jeunes gens, parmi les acclamations de la foule qui le suivit au Capitole. Le sénateur de Rome lui posa sur la tête une couronne de laurier ; d'autres le haranguèrent, louèrent par lui l'antiquité. Ce fut déjà la fête de la Renaissance, l'annonce d'un âge nouveau.

De nombreux humanistes se remettaient aussi à l'étude du grec, se prenaient d'une vénération nouvelle pour Platon, puisaient de nouveau aux sources longtemps délaissées d'Athènes et de Delphes ; imitation d'abord servile, trop éblouie de son modèle pour être originale, mais éducation nécessaire après dix siècles d'oubli. Dans le même temps, la France entra dans l'âge douloureux de la guerre de Cent ans, perdait les avantages de sa belle culture du XIII<sup>e</sup> siècle, se laissait devancer par l'Italie dans la joie de la civilisation. Il faut indiquer ce contraste et calculer par là tous les maux de la guerre.

L'art de ce temps s'inspira aussi de l'antiquité ; mais il lui restait peu de modèles de peinture ou de sculpture, et il se renouvela par l'étude de la nature. En cela il fit contraste avec l'art du moyen âge, qui professait pour la matière la même haine que l'Église. « Satisfait quand il avait donné aux figures de ses personnages une vague expression de piété mystique et d'extase, l'artiste du moyen âge n'avait point, comme le grec du temps de Périclès, comme le Romain du temps d'Auguste, le culte païen des contours harmonieux, des belles formes épanouies sous lesquelles on sent palpiter la force, la jeunesse et la vie. On peut voir dans nos musées



ces étranges images du Christ dont le corps a la maigreur d'un squelette, dont les membres sont raides comme ceux d'un fakir, tandis que dans les yeux profonds, démesurément ouverts, rayonne une vie intense et surhumaine » (Duruy).

Les artistes du *xiv<sup>e</sup>* siècle, en Italie comme en Flandre et en France, réagirent contre cette conception mystique. Le



Giotto, saint François d'Assise et le pape Honorius  
(fresque, à Assise).

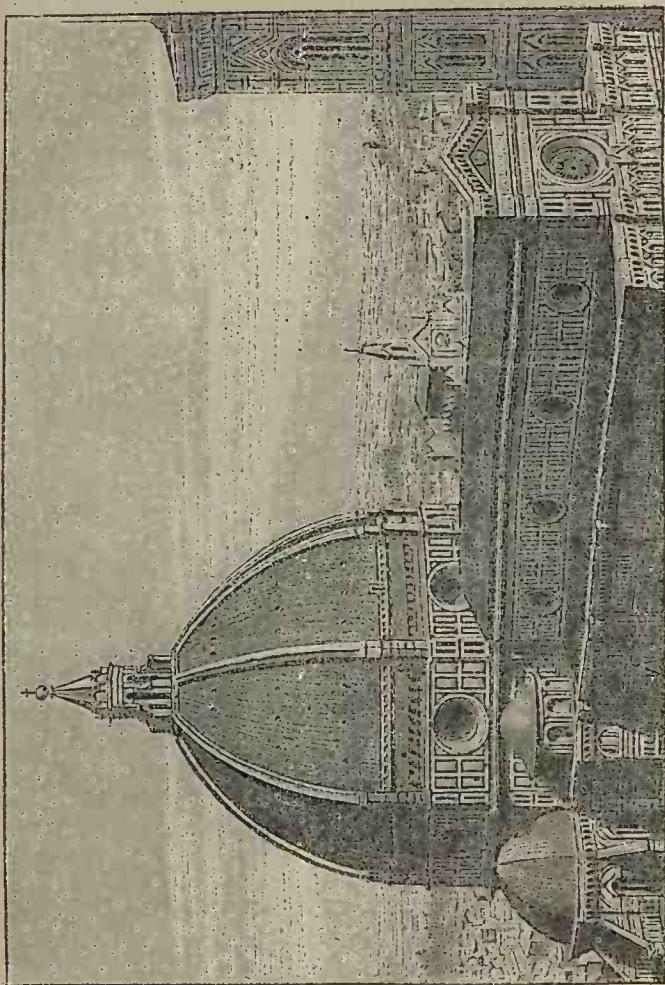
Florentin Giotto fut le véritable rénovateur de la peinture. Le peintre CIMABUÉ, fort célèbre lui-même, vit un jour dans la campagne un jeune pâtre qui s'essayait à dessiner une de ses brebis sur une pierre plate avec un caillou pointu. C'était Giotto. Il l'emmena et lui apprit son art. Giotto transforma la peinture en s'efforçant simplement de représenter la nature telle qu'il la voyait autour de lui ; plus de corps grêles, émaciés, comme ceux que figuraient les artistes du moyen âge. Giotto donna à ses personnages l'apparence de la vie réelle, voulut représenter le corps dans ses proportions, les sentiments humains dans leur vérité. Il ne chercha plus à faire tenir dans le cadre de ses tableaux le plus de figures possible ; il tint compte de la perspective ; et, s'il ne

sut pas encore varier les effets de son pinceau, s'il ne connut pas les lois du clair-obscur, il n'en fut pas moins le premier des réalistes modernes, dans le sens le plus large de ce mot, et le maître des plus grands artistes de la Renaissance italienne du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle.

Pendant tout le xiv<sup>e</sup> et le xv<sup>e</sup> siècle, l'école de peinture florentine fut vraiment la maîtresse de l'art italien. Au xv<sup>e</sup> siècle, BENOZZO GOZZOLI, BOTTICELLI, GHIRLANDAJO, grands réalistes doués d'une puissante imagination, portèrent à sa perfection la technique du dessin et de la couleur. FRA BEATO ANGELICO donna à ses figures une telle sérénité, une beauté si angélique, que Michel-Ange disait : « Il faut que ce bonhomme ait visité le Paradis et qu'il lui ait été permis d'y choisir des modèles. » Il y a de lui au musée du Louvre une œuvre exquise, le *Couronnement de la Vierge*. Dès lors la voie du grand art était ouverte.

La Flandre et la France y travaillaient aussi dans le même temps. C'était au moment de la grandeur bourguignonne. CLAUD SLUTER laissa de belles œuvres à la Chartreuse de Dijon, comme le tombeau de Philippe le Hardi. Les frères VAN EYCK eurent la faveur du « bon duc ». JEAN VAN EYCK, appelé quelquefois JEAN DE BRUGES, découvrit ou du moins perfectionna et rendit pratique le procédé de la peinture à l'huile. Les artistes italiens en furent redevables aux Flamands. Jean de Bruges d'ailleurs eut comme Giotto le culte de la nature ; il renonça aux figures conventionnelles de l'art du moyen âge ; il représenta des arbres, des ruisseaux, des animaux, des paysages vrais, avec des perspectives profondes, donnant l'illusion de la réalité ; il fit aussi des portraits, comme celui d'ISABELLE DE PORTUGAL, qui fut duchesse de Bourgogne. La France eut, au xiv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle, de grands peintres, en Provence, en Bourbonnais, en Touraine. L'Allemagne se mit à l'école des Flandres. Partout l'art se développa sous la double influence de l'idéalisme religieux et du réalisme naturaliste.

Toutes les formes de l'art ainsi s'en pénétrèrent. Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, avec JEAN et NICOLAS dits DE PISE, qui étaient en réalité originaires de Calabre, la sculpture avait atteint à



une perfection extraordinaire de vérité, de vie et de beauté. Au xv<sup>e</sup>, Ghiberti était tout jeune encore lorsque les magis-

trats de Florence ouvrirent un concours pour l'exécution des portes de bronze du Baptistère. Il y cisela en relief avec une vérité d'expression qui paraissait impossible à de telles œuvres, des scènes de l'Ancien Testament, Adam et Ève, Isaac et Jacob. Ces portes sont si belles que Michel-Ange disait qu'elles seraient dignes d'être les portes du Paradis. DONATELLO fut aussi préoccupé de l'expression de la vérité, dans son *David*, ou son admirable *Saint-Marc*, ou encore son *Saint-Georges*. On était préparé par ces chefs-d'œuvre à comprendre toute la beauté des chefs-d'œuvre antiques ; le culte de la nature aidait à retrouver le culte de l'antiquité, car ils étaient de la même inspiration, de la même source de beauté.

BRUNELLESICO, encore un Florentin, fut au xv<sup>e</sup> siècle l'initiateur de la renaissance de l'architecture ; sans doute dans la cathédrale de Florence et surtout dans celle de Milan, les arcs brisés, les fenêtres en lancette conservent le souvenir de l'architecture gothique ; mais on simplifie la disposition intérieure des églises ; on revient aux formes régulières de l'art antique, on revient aussi à l'arc roman en plein cintre, aux colonnes de tout ordre, doriques, ioniques ou corinthiennes ; on fait prédominer de nouveau les pleins sur les vides, car en ces pays du soleil il faut se garder de la vive lumière, et non pas la rechercher comme dans les pays du Nord. Les architectes italiens, Brunellesco à leur tête, sous l'influence de Byzance, en même temps que de l'antiquité romaine ou grecque, furent surtout préoccupés de construire de vastes coupoles à de grandes hauteurs, comme la coupole classique de *Sainte-Marie-des-Fleurs* que Brunellesco éleva à plus de cent mètres

## II

La culture littéraire et artistique avait été bien préparée, en Italie surtout, par les grands écrivains et les grands artistes du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle, par Dante et Pétrarque, par Giotto et son école. La tradition qu'ils avaient créée se continua naturellement ; elle fut favorisée aussi par des circons-



tances nouvelles. Lorsque les Turcs eurent commencé la conquête de la péninsule des Balkans, au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, les Grecs regardèrent davantage vers l'Occident pour y trouver des secours ou pour y préparer leur retraite. Lorsqu'en 1453 Constantinople fut occupée par le sultan Mahomet II, pour beaucoup de Grecs il ne fut pas possible de vivre sous la domination musulmane; ils s'enfuirent, ils apportèrent en Italie un grand nombre de manuscrits d'écrivains anciens; on parla encore quelque temps de croisade et les relations en furent entretenues entre l'Orient et l'Occident; des tentatives furent même faites au concile de Florence pour faire cesser le schisme des deux Églises grecque et romaine; ces rapports accentuèrent l'influence de l'antiquité grecque sur la Renaissance de l'Europe occidentale. Mais il faut bien se garder d'attribuer une importance exceptionnelle à cette date précise de 1453, d'y fixer, comme on le fait quelquefois, le commencement des temps modernes. Les moments de l'évolution de la civilisation ne se peuvent point dater avec cette exactitude; on a vu que la Renaissance intellectuelle, qui est le vrai signe des temps modernes, était en Italie antérieure de plus d'un siècle; il faut seulement dire que l'occupation de Constantinople par les Turcs a fait fuir vers l'Ouest des Grecs qui ont contribué à développer en Italie, puis en France, la connaissance de l'antiquité.

Il est un autre fait historique qui a agi sur le développement de la Renaissance; le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> et le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles avaient été le temps des républiques italiennes; elles avaient joui d'une grande liberté politique qui avait été favorable à la liberté intellectuelle et au développement artistique. Le <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle fut, surtout à la fin, le siècle de la *tyrannie*; cela ne fut pas contraire aux arts, car ces tyrans furent pour la plupart de généreux Mécènes, et eurent l'orgueil d'embellir magnifiquement leurs palais. Les SFORZA à Milan, les MÉDICIS à Florence attirèrent près d'eux les lettrés et les artistes. Aussi est-il nécessaire de prendre le mot *tyran* dans le sens où le prenaient les anciens Grecs: un tyran est un usurpateur, mais n'est pas forcément un despote cruel et grossier; il met au contraire le plus souvent sa gloire à protéger les lettres

ainsi Pisistrate, tyran d'Athènes, travaillant à la composition définitive de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. A Milan, Ludovic Sforza retint longtemps près de lui LÉONARD DE VINCI. A Naples, Alphonse le Magnanime, au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, fut le délicat protecteur des lettrés et des artistes ; il se disait guéri d'une longue maladie par la lecture de Quinte-Curce, l'historien d'Alexandre le Grand ; en guerre avec Florence, il consentait à la paix moyennant un manuscrit de Tite-Live ; il forma à Naples une admirable bibliothèque. A Florence, les Médicis, devenus les maîtres de la République, conservèrent longtemps à leur patrie, par une protection intelligente, sa supériorité dans tous les travaux de l'esprit ; Cosme, puis ses fils



Le pape Léon X de Médicis.

Pierre et Laurent, celui-ci surtout, qui fut surnommé le Magnifique et maintes fois comparé par ses flatteurs à Périclès, eurent autour d'eux une véritable cour de savants, de lettrés, de peintres, de sculpteurs et d'architectes. Les autres grandes familles de Florence, les Strozzi, les Pitti, multipliaient les commandes et les constructions. Les associations d'artisans elles-mêmes se piquaient, comme on sait, de goût artistique, et ce furent les fabricants de lainages et de soieries qui firent achever par Ghiberti les portes du Baptistère. Les doges et toute l'aristocratie vénitienne eurent les mêmes préoccupations. Les papes enfin furent, au xv<sup>e</sup> et au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, les plus zélés protecteurs des arts ; Rome devint par eux le centre le plus brillant de la Renaissance : Eugène IV avait vécu longtemps à Florence. Nicolas V, pape de 1447 à

1455, commença la formation de la Bibliothèque Vaticane et inaugura la tradition que devaient surtout continuer Sixte IV, Jules II et Léon X.

Avec de tels encouragements, l'Italie produisit encore à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au xvi<sup>e</sup> d'admirables chefs-d'œuvre. Il est vrai de dire que dans les lettres elle ne donna jamais rien de plus beau que la *Divine Comédie* de Dante ou les *Canzones* de Pétrarque. Pourtant l'activité politique où elle vivait depuis le xiii<sup>e</sup> siècle y fit naître de grands historiens. MACHIAVEL, un Florentin, fut longtemps mêlé aux intrigues des chancelleries et des ambassades. Il vécut plusieurs années auprès de César Borgia. Il fut un des citoyens les plus influents de Florence de 1498 à 1513 ; il put écrire, en 1514, le livre du *Prince*, où il exposa, avec l'impassibilité d'un théoricien, les procédés souvent violents et perfides des tyrans de son temps. La politique apparaît dans son livre comme n'ayant d'autre loi que le succès ; aussi a-t-on donné le nom de *machiavélisme* à cette politique, étrangère à toute idée morale, et fondée sur la ruse, comme celle des Louis XI, des Sforza, des Borgia, et de bien d'autres. GUICHARDIN, un autre Florentin, écrivit l'*Histoire de l'Italie de 1490 à 1534*, c'est-à-dire dans cette période troublée où elle passa de l'extrême liberté à la domination étrangère. Tous deux ont écrit dans la plus pure langue toscane et sont restés en Italie des écrivains classiques.

L'ARIOSTE ne fut qu'un grand rieur. Dans son *Roland furieux*, il s'abandonna à la plus riche et à la plus folle imagination : il y fait faire à Charlemagne des expéditions invraisemblables ; il entraîne le brave paladin Roland aux excès les plus comiques d'une furieuse passion ; Roland envoie son ami Astolph dans la lune pour en rapporter sa raison perdue. Mais tous ces personnages sont animés d'une telle intensité de vie, la langue du poète est si pure, si alerte, si étincelante, qu'on l'a appelé l'Homère de l'Italie et que ses contemporains le surnommaient le divin Arioste. Après lui, TORQUATO TASSO, ou LE TASSE (1544-1595) emprunta à la première Croisade le sujet de sa *Jérusalem délivrée*. Il peignit ses héros Godefroi, Tancrède, Renaud surtout, son « Achille chrétien », et la

magicienne Armide qui retient Renaud dans ses jardins enchantés, en une langue délicate et sonore. Mais il n'avait pas l'imagination de l'Arioste, et le génie littéraire de l'Italie commençait à s'épuiser.

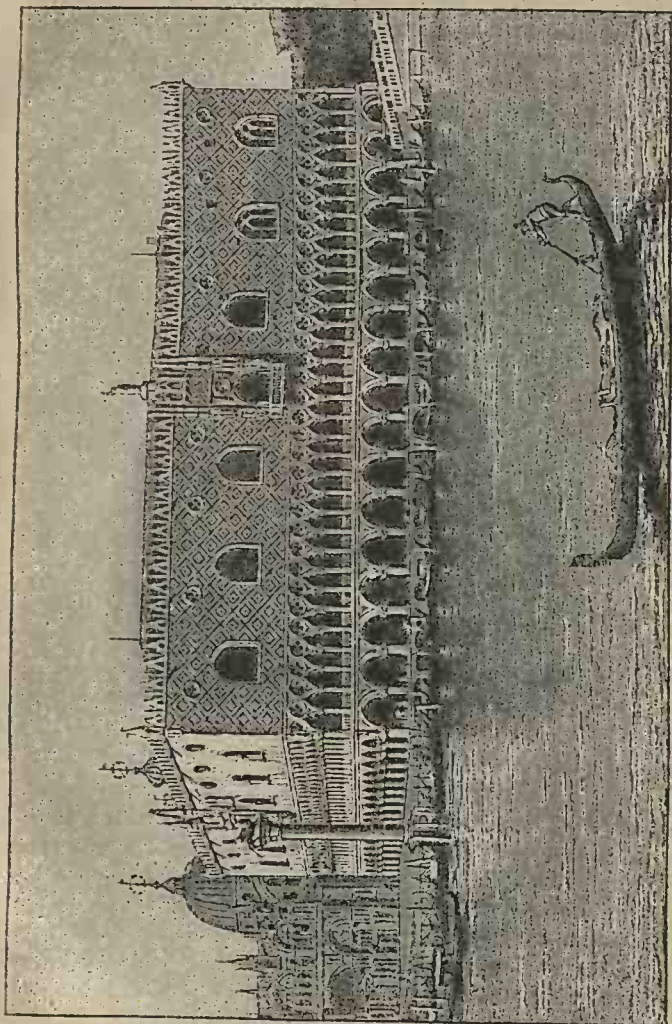
Et ce n'est pas par ces écrivains, si grands qu'ils soient, que le xvi<sup>e</sup> siècle a mérité d'être appelé l'âge d'or de la Renaissance; c'est par la merveilleuse fécondité et la perfection presque absolue de ses arts. Les artistes de ce temps sont si étonnamment doués qu'ils ne peuvent s'enfermer dans un domaine particulier; il leur faut s'occuper de tout ensemble, peinture et sculpture, architecture et ciselure, etc., parfois avec le même succès; surtout ils ne dédaignent pas le métier, ils sont des artisans autant que des artistes, et cela sans doute n'était pas pour leur nuire. Taine raconte admirablement, dans sa *Philosophie de l'art en Italie*, les prouesses innombrables de l'un de ces artistes, BENVENUTO CELLINI, en qui il voit « comme un abrégé en haut relief des passions violentes, des vies hasardeuses, des génies spontanés et puissants, des riches et dangereuses facultés qui ont fait la Renaissance en Italie, et qui, en ravageant la société, ont produit les arts ». Il relève en particulier la richesse de son naturel; son père était architecte, bon dessinateur, musicien passionné, jouant de la viole et chantant seul pour son plaisir; il fabriquait des orgues, des clavecins, des violes, des luths, des harpes; il travaillait bien l'ivoire; il était très habile dans la construction des machines, jouait de la flûte parmi les fîfres de la seigneurie, savait un peu de latin et faisait des vers. Cellini était de ce tempérament: il était excellent joueur de flûte et de cornet, excellent dessinateur, orfèvre, nielleur, émailleur, statuaire et fondeur; en même temps, il se trouva ingénieur et armurier, constructeur de machines, de fortifications, chargeant, maniant et pointant les pièces mieux que les hommes du métier; en 1527, il défendit Rome assiégée par les Impériaux; il tirait bien de l'arquebuse; il fabriquait lui-même ses armes et sa poudre et atteignait à balle un oiseau à deux cents pas. « Son génie était si inventif, dit encore Taine, qu'en tout art et en toute industrie, il découvrait des procédés particuliers dont il fai-



sait secret et qui excitaient l'admiration de tout le monde, comme il l'assure lui-même. C'est l'âge de la grande invention; tout y est spontané, rien ne s'y fait de routine, et les esprits sont si féconds qu'ils ne peuvent toucher une chose sans la féconder. » On verra la même universalité chez d'autres plus grands artistes; c'est un des caractères des hommes de ce temps.

La Renaissance artistique en Italie ne se rencontre pas, comme la Renaissance littéraire, en une seule ville, et Florence ne conserva pas au xvi<sup>e</sup> siècle la prépondérance qu'elle avait eue précédemment. Sa langue demeura la langue classique de l'Italie, et nul écrivain ne pensa jamais rivaliser avec Dante ou Pétrarque, Machiavel ou Guichardin. Elle garde la gloire d'avoir donné naissance aux grands précurseurs auxquels les artistes les plus illustres du xvi<sup>e</sup> siècle doivent une part de leur mérite; d'ailleurs quelques-uns de ceux-ci, établis à Milan ou à Rome, Léonard de Vinci ou Michel-Ange, étaient originaires de Florence, et par là la cité des Fleurs demeure dans l'histoire la capitale de la Renaissance.

Venise pourtant doit peu à l'influence de Florence, quoique par l'école de Padoue, Giotto et son école y aient été connus et imités. La grande République de l'Adriatique avait plus de relations avec l'Orient; depuis des siècles, surtout depuis les Croisades, elle était l'unique entrepôt du commerce entre l'Europe occidentale et le Levant ou Constantinople; ce fut là son grand rôle dans l'histoire. Elle y était devenue très riche, très glorieuse, de beauté grandiose. « La vie sociale, écrit M. Salomon Reinach, y était très développée; on aimait les plaisirs, les beaux atours, les réunions brillantes, les grandes cérémonies où tous les corps de l'État participaient en cortèges splendides; ces habitudes se reflètent dans la peinture vénitienne, gaie, lumineuse, éprise de vie, représentant volontiers des processions magnifiques ou des réunions sacrées et profanes. » Tout cela s'exprime en d'opulentes couleurs, en des personnages qui, même s'il s'agit de sujets religieux, n'ont plus rien de commun avec les saints décharnés du moyen âge, mais sont de belles jeunes femmes, de



Le palais des Doges. à Venise.

beaux jeunes gens, parés de riches étoffes. La joie de vivre éclate même dans les tableaux de piété. L'un des premiers



Léonard de Vinci, La Joconde (Louvre).

et des plus grands parmi les artistes vénitiens fut GIORGIONE, dont le Louvre possède le *Concert champêtre*, assemblée en plein air, dans un riant paysage, de femmes et de musiciens. TITIEN, qui vécut presque centenaire, fut le roi de l'école vénitienne par le nombre comme par la beauté de ses œuvres. Il fut au xvi<sup>e</sup> siècle comme le peintre officiel de la République; ses chefs-d'œuvre sont à Venise; le Louvre possède de lui, entre autres chefs-d'œuvre, la *Mise au tombeau* et le *Portrait de François I<sup>er</sup>*. TINTORET est un puissant coloriste,

un grand décorateur, avec ses violents contrastes d'ombre et de lumière, comme la *Présentation de la Vierge au Temple*. PAUL VÉRONÈSE nous enchante par l'éclat nacré de son coloris, par la somptuosité harmonieuse de ses vastes compositions. Les *Noces de Cana*, au Louvre, ne sont qu'un prétexte à de fastueuses évocations des costumes et des fêtes vénitienes. Après lui l'école de Venise n'eut plus d'éclat.

Toute la gloire de l'École de Milan se résume dans le nom de LÉONARD DE VINCI. Il ne fut pas seulement un peintre ; il fut un ingénieur, il fortifia les places du Milanais, il creusa des canaux dans la plaine du Pô. Il fit le modèle d'une statue colossale de François Sforza à cheval ; il était doué de talents variés ; il en faisait complaisamment la nomenclature, et, dans une lettre à Ludovic le More où il lui offrait ses services, il terminait ainsi : « Item, en peinture, je puis faire tout ce qu'on voudra aussi bien que qui que ce soit. » C'est du reste en peinture qu'il a laissé ses œuvres les plus remarquables ; la *Cène*, qui est dans un couvent de Milan, paraît être l'exécution la plus parfaite de ce sujet tant de fois traité ; car le moment choisi est le plus dramatique et le plus expressif, celui où Jésus vient de dire à ses disciples : « L'un de vous me trahira. » Malheureusement la couleur de ce tableau est presque ruinée. Le Louvre possède de lui deux tableaux mieux conservés : une *Vierge aux rochers*, et surtout le portrait de Monna Lisa Gioconda, la *Joconde*, qui passa dès le xvi<sup>e</sup> siècle en Italie pour le chef-d'œuvre de l'art du portrait ; on disait qu'il y avait travaillé pendant plusieurs années, que, pour garder à son modèle son exquise expression de finesse souriante, il l'avait entourée de divertissements ; nul tableau ne fut jamais plus fameux. François I<sup>er</sup> réussit à attirer Léonard de Vinci en France dans les dernières années de sa vie, et le grand peintre mourut à Amboise en 1519. Milan alors perdait sa liberté et allait passer ensuite de la domination française à la domination espagnole.

L'École romaine, formée d'ailleurs d'artistes qui n'étaient pas originaires de Rome, fut dès lors sans rivale ; elle le dut au zèle éclairé des papes Jules II et Léon X, et il n'est pas tout à fait injuste d'appeler, comme on le fait quelquefois, le siècle de



la Renaissance italienne siècle de Léon X; il faut noter aussi que Léon X était un Médicis. La gloire de cette école est



Raphaël, La Sainte-Famille (Louvre).

presque tout entière dans les noms de RAPHAEL et de MICHEL-ANGE. Il ya entre eux une sorte de contraste. Raphaël Sanzio ou Santi était né à Urbino en 1483; il fut de bonne heure

célèbre et fut appelé à Rome par le pape Jules II; il y fut accablé d'honneurs et fut surtout chargé de la décoration des salles du Vatican ou *Stanze*, et d'une longue galerie de *Loggie* autour de la cour de Saint-Damase. Les Stanze sont ornées de grandes compositions historiques ou religieuses, comme la *Dispute du Saint-Sacrement*, l'*École d'Athènes*, *Attila arrêté par le pape Léon I<sup>er</sup>*. La *Dispute du Saint-Sacrement*, qu'on appelle aussi parfois le Triomphe de l'Église, peut servir à caractériser le génie de Raphaël; il vaut surtout par la perfection de la composition: dans un cadre qui s'arrondit en haut comme un ciel, trois étages sont superposés; en bas, sur la terre, autour de l'autel et du Saint-Sacrement, une compagnie de pères de l'Église, de papes et d'évêques discutant et priant; au milieu, le Christ, entouré de la Sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et des apôtres rangés un peu trop régulièrement de part et d'autre; au-dessus enfin, Dieu parmi le concert des anges. Les figures de Raphaël, ses Vierges surtout, ont un charme ineffable de grâce et de sereine beauté, et sont demeurées des types tout à fait particuliers et comme inimitables. La popularité de Raphaël fut très grande dès son vivant; il marchait entouré d'un nombreux cortège d'élèves et d'admirateurs; il menait un train de prince. Il mourut au milieu de cette gloire en 1520, à trente-sept ans seulement.

Le grand Florentin Michel-Ange Buonarrotti (1475-1564) fut au contraire un solitaire, un génie plus puissant que gracieux et impeccable, une sorte de Titan de l'art italien. Né à Florence, appelé à Rome aussi par le pape Jules II, il était poète, peintre, sculpteur, architecte; mais il se sentait essentiellement sculpteur, et signait ses lettres: « Michel-Ange, sculpteur. » Il fut chargé pourtant de décorer le plafond de la *Chapelle Sixtine* au Vatican, et ses ennemis — il avait presque autant d'ennemis que Raphaël avait d'amis, — espéraient qu'il allait échouer et perdre sa réputation. Il s'y enferma quatre ans, dans une solitude farouche, dans une fièvre de travail sans relâche, et, l'esprit tout plein des visions de la Bible, il accomplit une œuvre qui n'a pas d'égale ni de similaire en peinture; ces scènes de l'Ancien Testament, la

Création, le Déluge, Noé, Judith et Holopherne, ces prophètes et sibylles déchiffrant le livre obscur des destinées, cela ne ressemblait à rien de ce que le monde avait encore vu. Figures sculpturales, démesurées, éclatantes de puissance musculaire et de force tendue, dans des poses d'une hardiesse et d'une nouveauté déconcertantes, ce sont les représentants d'une race à la fois humaine et sur-humaine en qui Michel-Ange a comme extériorisé son rêve d'énergie sauvage et de grandeur (S. Reinach, *Apollo*).

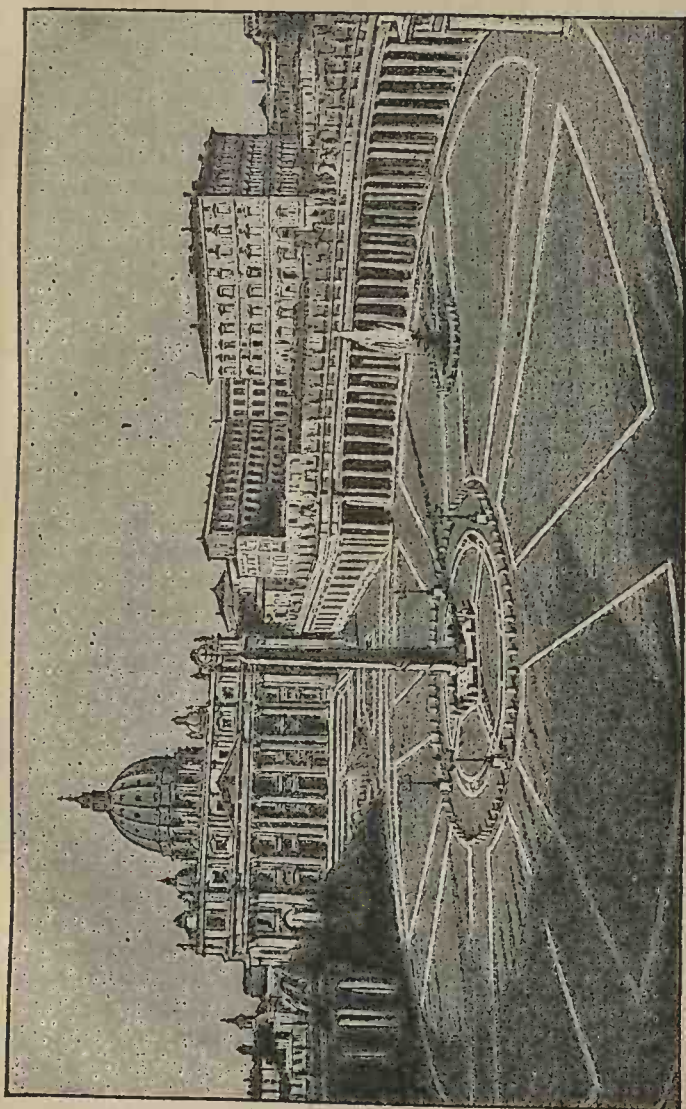


Michel-Ange, Moïse (Rome, église Saint-Pierre-aux-Liens).

Son chef-d'œuvre de sculpteur, le tombeau du pape Jules II, ne fut pas achevé ; il n'en put finir que la vigoureuse figure de *Moïse*, qui est à l'église de Saint-Pierre-aux-Liens à Rome, « œuvre extraordinaire de mouvement réprimé, frémissante de passion et de colère, dont la sublimité s'impose comme celle d'un grand spectacle de la nature ». Les deux *Esclaves*, qui sont au

Louvre, devaient faire partie de ce monument et représenter les sciences et les arts enchaînés par la mort du pape. Il ne





L'église Saint-Pierre de Rome.



put pas finir non plus les tombeaux de Laurent et de Julien de Médicis à Florence ; il en reste la statue de Laurent, dont l'attitude lui a fait donner le nom de *Penseur*, et quelques morceaux comme la poignante figure de la *Nuit* : une femme plongée dans un sommeil douloureux, symbole en quelque manière de l'Italie endormie dans la servitude après les grands siècles de sa gloire artistique. Michel-Ange lui faisait dire dans des vers célèbres : « Cher m'est le sommeil, et plus encore d'être de pierre, tant que durent le mal et la honte ; ne point voir, ne point sentir, m'est un grand bonheur ; aussi ne m'éveille pas, parle bas. » Enfin, dans les derniers temps de sa vie, dans sa vieillesse — car il mourut en 1564 à quatre-vingt-neuf ans —, il continua la construction de *Saint-Pierre* à Rome, et ce fut sur ses plans que fut achevée après sa mort la prodigieuse coupole de 131 mètres de hauteur qui en est le morceau capital, nécessaire à finir harmonieusement cette église qui est la plus vaste du monde.

Mais déjà la Renaissance italienne était comme épuisée ; dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, la domination espagnole s'étendit sur tout le pays, de Naples à Milan ; la réforme morale de l'Église de Rome entraîna les papes à abandonner les préoccupations artistiques considérées comme profanes ; l'Italie, après trois siècles d'un merveilleux éclat littéraire et artistique, cessa de produire des chefs-d'œuvre, et s'endormit dans la nuit, sous le joug étranger.

### III

L'Italie fut au xvi<sup>e</sup> siècle l'école des nations ; mais elle leur demeura longtemps supérieure, et l'Europe occidentale ne fut alors animée qu'à un moindre degré de l'esprit de la Renaissance. L'Angleterre eut SHAKESPEARE à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle (1564-1616) ; il n'est pas possible de rattacher cet étonnant génie aux anciens ; il fut une des plus fortes personnalités de l'histoire, il inaugura la grandeur des lettres germaniques ; on pourrait dire qu'il en fut l'Homère : on voit par lui combien le mot Renaissance comporte d'originalité,

et qu'en vérité pour les pays du nord de l'Europe il veut dire leur avènement à la vie de l'esprit ; il ouvre dans l'histoire de la civilisation une ère nouvelle. La réforme religieuse allait en être une autre manifestation du même genre.

Shakespeare fut digne de ce grand rôle. Il sut à la fois faire revivre les âges disparus les plus divers et peindre l'âme humaine de tous les temps avec une imagination désordonnée et grandiose, l'Italie dans *Roméo et Juliette* ou *Othello*, la nature rêveuse des Scandinaves dans *Hamlet*, les légendes de l'Écosse dans *Macbeth*, l'Angleterre de la guerre des Deux-Roses dans *Henri VI* ou *Richard III*. Il est aussi à l'aise dans ces sombres drames que dans la poésie la plus gracieuse du *Songe d'une nuit d'été* ou de *Comme il vous plaira*. Mais surtout, dans tous les genres, où s'exprime toujours magnifiquement son génie, il voit et il analyse au-delà de ses personnages historiques, les passions du cœur humain : l'ambition de Macbeth et de sa femme, la jalousie d'Othello, l'amour fidèle de Juliette, la vague mélancolie et le dégoût de la vie chez Hamlet, sont autant de sentiments toujours vrais, toujours repris par les peintres de l'âme humaine, jamais avec plus de puissance que dans l'œuvre de Shakespeare.

L'Espagne eut alors aussi CERVANTES (1547-1616). Les aventures du pauvre hidalgo *don Quichotte* lui ont été inspirées par l'engouement de ses contemporains pour d'extravagants romans de chevalerie qui exerçaient sur le goût public une funeste influence, et ce fut comme la ruine des sentiments autrefois les plus sacrés de la chevalerie, tués sous l'ironie de la raison moderne. Mais le livre de Cervantes est aussi une admirable peinture des mœurs de la société de son temps, et, plus profondément encore, des passions et des caractères de la nature humaine elle-même. Ce fut un des premiers grands chefs-d'œuvre où l'humanité se put étudier et reconnaître. L'Espagne allait avoir au xvii<sup>e</sup> siècle de grands peintres, RIBERA, VELASQUEZ, MURILLO.

L'Allemagne eut au xvi<sup>e</sup> siècle ULRICH DE HUTTEN et ÉRASME chez qui l'amour des lettres anciennes soutient une dialectique très fine et une grande hardiesse d'idées. Hutten, en

son pamphlet du *Triomphe de Reuchlin*, célèbre en effet le triomphe de la raison et de la vérité sur un certain nombre de personnages malfaisants, Ignorance, Barbarie, Envie, Superstitions, jusque-là défendus par la cohorte redoutable des obscurantins, et des hommes noirs étouffés sous leur capuchon. Érasme, d'abord moine et fort au courant des vices du cloître, puis prêtre en relations avec tous les érudits de son temps et de puissants protecteurs qui lui donnèrent de la hardiesse, comme à Luther ensuite, fut le vigoureux peintre de la vie des couvents dans son *Éloge de la folie* ou ses *Colloquia*; comme Hutten, il voyait dans l'Église, surtout régulière, le grand obstacle au développement des lumières, et ils apparaissent l'un et l'autre ainsi comme de lointains et courageux précurseurs de Voltaire. Mais encore dans son livre des *Adages*, Érasme fut surtout l'homme de la renaissance des lettres anciennes; il y recueillit tous les proverbes de la sagesse antique, tous les dictons populaires de la Grèce et de Rome; il les expliqua, les commenta de ses propres pensées, de son expérience, de ce qu'il y avait de sagesse pratique en son temps. Il se fit en quelque sorte ainsi le lien entre la pensée antique et la pensée moderne; il démontra l'unité de l'esprit humain; il fit sortir du fatras des préjugés et des erreurs les principes fondamentaux de la raison universelle. Il exerça ainsi de Bâle où il vécut ses dernières années une influence considérable sur ses contemporains, une véritable royauté intellectuelle, comme plus tard celle de Voltaire à Ferney. Il ne cessa de ramener ses correspondants à l'admiration de l'antiquité, estima que l'esprit germanique aussi devait s'alimenter et s'éclairer à cette source d'éternelle vérité. « Il n'y a pas de plus beau spectacle que celui de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France renaissant à leur tour comme l'Italie et se rattachant à l'antiquité grecque et latine, comme trois membres longtemps égarés et perdus de la grande famille humaine, comme trois races d'hommes qui rentrent dans le sein de l'humanité. Il n'y a pas de plus grand rôle que celui des hardis écrivains qui portent le flambeau dans ces ténèbres du moyen âge, qu'on entend crier de tous les

points de l'Europe occidentale, à chaque pas qu'ils font en avant : « Italie ! Italie ! » Il ne pouvait pas manquer de se rencontrer, dans ces enseignements venus d'Athènes et de Rome, quelques propositions mal conformes aux doctrines de l'Église catholique, et indirectement Hutten et Érasme ont préparé le mouvement de réformation religieuse ; Luther d'ailleurs fut aussi, par sa traduction de la Bible, un des créateurs de la prose allemande. Nous entendrons au xvi<sup>e</sup> siècle d'autres accents de la réforme, et l'Allemagne allait y être plus grande que dans sa participation au mouvement artistique.

Elle y joua pourtant un rôle qui ne fut pas méprisable. En Allemagne comme en Italie, en effet, quelques grandes villes s'étaient enrichies, particulièrement sur les bords du Rhin, et avaient conquis une autonomie presque complète grâce à la décadence de l'autorité impériale, par exemple Cologne, Nuremberg, Mayence, Augsbourg. Elles s'enorgueillissaient du titre de villes libres, et le développement de la richesse et du bien-être y devait favoriser aussi la prospérité artistique. Augsbourg donna naissance à l'un des meilleurs peintres de portraits de ce temps, HANS HOLBEIN, qui peignit les bourgeois de Bâle avec autant de soin et d'amour que les grands seigneurs de la cour d'Henri VIII ; son portrait d'Érasme au Louvre est un des plus parfaits chefs-d'œuvre de l'art du portrait. Nuremberg eut un peintre plus illustre encore, ALBERT DÜRER : il a laissé d'admirables portraits comme celui de l'empereur Maximilien, une œuvre grandiose, les *quatre Évangélistes*, du musée de Munich, et surtout des gravures, où il est supérieur, par l'intensité de l'expression et la puissance pittoresque de l'imagination, à tous les artistes de son temps. Rien de plus émouvant que la *Mélancolie*, l'ange de la science, pleurant son impuissance à découvrir la vérité.

La France eut une révélation plus directe de la Renaissance italienne, par la nature même de son génie, d'éducation latine, et par le fait des circonstances. Les expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François I<sup>er</sup> furent pour

1. D. Nisard, *Renaissance et Réforme*.



les compagnons de ces rois comme un éblouissement, et

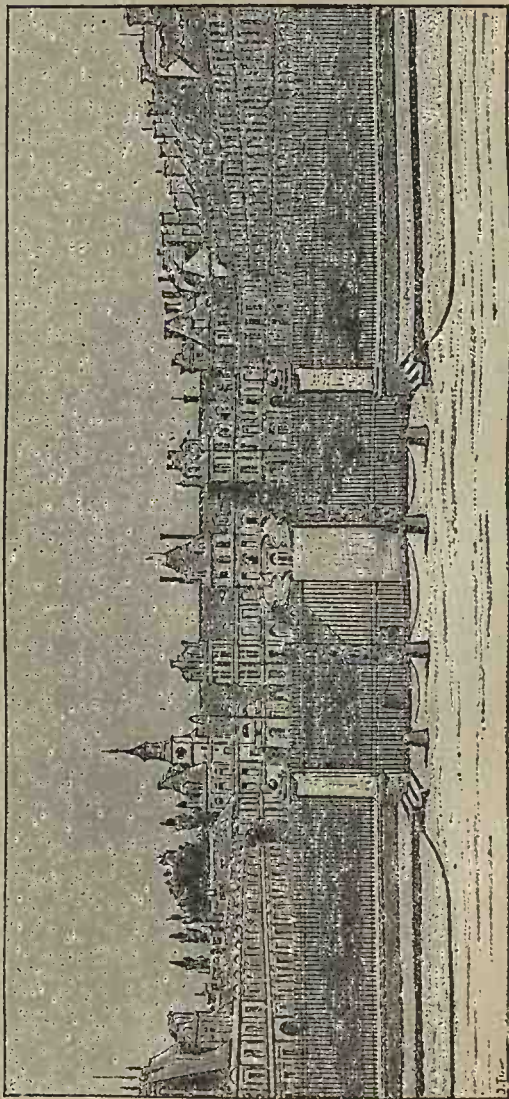


Albert Dürer, la Mélancolia (gravure)

c'est par là seulement qu'elles ont quelque importance dans l'histoire de la civilisation. La chevauchée de Charles VIII ne fut qu'une partie de plaisir, une fête de tous les jours ; dès Turin ce ne furent que danses et festins, de même à Milan et à Florence ; les petites intrigues où la ruse italienne

enveloppa le jeune roi ne firent que relever d'une pointe de danger les joies faciles de l'entreprise. Il pensa même s'élever au souvenir des temps passés, aux plus hautes conceptions politiques; il fit son entrée à Naples avec les attributs de l'empereur d'Orient et sans doute il rêva quelques jours de la conquête de Constantinople. La coalition de ses ennemis le rappela à la réalité; il traversa d'un élan leur armée à Fornoue; mais rentré en France, il n'avait plus de pensée que pour l'Italie, il allait y retourner lorsqu'il se brisa le front contre une porte. Les campagnes de Louis XII dans le Milanais, les exploits de Bayart dans le pays de Naples, les batailles d'Agnadel et de Ravenne, et surtout les journées héroïques de Marignan, demeurent entourés dans l'histoire d'une éclatante auréole de poésie; c'est comme une Renaissance, comme un second âge de la chevalerie française, mais combien plus gracieux que le premier, non plus parmi la barbarie des guerres féodales, mais parmi les splendeurs des plus beaux pays de la terre, des villes les plus magnifiques, des plus grands chefs-d'œuvre. C'est pour les Français de ce temps une jouissance inexprimable des sens et de l'esprit; ils connurent la beauté et s'élevèrent à l'intelligence de l'art, phase décisive de leur éducation.

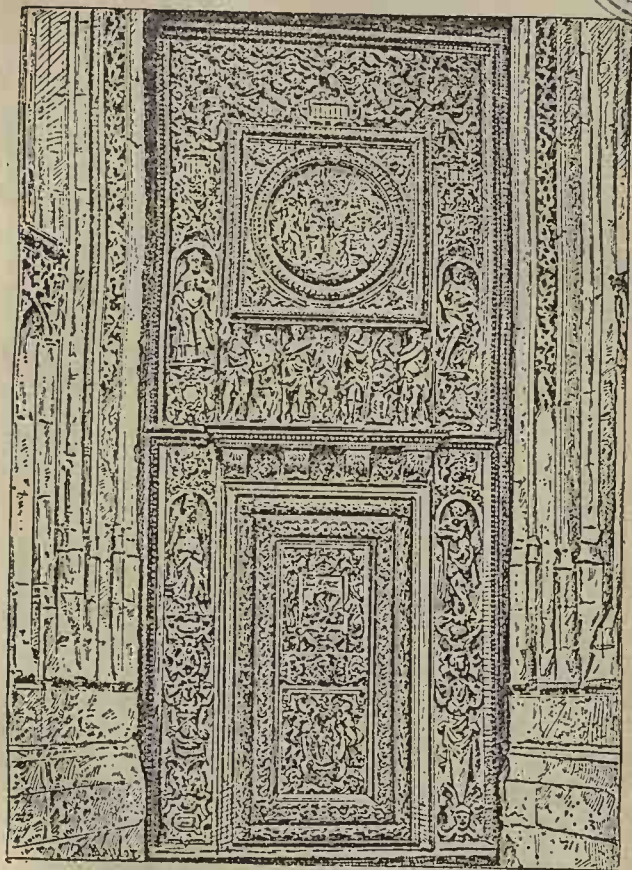
Louis XII et François I<sup>er</sup> appelèrent d'abord en France auprès d'eux toute une colonie d'artistes italiens, notamment Rosso et Primatice, qui travaillèrent surtout au château de *Fontainebleau*. Le château de *Saint-Germain*, par sa façade austère et sa toiture plate, rappelle aussi les palais florentins de la première Renaissance. Puis les artistes nationaux reprirent la première place dans la faveur de François I<sup>er</sup> et de Henri II. Les CLOUET, JEAN et FRANÇOIS, furent les portraitistes de la cour. BERNARD PALISSY retrouva, à force de sacrifices, le secret de la fabrication de l'émail et composa des plats et des poteries que l'on admire toujours. Mais en peinture la France n'eut pas alors d'artistes comparables à ceux de l'Italie; ni même en sculpture. GERMAIN PILON est l'auteur du groupe de marbre qui est au Louvre, les *Trois Grâces*. JEAN GOUJON fut le plus original de nos sculpteurs dans sa grâce hardie et élégante, très française; on lui



Le château de Fontainebleau



attribue les belles sculptures sur bois de la porte de l'*Eglise Saint-Maclou* à Rouen; il fit les bas-reliefs de la *fontaine*

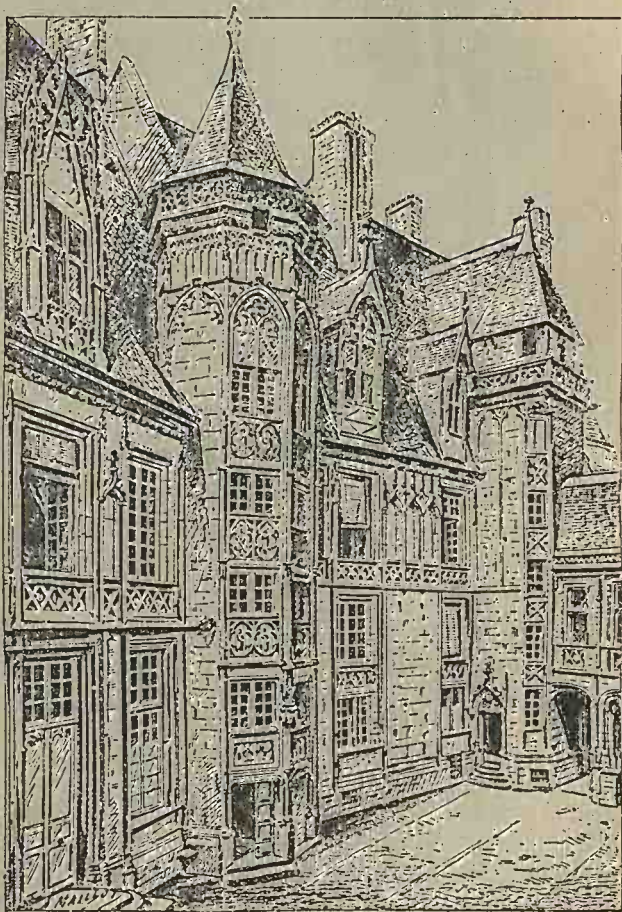


Le portail de Saint-Maclou, à Rouen, par Jean Goujon.

*des Innocents*, les *Cariatides* de la salle des Suisses au Louvre, la *Diane chasseresse* où il reproduisit les traits de Diane de Poitiers.



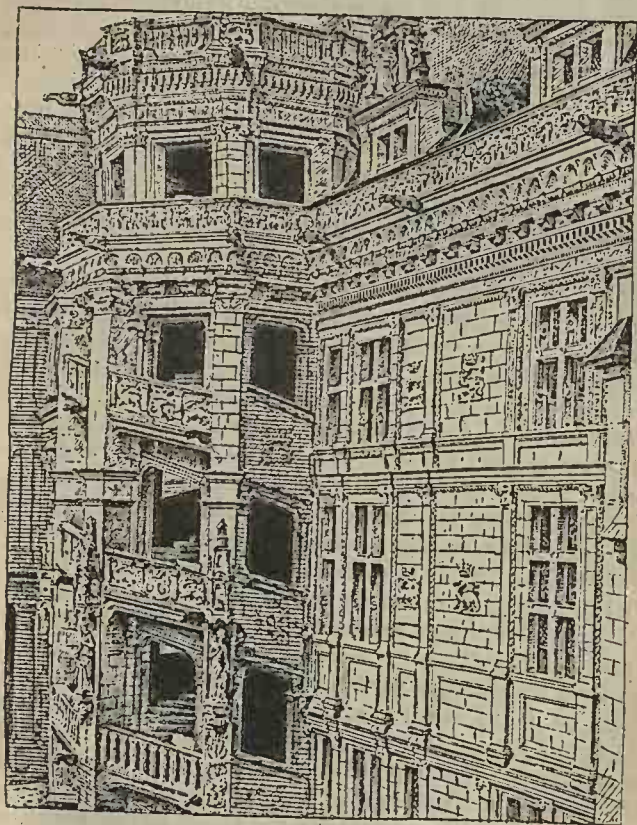
Mais c'est dans l'architecture que l'art français lutta avec



Le palais de Jacques Cœur, à Bourges : cour intérieure.

le plus de succès contre l'art italien en gardant toute son originalité. Il s'était dégagé peu à peu dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle

des formes gothiques et la transition entre l'art du moyen âge et celui de la Renaissance apparaît dans quelques construc-



Le château de Blois, aile et escalier de François I<sup>er</sup>.

tions auxquelles elle donne un charme particulier, le *Palais de Justice de Rouen*, l'*Hôtel de Jacques Cœur* à Bourges, l'*Hôtel de Cluny*, et surtout le château de *Gaillon*, dont un portique reste à l'école des Beaux-Arts, à Paris. Les ouver-

tures rectangulaires ou cintrées remplacent les arcs brisés, et l'élégante *croisée* est une des caractéristiques de l'architecture civile. De nombreux châteaux s'élevèrent autour de Paris et sur les bords de la Loire, et quelques-uns l'emportèrent en beauté sur les plus célèbres palais de l'Italie. L'imitation de l'antique y acheva la perfection de l'art national. Blois fut reconstruit. Le connétable Anne de Montmorency fit bâtir Écouen et Chantilly par Jean Bullant. Philibert Delorme éleva le château d'Anet pour Diane de Poitiers ; il commença aussi les *Tuileries* sur l'ordre de Catherine de Médicis, Pierre Neveu fut l'architecte de *Chambord*, Pierre Lescot de l'hôtel Carnavalet et du *Louvre*.

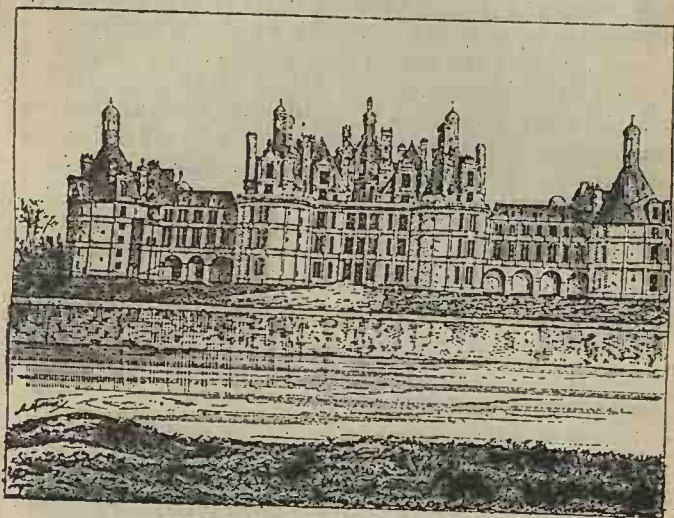
Anet, le chef-d'œuvre de Philibert Delorme, était du plus pur style de la Renaissance. Le portail avait trois étages, le premier d'ordre dorique, le second ionique et le troisième corinthien. Le même architecte construisit les deux tombeaux de François I<sup>er</sup> et de Henri II à Saint-Denis ; il éleva le pavillon central des Tuileries, qui devait être surmonté d'une élégante coupole à quatre campaniles, plus tard remplacée par un dôme quadrangulaire plus lourd.

PIERRE LESCOT fut chargé de la construction du Louvre, sur les ruines de l'ancienne forteresse de Charles V. Il n'acheva que la partie de la façade où se trouve le pavillon de l'Horloge, présentant de bas en haut des colonnes corinthiennes et attiques reliées par de gracieuses sculptures de Jean Goujon. Dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, ce pavillon fut continué vers la Seine, puis en retour parallèlement au fleuve vers l'emplacement de la colonnade qui est du temps de Louis XIV. Le Louvre de Pierre Lescot est généralement réputé pour le chef-d'œuvre de l'architecture française de la Renaissance. Les parties inférieures en sont très simples ; les ouvertures en plein cintre s'appuient fortement sur les doubles colonnes corinthiennes ; les fenêtres du premier étage associent le plein cintre à la croisée de pierre qui caractérise la Renaissance, et ainsi présentent une harmonieuse impression de variété : l'étage supérieur enfin s'épanouit dans une merveilleuse richesse de feuillages, d'emblèmes, de statues, s'achève en un double fronton trian-



gulaire, en un élégant toit quadrangulaire. L'ensemble produit un grand effet de proportion noble, d'élégance et de goût.

Mais nous ne jugeons qu'imparfaitement de la beauté de



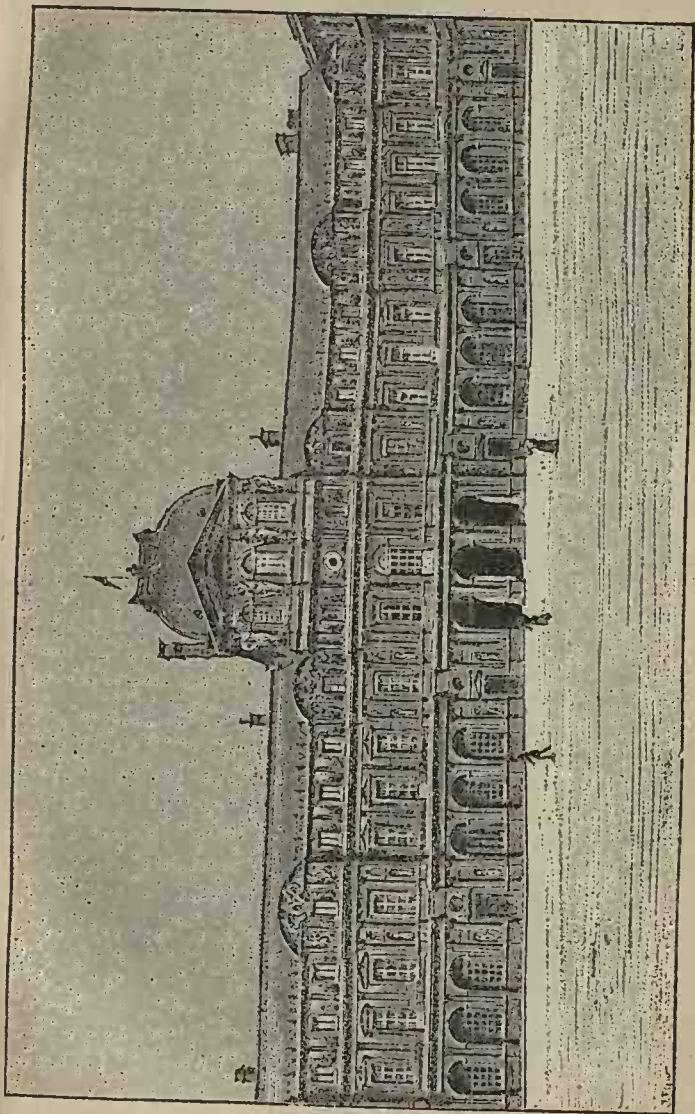
Le château de Chambord.

ces palais ; ils n'ont pas été construits pour être des musées ou des bureaux de ministères ; il faut, par un effort de l'imagination, les dépouiller de la tristesse qui, en quelque sorte, les assombrit, et y faire revivre la société royale du xvi<sup>e</sup> siècle, très joyeuse et luxueuse, non pas sans quelque grossièreté de mœurs. Car ces châteaux furent le cadre naturel de la cour, dans le moment où elle commença de prendre tout son éclat et de retenir auprès du roi les seigneurs jadis rebelles de la guerre folle. C'est à partir d'Anne de Bretagne, sous le règne de Louis XII, que les dames commencèrent de jouer un grand rôle dans l'entourage royal, de s'occuper même des affaires du royaume, et ce devint un des signes caractéristiques du gouvernement monarchique en France jusqu'à



la Révolution. Après la « bonne duchesse et reine », ce furent, sous François I<sup>er</sup>, sa mère Louise de Savoie, sa sœur Marguerite d'Angoulême, la Marguerite des Marguerites, puis la duchesse d'Étampes ; sous Henri II, Diane de Poitiers, la jeune dauphine et reine d'Écosse, Marie Stuart ; Catherine de Médicis fut la véritable maîtresse du gouvernement de la France pendant les règnes suivants. Par la présence des dames, les seigneurs prirent des manières plus galantes, plus raffinées ; la mode s'en ressentit naturellement, mode des boucles d'oreilles, mode des chats et des chiens, des singes et des perroquets. Le costume se fit plus riche et plus beau, presque sans rien de belliqueux : longues chausses de soie, hauts-de-chausses de velours, pourpoints de velours brodé d'or ou d'argent à larges crevés de soie de couleur claire, vastes collerettes de dentelles entourant le cou comme un carcan, symbole peut-être de la soumission des seigneurs de la cour à l'égard du roi, élégantes toques garnies de plumes, la fine épée au côté, les jeunes nobles de ce temps étaient aussi splendidement mis que des damoiselles.

Le luxe et les prodigalités redoublaient à la moindre occasion de fêtes : sacre et couronnement du nouveau roi, entrée triomphale en sa bonne ville de Paris, noces royales ou princesses, funérailles même. Lorsqu'un souverain étranger venait visiter le roi de France, il fallait bien l'éblouir, lui prouver que son pays n'était que barbare, que la France seule était un vrai paradis terrestre ; on se ruinait pour soutenir cette démonstration. L'histoire des premières années du règne de François I<sup>er</sup> demeure, après quatre siècles, encore tout éclatante des splendeurs étalées au Camp du Drap d'Or. En dehors de ces manifestations exceptionnelles, les plaisirs ne manquaient pas à la cour de François I<sup>er</sup> ; on pratiquait beaucoup les exercices physiques : François I<sup>er</sup> était lui-même un rude jòuteur et le roi d'Angleterre en fit l'expérience ; on aimait encore les tournois, les jòutes ou jeux à la lance, à l'épée, à la dague : on était plus fort et plus adroit sous les yeux des dames. La cour ne se tenait pas encore en une seule résidence : elle redoutait la monotonie, elle variait son logis ; en un immense cortège qui exigeait sur la route des res-



Le Louvre, de Pierre Lescot.

sources pantagruéliques, elle s'en allait de la Muette ou du château de Madrid, près de Paris, à Fontainebleau, puis à Amboise ou Chenonceaux, pour revenir par Anet ou Chantilly; en chemin, à l'entrée des villes, dans les forêts, on organisait des divertissements mythologiques ou tures, selon que la mode était à l'antique ou à l'art moderne, selon que les préoccupations étaient à la Renaissance ou à l'alliance du Commandeur des croyants. L'art et les lettres d'ailleurs anoblissaient tous ces plaisirs; le goût s'affadissait parfois à des bergeries ou pastorales maniérées; mais on aimait les merveilles architecturales réalisées dans les châteaux de la Loire notamment; on y instituait des fêtes musicales et poétiques très délicates. Ces personnages de cour étaient non seulement cultivés, mais réellement instruits; gentilshommes et dames s'étaient jetés avec une vraie passion sur les œuvres de l'antiquité grecque et latine et s'en étaient nourris; beaucoup parmi eux en comprenaient les beautés mieux que nous, prenaient à leur tour la manie d'écrire, ont laissé des mémoires d'un grand charme de sincérité. C'est pourquoi la cour de François I<sup>er</sup> et de Henri II est demeurée dans l'histoire un des spectacles les plus séduisants du tableau de l'ancienne monarchie. Alors vraiment les châteaux de la Touraine et les palais de Paris vivaient selon la vie pour laquelle ils avaient été bâtis; alors seulement il était possible de jouir de toute leur beauté.

Le littérature française de la Renaissance, comme celle de l'Allemagne, subit plus que l'art l'influence de l'antiquité grecque et latine. L'invention de l'imprimerie avait multiplié les livres, et surtout les livres anciens. Les savants avides de s'instruire, se jetèrent sur les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome avec la passion de Pétrarque ou d'Alphonse le Magnanime, et les lettres françaises du xvi<sup>e</sup> siècle furent caractérisées par l'imitation, parfois servile, des anciens.

Les poésies de CLÉMENT MAROT, au commencement du siècle, n'en furent pas encore profondément marquées, et il acheva avec beaucoup de grâce l'évolution de la poésie purement française du moyen âge. Mais dès son temps même l'admiration de l'antiquité fut le mot d'ordre de la nouvelle



école, dont Joachim du Bellay publia le manifeste sous le titre de *Défense et illustration de la langue française* : « Laissez, s'écriait-il, ces vieilles poésies françaises, comme rondeaux, ballades, virelais qui corrompent le goût et ne servent qu'à porter témoignage de notre ignorance... Là donc, Français, marchez courageusement vers cette superbe cité romaine, et de ses dépouilles ornez vos temples et vos autels; pillez-moi sans conscience les sacrés trésors du temple delphique. » PIERRE RONSARD, le chef de cette école de la *Pléiade*, voulut donner à la France une épopée digne de l'Iliade; il fit la *Franciade*, dont il rattacha le héros Francus à la descendance d'Hector, et qui mérite l'oubli où elle est demeurée. Il inspira à ses disciples l'ambition de créer la tragédie française, la comédie française, de restaurer en France l'ode de Pindare; dans ses poésies lyriques du moins il se montra grand poète, inventeur de rythmes, vraiment original, et, en dépit des attaques dirigées contre lui par Malherbe et Boileau, il fut par sa doctrine un des précurseurs de la grande littérature classique du xvii<sup>e</sup> siècle. Ronsard avait écrit de beaux discours en vers sur les malheurs de son temps, sur les querelles religieuses. Mais le protestant AGRIPPA D'AUBIGNÉ fut dans son poème des *Tragiques* un grand poète épique et un peintre puissant des guerres civiles.

Les prosateurs se formèrent aussi à l'école de l'antiquité. AMYOT donna de Plutarque une traduction si heureuse qu'elle est au nombre des chefs-d'œuvre de notre vieille langue; elle a été le livre favori de Henri IV, le bréviaire aimé de la jeunesse pendant un grand nombre de générations. RABELAIS et MONTAIGNE eurent une connaissance très complète et très profonde des grands écrivains anciens. Montaigne, dans ses *Essais*, paraît tout nourri de Plutarque et de Sénèque; mais sa sagesse si clairvoyante, si humaine et si généreuse sous ses formes ironiques, est bien française. Rabelais dans son *Gargantua et Pantagruel*, cache sous des trivialités grossières de rudes attaques contre les croyances, les institutions, l'intolérance du passé; après de longues chasses contre tous les abus, il conduit ses amis à l'abbaye de Thélème, avec cette seule règle : *Fais ce que voudras*. Il y



met surtout à leur disposition « de belles, grandes librairies en grec, latin, hébreu, français, toscan et espagnol ». Ils y pourront boire à longs traits la science de la Renaissance. Et c'est là sans doute tout le sens du mythe de la *Dive Bouteille* de la fontaine de Bacchus, dont le mot est *Drinch, buvez*; c'est-à-dire buvez la bonne et fraîche eau de la fontaine, l'eau de science et de vérité. Cette œuvre contribua plus que toute autre à la ruine définitive de la prétendue science, toute formaliste, du moyen âge; elle éveilla singulièrement les esprits aux réflexions les plus hardies. Elle fut, comme celle de Montaigne, une œuvre d'émancipation intellectuelle et morale; l'antiquité fut déjà par eux l'instrument de la libération des intelligences. Tous deux d'ailleurs ont réclamé un nouveau système d'éducation, une discipline plus libérale, une instruction reposant sur des faits et non plus sur des formules arides et des raisonnements vains. Ils sont parmi les immortels éducateurs de la civilisation moderne. Mais ce n'était encore que le commencement du rôle littéraire de la France: car la Renaissance inaugura pour elle de longs siècles de grandeur.

---

## CHAPITRE III

### LA RÉFORME

1. — Luther et Calvin.
2. — Triomphe de la Réforme dans le nord de l'Europe.
3. — Les Jésuites et le concile de Trente.
4. — La grande lutte pour la liberté de conscience.

#### I

La Réforme du xvi<sup>e</sup> siècle, qui aboutit au schisme protestant, est la forme religieuse de la Renaissance, un phénomène de l'activité intellectuelle de ce temps, portée sur l'étude des livres sacrés et la connaissance de la primitive Église. Par comparaison avec l'état de l'Église à la fin du moyen âge, avec les occupations très profanes de la papauté, avec les vices de nombreux clercs, la connaissance du christianisme primitif ne pouvait que produire l'idée et le besoin de la Réforme.

Ce sentiment nouveau se manifesta de diverses façons selon les tempéraments. Il y avait toujours eu dans l'Église des esprits, attachés aux doctrines mystiques de saint Augustin, qui voyaient dans le salut un effet de la grâce divine beaucoup plutôt que de l'efficacité des sacrements ou de l'absolution donnée par le prêtre; ils tendaient à la suppression de tout intermédiaire entre Dieu et l'âme pécheresse, surtout si cet intermédiaire leur paraissait indigne. Cette tradition du mysticisme, chez quelques-uns des plus dévots catholiques, a traversé tous les siècles de l'histoire de l'Église; mais naturellement elle eut une force particulière au moment de la Réforme.

Tout à l'opposé de ces âmes ferventes, avides de s'absorber

dans le sein de Dieu, les savants aboutissaient à des conséquences semblables. Ils trouvaient dans l'étude et l'exégèse des textes bibliques et de l'Évangile les arguments les plus considérables contre les institutions de l'Église, même contre certains sacrements. Par conscience et scrupule de vérité, ils voulaient revenir à la vraie doctrine chrétienne, réformer l'Église « dans son chef et dans ses membres », la ramener toute aux leçons de Jésus. Leurs enseignements eurent aussitôt la plus grande portée, comme au temps de Wiclif et de Hus, lorsqu'ils furent confirmés, aux yeux de tout le peuple, par les traductions de la Bible en langue vulgaire; car le premier soin des Réformateurs, de Wiclif en Angleterre, de Hus en Bohême, de Luther en Allemagne, fut de traduire la Bible pour mettre tous les fidèles en présence de la vérité. La Réforme par là avait un caractère en quelque sorte démocratique; elle se fondait sur le libre examen, elle soumettait le dogme établi par l'Église à l'interprétation individuelle.

Ces sentiments et ces enseignements trouvèrent des circonstances favorables dans les pays germaniques, qui étaient encore troublés par les drames de la récente guerre des Hussites, et qui étaient naturellement disposés à se lever contre la domination de Rome : peut-être y faut-il voir le souvenir de la vieille querelle des Guelfes et des Gibelins. Il faut aussi rappeler que l'Allemagne et l'Angleterre avaient été converties au christianisme par des missionnaires d'obéissance pontificale, notamment saint Augustin de Cantorbéry et saint Boniface de Mayence, qu'elles en subissaient ainsi plus directement la domination et les exactions fiscales; elle leur paraissait d'autant plus lourde qu'à travers les siècles elles éprouvaient moins le sentiment de la communion dans la grande unité chrétienne, et davantage celui de leur originalité nationale. Il y a au fond du mouvement de la Réforme une question nationale, une manifestation d'indépendance des peuples germains à l'égard de Rome; encore un signe des temps modernes, et de la tendance à la constitution d'une Europe, non plus une et chrétienne, mais multiple et laïque, faite d'États libres.

LUTHER (1483-1546) eut la foi des mystiques et la science des humanistes. Fils de pauvres mineurs du Harz, il eut des protecteurs qui le firent instruire. Un jour, comme il se promenait dans la campagne avec un ami, ils furent surpris par l'orage et son ami fut tué par la foudre à ses côtés. Il se demanda avec épouvante en quel état il eût comparu devant Dieu s'il avait été frappé lui-même. Il entra dans un couvent de moines augustins ; il s'y distingua par sa science, son éloquence, sa foi profonde ; en 1508, il fut nommé professeur de théologie à l'Université de Wittenberg, et il s'enfonça dès lors plus profondément dans l'étude et l'interprétation des Livres Saints. Il n'avait pourtant encore aucune objection à faire valoir contre les institutions de l'Église. En 1510, il fut envoyé en mission à Rome ; il en fut très heureux, content de voir la capitale de la chrétienté, la ville de Saint-Pierre, ému à la pensée d'aller s'agenouiller et prier sur le tombeau du premier des apôtres ; il s'en promettait d'ineffables joies. Il vit Rome. Il en sortit la malédiction aux lèvres ; il avait vu la papauté tout occupée des soins de la terre, de la conquête de l'Italie et de la protection des artistes ; il avait vu les cardinaux et les clercs dans des carrosses dorés en la compagnie des dames, indifférents aux choses de la religion, soucieux surtout de messes courtes et de longs festins. Il n'eut que du mépris pour cette société impie ; il eut honte de ce gouvernement de son Église. Il fut tout d'un coup rempli de l'esprit de la Réforme.

Quelque temps après, le pape LÉON X, ayant besoin d'argent pour achever l'église de Saint-Pierre, imagina de vendre des *indulgences*, c'est-à-dire des exemptions pour les fidèles de l'observation de certaines exigences canoniques, surtout en matière de pénitence. Il confia l'opération au prieur dominicain Tetzel, qui s'entendit avec des banquiers d'Augsbourg pour l'encaissement et porta ses tréteaux de ville en ville à travers l'Allemagne pour placer sa marchandise. L'indignation de Luther fut à son comble ; lorsque Tetzel vint à Wittenberg, Luther afficha une protestation véhémement contre ce commerce ; Tetzel répondit en affirmant la parfaite légitimité canonique de l'entreprise. La cause fut renvoyée.



au pape, qui donna tort naturellement à Luther. Celui-ci n'accepta pas ce jugement, en appela du pape à un concile, et même des conciles à l'autorité de l'Évangile, la seule qu'il reconnût. Le pape l'excommunia ; Luther brûla la bulle d'excommunication publiquement, devant l'église de Wittenberg (1520). La rupture était consommée : c'était le schisme protestant qui commençait.

Charles-Quint, qui venait d'être élu empereur d'Allemagne, essaya de concilier les parties. Il réunit une diète à Worms (1521) et y appela Luther. Luther ne voulut faire aucune concession sur sa foi ; en vérité, il n'y avait pas d'accord possible entre ses convictions nouvelles et l'enseignement de l'Église de Rome ; la diète se sépara sans avoir rien fait. Comme Luther s'en allait vers la Saxe, des cavaliers masqués l'enlevèrent et le transportèrent secrètement au château de la Wartburg : c'était l'électeur de Saxe, le protecteur de Luther, qui, craignant pour lui le sort de Jean Hus, avait imaginé ce moyen de le soustraire aux embûches de ses ennemis. Luther en effet vécut de longues années au château de la Wartburg ; c'est là qu'il acheva la constitution de sa doctrine, selon l'Évangile ; il y traduisit aussi la Bible en allemand afin que chacun pût chercher lui-même la voie de la vérité : « Que chacun, disait-il, écoute son propre esprit ; que chacun consulte sa conscience pour comprendre l'Évangile. »

Ses enseignements furent bientôt très populaires à travers toute l'Allemagne ; ils répondaient à l'instinct national, à la conscience même du peuple allemand. Ils trouvèrent pourtant un appui plus efficace, quoique moins désintéressé, chez les seigneurs allemands, petits ou grands, qui virent bientôt dans la Réforme le moyen d'agrandir leurs domaines. Car Luther, par réaction contre les excessives richesses de l'Église, et par admiration de la simplicité du christianisme primitif, enseignait que le clergé ne doit point posséder les biens de la terre, et rappelait la parole du Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Or l'Église catholique en Allemagne possédait des territoires capables d'exciter les convoitises des princes laïques ; presque toute la région des

bords du Rhin était terre d'Église ; les archevêques électeurs de Mayence, Cologne et Trèves, vivaient au milieu d'un luxe inouï ; à l'autre extrémité de l'Allemagne, la Prusse était presque tout entière une propriété des chevaliers de l'Ordre Teutonique. Même des ecclésiastiques profitèrent des enseignements de Luther ; des évêques se firent luthériens, se marièrent, comme Luther, sécularisèrent leurs évêchés pour les transmettre à leurs enfants en toute propriété. Le grand-maitre élu de l'Ordre Teutonique, Albert de Hohenzollern, cadet de la maison de Brandebourg, sécularisa à son profit les biens de l'Ordre, et la Prusse devint ainsi une propriété des Hohenzollern. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse-Cassel, le grand-duc de Mecklembourg, l'électeur de Brandebourg se firent luthériens et sécularisèrent les terres de l'Église situées dans leurs domaines. Ils furent donc les protecteurs dévoués de la Réforme.

En 1529, à la diète de Spire, l'empereur Charles-Quint interdit toute propagande religieuse jusqu'à la prochaine réunion d'un concile général. Les Luthériens protestèrent et en gardèrent le nom de *protestants*. En 1530, à la diète d'Augsbourg, ils apportèrent la formule définitive de la doctrine luthérienne, qui fut dès lors appelée la *Confession d'Augsbourg*. En 1531 — ce sont là les années décisives de la constitution du luthéranisme, — les princes protestants, pour être plus forts contre les entreprises de l'empereur, formèrent entre eux la *Ligue de Smalkalde*, entretenirent quelques relations avec le roi de France, se montrèrent résolus à la lutte pour leur foi. Charles-Quint, préoccupé de sa rivalité avec François I<sup>er</sup>, n'attaqua pas encore les princes protestants. Luther mourut en 1546 ; il put espérer pour sa doctrine un triomphe sans larmes.

Car la Réforme faisait autour de lui les plus étonnants progrès. Le curé de Zurich, ZWINGLE, l'avait prêchée en Suisse et la moitié des cantons suisses l'avaient adoptée. CALVIN en France, après de fortes études de théologie à Orléans et à Bourges, avait admis de bonne heure les principaux enseignements de Luther. Inquiété à la cour de François I<sup>er</sup>, il se retira à Nérac, auprès de la reine de Navarre, Marguerite

d'Angoulême, sœur du roi de France, qui écoutait avec sympathie les novateurs : elle fut la grand'mère de Henri IV. Elle conseilla à Calvin de s'établir en Suisse, à Genève, où il serait plus en sûreté. Calvin s'y rendit en 1536 ; il y acheva la constitution de sa doctrine, plus rigoureuse que celle de Luther, et formulée dans son livre de *l'Institution chrétienne*. Il voulut imposer aux Gênois une sévère discipline morale ; le parti des « libertins » le chassa en 1538 et le força de se retirer à Strasbourg ; il en fut rappelé en 1541, et dès lors il fut le maître à Genève jusqu'à sa mort en 1564. Il y fonda une sorte de République théocratique gouvernée par un consistoire des ministres du culte ; il imposa à tous une austérité de mœurs qui ne manqua pas de lui faire beaucoup d'ennemis ; il fut d'une intolérance extrême pour ceux qui ne pensaient pas comme lui, et fit brûler vif Michel Servet qui professait quelques opinions hardies au sujet de la divinité du Christ (1553).

Genève devint sous cette rude autorité la forteresse de la Réforme, « la Rome du protestantisme », comme on a dit. Un grand nombre de jeunes gens vinrent y étudier la nouvelle doctrine, et s'y préparèrent à la répandre. Joux Knox la porta en Écosse et y fonda le presbytérianisme, qui n'est qu'une forme du calvinisme. Théodore de Bèze prêcha en France ; il eut moins de succès. Car le gouvernement français après quelques hésitations allait se prononcer très résolument contre les idées nouvelles. François I<sup>er</sup> tout d'abord, sous l'influence de sa sœur, leur avait montré de l'indulgence, et par l'édit de Coucy de 1535 avait interdit toute poursuite à leur sujet. Puis son tempérament naturellement absolutiste, l'autorité qu'il exerçait sur le clergé par la nomination à tous bénéfices que lui réservait le Concordat de Bologne, lui avaient inspiré une autre politique, qui fut en somme, pendant cinquante ans, la politique de la royauté française ; il persécuta les dissidents, fit massacrer les Vaudois en Provence, fit brûler vif comme hérétique l'imprimeur Étienne Dolet. Henri II fut plus cruel encore ; l'édit de Châteaubriand de 1551 interdit tout prêche même en dehors des villes ; les réformés furent chassés de toutes les fonctions

publiques. Une *Chambre ardente*, au nom sinistre, fut instituée pour l'instruction et le jugement des causes d'hérésie; un conseiller au Parlement, Anne Dubourg, fut condamné; puis brûlé pour avoir seulement conseillé au roi la tolérance, Henri II mit fin aussi, pour un moment, à la rivalité de la France et de la maison d'Autriche; il signa avec Philippe II, le roi d'Espagne, le traité de Cateau-Cambresis (1559) et lui donna sa fille en mariage; alliance redoutable aux idées de Réforme ou même de tolérance, car en des articles secrets les deux rois s'entendaient pour organiser fortement la persécution contre toute hérésie. Les plus redoutables obstacles allaient empêcher désormais l'expansion de la Réforme.

## II

Cependant, la Réforme, par l'influence surtout des causes nationales qui ont été indiquées tout d'abord, s'établit définitivement dans le nord de l'Europe, et consacra l'indépendance religieuse de la plupart des nations germaniques.

Elle assura l'indépendance de la Suède à l'égard du Danemark. La domination danoise en Suède établie à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, était devenue très lourde sous le règne de Christian II, le « Néron du Nord ». Un descendant des anciens rois, GUSTAVE WASA, s'enfuit de la prison où il était enfermé, souleva les mineurs de la Dalécarlie, s'empara de Stockholm et de la couronne royale. Mais les évêques suédois défendaient la cause danoise; Gustave Wasa encouragea la prédication de la doctrine luthérienne, et dès 1527 les *États Généraux de Westeras* prononcèrent la sécularisation des biens de l'Église au profit de l'État et conférèrent au roi le droit de nommer tous bénéficiaires ecclésiastiques. Il y eut quelque opposition à vaincre, mais la Suède demeura fidèle au luthérianisme qui se confondait pour elle avec l'indépendance nationale. D'ailleurs, une dizaine d'années après, les Danois ayant renversé Christian II, son successeur Frédéric de Holstein introduisit aussi en Danemark la doctrine de la Réformation et y accomploit la sécularisation des terres d'Église.



La Réforme fut même de force à vaincre le puissant empereur Charles-Quint. On a vu qu'en présence des premières prédications luthériennes, il avait montré de l'hésitation ; il avait essayé d'empêcher le schisme ; il avait fait de grands efforts de conciliation ; empereur élu, il désirait ménager les princes, et notamment l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, dont l'influence était grande et s'était manifestée en particulier dans l'élection impériale. Mais d'autre part Charles-Quint était un très fervent catholique, comme il le devait montrer par la retraite de ses dernières années dans un monastère ; et aussi, très pénétré de la haute signification de son titre, il prétendait être, comme les empereurs du moyen âge, le représentant de l'unité catholique et impériale ; il ne pouvait pas permettre la rupture de cette grandiose unité dans le temps même où, plus puissant que tous ses prédécesseurs depuis Charlemagne, il se croyait capable d'en assurer la domination sur toute l'Europe. Il ne pouvait pas ne pas prendre parti contre la Réforme. Pendant que François I<sup>er</sup>, le Roi Très Chrétien, donnait le scandale de son alliance avec le sultan des Turcs, l'empereur conduisait la glorieuse croisade de Tunis et rendait à la liberté des centaines de chrétiens esclaves des Musulmans ; il faisait, avec moins de bonheur, une même tentative contre les pirates d'Alger ; il continuait contre les infidèles la tradition de Frédéric-Barberousse et de Charlemagne.

Mais il avait une autre croisade, plus importante encore, à diriger dans son propre empire contre l'hérésie. Il ne cessait d'en être préoccupé. La mort de François I<sup>er</sup> en 1547 lui donna quelque répit dans sa lutte contre la France. Il pensa en profiter pour écraser en Allemagne le parti protestant. Il suscita contre l'électeur de Saxe, le plus redoutable des chefs réformés, un compétiteur, son cousin Maurice de Saxe, qui, mis à la tête des troupes impériales, écrasa les luthériens à Muhlberg, en Thuringe, et les enferma dans Magdebourg, étroitement assiégés. Charles-Quint, malade alors de la goutte, se rendit à Innsbruck dans le Tyrol et y attendit les événements ; il ne doutait point de la prise prochaine de Magdebourg, de la défaite complète des protes-

tants, et se préparait à leur imposer l'abandon de leurs convictions religieuses, sous la menace de l'extermination. Il se réjouissait de ce triomphe, en son ambition impériale et sa conscience de catholique, et y voyait le couronnement de son règne. Tout à coup l'armée protestante, qu'il croyait bloquée dans Magdebourg, parut devant Innsbruck sous le commandement de Maurice de Saxe, qui, redoutant comme les autres princes allemands la trop grande puissance de l'empereur, avait traité avec les chefs de la Réforme en se faisant reconnaître par eux son titre électoral en Saxe. Il s'était même entendu aussi avec le roi de France, Henri II, qui, après accord avec les protestants allemands, s'empara des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun.

Toutes ces négociations avaient été cachées à l'empereur, et il faillit être pris dans Innsbruck : il se jeta dans une litière, et dans la nuit, par les sentiers abrupts du Tyrol, il s'enfuit en Autriche, à Vienne, et demanda asile à son frère l'archiduc Ferdinand. Ce fut l'éroulement pitoyable de son grand dessein ; il en fut désespéré. Il essaya de se venger au moins du roi de France et tenta de reprendre Metz ; il ne put y parvenir et fut repoussé par François de Guise. Il renonça au pouvoir ; il laissa l'Empire à son frère, l'Espagne à son fils, et alla mourir au monastère de Yuste. Ce fut le nouvel empereur Ferdinand qui eut le soin de traiter avec les Luthériens. Il signa avec eux la *paix d'Augsbourg* (1555).

L'événement était de capitale importance, car il était la reconnaissance du triomphe de la Réforme par le représentant de la plus grande puissance politique de la chrétienté. En effet Ferdinand reconnaissait la confession d'Augsbourg de 1530 comme une doctrine autorisée en Allemagne ; il permettait l'exercice du culte luthérien dans tous les territoires des princes luthériens ; il admettait comme définitives les sécularisations de terres ecclésiastiques qui avaient été accomplies jusque-là ; il est vrai que toute nouvelle sécularisation était désormais interdite et que cette « réserve ecclésiastique » pouvait être un obstacle sérieux à la propagande protestante. En effet la Réforme ne fit pas dans la suite en Allemagne des progrès très remar-

quables. Elle garda à peu près les positions qu'elle occupait en 1555.

L'autre grand succès de la Réforme fut l'établissement de l'anglicanisme. L'Angleterre y était préparée par des circonstances analogues à celles qui firent le succès de la Réforme luthérienne. Elle souffrait vivement de la domination du Saint-Siège, du « papisme » comme elle disait ; elle se souvenait du temps où Jean sans Terre avait dû s'humilier aux pieds du légat, car depuis lors elle payait un lourd denier de saint Pierre ; elle y voyait une sorte de tribut de vasselage. Elle avait perdu tout respect pour la papauté pendant la « Captivité d'Avignon », et Wiclif, à cette époque, avait lancé la première idée de la Réforme. Au siècle suivant, l'École d'Oxford reprit les enseignements de Wiclif, prêcha contre la décadence de l'Église, ses richesses excessives, ses mœurs corrompues, entretint dans tout le pays un sentiment favorable aux idées de Réforme. C'est ce qui fit le succès de la politique religieuse du roi Henri VIII.

Il ne partageait pourtant pas les idées des professeurs d'Oxford ; il n'en prit que ce qui lui était utile. Il avait épousé en premier mariage la veuve de son frère aîné, Catherine d'Aragon, une tante de l'empereur Charles-Quint, et en avait eu une fille, Marie Tudor. Il aima ensuite une dame d'honneur de la reine, Anne de Boleyn et voulut l'épouser ; il demanda au pape la rupture de son premier mariage, sous prétexte que les lois de l'Église ne lui permettaient pas d'épouser sa belle-sœur. Pour s'assurer des appuis parmi les humanistes d'Oxford, il nomma chancelier en 1529 par un des chefs de cette école, Thomas Morus. Mais le Pape Clément VII refusa, sans doute par crainte de Charles Quint, d'accorder le divorce. Alors Henri VIII convoqua « le Parlement réformateur » ; il fit voter le *bill de suprématie* qui le proclamait chef, au spirituel et au temporel, de l'Église d'Angleterre. Il prononça lui-même la dissolution de son mariage avec Catherine d'Aragon ; il épousa Anne de Boleyn, dont il eut une fille, Élisabeth. Mais il s'en tint là en matière de Réforme religieuse, il n'avait voulu y voir qu'un moyen de grandir son

autorité royale, de s'enrichir par la spoliation des monastères que dirigea son ministre Thomas Cromwell, et de satisfaire sa passion ; il en abusa étrangement et contracta une série de six mariages successifs. Il n'admit aucun changement dans la doctrine catholique, il fit voter le bill des six articles qui fut appelé le bill du sang : il ordonnait sous peine de mort de croire à la présence réelle dans l'Eucharistie ; il interdisait la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres ; il proclamait la nécessité de la confession auriculaire. Thomas Morus, qui avait dès 1532 donné sa démission et refusé de reconnaître la *suprématie* royale, fut décapité ; il y eut d'ailleurs bien d'autres victimes ; car le roi faisait périr les catholiques qui reconnaissaient l'autorité pontificale, et les réformés qui n'acceptaient pas toute la doctrine de Rome. Ainsi la Réforme n'était pas faite en ce pays ; Henri VIII n'avait que décapité le catholicisme.

Il eut pour successeur en 1547 son fils Édouard VI, un enfant de neuf ans. Les ministres du petit roi introduisirent les doctrines luthériennes en Angleterre ; mais il était fort mal portant, on pouvait prévoir qu'il n'aurait pas une longue vie et les Anglais s'effrayaient à la pensée que le trône appartiendrait ensuite à sa sœur aînée, MARIE TUDOR, la fille de Catherine d'Aragon, une « papiste ». Les ministres d'Édouard VI essayèrent d'assurer la couronne à une cousine de ce prince, une jeune fille de dix-sept ans, Jeanne Grey, très aimée pour sa bonté, très populaire pour son attachement aux idées de Réforme. Le complot échoua. Marie Tudor régna en 1553. Son premier soin fut de se débarrasser de celle qu'on avait pensé lui opposer. Jeanne Grey fut condamnée à mort ; elle refusa d'abjurer sa foi religieuse ; elle fut conduite à l'échafaud, le lundi 12 février 1554, le « lundi noir ». Elle garda jusqu'au bout le plus beau courage. On exécuta 400 autres réformés ; l'autorité pontificale fut rétablie en Angleterre par un *Te Deum* solennel, au mois de novembre 1554 ; Marie Tudor épousa le roi d'Espagne Philippe II qui allait être dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle le plus redoutable champion du catholicisme. L'Angleterre redevint une province du Saint-Siège ; elle voua à « Marie



la Sanglante » une haine dont la tradition a traversé les siècles.

Mais Marie Tudor mourut le 17 novembre 1558. Le trône revint à sa sœur ÉLISABETH, la fille d'Anne de Boleyn, la « fille du schisme ». Elle était comme destinée par là à achever l'œuvre de la Réforme religieuse en Angleterre. Elle n'y manqua point et dès 1562 le *bill des trente-neuf articles* fonda définitivement la Réforme anglicane.

Ce fut conformément aux vœux de la nation une conciliation entre la doctrine catholique et les doctrines réformées. Le bill conserva la hiérarchie ecclésiastique, les formes extérieures du culte et de la discipline catholiques, il laissa à l'Église nouvelle les biens de l'ancien clergé. Mais il donna le gouvernement de l'Église à la reine et aux principaux dignitaires ecclésiastiques ; le célibat des prêtres fut aboli ; le culte de la Vierge et des Saints fut condamné comme idolâtre ; deux sacrements seulement furent conservés, le Baptême et l'Eucharistie, et l'Eucharistie ne fut considérée que comme une cérémonie commémorative des derniers temps de la vie de Jésus. Ainsi l'Église anglicane, extérieurement semblable à l'Église catholique, fut cependant en réalité une des Églises réformées. Les Anglais s'y attachèrent ardemment ; elle était leur Église, *Church by law established*, « l'Église établie ». Elle fut un des traits essentiels de leur constitution nationale, étant un acte de leur propre volonté.

C'est pourquoi ils soutinrent passionnément Élisabeth dans sa lutte contre MARIE STUART. Car Marie Stuart n'était pas seulement la reine d'Écosse, chassée de son trône par ses sujets désormais attachés au presbytérianisme de John Knox. Elle était aussi la rivale d'Élisabeth, car elle était une arrière-petite-fille de Henri VII ; les catholiques d'Angleterre la considéraient comme leur vraie reine, la fille d'Anne de Boleyn étant pour eux illégitime : un moment même, à la mort de Marie Tudor, Marie Stuart avait pris le titre de reine d'Angleterre. Le drame de la captivité de Marie Stuart est donc bien le drame de la rivalité de deux reines, mieux encore, le drame de la lutte de deux religions, et par là un

des épisodes les plus importants de l'histoire de la Réforme. Les catholiques d'Angleterre, même des catholiques de France, le roi d'Espagne Philippe II, conspirèrent pour délivrer Marie Stuart de la prison où Élisabeth la tenait enfermée, et pour la mettre sur le trône d'Angleterre. Ils fournirent à Élisabeth les prétextes qui lui manquaient pour se défaire de son ennemie; après dix-neuf ans de captivité, Marie Stuart fut décapitée, le 18 février 1587. Philippe II lança contre l'Angleterre l'*Invincible Armada*; elle fut dispersée par les vents et par les vaisseaux d'Élisabeth qui allèrent ensuite brûler Cadix. C'était le triomphe de l'anglicanisme. Il ne pratiqua point la tolérance; le bill d'uniformité interdit l'exercice de tout autre culte; la cour de Haute-Commission fut une sorte de Tribunal d'Inquisition; cependant ses persécutions furent relativement modérées; il y eut des condamnations à la prison, à l'amende; on ne punit de mort que les prêtres qui faisaient acte de propagande. Ainsi ces idées de Réforme ne s'accompagnaient pas de l'idée de la tolérance; les uns et les autres, catholiques ou protestants, prétendaient posséder seuls la vérité et l'imposer aux dissidents. Le principe de la liberté de conscience ne pénétra que lentement dans les esprits, surtout lorsqu'il apparut comme une des conditions de la paix entre les habitants d'une même nation.

L'Irlande demeura fidèle au catholicisme, par esprit d'opposition à l'Angleterre. La Réforme gagna peu à peu la Hongrie, elle eut un moment quelques adeptes en Espagne; elle fut adoptée en France, sous la forme calviniste surtout, par un certain nombre de familles nobles, et par la plus grande partie du peuple dans la région de l'Ouest et dans le Béarn; elle ne conquit point la majorité du pays. Le domaine essentiel de la Réforme resta donc limité à peu près aux pays germaniques.

### III

Si la Réforme protestante n'a pas fait d'autres progrès, c'est que l'Église catholique, menacée dans son existence

même, s'organisa très fortement pour la résistance et trouva parmi les rois des champions capables, sinon de détruire les idées de Réforme, du moins d'en contenir la diffusion. Ce fut l'œuvre des *Jésuites*. On rencontre leur action dans toute l'histoire de la Contre-Réforme.

Ils furent institués par un Espagnol de haute naissance, don INIGO LOPEZ DE RECALDE, né en 1491 au château de *Loyola* dans la Biscaye, plus connu dans la suite sous le nom d'IGNACE DE LOYOLA. Il fut d'abord un brillant officier et servit avec valeur dans les armées de Charles-Quint. Mais il fut blessé grièvement au siège de Pampelune en 1521, et fut arrêté ainsi dès le début de sa carrière militaire. Dans les rêveries auxquelles sa longue convalescence l'obligea, il fut pris de remords sur la conduite qu'il avait eue jusque-là et résolut de se consacrer désormais au service de Dieu. Il y devait garder l'ardeur chevaleresque qu'il avait montrée sur les champs de bataille; il voulut être le vaillant soldat du Christ, comme il l'avait été de son roi. La chevalerie espagnole s'était toujours distinguée par son caractère mystique, et ses plus illustres représentants avaient été les moines guerriers des grands ordres d'Alcantara, de Calatrava ou de Saint-Jacques de Compostelle. Ignace de Loyola fut bien leur héritier : il continua contre « l'hérésie » la croisade que pendant des siècles ils avaient menée contre les Infidèles.

Guéri de ses blessures, mais resté faible et maladif, Ignace de Loyola vécut quelque temps chez les ermites du Montserrat, dans la montagne au-dessus de Barcelone. Il y fut en proie à de douloureuses extases où sa mission divine se confirma dans sa pensée. Il fit ensuite un pèlerinage en Palestine. Au retour, pour être plus digne du rôle qu'il s'attribuait, il alla étudier la théologie à l'Université de Salamanque; ses accès de fièvre religieuse, ses enthousiasmes excessifs et comme maladifs, effrayèrent ses maîtres. Il alla à l'Université de Paris. Il y trouva des amis, et notamment deux Espagnols, Lainez et François-Xavier, celui-ci originaire de Pampelune, devenu professeur de philosophie au collège de Beauvais à Paris. Le 15 août 1534, unis dans une même foi, ils se réunirent dans la crypte de l'église de

Montmartre ; ils y jurèrent obéissance au pape, puisque l'autorité pontificale était partout attaquée, et fondèrent sur ce principe essentiel un ordre nouveau auquel ils donnèrent un nom militaire, la *Compagnie de Jésus*. Ils allaient être les soldats de l'Église romaine.

Leur organisation fut extrêmement forte ; elle repose sur l'obéissance absolue à l'autorité des chefs. Le Jésuite a abdiqué toute liberté, matérielle ou morale ; sa volonté est morte ; il n'est qu'un instrument, comme le bâton inerte sur lequel s'appuie le vieillard ; il n'a plus de personnalité ; en présence de l'ordre supérieur, il ne pense pas ; il est comme un cadavre, « *perinde ac cadaver* ». Une hiérarchie rigoureuse fut l'application de ce principe. A la tête de la Compagnie est le pape, et, à ses côtés, le *général*, élu à vie, afin que sa situation soit incontestée, même pour les plus hauts dignitaires. Ses lieutenants sont les *provinciaux*, chargés de la direction religieuse d'une province de l'Église ; ils ne sont pas élus par leurs inférieurs, comme dans la plupart des autres ordres ; ils sont nommés par leurs supérieurs et ainsi plus rigoureusement tenus sous leur autorité. Les *pères* ne sont admis qu'après trente ans à prêter, outre les vœux ordinaires de pauvreté et de charité, le vœu spécial d'obéissance au pape. Les *frères* sont chargés de l'enseignement et de la prédication. Les *coadjuteurs* spirituels ou temporels sont les moindres soldats de cette armée fortement disciplinée.

Les Jésuites ne s'enferment pas dans les cloîtres ; ils vont dans le monde afin d'exercer sur lui une action plus directe ; mais où qu'ils soient, ils ne sont les sujets d'aucun prince, les citoyens d'aucun pays ; ils ne sont que les soldats du Christ, les serviteurs aveugles de leur général et du pape. Partout leur influence prend toutes les formes : ils enseignent dans les écoles et les universités ; ils donnent des soins particuliers à l'éducation de la jeunesse ; ils furent longtemps les maîtres les plus renommés de ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire ; ils eurent des collègues célèbres, où ils poussèrent loin l'étude des langues anciennes et inspirèrent une sorte de renaissance intellec-



uelle du catholicisme. Ils prêchent de chaire en chaire ; ils soignent les malades. Ils vont en mission dans les pays les plus lointains : François-Xavier fut le fondateur des missions catholiques de l'Inde et de la Chine, et les Jésuites y eurent toujours une incontestable prépondérance sur les autres ordres. On les trouve au Canada, dans l'Amérique du Sud, au Paraguay où ils fondèrent une sorte d'État ecclésiastique. Ils s'introduisent à la cour des rois, s'efforcent de devenir leurs confesseurs, pour diriger leur conscience et l'État. Ils réunissent en eux toutes les fonctions que s'étaient jusque-là partagées les autres ordres monastiques. Ils résument à eux seuls et ils concentrent toute la puissance de l'institution du clergé régulier.

Leur action s'affirma dès l'abord très forte sur les délibérations et les conclusions du concile de Trente. Ce concile, ouvert en 1545, interrompu de 1546 à 1551, réuni de nouveau en 1551 et 1552, encore dispersé jusqu'en 1560, n'acheva ses travaux qu'en 1563. Les dernières séances, les plus décisives, furent réellement dirigées par Lainez, qui était devenu le général des Jésuites à la mort d'Ignace de Loyola en 1556.

L'œuvre alors inscrite aux décrets du concile de Trente, *Decreta Tridentina*, fut d'une importance considérable. La réforme morale qui y fut accomplie rappelle celle du XI<sup>e</sup> siècle sous Grégoire VII. Les abus les plus scandaleux qu'on reprochait aux clercs furent réprimés ; les excès de la fiscalité pontificale, dont l'affaire des indulgences avait été la plus retentissante manifestation, furent corrigés. Le nombre des cardinaux fut fixé à 70 et désormais ne fut plus dépassé ; l'âge épiscopal fut fixé à trente ans au minimum : on ne vit plus, comme auparavant, des enfants d'une dizaine d'années parmi les abbés, les évêques, ou même les cardinaux ; c'était comme une nouvelle simonie qui disparaissait. Des séminaires furent fondés pour assurer l'instruction du clergé, dont la dignité morale et l'autorité scientifique furent reconstituées. Mais il n'y eut pas d'autres concessions à la doctrine de la Réforme ; en matière de dogme, toute la tradition de l'Église catholique fut maintenue, solennellement

confirmée. Le concile fixa le seul texte reconnu authentique de la Bible ; ce fut le texte de la Vulgate, c'est-à-dire la version latine ; d'ailleurs il déclara que l'interprétation de ce texte ne pouvait appartenir qu'à l'Église elle-même ; il n'admit point le libre examen. Il maintint le mérite moral des bonnes œuvres et par conséquent le principe des indulgences. Il garda les sept sacrements, la doctrine de la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, la croyance au Purgatoire, le culte des Saints et de Marie, le célibat des prêtres ; le latin demeura la seule langue officielle de l'Église, parce que, langue morte, il ne subit pas les variations où les langues vulgaires sans cesse se modifient ; il est comme le symbole de l'immortalité de la doctrine catholique qui, d'institution divine, ne peut pas être entraînée dans toutes les variations de la pensée et de la parole humaine.

Surtout le concile de Trente estima que, pour mieux lutter contre les ennemis de l'Église, il fallait fortifier l'autorité pontificale, la dégager définitivement des prétentions avancées par les conciles du siècle précédent. Le pape fut proclamé infallible en matière de foi, seul juge des réformes à accomplir, seul interprète des canons ou décrets de ses prédécesseurs et des Livres Saints. Les États durent se soumettre à l'Église, les princes n'étant que les serviteurs du pape : c'était l'affirmation la plus hautaine de l'*ultramontanisme* ; au temps de leur plus grande puissance, Grégoire VII et Innocent III n'avaient pas revendiqué avec plus de vigueur les droits de la théocratie. Il est vrai que la plupart des souverains protestèrent, et que, sauf l'Autriche, tous les États de l'Europe repoussèrent sur ce point les décrets du concile de Trente ; ces décrets n'en sont pas moins restés depuis la base fondamentale de la doctrine de l'Église catholique, la source lointaine de tous ses conflits avec les États laïques.

La papauté elle-même fut réformée, elle renonça à ses préoccupations temporelles, à la protection des lettres et des arts. Pie IV proscrivit l'art païen, comme contraire à la morale évangélique. Sixte-Quint chassa de Rome les artistes et les écrivains, et les routes de l'Italie se couvrirent de

longues bandes de fugitifs allant chercher au delà des monts des souverains plus cléments. Paul III institua la Congrégation de l'*Index*, chargée d'examiner tous les ouvrages nouveaux et de prohiber tous ceux qui ne seraient pas conformes à la pure doctrine catholique. Le même pape organisa l'*Inquisition générale* qui eut mission de rechercher et punir toute atteinte à la foi; elle fut autorisée à employer la torture et n'y manqua pas; elle poursuivit longtemps avec acharnement toutes les manifestations de la pensée libre; elle fit périr GIORDANO BRUNO; elle fit le procès de GALILÉE et l'obligea, après qu'il eut démontré que la terre tourne, à se rétracter sous peine du bûcher. Pie V imposa à tous les clercs, prétendit imposer à tous les laïques l'observation rigoureuse de tous les commandements de l'Église; il défendit aux médecins de soigner les malades qui ne présentaient pas de billets de confession; ceux qui avaient manqué trois fois au repos du dimanche devaient avoir la langue percée et être envoyés aux galères: ce fut une belle occasion de délations, même mensongères. Les temps de la Renaissance étaient bien finis. Pourtant l'Église ne fut plus capable d'imposer à toutes les nations catholiques toutes ses exigences; la papauté ne retrouva pas son autorité du moyen âge. Elle fut seulement capable, avec les Jésuites, d'empêcher de nouveaux progrès de la Réforme protestante; et même elle le dut surtout à l'action vigoureuse de quelques puissants souverains temporels qui accordèrent leurs ambitions avec ses intérêts.

Dans le temps même où le concile de Trente affirmait ses prétentions théocratiques, l'Église trouvait dans le roi d'Espagne PHILIPPE II, fils de Charles-Quint, son plus redoutable champion. Il monta sur le trône en 1556; il possédait, outre l'Espagne et la plus grande partie de l'Amérique, le royaume de Naples, le Milanais, la Franche-Comté, les Pays-Bas de Belgique et de Hollande; il contracta avec le roi de France Henri II une alliance étroite dans le dessein de détruire l'hérésie; car il s'attribua la mission divine de rétablir la monarchie catholique universelle: il menaçait donc ensemble l'équilibre européen et la liberté de l'esprit humain. Il y

consacra son ardente foi catholique, sa volonté impassible, froide, indifférente au choix des moyens. Il ne quitta pas l'Espagne ; elle fut la forteresse de ses ambitions, et elle lui en est toujours demeurée reconnaissante, car elle ne fut jamais plus grande. Madrid fut sa capitale et ce fut l'apogée de la splendeur de cette ville. Il fit construire tout près de là, au pied de la sierra de Guadarrama, le vaste palais de l'*Escorial* ; une étiquette sévère, glaciale, y fut instituée et en demeura la marque ; ce fut comme une maison religieuse, la citadelle de l'Église, image de la politique à laquelle Philippe II travailla jusqu'à son dernier jour. Il sortit peu de son palais. Il avait là des conseillers écoutés, le duc d'Albe, homme d'État sans scrupules, soldat sans peur et sans pitié ; le comte Don Ruy Gomez de Silva, politique plus souple, plus patient et retors. Il entendait leurs avis ; mais il décidait seul, et, sa résolution prise, il s'y tenait avec une rigueur implacable. Les Protestants l'appelèrent « le Démon du Midi ». Si la puissance de l'Église catholique ne fut pas par lui rétablie, c'est que ses temps étaient passés.

Il y eut quelques luthériens en Espagne ; on les laissa en paix quelque temps. Tout à coup, en 1568, les tribunaux de l'Inquisition fonctionnèrent, sans bruit ; la plupart des réformés furent brûlés ; les suspects s'en allèrent. Philippe II déclarait qu'il ne voulait régner que sur des catholiques. Les Maures, qui avaient fait sous Ferdinand le Catholique une apparente soumission à l'Église, vivaient tranquilles et laborieux sur la côte orientale et méridionale de l'Afrique ; Charles-Quint lui-même avait respecté leurs mœurs et leurs traditions. En 1567, Philippe II publia contre eux un édit rigoureux ; il leur défendit les ablutions, l'usage de leur costume national, exigea la pratique assidue du culte catholique et envoya des soldats pour assurer l'obéissance. Les Maures se révoltèrent. L'Andalousie fut ensanglantée par d'affreux massacres, ruinée pour longtemps. Les Maures furent écrasés. Après des exécutions par milliers, qui forcèrent les survivants à quitter l'Espagne, l'Édit de 1571 réduisit en esclavage tous les enfants des Musulmans âgés de moins de dix ans.



Les flottes turques, depuis la prise de Constantinople, étaient maîtresses de la Méditerranée orientale ; elles pénétrèrent même dans la Méditerranée occidentale, et en infestèrent les côtes. En 1571, Philippe II envoya contre elles son frère, don Juan, à la tête d'une flotte considérable. Les Turcs furent chassés, atteints à l'entrée du golfe de Corinthe, en vue de *Lépante*, battus et tous leurs vaisseaux détruits. Le pape célébra le vainqueur comme un envoyé de Dieu. Dieu en effet semblait mettre aux mains de Philippe II toutes les ressources nécessaires pour assurer son succès. Il devint roi de Portugal en 1580, et acquit ainsi tout l'Empire portugais du Brésil et des Indes Orientales ; il eut à sa disposition les carraques de l'Inde, comme les galions de l'Amérique, les trésors du monde. Devant une telle puissance, combien étaient petits les États protestants, l'Angleterre, et quelques principautés allemandes ! Philippe II espérait bien les vaincre : il prendrait l'Angleterre à Élisabeth, pour Marie Stuart ; il conquerrait la France par la Ligue et y établirait sur le trône sa fille Isabelle, petite-fille du roi Henri II ; la dynastie des Valois alors disparaissait, comme pour lui faire place ; appuyé sur la France et l'Angleterre, il conduirait une croisade suprême contre l'Allemagne luthérienne ; il achèverait sur toute l'Europe et sur le monde entier le triomphe de l'Église.

#### IV

Ce grand dessein se brisa sur un petit obstacle. La doctrine de la Réformation avait pénétré de bonne heure dans les Pays-Bas hollandais, par suite de leurs affinités de race et de tempérament intellectuel avec l'Allemagne. Ils avaient de plus, par une tradition qui remontait au moyen âge, des libertés auxquelles ils étaient très attachés, et dont la liberté de conscience leur paraissait être une conséquence précieuse. D'ailleurs ils avaient acquis par le travail une très remarquable prospérité, ainsi que les Pays-Bas belges, et ils étaient la plus belle province de l'Empire espagnol.

Philippe II ne fut retenu par aucune de ces considérations ;

il ne voulut pas tolérer un moment l'hérésie dans une partie de ses États. Il écarta sa sœur, Marguerite de Parme, gou-



Les Provinces-Unies de Hollande.

vernante des Pays-Bas, qui lui donnait des conseils de modération; il institua aux Pays-Bas 17 évêchés nouveaux, il y introduisit l'Inquisition espagnole; il organisa vigoureusement la répression. Les nobles du pays, ayant à leur tête GUILLAUME DE NASSAU, prince d'ORANGE, surnommé Guillaume le Taciturne, protestèrent contre ces mesures au nom de

leurs anciennes libertés; on se moqua d'eux, à cause de la simplicité de leurs costumes et de leurs manières; on les appela « les Gueux »; ils s'honorèrent de cette injure, prirent pour emblèmes l'écuelle de bois et la besace, et se révoltèrent. Philippe II irrité envoya le duc d'Albe au gouvernement des Pays-Bas; c'était annoncer une politique impitoyable; Guillaume d'Orange s'enfuit; ses amis, les comtes d'Egmont et de Horn, moins prudents, furent arrêtés et décapités. La terreur régna pendant six ans sur le pays (1567-1573); il y eut en quelques mois 18 000 exécutions capitales; c'était le moment du massacre de la Saint-Barthélemy en France: c'était une politique concertée. Le commerce fut totalement arrêté; Anvers fut ruiné pour trois siècles: le duc d'Albe s'y fit élever un monument où il était représenté foulant aux pieds le peuple et la noblesse.

Il ne l'emporta pas cependant; il lui fut impossible de réduire les « Gueux de mer » dans les îles de la Zélande; Guillaume d'Orange avait levé des troupes; il s'établit et se maintint dans les Pays-Bas du Nord; il en proclama l'indépendance sous le nom de *Provinces-Unies*. Même la Belgique, demeurée catholique, parut disposée à secouer le joug de l'Espagne à cause de la tyrannie du duc d'Albe. Philippe II dut le rappeler; il le remplaça par le fils de Marguerite de Parme, Alexandre Farnèse, qui sauva la situation, au moins en partie. Il réussit à rétablir l'autorité de l'Espagne sur la Belgique; mais il ne put soumettre la Hollande. Guillaume d'Orange, dont la tête fut mise à prix, fut assassiné par un fanatique; son fils Maurice de Nassau continua et acheva l'œuvre de la délivrance; il commença même à s'emparer des colonies portugaises, comme les îles de la Sonde, tombées à ce moment sous la domination de l'Espagne. Philippe II dut renoncer à la Hollande; l'échec était sensible, sinon pour sa puissance matérielle, du moins pour son prestige.

Ce fut du reste comme le signal d'autres échecs où ses grands desseins sombrèrent. Alexandre Farnèse devait combiner, avec l'expédition de l'Invincible Armada, une descente en Angleterre; la destruction de la grande flotte espagnole

le retint au rivage (1588). La France aussi échappait aux entreprises du roi d'Espagne, et, parmi de sanglantes crises, s'efforçait de fonder le régime moderne de la tolérance. MICHEL DE L'HOPITAL en avait indiqué de bonne heure le principe; il avait espéré dès 1562 faire vivre en paix dans la même patrie les religions différentes. Les passions fanatiques ne l'avaient pas aussitôt permis, et la France auparavant fut déchirée par trente ans de guerre civile. Le massacre de la Saint-Barthélemy fut aussi inutile qu'odieux; on ne put vaincre les « huguenots » de l'Ouest et du Midi. Henri III essaya de tenir dans un savant équilibre les partis adverses; il fut détrôné par la faction des Guise; il fut assassiné en 1589. Sa mort appelait au trône le chef des protestants, Henri de Béarn. Les catholiques refusèrent longtemps de le reconnaître; mais quand ils se virent obligés de choisir entre le bon Français qu'était HENRI IV et une infante espagnole, la fille de Philippe II, le bon sens et le sentiment patriotique l'emportèrent. La *Satire Ménippée* hâta le discredit des « charlatans » de Lorraine et d'Espagne, et la conversion de Henri IV au catholicisme acheva l'ouvrage. Philippe II n'eut même pas la joie de garder un petit morceau de France; ses troupes furent battues à Fontaine-Française, priées de repasser la frontière, et il dut signer le traité de *Vervins* (1598) qui enregistrait le néant de sa politique. Avant de mourir, le 12 septembre de la même année, il put connaître les termes de l'*Edit de Nantes*, qui fut publié le 13 avril précédent. Sans doute il ne comprit pas la grandeur de cet acte: deux religions autorisées ensemble dans un même pays, leurs fidèles également admis aux fonctions publiques, l'État protégeant deux religions différentes. Toutes ces nouveautés, qui sont des traits caractéristiques de la civilisation moderne, ne pouvaient être qu'hérésies aux yeux de Philippe II. Il emportait dans la tombe le grand dessein de l'unité catholique.

L'Église catholique rencontra cependant un dernier défenseur en la personne de l'empereur FERDINAND II. Ferdinand de Styrie avait été élevé par les Jésuites d'Ingolstadt et ils avaient de bonne heure fondé sur lui de grandes espérances;



ils se réjouirent de son avènement au trône impérial en 1618. Il était pourtant beaucoup moins puissant que Philippe II ; il était comme le champion suprême d'une cause désormais condamnée ; il pouvait faire beaucoup de mal aux Réformés d'Allemagne ; il ne pouvait prétendre à la monarchie catholique universelle. En effet il ne possédait à titre héréditaire que l'Autriche et la Styrie ; il fut reconnu à grand'peine comme roi de Hongrie ; il ne fut pas élu roi de Bohême, les habitants de ce pays lui opposèrent l'électeur palatin Frédéric V. En fait, depuis la paix d'Augsbourg de 1555, la Réforme n'avait pas cessé de faire des progrès, de pratiquer même encore quelques sécularisations importantes : Ferdinand II eut pour mission essentielle d'arrêter définitivement cette propagande. Nous sommes loin déjà des grandes entreprises de Philippe II ou de Charles-Quint.

La grande guerre que l'on appelle la *Guerre de Trente ans* lui procura d'abord l'occasion de très importants succès. La Bohême fut vaincue à la bataille de la *Montagne-Blanche* ; elle fut cruellement traitée ; ses plus riches familles furent dépouillées ; elle perdit même les quelques libertés religieuses qu'elle avait obtenues à la fin de la guerre des Hussites ; elle fut obligée brutalement à l'observation de toutes les pratiques du culte catholique. L'électeur palatin perdit son électorat qui fut attribué au duc de Bavière, un catholique ; grave défaite pour les protestants allemands, qui ne comptaient plus ainsi que deux électeurs sur sept, ceux de Saxe et de Brandebourg. Ils levèrent des troupes contre l'empereur ; ils furent secourus par le roi de Danemark ; ils furent tous vaincus par les troupes bavaroises ou par les troupes impériales que commandait WALLENSTEIN ; ils durent accepter l'édit de Restitution par lequel ils étaient obligés de rendre à l'Église catholique toutes les terres sécularisées depuis la paix d'Augsbourg, et l'armée de Wallenstein, « verge sanglante qui flagellait l'Allemagne », parcourait le pays pour assurer au plus vite l'exécution de l'édit impérial. Même au temps de Charles-Quint, les protestants allemands n'avaient pas connu de telles humiliations. Le roi de Suède GUSTAVE-ADOLPHE accourut à la défense de la Réformation ; il remporta

sur les armées catholiques des victoires éclatantes ; il refoula les Impériaux jusque sous les murs de Vienne. Mais il fut tué à la bataille de Lutzen, et sa mort rendit vains ses succès (1632) ; les princes allemands demandèrent à traiter avec l'empereur.

Ce fut encore la France, sous le gouvernement d'un cardinal de l'Église romaine, qui fit triompher en ces circonstances la cause de la liberté de conscience. Inspiré de la pensée politique de Henri IV, RICHELIEU, dans l'intérêt de l'équilibre européen, arracha à l'empereur le profit de ses succès. D'ailleurs Ferdinand II mourut dans le même temps en 1637 et son fils Ferdinand III se montra bientôt fatigué de cette longue lutte. Les Impériaux et leurs alliés les Espagnols furent vaincus à Rocroi, Fribourg, Nordlingen, Lens, par Turenne et Condé. Les traités de *Westphalie* de 1648 ruinèrent l'autorité impériale en Allemagne et fondèrent désormais dans ce pays la liberté de conscience ; les protestants gardèrent même les biens ecclésiastiques sécularisés jusqu'au commencement de la guerre. La France y gagnait l'Alsace moins Strasbourg, et en 1659, au traité des Pyrénées signé avec l'Espagne, l'Artois et le Roussillon ; elle devenait la plus grande puissance politique de l'Europe, et aussi la plus grande puissance morale, puisqu'elle y représentait le principe essentiellement civilisateur de la tolérance. Elle ne devait pas se tenir bien longtemps en cette situation exceptionnelle.

Ainsi, au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, enfin, la liberté de conscience avait été admise par quelques-uns des plus grands États de l'Europe. Elle était cependant encore enfermée dans d'étroites limites : en Allemagne, elle n'était reconnue qu'aux princes ; les sujets devaient être de la religion de leur souverain, la conscience des princes paraissant seule capable et digne de cette liberté. Ce n'était pas en ces termes mesquins que Henri IV avait introduit la tolérance dans l'Édit de Nantes. La France et la Hollande connaissaient seules la liberté de conscience. L'Angleterre ne permettait pas l'exercice du culte catholique, l'Espagne ne permettait pas l'exercice du culte réformé. Que de progrès la liberté de conscience

avait encore à faire avant de s'imposer à tous les esprits ! La France elle-même allait y renoncer. Du moins un fait était acquis qui devait rester une indication pour l'avenir, celui de la coexistence de diverses formes religieuses dans un même État ; ce fait entraînait comme une conséquence nécessaire la tolérance ou la laïcité de l'État, condition de la paix civile et de l'ordre public.

---

## CHAPITRE IV

### LE XVII<sup>e</sup> SIÈCLE. — LA MONARCHIE ABSOLUE

1. — La fondation de la monarchie absolue.
2. — La monarchie de droit divin.
3. — Le « siècle de Louis XIV ».
4. — Défauts et déclin de la monarchie absolue.

#### I

Sauf pour l'Angleterre, qui poursuivait depuis le moyen âge ses expériences très originales, la forme politique des temps modernes fut la monarchie centralisée; ce fut une sorte de renaissance des conceptions politiques de l'Empire romain qui étaient fondées sur la souveraineté d'un seul et l'obéissance de tous les autres, réduits à la condition de sujets; la France en donna le plus parfait exemple; elle y était préparée par toute son évolution et par la longue éducation qu'elle avait reçue de Rome même.

En effet, dès le temps des Capétiens directs, les légistes instruits dans le Code Justinien, avaient commencé la restauration des institutions monarchiques. Dans les épreuves de la guerre de Cent ans, la force de la royauté avait été nécessaire aux intérêts de la patrie; la France et la royauté dès lors s'étaient confondues, la royauté prenant pour mission d'assurer la paix publique au dedans et d'achever au dehors la formation territoriale de la France; et la France moderne trouva déjà son expression très remarquable dans le gouvernement et la cour des Valois, de François I<sup>er</sup> et de Henri II surtout. La crise religieuse du xvi<sup>e</sup> siècle compromit un moment seulement la puissance de la royauté, qui fut comme renouvelée par l'avènement d'une nouvelle dynastie, celle



des Bourbons. Le xvii<sup>e</sup> siècle allait être le siècle de la monarchie absolue. Il marque pour la France l'apogée et comme le centre de ce qu'on appelle « l'Ancien Régime ».

HENRI IV rétablit l'ordre, condition de la prospérité générale. Il en trouva le principe dans la tolérance. La France s'était divisée entre deux partis religieux, l'un, le parti catholique, de beaucoup le plus nombreux, qui n'avait eu jusque-là d'autre politique que d'écraser l'autre dans le sang; celui-ci, le parti réformé, trop nombreux pourtant, et surtout trop attaché à sa foi, pour se laisser détruire ou convertir. La grande pensée des Guise, en dehors de leurs ambitions personnelles, avait été celle de Philippe II, maintenir ou rétablir l'ordre dans l'unité de foi; cela avait été pendant trente ans la source des pires désordres et d'une guerre civile dont on ne pouvait prévoir le terme. Car par ce qui se passait aux Pays-Bas, ou en Angleterre, ou en Allemagne, ou même en France, il était d'année en année plus facile de voir qu'on n'écraserait pas le parti de la Réformation. Il fallut donc bien vivre avec lui, chercher des règles d'organisation politique où l'existence de deux ou plusieurs cultes fût assurée; il fallut que l'État renonçât à imposer la foi, qu'il consentit à abdiquer cette part jusque-là capitale de sa fonction, qu'il permit aux croyances religieuses le refuge inviolable de la conscience, en un mot qu'il acceptât la séparation entre le domaine de la loi religieuse et celui de la loi civile. En ce sens, Jésus lui-même avait dit à ceux qui l'interrogeaient : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Cet enseignement avait été oublié à travers les siècles et l'Église n'avait pas cessé d'appuyer son autorité sur le « bras séculier ». Elle s'y tenait davantage à mesure qu'elle était plus menacée. C'est pourquoi le principe de la tolérance, ou mieux de la liberté de conscience, fut longtemps à passer dans la loi, encore plus longtemps à passer dans les mœurs; car en cela, comme en maintes autres circonstances, la loi précéda les mœurs. MICHEL DE L'HOPITAL l'avait dit de bonne heure : « Le couteau ne vaut contre l'esprit. » Les persécutions dont avaient souffert les chrétiens aux premiers siècles

de l'Église en avaient été une preuve suffisante. Pourtant Michel de L'Hôpital était encore comme un précurseur. Par la force des choses, après trente ans de guerres civiles et de massacres, sa politique s'imposa, seul moyen de pacification ; elle s'exprima enfin dans l'*Édit de Nantes*. Ainsi l'Édit de Nantes de 1598, qui autorise en France l'exercice du culte réformé comme du culte catholique, qui assure aux réformés une justice égale et l'accès à toutes les fonctions publiques, est dans l'histoire générale la première affirmation du principe de la neutralité de l'État en matière religieuse, de la laïcisation de l'État : on voit la place que tient cet acte dans l'histoire de la civilisation.

Il assura aussitôt l'ordre en France ; il ramena le noble en son château, le paysan sur son champ ; on se remit au travail ; Sully travailla avec fermeté et clairvoyance à la prospérité générale ; Henri IV lui-même y donna des soins assidus. Il apparut que la monarchie était nécessaire alors au bien général ; elle fut plus populaire que jamais, et beaucoup pensaient comme le bon vigneron de Suresnes qui veut dire son mot à la fin des États de la *Satire Ménippée* : le soleil est le roi de la France et c'est une bonne invention ; il brûle quelquefois les raisins, mais il n'empêche pas que le vin soit bon.

On connut mieux les bienfaits de la monarchie par les épreuves que la France eut encore à traverser à deux reprises, lorsque la royauté s'affaiblit momentanément dans deux minorités malheureuses. Alors le principe monarchique fut encore remis en question ; mais il avait enfoncé en France de si profondes racines qu'il sortit de cette crise plus fort qu'auparavant ; tous les efforts faits pour le contredire, par les États Généraux, par la noblesse, par le Parlement de Paris, furent vains : il n'avait pas achevé sa fonction, il n'avait pas épuisé sa valeur, il trouva seulement dans ces dernières résistances l'occasion de se définir en sa plus parfaite formule.

La régence de MARIE DE MÉDICIS, pendant l'enfance de Louis XIII, ramena en quelques mois le pire désordre ; le trésor public fut mis au pillage, l'œuvre de Henri IV et

de Sully fut en un moment compromise. Les *Etats Généraux* furent réunis, non pas par suite de la volonté du pays,



Les États Généraux de 1614.

manifestée de quelque façon que ce fût, mais par suite d'une intrigue de cour, comme un moyen pour la régente d'écartier les exigences d'une noblesse avide. Et c'était l'origine de l'impuissance constante des États Généraux, de n'être appelés à délibérer que par le bon plaisir des rois; ils n'avaient été

le plus souvent que des instruments de la royauté ; ils avaient abdiqué tout moyen de contrôle effectif lorsqu'en 1439 ils avaient voté la taille pour deux ans et autorisé dès lors par leur silence l'établissement de l'impôt permanent. Tant que les impôts furent suffisants à faire vivre la royauté, les réunions des États ne furent que de vaines manifestations. Ce fut le cas plus que jamais en 1614 : le Tiers-État même y fut plus occupé de combattre les ordres privilégiés que de contrôler la monarchie ; il attaqua le clergé sur les décrets ultramontains du concile de Trente, comme au temps de Philippe le Bel ; il attaqua la noblesse sur l'injustice des pensions dont elle entretenait son oisiveté ; en vérité, nourri de la tradition séculaire de l'autorité de l'État, héritier encore des légistes de saint Louis, il avait plus de souci de fortifier la royauté contre les deux premiers ordres que de lui imposer le contrôle de la nation : l'alliance de la royauté et de la bourgeoisie n'avait pas encore épuisé ses effets. Les États de 1614 furent impuissants par leurs divisions ; et quand le petit roi leur ordonna de se séparer, ils se séparèrent : abdication de la nation aux mains du roi, encore pour un siècle et demi.

Il est vrai que la noblesse continua encore pendant plusieurs années d'entretenir le désordre qui lui était profitable ; les protestants, inquiets de la politique intolérante du gouvernement, s'organisèrent en une sorte de République autour de La Rochelle, leur capitale. Il fallut la forte main de RICHELIEU pour restaurer le pouvoir royal ; par la prise de la Rochelle et la paix d'Alais il ramena les protestants à la condition commune à tous les sujets du royaume. Il réprima avec une sorte de cruauté tous les complots tramés contre lui-même, tous les délits de désobéissance aux édits du roi ; il abattit les têtes des plus rebelles sans considération de jeunesse ou de naissance. Mais il fit plus encore pour la monarchie par ses institutions. Il acheva l'organisation du Grand Conseil ou Conseil d'État, où s'élaborèrent, par des conseillers dociles et éclairés, les ordonnances nécessaires à l'administration du pays ; il généralisa l'institution des intendants de justice, police et finances, et les chargea de toute



l'administration des provinces; il réduisit autant qu'il put les attributions des États provinciaux et de toutes assem-



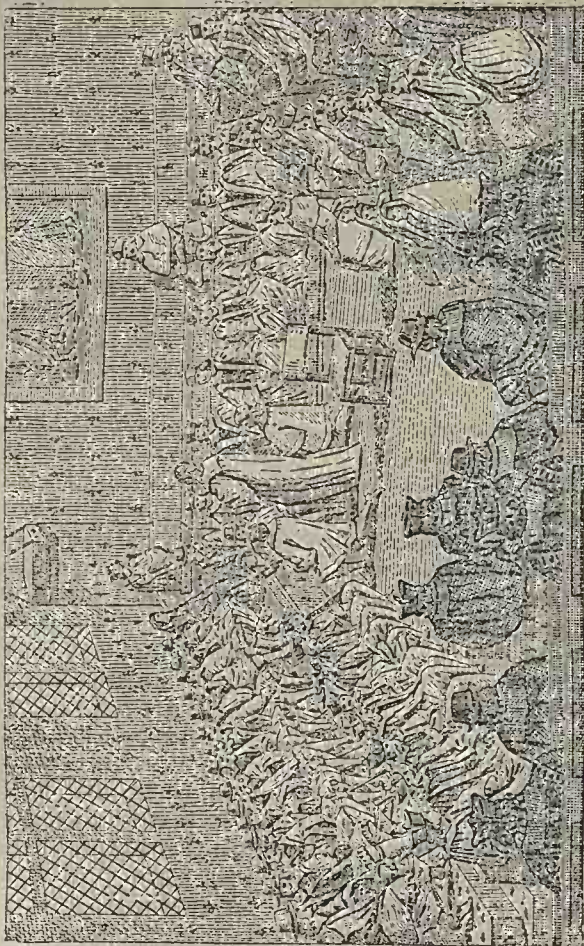
Richelieu, par Philippe  
de Champaigne

blées locales; il contribua puissamment à la concentration de toute autorité en la personne du roi; il préparait la formule du droit divin de la royauté quand il écrivait dans ses *Mémoires* : « Les rois sont les vraies images de la divinité et la majesté royale est la seconde après la divine ». En 1632, un conseiller d'État, Le Bret, écrivait, dans un traité *de la souveraineté du roi* : « Les rois sont institués de Dieu. Toutes les seigneuries qui donnent de l'autorité sur

les hommes tirent leurs origines d'un même principe, ainsi que le dit le grand apôtre : *Omnis potestas a Deo est*. Nos rois, ne tenant leur sceptre que de Dieu seul, sont pleinement souverains dans leur royaume. »

MAZARIN pourtant eut encore à écarter une dernière opposition à l'absolutisme monarchique presque achevé; ce fut l'étrange entreprise de la Fronde parlementaire. Le Parlement de Paris, confondant, par la similitude des noms, ses attributions avec celles du Parlement d'Angleterre, oubliant que, nommé par le roi, il n'était qu'un organe de l'autorité royale, chargé seulement de réprimer les manquements aux ordonnances royales, prétendit « mettre la main au sceptre du souverain ». Il dressa la Constitution des 27 articles : il y demanda la suppression des intendants, le consentement et le contrôle des impôts par lui-même; il eût voulu organiser une sorte de royauté constitutionnelle aux pouvoirs limités par ses propres droits; il y a des principes raisonnables dans cette constitution; elle rappelle à la pensée le souvenir d'Étienne Marcel. Mais Étienne Marcel parlait au nom des États Généraux, représentants de la nation. Le Parlement de

Paris ne pouvait s'autoriser ni de la souveraineté nationale,



Une séance du Parlement de Paris, pendant la minorité de Louis XIV.

ni de la souveraineté royale contre laquelle il n'était que rebelle. Il échoua assez misérablement : curieuse tentative

de la magistrature judiciaire pour s'emparer du gouvernement. La noblesse essaya de s'appuyer sur cette ambition imprévue; elle ne fit que la compromettre définitivement; la Fronde des petits-maitres, la Fronde des princesses, la Fronde du grand Condé lui-même ne purent rien contre « le Mazarin ». Ce fut la faillite politique de la noblesse; elle ne représentait aucun principe avouable: que demandait Condé quand, vainqueur à Rocroi et Lens, il affirmait des prétentions au gouvernement? Il demandait le gouvernement de la Bourgogne, de la Guyenne, du Languedoc, et d'autres provinces encore; ainsi il voulait, non pas gouverner la France, mais la démembrer, non pas améliorer le régime politique qui réclamait en effet quelques réformes, mais s'enrichir dans les plus fertiles provinces de la France. Le gouvernement de Mazarin, si mauvais qu'il fût, valait mieux que tout cela.

En vérité, depuis les temps féodaux jusqu'à la Fronde, la noblesse fit preuve en France de l'incapacité politique la plus absolue. Qu'on la compare à la noblesse d'Angleterre, si fortement organisée dès le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, si clairvoyante dans sa lutte contre les Plantagenets et contre leurs doctrines absolutistes, si soucieuse toujours de s'unir aux bourgeois des villes; elle y gagna de jouer pendant des siècles un rôle prépondérant et elle contribua à la fondation d'un régime politique très remarquable. La noblesse de France ne fut en politique que brouillonne, batailleuse, avide, frondeuse; qu'on suive sa carrière sous Saint-Louis, sous Charles VII, Louis XI et Charles VIII, comme sous Henri IV et pendant les minorités de Louis XIII et de Louis XIV: quelles conceptions politiques représente-t-elle? Elle ne faisait qu'entretenir le désordre où elle gagnait des places et de l'argent, la misère où le peuple souffrait et s'impatientait; elle cultivait, avec une inconscience extraordinaire, dans les classes inférieures de la nation, des sentiments grandissants de haine à son égard: elle fit beaucoup pour rendre la monarchie absolue nécessaire. En particulier, pendant la Fronde qui fut son dernier effort, la guerre civile qu'elle organisa, compliquée par la guerre qui se prolongea avec l'Espagne



jusqu'au traité des Pyrénées, détermina dans toute la France une misère exceptionnelle, dont le grand graveur CALLOT a traduit quelques scènes d'un trait vigoureux. Le peuple,



Jacques Callot. Les malheurs de la guerre.

écrasé par les gens de guerre, par les charges publiques, appela de tous ses vœux la fin de tant de maux; il maudit les nobles dont la turbulence ruinait le pays; il accueillit le retour de Mazarin par des cris de joie; il attendit son salut de la monarchie absolue : elle pouvait lui donner l'ordre, sinon la liberté.

## II

Il est nécessaire de définir ici, au moment où elle est dotée de ses organes essentiels, la monarchie absolue, l'une des formes politiques les plus remarquables que l'on rencontre dans l'histoire générale de la civilisation. Aux yeux

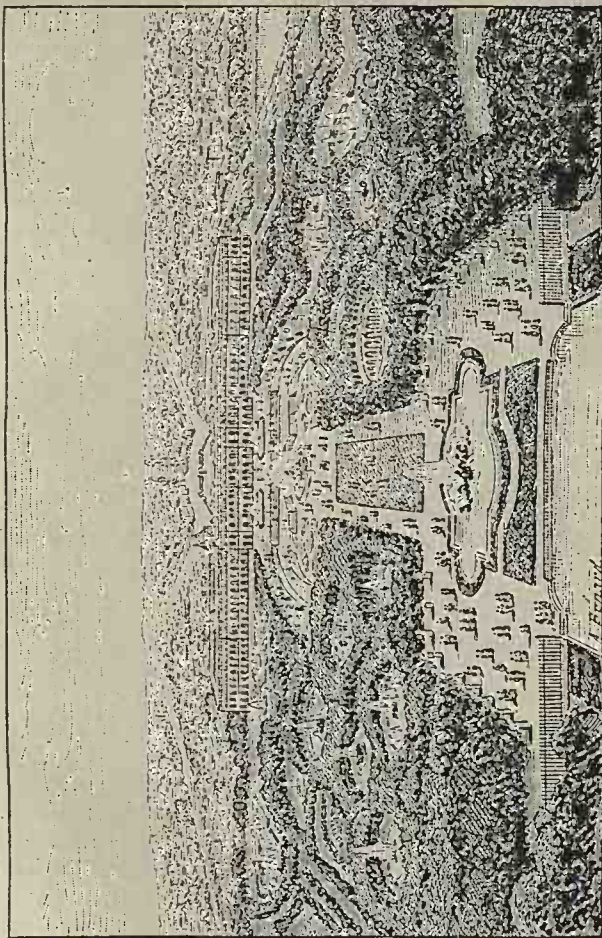


des Français, elle ne devait pas être confondue avec la tyrannie. Elle n'exerçait son pouvoir que dans certaines formes et en prenant certaines garanties contre ses erreurs possibles. Le Roi de France est absolu sans être tyran, parce qu'il ne fait rien « sans conseil ».

Elle a de la ressemblance avec le gouvernement impérial à Rome. Lorsque Louis XIV eut prononcé la condamnation de Fouquet, il fut le seul maître de l'État ; il eût pu dire, s'il ne l'a pas dit : « L'État, c'est moi. » Sa volonté fut la seule loi ; elle s'exprima par des ordonnances, semblables aux ordonnances des empereurs romains, délibérées au *Grand Conseil* ou Conseil d'En-Haut, sous la présidence ordinaire du roi : c'était à Rome le rôle aussi du *consilium principis*. Elle fut exécutée sous la direction des ministres ou secrétaires d'État, mis en rapport par le Conseil des dépêches avec les intendants et gouverneurs de provinces, chargés du gouvernement local comme autrefois à Rome les gouverneurs et les préfets. Il y avait cependant encore quelque incohérence dans l'administration de la France monarchique ; car le gouvernement des provinces demeurait marqué des circonstances de leur annexion, les unes plus grandes, les autres plus petites, les unes administrées uniquement par les intendants, sans contrôle, les autres pourvues d'une représentation spéciale, celle des États provinciaux. D'ailleurs il ne semble pas que toutes les provinces de l'Empire romain aient été autrefois organisées de la même façon.

Mais voici de plus grandes nouveautés. La monarchie de Louis XIV n'est pas de caractère impérial, elle ne put pas avoir de prétentions au *dominium mundi*, et si Louis XIV en caressa le rêve, lors de l'ouverture de la succession d'Espagne, ce ne fut qu'un court moment, au réveil douloureux, sous les coups de la coalition européenne. Moins étendue dans l'espace que l'ancienne puissance impériale, la monarchie française eut de plus profondes racines dans le pays, par l'effet naturel de la longue influence de l'Église. Il n'y avait à Rome aucun ordre régulier dans la succession impériale, par suite de cette fiction persistante que l'Empereur était un magistrat du peuple, un représentant au pouvoir de la sou-

veraineté populaire. On ne cessa de respecter, en apparence

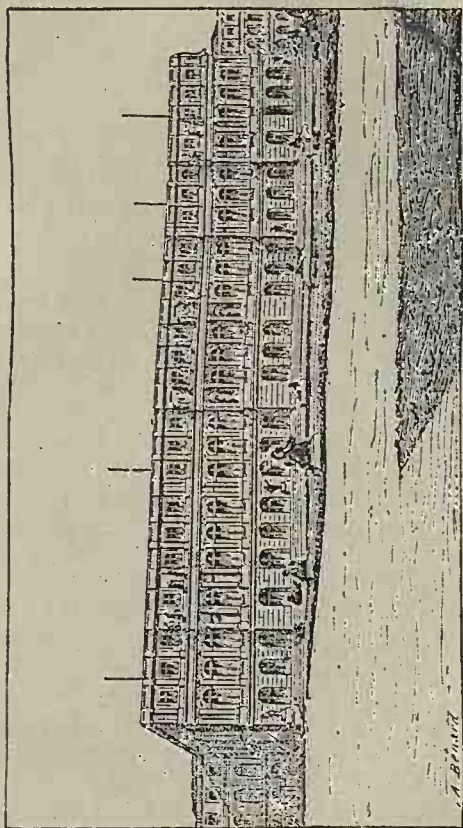


Versailles, le Château et les Jardins.

du moins, le libre choix des comices ou du Sénat ; et la succession impériale fut généralement troublée par les accidents

les plus dramatiques. L'empereur souvent fut divinisé, à sa mort, ou même de son vivant, mais alors il était dieu parce qu'il était empereur, et non pas empereur parce qu'il était dieu ou représentant du droit divin. Ce fut justement le caractère de la monarchie française; l'autorité de la famille royale est considérée comme étant d'institution divine. Bossuet l'établissait magnifiquement dans son *Traité de la politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte*, écrit à l'usage du Dauphin, fils de Louis XIV, qui ne pouvait pas être pour lui un enseignement de modestie : « Dieu est le vrai roi ; il établit les rois comme ses ministres, et règne par eux sur les peuples... O rois, vous êtes des dieux, c'est-à-dire vous portez sur votre front un caractère divin... Parler contre le roi est un crime égal à celui de blasphémer contre Dieu. » Bossuet fut le principal orateur du clergé à son assemblée de 1682, où fut publiée la fameuse *Déclaration des quatre articles* : elle maintenait les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane; elle affirmait que le pouvoir du pape et de l'Église ne s'étend que sur les choses spirituelles, et non sur le gouvernement civil; elle renouvellait les décrets du concile de Constance, sur la supériorité des conciles; elle déclarait même qu'en matière de foi le jugement du pape, valable pour toutes les Églises, n'est irrévocable qu'après confirmation par le consentement de l'Église. En somme cette déclaration exprimait une réaction nationale et libérale contre l'ultramontanisme des Jésuites et du concile de Trente, elle aboutissait à affaiblir l'autorité pontificale, à fortifier l'autorité royale sur l'Église de France; au reste, les dignitaires de l'Église de France, depuis le Concordat de Bologne de 1516, étaient nommés par le roi; c'est lui qui tenait la « feuille des bénéfices » et par là le clergé ne pouvait que lui être docile. Ainsi la noblesse et le clergé également dépendants du roi, appelés et retenus au service de la cour, la monarchie ne rencontrait en France aucune limitation. Bossuet disait encore à ce sujet : « La personne des rois est sacrée; le titre de Christ leur est donné, et on les voit partout appelés les *Christs* ou les oints du Seigneur. » Enfin Louis XIV lui-même, dans les *Mémoires* qu'il fit rédi-

ger pour l'instruction du Dauphin, exprimait la même conviction, assurément sincère : « Celui qui a donné des rois au



Le palais de Versailles, la terrasse, vue des jardins.

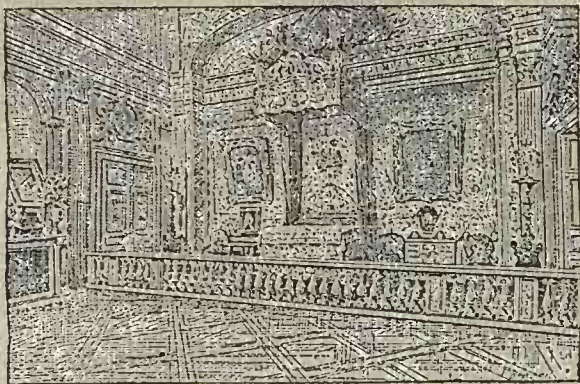
monde a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite; sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement. » Tout un peuple, plusieurs générations entendirent ces formules comme articles de foi.



C'est pourquoi le service de la cour prit les caractères d'un culte religieux, c'est pourquoi le palais de *Versailles* est un des monuments les plus expressifs de l'histoire de la civilisation. Le roi eut d'autres résidences, Trianon ou Marly; mais elles n'étaient que retraites passagères, sans signification spéciale. Versailles était le temple de la religion monarchique. La *Chapelle* qui en rompt, heureusement pour nos yeux, la majesté monotone, ne fut construite qu'assez tard, dans un des côtés du palais, vers le théâtre; mais le centre de cette énorme masse architecturale, le sanctuaire du temple, fut toujours la chambre du roi, ouverte sur le soleil levant, séparée seulement par une galerie du soleil couchant; tout rayonne autour de ce lieu sacré où brillait en tout son éclat la majesté du Roi-Soleil, d'une part les appartements où se déroulaient les cérémonies du culte royal, de l'autre les appartements de la reine; au delà, de part et d'autre, les appartements des divers membres de la famille royale, ou des officiers du roi et de la reine, ou des maîtresses du roi, ou des ministres, ou des courtisans; parmi eux un petit entresol où le duc de Saint-Simon notait cruellement les imperfections de cette divinité humaine; plus loin enfin l'immensité des jardins, au pied de la terrasse, correctement dessinés par Le Nôtre, selon les lois d'un ordre impeccable, selon les goûts sans fantaisie de cette société magnifiquement disciplinée. Nous jugeons mal aujourd'hui du vrai caractère d'un pareil monument; tous ces jardins, tous ces salons, sont vides, ou pleins parfois d'un peuple indiscret; s'il nous arrive d'y organiser quelque cérémonie, elle est perdue dans les détours de la vaste construction; les congrès de nos sénateurs et députés, réunis pour élire un Président de la République, sont à l'aise dans l'extrémité d'une aile du château. Louis XIV seul, non pas même Louis XV ni Louis XVI, sut organiser le spectacle quotidien digne de ce cadre.

Qu'on se rappelle que la seule maison du roi comptait 4000 personnes, et qu'il y avait en outre dans le palais la maison de la reine, celle des dauphins, celle de la dauphine, celle des moindres enfants de France; ainsi en 1789, après de nombreuses économies, la maison de la comtesse d'Artois,

qui n'était que la belle-sœur de Louis XVI, comptait 275 personnes. On peut estimer sans exagération sous Louis XIV le nombre des habitants du palais de Versailles et de ses dépen-



La Chambre de Louis XIV, au palais de Versailles.

dances à 10 ou 12000 ; aussi y étaient-ils à l'étroit, et les galeries étaient pleines tout le jour du bourdonnement de l'étiquette.

Dès le matin, toute cette foule, aux riches costumes, se portait au lever du roi ; on n'y était admis que par séries, l'entrée familière, puis la grande entrée réservée aux princes du sang et aux plus hauts dignitaires, puis la première entrée lorsque le roi est levé, puis l'entrée de la chambre quand il est chaussé, et la cinquième entrée quand il a lavé ses mains. Le moment le plus grave de la cérémonie était la présentation de la chemise, par le premier prince du sang, les manches tenues par le premier valet de la chambre et par le premier valet de la garde-robe, tous deux appartenant à la plus haute noblesse de France, toute la foule des assistants inclinée et respectueuse devant une aussi majestueuse opération, fière d'y être admise, plus fière encore les jours où le roi prenait médecine. Tout déplacement royal était l'occasion des mêmes soins, dont personne ne songeait à sourire.

Lorsque le roi mangeait, presque toujours seul, — mais il mangeait comme quatre, — la « viande de Sa Majesté » n'arrivait sur la table qu'au milieu d'une procession, depuis le « grand commun », à travers les interminables escaliers : en tête deux gardes ; au milieu, un maître d'hôtel, un gentilhomme servant, et d'autres officiers, pour porter la viande ; à la queue, deux autres gardes qui ne laissaient approcher personne de la viande. Si le roi avait soif, il fallait cinq personnes et quatre révérences pour lui présenter un verre d'eau et de vin. Mêmes cérémonies les jours de chasse, au botté et au débotté, mêmes empressements partout pour se montrer sur le passage du roi, pour recueillir un regard ; M<sup>me</sup> de Sévigné, une grande dame, fut un jour bouleversée d'émotion pour avoir été honorée d'un mot de Sa Majesté. « Le visage du prince, a écrit La Bruyère, fait toute la félicité du courtisan. »

Les jardins alors étaient pleins, surtout lors de la promenade du roi ou des princes, carrosses et chaises à porteurs pressés dans les allées. Il y avait sous la Colonnade, au Tapis Vert, aux Rocailles, des danses et des jeux, parmi les eaux jaillissantes, dans la musique menue de Lulli, si fine et délicate, qu'il semblait aux gens de ce temps que le Paradis n'en pouvait pas connaître de plus belle. Il y avait souvent des fêtes plus brillantes, où Paris même se portait en foules choisies, dans les somptueux carrosses roulant sur le pavé des routes ; des féeries comme *Psyché* où collaboraient Corneille, Molière et Quinault ; de nombreuses autres pièces de Molière, les *Fâcheux*, *l'Impromptu de Versailles*. Il y eut notamment en 1664, avant même que le palais ne fût achevé et habitable, une sorte d'inauguration de ses splendeurs dans de magnifiques divertissements appelés les *Plaisirs de l'île enchantée*, parmi lesquels il y eut une comédie-ballet, la *Princesse d'Élide*, et les trois premiers actes du *Tartufe* ; alors les Jésuites n'étaient pas encore les maîtres de la conscience du jeune roi, et M<sup>lle</sup> de La Vallière avait son cœur.

Voilà le vrai caractère de Versailles, le temple d'une religion, mais d'une religion qui n'était pas que divine, qui avait des caractères d'assez médiocre humanité. Louis XIV

lui-même n'était pas supérieur à la condition moyenne des hommes; il était grand, élégant, bien proportionné, « avec la plus grande mine et le plus grand air qu'homme ait jamais eus », dit Saint-Simon, d'une politesse exquise, toujours maître de ses gestes et de ses paroles; il conserva jusqu'à la mort « les grâces infinies et l'imposante majesté de sa figure incomparable ».

Mais aussi Saint-Simon achève ce portrait en des signes peu flatteurs : « Naturellement porté au petit, né avec un esprit médiocre, tellement ignorant que les choses les plus connues d'histoires, d'événements, de fortunes, de con-



Louis XIV, par H. Rigaud.

duites, de naissances, de lois, il n'en sut jamais un mot; une vanité qui porta l'orgueil au comble, qui le persuada que nul ne l'approchait en vertus militaires, en projets, en gouvernements; de là les fadeurs les plus vomitives qui lui étaient sans cesse dites à lui-même et qu'il avalait avec délectation; sans la crainte du diable que Dieu lui laissa jusque dans ses plus grands désordres, il se serait fait adorer et aurait trouvé des adorateurs. » Il en trouva en effet; le duc de La Feuillade faisait brûler des cierges devant la statue du roi sur la place des Victoires.

Car la personne du roi n'importe pas essentiellement ici; c'est le principe même de la monarchie absolue qui était devenu comme une doctrine religieuse; ce sont tous les sujets



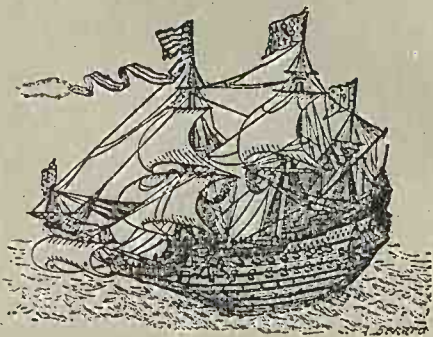
du roi qui étaient devenus comme les fidèles de cette foi nouvelle, instruits à y croire par des siècles de servitude. On ne conçoit pas qu'un régime politique puisse s'exprimer en une formule plus complète. Pour Bossuet en effet et pour presque tous ses contemporains en France, il ne semblait pas qu'il pût y avoir désormais une autre forme de gouvernement ; pour eux la monarchie absolue, de droit divin, présentait tous les caractères de la perfection.

### III

C'est pourquoi cette époque est comme un temps d'arrêt dans l'histoire de la civilisation ; elle est en somme un des grands siècles de l'histoire, elle mérite de demeurer appelée « le siècle de Louis XIV ». Louis XIV en fut digne par de très sérieuses qualités royales, de celles qui manquèrent le plus à son successeur. Car du moins il pensa que son droit divin impliquait des devoirs, que Dieu l'avait fait souverain pour travailler au bien de son peuple et non pas seulement pour satisfaire des passions ; il le disait avec une grande force dans ses *Instructions* à son fils : « L'intérêt de l'État doit marcher le premier. On doit forcer son inclination et ne pas se mettre en état de se reprocher dans quelque chose d'important qu'on pouvait faire mieux. » Pendant tout son règne, il s'obligea à travailler aux affaires du royaume six à sept heures par jour ; au milieu même des égarements où l'entraînaient ses vices, il s'acquitta avec une parfaite régularité, comme il disait, de son « métier de roi ». Il fit vraiment tout ce qu'il put pour bien gouverner et prouva clairement de la sorte que la monarchie absolue, quoiqu'elle prétende représenter Dieu sur la terre, n'est pas le meilleur des gouvernements.

Cependant les premières années du règne furent relativement heureuses pour la France. Le roi eut de bons ministres, COLBERT, surtout, sincèrement dévoué au bien public : « Je voudrais, disait-il, rendre ce pays heureux et qu'éloigné du roi, sans appui, sans crédit, l'herbe crût dans ma cour. » Il

mit de l'ordre dans les finances, et, du moins jusqu'à la guerre de Hollande en 1672, il équilibra le budget tout en diminuant les charges qui pesaient sur les travailleurs de la terre. Il donna tous ses soins à l'industrie, et la grande industrie française date véritablement de lui. Il est possible assurément de lui reprocher les excès de son protectionnisme ; il imposa aux corporations de métiers les règlements les plus étroits ; il édicta par exemple tout un *code de la draperie* et intervint, par la menace de sanctions pénales, dans tous les détails de la fabrication ; mais c'est ainsi qu'il obligea les fabricants à ne livrer au public que d'excellents produits et qu'il donna à l'industrie française les qualités de goût et de perfection qui font encore sa réputation dans le monde.



Un vaisseau de guerre au xvii<sup>e</sup> siècle.

D'ailleurs il s'occupa surtout des industries de luxe, soieries, tapisseries, glaces et verreries, nécessaires à la vie et au luxe de la cour. Chargé du soin de la fortune publique, il protégea aussi cette jeune industrie française contre la concurrence étrangère ; il permit l'entrée facile de toute matière première utile à la fabrication, il frappa de lourds droits de douanes les produits manufacturés à l'étranger ; il contribua même à la déclaration de la guerre aux Hollandais en 1672, parce qu'il voulait combattre la suprématie commerciale qu'ils avaient conquise dans les années précédentes. Ainsi Colbert se chargeait de la direction du commerce et de l'industrie de la France, de tous les arts de la paix ; il développait la prospérité de ses établissements coloniaux, il fondait des compagnies pour le commerce des Indes orientales ou occidentales ;

du Levant, du Canada; il étendait jusqu'au Mississipi les limites des terres françaises du Saint-Laurent. Il lui fallut pour tout cela une extraordinaire activité; c'était la conviction de ce temps que le gouvernement lui-même devait diriger le développement économique de tout le pays; on peut discuter de la valeur de cette conception, soutenir que la liberté, en cette matière comme en toute autre, est un plus précieux agent de progrès que l'autorité; on en vint à des idées toutes différentes dès le xviii<sup>e</sup> siècle. On ne peut nier pourtant qu'il n'y eût une réelle grandeur dans cette large façon de comprendre les devoirs de la royauté.

La monarchie donna aussi pendant quelques années à la France une gloire éclatante. Louis XIV eut, grâce à Michel Le Tellier et à Louvois, son fils, la plus belle armée du temps, grâce à Colbert une puissante marine. Ce n'est pas que Louvois ait apporté au régime militaire antérieur des réformes considérables; après comme avant lui il demeura fondé sur l'enrôlement volontaire, et par suite les soldats français continuèrent de n'être pas les sujets les plus recommandables de Sa Majesté. Mais Louvois fut un excellent administrateur militaire, très ponctuel, pointilleux même, très exigeant sous le rapport de la discipline; il introduisit dans le système de recrutement des officiers, dans l'organisation des diverses armes, notamment dans l'artillerie, le génie et l'intendance, des améliorations importantes; il donna au roi la plus nombreuse et la plus forte armée de ce temps, une armée, disait M<sup>me</sup> de Sévigné, comme on n'en avait pas vu depuis les grands rois de la Perse. Colbert, qui fut chargé du secrétariat d'État de la marine et qui y eut son fils Seignelay pour successeur, organisa pour le recrutement des marins un système des classes, où il classa en effet toute la population mâle des côtes du royaume, et qui a de la ressemblance avec notre système moderne de l'inscription maritime. Mais il garda aussi, notamment dans la mer Méditerranée, le régime des galères royales, mues à la rame par les galériens que l'on recrutait parmi les condamnés de droit commun, voleurs ou assassins, parmi les Turcs enlevés dans le Levant, parmi les protestants fidèles à leur

foi, misérable assemblage des conditions les plus diverses, sous le fouet des gardes-chiourme, une des plaies de l'ancien régime. Cette armée et cette marine firent merveille pendant quelques années; elles donnèrent la loi à l'Europe. La Flandre fut conquise sur les Pays-Bas espagnols et annexée à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle. La Hollande fut

envahie et presque tout entière occupée; si Louis XIV avait su se borner, il pouvait atteindre de ce côté la frontière du Rhin; ses exigences permirent à GUILLAUME D'ORANGE de former déjà une coalition contre lui, de sauver la Hollande, de mettre un moment en balance le succès de la guerre. Les troupes françaises l'emportèrent, conduites par Turenne et Condé, et le traité de Nimègue en 1678



Charles I<sup>er</sup> par Van Dyck.

assura à la France la

possession de la Franche-Comté, peu de temps après Strasbourg fut réunie à la France comme le reste de l'Alsace. C'est à cette époque que Louis XIV fut honoré par l'Hôtel de Ville de Paris du surnom de Grand, et ce fut bien en effet l'apogée de son règne. C'est ici qu'il convient d'en considérer un moment la grandeur.

Elle fut plus brillante encore et surtout plus durable dans les arts de la paix. Il y a d'autres savants au XVII<sup>e</sup> siècle que les savants français : c'est un Anglais, FRANÇOIS BACON, qui proclama au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle les lois de la



méthode expérimentale. C'est un Toscan, GALILÉE, qui prouva la rotation de la terre ; c'est un autre Anglais, NEWTON, qui formula ensuite les lois de la gravitation universelle. LEIBNITZ, de Leipzig, fut un génie universel, une des gloires intellectuelles de l'Allemagne. La France pourtant eut aussi DENIS PAPIN, qui connut la puissance de la vapeur employée comme force motrice et fut chassé de France par la révocation de l'Édit de Nantes ; DESCARTES, le chef illustre de l'école rationaliste et aussi l'un des inventeurs de la géométrie analytique ; PASCAL, le créateur du calcul des probabilités, l'auteur des expériences célèbres du Puy-de-Dôme sur la pesanteur de l'air, détourné ensuite des sciences exactes par le grand problème religieux.

Il y eut d'autres grands artistes au xvii<sup>e</sup> siècle que les artistes français. En dehors des peintres espagnols de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et du xvii<sup>e</sup>, VELASQUEZ, RIBERA, MURILLO, l'école flamande fut illustrée par le grand portraitiste VAN DYCK, dont le Louvre possède les portraits de Charles I<sup>er</sup> d'Angleterre, de sa femme Henriette, et de leurs enfants, qui sont des documents psychologiques et historiques d'une haute valeur<sup>1</sup> ; par RUBENS surtout, l'un des plus merveilleux coloristes qui soient : il avait surtout le goût de la décoration grandiose, comme on en peut juger par les vingt-quatre grands tableaux qu'il brossa pour les fêtes du mariage de Henri IV et de Marie de Médicis (au Louvre) ; par TÉNIERS, l'incomparable peintre des mœurs populaires du pays flamand, des kermesses, des échoppes et des cabarets, et par bien d'autres encore. L'école hollandaise fut aussi remarquable en empruntant ses sujets aux spectacles de la vie réelle, en cherchant à rendre tous les jeux de la lumière et de l'ombre ; trois noms de ce temps y sont particulièrement célèbres, Frans HALS, un admirable portraitiste, REMBRANDT, le maître du clair-obscur, le premier qui ait su marier la lumière la plus vive et l'ombre la plus profonde par les dégradations les plus insensibles dans une atmosphère toujours lumineuse, qu'il s'agisse de portraits comme celui

<sup>1</sup> S. REINACH. *Apollo*, p. 264.

de sa femme Saskia, de paysages et de natures mortes, ou de compositions historiques ou religieuses comme les *Pèlerins d'Emmaüs* (musée du Louvre) ou la *Ronde de Nuit* qui est



Poussin. Les Bergers d'Arcadie.

au musée d'Amsterdam; — RUYSDAEL, le plus grand paysagiste de la Hollande; on verra de lui au Louvre, une *Tempête*, le *Buisson*, le *Coup de soleil*, qui sont de pures merveilles.

Il y avait eu avant Louis XIV, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, de grands artistes français: PHILIPPE DE CHAMPAIGNE, le peintre des jansénistes, de la mère Agnès Arnaud, du cardinal de Richelieu; EUSTACHE LE SUEUR, le peintre de la vie de *saint Bruno* pour le couvent des Chartreux, surtout

CLAUDE GELLÉE dit le LORRAIN, qui sut peindre le beau ciel de l'Italie et quelques merveilleux couchers de soleil, et NICOLAS POUSSIN, qui composa de beaux tableaux allégoriques comme les *Bergers d'Arcadie* ou des paysages discrets et harmonieux comme le *Passage du Gué*. Sous Louis XIV, la peinture française prend la solennité qui convient, avec CHARLES LE BRUX, le



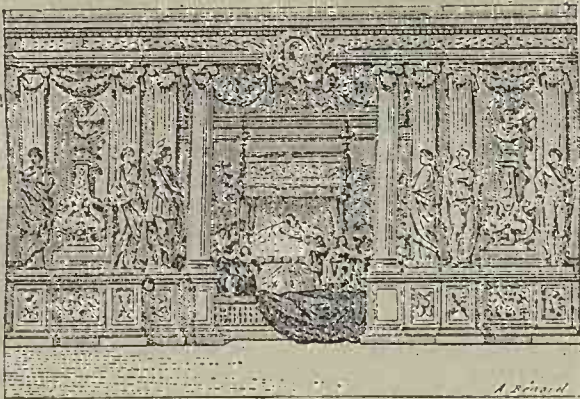
P. Puget, Milon de Crotoné  
(Louvre).

premier peintre du roi, « le vice-roi des beaux-arts », qui remplit le palais de Versailles de tableaux à la gloire de Louis XIV, compositions pompeuses, aux couleurs éclatantes, de riche décoration ; avec le portraitiste Largillière ; avec MIGNARD, l'auteur de la grande fresque du Val-de-Grâce, plus délicat et même subtil, qui annonce l'art frivole et joli du xviii<sup>e</sup> siècle. Heureusement dès 1702, WATTEAU, de Valenciennes, directement inspiré des Flamands et grand coloriste comme eux, ouvre à la peinture une voie nouvelle, où l'esprit du xviii<sup>e</sup> siècle, avec ses grâces sémillantes et sa passion de vie

libre, nargue la gravité conventionnelle du Grand Siècle. Ce fut aussi le temps de quelques bons sculpteurs, comme COYSEVOX, les COUSTOU, GIRARDON, l'auteur du tombeau de Richelieu à la chapelle de la Sorbonne ; PIERRE PUGET surtout, qu'on a pu appeler, avec exagération, le Michel-Ange français, l'auteur d'un *Milon de Crotoné* qui a plus de pittoresque que de vraie grandeur, qui a du moins du mouvement. Les uns et les autres ont rempli de tableaux et de statues, qui ne sont pas toujours des chefs-d'œuvre, l'immense cadre que leur offrait le palais de Versailles.

Il y eut d'autres grands écrivains au xvii<sup>e</sup> siècle que les écrivains français, comme MILTON en Angleterre, avec sa

grandiose épopée du *Paradis perdu*, comme CALDERON en Espagne avec ses nombreuses tragédies religieuses. En France même, CORNEILLE, DESCARTES, PASCAL, LA FONTAINE lui-même, ne subirent pas l'influence du roi et ne peuvent être rattachés qu'indirectement au « siècle de Louis XIV ». Il y eut pourtant autour du grand roi un admirable cortège littéraire, qui achève de marquer, avec la cour elle-même et le



Une ruelle, ou salon, au xvii<sup>e</sup> siècle.

gouvernement, les caractères de cette époque exceptionnelle. MOLIERE donne quelque grandeur littéraire aux fêtes de Versailles, par exemple quand il y joue *Tartufe* ; il y prend en tout cas des types immortels d'humanité vraie. BOILEAU formule avec quelque pédantisme les lois de la littérature classique ; du moins il ramène par la satire l'esprit français à ses qualités naturelles de clarté et de raison. RACINE est le représentant le plus accompli de cette littérature, peintre admirable des passions du cœur humain ; nul en France ne donna jamais à la langue des vers une plus exquise perfection ; et par ces trois grands hommes surtout, par les grands orateurs BOSSUET et BOURDALOUE, comme par les moralistes LA ROCHEFOUCAULD et LA BRUYÈRE, l'esprit fran-



çais prenait des caractères universels; il puisait ses inspirations dans une connaissance profonde du cœur humain, et non pas seulement des mœurs de la France; il préparait la langue française à exprimer des vérités d'intérêt général; il en faisait peu à peu la langue de tous les hommes cultivés, de tous ceux qu'on appelait alors en tous les pays « les honnêtes gens ».

Car la société française commençait alors de donner le ton à l'Europe; la politesse des mœurs s'était formée au commencement du siècle par l'influence de quelques grandes dames, dans de fameuses réunions comme celles de l'hôtel de la marquise de Rambouillet, ou comme le salon de M<sup>lle</sup> de Scudéry. Elle dégénéra dans quelques cercles en préciosité; mais le bon sens et la verve de Molière l'eurent assez vite détournée de cet écueil, et dans la grâce et la majesté de l'étiquette royale, elle devint l'école de toute la société européenne. C'était le fruit délicat du rôle de plus en plus considérable que tenaient désormais les femmes; on en pourrait rechercher l'origine jusqu'au temps de Louis XII et de sa femme Anne de Bretagne qui avait commencé d'attirer à la cour gracieuses dames et damoiselles, forçant ainsi, à la façon de l'Italie, les hommes à plus de tenue et de galanterie. La cour de François I<sup>er</sup>, parmi quelque grossièreté de mœurs encore, avait continué cette éducation qui faillit être compromise par les guerres civiles. La cour de Henri IV se sentit de la gaillardise du roi vert-galant; la cour de Louis XIII en vérité ne compta guère. Ce fut donc la chambre bleue de l'incomparable Arthénice, c'est-à-dire la célèbre ruelle de l'hôtel de Rambouillet, qui reprit la tradition de cette aimable culture et qui la transmit à la cour de Versailles où elle acheva de prendre des qualités de goût, de tact, de gravité un peu hautaine, qui devaient encore se perfectionner et s'affiner dans les salons du xviii<sup>e</sup> siècle en une grâce parfaite, qui fut comme la fleur de la civilisation.

C'est pourquoi l'Europe entière admira et voulut imiter cette politesse; elle lut les écrivains de France, elle parla la langue française, elle essaya de prendre les mœurs françaises. Elle y mit quelque gaucherie, car la politesse est le

fruit d'une longue éducation à travers de nombreuses générations. Le premier roi de Prusse, à peine roi, se fit construire un Versailles à *Potsdam*, eut des maîtresses comme Louis XIV, parce que cela lui paraissait être le signe essentiel de la civilisation française. Pierre le Grand, du fond de sa barbarie russe, vint prendre la leçon de ce grand spectacle, chercher sur la tombe de Richelieu l'art de gouverner les peuples, noter les modes et coutumes de cette société si différente de celle de Saint-Pétersbourg ; il crut peut-être avoir façonné son peuple pour lui avoir interdit les longues barbes, les grandes bottes, pour avoir forcé les femmes à sortir tout à coup du gynécée ; procédés barbares eux-mêmes qui ne donnèrent d'abord à la Russie qu'une apparence de civilisation. Du moins était-ce un nouvel hommage rendu à la délicatesse des mœurs françaises, et il est vrai qu'elles ont peu à peu adouci la rudesse des nations voisines. C'est une des plus belles pages de l'histoire de la civilisation française, une action discrète dont on pourrait suivre la trace à travers les siècles jusqu'à nos jours, l'un des secrets de l'attrait que la France n'a pas cessé d'exercer sur le reste du monde.

## IV

La monarchie absolue ne fut pas un régime définitif ; elle avait en elle-même le principe de sa ruine, comme il arrive à toute institution humaine. Représentant de Dieu sur la terre, Louis XIV s'imposa le devoir de restaurer l'unité catholique : il y vit l'intérêt capital de sa mission divine ; il ne crut point manquer à la tradition qu'avaient fondée Henri IV et Richelieu ; il pensa que Henri IV n'avait publié l'Édit de Nantes que pour rétablir l'ordre troublé depuis plus de trente ans, que Richelieu avait d'abord retiré aux protestants les privilèges politiques renfermés dans l'Édit de Nantes, qu'il ne restait donc plus qu'à leur enlever la liberté de conscience pour assurer de nouveau l'unité morale du royaume, pour réaliser la formule nécessaire : une foi, une loi, un roi. Il ne vit point qu'il y avait entre la politique d'intolérance et la politique libérale de Richelieu et de

Henri IV une opposition absolue, que l'une, fondée sur le principe catholique que l'État est maître des consciences et doit prêter au règne de l'Église l'appui du « bras séculier », est une conception propre au moyen âge, au temps des excom-



Médaille de la Révocation de l'Édit de Nantes.

munications, des interdits et des croisades ; que l'autre au contraire, fondée sur le principe de l'inviolabilité de la conscience, est une des conditions nécessaires de la société moderne. Il ne fut même pas éclairé par l'exemple de Philippe II, de Ferdinand II, par le souvenir des obstacles désormais opposés à la politique des persécutions religieuses. Il ne craignit point de ramener en France le désordre et la guerre civile : déplorable erreur dont il fut puni cruellement, et la France avec lui.

La politique de l'intolérance fut poursuivie par Louis XIV avec une constance qui ne se démentit pas ; il y sacrifia une grande part de la prospérité de son royaume, car les protestants étaient pour beaucoup dans le développement de l'activité économique du pays ; Colbert notamment avait fait venir de Hollande, de Suède et d'Allemagne, des ouvriers, drapiers ou forgerons, qui étaient pour la plupart protestants. Dès 1661, c'est-à-dire dès la première année de son règne personnel, Louis XIV déclara hautement qu'il n'accorderait aucune faveur à « ceux de la R. P. R. », formule cabalistique qui veut dire Religion Prétendue Réformée. En

1665, il condamna au bannissement tout catholique qui se convertirait au calvinisme. Les garçons de quatorze ans, les filles de douze, plus tard les enfants de sept ans, furent autorisés à embrasser la religion catholique sans le consentement de leurs parents, et l'on devine quels moyens furent employés pour les y entraîner. Les réformés furent chassés de toutes charges et fonctions publiques, même des corporations ouvrières; on leur enleva tout moyen de gagner leur vie. On inventa une caisse des conversions pour encourager les renégats. On inventa les dragonnades pour écraser les obstinés sous les pires vexations; elles produisirent des conversions par milliers, grands sujets de joie pour le roi, écrivait M<sup>me</sup> de MAINTENON, petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, l'auteur des *Tragiques*. « Le monarque, dit Saint-Simon, fut accablé d'une profusion de louanges. Il avala ce poison à longs traits. Il ne s'était jamais vu si grand devant les hommes, ni si avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie. »

Louis XIV crut en effet à la possibilité de détruire « l'hérésie ». Le 18 octobre 1685, il révoqua l'Édit de Nantes, ordonnant la démolition des temples, interdisant partout le culte de la R. P. R., chassant les pasteurs, défendant l'émigration des autres protestants sous peine des galères. La joie fut presque unanime parmi les catholiques. Le vieux chancelier Michel Le Tellier, le père de Louvois, pour avoir contresigné l'acte de révocation, crut avoir mérité l'éternité bienheureuse. M<sup>me</sup> de Sévigné écrivit à sa fille : « Jamais aucun roi n'a fait ni ne fera rien de plus mémorable. » Et Bossuet célébra ce « miracle de nos jours », proclama que c'était le « couronnement du règne », que c'en était « le propre caractère ». Rien de plus exact. Saint-Simon, presque seul, estima que la Révocation était « un conseil pernicieux, plus pernicieusement exécuté », et cela était vrai aussi; il se rendit compte aussitôt des maux qui allaient en résulter pour la France; il y vit « une abomination générale enfantée par la flatterie et la cruauté ».

Au dehors, la plupart des nations protestantes furent atterrées, sauf les Hohenzollern de Brandebourg qui ouvri-



rent largement leurs domaines à l'immigration des protestants venus de France, et leur durent bientôt notamment la prospérité de Berlin, en sorte que déjà Louis XIV se trouva avoir travaillé au mieux des intérêts étrangers. Cela d'ailleurs n'empêcha pas les gouvernements protestants de l'Allemagne, sur lesquels l'influence française était grande depuis les traités de Westphalie, de se détourner désormais de la France et de chercher leur sûreté parmi ses ennemis. La révocation en effet éclaira tout d'un coup les ambitions secrètes de Louis XIV ; il prit aussitôt de la ressemblance avec Philippe II et Ferdinand II ; il parut un danger pour l'indépendance de ses voisins comme pour la conscience de ses sujets.

Après les annexions en pleine paix qui suivirent le traité de Nimègue, après l'intervention armée de la France dans la succession du Palatinat, il fut facile à GUILLAUME D'ORANGE de former la Ligue d'Augsbourg, et lorsque Louis XIV eut donné asile au roi Jacques II, chassé d'Angleterre par ses sujets, et manifesté l'intention de le rétablir, la Ligue d'Augsbourg s'arma, et la guerre éclata entre la France et l'Europe. Il y a de la ressemblance entre ces circonstances et celles qui s'étaient produites juste un siècle auparavant, entre Louis XIV soutenant Jacques II exilé et Philippe II soutenant Marie Stuart prisonnière, entre Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, roi d'Angleterre, et Elisabeth reine d'Angleterre, alliée des Provinces-Unies, tous deux champions de la cause de la Réformation ; il y a de la ressemblance aussi entre le désastre de l'Invincible Armada et celui de La Hogue : politiques semblables en effet semblablement vaincues et victorieuses.

Louis XIV pourtant se tira d'abord glorieusement de ce conflit ; vaincu sur mer, il remporta encore en Savoie et aux Pays-Bas de belles victoires à Fleurus, Steinkerque, Nerwinden, Staffarde, La Marsaille, et sans rien gagner sur ses ennemis, du moins il ne perdit rien. Il se réservait, il attendait la succession d'Espagne. Lorsque le testament du dernier des Habsbourg d'Espagne, Charles II, lui fut connu, lorsqu'il vit son petit-fils appelé au trône de Madrid, il pensa

disposer d'une puissance plus grande même que celle de Philippe II ; maître de la France et de l'Espagne, des Pays-Bas belges et de la plus grande partie de l'Italie, de presque toute l'Amérique, il ne conçut plus d'obstacles à sa volonté ; il conserva au nouveau roi d'Espagne tous ses droits sur la couronne de France, menaçant ainsi directement l'équilibre de l'Europe ; il attribua aux marchands français le monopole du commerce de l'Amérique espagnole ; il reconnut le fils de Jacques II comme le légitime possesseur de la couronne d'Angleterre, et il agit et parla comme s'il régnait à la fois des deux côtés des Pyrénées. On peut dire qu'il suscita lui-même la formation de la grande alliance de 1701. Il y fut vaincu, il y subit de grandes défaites, à Ramillies, Oudenarde, Malplaquet ; il y subit de pénibles humiliations lorsqu'aux conférences de Gertruydenberg il proposa aux alliés l'abdication de son petit-fils et l'abandon de l'Alsace ; la victoire de Villars à Denain limita l'étendue de ses sacrifices, et les traités d'*Utrecht* et de *Rastadt* maintinrent Philippe V sur le trône d'Espagne et ne prirent à la France que Terre-Neuve et l'Acadie. Mais le grand dessein de Louis XIV était brisé, la France était épuisée ; le grand règne se terminait par une sorte de faillite.

Les dernières années de ce règne furent en effet remplies d'épreuves pour la famille royale et pour le royaume surtout. Le roi perdit son fils, son petit-fils le duc de Bourgogne, et ne garda pour lui succéder au trône qu'un enfant maladif, le futur Louis XV. Y vit-il un jugement de Dieu ? Il ne renonça point à la politique d'intolérance religieuse, au contraire il livra sa conscience aux Jésuites ; il prit pour confesseur le père Tellier. Les Camisards s'étaient révoltés durant la guerre même dans les Cévennes ; ils ne furent vaincus qu'au bout de deux ans ; les galères furent remplies de nouvelles recrues protestantes ; il fut défendu aux médecins de soigner les malades non catholiques ; il fut défendu d'ensevelir les non-catholiques en terre chrétienne ; il y eut d'odieuses scènes de persécution dans les provinces du sud et de l'ouest de la France. Les Jansénistes ne furent pas autrement traités ; les Jésuites se vengèrent du mal que leur avaient fait

les *Provinciales* de Pascal ; déjà depuis longtemps les religieuses de Port-Royal-des-Champs avaient perdu le droit de préparer des novices ; la plus jeune avait passé soixante ans ; on ne les laissa pas mourir en paix ; en 1709, elles furent arrêtées par ordre du lieutenant de police d'Argenson, à la tête de 300 hommes ; elles furent envoyées séparément dans des couvents bien pensants ; l'église et l'abbaye furent renversées ; les ossements du cimetière furent dispersés. La France entière en frémit d'indignation ; elle fut en grande partie janséniste au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces maximes et ces procédés d'intolérance cruelle ne fondèrent pas la popularité des Jésuites en France.

Cependant le pays était ruiné. Les 200 000 ou 300 000 protestants qui avaient quitté la France après la révocation étaient nécessaires à la prospérité économique du pays ; la plupart des compagnies de commerce fondées par Colbert ne durèrent que quelques années. La guerre fut coûteuse, d'autant plus qu'elle fut incessante et à la fin désastreuse : le roi dut envoyer son argenterie à la Monnaie ; il fallut créer des impôts nouveaux, la capitation ou impôt personnel, l'impôt du dixième sur tous les revenus, des impôts sur les mariages, sur les baptêmes. La misère s'appesantit sur les pauvres gens qui, malgré leur résignation ordinaire, se révoltèrent souvent : c'est la contre-partie des splendeurs de Versailles et des élégances de la haute société ; en 1662, révolte du Boulonnais contre des taxes extraordinaires, 6 000 paysans en armes, bataille contre les soldats, 600 rebelles tués, 3 000 pris dont 400 furent envoyés aux galères ; en 1664, révolte des Landes contre l'impôt du sel ; elle ne fut réprimée qu'au bout de deux ans ; en 1675, révolte du Bordelais et de la Bretagne contre des impôts sur le tabac et sur le papier timbré ; pendaisons par centaines dans le Bordelais, exécutions semblables en Bretagne, à Rennes notamment, où l'on vit les soldats mettre les enfants à la broche et les faire rôtir. « Les bonnets bleus, disait M<sup>me</sup> de Sévigné, avaient bon besoin d'être pendus, pour leur apprendre à vivre. » Car on riait de ces misères, parmi les grands, en attendant d'en trembler. Tout cela se passait sous

Colbert, dans un temps de prospérité relative ; dans les vingt dernières années du règne, la famine fut générale, les provinces en grande partie troublées, le Quercy en particulier en état de constante révolte contre les derniers impôts. L'hiver de 1708-1709, parmi les malheurs de la guerre, fut épouvantable ; trois mois de gelée continue firent périr tous les arbres fruitiers, et causèrent parmi le peuple une mortalité extraordinaire et d'affreuses misères ; on n'y put remédier à cause des frais de la guerre ; M<sup>me</sup> de Maintenon mangea du pain d'avoine, beaucoup n'en avaient pas tant ; des bandes de mendiants accrochés aux grilles du palais de Versailles et criant : « Du pain ! », ce sont les dernières scènes du règne, et qui le jugent.

Boisguillebert, Vauban, cherchaient les remèdes à ces maux ; ils furent disgraciés ; la *Dîme royale* fut détruite par le bourreau ; Vauban en mourut de chagrin. Fénelon constatait en 1710 que la France n'était plus qu'un grand hôpital ; il espérait que le règne de son élève, le duc de Bourgogne, serait un règne réparateur ; le duc de Bourgogne mourut avant Louis XIV. Les intendants eux-mêmes avouaient une partie du mal, rapportaient qu'il n'y avait plus de laboureurs aisés ; que tous couchaient sur la paille, que le plus grand nombre des paysans ne vivaient plus que de racines de fougères bouillies avec de la farine d'orge ou d'avoine ; que la famine faisait partout des milliers de victimes, que parfois bêtes et gens se disputaient les cadavres.

Louis XIV mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1715. On emporta son corps à Saint-Denis parmi la joie du peuple. Il ne fut regretté, selon Saint-Simon, que de ses valets et des Jésuites.

---



## CHAPITRE V

### LE XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE. PUISSANCES NOUVELLES. L'EUROPE

1. — L'équilibre européen.
2. — La Prusse.
3. — La Russie.
4. — L'Europe.

#### I

Parmi tous les accidents qui l'avaient bouleversé, le moyen âge était, au point de vue politique, comme une continuation de l'Empire romain, dont l'Église avait conservé la tradition en l'interprétant selon les intérêts de sa puissance. On ne concevait alors la chrétienté que comme une grande unité autant politique que religieuse. Clovis, le roi des Francs, avait porté le titre de patrice romain ; lorsque Charlemagne reçut du pape la couronne impériale elle-même, à Rome, il fut appelé « Charles Auguste, grand et pacifique empereur des Romains » ; lorsqu'en 962, à son tour, le roi de Germanie, Otton I<sup>er</sup>, vint prendre à Rome le titre impérial, il fonda le Saint-Empire Romain Germanique et cette institution traversa même les temps modernes. L'un et l'autre, Charlemagne et Otton le Grand, exerçaient sur tous les États chrétiens de l'Europe une sorte de suzeraineté ; la liberté de chaque nation eût paru alors un signe d'anarchie, comme plus tard la liberté de la conscience parut une hérésie, et si, par exemple au traité de Verdun, quelques nations se dégageaient de cette unité pour tenter de s'organiser dans l'indépendance, elles demeuraient liées pourtant, à la fois sous une vague tutelle impériale, et surtout sous l'autorité de l'Église romaine ; les principales manifestations de la politique exté-

rière de l'Europe au moyen âge furent les Croisades, qui furent l'œuvre commune de la chrétienté.

Dans une pareille conception, il y avait abondante matière à querelles entre le pape et l'empereur, entre le successeur de saint Pierre et le successeur d'Auguste, l'un de titre plus ancien mais seulement temporel, l'autre d'institution divine, aussi supérieur à son rival que le soleil l'est à la lune, que l'or l'est au plomb vil, selon les images coutumières aux docteurs de l'Église. Et c'est pourquoi sans doute la papauté remporta alors les plus éclatants triomphes et crut fonder à jamais la théocratie, c'est-à-dire garder pour elle-même l'Empire : on se rappelle Canossa et le jubilé du pape Boniface VIII en l'an 1300.

Ce dernier triomphe est contemporain de Philippe le Bel, à la veille du scandale d'Anagni ; car l'Église ne garda pas l'Empire ; elle ne fit que ruiner, par les coups qu'elle lui porta, cette conception antique dont les effets étaient dès lors épuisés, et préparer ainsi l'émancipation des nations modernes.

Pourtant cette notion d'unité impériale ne disparut pas aussitôt ; sous des formes diverses elle traversa les siècles, obstacle souvent redoutable à l'indépendance des États particuliers et à « l'équilibre de l'Europe ». Lorsqu'un prince, par d'ingénieuses combinaisons dynastiques et matrimoniales, ou même par d'heureuses conquêtes, se trouvait plus puissant que ses voisins, son rêve d'ambition prenait naturellement une formule impériale. Non moins naturellement, il cherchait son appui décisif dans l'unité catholique, redoutable à toutes les dissidences ; il se servait d'elle, il la servait, elle profitait de son triomphe, il l'entraînait dans sa défaite. De Charles-Quint à Napoléon, c'est une histoire qui a eu de perpétuels recommencements ; il n'est pas sûr qu'on n'en puisse pas retrouver quelques caractères jusque dans l'époque contemporaine. Les rappeler, c'est dire à travers quelles épreuves les États modernes ont pu lentement fonder leur indépendance.

: CHARLES-QUINT, petit-fils de Maximilien d'Autriche et des  
Rois Catholiques d'Espagne, fondateur ainsi de la plus puis-1804

sante dynastie des temps modernes, maître de l'Allemagne, de l'Autriche, des Pays-Bas, de la Franche-Comté, de Milan et de Naples, de l'Espagne et de l'Amérique, d'un domaine sur lequel le soleil ne se couchait jamais, protecteur parfois un peu rude de la papauté désormais affaiblie, pensa refaire l'Empire, dans tout son sens, enserra même la France sur toutes ses frontières, en entreprit la mutilation. Il fut un moment question de son mariage avec la fille du roi d'Angleterre Henri VIII, qui lui eût assuré, semble-t-il, la domination du monde, « *dominium mundi* ». C'était au lendemain de Pavie. François I<sup>er</sup> lui-même n'aurait point dédaigné une pareille ambition, et lorsqu'en 1518 il disputait à Charles-Quint la couronne impériale, il rêvait, empereur d'Allemagne et roi de France, de conduire toute l'Europe chrétienne à la Croisade contre les Infidèles, et de reprendre la tradition du moyen âge. Il ne fut pas élu, et les circonstances l'obligèrent à un rôle plus modeste et plus moderne, celui de défendre la France et l'équilibre européen contre cette même ambition de son rival plus heureux.

Assurément François I<sup>er</sup> était très inférieur en puissance à Charles-Quint, et sans doute il eût succombé s'il avait été réduit à ses seules forces. Pavie fut pour lui un dramatique avertissement. Il chercha dès lors sa sûreté dans des alliances, et fut par la force des circonstances le créateur de la diplomatie européenne, le premier auteur de ces coalitions sans cesse modifiées et renouvelées depuis à travers les siècles pour garantir l'équilibre, la forme moderne des relations entre les États. François I<sup>er</sup> en empruntait l'idée et l'expérience aux Italiens qui, parmi leurs divisions politiques et leurs intrigues compliquées, avaient jusque-là maintenu avec une singulière souplesse l'équilibre de la Péninsule, et pratiqué avec l'intelligence la plus déliée le « *nouvel Évangile selon Machiavel* », à la Papauté en particulier qui, depuis des siècles, avait su, par ses agents diplomatiques, jouer un grand rôle politique sans avoir d'armée à ses ordres. François I<sup>er</sup> n'eut pas de scrupules, pas même religieux; il rechercha l'alliance des Infidèles et des Hérétiques, et ce fut comme une laïcisation de la politique. L'alliance turque

lui fut particulièrement précieuse; dans le temps où Soliman le Magnifique conquérait la plus grande partie de la Hongrie et menaçait Vienne, il était difficile à l'empereur de porter tout son effort contre la France; on vit, au grand scandale de la chrétienté, les flottes du sultan faire avec les vaisseaux français le siège de Nice, enlever des enfants sur la côte de Provence et d'Italie pour en faire des Janissaires. Le temps des Croisades était bien fini, et pourtant Charles-Quint accomplissait alors deux Croisades, prenait Tunis, échouait devant Alger; il s'enorgueillissait d'être ainsi fidèle à la Croix, quand le roi Très Chrétien appelait à son aide le Croissant : ils étaient seulement l'un et l'autre les représentants de deux époques différentes, et c'est le roi de France qui représente ici l'avenir.

François I<sup>er</sup> ne tira pas autant de profit de l'alliance des protestants allemands; il la cultiva soigneusement, car elle était un embarras pour l'empereur dans l'Empire même; mais elle ne fut point marquée sous son règne par une commune action militaire, parce que Charles-Quint n'attaqua point alors les Luthériens par les armes. Il attendait la mort de François I<sup>er</sup> pour en finir avec la Réforme; aussitôt l'accord latent entre la France et les princes allemands se réalisa tout naturellement et donna en peu de temps son maximum d'effet. L'armée protestante fut sauvée et faillit prendre l'empereur à Innsbrück; la France fut payée de son concours par l'annexion des Trois-Évêchés, et ce fut la victoire, non pas seulement de la Réforme et de la France, mais aussi de l'équilibre européen. Car Charles-Quint survécut peu au désastre, dont il enregistra lui-même les résultats en abdiquant et en partageant son immense Empire entre son frère et son fils. C'était la ruine de l'unité impériale; l'Espagne et l'Autriche, branche aînée et branche cadette des Habsbourg, allaient avoir dans les temps modernes des destinées séparées; elles allaient demeurer d'ailleurs deux des personnages les plus importants de l'Europe nouvelle.

Le fils de Charles-Quint, le roi d'Espagne PHILIPPE II, fit courir à l'équilibre européen des dangers aussi grands. Mais il ne porta pas la couronne impériale, et par là ses entre-



prises eurent un caractère plus religieux que politique ; elles n'en eurent pas une moindre portée. Car si Philippe II ne manifesta pas de prétentions sur l'Allemagne, gouvernée par son oncle Ferdinand, il en eut sur l'Angleterre, d'abord par son mariage avec Marie Tudor, mariage qui malheureusement pour lui resta stérile, ensuite par ses grands desseins en faveur de Marie Stuart ; même après la mort de la reine d'Écosse, il prétendit renverser Élisabeth ; il envoya en Angleterre l'Invincible Armada : de quel droit ? Du droit qu'il s'attribuait de soutenir ou de venger partout la cause de l'Église catholique. Il eut des prétentions sur la France ; il y entretenit avec un long succès la guerre civile ; il y revendiqua la couronne pour sa fille l'infante Isabelle, dont les droits, contraires à la loi salique, étaient fondés surtout sur l'impossibilité de laisser aux mains d'un protestant la couronne des fils aînés de l'Église. Maître des Indes orientales et occidentales, tout près, semblait-il, de posséder l'empire du monde, Philippe II s'en fût servi pour assurer le triomphe de l'Église catholique ; son échec fut un désastre pour la cause de l'unité religieuse, un éclatant triomphe pour la liberté de conscience. Car il échoua ; ce ne fut pas, à proprement parler, le résultat d'une coalition de ses ennemis ; ce fut pourtant le fruit d'une entente qui fut parfois très étroite entre Élisabeth d'Angleterre, Henri de Béarn, et Guillaume le Taciturne ou son fils Maurice de Nassau. Dans la ruine de la grandeur espagnole, une nouvelle puissance se formait, celle des Provinces-Unies de Hollande, fière de son indépendance vaillamment conquise, passionnément attachée à la doctrine de la Réformation : douée par là d'une remarquable vitalité, elle allait jouer pendant plus d'un siècle, dans le domaine politique, économique et artistique un rôle de tout premier plan ; elle allait être un des éléments les plus remarquables de l'Europe moderne.

Avec une moindre puissance, avec un moindre génie, l'empereur FERDINAND II fut comme le Philippe II de l'Allemagne. Élève des Jésuites, il se fit le champion de la croisade contre l'hérésie. Il y remporta de grands succès, qui ne furent pas tous éphémères ; il écrasa la Bohême et avec elle le Hus-

sitisme, et la domination catholique, rétablie sur les ruines de ce malheureux pays, lui imposa pour des siècles un joug plus lourd que jamais ; c'est la cause profonde de la servitude où les Tchèques de Bohême se débattent encore. Ferdinand II détruisit un moment l'électorat palatin, vainquit le roi de Danemark, fut délivré du danger suédois par la mort de Gustave-Adolphe, força les princes allemands à subir son autorité, à accepter l'édit de restitution, reconstitua un moment l'autorité impériale au profit de l'unité catholique, refit l'étroite alliance de l'Autriche et de l'Espagne et parut capable de reprendre toute la politique de Charles-Quint. Il échoua comme lui par l'alliance de la France et des princes allemands, qui fut le caractère essentiel de la politique de Richelieu et de Mazarin ; il mourut dès 1637, et son fils l'empereur Ferdinand III, vaincu avec l'Espagne à Rocroi, Friedbourg, Nordlingen, Lens, dut enregistrer aux traités de Westphalie, non seulement la confirmation de la liberté de conscience en Allemagne, mais surtout la reconnaissance de la liberté politique presque complète des princes allemands dans leurs États respectifs, une sorte d'abdication de l'autorité impériale. Ce fut la naissance de l'Allemagne moderne, dégagée par la Réforme et par l'alliance française de la domination séculaire des Habsbourg ; nation composite et riche d'éléments variés, formée dès lors à peu près également d'États laïques ou ecclésiastiques, catholiques ou protestants, ayant pris, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, dans l'art et la littérature, conscience de son génie, elle ne fut pas aussitôt une des grandes puissances politiques et militaires de l'Europe moderne, mais quand elle fut relevée des ruines de la guerre de Trente ans, elle fit prévoir au xviii<sup>e</sup> siècle par Frédéric II sa force future, et elle apporta par l'école de Weimar, par les Gœthe et les Schiller, par ses philosophes et ses savants, une admirable contribution au développement de la civilisation européenne.

Cependant la France, parmi toutes les épreuves où s'établissait péniblement l'équilibre de l'Europe, profitait elle-même des victoires successives de la cause qu'elle n'avait cessé de représenter contre Charles-Quint, contre Philippe II,

contre Ferdinand II. Par cette tradition de plus d'un siècle, elle apparaissait comme la protectrice naturelle des libertés politiques et religieuses; elle avait autour d'elle une nombreuse clientèle d'États amis, qui se confiaient à elle parce qu'elle ne menaçait pas, qu'elle avait au contraire toujours défendu leur indépendance. Il plut à Louis XIV de compromettre ces beaux résultats de la politique de ses ancêtres, de sacrifier cette vraie grandeur de la France à de chimériques ambitions, de reprendre pour son compte et avec de moindres ressources la politique de Philippe II. Sans doute c'était l'effet du sang espagnol qui coulait dans ses veines, de l'éducation étroitement catholique qu'il avait reçue de sa mère, de la conception très forte qu'il avait de son droit divin et de ses devoirs de lieutenant de Dieu sur la terre, enfin des prétentions dynastiques que le traité des Pyrénées et son mariage avec Marie-Thérèse lui permettaient d'avoir sur la couronne d'Espagne. Il consacra à cette politique tous ses efforts; il y pouvait voir le terme de la politique de ses prédécesseurs qui n'avaient jamais cessé de travailler à la séparation complète des deux branches de la maison de Habsbourg, de l'Autriche et de l'Espagne; il y voyait aussi le moyen d'assurer le triomphe de la doctrine catholique, à laquelle il sacrifia même la prospérité matérielle de son royaume en révoquant l'Édit de Nantes.

Il eut donc pour ennemis les défenseurs de la cause protestante et de l'équilibre européen, les mêmes ennemis que Philippe II, représentés encore par le stathouder de Hollande, par Guillaume d'Orange, comme si la similitude des noms était destinée ici à souligner la similitude des circonstances. C'est aussi en Hollande qu'il rencontra les premiers obstacles, qui auraient été capables d'instruire un roi plus sage. Son ambition n'en fut qu'exaspérée: honoré par l'Hôtel de Ville de Paris du titre de Louis le Grand, appelé par ses flatteurs et par sa propre devise le Roi-Soleil, dédaigneux des coalitions qui se formaient contre lui, *nec pluribus impar*, comme il disait, égal à beaucoup, il eut la politique la plus maladroite et la plus provocante, dans les annexions en pleine paix qui suivirent le traité de Nimègue, dans l'affaire de la

succession palatine, etc. Surtout en 1700, lorsqu'il connut le testament de Charles II en faveur de sa maison, il ne garda plus aucune réserve; il prit une sorte de plaisir à inquiéter autour de lui tous les intérêts, à susciter contre la France une formidable coalition européenne. Il crut vaincre en dépit de tous. Il fut vaincu comme avaient été vaincus avant lui ceux qui avaient poursuivi le même dessein désormais condamné. La France y perdit peu. Mais l'Angleterre, isolée dans son île depuis la guerre de Cent ans, commença de jouer dans la politique européenne un rôle considérable. Mais aussi, la coalition victorieuse, aux traités d'Utrecht et de Rastadt, affirma solennellement le principe essentiel de la séparation des couronnes de France et d'Espagne; ainsi était sauvé définitivement le principe de l'indépendance de chaque nation; ainsi étaient condamnées encore une fois les anciennes doctrines d'unité politique et religieuse : triomphe, après deux siècles de luttes, de la liberté de conscience et de l'indépendance des États; constitution enfin, sur les ruines dispersées du moyen âge, de l'Europe moderne en sa laborieuse variété.

## II

Dans le même temps le corps européen se complétait par la constitution de deux nouveaux membres qui allaient y jouer très vite un rôle considérable, la Prusse et la Russie. Il y a lieu de les rapprocher, non seulement parce que leur organisation politique et leur avènement au rang des grandes puissances sont contemporains, mais aussi parce qu'elles sont moins le produit d'une lente et naturelle évolution historique que l'œuvre puissamment forgée de robustes individualités. C'est ce qui les distingue tout particulièrement des autres nations de l'Europe : ce phénomène est nouveau dans l'histoire de la civilisation moderne; il prouve l'action que certains hommes sont capables d'exercer sur le développements des faits historiques.

Rien de plus artificiel en effet que l'État prussien; il est l'ouvrage patiemment achevé de la famille des Hohenzollern

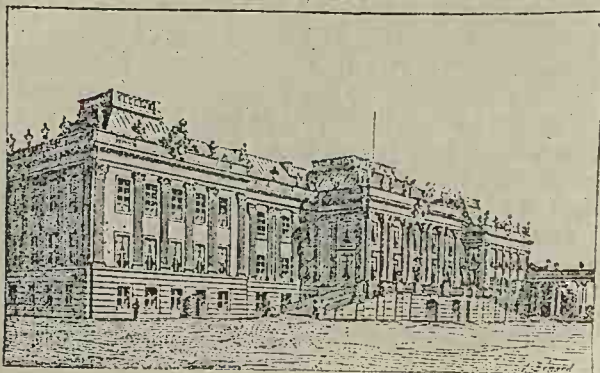


où se sont rencontrées à travers les siècles quelques-unes des plus fortes personnalités de l'histoire. Du rocher à la mer, telle fut leur devise ; l'aigle noir, né dans le roc, dans la dure et froide Souabe, aux bords du Danube supérieur, prit de bonne heure son vol vers la plaine et vers la mer. Un Hohenzollern fut fait par les empereurs burgrave de Nuremberg, en 1273. Un de ses héritiers, en 1417, acheta l'électorat de Brandebourg, et prit sa résidence à Berlin. Un siècle plus tard, un cadet de Hohenzollern, Albert de Brandebourg, devenu par élection grand-maître de l'Ordre Teutonique, sécularisa à son profit les biens qu'il avait à administrer et devint ainsi duc héréditaire de Prusse, sous la suzeraineté des rois de Pologne. La descendance d'Albert s'éteignit en 1618 et le duché de Prusse revint alors par héritage aux électeurs de Brandebourg. Hohenzollern, Nuremberg, Berlin, Königsberg, l'aigle de Prusse avait volé sur toute la plaine allemande. Même, par la succession des duchés de Clèves et de Juliers, les Hohenzollern obtinrent sur le Rhin inférieur Clèves, La Marck et Ravensberg, noyau de leur future puissance dans les pays rhénans. Ainsi étaient réunis désormais les éléments constitutifs de l'État brandebourgeois-prussien ; mais ce n'était encore qu'un assemblage informe de morceaux disparates et disjoints ; il était impossible d'y voir la promesse d'un organisme politique consistant et durable.

Les traités de Westphalie émancipèrent les Hohenzollern de l'autorité impériale ; ils eurent dès lors, comme les autres princes allemands, « la supériorité territoriale », comme on disait, c'est-à-dire une indépendance politique à peu près absolue. Les Hohenzollern furent d'autant plus indépendants qu'ils étaient déjà parmi les plus puissants et surtout qu'ils avaient toujours été parmi les chefs de l'Allemagne protestante. La Réforme, qui avait fait leur fortune en Prusse, devait favoriser leur grandeur en Allemagne. Mais aussi ils furent représentés, à ce moment important, par un de leurs princes les plus remarquables, le grand électeur FRÉDÉRIC-GUILLAUME (1640-1688). Ce fut lui qui recueillit une part de la succession de Clèves et de Juliers et organisa l'établisse-

ment des Hohenzollern sur le Rhin. Il fit d'autres acquisitions aussi heureuses : il eut, aux traités de Westphalie, la Poméranie orientale, et les évêchés de Magdebourg sur l'Elbe, Halberstadt et Minden dans le bassin du Weser, marquant la route de Berlin au Rhin. Il demeura résolument fidèle à la cause protestante où sa famille avait déjà rencontré des profits même temporels ; il se réjouit de la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV ; il y répondit par l'Édit de Potsdam qui ouvrit ses États à l'immigration des protestants français. Ils vinrent en grand nombre à Berlin et lui donnèrent bientôt figure de capitale. C'était le moment en effet où les domaines épars des Hohenzollern devenaient un État. Et ce fut l'œuvre principale du Grand Électeur ; chacun de ses domaines était jusque-là un petit État distinct, avec ses assemblées locales qui votaient les contributions, contrôlaient l'administration des fonctionnaires, exigeaient qu'ils fussent des indigènes, Prussiens en Prusse, Brandebourgeois en Brandebourg. Frédéric-Guillaume organisa l'État brandebourgeois-prussien au-dessus de tous ces petits États ; il lutta rudement contre les prétentions particularistes ; il parvint à imposer sa volonté successivement aux États du Brandebourg, puis à ceux du pays de Clèves et du duché de Prusse ; il organisa une administration financière supérieure aux uns et aux autres ; il centralisa à Berlin les ressources de la contribution directe et en répartit l'emploi dans l'intérêt commun. Il créa, à l'imitation de la Hollande, l'accise, impôt indirect sur les denrées de consommation ; cet impôt nouveau, commun à tous les sujets des Hohenzollern, contribua à leur unification politique ; ils eurent conscience de faire partie d'un seul et grand État ; ils commencèrent d'en être fiers. Ces ressources nouvelles permirent l'entretien d'une petite armée où se rapprochèrent officiers et soldats venus de l'Est et de l'Ouest, de la Vistule et du Rhin ; et où peu à peu s'acheva la cohésion des parties les plus éloignées : elles eurent même bientôt une telle force d'unité qu'elles ne cherchèrent plus qu'à se rapprocher les unes des autres, à se joindre en supprimant les intermédiaires.

L'État prussien existait. Il n'avait pas encore une parfaite indépendance. Le grand électeur contribua à la lui assurer pour un avenir prochain. Une opportune querelle de succession ayant éclaté entre le roi de Suède et le roi de Pologne, Frédéric-Guillaume s'allia avec le roi de Suède à condition qu'il serait par lui reconnu « duc souverain en Prusse » ; le roi de Suède vainquit. Mais alors Frédéric-Guillaume s'allia avec le roi de Pologne à condition qu'il serait par lui aussi



Le palais royal de Potsdam.

reconnu « duc souverain » en Prusse et délié de toute vassalité à l'égard de la Pologne. Le roi de Suède fut vaincu, et dès lors, en Prusse, les Hohenzollern n'avaient plus personne au-dessus d'eux, que Dieu. C'est pourquoi le successeur du Grand Électeur, Frédéric III, put aisément prendre le titre de roi sous le nom de Frédéric I<sup>er</sup> ; en 1701, il consentit à entrer dans la grande coalition contre Louis XIV, pourvu que l'empereur lui permit de prendre le titre de roi « en Prusse ». Le 8 janvier 1701, à Königsberg, au milieu d'une très imposante cérémonie, il prit la couronne sur l'autel, « sans que personne y portât la main, voulant désigner par là qu'il ne la tenait de personne ». On se moqua de ce pauvre roi, qui essayait de se hausser, un peu gauchement en effet, à la majesté et à la magnificence des autres rois, qui se faisait

construire un Versailles à Potsdam, qui introduisait à sa cour toute l'étiquette de la cour de France ; on l'appelait « M. Jourdain ». L'événement pourtant n'était pas que ridicule ; il avait la plus grande portée politique. Il y avait parmi les princes protestants de l'Allemagne un roi qui n'était pas partout le vassal de l'empereur et qui pouvait avoir une politique indépendante : on ne tarda pas à s'en apercevoir. Il y avait d'autres rois parmi les princes allemands, l'électeur de Hanovre, devenu roi d'Angleterre, mais en s'en allant au delà de la mer du Nord il cessa d'avoir des intérêts surtout allemands ; l'électeur de Saxe, qui devint roi de Pologne, mais il se fit catholique pour pouvoir être roi, et il perdit ainsi une grande part de son autorité morale en Allemagne. Le roi de Prusse, électeur de Brandebourg, duc de Clèves et de La Marck, fut donc le plus puissant prince de l'Allemagne à côté de l'empereur, et bientôt son rival. Ainsi la Prusse, à peine allemande, était comme une excroissance poussée et développée sur le corps de l'Allemagne dont elle devait absorber peu à peu presque toute la substance.

Création artificielle d'une audacieuse politique, la Prusse, petite encore parmi les puissances européennes, avait besoin de grandes ressources militaires ; cette œuvre commencée par le Grand Électeur fut achevée par le « roi-sergent » Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>. Ce fut le grand souci de son règne de 1713 à 1740 ; il eut la plus belle, sinon la plus forte armée de l'Europe, 80 000 hommes, une admirable infanterie surtout, exercée et fortement disciplinée par le prince Léopold d'Anhalt-Dessau, manœuvrant avec une régularité impeccable, la tête droite et les jambes raides, comme un gigantesque jeu de soldats de plomb. Le roi-sergent joua aux soldats toute sa vie ; il se mêla peu aux événements militaires de son temps ; comme disait Pierre le Grand, il ne demandait qu'à pécher, mais il avait peur de se mouiller les pieds. Il laissa à son fils le Grand Frédéric une redoutable armée et un trésor de 9 millions d'écus, somme considérable pour le temps, et qui fut singulièrement précieuse aux entreprises du nouveau roi.







Voici la Prusse gouvernée par un homme de génie. FRÉDÉRIC II (1740-1786) dès son avènement se prononça avec une singulière audace contre MARIE-THÉRÈSE, la jeune héritière des domaines de la maison d'Autriche; il n'y avait nul droit, mais sa rivale était jeune, faible sans doute, occasion dont il fallait sans scrupule profiter. Il lui prit la Silésie; il put la



Frédéric II.

garder, grâce à des combinaisons très compliquées d'alliance avec la France ou avec l'Autriche, où il fit l'apprentissage d'une politique étonnamment perverse. Il y risqua beaucoup, il risqua l'existence même de la Prusse, tous les résultats de l'activité de ses ancêtres; la Prusse a passé maintes fois parmi les plus effroyables catastrophes; elle en sortit toujours plus forte, trempée par les épreuves. Elle faillit périr sous les coups de Marie-Thérèse, car cette

femme était une reine du plus noble caractère; elle réunit contre son ennemi une coalition de toutes les grandes puissances militaires de l'Europe, Autriche, France, Suède, Russie. Qui eût cru la Prusse, si petite encore, capable de résister à un pareil effort? Elle fut tout près d'être totalement ruinée; Berlin fut occupée par les Russes et les Autrichiens; Frédéric II maintes fois songea à se tuer, et sa mort eût été comme le symbole de la mort de son État. Il fut sauvé, et la Prusse avec lui, par l'incapacité des généraux français, par les malentendus entre les alliés, par les intrigues de la cour de Russie où il avait des amis passionnés, mais surtout par sa propre énergie, par la vaillance de son armée, par la force de résistance de la Prusse elle-même. Victorieuse de l'Europe coalisée, la Prusse s'était élevée par les armes au rang des grandes puissances; elle avait conquis de haute lutte sa place au premier plan.

Pendant la seconde moitié de son règne, Frédéric II garda la paix, pour réparer les maux de la guerre; une administration intelligente et fortement disciplinée réor-

ganisa les finances de l'État, aménagea la colonisation des terres ruinées, refit la prospérité du pays, conquit même de grandes étendues de terres cultivables sur les marais et les sables du Brandebourg et de la Poméranie ; car en cela même la Prusse est le pays des luttes vigoureuses contre la nature. Le Grand Frédéric d'ailleurs, dans cette paix bienfaisante, n'abandonna rien des résultats politiques qu'il s'était assurés. Il s'imposa à Catherine II pour le partage de la Pologne et s'attribua la Prusse polonaise, Thorn et Dantzic : la Prusse ainsi fut « cousue » au Brandebourg. Il ne permit pas à l'empereur Joseph II, fils de Marie-Thérèse, de prendre la Bavière, ni même de l'échanger contre les Pays-Bas autrichiens ; l'Autriche en eût été trop fortifiée dans l'Allemagne du Sud ; il forma contre l'empereur une alliance de la plupart des princes de l'Allemagne du Nord, le *Fürstenbund*, et ce fut déjà comme un premier dessein de l'œuvre de Bismarck. L'empereur céda. Ainsi la Prusse était désormais la rivale jalouse et audacieuse de l'Autriche ; elle aspirait déjà à la supplanter en Allemagne, à renverser l'édifice vermoulu du Saint-Empire. Elle avait grandi par la guerre ; elle ne comptait que sur la guerre ; la guerre était son « industrie nationale », la nécessité même de son existence et de sa grandeur. Elle était par là, dans le développement politique de l'Europe, un élément singulièrement original et redoutable.

## III

L'introduction de la Russie parmi les grandes puissances européennes est une nouveauté moins extraordinaire que l'avènement de la Prusse ; car la Russie occupe dans l'Europe orientale une importante situation territoriale et par le seul développement de la civilisation, il devait venir un moment où elle serait arrachée à la barbarie. Pourtant il n'y a pas d'événement plus important dans l'histoire politique du XVIII<sup>e</sup> siècle ; il a quelque chose de l'intérêt qui s'attache de nos jours à la grandeur soudaine des États-Unis ou du Japon.

La race slave, qui fait le fond de la population russe, avait



240  
450  
été évangélisée de bonne heure par les prêtres orthodoxes, et dès lors reliée étroitement par là à la grande famille européenne. Le christianisme commença son éducation, et les Russes formèrent dès le ix<sup>e</sup> siècle des États régulièrement organisés, à Kiev, à Novgorod, bientôt aussi à Moscou ; et sans doute la Russie aurait suivi, sous la tutelle de Constantinople, l'évolution de toute la société européenne, si elle n'avait pas été pendant longtemps troublée, violemment séparée de l'Europe par les invasions mongoliques : c'était la conséquence de sa situation géographique et de sa nature physique, plaine largement ouverte aux chevauchées de l'Asie. Les bandes de Tchengis-Khan parcoururent toutes les steppes, brûlèrent Kiev, furent arrêtées par les Carpates et par la forêt de Moscou où leurs chevaux ne pouvaient pas entrer. Ils établirent, pour deux siècles, le centre de leur puissance sur la moyenne Volga, autour de Samara, au camp de la Horde d'Or.

Moscou leur paya tribut, mais elle échappa mieux que les steppes à leur domination ; la forêt fut un sûr refuge pour la nationalité russe en formation. Devant les barbares, les paysans fuyaient vers les bois ; ils emportaient leurs biens les plus précieux, leurs icônes, les cloches de leurs villages, à l'abri des murs de Moscou, au Kremlin, qui devint pendant ces épreuves le sanctuaire de toute la Russie. Les princes de Moscou prirent charge de leur protection, et personnifièrent la Sainte Russie. Ils eurent donc naturellement mission de délivrer le pays du joug des Tartares, lorsque ceux-ci se furent affaiblis dans une longue paix ; ils commencèrent au xv<sup>e</sup> siècle de les refouler vers l'Est. Ils « rassemblèrent », sous Ivan III et Ivan IV, la terre russe autour de Moscou, en imposant leur autorité à Tver, à Novgorod. Ivan III épousa Sophie Paléologue, la dernière héritière des empereurs grecs, et renoua ainsi les antiques liens de la Russie avec Constantinople. Il sembla que la Russie allait reprendre ses traditions interrompues, et, comme la France après Louis XI, commencer de jouer un grand rôle parmi les États européens.

34089 Mais elle ne formait pas encore un État ; elle n'était pas un

corps politique nettement constitué; c'était le fait des immenses plaines où elle ne trouvait point à se définir. La formation des nations est plus laborieuse lorsque la nature ne la favorise point. Notamment du côté de l'Ouest, où commençait, où finissait la Russie? Les agrandissements qu'elle reçut sous Ivan III dans cette direction la portèrent au contact de la Pologne, et dès lors le grand problème de cette partie de l'Europe fut celui-ci : la Russie « rassemblerait-elle » la Pologne, de race slave comme elle, et la Pologne serait-elle russe? Ou bien la Russie serait-elle polonaise? Une fusion était difficile : l'une était grecque orthodoxe, l'autre aussi ardemment attachée au catholicisme, et les haines religieuses, en ces pays comme ailleurs, empêchaient l'action des sympathies de races. La Pologne était fière; elle avait une brillante noblesse militaire, batailleuse, orgueilleuse de ses exploits; elle faillit conquérir la Russie. C'était au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, au moment de l'avènement des ROMANOV sur le trône de Moscou; la Russie était affaiblie par les querelles dynastiques du « temps des troubles »; une armée polonaise, dans le pays de Smolensk, s'engagea mystérieusement dans la forêt moscovite, dans le dessein de surprendre Moscou et d'enlever le nouveau tsar Michel Romanof. Égarée, elle prit pour guide un paysan, qui par patriotisme acheva de la perdre et donna sa vie pour le tsar. C'est la forme légendaire, reprise par le grand compositeur russe GLINKA, d'une longue et pénible histoire où la Russie en vérité faillit succomber; Moscou fut prise par les Polonais et resta quelque temps entre leurs mains; il fallut des luttes sanglantes pour les écarter, et les Romanov furent populaires pour avoir pris le pouvoir dans ces circonstances dramatiques, au moment où la Russie assurait son indépendance contre ses ennemis de l'Ouest (1611).

La querelle pourtant n'était pas finie entre Russie et Pologne; elle devait traverser les temps modernes. La Pologne ne sut pas se donner des institutions politiques; elle s'attarda aveuglément dans une sorte d'anarchie féodale; elle n'eut pas une véritable constitution capable d'absorber des éléments nouveaux et surtout une organisation politique

aussi ancienne et robuste que celle de la Russie. La Russie au contraire devint décidément plus forte que sa rivale, lorsque le tsar Pierre le Grand lui eut donné le régime politique où elle allait vivre pendant deux siècles.

L'autocratie russe est un système politique qui tient à la fois du pouvoir absolu de droit divin des rois de France et du despotisme arbitraire des potentats orientaux. Il est né à la fois de la nature de l'état russe, immense, inorganique, sans traditions historiques comme sans limites géographiques, et de la nature de la puissance des tsars, conquérants, chefs nationaux et chefs religieux. Cette autocratie avait des caractères particuliers qui furent précisés par PIERRE LE GRAND avec une grande force ; elle se compléta du pouvoir spirituel lorsque le tsar eut supprimé le patriarcat de Moscou et assumé son autorité, en sorte qu'il fut à la fois pour les orthodoxes de Russie le tsar et le pape et que dès lors le sacre des tsars comporta, outre les cérémonies civiles et religieuses, la communication par les papes des mystères du culte. Pierre le Grand eut l'audace aussi de lier la noblesse au service de la cour en proportionnant la dignité nobiliaire aux grades dont il disposait ; on ne fut noble en Russie que si on servait le gouvernement, et selon les services qu'on lui rendait : la volonté ou la valeur du prince firent plus que la naissance. Ce fut la hiérarchie du *tchin* où toute l'aristocratie russe fut rangée en quatorze classes sous peine de déchéance, confondue parmi les serviteurs du maître. Ainsi l'autocratie échappait à tous les contrôles qui existaient encore, au moins en apparence, dans les monarchies les plus absolues de l'Occident : le clergé fut sous l'autorité du tsar-patriarche ; la noblesse n'exista plus que par la volonté du souverain ; on ne rencontre plus rien, parmi ces institutions, qui ressemble aux États généraux de France et au Parlement de Paris. Il y a bien plutôt dans un tel régime quelques traits des despotismes orientaux ; l'Asie dans les régions et parmi les peuples qui ont échappé à toute éducation méditerranéenne, n'a pas cessé de connaître des organisations politiques de cette sorte, qui font penser aux rois de Ninive ou de Babylone, aux grands rois de l'ancienne Perse, aux empereurs mongols, aux califes

ou aux sultans. Comme eux le tsar est le maître tout-puissant ; sa volonté est la loi et s'exprime dans les oukases ; son autorité s'affirme par la violence, par son droit de vie ou de mort qui s'exerce sans réserve ; le *knout* en Russie en est le symbole. Organisation rudimentaire, qui ne peut être imposée qu'à des peuples ignorants, attardés dans la servitude de l'esprit et du corps, infiniment éloignée des délicates constitutions de la Grèce et de Rome antiques ou des États de l'Europe occidentale.

C'est pourquoi il ne faut point dire que Pierre le Grand introduisit la Russie dans la société civilisée : il détruisit au contraire les quelques rudiments d'institutions libres et représentatives qui existaient dans l'État moscovite ; tout au plus peut-on reconnaître qu'il introduisit en Russie le costume et quelques manières de l'Occident ; il l'habilla à l'euro-péenne ; il restait ensuite à faire toute son éducation, et ce fut plus long. C'est à coups de *knout* et de hache que Pierre le Grand imposa à son peuple les mœurs de la civilisation ; la vieille milice des *streltzi*, attachée aux anciennes coutumes, fut décimée par de multiples exécutions ; il arriva au tsar de faire lui-même office de bourreau. Son fils Alexis était l'espoir des partis d'opposition ; il fut condamné à mort et mourut sous le *knout*. Plus de longues barbes, plus de longues robes à la mode asiatique : on vit le tsar lui-même à coups de ciseaux abattre les barbes, rogner les longues tuniques en forme de pourpoint à la française. Plus de bottes, mais de fines chaussures à la mode d'Europe, et des cordonniers officiels chaussèrent les seigneurs et les dames de la haute société. Plus de voiles sur la figure des femmes ; elles durent paraître dans les rues, dans les réunions, dans les bals. Elles ne savaient pas danser, on leur donna des maîtres de danse venus d'Allemagne ou de France ; elles ne savaient pas causer, on essaya de le leur apprendre. Cela ne s'apprend pas par des oukases ; elles furent longtemps comme effarouchées par des institutions si nouvelles ; longtemps elles se tinrent à l'écart, pour échapper aux exigences de ces modes étranges ; longtemps les hommes préférèrent leurs beuveries de jadis, et les « assemblées »



russes furent longtemps encore avant de ressembler aux réunions de l'hôtel de Rambouillet. Car cette « transformation » fut d'abord toute superficielle, et la politique extérieure de Pierre le Grand fit plus que tous ses oukases pour



Pierre le Grand.

faire de la Russie une puissance européenne ; c'est elle vraiment qui poussa la Russie dans la société de l'Europe.

Il eut la conception très nette, et ce fut le trait le plus remarquable de son génie, qu'il fallait porter la Moscovie vers l'Occident pour l'arracher aux influences asiatiques, et avec une audace extraordinaire il fonda *Saint-Petersbourg*. L'achèvement de cette construction fut un triomphe étonnant de la volonté et de la toute-puissance du tsar. Au milieu des

bras nombreux et dangereux de la Néva, sous la continuelle menace de l'inondation qui maintes fois démolit les quais où on l'enserrait, il installa 40 000 ouvriers, des indigènes, des cosaques, des terrassiers ou des maçons venus de tous les points de l'Empire ; car il fut défendu de construire ailleurs. Faute d'outils ils travaillaient la terre avec leurs ongles et des bâtons ; ils portaient les moellons et le sable dans le pan de leurs kaftans ; on leur trouva ensuite des pioches, brouettes et charrettes. Le fleuve fut enfin endigué, bordé d'une merveilleuse avenue, la *Perspective Newski*. Tout propriétaire d'une certaine fortune dans l'Empire fut tenu de faire bâtir une maison dans la nouvelle ville ; des habitants furent réquisitionnés pour y venir demeurer. Ainsi presque instantanément elle fut bâtie et peuplée et dressa devant l'Europe la magnifique façade de la Russie nouvelle.

Saint-Petersbourg s'élevait en territoire suédois, et les péripéties de la lutte contre Charles XII n'en retardèrent aucunement la construction. La lutte pourtant remplit

presque tout le règne de Pierre le Grand, et ce fut aussi comme une part de l'éducation qu'il donnait à la Russie et qu'il se donnait à lui-même. Car au premier choc avec les Suédois, qui étaient parmi les meilleurs soldats de l'Europe, les troupes de Pierre le Grand furent si misérablement vaincues que Charles XII dédaigna de garder ses prisonniers. La leçon ne fut pas perdue. Avec une obstination et un entrain admirables, Pierre le Grand organisa sa jeune armée sur le modèle de ses vainqueurs, il la disciplina, il l'aguerrit par de petits combats en pays suédois; il fit ses manœuvres en pays ennemi, et lorsque Charles XII revint de sa longue expédition en Pologne et en Saxe, il ne rencontra plus en



Catherine II.

Russie les bandes informes de la bataille de Narva; il rencontra Pierre le Grand lui-même et perdit toute son armée au désastre de *Pultava* (1709); il alla demander asile au sultan. La date de *Pultava* est bien la date de l'avènement de la Russie parmi les puissances européennes; car dès lors elle prit part à la liquidation de l'Empire suédois; elle garda les bords du golfe de Finlande. Elle eut des relations régulières avec les autres gouvernements; elle eut des ambassadeurs à Berlin, à Vienne, à Londres, à Paris; elle entra dans les combinaisons d'alliances; elle intervint dans la guerre de la Succession d'Autriche; elle joua un rôle considérable dans la guerre de Sept ans et faillit décider la ruine de Frédéric II. Ainsi elle apprenait naturellement à mieux connaître les pays de l'Occident, elle en subissait normalement l'influence intellectuelle et morale et la grande pensée de Pierre le Grand se réalisait de génération en génération.

Cette solide éducation se développa pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle et parut presque parfaite sous le règne de CATHE-



Le Gâteau des Rois (à propos du partage de la Pologne).

RINE II. Pierre le Grand, lors de son voyage à Versailles en 1716, avait semblé assez peu différent d'un Khan de Tartarie ; il



avait des manières insolites à la cour de France, il se servait de ses doigts pour manger et pour se moucher. Catherine II était une Allemande, princesse d'Anhalt-Zerbst; elle porta avec plus de vigueur encore la Russie vers l'Ouest. Elle régla, pour un temps du moins, la question polonaise en supprimant la Pologne; il est vrai qu'elle ne put pas la prendre toute et qu'elle dut la partager avec des voisins avides, l'empereur et le roi de Prusse; du moins elle fonda avec les puissances de l'Europe centrale des relations qui, pour n'être pas inspirées par des sentiments excellents, attiraient de plus en plus la Russie dans la société de l'Europe.

Il est d'ailleurs un autre chemin pour entrer en contact avec la civilisation européenne; c'est la Méditerranée. Catherine II ne le négligea point. Elle retrouvait ainsi la direction par où étaient venus les apôtres de Constantinople pour évangéliser la Russie; elle rétablissait les communications que les Mongols avaient coupées; elle inclinait son Empire vers ses véritables destinées. Elle y remporta des succès considérables, définitifs. Elle conquit toute une nouvelle Russie, la Tauride; avec son favori Potemkine, elle en hâta dans une sorte de fièvre la colonisation; elle y fit surgir en quelques années villes et villages, elle rendit la vie aux steppes demeurées si longtemps désertes; elle commença d'en faire des champs de blé. Elle bâtit Sébastopol et Odessa; elle eut des flottes de guerre et de commerce sur la mer Noire; elle visa déjà Constantinople; elle étudia le chemin de Byzance.

Ainsi ce n'était plus avec les Khans de la Horde d'Or que les tsars russes avaient désormais des rapports; c'était avec les rois de Suède et de Prusse, avec l'empereur, avec le sultan de Constantinople; la Suède était écartée du golfe de Finlande, la Turquie de la Crimée, la Pologne n'était plus; toutes les grandes affaires de la Russie étaient d'intérêt européen; elle devait prendre part à l'avenir à toutes les grandes affaires de l'Europe: elle était un nouvel élément de l'équilibre européen. Catherine II correspondait avec Voltaire; elle acheta la bibliothèque de Diderot, elle fit élever ses petits-fils Alexandre et Constantin par un républicain suisse, Laharpe. Elle ne cessa de prendre intérêt à toute la



vie intellectuelle de l'Europe; par elle enfin la Russie était entrée dans la société civilisée.

## IV

Ainsi achevait de se constituer le personnage politique qu'on appelle « l'Europe », et qui est un des caractères distinctifs de la civilisation moderne; car il s'oppose en sa variété très riche au Saint Empire romain germanique ou à la chrétienté, qui tenaient autrefois tout le continent sous une même domination politique et religieuse, et rappelaient encore au moyen âge le souvenir de l'Empire romain. Le Saint Empire existe encore de nom; mais son autorité n'a plus rien d'impérial; elle est contestée en Allemagne même et le roi de Prusse, son vassal, lui témoigne peu de respect. L'Église de Rome a toujours des prétentions à la domination universelle, mais le schisme d'Orient lui avait enlevé de bonne heure la domination d'une moitié de l'Europe, et le schisme protestant vient de lui enlever celle de toute l'Europe septentrionale. Sur les ruines de l'unité politique et religieuse d'autrefois se sont constituées peu à peu les nations modernes et l'Europe est désormais comme une grande famille. Elle comprend l'Angleterre et la France, l'Espagne et l'Autriche, la Prusse et la Russie. La Turquie s'y est introduite, mais elle y demeure comme une étrangère et Catherine II ne cache pas son dessein de replanter la croix grecque sur l'église Sainte-Sophie. Toutes ces nations ont des caractères propres: l'Angleterre poursuit tranquillement dans son île ses grandes expériences politiques; elle y prépare des leçons précieuses pour le reste de l'Europe, et en même temps elle travaille avec une persévérante audace à la constitution de son empire colonial. La France a conservé la marque profonde de l'éducation romaine et catholique; elle en a tiré la forme essentielle du gouvernement politique dans les temps modernes, la monarchie absolue, et, comme elle est établie sur le continent, comme elle a des rapports naturels avec tous les États européens, elle exerce sur eux une influence politique et morale considérable; l'esprit français leur donne

une sorte d'unité. L'Espagne et l'Autriche sont affaiblies



Les agrandissements de la Russie au XVIII<sup>e</sup> siècle.

pour avoir représenté tardivement la doctrine impériale et catholique; elles sont victimes des échecs qu'elle ne pouvait

manquer de subir. La Prusse et la Russie sont les dernières venues au premier rang des grandes puissances ; elles y sont venues par la violence, par l'énergie de quelques souverains qui sont bien les plus remarquables personnages politiques du XVIII<sup>e</sup> siècle ; elles ne s'en imposent que plus fortement au respect des autres gouvernements, et dès lors il est impossible de régler les affaires de l'Europe sans leur intervention. Il manque encore l'Italie dans ce grand concert, elle y viendra plus tard, et y représentera une note très spéciale. La Suisse et les Provinces Unies poursuivent un peu à part leurs destinées, et les États Scandinaves, qui ont joué quelque temps un grand rôle politique et militaire, sont peu à peu relégués au second plan. Quant à la Turquie, elle est comme en marge de l'Europe chrétienne, mais elle est un élément considérable de sa politique par les ambitions qu'elle conserve et par les convoitises qu'elle excite.

Il y a toujours, il y aura toujours parmi ces puissances diverses, des ambitions ou des intérêts économiques, qui les induiront aux entreprises belliqueuses. *L'équilibre*, qui est la loi fondamentale de cette Europe nouvelle, puisqu'il est le seul moyen de l'indépendance de chaque État, se maintient par des alliances, par la diplomatie, par des combinaisons qui assurent quelquefois et quelquefois compromettent la sécurité des petits. L'Autriche, la Prusse et la Russie donnent alors le scandale de la destruction de la Pologne ; il y aura d'autres attentats au droit des gens ; car la politique européenne ne se conduit pas selon les règles de la morale, mais selon celles de l'intérêt : elle est un conflit d'intérêts contradictoires, et c'est pourquoi elle est dans les temps modernes âpre, violente, froide et brutale. Il faudra des siècles pour y introduire quelque notion du droit et du juste, pour y développer la solidarité internationale.

Pourtant ces nations diverses et rivales sont une même famille ; elles appartiennent toutes presque complètement à la grande race indo-européenne, et ainsi leurs caractères essentiels sont communs. Elles appartiennent malgré les schismes à la religion chrétienne, et elles ne peuvent manquer d'en garder des traits profonds de ressemblance. Cette parenté

fondamentale entre les peuples s'entretient entre les gouvernements par des mariages dynastiques; la maison régnante d'Angleterre est originaire d'Allemagne, elle y conserve de nombreuses relations; les maisons de France, d'Autriche, d'Espagne se sont confondues par des mariages multipliés; la Prusse, la Russie, beaucoup de familles principales de l'Allemagne s'unissent fréquemment par des unions semblables. Il n'y a que la Turquie qui ne soit pas admise dans la famille européenne.

C'est pourquoi les mœurs sont à peu près les mêmes d'un bout à l'autre de l'Europe, plus délicates à l'Ouest, plus grossières à l'Est, pure question d'éducation plus ou moins ancienne; le costume est le même; beaucoup d'institutions se ressemblent; le régime militaire est presque identique sur tout le continent; on y cause à la française; on y manœuvre à la prussienne. Le gouvernement est presque partout la monarchie absolue, sauf pour l'Angleterre qui cherche et réalise des formes politiques nouvelles, pour la Suisse et les Provinces-Unies républicaines. Partout les rois sont les maîtres et c'est à leur profit qu'a été ruinée dans les siècles précédents l'autorité impériale et pontificale. Frédéric II, Catherine II, Joseph II, Louis XV, ou les princes allemands, si petit que soit leur domaine, ont tous la même conception du gouvernement. « Tout ce peuple est à vous », dit-on à Louis XV enfant que la foule acclame. — On montrait à Frédéric II une affiche assez audacieuse à son sujet; il la trouva trop haute et la fit baisser pour qu'on la lût plus facilement: « Mon peuple et moi, dit-il, nous avons fait un contrat: il dit ce qu'il veut, et je fais ce qui me plaît. » — Joseph II veut imposer la langue allemande à tous ses sujets. — Catherine II affecte de solliciter l'approbation de ses sujets; mais elle s'arrange pour qu'ils ne soient point trop éclairés: « Si mon peuple savait lire, dit-elle au gouverneur de Moscou, nous ne resterions pas longtemps à nos places. »

Il y a bien dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle un mouvement général de réforme en faveur des peuples. Les économistes enseignent aux rois qu'ils ont le devoir de se



préoccuper de la condition matérielle des travailleurs, des laboureurs et des artisans, que la prospérité de leurs Etats appelle tous leurs soins. Les philosophes enseignent qu'il faut arracher les peuples à l'ignorance, à la superstition, au fanatisme, qu'il faut émanciper leur intelligence, qu'il faut rendre la justice d'une façon plus humaine, supprimer la question préparatoire, qu'il faut cesser de gouverner les hommes comme des bêtes, que la fortune des nations est la résultante du travail et de la fortune de ceux qui les composent. Les rois entendent ce langage, en profitent, font généralement de louables efforts pour mieux administrer leurs États, mais n'abandonnent rien de leur autorité absolue, qui demeure le dogme intangible de la foi politique au XVIII<sup>e</sup> siècle. De tout ce travail intellectuel, qui, parti de France, a gagné avec la langue française la plus grande partie du continent, il résulte cependant pour toute l'Europe une sorte d'unité morale, une communauté d'idées politiques et sociales, des façons de penser, une mentalité semblable qui favorisera singulièrement l'expansion de la Révolution qui va venir à la fin du siècle.

Car le régime social est aussi partout à peu près le même. Car la monarchie est le résultat du nivellement social ; elle est née de l'abaissement de la noblesse et du clergé ; il n'y a plus de féodalité politique, sauf peut-être en Allemagne, et encore depuis les traités de Westphalie les plus petits princes allemands sont-ils des souverains et non plus des vassaux puisqu'ils ont obtenu la « supériorité territoriale ». La noblesse est au service de la royauté ; elle en obtient la conservation de ses anciens privilèges qui sont la source principale de sa fortune ; en France la noblesse est à la cour de Versailles et quête les regards du roi ; en Russie, elle est enserrée dans les cadres du *tchin* et noble dans la proportion où elle est servie ; en Prusse elle forme la classe des officiers et fonctionnaires royaux et ne réclame pas d'autre gloire, elle y trouve un profit qui lui suffit. Ainsi la vieille idée germanique de la liberté individuelle, la notion féodale qui fonde l'organisation politique sur les relations d'homme à homme, a totalement disparu de toute l'Europe : tous les habitants d'un

même pays, nobles ou vilains, sont passés sous le niveau royal. Il n'y a plus de puissance ecclésiastique. Qui s'intéresse à la papauté au xviii<sup>e</sup> siècle ? Se préoccupe-t-on seulement de son existence ? Oui, peut-être Voltaire, qui adresse au pape sa tragédie de *Mahomet*, qui est une vive attaque contre tous les imposteurs. Dans tout pays le clergé est réduit à la condition de la noblesse ; il est au service royal, il est à la cour ; ce n'est pas à dire qu'il y conserve toutes les vertus de sa charge. En France, la doctrine gallicane, après le concordat de Bologne, a mis le clergé sous la seule autorité du roi ; dans les États protestants, en Prusse, en Angleterre, les diverses sectes qui se sont constituées se sont mises sous la protection du roi ; en Russie, le Saint-Synode est présidé par un procureur impérial.

Partout le régime social est ramené à deux termes : le roi et les sujets. Le roi est le maître ; il a de grands besoins, pour sa cour, pour ses armées et ses guerres, pour l'administration de ses domaines ; il lève sans contrôle tous les impôts qui lui sont nécessaires ; presque partout la charge en est écrasante. Les sujets sont partout à plaindre ; les sujets du roi de France ne sont pas plus libres que ceux du tsar. Mais ils ne sont pas partout également résignés ; les sujets du tsar sont des serfs ; il ne sort de leur bouche que des cris touchants d'affection, d'adoration pour le maître. Il n'y a plus de serfs en France ; la bourgeoisie y a grandi en servant la royauté ; la culture philosophique du xviii<sup>e</sup> siècle la fait juge des vices du régime politique et social ; elle y porte un esprit d'observation et de critique qui leur sera redoutable. Les paysans sont en possession séculaire de la terre qu'ils travaillent ; ils en sont devenus les maîtres à travers les générations ; ils n'aspirent qu'à la délivrer des charges de l'impôt, ou des droits féodaux qui en compromettent la prospérité ; ils savent de quoi ils souffrent ; mal connu est à moitié guéri ; ils se guériront bientôt des dernières misères du régime féodal, et leur exemple bouleversera l'Europe.

---

## CHAPITRE VI

### LE PARLEMENT ANGLAIS

1. — Les origines du Parlement.
2. — La Révolution de 1648. Cromwell.
3. — La Révolution de 1688.
4. — Le régime parlementaire au xviii<sup>e</sup> siècle.

#### I

Isolée dans son île, à l'abri de toute influence continentale depuis la dernière invasion, celle des Normands de Normandie, l'Angleterre poursuivait à part ses destinées et instituait, dans une crise extrêmement dramatique, un régime politique destiné à la plus remarquable fortune. C'est pourquoi il y faut donner la plus grande attention et en faire une analyse scrupuleuse.

On a vu la fondation du Parlement au xiii<sup>e</sup> siècle, et au siècle suivant, sa division en deux Chambres, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes. Cet établissement définitif avait été contemporain de la guerre de Cent ans et de l'organisation de la royauté nationale par Édouard III. En vérité, c'est sous ce prince que l'Angleterre avait cessé d'être un grand fief d'origine française, lié par ses mœurs et ses intérêts politiques à la France occidentale ; la cour de Londres était alors très brillante. Édouard III y avait fondé l'ordre de la Jarretière ; le roi Jean le Bon prisonnier après Poitiers, se plaisait tant aux fêtes de son vainqueur qu'il y retourna mourir. Mais surtout le signe le plus manifeste des progrès déjà faits par la nationalité anglaise avait été l'avènement de la langue anglaise à la dignité de langue littéraire avec les *Contes de Canterbury* de CHAUCER, en même temps qu'elle était imposée comme langue officielle

dans les Tribunaux et les actes législatifs : elle était l'expression de la prédominance du sang anglo-saxon dans la constitution du peuple anglais ; elle annonçait la complète indépendance de l'Angleterre à l'égard des institutions et des mœurs venues du continent. L'Angleterre, qui, pendant la guerre de Cent ans, s'acharna à se maintenir sur le sol français, acheva de s'isoler lorsqu'elle en eut été chassée, et conserva peut-être mieux ainsi son originalité ; elle échappa définitivement à toute influence de l'éducation romaine. Elle en demeura plus fortement attachée au vieux principe germanique de la liberté individuelle ; elle ne sacrifia que le moins possible à l'autorité de l'État ; elle conçut la société politique, non pas comme une plèbe de sujets soumis à un maître, mais comme une nation de citoyens libres déléguant à quelques-uns les soins nécessaires du gouvernement, sous un contrôle assidu. Ce fut le contraste désormais établi entre la conception de l'État fondé sur l'autorité et celle de l'État serviteur et organisateur de liberté. La France alors réalisait plus parfaitement qu'aucun autre pays la notion de la monarchie absolue ; l'Angleterre allait réaliser de plus en plus parfaitement, dans l'intérêt général, la notion de la monarchie tempérée ou mieux de la souveraineté du Parlement national.

Ce n'est pas à dire que l'Angleterre ait organisé aussitôt l'égalité politique de tous ses habitants ; il lui fallut beaucoup de temps pour poursuivre son évolution jusqu'à la démocratie, et il n'est pas sûr qu'elle y soit arrivée tout à fait, même de nos jours. Il était impossible, en plein moyen âge, d'appeler tout le peuple à l'exercice des droits politiques. On n'y songea point. Du moins deux principes nouveaux dans l'histoire de la civilisation furent alors établis, qui devaient être le germe des plus remarquables progrès : le principe représentatif, inconnu des anciens, d'après lequel tout un grand peuple, trop nombreux pour discuter lui-même de ses propres intérêts sur la place publique, délègue ce soin à des représentants ; c'est le principe du Parlement ; il eut quelque application en France, mais elle y fut pendant des siècles seulement accidentelle, dans les États Généraux ;



elle fut dès le XIII<sup>e</sup> siècle la base même du régime politique de l'Angleterre ; — et d'autre part le principe du consentement de la nation aux impôts : il est la raison d'être du régime représentatif ; il est le seul moyen de contrôle de la nation sur les gouvernants, il est le fondement des libertés politiques : l'Angleterre s'y attacha avec une sorte de foi dès le moyen âge, dans le temps où les États Généraux de la France abandonnaient à la royauté le droit de lever la taille et même ensuite d'en fixer arbitrairement le taux.

Tout d'abord et pendant longtemps le Parlement anglais fut presque absolument aristocratique, et par là l'image du monde féodal organisé. La Chambre des Lords, sorte de Conseil royal, fut composée des plus grands seigneurs fonciers ou des plus hauts seigneurs de l'Église d'Angleterre ; la Chambre des Communes, qui seule était le vrai Parlement, la représentation *commune* de la nation, fut élue par les chevaliers et les riches propriétaires des comtés et par les bourgeois des villes ; jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le droit de suffrage se trouva singulièrement restreint, parce qu'il avait le caractère d'un privilège appartenant à certaines catégories d'individus, de corporations, de villes ou de bourgs. Dans cette composition de la représentation nationale, il est facile de distinguer les traits caractéristiques de la société féodale telle qu'elle se comportait partout en Europe au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs, les évêques ou les abbés, les propriétaires fonciers, les bourgeois des grandes villes. Ce qui est tout à fait spécial à l'Angleterre, c'est l'importance du rôle politique joué par les chevaliers, c'est-à-dire en quelque sorte par la seconde noblesse, souvent cadets des Lords, propriétaires fonciers résidants et chefs d'exploitation, très éclairés sur les intérêts du pays, très indépendants par leur condition même. Le pays rural en France n'eut jamais de tels représentants. Ils entraînèrent généralement les représentants des villes dans leur action politique, et ils furent peu à peu, du moins jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les maîtres véritables de la Chambre des Communes.

Il est vrai que d'abord, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, la Chambre des Lords eut une très grande influence ; le régime politique

de l'Angleterre fut alors une monarchie tempérée surtout par la haute aristocratie. Elle eut du reste autant de hardiesse qu'une assemblée plus démocratique et c'est elle qui établit en Angleterre le principe que l'existence de la royauté elle-même dépend de la volonté du Parlement : ce fut le Parlement qui, en 1399, obligea Richard II, le dernier des Plantagenets, à abdiquer et le remplaça par le chef de la maison de Lancastre, Henri IV. Lorsque les Lancastre eurent perdu la France, ce furent encore les Lords qui conduisirent dans l'un ou l'autre parti la longue guerre des Deux-Roses ; elle fut même autant une guerre civile entre les Lords qu'entre les deux branches de la maison royale. WARWICK, le plus puissant seigneur de ce temps, fut appelé le *faiseur de rois* ; c'est comme un symbole de cette tradition politique de l'Angleterre que le Parlement fait et défait les rois. Mais la haute aristocratie anglaise fut elle-même décimée par la longue durée de la guerre civile : de Henri VI au protectorat de Richard d'York, d'Edouard IV à Richard III ou à Henri VII, elle passa de confiscations en confiscations ; elle laissa beaucoup des siens sur les champs de bataille ; elle se fatigua de cette longue lutte et pensa se refaire sous le gouvernement réparateur des Tudor. D'ailleurs l'évolution économique et sociale allait lui retirer peu à peu le premier rôle dans les affaires de l'État ; la bourgeoisie, grandissant par le commerce, notamment par le commerce lointain, enrichie par le développement de la fortune mobilière, allait donner une force croissante à la Chambre des Communes, et élargir en fait la base de la représentation nationale. Les temps de la prépondérance des Lords étaient finis.

Grâce à la fatigue générale produite par trois siècles de guerres civiles ou étrangères — car l'établissement et le développement du régime parlementaire furent très laborieux, — les Tudor furent des rois presque absolus. Henri VII créa des institutions qui pouvaient être fort dangereuses pour les prérogatives du Parlement. Il abolit les *substitutions*, c'est-à-dire la coutume qui réservait au fils aîné des grandes familles la totalité de l'héritage paternel ; désormais les grands domaines purent être démembés : il est vrai que la

coutume resta plus forte que la loi. Il interdit les *maintenances*, ou coalitions de seigneurs se liant sous le commandement de l'un d'eux pour la défense de leurs intérêts communs : c'étaient autant de coups portés à la puissance des Lords. Il institua la *Chambre étoilée* chargée de poursuivre toutes coalitions illégales ; composée de sept juges dont cinq étaient nommés par le roi, elle fut un puissant instrument de l'autorité royale sur la noblesse ; elle pouvait devenir un moyen d'absolutisme.

Les Anglais laissèrent faire, du moins pendant quelque temps, parce qu'ils étaient las des désordres, et cette lassitude pouvait être comme en France singulièrement favorable à la royauté : puis, parce que les Tudor leur assurèrent dans la paix une grande prospérité matérielle, fondèrent les premiers établissements coloniaux qui devaient être la base de leur Empire ; surtout parce qu'ils furent les vrais chefs de la nation dans la lutte contre le catholicisme papiste. Sans doute Henri VIII ne convoqua le Parlement réformateur que dans son intérêt particulier, pour la satisfaction de ses fantaisies amoureuses, et il pensa simplement prendre pour lui sur l'Église d'Angleterre toute l'autorité pontificale ; peut-être vit-il ainsi dans la Réforme un nouvel instrument de la monarchie absolue. Sans doute ensuite Marie Tudor, la fille de Henri VIII, rétablit le catholicisme et lia l'Angleterre à la politique de Philippe II. Elisabeth n'en fut que plus populaire lorsqu'enfin elle fonda l'anglicanisme, *Church by law established*, l'Église établie par la loi, c'est-à-dire par le consentement du Parlement ; les Anglais avaient une royauté nationale, ils eurent une Église nationale, ils s'y attachèrent avec une grande ardeur patriotique, ils y virent la condition de leur indépendance même, lorsqu'ils luttèrent avec leur reine contre la coalition formée par l'étranger en faveur de Marie Stuart et du papisme. Ils suivirent le procès de la reine d'Ecosse avec des sentiments de haine fanatique ; ils insistèrent pour la condamnation, pour l'exécution de la malheureuse femme ; ils y voyaient une condition de leur salut, de leur liberté politique et de leur liberté de conscience ; ils passèrent avec leur reine par les

émotions suscitées par l'Invincible Armada ; ils tremblèrent devant ce formidable effort dirigé contre leur indépendance ; ils organisèrent fiévreusement et courageusement la résistance ; ils triomphèrent de la victoire, des autres défaites de Philippe II, de l'incendie de Cadix par leurs vaisseaux, du grand rôle que le gouvernement anglais avait joué dans toute cette lutte pour la liberté religieuse, sur les mers et sur le continent. Élisabeth Tudor avait été pendant cette crise la personnification de l'Angleterre même : l'autorité de la royauté en fut comme consacrée. Aussi bien lui attribua-t-on une grande part de la prospérité dont jouit alors l'Angleterre ; ce fut le temps de SHAKESPEARE, le temps de la fondation de la *Compagnie des Indes Orientales*, des premiers établissements coloniaux de l'Angleterre en Amérique, sur la côte qui fut appelée *Virginie* en l'honneur d'Élisabeth. Cette gloire rejaillit sur la monarchie elle-même.

C'est sans doute pour cette raison que les STUART, héritiers après Élisabeth de la couronne d'Angleterre, crurent qu'il était possible d'y fonder l'absolutisme comme en France. Les Tudor avaient fait la Réforme religieuse avec le concours du Parlement ; ils avaient exercé une très grande autorité, mais en maintes occasions ils avaient du moins manifesté leur respect des vieilles institutions de l'Angleterre ; ils avaient à peu près gouverné en rois absolus, mais ils avaient sauvé les apparences. Par exemple, en 1601, Élisabeth avait attribué de sa propre autorité des patentes de monopoles : le Parlement se plaignit, une petite émeute s'agita à Londres ; Élisabeth céda aussitôt, retira les monopoles, remercia les Communes de leur sollicitude pour les intérêts publics, regagna tous les cœurs. Les Stuart n'eurent pas ces scrupules. Jacques I<sup>er</sup>, qui régna à la fois sur l'Écosse, l'Angleterre et l'Irlande, fut sans doute ébloui de sa propre puissance ; il affirma dans les termes les plus provocants sa doctrine du pouvoir absolu ; il eut le pédantisme d'en écrire tout un traité intitulé *Basilicon dōron*, ou le don royal, *le droit de la monarchie libre*. On y rencontre des formules comme celles-ci : avant qu'il n'y eût aucun État, il y avait des rois ; donc les lois viennent des rois, et non les



rois des lois... Il est évident que le roi est le maître de tous les biens de ses sujets ; le roi a bien plus le droit de prendre au peuple tout ce qu'il possède que le peuple de détrôner le roi. Selon Jacques I<sup>er</sup>, le roi était le chef donné à une nation par Dieu même, et ainsi le dépositaire de la toute-puissance divine. Dès lors toute désobéissance était une sorte de sacrilège ; discuter sur ce qu'un roi peut et ne peut pas faire serait un blasphème comparable à celui qui nierait l'autorité de Dieu. En un mot, Jacques I<sup>er</sup> prenait exactement la contre-partie de la tradition politique de l'Angleterre ; il avait les mêmes conceptions que Richelieu ou Louis XIV ; de sa part et de celle de ses successeurs de la même famille, l'Angleterre fut l'objet de la tentative la plus réfléchie et la plus obstinée pour y fonder l'absolutisme comme dans les royaumes du continent. CHARLES I<sup>er</sup>, le fils de Jacques I<sup>er</sup>, ne fit que mettre en pratique les théories de son père ; on ne sera pas étonné de constater qu'il essaya de soutenir cette entreprise politique d'une sorte de restauration catholique ; car l'autorité de l'Église de Rome ne pouvait que fortifier l'autorité politique du souverain. Et si l'on oubliait un moment les antiques traditions et prérogatives parlementaires en Angleterre, si l'on considérait seulement que depuis un siècle, depuis l'avènement des Tudor, l'autorité royale n'avait pas cessé de grandir, que dans toute l'Europe la monarchie absolue s'établissait alors sur les principes les plus solides, peut-être serait-on disposé à croire que la politique des Stuart avait des chances de succès. Ce fut justement l'erreur où ils tombèrent et qu'ils payèrent des plus grandes catastrophes : malheureuse famille qui connut maintes fois l'échafaud et l'exil, à la fois coupable et pitoyable, comme Marie Stuart elle-même.

## II

Si la royauté en effet était forte chez les Stuart d'une très nette conscience de ses droits et aussi des circonstances du temps, de cette sorte d'atmosphère politique alors éminemment favorable à l'établissement de l'absolutisme dans tous

les États du continent, d'autre part les traditions nationales se justifiaient et se précisaient par la menace et les provocations dont elles étaient l'objet, mais surtout par l'évolution même de la société anglaise. La grande noblesse avait perdu beaucoup de son autorité depuis un siècle, comme en France même, et si elle avait été seule à faire obstacle à la royauté, l'Angleterre sans doute eût traversé alors les mêmes destinées que la France. Mais elle n'avait pas été dans les temps passés le seul obstacle à la monarchie absolue ; la Chambre des Communes avait conservé et même augmenté sa puissance ; la bourgeoisie avait doublé l'autorité de la yeomanry ou des chevaliers des comtés ; c'était le fruit naturel du progrès économique. Dans les premières entreprises industrielles ou commerciales où l'Angleterre s'engagea au xvi<sup>e</sup> siècle, par l'interdiction de la sortie des laines et par la nécessité de les travailler dans le pays, par la fondation des premières compagnies coloniales et l'activité qui en résulta dans les ports, la bourgeoisie anglaise commença de faire de grosses fortunes mobilières et de prendre une plus grande influence. Sa force nouvelle était une faiblesse pour la royauté, car contrairement à ce qui s'était passé en France, elle n'avait jamais cessé d'être unie à la noblesse des chevaliers et de représenter avec elle, dans la Chambre des Communes, la tradition de la liberté. De plus, par suite de l'union des couronnes d'Écosse et d'Angleterre sur la tête des Stuart, la rigide doctrine presbytérienne pénétrait en Angleterre et critiquait avec violence les richesses et le luxe du haut clergé anglican ; ainsi se développait la secte des puritains qui voulaient ramener l'Église anglicane à la simplicité des premiers apôtres chrétiens et qui allaient jusqu'à demander la suppression de la hiérarchie ecclésiastique. « Point d'évêques, point de roi », s'écriait Jacques I<sup>er</sup>, et il se forma entre la royauté et la haute Église anglicane une sorte d'alliance étroite contre les puritains et les presbytériens : ce fut une des formes de la lutte qui s'engagea ; le peuple anglais y reprit un peu de la haine qu'il éprouvait jadis pour le papisme ; car Charles I<sup>er</sup> avait épousé Henriette de France, une catholique, et il avait assurément déjà des

lever une armée contre les Ecossais ; il n'osa pas en improviser ; il convoqua le Parlement ; le Parlement exposa ses griefs sans voter des subsides, fut dissous au bout de trois semaines, mais faute d'argent fut rappelé l'année suivante (1640). Fort du besoin qu'on



Olivier Cromwell.

avait de lui, il fit le procès de Strafford, le condamna à mort et le fit décapiter (1641). Le roi laissa faire, espérant ainsi désarmer la colère du pays. Cette faiblesse ne lui servit pas ; les Communes, au lieu d'argent, votèrent des remontrances ; Charles I<sup>er</sup> s'y rendit et ordonna l'arrestation des cinq députés les plus hardis ; ils avaient disparu. On rit de lui ; il sortit de Londres avec ses partisans, résolu à n'y rentrer que le maître. La guerre tourna mal pour lui ; le Parle-

ment n'avait pas de troupes, mais OLIVIER CROMWELL organisa l'armée des Côtes de fer, qui, fortement disciplinée et inspirée de la foi puritaine la plus ardente, assura la défaite de la royauté. Le roi s'enfuit en Écosse, fut livré à ses ennemis, condamné à mort par la volonté du parti militaire, et exécuté le 9 février 1649.

L'Angleterre fut toute désemparée par la rapidité et la gravité de ces événements. Elle ne voulait que maintenir les traditions anciennes, c'est-à-dire un régime politique fondé sur le pouvoir exécutif de la royauté équilibrée par le contrôle du Parlement. Or voici que la royauté n'existait plus et que le Parlement devait gouverner lui-même. L'Angleterre fut mal à l'aise dans cette République à laquelle elle n'était point préparée ; elle eût de beaucoup préféré un accord avec le roi qui, vaincu, eût sans doute confirmé et dès lors respecté les libertés anciennes. Elle ne tarda pas à tomber sous le despotisme militaire.

Cromwell était en effet le maître de la situation ; il vain-

quit les Irlandais qui refusaient de reconnaître la République; il confisqua en Irlande les biens des catholiques, et ce fut pour ce pays la cause des plus grandes misères, dont l'Angleterre elle-même eut à souffrir, jusqu'à nos jours; il vainquit aussi en Écosse les partisans de Charles II, fils du roi mort. Puis, comme le Parlement parlait de dissoudre son armée, désormais inutile, il le dispersa par un coup d'État militaire (20 avril 1653) et s'empara du titre de *Lord Protecteur*.

Le protectorat de Cromwell fut très glorieux. Il imposa à la Hollande par les armes la reconnaissance de l'*Acte de navigation* de 1651 qui réservait à la marine anglaise l'importation des denrées coloniales. Il prit part à la guerre de la France contre l'Espagne, donna son alliance à Mazarin et enleva aux Espagnols la Jamaïque. Ce gouvernement militaire de cinq années (1653-1658) n'eut pas d'autres résultats pour l'Angleterre, et surtout il la laissa dans l'inquiétude, dans l'incertitude du lendemain. Cromwell ne fonda pas un régime politique; il exerça une autorité plus absolue que celle d'aucun roi; il ne s'en servit pas, il ne sut pas s'en servir pour fixer l'avenir de son pays: période révolutionnaire de laquelle il ne sortit rien, que la Restauration.

Ce n'est pas que Cromwell n'ait point fait effort pour laisser des institutions durables; mais il avait brisé la tradition en décapitant le roi; il s'épuisa dans une œuvre vaine, dans des expériences mal venues.

Il gouverna d'abord avec un Conseil d'État composé de ses créatures; dans un pays de libre discussion ce ne pouvait être qu'un régime provisoire. Sous l'influence des puritains, il fit élire une sorte d'Assemblée Constituante, qui, inspirée de la Bible, faillit bouleverser tout l'ordre social, mais qui du moins rédigea une loi électorale très remarquable. Le pouvoir exécutif était attribué à un Lord Protecteur, que devait désigner le Parlement, après la mort de Cromwell. Le Parlement, réduit à une seule Chambre, devait être élu par tous les citoyens anglais propriétaires d'un capital de 200 livres ou de 5 000 francs; les circonscriptions électorales devaient être également réparties, en proportion de la popu-



lation. L'Irlande et l'Écosse, représentées de la même façon, devaient envoyer leurs députés au Parlement de Londres. Le Parlement de 1654, élu d'après ce système, se montra animé d'idées démocratiques et sociales que Cromwell trouva trop hardies; il entra bientôt en lutte avec lui, prétendit que ses ordonnances fussent approuvées à peu près sans discussion, força une centaine de ses adversaires à renoncer à siéger. Les autres perdirent toute autorité; Cromwell en prononça la dissolution en janvier 1655 et ce fut le commencement d'une nouvelle « tyrannie ».

Le Protecteur divisa l'Angleterre en dix gouvernements militaires, sous la direction de dix majors-généraux. Ce fut une dictature, qui fut très forte, mais qui fut autant impopulaire. Cromwell sentait bien que ce régime ne pouvait pas durer, qu'il lui fallait en préparer un qui fût plus conforme aux traditions de la nation. En août 1656, il convoqua un nouveau Parlement qui fut élu sous une formidable pression des majors-généraux. Néanmoins le pays se lassant de l'instabilité politique, les élections furent mauvaises pour le Protecteur; il épura la nouvelle assemblée; il en exclut tous les députés qui ne purent pas obtenir de son conseil un certificat de zèle et de pureté religieuse. La Chambre épurée se montra quand même indocile, exigea et obtint la suppression du régime militaire, et se montra disposée à restaurer, déjà, le régime ancien fondé sur la royauté et un Parlement de deux Chambres. Cromwell pensa se faire roi; on l'y encourageait; on lui proposait de marier sa fille avec Charles II: il n'osa pas, il eut peur de ses soldats, de ses officiers. Il s'occupa de la création d'une Haute Chambre, semblable à la Chambre des Lords; il commença d'en désigner les membres. C'était la Restauration, sans le roi. Cromwell mourut en septembre 1658, désespéré de la fragilité de son œuvre: il n'en est pas en effet de plus vaine. Il avait détourné la Révolution de son but; il l'avait perdue dans le despotisme militaire. Quelques mois après, le fils de Cromwell, Richard, abandonna le titre de Protecteur qu'il avait pris à la mort de son père; il fut facile au général Monk de rappeler CHARLES II sur le trône de ses ancêtres; le nouveau roi rentra en Angleterre

précédé de la déclaration de Bréda (1660) : « Nous regardons les Parlements, disait-il, comme une partie si vitale de la constitution du royaume, et si nécessaire à son gouvernement, que ni le prince, ni le peuple, ne sauraient, nous en sommes convaincus, être heureux sans leur concours. » Et une assemblée, formée d'une partie de l'ancienne Chambre des Lords, déclara en réponse que le gouvernement d'un roi et de deux Chambres était le seul gouvernement légal de l'Angleterre. C'était, en quelque manière, la morale de cette histoire de la Révolution : l'Angleterre, si fortement attachée à ses traditions, voulait être gouvernée par un roi sous le contrôle de deux Chambres ; la seule difficulté était de fixer exactement les rapports de ces deux organes essentiels ; il y faudra une autre Révolution.

### III

Les Stuart auraient pu fonder cette monarchie nationale s'ils avaient compris les leçons de la Révolution précédente ; mais les deux fils de Charles I<sup>er</sup>, qui se succédèrent sur le trône de 1660 à 1688, revenaient de l'exil sans avoir rien appris, rien oublié. Charles II, qui régna le premier, de 1660 à 1685, présida d'abord à une sorte de terreur contre-révolutionnaire ; il fit jeter au vent les cendres de Cromwell, il fit périr les principaux personnages politiques qui s'étaient compromis dans l'exécution de son père. Il semble qu'il n'ait pas eu d'autre système politique ; il parut surtout vouloir se consoler des disgrâces de son enfance dans les plaisirs ; les mœurs de sa cour scandalisèrent l'honnêteté britannique ; les dépenses considérables qu'elles entraînèrent émurent bientôt le Parlement, et le malentendu recommença, d'abord léger, puis de plus en plus grave. Il eut bientôt encore des caractères religieux. Charles II fonda sa politique extérieure sur l'alliance de Louis XIV ; sa sœur Henriette d'Angleterre avait épousé le duc d'Orléans, frère du roi de France ; il recevait sans doute des subsides du gouvernement français ; du moins il lia étroitement partie avec lui contre la Hollande protestante, notamment lors du traité de Douvres, en 1670,

et cette combinaison politique fut aussitôt très impopulaire en Angleterre; à la fin de la guerre de Hollande, le gouvernement anglais, sous la pression de l'opinion publique, fut obligé de se rapprocher de la Hollande. Alors Guillaume d'Orange épousa Marie d'York, la nièce de Charles II, la fille aînée du duc Jacques d'York, héritière après lui de la couronne d'Angleterre : mariage de la plus haute importance politique; les Anglais, vaguement inquiets des dispositions des Stuart, commencèrent de souhaiter le prompt avènement de Guillaume et de Marie. Cependant Charles II restait fidèle à la promesse de respecter les formes parlementaires; et le Parlement prenait quelques précautions contre la politique de la royauté; le duc d'York, qui devait être le roi Jacques II, amiral général des flottes anglaises, se fit catholique; le Parlement vota en 1673 le bill du *test* ou du serment, obligeant tout fonctionnaire de l'État anglais à prêter serment de fidélité à la religion anglicane; Jacques d'York renonça à sa fonction, non à sa foi. En 1679, le Parlement, pour limiter l'absolutisme monarchique qu'il redoutait toujours, précisa définitivement la loi de l'*habeas corpus*; ce principe essentiel de la vie politique en Angleterre, qui garantissait la liberté de tout citoyen anglais contre toute arrestation arbitraire, était un des articles de la Grande Charte elle-même; il exigeait que toute arrestation d'un sujet anglais se fit sur mandat régulier et fût justifiée dans les vingt-quatre heures par un premier interrogatoire; le bill de 1679 y ajouta une sanction, la destitution et une forte amende infligée au fonctionnaire coupable d'une arrestation illégale. Ce soin que prenaient les Anglais de renouveler leurs instruments de défense contre le despotisme indique suffisamment le caractère de leurs préoccupations. Le pays en était de nouveau troublé tout entier, et deux partis politiques se formèrent alors dont la fortune et la rivalité allaient durer plus de deux siècles, les *tories* et les *whigs* : les tories doivent leur nom à des bandes catholiques d'Irlande; ils furent dévoués à l'épiscopat anglican, avec des tendances catholiques; recrutés surtout dans la classe agricole parmi les grands propriétaires fonciers, ils appuyèrent généralement la politique des Stuart et leur demeurèrent

fidèles longtemps après leur chute ; — les whigs, ainsi nommés par leurs adversaires d'après des bandes presbytériennes d'Écosse, eurent d'abord quelques traits des puritains d'autrefois ; ils furent surtout nombreux dans les grandes villes, dans les ports, se recrutèrent dans la riche bourgeoisie des marchands ; ils furent les défenseurs passionnés des droits du Parlement ; ils prirent de bonne heure position de combat contre les Stuart, ils furent les auteurs de la Révolution prochaine, les maîtres de l'Angleterre sans interruption pendant un siècle, les fondateurs du régime parlementaire ; par là ils ont joué un rôle considérable dans l'histoire de la civilisation.

Charles II mourut catholique ; sur son lit de mort il reçut les derniers sacrements d'un bénédictin introduit mystérieusement près de lui. Son frère et successeur JACQUES II était depuis longtemps catholique ; et ne s'en cachait point ; il donna désormais le plus grand éclat aux cérémonies catholiques de sa cour. Les Anglais y virent une provocation et commencèrent de se mettre en bataille : Jacques II, un Stuart catholique, inféodé ouvertement à la politique de Louis XIV, leur rappelait Marie Stuart défendue par le roi d'Espagne Philippe II, et il y avait en effet quelque ressemblance entre ces deux moments d'histoire ; Jacques II même ne tarda pas à rappeler le souvenir de Marie Tudor, Marie la Sanglante, par son zèle catholique, par son gouvernement despotique ; il viola insolemment le bill d'*habeas corpus*, en instituant des tribunaux extraordinaires comme les « assises sanglantes » du grand juge Jeffreys, et en déclarant que les dispositions les plus légales ne conviennent pas aux circonstances exceptionnelles ; il considéra aussi le bill du *test* comme nul ; en vérité sa profession de catholicisme ne l'empêchait pas d'être roi, et par une sorte de conséquence logique il promulgua en 1687 une *déclaration d'indulgence* en faveur des catholiques. Les Anglais patientèrent ; Jacques II n'était plus très jeune, et son héritière était la princesse d'Orange.

Mais, d'un second mariage avec Marie de Modène, Jacques II eut un fils, qui, selon les lois anglaises, devait régner avant ses sœurs. Les Anglais purent redouter de voir se perpétuer



le régime dont ils souffraient. Les chefs du parti whig entrèrent en relations avec Guillaume d'Orange et sa femme Marie, et les engagèrent à se présenter en Angleterre, leur promettant que le Parlement leur assurerait la couronne. La Révolution se fit le plus simplement du monde, tant elle répondait bien aux aspirations de la nation et à ses traditions séculaires. Guillaume débarqua à Torbay, sur la côte de la Cornouailles, avec une petite troupe, qui fut bientôt grossie d'un grand nombre de partisans; il entra dans Exeter sans rencontrer la moindre résistance, et il marcha sur Londres en proclamant sa devise, qui disait la raison même de son entreprise : « Je maintiendrai la religion protestante et les libertés de l'Angleterre. » Jacques II s'enfuit, aussitôt abandonné par le plus grand nombre de ses sujets. Louis XIV lui donna avec ostentation un asile royal au château de Saint-Germain, arma pour lui une flotte et des troupes qui rappelèrent, à un siècle de distance, le souvenir de l'Invincible Armada de Philippe II, et qui n'eurent pas un meilleur succès : une petite armée, qui réussit à débarquer en Irlande, fut battue par Guillaume sur les bords de la Boyne, près de Dublin; la flotte de Tourville fut détruite à La Hogue par la tempête et les vaisseaux anglais. L'Angleterre, forte de son droit, garda le roi qu'elle avait voulu.

Il avait été question d'abord, pour respecter presque tout à fait la légalité dynastique, de ne donner la couronne qu'à Marie, fille de Jacques II, et de ne laisser à Guillaume que la vague autorité d'un prince-consort. Il ne s'y prêta point, et les whigs préférèrent, en le proclamant roi lui-même, souligner le caractère révolutionnaire de l'avènement et les limites de la royauté nouvelle. Le Parlement élut conjointement rois GUILLAUME III et MARIE II : ainsi l'autorité révolutionnaire de l'un était comme consacrée par les droits dynastiques de l'autre. Et aux deux nouveaux rois le Parlement présenta la *Déclaration des droits* du 9 février 1689, qui est bien la Charte des libertés modernes de l'Angleterre, l'acte constitutif du régime parlementaire. Elle énumérait les actes illégaux de Jacques II afin de montrer ce que la royauté ne devait pas faire, et elle affirmait à nouveau les

droits de la nation : « Les lords et les communes assemblés, comme ont fait leurs ancêtres en pareil cas, pour défendre et affirmer leurs anciens droits et libertés, déclarent : que la suspension des lois par la seule autorité royale est illégale ; que les levées d'argent, non autorisées par un vote du Parlement, sont illégales ; que la levée d'une armée dans le royaume en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est illégale ; que l'élection des membres du Parlement doit être libre ; que, pour redresser tous les griefs, pour amender, renforcer et consacrer les lois, le Parlement doit



Guillaume III d'Orange.

être réuni fréquemment. » On voit le caractère purement national de ces revendications ; il n'y est question que des anciens droits du Parlement d'Angleterre, sans aucune affirmation de principes universels ; ce n'est pas une déclaration des droits de l'homme et du citoyen en général, c'est une déclaration des droits du Parlement anglais seulement, et non pas même du peuple anglais.

L'application des principes solennellement rappelés fut l'occasion d'une expérience intéressante. Guillaume d'Orange n'était pas anglais ; il était mal à l'aise dans l'exercice d'un pouvoir aussi compliqué, et il fut bien plus préoccupé des affaires générales du continent que de l'étude de la constitution anglaise. Par suite, des habitudes s'établirent, bientôt aussi fortes que la loi, où achevèrent de se définir les caractères du régime parlementaire. Le roi confia le pouvoir exécutif aux principaux chefs du parti whig qui l'avaient appelé au trône, et ils se trouvèrent naturellement d'accord avec la majorité des membres du Parlement puisqu'il s'agissait de la mise en œuvre de la Déclaration, de la garantie de ses principes. Il eut soin pendant tout son règne de

prendre ses ministres dans la majorité du Parlement, et c'était en effet le moyen d'éviter tout conflit avec la représentation nationale; ainsi se fonda dans les faits, sinon dans la loi, la tradition de la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire que les ministres durent répondre de tous leurs actes devant le Parlement, et se retirer du pouvoir dès le moment où ils n'avaient plus sa confiance. C'était le pouvoir exécutif dépendant du pouvoir législatif; c'était la puissance souveraine réservée au Parlement. Par l'application même de ce système, il arriva que tous les ministres d'un même *cabinet*, ayant ensemble la confiance de la majorité du Parlement, restaient ensemble au pouvoir, gouvernaient ensemble, solidairement, tant qu'ils avaient cette confiance, et se retiraient ensemble dès qu'elle leur manquait. Ainsi en Angleterre les deux grands partis whig et tory allaient se succéder au Parlement et en même temps au gouvernement, selon les dispositions de l'opinion publique, selon les résultats des élections, et par eux ce fut la nation qui dès lors se gouverna elle-même. Il est vrai que pendant encore longtemps, jusqu'en 1832, la nation véritablement représentée au Parlement fut une nation très restreinte, et le système électoral très imparfait, fondé sur des privilèges qui n'avaient d'autre mérite que leur antiquité; on ne reprit même pas la réforme électorale de 1654; on ne prit rien à l'ère de la République et de Cromwell. L'Angleterre demeura encore gouvernée pendant plus d'un siècle par une puissante et énergique aristocratie. La constitution anglaise se montra d'ailleurs assez souple pour se prêter aux nécessités de l'évolution même du pays, et même pour ouvrir l'accès des chambres et du gouvernement à la démocratie.

En attendant, sous le règne de Guillaume III et de Marie II, puis sous la sœur de celle-ci, la reine ANNE, le nouveau régime fut consolidé par les victoires remportées sur le continent contre Louis XIV; par là et par d'autres caractères, le règne de la reine Anne eut de la ressemblance avec celui d'Elisabeth. En 1707, l'Écosse fut réunie à l'Angleterre, par l'entrée de ses lords et de ses députés dans les deux Chambres anglaises. En 1713, le traité d'Utrecht donna à l'Angleterre

Terre-Neuve et l'Acadie ou Nouvelle-Écosse ou le bassin inférieur du Saint-Laurent au Canada ; ce fut le commencement de la mutilation de l'empire colonial de la France ; ce fut un encouragement nouveau aux entreprises maritimes de l'Angleterre, qui y conduisit dès lors une politique admirablement constante.

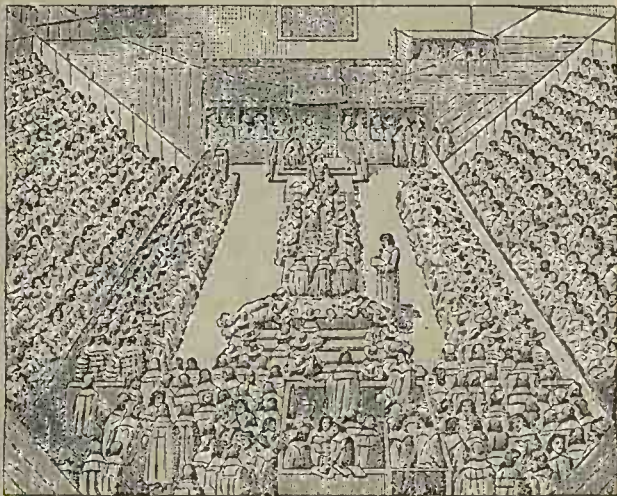
Mais la reine Anne n'avait pas eu d'enfants de son mariage avec le prince de Danemark, et par affection fraternelle elle eût voulu assurer sa succession à Jacques III, le prince de Galles dont la naissance en 1688 avait déterminé la Révolution. Mais Jacques III était resté catholique et le Parlement ne voulait pas recommencer les luttes passées, compromettre les résultats acquis. En 1701, l'*Acte d'établissement* attribua la couronne à la branche protestante des Stuart, la maison de *Brunswick-Hanovre*, issue d'une fille de Jacques I<sup>er</sup> ; cet acte opposait même hardiment le droit populaire au droit dynastique en cette formule qui est comme une dernière consécration de la Révolution de 1689 : « Les lois d'Angleterre étant le droit de naissance du peuple (*birthright*), tous les souverains qui monteront sur le trône devront gouverner conformément à ces lois. » Le contraste est absolu avec les principes de la monarchie de droit divin. En 1714, quand mourut la reine Anne, Georges I<sup>er</sup> de Hanovre monta sur le trône sans aucun obstacle ; les Hanovre appliquèrent le régime parlementaire avec d'autant plus de scrupule qu'ils lui devaient la couronne et qu'en l'affaiblissant ils auraient affaibli les fondements même de leur pouvoir.

#### IV

Le régime parlementaire, définitivement fondé en Angleterre, demeura en quelque sorte illustré par la cérémonie toujours grandiose de l'ouverture du Parlement. « C'était là un spectacle qui offrait toute la pompe et conservait le caractère des anciens temps féodaux. Au fond de la Chambre des Lords, sur un trône élevé et magnifiquement décoré, le roi se tenait assis, la couronne sur la tête, le sceptre à la main, le manteau royal sur les épaules ; autour de lui, ses frères ;



à ses pieds, sur des sacs de laine, le chancelier et les grands juges ; à la droite du trône, les pairs ecclésiastiques ; à la gauche et dans le parquet, les pairs temporels, revêtus de splendides costumes qui rappelaient ceux du temps de la reine Élisabeth et portant les insignes des ordres dont ils



La chambre des Communes d'Angleterre au xvii<sup>e</sup> siècle.

étaient décorés. Ils siégeaient par rang de titres et dans chaque titre par rang d'ancienneté de création du titre, d'abord les ducs, puis les marquis, puis les comtes, puis les vicomtes et les barons. Dans les tribunes, les pairesses, toutes coiffées de plumes dans les cheveux et décolletées comme pour un bal. Par ordre du roi, les Communes étaient mandées à la barre. A l'appel qui leur était fait, leur *speaker* ou président se rendait, précédé de ses huissiers, à la barre ; les députés se précipitaient à sa suite pour essayer de se placer, et tous debout, tandis que les lords étaient assis, ils attendaient silencieusement que le chancelier eût pris, à genoux, les ordres du roi, et que Sa Majesté eût lu ou fait lire un dis-

cours ou simplement la déclaration de l'ouverture de la session. Alors le speaker demandait respectueusement pour les Communes le droit de parler et de discuter, et, ce droit leur ayant été octroyé par le roi, les députés se retiraient<sup>1</sup>. » Ces vieilles formes ont été conservées jusqu'à nos jours ; mais les rois n'ont jamais refusé aux Communes « le droit de parler et de discuter », qui est en fait le droit de gouverner par les ministres auxquels elles donnent leur confiance. Elles portèrent dès lors au pouvoir les hommes qui leur paraissaient le plus capables de représenter leurs intérêts et les intérêts du pays ; et ainsi, dans les cadres anciens conservés, le gouvernement britannique refléta exactement les traits de l'évolution politique et économique de la nation elle-même. C'est, en face de la France gouvernée par un monarque irresponsable, le spectacle du *self-government*, d'une nation qui se gouverne elle-même et développe elle-même sa grandeur. C'est par là une histoire singulièrement variée et instructive.

Les whigs conservèrent le pouvoir pendant la plus grande partie du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ils furent surtout représentés au gouvernement par deux hommes diversement remarquables, ROBERT WALPOLE et le premier WILLIAM PITT. Robert Walpole garda plus de vingt ans le ministère (1721-1742) par la pratique de la corruption la plus éhontée ; il fut appelé « le maquignon des consciences » et n'en fut pas ému. Les élections se firent à prix d'argent ; elles furent des valeurs de Bourse sur lesquelles on traita comme sur toute autre ; les votes s'achetèrent ouvertement, à des taux variés, selon l'importance des lois discutées ou selon les inquiétudes du ministre : il y en eut de 10 livres sterling ; il y en eut de 200. Un jour de vote difficile, Walpole, passant dans la Cour des requêtes, aperçut un membre influent du parti contraire ; il le tira à part et lui dit : « Donnez-moi votre voix, voici un billet de banque de 2 000 sterling (50 000 francs). » Le député lui fit cette réponse, qui lui parut toute simple : « Sir

<sup>1</sup> LACOUR-GAYET. *Lectures historiques*, p. 520-521 [d'après MENCHE DE LOISNE, *Le gouvernement et la constitution britannique au XVIII<sup>e</sup> siècle*].

Robert, vous avez dernièrement rendu service à quelques-uns de mes amis intimes et la dernière fois que ma femme est venue à la cour, le roi l'a reçue très gracieusement, ce qui certainement est arrivé par votre influence. Je me considérerais donc comme très ingrat (et il mit le billet de banque dans sa poche) si je vous refusais la faveur que vous voulez bien me demander aujourd'hui<sup>1</sup>. » Voilà le vilain côté du régime politique de l'Angleterre ; il faudrait d'ailleurs bien se garder de généraliser le cas précédent, et il est possible de constater que de pareilles pratiques ont contribué à déconsidérer le personnel politique plutôt que le régime et à préparer l'avènement de la démocratie au XIX<sup>e</sup> siècle.

Cependant Walpole fit beaucoup pour le développement de la fortune matérielle de l'Angleterre ; il lui donna tous les moyens de sa grandeur coloniale, qui du reste fut surtout profitable au grand commerce et à la grande industrie. Il conserva tant qu'il put la paix et l'employa à armer formidablement la marine anglaise. Il le déclara éloquemment dans le discours du trône lu au Parlement à la séance d'ouverture de 1721 ; il y indiqua la nécessité d'étendre partout le commerce britannique, de favoriser par tous moyens l'exportation des objets manufacturés et l'importation des matières premières, de faire de grands sacrifices pour l'armement de la flotte. Aussi de nombreux droits furent-ils supprimés ou abaissés à la sortie des marchandises ; il n'y eut plus aucun droit à l'entrée des bois de la Baltique. Les relations devinrent très actives avec les colonies de la Nouvelle-Angleterre et des Indes Occidentales. L'Angleterre prit dans ces quelques années, après les troubles et les guerres des générations précédentes, un essor économique très remarquable.

Il eut bientôt d'importantes conséquences politiques et sociales. Par la répartition des sièges législatifs, qui n'avait pas été modifiée depuis le moyen âge et qui ne tenait pas compte de l'accroissement de la population dans les grandes villes, l'influence politique appartenait toujours à la *gentry*,

<sup>1</sup> Voir TAINE. *Histoire de la littérature anglaise*, t. III.

c'est-à-dire à la classe des grands propriétaires fonciers. L'Angleterre d'ailleurs ne connaissait pas la centralisation administrative que les rois de France avaient réussi à établir à leur profit, et les pouvoirs locaux, par suite très considérables, étaient concentrés aussi entre les mains de ces *gentlemen*, qui constituaient ainsi une oligarchie très étroite et orgueilleuse. Dans le grand développement industriel et commercial que prenait dès lors l'Angleterre, ces *landed men* ne représentaient plus tous les intérêts du pays. Une classe nouvelle se formait, celle des *moneyed men*, négociants, armateurs, banquiers, de plus en plus riche, de plus en plus puissante dans les villes de plus en plus peuplées, et qui prétendait aussi prendre part au gouvernement de la nation. Ainsi se préparait une évolution politique et sociale qui ne modifia qu'au XIX<sup>e</sup> siècle le système électoral, mais qui eut quelque action sur le gouvernement dès le XVIII<sup>e</sup>. Walpole, représentant de la *gentry*, avait par sa politique économique, favorisé la formation de la classe sociale qui allait peu à peu remplacer la *gentry*.

Aussi lorsque l'Angleterre eut préparé sous sa direction tous les moyens d'expansion coloniale, elle conçut la nécessité de la guerre maritime pour conquérir aux dépens de la France et de l'Espagne, de la France surtout, les débouchés nécessaires à son industrie : les établissements français de l'Inde et de l'Amérique du Nord en effet limitaient étroitement l'horizon des établissements anglais. Tandis que le gouvernement français se jetait dans la guerre de Sept ans par suite de combinaisons diplomatiques assez incohérentes, l'Angleterre y entraît selon un plan longuement et fortement conçu, pour la satisfaction de ses intérêts les plus manifestes, pour la fondation de sa fortune coloniale. C'est encore un contraste entre la royauté dite de droit divin et le *self-government*, qui n'est pas en faveur de la première. En ces circonstances décisives pour son avenir, par le jeu même de ses institutions parlementaires, l'Angleterre trouva un homme pour la personnifier hautement et la conduire avec fermeté à ses destinées : ce fut le premier William Pitt. Il était depuis longtemps député pour *Old Sarum*, un vieux bourg dépeuplé



qui appartenait à son père; mais il se fit le représentant de tous ceux qui n'en avaient pas, des villes industrielles, des grands ports marchands, de tous les *jeunes-whigs* dont la politique de Walpole avait préparé la fortune; en vérité il fut le représentant des nouveaux intérêts de l'Angleterre, le député de la nation elle-même en sa forme nouvelle, *the great Commoner*, comme on disait. Son éloquence emphatique dépassait les bancs des Communes; elle portait sur tout le pays; elle lui disait le besoin qu'il avait de la guerre contre ses rivaux, de la conquête des mers; elle faisait appel à toutes ses énergies; elle en tirait l'effort suprême nécessaire à la destruction de l'Empire colonial de la France. Il ne fut que quatre ans premier ministre, de 1757 à 1761; mais ce sont les quatre années héroïques de l'Angleterre au xviii<sup>e</sup> siècle: l'empire colonial de la France fut détruit, dans l'Inde, dans l'Amérique du Nord; l'Angleterre en demeura maîtresse, et ce furent les fondements de la prépondérance maritime qu'elle n'a pas cessé de garder depuis: c'étaient les résultats splendides du régime parlementaire.

A ce moment GEORGE III monta sur le trône (1760); il était l'arrière-petit-fils de George I<sup>er</sup> et le petit-fils de George II; son aïeul et son grand-père n'avaient pris aucune part au gouvernement, beaucoup plus Hanovriens qu'Anglais. George III élevé en Angleterre fut le premier roi anglais de la dynastie; il prétendit jouer un rôle dans l'administration des affaires du pays, notamment dans le choix des ministres; cela ne réussit pas beaucoup d'abord, et les ministres qu'il choisit perdirent bientôt les États-Unis. Mais les tories, qui jusque-là n'avaient pas accepté l'établissement des Hanovre et conservaient un culte secret aux Stuart, se rapprochèrent de ce roi qui représentait leur doctrine de gouvernement, et reparurent à la cour et au pouvoir; ils y devaient être plus à leur aise que dans l'opposition. Macaulay a noté d'une façon piquante cette reconstitution des traits essentiels des deux grands partis anglais: « Les tories, dit-il, furent aussi joyeux que les prêtres d'Apis lorsqu'après une longue attente ils avaient découvert un autre bœuf à adorer. Car depuis 1714, les caractères distinctifs des whigs et des tories semblaient

s'être effacés; tous deux avaient été jetés dans une situation qui ne leur était pas naturelle, et, comme des animaux transportés dans un climat qui ne leur convient pas, tous deux languissaient et dégénéraient. Le tory, éloigné du soleil de la cour, était comme un chameau dans les neiges de la Laponie; le whig, se réchauffant aux rayons de la faveur royale, était comme un renne dans les sables de l'Arabie. Chacun d'eux prenait peu à peu la forme et les couleurs de son ennemi : le tory portait haut la tête en dévot de la liberté, le whig rampait et léchait la poussière aux pieds du pouvoir. » Il faut tenir compte des exagérations de langage, d'ailleurs un peu lourdes, auxquelles ici l'historien s'amuse; du moins il est exact qu'à partir de 1760 les tories redevinrent les principaux soutiens de l'autorité royale et des idées conservatrices, et les whigs les représentants de l'évolution libérale.

En tout cas désormais la question constitutionnelle était hors de discussion; whigs et tories étaient également attachés au régime issu de la Révolution de 1689 et aux Hanovre qui en sont la personnification. C'était la consécration unanime du *self-government*, le vrai modèle des nations libres selon Montesquieu, le plus remarquable instrument du progrès de la civilisation. Sous la garantie du Parlement, les Anglais jouissaient dès lors de la liberté individuelle la plus entière, et de tous les droits politiques qui aujourd'hui encore demeurent parcimonieusement mesurés à la plupart des autres peuples; ils avaient le droit de réunions publiques ou *meetings*, le droit de former des associations permanentes, ou *clubs*, même de caractère politique, le droit de parler librement en public, la liberté absolue de la presse. La presse politique en particulier fut admirablement représentée dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, et le plus souvent s'attaqua à la politique du « nouveau torysme » et aux prétentions de George III. WILKES fut leur plus redoutable adversaire, dans son journal le *North Briton*; il subit des procès retentissants; il fut expulsé trois fois de la Chambre, réélu trois fois, emprisonné; victime d'une visite domiciliaire où ses papiers avaient été fouillés, il poursuivit le gouvernement pour cet

attentat devant le jury et se fit payer 1 000 livres sterling de dommages-intérêts ; il manifesta pour la première fois par sa vaillance la puissance de la presse. Dans le même temps, les *Lettres de Junius*, dont le pseudonyme n'a jamais pu être percé, donnaient le modèle du pamphlet politique. La plupart des grands journaux anglais datent de cette époque, le *Morning Post*, le *Morning Chronicle*, le *Times*. Depuis 1771, les débats parlementaires furent publics et le contrôle de l'opinion commença de s'exercer sur les actes de l'oligarchie parlementaire qui était toujours maîtresse du pouvoir, mais qui dut se préoccuper davantage encore des intérêts généraux du pays.

Ainsi les Anglais avaient les mœurs de la liberté qui valent mieux encore que les lois. Ainsi le régime qu'ils avaient conquis et l'éducation qu'ils s'étaient donnée leur promettaient d'autres progrès. Car s'ils avaient un gouvernement bien supérieur à celui des autres nations, ils n'avaient pas encore atteint la perfection. Le Parlement n'était en somme que la représentation des classes supérieures, et surtout de la classe des grands propriétaires ; il représentait mal les grandes villes et la nouvelle Angleterre de l'Ouest qui commençait l'exploitation de ses grandes richesses minérales ; il ne représentait pas du tout la masse du peuple anglais ; il n'était que l'expression d'une société aristocratique. Il restait à y faire pénétrer les influences et les intérêts populaires ; cette transformation, dont la nécessité était par quelques-uns vivement sentie, fut retardée par la grande lutte de l'Angleterre contre la Révolution française et Napoléon, et elle ne s'accomplit qu'au xix<sup>e</sup> siècle. Les enseignements de la France nouvelle, renfermés dans les principes de 1789, y devaient contribuer, en préparant l'avènement de la démocratie, et les deux grandes nations de l'Europe occidentale, jusque-là si différentes, allaient ensemble travailler par le régime parlementaire à de nouveaux progrès de la civilisation.

---

## CHAPITRE VII

### LA QUESTION COLONIALE. LES ÉTATS-UNIS

1. — La question coloniale en général.
2. — La fondation de l'Empire anglais.
3. — Les derniers grands voyages maritimes.
4. — La fondation des États-Unis.

#### I

La politique coloniale était devenue depuis le xvi<sup>e</sup> siècle une des formes essentielles de l'activité économique de l'Europe ; elle avait ainsi quelques caractères des croisades, mais avec la prépondérance des purs intérêts matériels. Les Espagnols et les Portugais se jetèrent avec la même avidité sur les trésors des Indes ; ils excitèrent l'envie des autres peuples qui s'engagèrent dans la même voie à mesure que les circonstances leur furent favorables.

Les Espagnols furent jusqu'au commencement du xix<sup>e</sup> siècle les maîtres du plus grand empire colonial : Philippe II régna même un temps sur l'empire portugais aussi. L'empire espagnol, par lui-même, comprenait toute l'Amérique du sud, sauf le Brésil, toute l'Amérique centrale, où il perdit seulement la Jamaïque sous le protectorat de Cromwell, une grande partie de l'Amérique du Nord, avec la Floride et le Mexique, celui-ci très étendu vers le Nord jusque dans la région de San-Francisco. Il était divisé en quatre vice-royautés, de Mexico, de Bogota, de Lima et de Buenos-Ayres. Il était mal gouverné sous le régime de l'intolérance religieuse, du monopole commercial, qui obligeait les colons et les indigènes à ne vendre et à n'acheter qu'aux marchands de la métropole, de la traite surtout qui pendant trois siècles anima



l'océan Atlantique, entre l'Afrique et l'Amérique, du scandaleux trafic de la chair humaine; la population indigène n'en fut pas sauvée; elle disparut presque complètement; les nègres résistèrent mieux à l'exploitation des blancs et devinrent un élément important de la population américaine. Cependant l'Espagne accumulait d'immenses richesses; le coton, les bois précieux, s'entassaient à Cadix et de là étaient transportés dans tous les pays de l'Europe occidentale; le galion apportait chaque année des monceaux d'or et d'argent; les vice-rois faisaient des fortunes considérables; les rois se construisaient les plus magnifiques palais. Il est vrai que l'Espagne fut éblouie par une telle fortune et s'endormit dans l'oisiveté.

Les Portugais eurent une moins longue et moins brillante fortune. Ils ne firent rien de l'Afrique, qui ne fut pour eux qu'une longue ligne d'escales et qui resta jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle le repaire de tous les négriers de terre ou de mer. Ils ne se préoccupèrent que des Indes orientales et du commerce des épices; ils s'établirent sur les côtes de l'Indoustan, et Goa fut longtemps très active et prospère; ils occupèrent les îles de la Sonde; ils eurent un établissement à Macao; ils essayèrent en vain de convertir le Japon. Mais leur grandeur coloniale tient toute entre les années 1498 et 1580; elle fut ruinée par l'annexion du Portugal à l'Espagne sous Philippe II, et les Hollandais prirent leur succession, furent au xvii<sup>e</sup> siècle les maîtres de la route des Indes.

Les Hollandais durent leur prospérité à la liberté; ils avaient conquis leur indépendance sur les Espagnols, ils en tirèrent les plus grands avantages. Ils furent quelque temps déchirés par les querelles entre les partisans de la maison d'Orange et les républicains; ceux-ci l'emportèrent vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, à la faveur de la minorité du futur Guillaume III, et fondèrent le gouvernement de la bourgeoisie commerçante, dont le plus remarquable représentant fut le grand pensionnaire Jean de Witt. Ces divisions intérieures n'arrêtèrent pas le développement de leur fortune, où la bourgeoisie pratiqua la politique la plus habile et la plus persévérante.

La Hollande avait des ressources naturelles qu'elle ne cessa pas d'exploiter; elle avait les plus gras pâturages et les plus belles fermes; elle avait d'abondantes pêcheries sur ses côtes et dans toute la région de la mer du Nord. Mais aussi la persécution religieuse qui sévissait dans les Pays-Bas espagnols en chassa un grand nombre d'ouvriers, qui transportèrent en Groningue, en Frise, les draperies qui avaient enrichi jusque-là Gand, Bruges, Courtrai, Furnes; les draps hollandais eurent alors la clientèle de la plus grande partie de l'Europe. En 1648, le traité de Munster, où l'Espagne enfin reconnut l'indépendance des Provinces-Unies, assura à celle-ci la possession des embouchures de l'Escaut; ce fut, pour deux cents ans, la fermeture presque absolue du port d'Anvers, une raison nouvelle de la prospérité d'Amsterdam. Cependant les hostilités qui avaient longuement duré entre les Provinces-Unies et l'Espagne avaient privé les Hollandais des denrées coloniales qui dès lors étaient devenues indispensables à la subsistance de toutes les nations européennes. Ils eurent l'audace d'aller les chercher eux-mêmes, d'armer de puissantes flottes pour faire le commerce des mers lointaines. Ils fondèrent la *Compagnie des Indes occidentales et de l'Afrique*; elle essaya d'enlever le Brésil aux Portugais; elle ne put s'y maintenir, mais elle s'établit fortement sur la côte de Guyane, dans les petites Antilles, à Curaçao, Oruba; elle fonda le port de Nouvelle-Amsterdam, à l'embouchure de l'Hudson, qui devint anglais et s'appela New-York sous le règne de Charles II (1664).

La grande *Compagnie des Indes orientales*, fondée en 1602, eut plus de succès; elle obtint du gouvernement le monopole de tout le commerce au-delà du cap de Bonne-Espérance. Elle fonda la colonie du Cap; elle enleva aux Portugais une partie des côtes de Coromandel et de Malabar, toutes les îles de la Sonde excepté la moitié de la petite île de Timor; elle construisit en 1619 *Batavia* dans l'île de Java, elle en fit bientôt l'entrepôt le plus considérable du commerce de l'Extrême-Orient; ce fut le point d'attache du cabotage de toutes les côtes voisines, le centre de ce que l'on appelait « le trafic d'Inde en Inde ». De là Tasman découvrit les côtes de l'Aus-

tralie qu'il appela Nouvelle-Hollande, puis celles de la Nouvelle-Zélande; de là aussi les Hollandais entretenrent avec le Japon les seules relations commerciales auxquelles il voulut bien se prêter jusqu'à nos jours. Mais Batavia fut surtout le point d'arrivée de la grande ligne de navigation qui par Le Cap et Ceylan faisait ainsi sous le drapeau hollandais la moitié du tour du monde.

Pourtant la principale originalité de la grandeur économique des Hollandais fut dans l'organisation d'un gigantesque système de transports de toutes espèces de marchandises, de leurs ports à la plupart des autres ports de l'Europe. William Temple, qui fut ambassadeur d'Angleterre à La Haye sous Charles II, les appelait « les rouliers des mers », et un publiciste hollandais du même temps, Wicquesfort, s'enorgueillissait ainsi de la prospérité extraordinaire de sa patrie : « Les habitants des Provinces-Unies pompent, comme l'abeille, le suc de tous les pays : la Norvège est leur forêt ; les rives du Rhin, de la Garonne et de la Dordogne sont leurs vignobles : l'Allemagne, l'Espagne et l'Irlande, leurs parcs à moutons ; la Prusse et la Pologne, leurs greniers ; l'Inde et l'Arabie, leurs jardins. » Leurs vaisseaux allaient en effet partout ; extrêmement nombreux, ils avaient comme le monopole du commerce de la plupart des pays de l'Europe occidentale et septentrionale, qui étaient ainsi comme des tributaires de la Hollande. L'Angleterre se débarrassa de cette tutelle qui empêchait toute croissance de sa marine nationale ; en 1651, elle promulgua l'Acte de Navigation, qui défendait à tous vaisseaux étrangers d'apporter en Angleterre d'autres produits que ceux de leur pays d'origine, et forçait ainsi les commerçants anglais à aller chercher eux-mêmes les marchandises étrangères et coloniales. La Hollande n'accepta point la fermeture de cet important marché, elle fit la guerre aux Anglais ; elle se crut de force à leur dicter sa loi jusque dans la Tamise, devant Londres même ; elle ne l'emporta point, et par le traité de Westminster en 1654 elle dut promettre d'observer l'Acte de Navigation ; son commerce en subit quelque atteinte. La France avec Colbert essaya d'imiter l'Angleterre, dans l'intérêt aussi de sa marine nationale ;

elle institua de lourds tarifs à l'entrée des vaisseaux étrangers, surtout hollandais, et ce fut le commencement d'une guerre économique dont la guerre de Hollande fut la forme politique. Les résultats en furent imparfaits pour la France, et par le traité de Nimègue en 1678 elle abaissa les droits qu'elle avait élevés sur les vaisseaux étrangers. Amsterdam demeura encore quelque temps le plus grand port de l'Europe ; elle devait le commencement de sa fortune à la pêche maritime, et un proverbe populaire disait qu'elle était bâtie « sur des carcasses de harengs » ; mais elle dut plus de bénéfice encore au commerce des épices et à la taille des diamants. Elle eut la Banque alors la plus puissante de l'Europe ; ses marchands enrichis par le commerce du monde formèrent un fier patriciat qui ne redouta point de tenir tête à la puissance de Louis XIV. Mais il succomba dans la Révolution populaire de 1672, et la maison d'Orange, avec Guillaume III, reprit le stathoudérat général des Provinces-Unies. La prospérité de la Hollande allait perdre son éclat à l'ombre de la grandeur anglaise.

Ce fut pourtant la France qui dès lors se trouva en possession de la plus grande puissance coloniale. Elle n'eut pas aussitôt une conscience très nette de ses intérêts maritimes, et elle fit d'abord de la colonisation au hasard, selon l'inspiration de ses navigateurs ou les idées particulières de quelques-uns de ses ministres. Elle avait des côtes étendues sur la Méditerranée et l'Atlantique ; elle a donc naturellement des populations de marins éprouvés. Marseille cependant avait perdu depuis longtemps son ancienne prospérité ; elle n'avait jamais pu rivaliser avec Venise ou Gênes, et elle végéta encore jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Il y avait alors plus d'activité commerciale sur les côtes de l'Atlantique. Les Dieppois furent entraînés de bonne heure par la grande pêche à des explorations lointaines, ils fondèrent dès le commencement du XV<sup>e</sup> siècle des comptoirs sur la côte de Guinée. François I<sup>er</sup> est le premier roi qui ait eu quelque souci des choses de la mer, il construisit Le Havre, et cela indiquait toute une politique nouvelle ; sous ce règne Jacques Cartier commença la colonisation du Canada (1535). Plus tard d'autres tentatives



furent faites dans l'Amérique du Sud : Villegagnon en 1555 séjourna quelque temps au Brésil ; sous l'inspiration de Coligny, des colons français débarquèrent dans la baie de Rio de Janeiro et pensèrent y fonder une France protestante ; ils ne purent s'y maintenir. A la fin du règne de Henri IV, Samuel Champlain agrandit les établissements français du Canada, ou de la Nouvelle-France, y fonda Québec et Montréal, reçut plus tard de Richelieu le titre de gouverneur (1632). Il fut le premier des grands colons français.

Colbert eut une politique coloniale véritable ; elle était la conséquence de toute sa politique économique : il voulait accroître le plus possible l'industrie française, il fallait donc lui assurer des débouchés, et les colonies constituent le plus certain. Il fonda, à l'imitation de la Hollande, cinq grandes Compagnies de commerce : celles des Indes Orientales, des Indes Occidentales, du Nord, du Levant, du Sénégal ; il leur donna le monopole de tout le trafic dans les pays qui leur étaient destinés : les marchands prétendirent acheter les denrées coloniales à bas prix pour les revendre cher en France ; les colons vendirent leurs marchandises à d'autres ; la contrebande acheva de ruiner les compagnies à monopoles. Néanmoins la France avait dès lors un véritable empire colonial. Elle avait une partie de la Guyane, la plupart des petites Antilles. Elle avait surtout un immense domaine dans l'Amérique du Nord et des comptoirs bien placés dans l'Inde. Au xvii<sup>e</sup> siècle le gouvernement français s'occupa surtout de l'Amérique du Nord ; il y obtint d'admirables résultats. Le Saint-Laurent fut remonté jusqu'aux lacs. Puis le père Marquette chercha au-delà le cours supérieur du Mississippi ou Meschacébé, le père des eaux ; il l'atteignit, mais n'en descendit que quelques lieues. Cavalier de La Salle, de 1678 à 1682, explora le fleuve jusqu'à ses embouchures et donna à la région inférieure du bassin le nom de Louisiane, en l'honneur de Louis XIV. Le chevalier d'Iberville, en 1617, atteignit la baie d'Hudson et poussa la domination française jusqu'aux terres polaires.

Mais le traité d'Utrecht prit à la France l'embouchure du Saint-Laurent et barra de ce côté l'avenir de cet empire de

l'Amérique du Nord. De plus les ressources du Canada sont limitées; le pays est froid et nécessite un travail énergique et patient. Law, au commencement du règne de Louis XV, eut l'idée d'exploiter les richesses de la Louisiane, et fonda sur ce dessein le succès de son système financier; il fallait



L'Hindoustan au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Les limites sont celles de la domination française au temps de Dupleix.

plus de temps qu'il n'en eut pour organiser la Compagnie du Mississippi et lui assurer des bénéfices, et l'entreprise coloniale sombra avec la banque.

Dès lors l'Inde française eut beaucoup plus d'importance que la région du Mississippi. Au temps de Colbert, François Martin avait fondé Pondichéry et Chandernagor et commencé d'étendre l'influence française dans l'intérieur du pays; il avait mis à Pondichéry la capitale des comptoirs français de ces côtes; à tort : car Chandernagor, près de Calcutta, à l'entrée du riche bassin du Bengale, aurait eu beaucoup plus de chances d'avenir. Law releva l'ancienne Compagnie des Indes

Orientales et établit son siège à Lorient qui lui doit son nom (1719). Le premier gouverneur-général de l'Inde française, Dumas (1735-1742), bâtit Karikal et multiplia les établissements français le long des côtes de Malabar et de Coro-



Dupleix.

mandel. Mais ce fut surtout son successeur DUPLEIX qui personnifia la grandeur éphémère de l'empire français de l'Inde. Les circonstances étaient favorables. La plus grande partie de l'Hindoustan avait été jusque-là sous l'autorité des Grands Mogols de Delhi; en 1707, à la mort d'Aureng-Zeb, son empire se démembra; de nombreux nababs, soubabs, rajahs ou autres princes se rendirent indépendants, se déchirèrent en rivalités sanglantes, et toute la presqu'île se trouva sous le

régime d'une sorte de féodalité et dans une anarchie qui ne pouvait que favoriser l'intervention des étrangers. Dupleix lui dut ses succès. Il se mêla aux querelles de l'intérieur; sa femme Jeanne d'Albert, la « Bégum Jeanne », comme disaient les Hindous, lui rendit les plus grands services; veuve d'un conseiller de la Compagnie, Française par son père, Portugaise par sa mère, de la vieille famille de Castro, elle connaissait bien l'Inde, elle en parlait plusieurs dialectes; elle aida aux relations de son mari avec les princes du pays. Il ne leur parut pas tant un étranger; il se fit donner par le Grand Mogol le titre de nabab, et se montra souvent aux indigènes sous ce titre et sous ce costume; ils furent mis en confiance. Il eut une petite armée de cipayes hindous, bien encadrée d'officiers français, bien armée, disciplinée à l'européenne; elle lui fut toute dévouée, et ce fut peut-être le premier essai tenté pour instruire ces indigènes, pour les conquérir vraiment par l'affection et l'éducation. Dupleix en fut récompensé; il eut bientôt une influence considérable parmi les petits souverains de l'intérieur; il défen-

dit le nabab du Carnatic, le nizam d'Haïderabad, contre des rivaux dangereux ; ils vinrent le remercier à Pondichéry et il les reçut en grande cérémonie, au milieu d'un luxe éclatant où il parut aux yeux de tous comme leur maître. En dix ans, par cette habile politique, par le besoin qu'on avait de lui et par les sympathies qu'il s'était assurées parmi les indigènes, il avait établi le protectorat de la France sur la plus grande partie du Deccan, sur une population d'environ 30 millions d'habitants. Ce pouvait être le commencement d'une grande œuvre coloniale, et par l'action morale exercée sur les indigènes, une œuvre de haute civilisation. Elle fut étouffée dès son germe par le gouvernement français lui-même.

## II

L'Angleterre est une île, disait Michelet, et il voyait là toute l'explication de son histoire, de son grand développement colonial. A la vérité l'Angleterre s'aperçut tard des conditions spéciales que son « insularité » imposait à son activité, elle vint tard à la conception de ses intérêts maritimes : elle fut longtemps occupée de son organisation intérieure, et surtout elle fut longtemps le pays de la *gentry* ou de la grande propriété agricole ; même pendant longtemps les laines de ses moutons furent travaillées en Flandre. Elle ne commença de s'occuper des choses de la mer qu'à partir du règne des Tudor, notamment sous Élisabeth : ce fut elle qui fonda en 1600 la *Compagnie des Indes orientales* dont la fortune, jusqu'en 1858, devait être éclatante ; elle se développa lentement à cause de la concurrence des autres Compagnies, hollandaise et française notamment ; elle fonda un comptoir à Madras ; le roi Charles II lui donna Bombay qu'il avait eu en dot de sa femme Caroline de Portugal ; puis Calcutta fut établi sur l'un des bras du Gange inférieur, à l'entrée des riches terres du Bengale, mais ce ne fut pendant longtemps qu'un petit fort, un comptoir sans grande activité.

C'est sur la côte de l'Amérique du Nord que les Anglais portèrent d'abord le plus d'efforts ; ce fut vraiment dans la Nouvelle-Angleterre qu'ils firent leur apprentissage de la



colonisation ; ils y mirent aussitôt une marque très originale. Sous Henri VII Tudor à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, Jean et Sébastien Cabot avaient été chargés d'explorer les terres voisines de l'embouchure du Saint-Laurent ; ils n'y avaient encore fondé aucun établissement. Après plusieurs voyages sous Élisabeth, Walter Raleigh installa une première colonie anglaise au pied des Alleghanys, dans un pays qu'il appela la *Virginie*, en l'honneur de la reine, sur la rivière James, ainsi nommée en l'honneur du roi James ou Jacques I<sup>er</sup> (1607). La Virginie eut des luttes pénibles à soutenir contre les Indiens du voisinage ; elle réussit à les écarter ; elle commença de prospérer, surtout par la culture du tabac ; elle s'organisa à l'image de la métropole ; elle eut à partir de 1619 un Parlement composé de deux Chambres ; elle fut comme une petite Angleterre transatlantique. Quelque temps après fut fondé dans des conditions analogues, un peu plus au Nord sur la même côte, le *Maryland*, en l'honneur de la reine Henriette-Marie de France, femme de Charles I<sup>er</sup>.

Puis la Nouvelle-Angleterre reçut un appoint important de colons nouveaux par suite de la politique autoritaire de Charles I<sup>er</sup>. Un grand nombre de libéraux, de puritains, vinrent chercher en Amérique un abri contre le despotisme. Ils fondèrent d'abord le *Massachusetts* autour de Boston ; ils y arrivèrent résolus à assurer leur complète indépendance, à fonder une sorte de République puritaine ; ils demeurèrent unis à la métropole, quand ils apprirent la défaite et la mort de Charles I<sup>er</sup> ; ils reconnurent ensuite l'autorité de Charles II qui leur laissa leurs libertés particulières. Autour du *Massachusetts*, d'autres colonies du même caractère s'étaient fondées, le *New-Hampshire*, le *Connecticut*, le *Rhode-Island*, entre 1630 et 1640. Elles prospérèrent et servirent d'exemple à d'autres établissements le long de la côte des Alleghanys ; ce furent le *New-York*, le *New-Jersey*, le *Delaware*, les deux *Carolines*, du Nord et du Sud, sous Charles II, un peu plus tard une colonie de quakers, fondée par William Penn, la *Pensylvanie*, au siècle suivant la *Géorgie* en 1733. Ce furent les treize vieilles colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Elles étaient, comme le

Canada français, des colonies de peuplement, et non pas seulement des colonies d'exploitation et de commerce; elles offraient même plus de ressources morales que le Canada français; car elles avaient le sentiment de la liberté, elles n'attendaient pas tout de la protection de la métropole, elles se



La rivalité de la France et de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord. — Les limites sont celles des colonies anglaises avant la guerre de sept ans.

gouvernaient elles-mêmes, elles connaissaient leurs intérêts et savaient exiger du gouvernement de Londres qu'il les fit respecter. Aussi bien l'Angleterre avait les mêmes intérêts; l'Acte de Navigation de 1651 avait donné la plus remarquable impulsion à sa marine marchande, qui avait besoin de la prospérité des colonies pour y trouver le chargement de ses navires. Ensemble les colons et la métropole eurent la plus nette conscience de la politique à suivre, et ils y appliquèrent une énergie et une constance qui leur assurèrent de grands succès. Il y fallait d'ailleurs des qualités exceptionnelles : les meilleures places à travers le monde

étaient dès lors occupées par des rivaux qu'il fallait vaincre et écarter ; il ne s'agissait plus seulement de prendre possession de terres vacantes, mal défendues par des indigènes mal armés ; la question coloniale devenait une question de concurrence européenne, et elle fut aussitôt des plus graves, car elle ne s'inspirait plus seulement de vagues considérations dynastiques, mais des intérêts économiques qui importent directement à la prospérité, à l'existence même des nations. C'est du moins ce que les Anglais comprirent d'abord, mais non pas également leurs adversaires.

Il apparut en effet de bonne heure aux Anglais que, pour assurer leur avenir colonial, il leur faudrait se faire une place aux dépens des établissements français. Ils avaient vu cela dès le temps des guerres contre Louis XIV, et au traité d'Utrecht ils s'étaient déjà réservé l'entrée du Canada par Terre-Neuve et l'Acadie. Cependant leurs colonies de la Nouvelle-Angleterre, en se développant naturellement vers l'intérieur, au-delà des Alleghanys, rencontrèrent sur les bords de l'Ohio ou de la Belle-Rivière les postes qui jalonnaient la ligne de l'influence française tout le long du bassin du Mississippi, reliant le Canada à la Louisiane ; l'horizon était fermé aux Anglais ; ils résolurent de l'ouvrir, ils bâtirent sur les bords de l'Ohio, en face du fort français Duquesne, le fort Nécessité, dont le nom lui-même est significatif. Les événements se précipitèrent.

Un officier français, Villiers de Jumonville, fut envoyé aux Anglais pour les inviter à quitter leur position du fort Nécessité ; une rixe éclata entre son escorte et une petite troupe anglaise commandée par le lieutenant George Washington. Jumonville fut tué : les Français le vengèrent en emportant d'assaut le fort Nécessité. Ce fut en Amérique le commencement de la guerre de Sept ans. Le gouvernement français fut surpris, embarrassé dans les complications des affaires continentales ; il n'avait pas vu la gravité de cette question des limites. Le gouvernement anglais était prêt ; il y avait trente ans qu'il armait sa flotte de guerre pour l'occasion qui enfin s'offrait. Comment n'aurait-il pas vaincu ? Sous la puissante direction de Pitt, l'empire

colonial français fut presque complètement détruit en quatre ans (1757-1761) ; les officiers français qui eurent à défendre les colonies dans d'aussi difficiles conditions montrèrent la conduite la plus héroïque ; elle ne fit qu'illustrer la ruine lamentable d'une politique coloniale qui en deux siècles avait donné les plus belles espérances. Combien les Anglais durent se réjouir que la France fût restée jusque-là sous la monarchie de droit divin !

Montcalm au Canada fut bientôt accablé par des forces supérieures. Il envoya un officier, Bougainville, à Paris, pour demander des secours au ministre de la Marine ; c'était au moment des premiers revers subis par les armées françaises sur le continent, après Rosbach : « Quand le feu est à la maison, dit le ministre, on ne s'occupe pas des écuries. — On ne vous reprochera pas, Monseigneur, répliqua Bougainville, de parler comme un cheval. » D'ailleurs il n'obtint rien : Montcalm se fit tuer à la bataille de Québec, et le Canada fut perdu (1759). Dupleix avait été rappelé de l'Inde en 1752 par Louis XV lui-même ; la Compagnie ne le soutenait pas, parce que sa politique était coûteuse, ne rapportait pas encore de gros dividendes, et les Anglais se plaignaient de l'étendue de ses entreprises, le trouvaient encombrant ; il eût été sans doute le seul homme capable, avec l'amitié des indigènes, de garder à la France l'empire de l'Inde. Lorsque la guerre fut engagée avec l'Angleterre, le gouvernement français envoya dans l'Inde un vaillant officier, Lally-Tollendal ; il avait les plus belles qualités militaires ; mais il méprisait les Hindous, il ne sut pas les employer ; avec son petit contingent français, il ne fut pas de force à repousser les Anglais. Du moins il se défendit neuf mois dans Pondichéry ; son courage fut mal récompensé : le gouvernement français, qui ne l'avait pas soutenu, l'accusa de trahison ; il fut condamné à mort et décapité. C'était pour détourner sur lui la responsabilité du désastre. Voltaire plus tard le fit réhabiliter ; l'opinion publique et l'histoire n'ont pas cessé de flétrir le vrai coupable, Louis XV. La paix de Paris, qui, en 1763, enregistra la victoire de l'Angleterre, fut appelée en France « la paix honteuse » ; elle



consacrait la destruction de l'empire français, le réduisait à quelques comptoirs dans l'Inde et aux petites Antilles, donnait à l'Angleterre l'Inde et le Canada, c'est-à-dire les éléments d'un empire sur lesquels elle a fondé dès lors sa prépondérance maritime.

Elle ne garda point l'Amérique du Nord, mais elle développa très vite ses intérêts dans l'Inde. Dès le moment de la guerre de Sept ans, elle avait commencé la conquête méthodique du bassin du Gange. Le fort William, ou Calcutta, était en butte aux continuelles attaques du sultan voisin de Mourchidabad, et sa sécurité même était des plus précaires. Le commandement en fut confié en 1757 à un jeune officier, jusque-là plus remarquable par ses coups de tête que par son esprit de discipline, ROBERT CLIVE. Il eut l'idée de susciter au sultan de Mourchidabad un compétiteur ; le procédé est toujours facile parmi les rivalités toujours excitées entre les petits princes du pays ; le complot réussit : à la bataille de *Plassey*, en 1757, où le sultan pensait détruire aisément la petite troupe anglaise, il fut trahi ; son armée passa du côté de l'ennemi, il fut vaincu et tué ; et le traître devint sultan à sa place, reconnut le protectorat de l'Angleterre sur toute la région du Gange inférieur. Le Grand Mongol de Delhi voulut venger la morale et son vassal ; son fils fut vaincu à Patna, et le Bengale resta aux Anglais. Clive y fit une belle fortune personnelle, attira sur lui l'attention de la justice anglaise, fut acquitté pourtant « en considération de ses services », et, ainsi mal lavé de tout reproche, se tua. WARREN HASTINGS après lui ne se distingua pas davantage par la délicatesse de ses scrupules ; il paraît que les trésors de l'Inde étaient d'une irrésistible séduction ; d'ailleurs les biographes de W. Hastings affirment qu'il descendait du pirate normand du même nom. Il fut pourtant un des plus grands gouverneurs de l'Inde anglaise ; il agrandit le Bengale par l'occupation de Bénarès où il trouva un gros trésor dont il lui resta beaucoup de millions ; il régularisa l'administration de la Compagnie en mettant sous la direction du gouverneur général les résidents de Bombay et de Madras, et ce fut comme la création de l'unité administrative de l'Inde ; il

commença de lutter contre les populations belliqueuses de l'intérieur, les Mahrattes, les Musulmans du Mysore, qui entreprenaient, sous la direction d'aventuriers français, d'organiser des forces militaires imposantes; grand danger que l'Angleterre ne put écarter qu'après un demi-siècle de luttes. Les malversations scandaleuses, les exactions cruelles qu'il commit émurent l'opinion anglaise, et quand il revint de l'Inde, en 1785, il fut vivement attaqué par les plus grands orateurs du parti whig ou du parti tory, par Burke, Fox, Sheridan; on retint contre lui vingt-deux chefs d'accusation et le « Verrès indien » fut traduit en jugement devant la Chambre des Lords. Le procès se prolongea plusieurs années, perdit de son intérêt parmi les grandes préoccupations de la lutte contre la Révolution française, et ne s'acheva qu'en 1796 par un acquittement. Warren Hastings, en grande partie ruiné par les frais de ce procès, vécut encore vingt ans; l'opinion publique se retourna en sa faveur et lui fit une vieillesse honorée. Du moins il parut nécessaire que le gouvernement exerçât sur la grande Compagnie et ses chefs un contrôle effectif, et c'est pourquoi, malgré les whigs qui craignaient de mettre ainsi aux mains du roi des ressources financières dangereuses peut-être pour la liberté, l'*India Bill* de 1784 institua, au-dessus du Conseil des Directeurs de la Compagnie, un Bureau de contrôle nommé par le roi, capable même de révoquer le gouverneur général. En fait, l'autorité royale fut désormais très puissante dans l'administration de l'Inde; c'était un pas vers la suppression de la Compagnie.

### III

Toutes les nations de l'Europe comprenaient dès lors la nécessité économique de la colonisation; elles avaient toutes besoin de denrées coloniales, de matières premières pour leur industrie; partout la classe commerçante était de plus en plus entreprenante et avide d'affaires toujours plus étendues. C'est pourquoi à mesure que les plus riches terres du globe étaient occupées, on cherchait avec plus d'ardeur celles

qui pouvaient être encore vacantes. Ainsi la croyance était fortement établie qu'il devait exister au sud de l'Equateur un grand continent austral, pour faire équilibre aux continents de l'hémisphère boréal, l'Asie, l'Europe, la plus grande partie de l'Afrique et de l'Amérique. Magellan et d'autres après lui avaient sans doute traversé l'Océan Pacifique et n'y avaient rencontré que quelques groupes d'îles; mais il était possible que le hasard les eût écartés de la bonne route. Or la puissance européenne qui prendrait possession de ce continent probable aurait bien des chances de l'emporter définitivement sur ses rivales. La France et l'Angleterre en particulier, après la guerre de Sept ans, y virent l'espérance d'une revanche ou d'une victoire achevée. En vérité beaucoup des faits de l'histoire générale, au xviii<sup>e</sup> siècle et dans les premières années du xix<sup>e</sup>, se ramènent à la rivalité de ces deux grandes nations.

En cette affaire, l'Angleterre l'emporta encore sur la France. Bougainville, qui après avoir contribué vaillamment à la défense du Canada était entré dans la marine par besoin d'activité, reprit en 1766 la route de Magellan; il entra dans l'Océan Pacifique en tournant la pointe de l'Amérique du Sud. Aussitôt les courants maritimes le portèrent comme Magellan dans la direction du Nord-Ouest; il découvrit au passage les îles Taïti; il les trouva si belles et leurs habitants si aimables qu'il les nomma la Nouvelle-Cythère; il les quitta pourtant, traversa les autres groupes d'îles de la Polynésie, découvrit encore les Nouvelles-Hébrides et arriva à Batavia. C'est pourquoi la plupart des archipels qu'il avait rencontrés sur son chemin sont restés français; mais il ne trouva point le continent austral. Quelques années plus tard La Pérouse chercha cette terre mystérieuse dans un autre sens; il explora toutes les côtes orientales de l'Asie; il fit le tour du Japon, de l'île de Saghaline, de la presqu'île de Kamtchatka; il précisa les connaissances géographiques qui à cet endroit étaient demeurées vagues, puis il descendit vers le Sud, et on perdit tout à coup sa trace; en 1836 seulement Dumont d'Urville retrouva des épaves de son vaisseau dans l'île Vanikoro, l'une des Nouvelles-Hébrides.

Le grand voyageur anglais Cook obtint dans le même temps des résultats beaucoup plus certains; c'était à la fois un savant fort remarquable et un marin de la plus belle énergie. Le roi George III l'envoya aux îles Taïti pour y faire des observations astronomiques et y étudier le problème du continent austral. Cook fit trois voyages dans les régions du Pacifique; il le traversa dans tous les sens; il le connut tout entier; il aurait mérité d'y attacher son nom. Tout d'abord il se dirigea de Taïti vers l'Ouest-Sud-Ouest, au sud de la route qui avait été généralement suivie par ses prédécesseurs; l'idée était heureuse: il rencontra la Nouvelle-Zélande, presque aussi grande que l'Italie; il arriva à Botany-Bay, tout prêt de l'emplacement actuel de Sydney, sur la côte d'un véritable continent; il en admira la merveilleuse variété botanique, d'où le nom qu'il lui donna; mais il n'eut pas l'idée de l'immense étendue de la terre qu'il avait touchée; il revint par les îles de la Sonde et le cap de Bonne-Espérance; il avait refait plus au Sud le voyage de Magellan et retrouvé les traces de Tasman sur les côtes de l'Australie ou Nouvelle-Hollande; il ne pensait pas que les pays qu'il avait rencontrés pussent avoir un grand avenir (1768-1771). Il recommença ses recherches en 1772; il alla d'abord droit au sud du cap de Bonne-Espérance jusqu'aux banquises, revint à la Nouvelle-Zélande, s'enfonça de nouveau au Sud jusqu'au delà du 70° de latitude, fut ramené par les courants jusqu'aux Nouvelles-Hébrides et à la Nouvelle-Calédonie, retourna une troisième fois au Sud entre la Nouvelle-Zélande et la pointe de l'Amérique et celle de l'Afrique, ne laissa pas un point, pour ainsi dire, inexploré et ruina ainsi l'hypothèse du continent antarctique. « Notre navigation, écrivait-il, a certainement été défavorable aux idées qu'on s'était formées d'un continent méridional, puisque nous avons parcouru, sans le trouver, au moins les trois quarts des positions dans lesquelles on suppose qu'il existe. Je me flatte qu'on a bien définitivement cessé de le chercher. » Cook fit un troisième voyage en 1776 pour explorer les régions septentrionales de l'océan Pacifique; il partit encore des îles Taïti et monta droit vers le nord: il découvrit les îles Sandwich,



explora toute la côte voisine de l'Amérique au nord de San-Francisco, s'engagea dans la mer de Behring, dans le détroit, jusqu'au cap Glacé; il espérait résoudre en ce sens le problème du passage du Nord-Ouest, c'est-à-dire faire le tour de l'Amérique du Nord. Il revint hiverner aux îles Sandwich pour y terminer ses préparatifs; il y fut tué misérablement dans une rixe entre ses hommes et les indigènes (14 février 1779). Il n'avait que cinquante et un ans et pouvait fournir encore une longue carrière. Il avait néanmoins accompli une œuvre des plus remarquables; on pourrait l'appeler le Colomb du Pacifique. Mais ses voyages ne pouvaient pas avoir des résultats comparables à ceux de la découverte de l'Amérique; la géographie de l'Océanie fut désormais connue, les Français et les Anglais s'en partagèrent les principaux archipels. Pourtant on acheva bientôt de connaître les côtes et l'étendue de l'Australie; les Anglais envoyèrent d'abord à Botany-Bay leurs convicts ou condamnés à la déportation; plus tard ils en firent une exploitation plus avantageuse; et le seul grand continent austral, dont les géographes désormais durent se contenter, aux antipodes des Îles Britanniques, revint encore à la domination anglaise. Par l'Amérique du Nord, l'Inde et l'Australie, elle faisait le tour du monde.

## IV

Cette immense chaîne de l'Empire anglais fut brisée alors par l'émancipation des colons de l'Amérique du Nord et la fondation des États-Unis, qui demeure la faute irréparable du règne de George III, si grand à tous égards : châtement de l'oubli que l'Angleterre fit un moment de ses doctrines libérales. Il y a là du reste un des événements capitaux de l'histoire de la civilisation.

On a vu que les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, en s'établissant au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, s'étaient donné les institutions les plus libérales; il suffit de rappeler particulièrement les circonstances de la fondation de la Virginie ou du Massachusetts. Aussi les colons ne se considéraient-ils pas comme des sujets de l'Angleterre, mais

comme de libres citoyens, plus éloignés que les autres, mais égaux en droits. Lors de la guerre contre la France, ils avaient fait à la cause commune les plus grands sacrifices de sang et d'argent; ils en étaient fiers et glorieux; ils en furent plus difficiles à administrer, dans le temps même où le nouveau torysme à Londres revendiquait plus fermement les droits du pouvoir central; les gouverneurs anglais des diverses colonies eurent à se plaindre souvent de leur caractère indocile et même factieux. Les malentendus se multiplièrent et créèrent un état général de malaise fort peu favorable à la bonne harmonie.

Aussi bien les causes de discorde étaient-elles des plus graves. En matière de relations économiques avec ses colonies, l'Angleterre n'était pas plus libérale que l'Espagne; elle pratiquait le même système du monopole; ses « lois de navigation » exigeaient que toute importation de marchandises européennes en Amérique eût l'Angleterre pour lieu d'origine, et que les produits naturels des colonies ne fussent exportés qu'à destination de l'Angleterre et sur des navires anglais. Les Anglais prétendaient même tenir les colons à jamais dans leur dépendance économique, déclarant que « pas un clou, pas un bas ne devaient être fabriqués en Amérique ». Du moins les prohibitions qui résultaient des lois de navigation avaient nécessité dans les ports américains la présence d'un service de police et de douanes, confié à des agents anglais, soutenu par des troupes anglaises, pour empêcher la contrebande. C'était comme le signe matériel de la domination de l'Angleterre sur ses colonies; elles la supportaient difficilement. Il y avait une autre cause de dissentiment qui se montra plus grave encore : l'Angleterre avait dû faire des frais considérables pour vaincre la France et notamment pour conquérir le Canada; comme cette conquête ne pouvait pas manquer d'être avantageuse aux anciennes colonies, le gouvernement anglais estimait qu'elles devaient supporter une part des charges financières qui en résultaient. Jusque-là, rien de plus naturel, et les colons de l'Amérique ne se refusaient pas à admettre ce principe; mais en bons Anglais qu'ils étaient et voulaient être, ils voulaient qu'on

observât à leur égard le vieux principe du libre consentement de l'impôt; ils paieraient tous les impôts que leurs



Benjamin Franklin, d'après Cochin.

représentants auraient consentis. Le gouvernement de Londres ne voulut point prendre ces précautions; malgré les avertissements de BENJAMIN FRANKLIN qui était alors l'agent à Londres de plusieurs colonies, le Parlement vota en 1765 l'Acte du timbre, et imposa cette contribution nouvelle aux colons américains; il y eut déjà dans les diverses assemblées des colonies une très vive émotion, des paroles violentes lancées à l'adresse

de la métropole, par PATRICK HENRY à la Chambre de Virginie, par JEFFERSON, par WASHINGTON; mais un très grand nombre de loyalistes répugnaient à l'idée d'une rupture absolue avec l'Angleterre, et il n'en pouvait pas être déjà question: il eût été facile au gouvernement anglais de calmer l'irritation des colons et de négocier avec eux sur des bases honorables pour tous: George III ne s'y prêta point, il ne voulut voir dans les colons que des rebelles qu'il fallait ramener vigoureusement dans le devoir.

Le ministère, pourtant inquiet des troubles qui se produisaient partout en Amérique et des menaces de l'opposition libérale à la Chambre des Communes, décida de retirer l'Acte du timbre, mais il fit voter en même temps par le Parlement une résolution proclamant « le droit qui appartient à la législature d'imposer des taxes aux colonies ». Et bientôt en effet il institua de nouveaux droits à l'entrée de diverses marchandises dans les ports américains, les vins, huiles, plomb, verre, papiers, couleurs, thé.

On avait vu un sentiment de conciliation dans le retrait de l'impôt du timbre; on vit une insupportable provocation dans l'établissement d'autres impôts multiples; l'Assemblée du Massachusetts protesta, elle fut dissoute par ordre du gouverneur; l'Assemblée de la Virginie protesta par l'organe surtout de Patrick Henry, elle fut dissoute. Il fut déjà question en Amérique d'une « association intercoloniale ». Le gouvernement anglais retira tous les droits nouveaux, sauf le droit sur le thé, conservé pour le principe. Cette hésitation ne fit qu'encourager la résistance; car c'était justement le principe que les colons ne voulaient pas admettre : le thé fut proscrit des tables américaines; il devint le symbole de la tyrannie; ceux qui en buvaient en cachette furent considérés comme traîtres et voués au mépris public. En 1773, la Compagnie des Indes Orientales, sur ordre de Londres, expédia en Amérique d'importantes cargaisons de thé; on voulait forcer les colons à boire du thé, quand même. A *Boston*, les navires qui apportaient le thé furent assaillis par la foule, et toutes les caisses jetées à la mer. Le gouvernement anglais fit occuper militairement Boston et envoya de fortes garnisons dans les principales villes des colonies.

La situation était désormais très grave. Les colonies envoyèrent des délégués à un Congrès général à Philadelphie (1774); sous l'inspiration de Jefferson surtout, il rédigea une ferme déclaration des droits qu'il revendiquait, à l'adresse du roi et du peuple de la Grande-Bretagne; puis il s'ajourna à quelques mois. Le roi s'obstinait, prêt à la lutte contre les séditeux; pour les mieux contenir, en leur enlevant l'appui éventuel des Canadiens, il accorda à ceux-ci le *Quebec act*, par lequel il laissait au Canada l'usage de ses lois françaises, au clergé du pays tous ses privilèges anciens; en effet les populations du Canada demeurèrent neutres pendant la lutte qui ne tarda pas à s'engager. Le vieux Pitt, devenu Lord Chatham, toujours pénétré du grand esprit whig d'autrefois, conjurait le Parlement anglais, le gouvernement, d'en finir avec cette crise dont il prévoyait les terribles conséquences; tout paralytique et appuyé sur sa canne, il voulut parler encore à la Chambre des Lords; il y



déclara que les Américains agissaient dans la plénitude de leurs droits, qu'ils n'étaient pas des rebelles, mais des whigs d'Angleterre émigrés, et il s'écriait, en agitant son bâton de ses mains tremblantes : « Aussi vrai, Mylords, que je ne saurais vous faire peur avec cette béquille, aussi vrai vous ne viendrez pas à bout de la libre Amérique. » Sans doute il craignait que sa grande œuvre d'autrefois ne fût compromise par ses successeurs ; il avait raison, mais il eut la consolation de mourir auparavant.

Au lieu d'écouter les conseils de ce mourant, le gouvernement pressa ses armements contre la rébellion ; il envoya encore des troupes en Amérique ; des conflits éclatèrent entre elles et les milices, qui ne furent pas toujours favorables aux premières. Devant cette politique étroite, les colonies resserraient leur union ; Patrick Henry s'était écrié au Congrès de 1774 : « La tyrannie anglaise a effacé les limites qui séparaient l'une de l'autre les colonies : je ne suis plus Virginien, je suis Américain. » Grande parole, de signification infinie ; elle annonce la naissance d'un des plus grands peuples de la terre. Le Congrès ajourné en 1774 se réunit de nouveau en mai 1775, leva une armée dont il donna le commandement à GEORGE WASHINGTON, se prépara courageusement à toutes les nécessités de la lutte. La Virginie, la première, se déclara indépendante de l'Angleterre ; selon cet exemple, et sur un rapport de Jefferson, le 4 juillet 1776, le Congrès intercolonial vota la fameuse *Déclaration de l'Indépendance*, où les États-Unis d'aujourd'hui font commencer l'ère de leur liberté.

La Déclaration américaine de 1776 a une importance bien plus générale que celle du Parlement anglais de 1689 ; elle caractérise l'état des esprits à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et par là son intérêt dépasse de beaucoup les limites des colonies anglaises de l'Amérique : elle est un fait de civilisation. « Nous regardons, dit-elle, comme des vérités évidentes par elles-mêmes, que tous les hommes ont été créés égaux ; qu'ils ont reçu de leur Créateur certains droits inaliénables ; qu'au nombre de ces droits sont la vie, la liberté et la recherche du bonheur ; que c'est pour assurer ces droits

que les gouvernements ont été institués parmi les hommes, et qu'ils ne tirent leur juste pouvoir que du consentement de ceux qui sont gouvernés; que toutes les fois qu'une forme de gouvernement est destructive de ces fins, le peuple est en droit de la changer ou de l'abolir et d'instituer un nouveau gouvernement, en établissant ses fondements sur les principes, et en organisant ses pouvoirs dans les formes qui lui paraîtront les plus propres à assurer sa sécurité et son bonheur. » Après avoir énuméré les diverses « actes de tyrannie » que les colons reprochaient au gouvernement anglais, elle se terminait ainsi : « A ces causes, nous, les représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès général, attestant le juge suprême de l'univers de la droiture de nos intentions, au nom et de l'autorité du bon peuple de ces colonies, publions solennellement et déclarons que ces colonies unies sont et doivent être de droit des États libres et indépendants; qu'elles sont franches et exemptes de toute obéissance envers la couronne britannique; que toute liaison politique entre elles et le royaume de Grande-Bretagne est et doit être entièrement dissoute; qu'à titre d'États libres et indépendants, elles sont pleinement autorisées à faire la guerre, conclure la paix, former des alliances, établir des règlements de commerce, faire tous autres actes et régler tous autres objets qu'il appartient à des États indépendants.

« Et nous reposant fermement sur la protection de la Providence divine, nous engageons mutuellement l'un envers l'autre, pour le maintien de la présente déclaration, nos vies, nos biens, notre honneur. »

Il y a ici une déclaration particulière d'indépendance, la formule fière de la liberté pour un peuple qui en était digne; il y a aussi les principes du droit naturel, l'affirmation des droits inaliénables de l'homme, l'annonce de la Déclaration française des Droits de l'homme et du citoyen. Dans l'ancien et dans le nouveau monde à la fois apparaissait la doctrine de la liberté. Et c'est parce que la France était prête à soutenir la même cause, d'intérêt universel, qu'elle éprouva pour les « insurgents » les plus ardentes sympathies. Fran-

klin, venu en France pour demander l'alliance du gouvernement, y fut accueilli comme en triomphe, reçu par Voltaire près de mourir, ce qui était une sorte de consécration. Beaumarchais tenta de faire fortune en livrant des armes aux Américains. La Fayette, âgé seulement de vingt ans, plein d'enthousiasme pour la liberté, quitte sa jeune femme, et lui écrit de son vaisseau : « Le bonheur de l'Amérique est intimement lié au bonheur de toute l'humanité, elle va devenir le respectable et sûr asile de la vertu, de l'honnêteté, de la tolérance, de l'égalité et d'une tranquille liberté. »

L'Angleterre eût vaincu sans doute ses colons rebelles; mais le gouvernement français, en s'alliant avec eux, décida la fortune en leur faveur. La France y trouva l'occasion qu'elle cherchait d'une revanche; elle tint en échec les flottes anglaises, et le bailli de Suffren faillit réparer dans l'Inde tout le désastre de la guerre de Sept ans. Mais la guerre coûtait cher; les finances de la France étaient dans la plus lamentable situation; Louis XVI se contenta du traité de Versailles qui lui rendit seulement le Sénégal, mais qui du moins infligeait à l'Angleterre un irrémédiable échec en garantissant l'indépendance des États-Unis.

Événement de la plus haute portée dans l'histoire des hommes : c'était la première colonie qui échappait à la domination d'une puissance européenne; l'exemple ne pouvait manquer d'être suivi; en fait, il allait être le signal de l'émancipation de presque toute l'Amérique. Déjà il ne paraissait plus certain que l'Europe régnerait toujours sur le monde.

Par là l'indépendance des États-Unis était une contribution importante à l'équilibre général. Quelle serait aujourd'hui la condition politique de l'univers si l'Angleterre possédait toute l'Amérique du Nord? On voit ainsi les erreurs et les fautes de sa politique en cette affaire; elle aurait dû tout faire pour fonder la « plus grande Bretagne » sur ses propres principes de liberté, d'une rive à l'autre de l'Atlantique; elle aurait donné des lois à la terre entière.

Elle demeurait pourtant encore la plus grande des puis-

sances maritimes. La France n'était plus rien à cet égard ; il lui restait quelques possessions détachées en Asie, en Afrique, en Amérique : Napoléon allait lui en faire perdre encore une grande partie ; elle ne fut plus sur mer une rivale de l'Angleterre.

L'Espagne avait toujours un empire très considérable ; il comprenait encore la plus grande partie de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale ; même elle avait reçu de la France en 1763 la Louisiane en compensation de la Floride que lui prenait l'Angleterre ; elle reprit la Floride en 1783 au traité de Versailles, et ainsi elle parut capable de contenir l'expansion des États-Unis. Sous ses premiers rois Bourbons, Philippe V et surtout Charles III, elle avait passé par une sorte de renaissance ; elle avait fait un sérieux effort de régénération matérielle et morale ; mais il n'avait été que le résultat de la bonne volonté de quelques hommes d'État, et non pas d'un profond sentiment national ; il ne dura pas ; le système colonial de l'Espagne, qui aurait demandé les plus importantes réformes, restait toujours aussi mauvais, et la leçon reçue par l'Angleterre ne porta point de profit au gouvernement de Madrid : le temps de la ruine de son empire n'était pas éloigné.

Et l'Angleterre allait être bientôt la seule « maîtresse des mers ». Au lendemain du traité de Versailles, on la croyait généralement en décadence ; elle avait attiré sur elle une vaste coalition qu'elle n'avait pas pu vaincre ; elle avait eu contre elle, outre ses colons, la France, l'Espagne et la Hollande ; les puissances du nord de l'Europe avaient même formé la ligue des neutres de 1780, pour l'obliger à respecter leur commerce pendant les hostilités, et ainsi elle paraissait avoir devant elle l'opposition de toute l'Europe. Il est vrai qu'elle avait besoin, dans ces circonstances, d'un gouvernement habile et fort ; mais elle le trouva en la personne du second Pitt, et elle allait pouvoir traverser glorieusement la crise de la Révolution française. Elle y retrempe son énergie et sa puissance ; elle y rattacha la Hollande à son système politique ; elle y garda le Portugal sur lequel elle exerçait depuis 1703 une véritable tutelle économique : son ambas-



sadeur à Lisbonne, sir Methuen, avait alors signé avec le gouvernement portugais un traité qui favorisait l'exportation des vins du Portugal en Angleterre, et dès lors l'Angleterre était presque le seul débouché de la seule richesse qui restât au Portugal ; ces liens étaient difficiles à rompre. En perdant les États-Unis, en ne gardant en Amérique que les « arpents de neige » du Canada, de valeur limitée, l'Angleterre était amenée à porter le centre de son activité commerciale dans les Indes Orientales ; elle y fit valoir en effet ses intérêts avec une grande constance ; elle en fit le plus riche empire de la terre ; l'Inde fut pendant le siècle suivant le pivot de sa politique.

Aussi bien la question coloniale, qu'on pourrait appeler la question mondiale, n'avait-elle pas encore pris tout son développement. L'Amérique, indépendante ou non, était désormais conquise à la civilisation européenne. Mais l'Afrique était encore mal connue ; elle n'avait que quelques escales vers l'Inde ou quelques comptoirs pour l'achat des nègres ; elle était le continent mystérieux. Les géographes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'avouaient pas toute leur ignorance ; ils ne connaissaient pas mieux le Nil que les géographes anciens ; ils faisaient du Nil Bleu son unique source ; ils distinguaient mal le Niger du Sénégal, ne savaient pas qu'il se jette dans le golfe de Guinée, le dirigeaient vers le lac Tchad, vers le Nil supérieur. On savait vaguement que presque tout le continent africain était ensanglanté par la traite des nègres, que ses nombreuses tribus se décimaient les unes les autres par d'impitoyables razzias, que la plus effroyable barbarie y régnait. On n'en était pas très ému. Car les esclaves n'étaient pas seulement vendus sur les marchés musulmans : des négriers, de toutes nations européennes, faisaient depuis trois siècles ce commerce entre l'Afrique et l'Amérique, et à peine commençait-on de s'aviser que la traite fût immorale.

L'Asie aussi était à peine pénétrée. Les Russes s'aventuraient lentement à travers la Sibérie où était entré Yermak au XVI<sup>e</sup> siècle. PALLAS, en 1771-1772, sur l'ordre de Catherine II, réussit à accomplir la traversée de Moscou à la mer

d'Okhotsk, voyage merveilleux, premier tracé de l'expansion russe jusqu'au Pacifique. Le monde jaune était toujours aussi isolé; sous le gouvernement du Shôgounat d'Edo (ou Tokio), les Japonais étaient plus que jamais réfractaires à toute influence extérieure. On n'entendait pas en Europe le bruit des grandes victoires de la dynastie des Tsing de Péking qui, sous Kang-Hi et Kien-Loung, venaient de conquérir toute l'Asie centrale et de fonder un empire plus durable que celui de Napoléon. L'Europe ignorait presque absolument les merveilleuses civilisations de l'Asie Orientale, le trésor de ses ressources matérielles et morales; elle ignorait encore la moitié de l'humanité. Son contact avec les Jaunes devait être un des plus grands événements du siècle suivant et poser le plus important problème économique de l'histoire générale.

---

# LIVRE II

## LA RÉVOLUTION. LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

---

### CHAPITRE VIII

#### L'ANCIEN RÉGIME

1. — Le gouvernement et la société.
2. — Les idées nouvelles.
3. — Influence française en Europe et en Amérique.
4. — Les préliminaires de la Révolution française.

#### I

On appelle ancien régime le régime politique et social auquel la Révolution française a mis fin. Il montrait au xviii<sup>e</sup> siècle toutes ses qualités et davantage encore ses défauts ; il n'était pas particulier à la France, il était même plus insupportable dans d'autres pays ; il était commun à toute l'Europe, exception faite de l'Angleterre. Il datait du moyen âge pour ses caractères sociaux ; les privilèges des classes supérieures, clergé et noblesse, avaient duré depuis, car ils ne nuisaient plus à la royauté, ils ne nuisaient qu'au peuple, ce qui intéressait moins les gouvernements. Il datait seulement des temps modernes pour ses caractères politiques qui se résumaient essentiellement dans la monarchie absolue ; les charges fiscales qu'elle accumula sur la classe inférieure, par-dessus les droits féodaux qu'elle avait négligé de faire disparaître, lassèrent la patience des contribuables, et nécessitèrent la Révolution. Ces circonstances ont un intérêt général ; mais c'est en France que la monarchie s'était le

plus parfaitement réalisée et qu'elle avait épuisé son effet ; c'est à l'imitation de la France que les rois de l'Europe avaient organisé l'absolutisme ; c'est à l'exemple de la France que les peuples de l'Europe se délivrèrent ensemble, plus ou moins parfaitement, du régime féodal et de la monarchie absolue. C'est pourquoi l'étude de la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle, et ensuite celle de la Révolution française, ont une importance universelle ; il s'agit d'ailleurs d'une époque capitale, d'une ère nouvelle dans l'histoire de la civilisation.

En effet, sauf en Angleterre, la monarchie absolue régnait partout en Europe. Il y avait encore par endroits des débris assez informes du moyen âge ; il y avait en Allemagne beaucoup de villes libres, dites villes impériales, qui avaient gardé quelque liberté ; il y avait de nombreux petits États laïques ou ecclésiastiques, tous gouvernés despotiquement, comme le grand-duché de Hesse-Cassel dont le souverain vendait ses sujets aux Anglais pour la guerre d'Amérique. Il y avait quelques républiques en Italie, Gènes, Venise ; elles étaient depuis le XVI<sup>e</sup> siècle en décadence et semblaient ne vivre plus que de leurs glorieux souvenirs. Le royaume de Pologne était une sorte de république féodale « gouvernée par l'anarchie » ; il l'avait déjà payé d'un premier démembrement et sa « fin » n'était pas loin. Mais tous les grands États de l'Europe étaient sous le régime de la monarchie absolue : Espagne, Autriche, Prusse, Russie, avec quelques caractères différents selon les antécédents historiques et l'état moral ; les rois de Prusse avaient imité Versailles à Potsdam ; Pierre le Grand sur le tombeau de Richelieu lui demandait des inspirations pour gouverner son empire ; l'Espagne était depuis un siècle à des Bourbons de France ; Gustave III de Suède prit en France les résolutions qui aboutirent à son coup d'État monarchique de 1772. Tous ces rois avaient intérêt à ce que le principe de l'absolutisme ne fût pas atteint ; tous leurs trônes furent ébranlés par la secousse révolutionnaire.

En France, comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, la royauté avait joué pendant des siècles un rôle remarquable ; elle avait formé le royaume, sinon la nation ; elle avait du moins



donné au pays la figure matérielle qu'il devait désormais garder ; elle avait en un mot « rassemblé » la terre de France. Elle avait rapproché les provinces jadis éparses dans le chaos féodal ; elle n'avait pas su les dépouiller de leurs coutumes, ni même de toutes leurs institutions particulières ; elles vivaient encore dans leur originalité, et la France ainsi n'était pas faite ; elle était, comme disait le cahier de la noblesse de Carcassonne en 1789, « un assemblage de parties incohérentes », ou, selon l'expression de Mirabeau, « une agrégation inconstituée de peuples désunis ». Il y avait des provinces grandes et petites, ou enchevêtrées les unes dans les autres ; il y avait des enclaves étrangères en territoire français ; il y avait au point de vue douanier des provinces dites *françaises*, au centre ; des provinces *réputées étrangères*, séparées des précédentes par des droits ; et les provinces *étrangères* qui faisaient librement le commerce avec l'étranger, non avec la France ; il y avait toutes les façons de rendre la justice, selon la loi romaine au Sud, selon les coutumes les plus diverses dans le reste du royaume. Les rois avaient été contents de réunir à leur domaine toutes les provinces de la France féodale ; mais ils n'avaient pas véritablement changé leur condition première : c'est là tout leur rôle historique, dans sa grandeur et dans son insuffisance.

Cependant ils régnaient, et, malgré leurs imperfections très humaines, ils fondaient leur autorité sur le droit divin ; cela leur permettait de n'y admettre plus aucun contrôle. Auparavant il y avait eu quelques traditions pour limiter l'absolutisme ; les États généraux étaient tombés en désuétude ; les rois ne les avaient pas convoqués depuis 1614, ils y voyaient sans doute et très justement le seul danger qu'ils eussent à craindre ; ils y pressentaient inconsciemment toute la puissance endormie de la souveraineté nationale. Le Parlement de Paris avait pensé jouer le rôle de cette représentation nationale absente ; il n'avait rien qui pût l'y autoriser, son opposition ne put jamais être que frondeuse ; elle fut l'expression du travail intellectuel qui se fit au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle dans la bourgeoisie passant de l'alliance séculaire avec la royauté à la conception d'un ordre politique et social

nouveau. Il fut facile à Louis XV de réprimer les velléités de résistance du Parlement, de le supprimer même tout à fait un moment, sans que le peuple fût véritablement ému, et l'institution elle-même allait disparaître bientôt sans exciter de grands regrets. L'ancien régime ainsi devenait de plus en plus monarchique et différait de moins en moins du régime dont l'Europe Orientale jouissait sous le Grand Turc ou sous le tsar autocrate. Les rois de France pratiquaient largement le système des lettres de cachet, où se satisfaisaient les caprices de leurs favoris et de leurs favorites ; la Bastille en était le symbole détesté ; elle ne renfermait pas autant de prisonniers qu'on l'assurait dans le peuple ; elle n'infligeait pas souvent les cruels supplices dont on l'accusait ; quelques-uns de ses hôtes d'un moment, comme Marmontel, en louaient la table et la politesse ; mais les exagérations de l'opinion à son sujet étaient l'expression de la haine qu'elle inspirait ; il semblait qu'elle fût la forteresse du despotisme. Les rois pratiquaient largement aussi le droit qu'ils s'étaient attribué de lever toutes sortes d'impôts sans le consentement des imposables ; la taille ne suffisait plus depuis longtemps au luxe de la cour, aux dépenses des guerres continuelles ; elle avait été augmentée notablement ; les aides avaient été accrues aussi et multipliées ; le xviii<sup>e</sup> siècle vit apparaître la capitation, autre taille sous un autre nom, le vingtième, sorte de taille réelle de 5 p. 100 du revenu ; en 1789, la taille d'autrefois était de 91 millions (somme qui vaudrait aujourd'hui environ 140 millions) ; la taille consentie à Charles VII par les États généraux de 1439 était de 1 200 000 livres, qui valaient à peu près 32 millions de notre monnaie. En 1789 en outre les vingtièmes étaient de 76 millions de francs, soit 110 d'aujourd'hui ; la capitation de 41 millions ou 62 d'aujourd'hui. Et comme les privilégiés trouvaient toujours le moyen de se dispenser de payer leur part, la charge retombait toujours plus lourde et plus accablante sur le peuple. Il est vrai que cette charge rencontra sa limite extrême au xviii<sup>e</sup> siècle ; le peuple ne payait plus parce qu'il ne pouvait plus et parce qu'il ne voulait plus, et la banqueroute tua la monarchie.

Car l'opinion publique devenait plus hardie à mesure des abus grandissants. Elle avait d'autres vices à corriger que ceux de la fiscalité royale. La royauté avait nivelé les classes dans une même sujétion, mais elle avait commis la faute de renoncer à l'heureuse tradition de son alliance avec le peuple ; elle avait perpétué le régime de l'inégalité ; la noblesse et le clergé avaient abdiqué leur ancienne part du pouvoir moyennant la conservation de leurs privilèges sociaux ; le contrat n'était pas mauvais et leur rapporta gros pendant des siècles. En dépit des difficultés financières, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le luxe de la cour et l'étiquette étaient plus exigeants que jamais, absorbaient chaque année d'inutiles millions. Le roi avait une armée de « domestiques » dans sa maison militaire et sa maison civile : dans la première, les Cent-Suisses, des hommes superbes, richement vêtus, armés de la hallebarde ; les gentilshommes à bec-de-corbin, les gendarmes et les cheveu-légers, qui avaient l'honneur de déposer leurs étendards dans la chambre du roi ; les mousquetaires gris et les mousquetaires noirs où servaient beaucoup de cadets de la plus haute noblesse ; — dans la maison civile, le clergé de la maison du roi, composé du grand-aumônier, de plusieurs aumôniers et prédicateurs, de la chapelle-musique ; plus de 500 officiers de la « bouche du roi », du gobelet, de la cuisine, de la paneterie, de la fruiterie ; plus de 700 officiers de la « chambre du roi », valets de la chambre et valets de la garde robe, médecins, chirurgiens, apothicaires ; puis les officiers des écuries et de la vénerie, les officiers des cérémonies, les trésoriers, les maréchaux des logis, les courriers, etc.

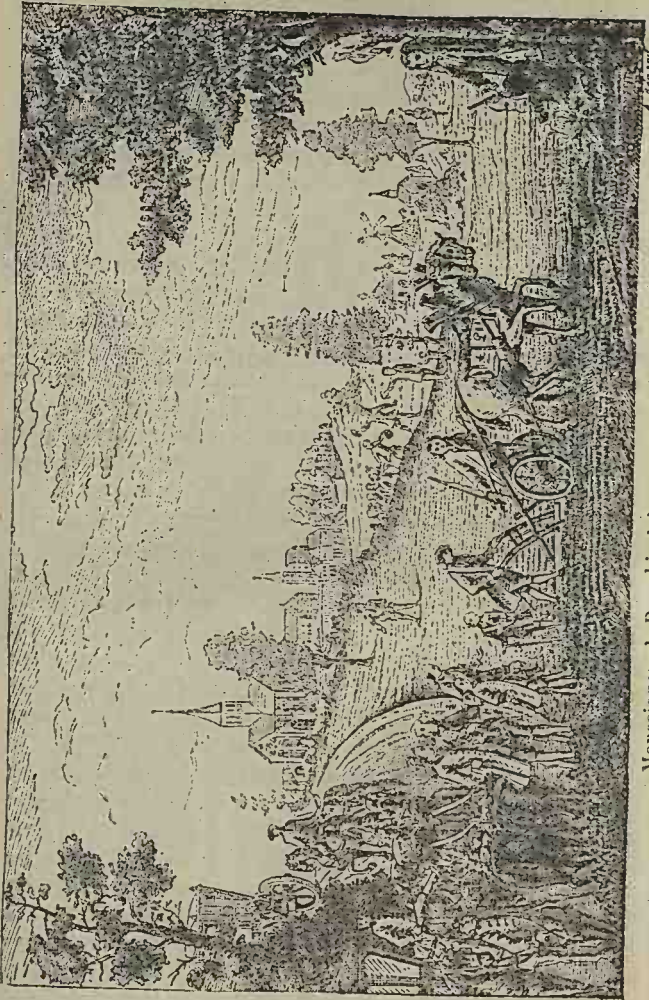
Tout ce personnel coûtait très cher, car il comprenait un grand nombre de nobles que le roi récompensait royalement de leurs services. Ils étaient vêtus de riches costumes, tout couverts de broderies d'or et de soie, et souvent renouvelés. Ils faisaient assaut de luxe, engageaient chaque soir des sommes considérables au jeu, entretenaient de magnifiques équipages : l'intendant de leurs domaines recevait ensuite l'ordre d'envoyer à Versailles le plus d'argent possible et les manants en étaient un peu plus pressurés. Le clergé lui-

même était mêlé aux plaisirs de la cour ; du moins le haut clergé, et il en résulta maintes fois quelque scandale. Car l'Église était alors immensément riche à force de donations accumulées à travers les siècles, elle en était venue à posséder les deux tiers du sol de la France, et grâce aux dîmes et au casuel, les trois quarts du revenu ; or, cette richesse était très mal répartie ; elle suffisait à peine aux jouissances de quelques gros prélats, comme l'évêque de Strasbourg ou l'archevêque de Toulouse, et ils trouvaient difficilement le moyen d'assurer aux vicaires la portion congrue de 200 livres : « Je plains, dit Voltaire, dans le *Dictionnaire philosophique*, le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dîme des lentilles et des pois, d'être haï et de haïr, de consumer sa vie dans des querelles continuelles qui avilissent l'âme autant qu'elles l'aigrissent. Je plains encore davantage le curé à portion congrue à qui des moines nommés gros décimateurs osent donner un salaire de 40 ducats pour aller faire pendant toute l'année, le jour, la nuit, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus désagréables, en somme les plus inutiles. Cependant l'abbé gros décimateur boit son vin de Volnay, de Beaune, de Chambertin, de Sillery, mange des perdrix, des faisans, dort sur le duvet et fait bâtir un palais. La disproportion est trop grande. » Mais les prélats ne s'en souciaient, et Talleyrand, alors évêque d'Autun, disait plus tard : « Ceux qui n'ont pas vécu à la cour avant 1789, ne connaissent pas la douceur de vivre. » C'est évidemment une question de point de vue.

Le peuple ne se plaçait pas au même point de vue que M. de Talleyrand et ne connaissait pas la douceur de vivre sous ce régime. La bourgeoisie elle-même y trouvait des défauts. Elle avait eu une part du pouvoir, et depuis Louis XIV surtout elle avait fourni à l'État la plupart de ses ministres et quelques-uns des meilleurs, et presque tous les fonctionnaires. Mais elle n'avait pas la considération de la cour ; il y avait toujours un profond fossé entre la Cour et la Ville, et si les nobles gueux ne dédaignaient pas de redorer leur blason



en épousant les filles des bourgeois, ils ne se croyaient pas obligés au respect ou même simplement à l'estime pour les familles de leurs femmes ; c'est une histoire qui fut longtemps vraie ailleurs que dans la comédie. La bourgeoisie souffrait de ce discrédit où la haute société persistait à la tenir, malgré sa fortune et ses services ; elle connaissait son propre mérite, elle s'était donné, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle et surtout au xviii<sup>e</sup>, une culture intellectuelle très remarquable ; elle réfléchissait, elle raisonnait sur les vices de l'organisation politique et sociale ; elle en cherchait les remèdes dans les enseignements des philosophes, elle avait l'ambition de les appliquer, de tirer le peuple de sa misère. Car la masse de la population française ne suffisait plus à porter la charge de la fiscalité royale, entassée sur les anciens droits féodaux. La royauté eut le tort, dans son propre intérêt, de ne pas travailler à l'abolition de ces droits féodaux ; les contributions, dont elle avait besoin, ainsi produisaient peu ou même ne pouvaient être payées ; c'est pourquoi elle fut entraînée dans la banqueroute de l'ancien régime ; elle ne se sauva que dans les pays où elle s'intéressa, selon sa fonction même, au bien public. Ce n'est pas que la misère fût plus grande en France que dans le reste de l'Europe ; elle l'était moins, au contraire ; mais le paysan n'y était plus résigné, à mesure qu'il sentait mieux l'aisance dont il aurait joui avec quelques réformes. Car le xviii<sup>e</sup> siècle fut sensiblement moins dur aux roturiers que le xvii<sup>e</sup> ; et le fameux portrait de La Bruyère ne serait plus tout à fait juste un siècle plus tard. Dans les provinces centrales du moins, les paysans réussirent à acquérir de la terre, et le régime de la petite propriété se développa. La condition des campagnes en fut améliorée ; les intendants étaient, pour la plupart, animés d'une véritable passion pour le bien public ; le gouvernement laissa une part de l'administration municipale aux cultivateurs les plus aisés ; ils tenaient des assemblées de paroisses le dimanche, après les vêpres ; ils élisaient parmi eux un syndic, pour un an ; ils commençaient à délibérer sur leurs intérêts. Quelques villages prenaient un air de propreté et d'aisance ; les jeux et les fêtes redevenaient ani-



Monseigneur le Dauphin labourant (gravure du temps).

més, après les grandes tristesses du règne de Louis XV. L'agriculture faisait des progrès; la science économique

s'en préoccupait ; ce fut même alors comme une mode ; Parmentier et la pomme de terre étaient célébrés dans les salons ; on vit un jour avec émotion le dauphin, fils de Louis XV, descendre de son carrosse et pousser un moment la charrue ; tout le monde admira ces vertus pastorales, mais le dauphin remonta bientôt dans sa voiture ; la charue du moins en demeura honorée.

Ces paysans, pour la plupart, n'avaient pas d'instruction ; les maîtres d'école, recrutés par les assemblées de paroisses, savaient surtout lire, écrire, compter, chanter au lutrin. Mais parce qu'ils étaient un peu plus à l'aise, parce qu'ils étaient moins lourdement courbés sur la glèbe, ils réfléchissaient sur leur condition ; ils supportaient plus mal les anciennes charges féodales et les impôts grandissants, la taille toujours énorme, la capitation, les vingtièmes ; ils calculaient très bien qu'une métairie louée 470 francs en payait 270 à la taille, 51 à la capitation, que la corvée prenait les meilleures journées de travail, que les dimes prenaient la meilleure part des récoltes, qu'ils peinaient beaucoup pour gagner leur pain, et que le régime social n'était pas fondé sur la justice ; ils voulaient être absolument propriétaires sur la petite propriété qu'ils avaient conquise ; ils la voulaient enfin libre de toutes ses servitudes. Aussi entendaient-ils quelque peu les enseignements des philosophes ; ils voulaient un changement radical dans leur condition matérielle ; ils voulaient la destruction de l'ancien régime, par le roi s'il pouvait, sinon, par une Révolution.

Lorsqu'ils rédigèrent en 1789 les Cahiers de doléances destinés à leurs représentants aux États Généraux, ils y dirent naïvement leurs plaintes et leur confiance entière dans le roi. Voici comment parlaient, par exemple, les paysans de Harol (Lorraine) : « Nous représentons avec autant de respect que de vérité à notre bon roi l'état où l'on nous réduit. Nous, chétifs cultivateurs, nous sommes constamment épuisés par tout ce qu'on prélève journallement sur nous. Constamment occupés à faire profiter la terre, nous sommes les seuls qui n'en profitons pas. Le onzième de nos productions est pour le décimateur ; une bonne portion est pour les impo-

sitions directes, et plus encore nous est ravi par les impositions indirectes. Il nous reste à notre charge nos familles ; nos domestiques, nos harnais et entretiens de toute espèce ; ce qui nous met dans l'impossibilité d'y suffire, ce sont ces droits qui se multiplient jusqu'à la vexation... » Voici encore le cahier de Culmon (Champagne) : « Sire, tout ce qu'on nous envoyait de votre part, c'était toujours pour avoir de l'argent. On nous faisait espérer que cela finirait, mais tous les ans cela devenait plus fort. Nous ne nous en prenions pas à vous, mais à ceux que vous employez, et qui savent mieux faire leurs affaires que les vôtres... Nous sommes accablés d'impôts de toutes sortes ; nous vous avons donné jusqu'à présent une partie de notre pain, et il va bientôt nous manquer si cela continue... Ce qui nous fait le plus de peine, c'est que ceux qui ont le plus de bien paient le moins. Nous payons la taille et tout plein d'ustensiles (droits acquittés en nature), et les ecclésiastiques et les nobles qui ont les plus beaux biens ne paient rien de tout cela. Pourquoi donc est-ce que ce sont les riches qui paient le moins et les pauvres qui paient le plus ? Est-ce que chacun ne doit pas payer selon son pouvoir ? Sire, nous vous demandons que cela soit ainsi parce que cela est juste... Si nous osions, nous entreprendrions de planter quelques vignes sur les coteaux ; mais nous sommes si tourmentés par les commis aux aides que nous penserions plutôt à arracher celles qui sont plantées. Tout le vin que nous ferions serait pour eux, et il ne nous en resterait que la peine. C'est un grand fléau que toute cette maltôterie, et, pour s'en sauver, on aime mieux laisser les terres en friche. Débarrassez-nous d'abord des maltôtiers et des gabelous ; nous souffrons beaucoup de toutes ces inventions-là. Nous vous le demandons, Sire, avec tous vos autres sujets qui sont aussi las que nous. Nous vous demanderions encore bien d'autres choses, mais vous ne pouvez pas tout faire à la fois. »

## II

Le paysan de France se serait sans doute contenté d'une



profonde réforme fiscale, que la royauté ne fut pas capable de faire, mais qui était possible puisqu'elle s'est faite ; il ne s'entendait point aux grands principes de la philosophie politique, et ce n'est point par lui qu'a été formulée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce sont les philosophes qui ont réduit les aspirations de ce temps en maximes de portée universelle ; ils y étaient préparés par leur éducation classique ; les écrivains du siècle précédent, les tragiques ou les comiques aussi bien que les moralistes, avaient étudié, sous les costumes anciens ou modernes, les hommes en général, l'âme humaine, sans acception de temps ou de lieu ; de même les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle étudièrent la société humaine, et non pas seulement la société française, généralisèrent leurs observations et leurs conclusions, formulèrent des lois conformes à la raison, sinon aux traditions, firent une œuvre parfois dangereuse par ses affirmations abstraites, mais aussi d'une singulière puissance d'expansion.

Ils ne furent pas les premiers à noter les imperfections de la monarchie absolue. Dès le temps de Louis XIV, il y avait déjà dans les *Caractères* de La Bruyère quelques traits d'une hardiesse très fine : « Un dévot est celui qui sous un roi athée serait athée. — Le visage du prince fait la félicité du courtisan. — La cour est comme un édifice bâti de marbre ; je veux dire qu'elle est composée d'hommes fort durs, mais fort polis. » Mais ce n'était encore là que jeux d'esprit, preuve que le culte royal n'avait pas que des dévots. Saint-Simon était plus violent ; il est vrai que ses *Mémoires* ne furent pas publiés de son vivant ; il n'en faut pas moins admirer leur vigoureuse protestation contre les vices et les scandales de la cour, leur fière colère contre toute intolérance, leur mépris « libertin » des divinités de Versailles, du vieux roi et de la Maintenon, cet étonnant tableau des désordres et des petitesesses de la monarchie absolue, cette condamnation éloquente de son principe même. Ensemble Boisguillebert et Vauban faisaient le tableau lamentable et vrai de la France du grand roi, demandaient des réformes, en proposaient comme la *Dîme royale*, y gagnaient seule-

ment la disgrâce ; Fénelon préparait une autre constitution pour l'avènement de son élève, le duc de Bourgogne. Ainsi même au temps de Louis XIV, le principe de la monarchie

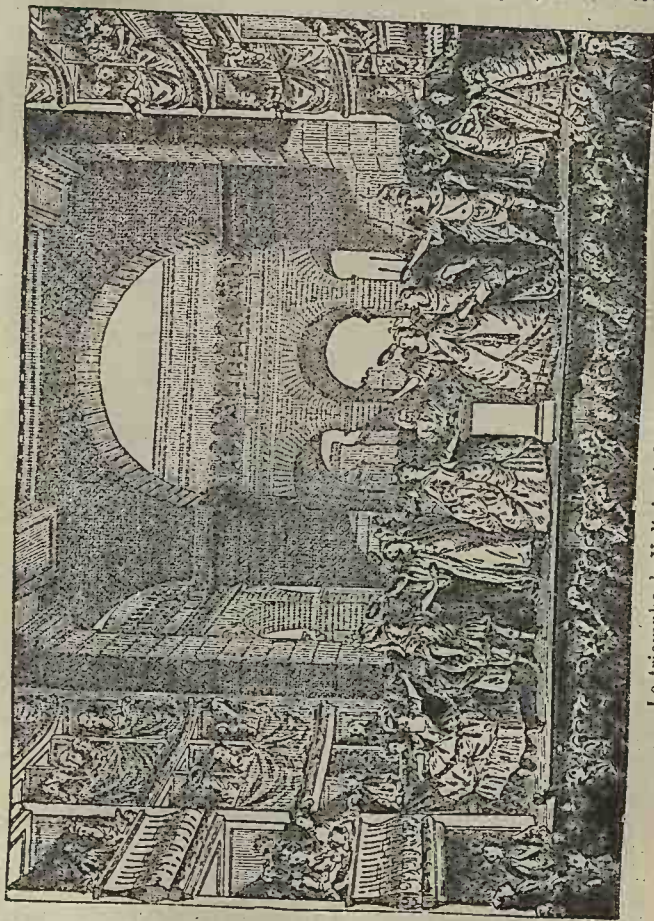


Voltaire, par Jean Houdon.

absolue était déjà contredit. La foi monarchique pourtant était loin d'être morte, et Louis XV mérita d'être appelé le Bien-Aimé. Mais ensuite il fit tout pour ne plus le mériter ; il compromit avec la plus grande légèreté les intérêts de la France, perdit sans souci le grand empire colonial que ses ancêtres avaient fondé, livra le gouvernement et les armées aux caprices de ses favoris, sacrifia Choiseul à M<sup>me</sup> du Barry : « Après moi, le déluge ! » disait-il. Il ne croyait pas si bien dire.

C'était en vérité l'abdication morale de la royauté ; elle n'était plus que luxe et débauches, source de plus en plus abondante en misères pour le pays. Il fallut bien chercher le remède à ces maux, et tout l'ancien régime se trouva par là soumis au travail de la pensée philosophique. Ce fut une merveilleuse manifestation d'idées neuves. Les économistes cherchaient les lois de la prospérité matérielle de la France, protestaient contre le colbertisme, formulaient les doctrines du libre travail et du libre échange : « Laissez faire, laissez passer » ; faisaient l'éloge de l'agriculture, où ils voyaient la condition de la richesse des nations. Le laboureur y gagna au moins des sympathies inattendues et touchantes ; on le loua comme le vrai bienfaiteur de la société, peut-être espéra-t-on qu'il en serait soulagé de ses maux. *L'Encyclopédie* entreprenait audacieusement le bilan des connaissances humaines et surtout proclamait les lois de la recherche scientifique, indifférente en matière de foi, ignorante de toute religion, de tout dogme révélé, sans autre guide que la raison.

Montesquieu publiait l'*Esprit des lois* : « Le genre humain avait perdu ses titres, dit Voltaire à ce sujet ; M. de Mon-



Le triomphe de Voltaire à la Comédie-Française.

tesquieu les lui a rendus » ; purement préoccupé de raisonnement scientifique, il ramenait tous les gouvernements possibles à trois types : le despotisme qui repose sur

la crainte, la démocratie qui repose sur la vertu, la monarchie qui repose sur l'honneur; il croyait la démocratie trop difficile pour être pratiquée par les hommes, et il affirmait



J. J. Rousseau à Ermenonville

ses préférences pour la monarchie à la manière anglaise, la définissant « un État où un seul gouverne avec des lois fixes et stables », ce qui ne s'appliquait pas bien au gouvernement de Louis XV. Voltaire écrasait « l'infâme », comme il disait de l'Église intolérante et cruelle, l'atteignait dans le passé, dans les persécutions qu'elle avait inspirées, dans les guerres de religion, dans le souvenir de la Saint-Barthélemy évoqué par la *Henriade*; dans le présent aussi, lui arrachait, ou réhabilitait ses victimes, Calas, Sirven, le malheureux



chevalier de La Barre, roué vif pour ne s'être pas découvert devant une procession. Voltaire régna vingt-cinq ans à Ferney, vénéré des rois, lui-même roi de son siècle, et lorsque en 1778, l'année de sa mort, « le grand homme », comme on disait, vint assister à Paris au couronnement de son buste à la Comédie-Française, au milieu des cris d'enthousiasme de tout le public, ce fut le triomphe de la claire raison sur l'hypocrisie et l'oppression de la pensée; les Jésuites venaient d'être chassés de France et supprimés. Jean-Jacques Rousseau enfin, plus hardi et plus passionné, déclarait rompu le contrat jadis passé entre la nation et le roi, puisque le roi n'accomplissait pas sa fonction; il rendait à la nation la souveraineté qui lui appartient en propre et qu'elle n'avait pour un temps que déléguée au roi; il annonçait toute la Révolution, et surtout il exerçait autour de lui, en dépit de sa misanthropie, l'influence la plus considérable; il renonçait aux froides abstractions; il remettait en honneur les sentiments et les passions; il fortifiait, il fécondait les enseignements de la raison pure par la chaleur du sentiment; il inspirait à la dernière génération de l'ancien régime cette ardeur de réforme et de philanthropie, cet enthousiasme, cet attendrissement universel qui ont donné à l'aube de la Révolution française son caractère propre et sa beauté, à la Révolution elle-même son irrésistible puissance.

Toute cette éducation philosophique a eu son incomparable portée parce qu'elle a rencontré des circonstances favorables, parce qu'elle a trouvé dans les salons du temps des auditoires prévenus, parce que les femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle l'ont patronnée; c'est une des manifestations les plus curieuses de l'influence des femmes sur l'évolution politique et sociale. Leurs salons ont été les cadres du mouvement philosophique. Toute la société cultivée de ce temps, surtout la société bourgeoise, y fut mêlée, et ce fut à cet égard un heureux temps: toute la vie y fut tournée à la sociabilité, au doux commerce de l'esprit; ce fut, plus encore que le siècle précédent, le siècle de la conversation. Le mobilier et l'architecture privée s'y prêtèrent; les grandes galeries, les hauts appartements

du xvii<sup>e</sup> siècle furent coupés, comme à Versailles même, en petites pièces plus intimes, aux proportions mignonnes, plus



François Boucher, Scène pastorale (Louvre).

convenables à la conversation qu'à la représentation. Le mobilier s'égayait de bois de rose, de bois de violette, de bois d'amarante, encore relevés de marqueterie. Plafonds, corniches, trumeaux s'ornèrent de moulures de plâtre ou de

carton-pâte où s'enguirlandèrent les pastorales, les oiseaux, les fleurs, le carquois et l'arc de Cupidon. Petits bureaux,



Greuze, Le fils puni (Louvre).

petites tables pour les soupers, petits guéridons, chiffonniers, étagères aux fines porcelaines de Saxe, fauteuils confortables, inspireurs de confidences, petites chaises en



bois doré faciles à déplacer au hasard de la fantaisie, canapés, causeuses, tabourets de pied, tout se disposa dans ces salons pour l'échange des idées neuves et des tendres sentiments :



Chardin, par lui-même (Louvre).

milieu et personnages, comme il arrive souvent, en harmonie parfaite.

Siècle étonnamment curieux et mobile, en somme un des grands siècles de l'esprit humain : des peintres de grand talent lui faisaient un charmant décor; d'abord les peintres des fêtes galantes, WATTEAU, l'auteur de *l'Embarquement pour Cythère*, le représentant le plus fin et le plus exact de toute la grâce féminine de ce temps; FRANÇOIS BOUCHER, le



peintre des intérieurs galants et libertins, le protégé de M<sup>me</sup> de Pompadour, puis de M<sup>me</sup> Du Barry. Mais pour ce monde léger les couleurs à l'huile étaient trop sévères ;



Chardin, Le benedicite (Louvre).

LATOUR inaugura le portrait au pastel : « Avec cette poussière colorée et fine comme le duvet des ailes de l'insecte, ces teintes atténuées et harmonieuses, il fixe sur le papier et la toile ce monde papillonnant<sup>1</sup>. » Puis lorsqu'aux approches

<sup>1</sup> A. RAMBAUD. *Histoire de la civilisation française.*

de la Révolution, le goût se fit plus sérieux et se donna aux scènes familiales et morales, ce fut cette merveille qu'est le *Benedicite* de CHARDIN, puis les chefs-d'œuvre de GREUZE, le



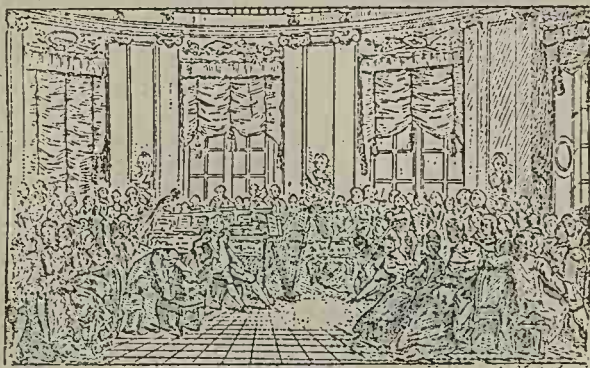
Greuze, La cruche cassée.

*Père de famille, la Cruche cassée, la Mère bien-aimée, avec sa fricassée d'enfants, comme disait M<sup>me</sup> Geoffrin. On était loin des grandes machines historiques du temps de Louis XIV; tout cela s'harmonise joliment avec le retour au sentiment de la nature, à la simplicité. On se passionnait pour toutes les nouveautés, comme pour en préparer de plus grandes; à la musique italienne de Piccini, on opposait la musique*

allemande, de pure méditation ou de symphonie sentimentale, avec Bach, Haydn, dont la connaissance fut favorisée en France par le mariage de Marie-Antoinette avec Louis XVI, Gluck surtout dont l'*Iphigénie* et l'*Armide* furent triomphales. On se précipitait au baquet de Mesmer, un médecin allemand qui prétendait guérir les maladies par la production du fluide magnétique, qu'il obtenait, disait-il, en mettant ses patients les pieds dans un baquet garni d'eau, de limaille de fer et de verre pilé; il obtenait parfois avec des tempéraments nerveux des convulsions redoutables. On courait chez Gall pour lui faire observer les bosses du crâne, chez Lavater pour se faire lire son avenir sur la figure. On s'intéressait davantage à la chimie de Lavoisier, et les jolies Parisiennes expliquaient par des réactions chimiques les plus tendres impulsions de leur cœur. L'électricité était à la mode; tout le monde faisait des expériences; on se pressait autour de la machine électrique; on s'épouvantait des effets de la bouteille de Leyde. L'admiration monta jusqu'à l'enthousiasme lorsqu'on connut l'invention du paratonnerre; on crut que dès lors la puissance de la foudre était domptée; la toilette s'en mêla: les dames portèrent de longs rubans qui, attachés au chapeau, descendaient par derrière jusqu'au bas de la robe. L'inoculation fut une autre mode, assurément louable; on se préparait à faire à la vaccine de Jenner l'accueil qu'elle méritait, vers la fin du siècle. Parmentier, par l'introduction de la pomme de terre en Europe, parut un autre bienfaiteur de l'humanité: à la Saint-Louis de 1781, le roi, la reine et toute la cour se montrèrent avec des fleurs de pomme de terre à la boutonnière.

Mais surtout les philosophes furent les maîtres de ces salons. M<sup>me</sup> de Tencin se dévoua de toute son influence, de tout son esprit d'intrigue, à faire connaître et apprécier l'*Esprit des Loix* de Montesquieu. L'ouvrage avait de la valeur sans cela; mais ce fut le commencement de l'alliance de la philosophie et des dames. M<sup>me</sup> de Lambert forma chez elle, rue Colbert, un cercle délicat et poli qui excita quelque jalousie, même à Versailles; elle s'en moquait en de jolies formules: « Qu'on trouve de *peuple* à la cour! » Ou encore :

« J'appelle *peuple* tout ce qui pense bassement et communément : la cour en est remplie. » Fontenelle y prolongeait sa spirituelle vieillesse, expliquant aux belles marquises les lois de l'astronomie et de la physique dont elles étaient passionnées. M<sup>me</sup> du Châtelet, l'amie de Voltaire, traduisait alors les *Principes* de Newton. Puis M<sup>me</sup> du Deffand et M<sup>lle</sup> de Lespinasse se disputaient Voltaire, Montesquieu,



Un salon au XVIII<sup>e</sup> siècle.

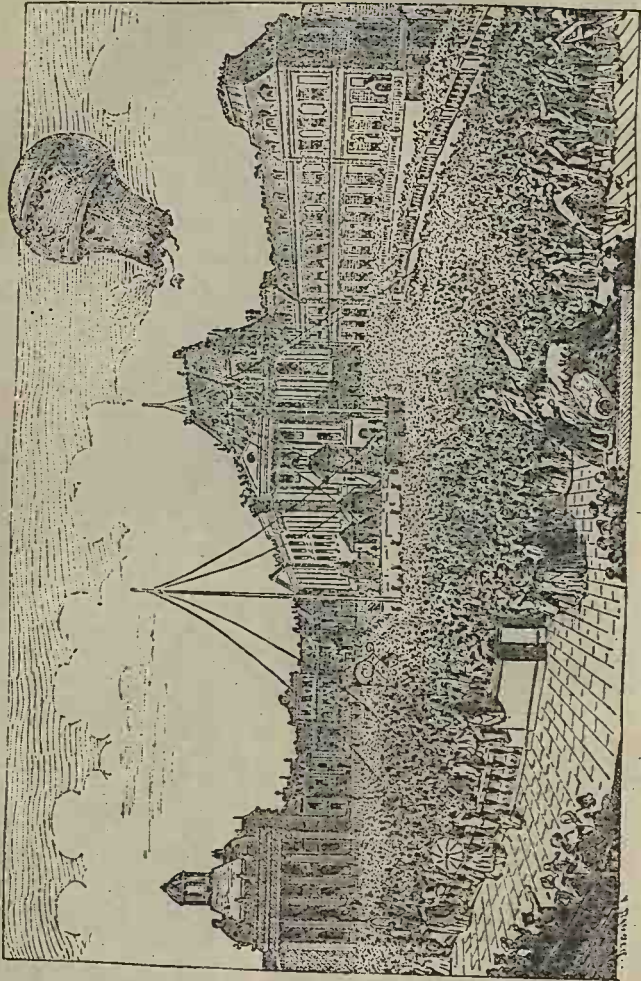
d'Alembert; les Choiseul trouvèrent chez M<sup>me</sup> du Deffand la consolation de leur disgrâce, et son salon fut alors comme un centre d'opposition contre les mœurs de Versailles et la société de la Du Barry. M<sup>lle</sup> de Lespinasse fut la très digne amie de d'Alembert, aussi de Turgot et de Malesherbes; elle fut heureuse de les voir au ministère, de travailler avec eux à la régénération publique; son salon fut alors comme un salon officiel; il fut fermé par la mort (1776) au moment où ces ministres si bien intentionnés étaient renvoyés du pouvoir. Le salon de M<sup>me</sup> Geoffrin fut le mieux établi que l'on eût vu depuis l'hôtel de Rambouillet; elle avait, le lundi, le diner des artistes, Vanloo, Vernet, Boucher, Latour, Soufflot; le mercredi était pour les gens de lettres; il y avait là d'Alembert toujours infiniment aimable, gai et amusant; Marmontel, l'auteur applaudi de *Denys le Tyran* et de jolis contes





Le frontispice de l'Encyclopédie.

moraux ; Marivaux, un peu trop préoccupé de faire honneur



Une expérience acrostatique à Versailles, 19 septembre 1783.

à sa réputation de subtilité et de délicatesse pour être vrai-

ment spirituel, toujours soucieux, dit Marmontel, de mettre idées et sentiments à l'alambic ; Helvétius, toujours généreux sans faste et bienfaisant par nature ; l'abbé Morellet, d'Holbach ; il y avait aussi les étrangers qu'attirait la grâce de l'esprit français et qui savaient s'en parer, Grimm, le plus français des Allemands de ce temps, Horace Walpole, le petit abbé napolitain Galiani, qui fit dix ans les délices de la société parisienne, et qu'il fallut en arracher, un Arlequin avec une tête de Machiavel. Par eux le salon de M<sup>me</sup> Geoffrin eut une réputation européenne ; elle alla voir son « fils », Stanislas Poniatowski, quand il fut devenu roi de Pologne ; elle fut traitée comme une reine à Varsovie, à Vienne aussi ; elle en demeura aussi simple et aussi modeste, avec un grain pourtant de mépris pour les têtes qui n'étaient que couronnées. Elle personnifia dans un charme discret l'influence des idées françaises en Europe.

## III

Il y a toujours eu dans l'esprit français, surtout depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, une disposition naturelle à traiter des questions générales, à se préoccuper des intérêts de l'humanité tout entière. Les enseignements de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de l'Encyclopédie, la foi dans l'excellence de la raison, la nécessité pour tous les gouvernements de travailler au bonheur du genre humain, étaient d'un caractère universel, valaient pour toutes les nations. La langue française était d'autre part et est toujours le meilleur instrument de vulgarisation ; sa netteté, sa probité, comme disait Rivarol, la rendaient la plus accessible aux peuples étrangers, et elle devint en effet au xviii<sup>e</sup> siècle la langue de la conversation et de la diplomatie, la langue universelle. L'Académie de Berlin proposait alors ce sujet de concours : Quelles sont les qualités qui ont fait de la langue française une langue universelle ? Rivarol obtint le prix.

Les doctrines philosophiques donnèrent donc naissance à un mouvement général de réformes, qui est une des plus glorieuses pages de l'histoire de l'influence française au

dehors. Dans presque tous les États de l'Europe, les rois, qui se consacrèrent à l'amélioration du sort des peuples s'inspirèrent des penseurs de France : Pombal, en Portugal, était l'ami de Choiseul. Patinho, ministre de Philippe V, fut surnommé le Colbert espagnol. D'Aranda, après lui, sous Charles III, fut appelé le second Choiseul. Condillac à Parme devint le précepteur du fils du duc Philippe. Frédéric II eut longtemps Voltaire à sa cour. Joseph II fut le prince philosophe par excellence : « J'ai fait de la philosophie, disait-il, la législatrice de mon Empire. » La grande tsarine Catherine II appelait l'*Esprit des Loïs* son bréviaire ; elle disait encore : « Si j'étais pape, je canoniserais Montesquieu. » Elle acheta la bibliothèque de Diderot et lui paya des appointements réguliers pour qu'il en restât bibliothécaire jusqu'à sa mort. Elle eût voulu charger d'Alembert de l'éducation de son fils. Elle entretenait avec Voltaire une correspondance assidue et fut fière de son approbation quand il lui arriva de la mériter.

Il y eut quelque calcul dans cette admiration des souverains pour les philosophes français dont la puissance était devenue très grande sur l'opinion publique. Chez quelques-uns la philosophie fut parfois un trompe-l'œil : Catherine II couvrit son intervention en Pologne en 1772 du grand principe de la tolérance religieuse ; elle ne voulait, disait-elle, qu'y défendre la liberté de conscience des orthodoxes et des juifs, et Voltaire applaudit. Les uns et les autres n'abandonnèrent rien de leur autorité absolue ; ce fut le « despotisme éclairé », mais ce fut toujours le despotisme. Pombal disait qu'il fallait faire le bien à coups de hache. « Avec vos grands principes, écrivait Catherine II à Diderot, on ferait de beaux livres et de mauvaise besogne. » Et elle gardait le knout et la déportation en Sibérie. Le roi Charles III d'Espagne ne se souciait pas d'être populaire : « Mes peuples, disait-il, sont comme des enfants ; ils crient quand on les débarbouille. » Nul souverain ne fut plus impopulaire que l'empereur Joseph II malgré ses excellentes intentions ; il voulut achever l'unité de ses États, imposer à tous ses peuples l'usage de la langue allemande, tirer du chaos de ses diverses provinces une



organisation véritablement nationale : entreprise estimable sans doute, mais qui ne tenait pas compte de la grande variété des races qui habitaient son Empire ; la Belgique se révolta contre les ordonnances impériales et échappa quelque temps en 1789 à la domination autrichienne ; ce fut la révolution de Brabant. La Hongrie faillit en faire autant ; l'empereur dut retirer ses édits et reprendre malgré lui « l'ancienne manière de gouverner ».

Cependant tous ces souverains furent sincèrement dévoués à l'amélioration du sort de leurs peuples et s'acquittèrent en conscience de leur fonction royale. « La nation n'est pas faite pour le souverain, disait Catherine II, mais le souverain pour la nation. » Les rois de Prusse, depuis le roi-sergent, se vantaient d'être les premiers serviteurs de leur État. Parce qu'elles partaient d'une inspiration commune, ces réformes eurent quelques caractères communs d'un bout à l'autre du continent. Voltaire combattait l'intolérance des Parlements et flétrissait les juges de Calas et de Sirven. Ailleurs de même des efforts furent faits pour rendre la justice plus douce, plus humaine, et la philanthropie, un nouveau mot, fut à l'ordre du jour. A Naples, sous don Carlos, le ministre Tanucci ramena toutes les traditions très confuses de la législation du royaume à un code unique, le code Carolin ; ce fut l'œuvre des assemblées révolutionnaires de France et du Consulat. En Toscane, sous Léopold II, second fils de Marie-Thérèse, Beccaria rédigea en 1764 le célèbre *Traité des délits et des peines* ; il s'y éleva avec éloquence contre la peine de mort et contre la torture ou question préparatoire ; il en démontra l'injustice, puisqu'elle fait souffrir l'accusé avant même que sa culpabilité ne soit établie et force souvent l'innocent à se dire coupable sous l'impression de la douleur. Quelques-unes de ces revendications trouvèrent satisfaction dans les lois léopoldines, toutes pénétrées de sentiment humanitaire et de véritable justice.

Les réformes portèrent aussi sur l'instruction. Pombal en Portugal fonda l'Université de Coïmbre. En Danemark, sous Frédéric V et Christian VII, les deux Bernstorff et Struensée

relevèrent la condition des paysans opprimés par les nobles et crurent y réussir le mieux en fondant l'instruction gratuite et obligatoire. Depuis lors les États Scandinaves sont parmi les nations les plus cultivées de l'Europe, et ils commencèrent à apporter une contribution importante à la civilisation générale. Par suite de cette passion pour « les lumières », la réaction contre la domination du clergé, et notamment contre les Jésuites, fut presque générale : il semble qu'à ce point de vue toute l'Europe ait obéi à l'influence de Voltaire. Pombal, à l'occasion d'un complot dirigé contre le roi Joseph I<sup>er</sup>, et dans lequel fut compromis un Jésuite, le Père Malagrida, chassa les Jésuites du Portugal en 1759. Ils furent chassés d'Espagne par d'Aranda en 1767, de Naples par Tanucci en 1768 ; ils avaient été chassés de France en 1764 par Choiseul. Joseph II, le fils de la pieuse Marie-Thérèse, fit une guerre soutenue au clergé de ses États, au point que cette politique anticléricale y a gardé le nom de *joséphisme* ; il est vrai qu'en Autriche, depuis le temps de Ferdinand II, la domination de l'Église catholique était plus lourde qu'en tout autre pays. Il combattit l'autorité du Saint-Siège dans son Empire, déclara qu'aucune bulle n'y pourrait être publiée qu'avec l'approbation ou le *placet* impérial. Il institua le mariage civil. « Je n'aime pas, disait-il un jour, que des gens qui ont pour mission de préparer notre salut dans l'autre monde se donnent tant de peine pour diriger nos affaires dans celui-ci. » Il ordonna la suppression de tous les couvents inutiles ; on n'en trouva que 624 sur 2663 ; leurs biens du moins furent confisqués : « Les principes du monachisme, disait encore l'empereur, sont en contradiction avec la raison humaine. » On le vit saisir quelques-uns des plus riches trésors des églises, pour les ramener à la simplicité évangélique et vendre à des Juifs des vases, des reliquaires, des manuscrits précieux ; il interdisait certains pèlerinages, fixait le nombre des messes et des cérémonies du culte.

Le pape Pie VI s'émut d'une telle fureur de réforme ; il fit lui-même le voyage de Vienne en 1782 ; il n'obtint rien et dut reconnaître à l'empereur le droit de disposer de tous

les bénéfiques ecclésiastiques. Le 13 octobre 1781, l'*édit de tolérance* proclamait la liberté de tous les cultes en Autriche; l'acte était d'importance capitale dans un tel pays. Joseph II eut un triste règne et il rédigeait lui-même ainsi son épitaphe : « Ci-git Joseph, qui fut malheureux dans toutes ses entreprises. » Accès de mélancolie chez un homme qui, plein de bonne volonté, eût voulu faire plus de bien; mais par l'*édit de tolérance*, il garde une place parmi les grands souverains, les libérateurs de la conscience humaine.

Les souverains réformateurs donnèrent surtout leurs soins à la prospérité matérielle de leurs sujets et appliquèrent de leur mieux les théories des économistes. Pombal fut très populaire pour avoir reconstruit sur un plus beau plan Lisbonne, en grande partie détruite par le terrible incendie de 1756. Il tenta d'arracher le Portugal à la domination économique de l'Angleterre, en encourageant la formation de grandes Compagnies portugaises, comme la *Compagnie générale d'Agriculture des rives du Haut-Douro*, ou la *Société de Commerce*; il ne réussit qu'imparfaitement. Charles III en Espagne, assisté de ses ministres, d'Aranda, Florida Blanca, fit creuser des canaux, favorisa l'agriculture, décréta la liberté du commerce des grains, et la population de l'Espagne s'éleva sous son règne de 7 à 11 millions d'habitants. Catherine II fit bâtir un grand nombre de villages et 200 villes nouvelles; elle travailla avec Potemkin à la mise en valeur des provinces qu'elle avait récemment conquises sur les côtes de la mer Noire; ce furent les admirables *terres noires* qui devinrent vite un des greniers de l'Europe. Frédéric II obtint d'aussi beaux résultats. Il augmenta la population de ses États en attirant les étrangers; il avait des racleurs qui s'en allaient dans les pays voisins et par de belles promesses entraînaient les travailleurs à se rendre en Prusse. Il accueillit même les Jésuites, chassés d'Italie, de France et d'Espagne, comme le grand électeur avait accueilli les victimes de la Révocation de l'*Édit de Nantes*. Il fit défricher les terres incultes, assainir les marécages de la Poméranie, introduisit partout des cultures nouvelles, créa des manufactures de toutes sortes, guérit tous les maux

qu'avait causés dans son royaume la guerre de Sept ans. A son avènement la population de la Prusse était de 2 millions et demi d'habitants ; à sa mort elle était de 5 millions et demi.

Tous ces princes firent donc beaucoup de bien à leurs peuples ; ils contribuèrent puissamment à leur fortune et à leur bien-être. Ils en profitaient les premiers et augmentaient dans de notables proportions les ressources de leurs États. Ils étaient comme des propriétaires entendus, qui, sur des terres fatiguées par des dilapidations et des négligences séculaires, ramènent l'ordre, le travail et la prospérité. Mais aussi d'autres réformes, politiques et sociales, furent dès lors partout réclamées ; les peuples ne se contentèrent pas toujours de l'amélioration matérielle de leur condition ; et, lorsque les armées françaises furent portées à travers l'Europe par le patriotisme révolutionnaire, elles la trouvèrent toute préparée à en recevoir le fécond enseignement.

#### IV

Au milieu de ce mouvement général de réformes, de cette universelle bonne volonté des plus puissants souverains, qu'était la royauté de Louis XV ? La Régence de Philippe d'Orléans n'avait été qu'une réaction contre la dévotion hypocrite du règne précédent ; elle avait été licenciée sans pudeur, avait cultivé le scandale avec une sorte de fanfaronnade, bouleversé les fortunes et les mœurs dans le fol agiotage de la rue Quincampoix, porté le cardinal Dubois à l'archevêché de Cambrai, au siège de Fénelon ; elle avait contribué pour sa part à découvrir à tous, sous les grimaces pieuses, l'immoralité naturelle à la monarchie absolue ; elle lui avait arraché son masque. Préambule digne du règne qui suivit : la monarchie de Louis XV allait se vautrer dans le vice, en hâte d'épuiser les pires jouissances avant le prochain déluge ; un régime politique et social ne peut pas finir plus misérablement.

Il y eut bien quelques réformes, selon le caprice des favo-



rites. L'influence de M<sup>me</sup> de Pompadour maintint quelque temps au pouvoir le comte d'Argenson et Machault : l'un, au ministère de la Guerre, fit quelque chose pour relever la condition des officiers bleus ou roturiers ; mais un de ses successeurs, le marquis de Ségur, exigea en 1781, à la veille de la Révolution, quatre quartiers de noblesse, c'est-à-dire quatre générations, sans une tare roturière, pour le grade de capitaine. L'autre, Machault, tenta d'enrayer l'accroissement devenu inquiétant de la propriété d'Église qui diminuait aux dépens du Trésor l'étendue de la terre imposable ; il voulut même frapper toutes les terres, nobles ou ecclésiastiques aussi bien que roturières, d'un impôt du vingtième ou de 5 p. 100 du revenu ; c'eût été à la fois un soulagement pour les roturiers et une source de profits considérables pour l'État ; mais les privilégiés surent défendre leur privilège d'exemption, le vingtième demeura sur les épaules du pauvre peuple, et Machault fut chassé du ministère pour avoir essayé de faire renvoyer M<sup>me</sup> de Pompadour. Ce n'est guère que contre les Jésuites que le règne de Louis XV accomplit une réforme de quelque valeur ; ce fut la suite de l'impopularité acquise aux Jésuites par la persécution des protestants et des jansénistes. L'opposition janséniste se renferma d'abord dans le Parlement de Paris, auquel elle servit de prétexte pour essayer de jouer encore un rôle politique. Mais l'opinion publique, dont il fallait désormais tenir compte, s'en émut de plus en plus vivement ; il se forma à la cour un « parti des dévots », héritier de la pruderie de M<sup>me</sup> de Maintenon, contre l'influence de M<sup>me</sup> de Pompadour. Alors la favorite soutint de sa grande autorité les jansénistes et les philosophes contre la Compagnie de Jésus ; on découvrit dans les constitutions de l'ordre des maximes contraires à l'indépendance des États ; on connut la formidable organisation internationale des Jésuites ; ils refusèrent de se soumettre aux lois du royaume ; ils furent chassés de France en 1764 ; l'ordre même fut aboli par le pape Clément XIV en 1773. On crut y voir le grand triomphe de la liberté religieuse au xviii<sup>e</sup> siècle.

Il n'est pas nécessaire d'en savoir gré à Louis XV ; il y

voyait surtout la défaite du parti dévot qui gênait ses plaisirs, un moyen de satisfaire un peu l'opinion publique au lendemain de la paix honteuse de 1763. Il lassait d'autre part toute l'affection dont on lui avait fait un long crédit. Ses ministres avaient préparé habilement l'annexion de la Lorraine ; il était alors appelé *Louis le Bien-Aimé* ; mais ensuite il soutint sept ans la guerre de la succession d'Autriche, pour rien ; il vainquit à Fontenoy, pour le roi de Prusse, et sous prétexte de faire la paix en roi et non pas en marchand, en vérité pour n'être pas plus longtemps dérangé, il signa le traité d'Aix-la-Chapelle, et ce fut une mode de langage que de dire à tout propos « bête comme la paix ». Ce n'était rien encore. Le traité de Paris eut quinze ans plus tard une autre gravité ; puis Choiseul, qui mettait quelque talent au relèvement de la politique française, qui avait particulièrement contribué à l'expulsion des Jésuites, qui était populaire, fut sacrifié à la haine de M<sup>me</sup> Du Barry, pour laquelle il ne parvenait pas à avoir de la considération ; et pendant les quatre dernières années de son règne, Louis XV s'enfonça et perdit la royauté dans la débauche ; la noblesse honnête, rouge de honte, quitta la cour et rentra dans ses terres ; elle y gagna ; il ne resta autour de M<sup>me</sup> Du Barry et du vieux roi qu'un entourage digne d'eux ; la cour ne fut plus qu'un mauvais lieu. L'abbé Terray, qui consentit à gérer les finances de cette entreprise, y engloutit des sommes énormes ; le gouffre financier se creusa, où la royauté, malgré les vertus de Louis XVI, allait être précipitée.

Car tout se ramène, sous Louis XVI, à la question financière. Le trésor était vide, par suite des guerres aussi coûteuses que désastreuses, et surtout des dépenses de la cour. Il ne se remplissait plus parce que les terres de l'Église de plus en plus étendues étaient toujours exemptes d'impôts, parce qu'aussi les impôts étaient de plus en plus lourds pour les autres terres déjà épuisées par les droits féodaux, parce qu'enfin les roturiers ne pouvaient plus et ne voulaient plus payer. Il fallait prendre un parti, élargir la matière imposable en supprimant des privilèges d'exemption qui n'avaient plus de raison, dégager le contribuable de la charge

des droits féodaux pour le mettre à même de suffire aux besoins de l'État : la masse du peuple ne demandait pas autre chose et n'entendait pas autrement le sens des grands principes philosophiques.

Louis XVI, à défaut de caractère, avait de bonnes intentions ; il fit de la philosophie la législatrice de son royaume. Il se confia à Turgot, qui se mit courageusement à l'œuvre. Il appliqua aussitôt les maximes des économistes, où il voyait la loi même de la prospérité publique : Laissez faire, laissez passer. Il décréta la liberté du commerce des grains, assurant un débouché aux terres à blé, du pain aux provinces pauvres ; il décréta la liberté du travail et supprima les privilèges des corporations. Il pensait rendre ainsi la vie à l'agriculture et à l'industrie qui se mouraient étouffées de protectionnisme et de charges féodales, faire circuler à travers le pays un sang nouveau. Il chercha le moyen d'élargir la base de l'impôt pour assurer les finances de l'État ; il supprima les corvées qui depuis cinquante ans étaient devenues très onéreuses pour le paysan par suite de l'extension considérable du réseau des routes et chemins ; il estima que ces routes, étant surtout utiles aux propriétaires, devaient être construites à leurs frais, et il remplaça la corvée par une prestation en argent, payée par tous les possesseurs de biens-fonds, privilégiés ou non privilégiés. C'était le premier essai d'une « subvention territoriale », sorte de taille réelle qui eût frappé tous les sujets du roi en proportion de leur fortune immobilière, qui eût soulagé le paysan et donné à l'État d'importantes ressources. Il voulait organiser entre le roi et le peuple un système complet de « municipalités », de paroisses, d'arrondissements, de provinces, qui élues par les plus aisés auraient éclairé le gouvernement sur les intérêts du pays, aidé à l'équitable répartition des charges, transformé les sujets en citoyens libres ; il avait la plus grande confiance dans les bienfaits de la liberté et de l'instruction ; il était sûr de tirer des trésors de la libre activité des Français s'appliquant sur un sol plein de promesses ; il eût rendu en même temps à la royauté sa vigueur première ; pour parler comme les gens de ce temps,

elle eût repris sève en enfonçant ses racines dans la bonne terre de France. Cependant Turgot faisait des économies, aux dépens d'une cour qui avait conservé trop du personnel et des habitudes de la fin du règne précédent ; cela n'était point du goût de cette cour, ni en particulier de la reine Marie-Antoinette, et comme Louis XVI était faible, Turgot fut renvoyé ; on ne songea plus aux réformes, on s'efforça de ne pas songer à la Révolution. On pensa se tirer d'affaire avec des expédients ; ce fut toute la politique du banquier Necker ; il procéda par emprunts assez heureux ; cela lui permit de soutenir les frais de la guerre d'Amérique ; guerre glorieuse, et coûteuse ; tout le profit des emprunts y passa, et il fallut pratiquer de nouvelles économies ; on ne laissa pas même à Necker le temps de finir la guerre américaine ; en 1781, abandonné de Louis XVI, il donna sa démission. Les *assemblées provinciales*, qui auraient pu pourvoir à une meilleure distribution des charges publiques, et dissimuler aux yeux des peuples l'absence des libertés politiques, furent tentées trop tard et trop partiellement pour arrêter le mouvement révolutionnaire.

Après Necker, pendant huit ans, il n'y eut plus de trouble-fête au ministère ; on reprit à Versailles la bonne vie d'autrefois, et la royauté s'en alla à l'abîme, aveuglement, parmi les rires et les danses. Louis XVI avait fait tout l'effort de bien dont il était capable ; il s'abandonna à la malheureuse influence de la reine ; ce fut vraiment sous Calonne et Brienne le règne de Marie-Antoinette : avec d'exquises qualités personnelles, combien elle fut coupable ! Elle a par sa légèreté une bien grande part de responsabilité dans les catastrophes qui ont suivi. Elle avait des amis, les Lamballe, les Polignac, qui lui demandaient beaucoup et auxquels elle ne voulait point faire de peine ; dès 1779, en cinq ans de règne, elle avait donné aux Polignac 500 000 livres de rente, sans compter 300 000 francs pour la dot de leur fille. En 1785, elle dépensa 258 000 livres, qui en représenteraient au moins le double aujourd'hui, uniquement pour sa toilette ; elle dépensait par an pour ses écuries 200 000 francs de plus que sous le dernier règne, et le public commençait



de trouver que cette reine était aussi coûteuse que la dernière maîtresse de Louis XV. Ce fut bien autre chose lorsqu'elle fut prise de la manie de bâtir ; grâce à Calonne qui ne lui refusait rien, elle fit bâtir le Petit-Trianon ; le palais n'est pas grand en effet, et le hameau est d'une simplicité rustique ; cependant le jardin seul et l'aqueduc ont coûté 1 649 529 livres. Ensuite elle acheta Saint-Cloud, dont les embellissements et les aménagements coûtèrent aussi très gros ; et ces palais demandaient des fêtes, à l'occasion de leur inauguration, ou de la visite d'un roi, comme Gustave III de Suède qui y vint en 1784 ; une seule petite fête à Trianon coûta alors 400 000 livres. Est-il étonnant que Marie-Antoinette ait été surnommée Madame Déficit ? Elle était inconsciente et trouvait moyen de se plaindre à sa mère de la légèreté de ses « vilains sujets » de Français. Elle n'était pas seule à piller le Trésor ; toute la cour suivait l'exemple qu'elle donnait ; selon Augéard, secrétaire des commandements de la reine, le comte d'Artois, le second frère de Louis XVI, à lui seul se fit donner, pendant les quatre ans du ministère Calonne, 56 millions de francs, et l'on comprend que Louslatot, en 1789, dans son journal les *Révolutions de Paris*, ait pu comparer la France « à ce vaste champ qu'Ezéchiél vit couvert de corps morts, lesquels servaient de pâture à des vautours ».

Calonne en effet put pendant quatre ans (1783-1787) suffire à cette folie de gaspillage. On devine de quelle manière, en empruntant, à des taux usuraires, 650 millions « pour les besoins de la cour ». Mais à la fin il ne trouva plus de prêteurs, à n'importe quel taux ; il songea à des impôts, et réunit une assemblée de notables. Le public s'en amusait en attendant qu'il se fâchât : « La nouvelle troupe de comédiens engagés par le sieur de Calonne, disait un pamphlet, commencera ses représentations le 27 de ce mois : elle donnera pour grande pièce les *Fausse confidences*, et pour petite le *Consentement forcé* ; elle terminera par un ballet-pantomime allégorique intitulée le *Tonneau des Danaïdes*. » Pourtant les notables demandèrent naturellement la réduction des dépenses de la cour ; le comte d'Artois protesta contre une

pareille idée : « Vous devriez savoir, Messieurs, que les dépenses du roi ne peuvent pas être réglées sur les recettes, mais les recettes sur ses dépenses. » Louis XVI céda quelque peu, malgré les cris de la cour ; il renvoya Calonne, et appela Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse ; ce n'était pas une solution, ou du moins elle était insuffisante ; Brienne voulut emprunter 450 millions, il n'y avait pas d'autres ressources ; le Parlement protesta ; d'ailleurs l'emprunt ne fut pas couvert. Brienne fit banqueroute, cessa de payer les rentes, s'empara des caisses de bienfaisance, puis s'en alla avec de grosses sommes. Plus d'argent dans le Trésor, les emprunts impossibles, les impôts insuffisants. La royauté avoua enfin son impuissance ; elle fit appel à la nation : Necker fut chargé de convoquer les États Généraux.

---

## CHAPITRE IX

### LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

1. — La Révolution.
2. — Les principes de 1789.
3. — La société nouvelle.
4. — Les résultats politiques.

#### I

On peut enfermer l'histoire de la Révolution Française entre ces deux dates, 1789 et 1804. Mais en vérité, comme les principes de la Révolution sont loin d'avoir reçu toute leur application, en France et hors de France, on pourrait dire que l'ère de la Révolution s'est ouverte en 1789 et qu'elle se développe depuis, ère aussi importante dans l'évolution des sociétés que l'ère chrétienne dans l'évolution de la conscience individuelle. Il y a du moins entre 1789 et 1804 les dates principales, les épisodes les plus caractéristiques de ce qu'on appelle la Révolution française; il y a de l'intérêt à en considérer d'un coup d'œil d'ensemble la marche générale.

Les États Généraux se réunirent à Versailles le 5 mai 1789; ils étaient une véritable représentation nationale; car Necker, par le Règlement royal du 24 janvier 1789, avait donné aux élections une base très large. Il n'avait pas pu supprimer de lui-même la vieille distinction des trois ordres, mais il avait établi que le tiers état aurait une représentation double, c'est-à-dire autant de représentants que les deux autres ordres réunis: proportion encore insuffisante, qui pourtant allait permettre au tiers état de jouer le rôle

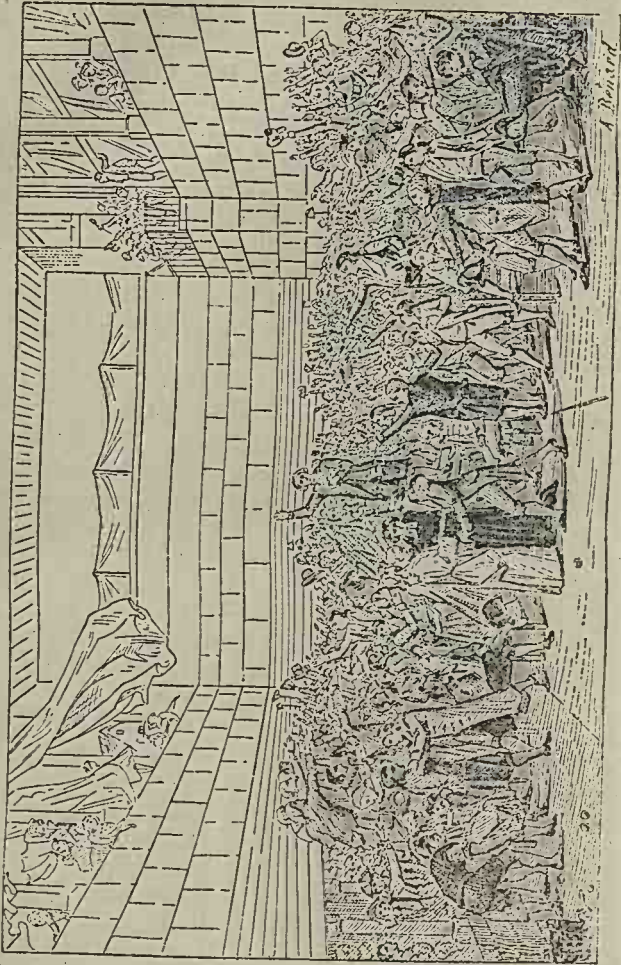
auquel il avait droit. Donc le clergé et la noblesse élurent directement leurs députés par bailliages ; pour le tiers-état, il y eut deux degrés : tous les Français âgés de vingt-cinq ans, ayant un domicile et inscrits au rôle des contributions — ce qui représente un suffrage presque universel, — choisirent dans chaque paroisse des « électeurs » qui se réunirent ensuite au chef-lieu de bailliage pour élire le député. La nation tout entière prit une grande part à la campagne électorale, s'intéressa aux nombreuses brochures et pamphlets qui furent alors publiés. Mais surtout chaque député apporta à Versailles le *Cahier des doléances et des vœux* de ses commettants. Les cahiers de la noblesse et du clergé marquent encore de l'attachement à un régime destiné à périr ; on y rencontre pourtant aussi souvent le consentement à des réformes très profondes, car le bas clergé souffrait autant que le tiers-état de l'ancien régime et il envoya à Versailles un grand nombre de curés ; et la noblesse de campagne, qui avait en grande partie fui la cour à la fin du règne de Louis XV, avait appris à connaître les misères des paysans et à admettre la nécessité d'importants sacrifices : beaucoup de ses représentants allaient s'honorer grandement dans les délibérations de l'Assemblée. Les cahiers du tiers-état sont les plus intéressants ; ils sont le résultat d'une curieuse collaboration du bon sens populaire avec les enseignements des philosophes ; les cahiers des paroisses ont généralement la naïveté de ceux que nous citons au chapitre précédent, et ne s'élèvent pas aux considérations philosophiques, comme nous dirions, qui dominent le sujet ; mais les paysans nommèrent « électeurs » ceux qui avaient plus de connaissances, plus d'expérience, plus de facilité d'expression, et par là ces électeurs nommèrent députés le plus souvent des bourgeois cultivés, qui surent leur expliquer la raison de la misère générale, le remède à y apporter, les lois d'un régime politique social plus parfait. Les cahiers du tiers-état sont ainsi l'expression même des progrès que l'opinion publique avait faits à travers le xviii<sup>e</sup> siècle ; même, au contact de la réalité exprimée par les cahiers des paroisses, les enseignements des philosophes durent se traduire en



applications pratiques, et ce fut bien la volonté réfléchie de la France qui fut exprimée par les États Généraux.

C'est pourquoi il fut impossible de les enfermer dans les traditions de l'ancien régime. Les privilégiés voulaient maintenir la séparation et le vote en trois ordres, qui leur assureraient comme autrefois deux voix contre celle du tiers et leur permettraient de repousser ses prétentions, si elles étaient trop hardies. Les députés du tiers ne furent pas émus de cet obstacle suranné ; audacieusement, le 15 juin, ils se donnèrent le titre de représentants du peuple et furent rejoints dans la salle de leurs délibérations par la plupart des représentants du bas clergé ; le 17, sur une motion de Sieyès, ils remplacèrent l'ancien nom des États Généraux par celui d'*Assemblée nationale*, et quelques députés de la noblesse vinrent délibérer avec eux. La royauté désormais n'avait plus devant elle une représentation divisée, affaiblie par des querelles intestines comme en 1614, mais la nation elle-même, et c'est pourquoi ces événements sont d'une importance extraordinaire. On le comprit à la cour, et le roi fut encouragé à rappeler les députés au respect des anciennes lois. Le 20 juin, les députés, sans avoir été prévenus, trouvèrent la salle de leurs séances fermée par ordre du roi ; irrités, ils prétendirent délibérer quand même ; ils cherchèrent sous la pluie et trouvèrent dans le Vieux-Versailles la salle du Jeu de Paume ; ils s'y entassèrent parmi les applaudissements populaires ; ils déclarèrent que « rien » ne les empêcherait d'accomplir le mandat qu'ils tenaient de la nation ; ils jurèrent « de ne pas se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient jusqu'à ce que la constitution du royaume fût établie et affermie sur des fondements solides ». Le 21 juin, le comte d'Artois loua la salle du Jeu de Paume, et rit de ce bon tour. Le 22 juin, le clergé donna asile à l'Assemblée dans l'église cathédrale Saint-Louis. Le 23, le roi présida une séance royale, pour y rappeler aux députés les anciennes constitutions du royaume, et leur ordonna de délibérer séparément en trois ordres. Le roi parti, ils ne se séparèrent point ; un officier leur vint répéter l'ordre du roi, et Mirabeau, de sa voix tonnante, lui

répondit au nom de tous : « Nous sommes ici par la *volonté*



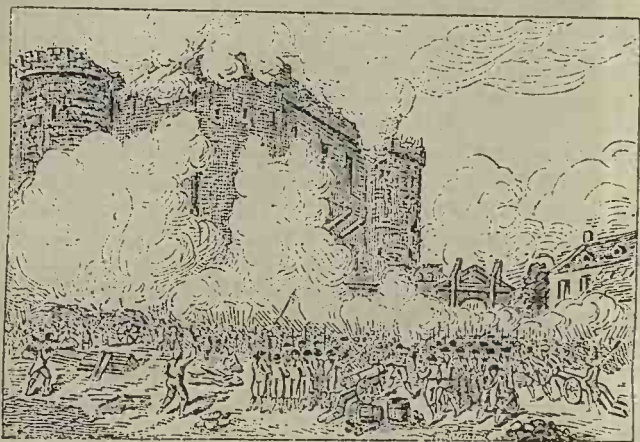
David. Le serment du Jeu de Paume.

du peuple et nous n'en sortirons que par la puissance des

baïonnettes. » La cour n'insista pas pour le moment ; l'Assemblée nationale existait.

Mais la cour n'avait que retardé sa vengeance, pour la mieux préparer : secrètement, dans les jours qui suivirent, elle fit venir à Versailles, autour de Paris, de nombreux régiments, particulièrement choisis parmi les régiments étrangers, allemands surtout, qui étaient alors au service de la France ; il s'agissait de contenir l'effervescence révolutionnaire qui agitait Paris et de prévenir les grands désordres qui sans doute suivraient une dissolution de l'Assemblée ; on parlait au moins à Versailles de transporter l'Assemblée dans une ville de province, éloignée de Paris, afin de la tenir à la merci des baïonnettes. On avait raison à la cour de se préoccuper de la situation des esprits à Paris ; car Paris allait jouer le premier rôle dans l'histoire de la Révolution, au point que l'on pourrait soutenir que sans Paris la Révolution n'aurait pas eu lieu. Lorsque la cour eut achevé ses préparatifs de coup de force, elle renvoya Necker du ministère, le 11 juillet, et le pouvoir fut confié à des ministres, comme le baron de Breteuil et le maréchal de Broglie, qui étaient connus, écrivait alors Jefferson, « pour le despotisme turc de leur caractère ». Avec l'étrange pénétration de l'esprit populaire, les Parisiens devinèrent le plan de la cour, et le prévirent. A la voix de Camille Desmoulins, ils se soulevèrent et s'armèrent ; le commandant des troupes de Paris, Besenval, avait des régiments de cavalerie à sa disposition ; il y eut des conflits sanglants à la place Vendôme, à la place Louis XV, entre la foule et les dragons et le *Royal-Allemand*. Mais le gouvernement avait compté sans le régiment des gardes-françaises, un régiment d'élite de la garde du roi, qui très populaire et très pénétré du sentiment national, se mit du côté du peuple et compromit toute la répression. Le peuple, portant les gardes-françaises en triomphe, s'empara des armes, fusils et canons, entassés aux Invalides, et, poussé par une sorte d'instinct fait de haines accumulées, préoccupé surtout de donner un sens à sa victoire et une leçon décisive à la royauté, il assiégea la Bastille, et en quelques heures, après une fusillade meur-

rière, la força à capituler. Evénement considérable ! le monde entier y vit, comme disait La Fayette, « le signal de l'émancipation européenne » ; et, comme si en effet, rien de ce qui se passe à Paris n'était indifférent au reste de la terre, à Saint-Pétersbourg, écrivait l'ambassadeur, comte de Ségur, à la nouvelle de la prise de la Bastille, « Français, Russes, Danois, Allemands, Anglais, Hollandais, tous dans les rues

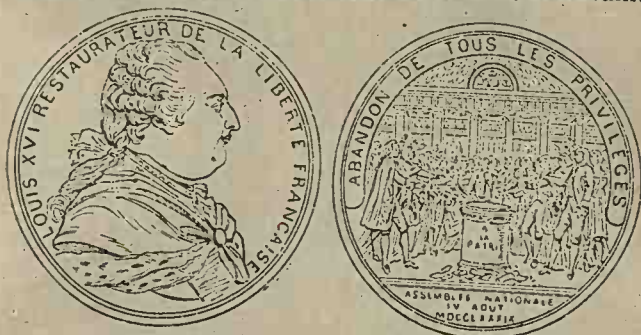


La prise de la Bastille (gravure du temps).

se félicitaient et s'embrassaient, comme si on les eût délivrés d'une chaîne trop lourde qui eût pesé sur eux. » C'est sans doute que la prise de la Bastille annonçait à tous la fin du despotisme, l'avènement de la liberté. Et la cour de Versailles le comprit aussi de la sorte ; Louis XVI se rendit à l'Assemblée pour l'assurer de ses excellentes intentions, puis vint à Paris visiter son bon peuple, mit à son chapeau la nouvelle cocarde nationale aux trois couleurs, se comporta très bien et fut applaudi ; cependant le comte d'Artois et la faction Polignac, sentant leur règne fini, émigraient déjà ; le maréchal de Broglie s'en allait aussi, avec plusieurs régiments : on eût dit une armée en déroute.



L'Assemblée put travailler, sous la protection toute proche de Paris et de sa garde nationale. Elle avait fort à faire. Toute la France était bouleversée par les derniers événements ; les agents royaux n'étaient plus obéis, on attendait les réformes de l'Assemblée ; on les espérait immédiates, complètes, sans souci des réflexions et des soins que demandait l'entreprise de la constitution de la France. Les paysans, inquiets des premières nouvelles de Paris, et travaillés



Médaille de la nuit du 4 août 1789.

de « la grande peur » qui leur fit craindre un moment une inconcevable conspiration des seigneurs, des brigands et des bêtes des bois, se jetèrent sur les châteaux, brûlèrent les parchemins féodaux, renversèrent toutes les petites bastilles qui étaient demeurées partout les symboles et les forteresses de l'oppression féodale. Et l'Assemblée était fort embarrassée et émue de ces nouvelles qui lui arrivaient à chaque instant de tous les points du pays, lorsque dans la soirée du 4 août, deux députés de la noblesse, le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, proposèrent de voter que les droits féodaux seraient aussitôt abolis et que désormais les charges publiques seraient supportées par tous les Français en proportion de leurs revenus. C'était la seule solution de la crise où se débattait le pays ; elle excita le plus vif enthousiasme dans l'Assemblée. Ce fut un autre événement d'aussi grande importance que la prise de la Bastille ; pendant toute cette

nuit du 4 août, les députés des classes privilégiées abandonnèrent, parmi les applaudissements unanimes, les droits anciens, ecclésiastiques ou seigneuriaux, dont la France réclamait la suppression. « Grand exemple, dit Michelet, que la noblesse expirante léguait à notre aristocratie bourgeoise. » La volonté nationale eût sans doute suffi à la destruction de l'ancien régime social ; mais il ne convient pas d'atténuer la beauté du sacrifice si généreusement consenti par les représentants des deux premiers ordres ; il a du moins épargné à l'Assemblée et au pays des difficultés et des convulsions qui pouvaient être pénibles.

Cependant le roi, retombé une fois de plus sous la domination d'un entourage maladroit, entouré de nouveau de régiments fanatiques qui l'encourageaient à une vigoureuse résistance, les gardes-du-corps, le régiment de Flandre, déjà tourmenté des appels que les émigrés lui adressaient du dehors, refusait de sanctionner les décrets du 4 août, de dépouiller comme il disait, *sa noblesse, son clergé*. Il fallut l'y obliger encore, ce fut le résultat des Journées des 5 et 6 octobre, où les Parisiens s'en vinrent chercher le roi à Versailles et l'emmenèrent à Paris, à l'abri désormais, pensait-on, de toutes les intrigues, sous la protection et le contrôle populaire. On put croire alors la grande crise révolutionnaire terminée : l'Assemblée, venue aussi à Paris, y travailla ardemment tout l'hiver, à l'organisation de l'ordre politique et social. Le printemps venu, la nature elle-même se montra bienfaisante, pleine de promesses de riches moissons. Le peuple, heureux de sa délivrance assurée, célébra l'ère nouvelle en des fêtes fraternelles ; des fédérations s'organisèrent partout. Le 14 juillet 1790, la grande Fédération nationale fut célébrée à Paris, sur le Champ-de-Mars, autour de l'autel de la patrie, où le clergé officia sous la voûte du ciel, où le roi et la reine elle-même reçurent avec une joie d'apparence sincère les acclamations populaires, où Marie-Antoinette, réellement émue, semble-t-il, de l'affection touchante de ce peuple généreux, lui présenta dans un gracieux geste le petit dauphin. Ce fut une journée de réconciliation cordiale : les maux de l'ancien régime déjà oubliés, la nation

ne demandait qu'à organiser, sous une monarchie bienfaisante, un ordre social meilleur. Pourquoi Louis XVI préféra-t-il l'appui des baïonnettes étrangères à l'amour de son peuple, qui lui eût été une force invincible ? Il n'y avait pas alors de républicains en France. Ce sont les fautes de la royauté qui ont fait la République.

En effet, le comte d'Artois et les émigrés se mettaient peu à peu d'accord avec les gouvernements étrangers pour une intervention en France. Ils ne pouvaient pas donner au roi de plus funeste conseil que celui de s'enfuir. Le roi pourtant quitta Paris furtivement, avec toute sa famille, dans la nuit du 20 juin 1791 ; il allait vers la frontière pour s'y mettre en rapport avec les étrangers et les émigrés concentrés à Coblenz ; il s'agissait de préparer un coup de force contre l'Assemblée comme en juillet 1789. La voiture royale fut arrêtée à Varennes et ramenée sur Paris. Cette criminelle et malencontreuse aventure fit à la royauté un tort irréparable ; froissés dans leur patriotisme aussi bien que dans leurs espérances révolutionnaires, à voir le roi s'abandonner aux conseils de l'étranger, beaucoup de Français commencèrent d'être républicains ; le roi avait brisé lui-même le lien très fort que le sentiment monarchique, plusieurs fois séculaire, établissait entre la nation et lui ; la Révolution ne pouvait plus se faire avec lui ; il était son prisonnier déjà, elle allait se faire sans lui, et, par son obstination dans l'erreur, contre lui. En vain, la Constituante demeurée monarchiste lui attribua-t-elle une part considérable de souveraineté en lui laissant le droit de veto suspensif sur tous actes législatifs ; il ne s'en servit que pour contredire tous les décrets de la nouvelle Assemblée, forçant chaque jour un plus grand nombre de Français à la pensée qu'il était seulement un obstacle à la volonté de la nation et bientôt même un danger pour la sécurité de la patrie.

Lorsque la guerre, enfin rendue inévitable, au printemps 1792, par les provocations de l'Autriche, eut mis aux prises les rois et la Révolution, lorsque, après les premiers engagements malheureux pour les troupes françaises, l'Assemblée législative eut proclamé la patrie en danger, suscitant dans

toute la France une magnifique levée de volontaires, lorsque les volontaires Marseillais entraient dans Paris en chantant avec une grave résolution le chant de Rouget de l'Isle, quel pouvait être, dans l'émotion patriotique de tout un peuple, l'effet du manifeste de Brunswick ? Il sommait les



Médaille du 10 août 1792.

Parisiens de respecter le roi et la famille royale ; il les menaçait des plus terribles châtimens ; il se proclamait le gendarme de la royauté ; rien ne pouvait mieux la compromettre ; elle apparaissait elle-même comme l'ennemie de la France et donnait forcément l'impression de la trahison ; elle trahissait d'ailleurs en effet, en entretenant des intelligences secrètes avec les ennemis de la France. Le résultat ne se fit pas longtemps attendre : le 10 août, la royauté fut renversée et la famille royale enfermée au Temple. La Convention, immédiatement élue par le suffrage universel, parmi les dramatiques circonstances de l'invasion prussienne, ne pouvait pas rendre au roi la direction de la défense nationale ; elle confirma à l'unanimité la déchéance de la royauté, proclama la République le 22 septembre 1792, mit le roi en jugement, reçut les preuves de sa trahison, et le fit exécuter le 21 janvier 1793.

En trois ans, surtout à cause de l'intervention étrangère, la France était passée de la monarchie absolue à la République démocratique ; mais il est nécessaire d'observer, sous peine des interprétations les plus erronées, que la Répu-



blique, sous la Convention, ne fut pas, même pour les républicains, un gouvernement régulier : née des circonstances exceptionnelles de la guerre étrangère, elle demeura un gouvernement exceptionnel, « révolutionnaire », essentiellement un gouvernement de défense nationale. La Convention exerça la dictature, par l'intermédiaire du comité de Salut public et des représentants en mission ; elle tint la France, par suite des nécessités de la guerre étrangère et de la guerre civile, sous le régime de l'état de siège. Car la France ne connut jamais de pires dangers : les rois de l'Europe, sûrs d'abord de vaincre l'anarchie de la France semblable à celle où sombrait alors l'indépendance de la Pologne, avaient été épouvantés des victoires républicaines de Valmy et de Jemappes. Goethe voyait dans la victoire de Valmy le commencement d'une « ère nouvelle dans l'histoire du monde » ; les rois n'avaient pas lieu de s'en réjouir ; ils auraient préféré la continuation de l'ère ancienne. Custine parcourait en octobre 1792 l'Allemagne occidentale, jusqu'à Francfort, parmi les acclamations populaires ; Dumouriez, après Jemappes, conquérait toute la Belgique, dans la joie enthousiaste de tout le pays, ouvrait l'Escaut et Anvers à la libre navigation ; un décret de la Convention du 19 novembre proclamait l'alliance de la nation française avec tous les peuples contre tous les tyrans, promettait secours et fraternité à tous les peuples qui voudraient avoir, comme la France, leur liberté. La mort de Louis XVI fut le défi suprême jeté à tous les rois.

Ils le relevèrent ; elle fut une raison ou un prétexte à la formation de la coalition européenne contre laquelle la France allait lutter pendant plus de vingt ans. Ils ne doutèrent point de leur victoire et dès le début organisèrent le prochain démembrement de la France en même temps que l'écrasement de la Révolution ; ils remportèrent en effet d'abord de grands succès ; ils reprirent la Belgique, ils franchirent de tous côtés les frontières françaises ; ils assiégèrent Dunkerque, Maubeuge, Landau ; ils marchèrent sur Lyon, sur Perpignan. Cependant l'Église, désormais l'éternelle ennemie de la Révolution qui lui avait pris ses biens et voulait

fonder la liberté de conscience, soulevait la Vendée contre la Convention et frappait dans le dos les armées républicaines. L'année 1793 fut terrible.

Le parti montagnard, tout-puissant à la Convention après la défaite des Girondins, fut forcé par ces extrêmes dangers à une politique impitoyable. Au dedans il mit la Terreur à l'ordre du jour ; il fit périr sur l'échafaud Marie-Antoinette, de nombreux prêtres et royalistes, les Girondins. Il réduisit l'insurrection vendéenne par les victoires de Cholet et du Mans ; elle fut achevée par les massacres de Nantes. Il imposa à la France entière la formidable unité jacobine. Il fit face à l'invasion avec la même énergie. La levée en masse de 300 000 hommes, en février 1793, n'avait pas suffi ; il réquisitionna au mois d'août tous les Français et toutes les ressources du pays ; pendant que dans la fièvre du patriotisme surexcité, on pressait à l'intérieur la fabrication de la poudre, des fusils et des canons, le comité de Salut public jetait quatorze armées à la frontière, leur donnait pour tactique l'offensive générale, par grandes masses, sans souci des règles stratégiques, sans peur des obstacles ; il donnait pour mot d'ordre aux généraux : La victoire ou la mort ! et prouvait par de sinistres exemples que la formule n'était pas vaine. Alors ce fut la merveilleuse épopée des soldats de l'an II, unique dans l'histoire des hommes, inspirée par un patriotisme jusque-là inconnu, fait à la fois du sentiment national et du sentiment de la liberté, aussi beau, quoique d'une autre espèce, que celui de Jeanne d'Arc.

Le miracle fut le même ; la victoire était assurée à des forces morales aussi exceptionnelles ; d'un élan superbe, en trois mois, les soldats de la République délivrèrent toutes les frontières : ce fut, dès septembre 1793, la victoire de Hondschoote qui délivra Dunkerque assiégé par les Anglais ; ce fut en octobre la victoire de Wattignies qui délivra Maastricht, et en décembre, avec plus de peine et plus de gloire encore, la victoire de Wissembourg qui sauva Landau et chassa ensemble les Prussiens et les Autrichiens au-delà de la frontière. Partout les armées républicaines avaient le même bonheur ; d'ailleurs, les ennemis étaient divisés,

jaloux les uns des autres, leur offensive n'avait pas la grandiose unité de la défense républicaine ; battus, ils en furent encore moins unis, se rejetant des uns aux autres la responsabilité de la défaite, et la France allait avoir ainsi d'autres succès.

Du moins la délivrance des frontières devait avoir pour conséquence la fin de l'état de siège où la France s'était enfermée pendant quelques mois, et la dictature du comité de Salut public n'eut plus de raison d'être ; un pareil régime, par sa nature même, ne pouvait être que passager. Robespierre voulut le prolonger, non pas sans doute par ambition personnelle, mais pour en appliquer la force à la fondation définitive de la République ; il voyait dans la République, à la façon de Rousseau, la religion nouvelle ; il en créa le culte ; il en voulut imposer la foi ; il compromit son œuvre par une nouvelle Terreur, qui n'avait plus même l'excuse de la défense nationale ; la victoire de Fleurus et la seconde conquête de la Belgique (26 juin 1794) rendirent plus insupportable le régime de la guillotine robespierriste ; les représentants en mission, de retour à Paris, n'avaient pas été pliés à la soumission par le dictateur ; ils entreprirent de le renverser. Il succomba le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) et fut décapité le lendemain.

Par la force des choses la chute de Robespierre fut le signal de la réaction, et la période qu'on appelle la « réaction thermidorienne » devait durer plusieurs années et ne se terminer que dans la dictature militaire. Car les victoires des soldats de l'an II ne s'arrêtèrent pas là ; en quelques mois, dans l'hiver suivant, ils achevèrent la conquête de la Belgique, de la Hollande, de toute la rive gauche du Rhin. Ils forcèrent à la paix, par les traités de Bâle (1795), la Prusse, l'Espagne, la Hollande, la Toscane ; ils firent reconnaître pour la première fois les frontières naturelles de la France. Mais ni l'Angleterre, ni l'Autriche ne furent ainsi désarmées, il fallut continuer contre elles les hostilités en Irlande et en Égypte, en Italie et en Allemagne ; ce fut l'occasion de nouvelles victoires de la France, mais où le sentiment patriotique n'avait plus de place, et où le sentiment de la liberté

fut bientôt moins remarquable que l'amour de la gloire ou du butin : ce fut l'ère des généraux ambitieux, de Pichegru à Bonaparte.

La République ne pouvait échapper au danger de la dictature militaire qu'en organisant, dans la paix, de fortes institutions politiques et sociales. Il faut dire ici toute l'imperfection de cette œuvre qui est la seule explication scientifique des événements postérieurs. Où est en vérité l'œuvre législative de la première République? On dirait qu'elle ne fut capable que de la guerre, de la défense nationale, puis de la conquête, et en vérité elle y fit une besogne qui suffit à sa gloire. Mais ce n'est pas la guerre qui peut fonder la liberté, et l'œuvre nécessaire de la fondation véritable et définitive de la République ne fut pas même ébauchée. L'œuvre politico-religieuse de Robespierre fut brisée par sa mort, et il n'en resta plus dans les années suivantes que d'informes vellétés de religion républicaine, à laquelle quelques philosophes seulement portèrent de l'attention. C'est que la République ne peut être que laïque, fondée sur la raison, non pas sur la foi. Au milieu même des épreuves de 1793, la Convention avait projeté une organisation méthodique de l'enseignement démocratique ; elle avait conçu la triple hiérarchie des écoles primaires, secondaires et supérieures ; elle eût voulu que les premières fussent ouvertes à tous, les autres aux plus méritants sans condition de fortune ; c'eût été la condition d'une démocratie éclairée, consciente de ses devoirs et de ses droits, digne de la liberté. Après Thermidor, on perdit de vue ces grands principes ; qui sait si les grands bourgeois de la Convention ne furent pas effrayés de donner au peuple lui-même, par l'instruction, une force invincible? Du moins ils mutilèrent les grands projets de 1793 ; ils oublièrent, de parti-pris sans doute, les écoles primaires, c'est-à-dire les écoles du peuple ; leur essai d'écoles secondaires, les écoles centrales, ne fut pas exécuté d'une manière assez complète ni avec des ressources suffisantes ; ils conservèrent quelques établissements d'enseignement supérieur, les grandes écoles, et de cela il convient de les louer, mais sans excès : splendide couronnement d'un édifice sans fondations.



A part cela et la guerre, — celle-ci sans doute trop absorbante pour permettre d'autres travaux, — que fit la Convention pour fonder la République ? Elle renonça à son projet de constitution de 1793, parce qu'il était établi sur le suffrage universel et les principes les plus démocratiques ; elle le remplaça par la constitution de 1795 ou de l'an III ; on a dit quelques-uns de ses défauts, qu'elle énervait le pouvoir exécutif en le partageant entre cinq directeurs renouvelables tous les ans l'un après l'autre, qu'elle préparait un régime de coups d'État en empêchant toute action du Directoire sur les Conseils ou des Conseils sur le Directoire autrement que par violence ; il est vrai qu'elle ne sut rien emprunter à l'expérience parlementaire de l'Angleterre. Elle a un autre caractère qui lui fut plus funeste encore : elle eut la défiance de la démocratie ; elle accorda le droit de vote à tous les contribuables, mais elle réserva l'éligibilité à un petit nombre d'aisés, ceux qui possédaient un revenu de la valeur de cent cinquante journées de travail en moyenne, c'est-à-dire d'environ 4 à 500 francs : ce fut un régime semblable à cet égard à celui du règne de Louis-Philippe. Le Directoire, qui sortit de cette constitution, gouverna selon les mêmes préoccupations. Il écarta le péril royaliste, qui était enfermé dans la constitution elle-même ; il ne le put d'ailleurs que par un coup d'État, celui de Fructidor (1797). Il mena une guerre constante contre les démocrates, traités de jacobins et d'anarchistes ; il fit périr Babeuf, coupable de doctrines socialistes ; il poursuivit aussi de purs démocrates, comme Robert Lindet ; il eut déjà la peur du « spectre rouge ». Il n'y a qu'un moyen de chasser ce spectre, c'est de travailler à la réalisation de la démocratie, de faire des lois politiques et sociales vraiment inspirées de la pensée du bien public. Le Directoire n'en eut pas le loisir ; les Conseils, toujours obsédés du souvenir de la Terreur, et recrutés dans la bourgeoisie, n'y furent pas disposés. Le gouvernement vécut au jour le jour, à la merci des incidents qui naissaient sans cesse d'une guerre étrangère interminable. Le pays ne pouvait pas s'attacher à ce régime ; ce fut la faillite de la première République : lors des défaites de la campagne de

1799, au commencement de la seconde coalition, le Directoire perdit son peu de prestige et un dernier coup d'État fonda la dictature d'un glorieux général.

## II

Il est cependant resté de la première Révolution française, de cette crise unique dans l'histoire des hommes, quelques durables institutions et surtout des idées immortelles qui sont dues pour la plupart à l'Assemblée constituante. Les principes de 1789 allaient être les principes de la société moderne ; ils marquent un moment capital de l'histoire de la civilisation. Ils sont renfermés dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, du 26 août 1789, et remontent donc à la période grandiose où la souveraineté nationale venait de s'affirmer d'abord par la suppression de l'ancien régime et où par conséquent il était nécessaire de formuler au moins les principes du régime moderne. Ils ont de la ressemblance avec la *Déclaration américaine de 1776* ; mais ils sont plus complets : les Américains faisaient appel à la doctrine philosophique de l'égalité de tous les hommes pour se soulever contre la dépendance où la métropole prétendait les tenir ; ils avaient en la formulant le souci de la conclusion pratique qui était la proclamation de leur indépendance. La Déclaration française n'a pas d'autre but que d'exprimer, à l'aide seulement des lumières de la raison, les lois de la société nouvelle, sans considération de peuple ou de pays. On lui a reproché de n'être qu'une abstraction philosophique, d'être faite d'affirmations nuageuses, sans appui sur aucune réalité positive, sans respect d'aucune tradition nationale. C'est là en effet son défaut, c'est là aussi sa grandeur ; aussi bien n'est-elle pas si abstraite qu'on l'a dit, car chacun de ses articles a pour objet de corriger un des abus de l'ancien régime. Il ne serait pas difficile d'y faire voir le produit naturel et à cet égard réaliste d'ailleurs d'une tradition très française et d'une éducation de plusieurs siècles ; nous avons déjà dit et au surplus on connaît bien le caractère généralisateur de l'esprit français ; il est depuis les origines,

par l'influence ancienne de Rome et une formation intellectuelle séculaire, disposé aux applications étendues; c'est le propre mérite de la littérature du xvii<sup>e</sup> siècle et ce qui la rend éminemment classique, et aussi de la philosophie du xviii<sup>e</sup> siècle devenue classique à son tour en matière politique et sociale, comme la précédente en matière morale et psychologique; il ne se pouvait point que l'analyse des conditions de la société humaine, si loin poussée par les écrivains du xviii<sup>e</sup> siècle, n'aboutit point à la conception et à l'expression de lois générales; la Déclaration des droits de l'homme est le point où se réunirent des griefs du peuple contre des abus séculaires, les enseignements théoriques des philosophes du xviii<sup>e</sup> siècle et les applications pratiques où se réalisa ensuite lentement la société nouvelle. Les principes de 1789 paraîtraient encore bien moins abstraits si l'on voulait bien considérer combien ils sont pleins de réalités fécondes, et qu'il y a peu de nos lois modernes qui n'y soient contenues en germe et comme en puissance. D'ailleurs ils étaient très positivement la condamnation décisive de l'ancien régime et par là encore ils avaient un sens que les Français de 1789 trouvèrent très clair.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen se résume en trois mots essentiels, dont nous voudrions analyser toute la signification: la souveraineté nationale, la liberté, l'égalité. Après avoir proclamé en son article premier que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », elle en tirait en l'article 3 cette conséquence immédiate: « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation », et, en l'article 6, elle disait encore: « La loi est l'expression de la volonté générale. » A vrai dire, ce principe de la souveraineté nationale n'était pas nouveau; il était le fondement de la cité antique, à Athènes et à Rome; là aussi la loi était l'expression de la volonté générale, issue des délibérations de l'assemblée du peuple ou des comices. Mais l'antiquité n'avait pas su étendre ce principe au-delà des murs de la cité; il était facile de réunir sur la place publique tous les citoyens, qui du reste ne furent pas très nombreux dans ces sociétés anciennes

fondées sur l'esclavage ou la clientèle ; il ne parut pas possible alors d'organiser les délibérations de tous les citoyens d'un grand Empire ; on ne réussit pas à instituer le système représentatif, on s'en tint à la conception d'un empereur, personnification plus tard divinisée, de la souveraineté et de la majesté populaires, et le terme de l'évolution politique de l'antiquité fut le régime impérial. Il eut pour conséquence dans les temps modernes la monarchie absolue.

Mais aussi dès lors l'Angleterre formulait et appliquait d'une façon de plus en plus parfaite le régime nouveau de la représentation nationale. Elle avait retrouvé le principe de la liberté individuelle que l'antiquité avait fini par sacrifier à l'État ; elle le proclama définitivement au XIII<sup>e</sup> siècle dans la Grande-Charte, elle en tira le principe précieux du consentement des imposables à l'impôt, et elle institua en face du roi une représentation de la nation, le Parlement ; là est la plus belle part de l'Angleterre dans l'histoire de la civilisation. Mais par contre elle ne sut point sortir tout à fait des cadres féodaux ; elle ne sut point refaire la souveraineté de la nation tout entière ; elle s'enferma, elle s'attarda pendant des siècles dans des privilèges ; son Parlement ne fut pas la parfaite image ou représentation de la nation anglaise ; par ses lords laïques ou ecclésiastiques, par ses chevaliers tout-puissants à la Chambre des Communes, par ses bourgeois mêmes, il ne fut que la représentation d'une aristocratie très étroite et très jalouse de sa suprématie. On mesurera par là l'exacte valeur de la Déclaration des droits : elle rétablit dans l'organisation politique des sociétés humaines le principe antique de la souveraineté nationale, rendu pratique, grâce à l'exemple de l'Angleterre, par le système représentatif, mais étendu à toutes les classes de citoyens. Il avait pour conséquence naturelle le suffrage universel ; quand elle en vint aux réalités, la Constituante eut peur de cette conséquence et fit de la propriété la condition du droit de vote ; elle limita même très étroitement le privilège d'éligibilité ; la Convention, après Thermidor, eut les mêmes scrupules et s'en tint à peu près aux mêmes formules. Elle avait cependant été élue par le suffrage universel ;



mais elle était effrayée des résultats qu'il avait produits, la Terreur et la dictature de Robespierre. En fait les assemblées révolutionnaires reculèrent devant l'application intégrale du principe de la souveraineté nationale posé dans la Déclaration ; elles s'arrêtèrent à cette conception que la bourgeoisie propriétaire est la plus parfaite, la plus sage représentation de la nation. Ce n'est que la seconde République qui, cinquante ans plus tard, fondera définitivement le suffrage universel.

La Déclaration des droits de l'homme est fondée en second lieu sur la liberté. « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » Implicitement et en réalité, ce fut, contre l'ancien régime des lettres de cachet, des corporations à monopoles, des persécutions, la proclamation de la liberté individuelle, en elle-même et dans ses applications, la liberté du travail et du commerce, la liberté de la conscience notamment. La liberté individuelle est inscrite en l'article 7 : « Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elles a prescrites. » C'est l'*habeas corpus* ; la liberté individuelle devait être encore souvent violée en France, et elle n'y est pas aujourd'hui même entourée de toutes les garanties. Selon les leçons des économistes, un moment appliquées par Turgot, le colbertisme disparut enfin ; le commerce fut débarrassé de toutes douanes intérieures ; l'industrie fut dès lors sous le régime de la libre concurrence qui d'ailleurs ne devait pas avoir uniquement des avantages. Le souvenir des inconvénients et des servitudes des anciennes corporations fit interdire par les assemblées révolutionnaires toute liberté d'association ; elles favorisèrent ainsi l'égoïsme individualiste, et laissèrent l'individu isolé en face de l'État ou de la richesse. Il faudra un siècle pour faire rentrer la liberté d'association dans les lois. Les articles 10 et 11 proclamèrent la liberté de la pensée, la liberté de la presse, libérèrent ainsi l'imprimerie ; ce ne devait pas être encore définitivement. Il est surtout une sorte de liberté dont l'application fut particulièrement délicate, la liberté de conscience. Il n'est pas nécessaire de rappeler

l'importance exceptionnelle de ce principe et les constantes violations dont il avait été l'objet sous l'ancien régime, où la persécution religieuse était comme une application obligatoire du droit divin. Cependant la Constituante elle-même y fut embarrassée et y commit dès le début la plus grave erreur ; elle viola elle-même la liberté de conscience qu'elle avait instituée en prétendant faire des prêtres et des évêques des fonctionnaires de l'État, en faisant de la religion un service public : ce fut la constitution civile du clergé. Elle se trompait ; le clergé ne consentit pas à ce schisme ; les catholiques, atteints en leur conscience, ne voulurent pas reconnaître le clergé constitutionnel. La Législative aggrava la situation par toutes sortes de mesures de persécution contre les prêtres insermentés ou réfractaires. Puis la Convention entreprit de « déchristianiser » la France, et, avec Robespierre, de remplacer le catholicisme par une religion républicaine. A la fin seulement de ses séances, la Convention eut conscience du véritable régime qui convient à la liberté religieuse, qui est celui de la séparation des Églises et de l'État, qui se définit simplement un régime où l'État, ne connaissant pas les Églises, les laisse libres de leur action et considère la conscience des citoyens comme un domaine sacré, inaccessible à son pouvoir.

Mais le fondement de la souveraineté nationale et de la liberté est dans le principe de l'égalité ; c'est parce que tous les hommes sont égaux, que chacun doit être libre, c'est-à-dire doit pouvoir faire tout ce qui lui plaît en dehors des limites du même droit chez autrui, et que tous les citoyens d'une même nation doivent constituer ensemble la souveraineté nationale. L'égalité est du reste la plus grande nouveauté de la Déclaration ; elle n'avait jamais existé jusque-là ni dans l'antiquité ni dans les temps modernes. Car la société antique était fondée sur l'esclavage. « La civilisation antique, dit M. Jean Izoulet, c'était une poignée d'hommes libres portés sur un monde d'esclaves. » L'institution de l'esclavage ne parut jamais choquante à aucun des sages de la Grèce ou de Rome ; elle leur parut sans doute une institution nécessaire. Elle disparut avec le christianisme ; elle reparut

pourtant sous une forme nouvelle au détriment des noirs, réputés d'une autre race que les blancs et digne tout au plus de les servir ; parmi les peuples les plus civilisés de la terre, ce préjugé n'a pas totalement disparu. Du moins la Convention s'honora-t-elle en supprimant l'esclavage dans les colonies françaises. La société moderne avait été fondée sur le privilège de quelques-uns aux dépens du plus grand nombre : les uns étaient exempts d'impôts, dotés de droits profitables, estimés d'une condition supérieure ; les autres étaient serfs ou chargés de servitudes. Et il ne sembla pas pendant longtemps que la société pût être autrement faite ; l'Angleterre elle-même avait fondé sur cette inégalité ses institutions politiques pourtant libérales. C'est pourquoi nous touchons là au fondement essentiel des principes de 1789, à la base même de la doctrine révolutionnaire : en vérité c'est le trait profond par lequel se marque dans l'histoire des hommes la civilisation contemporaine. Car cette conquête ne fut point reprise aux Français depuis 1789 : l'égalité devant la loi, devant l'impôt, devant la justice, l'admissibilité de tous à toutes dignités, charges et emplois publics, tout cela dès lors fut acquis définitivement, fut inscrit dans les codes de la Révolution, pénétra rapidement dans les mœurs qui y étaient préparées par la longue haine de tous les privilèges, s'imposa même bientôt à l'Europe, et transforma peu à peu, à l'image de la France, toutes les sociétés civilisées.

On a contesté, on conteste encore dans quelques cercles, de bonne foi sans doute, la valeur pratique et morale de ces nouvelles doctrines : il y a encore des gens qui, sans doute de noble race comme M. de Talleyrand, regrettent la douceur de vivre des temps passés, souffrent de la nostalgie des élégances d'autrefois, se scandalisent des brutales passions qu'ont déchainées parmi les hommes les dangereux principes de liberté et d'égalité. Il est impossible pourtant de nier que ces principes ne soient un progrès considérable de la civilisation, puisque non seulement ils reprennent l'enseignement chrétien de l'égalité et de la fraternité, mais encore puisqu'ils relèvent la plupart des hommes de la condition comme animale où ils étaient jusque-là assujettis, pour les appeler au

libre exercice de leurs facultés naturelles. C'est tout bénéfice pour l'humanité en général ; pour l'élite aussi. Inspirons-nous encore ici de la *Prière sur l'Acropole*. « Législatrice, source des constitutions justes, dit Renan ; Démocratie, toi dont le dogme fondamental est que tout bien vient du peuple, et que, partout où il n'y a pas de peuple pour nourrir et inspirer le génie, il n'y a rien, apprends-nous à extraire le diamant des foules impures. » Combien le diamant sera plus beau qui sortira des foules purifiées !

### III

Les principes de 1789 assurément n'ont pas aussitôt reçu une application parfaite ; ils représentent plutôt une sorte d'idéal philosophique que lentement réalise la société nouvelle. La Constituante pourtant en obtint déjà d'importants résultats. L'abolition du régime féodal dans la nuit du 4 août 1789 avait définitivement libéré la propriété roturière. Le 2 novembre suivant, l'Assemblée confisqua les biens du clergé et les mit en vente : les paysans en achetèrent de grandes quantités, et la petite propriété, qui, au courant du XVIII<sup>e</sup> siècle avait commencé de devenir importante, s'étendit considérablement ; ainsi la masse des habitants des campagnes se trouva fortement attachée aux idées révolutionnaires et constitua, comme on a dit, « la plus forte démocratie rurale qui soit au monde » ; l'assise fondamentale de la France contemporaine.

De même la suppression des corporations, implicitement renfermée dans les décrets du 4 août, fut le signal de la liberté du travail industriel. Qui voulut aussitôt ouvrit boutique, et l'industrie, jusque-là liée par des règlements étroits, prit un essor inouï. Ce fut la révolution économique que les théoriciens du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient annoncée et préparée ; elle produisit d'ailleurs bientôt des conséquences qu'ils n'avaient pas prévues : la libre concurrence eut toute l'âpreté de la lutte pour la vie ; les petits y devaient succomber, et l'on arriva assez vite, en deux ou trois générations, au régime de la grande industrie, qui posa avec une



gravité bientôt redoutable le problème complexe de l'organisation du travail.

La liberté de la pensée et de la presse fut assurée, du moins en principe, car elle devait encore être souvent violée à travers le XIX<sup>e</sup> siècle. Du moins pendant les premières années de la Révolution, elle fut absolue et fit surgir un grand nombre de journaux; Bonaparte ne tarda pas à limiter ces manifestations gênantes de l'opinion publique et dès lors la liberté de la presse subit une évolution singulièrement capricieuse, selon l'arbitraire des gouvernements. La liberté de conscience fut à peu près établie, sauf les persécutions de l'époque terroriste. Le Concordat lui-même, qui fut complété par un régime spécial aux religions protestante et israélite, ne fut pas un attentat à la liberté de conscience, quoiqu'il ait abouti à une situation privilégiée pour l'Église catholique. Les mœurs, même de notre temps, n'ont pas toujours été aussi libérales que la loi.

L'égalité fut définitivement acquise et rencontra moins de difficultés. La Déclaration eut aussitôt à cet égard toutes ses conséquences. Le principe de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, qui s'était heurté à tant d'obstacles au XVIII<sup>e</sup> siècle, fut admis désormais sans réserve, conformément à l'article 13 : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. » Ce n'est pas que l'organisation financière de la France nouvelle ait été immédiatement achevée, ni qu'il soit facile de déterminer avec exactitude les facultés de chacun. Il fallut plusieurs années pour donner à la France le solide système financier que la royauté n'avait pas pu établir. La Constituante créa la contribution foncière, qui ne put donner tous ses résultats que ~~Torsque~~ le cadastre fut achevé, ce qui demanda plus de cinquante ans. Elle créa aussi la contribution personnelle, fixée également pour tous les Français à la valeur de trois journées de travail, et la compléta par la contribution mobilière calculée sur la valeur du loyer et ainsi proportionnelle à peu près aux facultés de chacun.

Elle institua enfin la contribution des patentes sur tous établissements industriels et commerciaux. Ces ressources ne furent pas suffisantes; le Directoire les compléta pas la contribution des portes et fenêtres et par des impôts indirects, le monopole des tabacs, des poudres, l'organisation du timbre et de l'enregistrement. Mais la perception de tous ces impôts ne fut bien réglée que par le Consulat, lorsqu'il institua l'administration des contributions directes et celle des contributions indirectes, selon une hiérarchie rigoureuse qui assura enfin à l'État des ressources très régulières. Ainsi s'était résolue lentement la crise financière qui avait été la cause déterminante de la Révolution. Le crédit de la France fut bientôt consolidé grâce au Grand-Livre de la Dette publique que la Convention avait ouvert pour garantir toutes les dettes de l'État, et grâce à la fondation de la Banque de France le 18 janvier 1800 qui ne devait pas cesser d'être le plus précieux soutien pour le gouvernement et pour toute l'activité économique du pays.

Les Assemblées révolutionnaires ne trouvèrent pas le régime militaire qui devait s'imposer ensuite à la société moderne. La Constituante, qui n'était pas belliqueuse et espérait conserver la paix avec l'Europe, s'en tint au régime de l'enrôlement volontaire, complété par l'organisation des gardes nationales sur tout le territoire. En 1792, la Législative se tira des dangers du moment par un appel plus pressant aux volontaires, au nom de la patrie en danger. La Convention fut la première à proclamer et à appliquer le principe du service obligatoire: au lendemain de la formation de la première coalition, elle décréta une levée de 300 000 hommes; en août suivant elle ordonna la levée en masse. « La réquisition, dit Mignet, fut à l'ordre du jour; on recruta les armées avec des réquisitions d'hommes; on les nourrit avec des réquisitions de vivres. » Le cours des affaires fut interrompu; la grande et unique affaire des Français fut de sauver la République. Cette organisation révolutionnaire, nécessitée par des circonstances exceptionnelles, ne fut considérée par personne comme une institution normale; cependant, comme la guerre se prolongea, et qu'en particulier sous le Directoire

elle ne cessa point, il fallut régulariser ce système ; en 1798, Jourdan, ministre de la Guerre, fit voter une loi qui obligeait tous les jeunes gens également au service militaire et les divisait, selon l'année de leur naissance, en classes successives qui devaient répondre à l'appel du gouvernement selon les besoins ; c'est sur ce régime que furent fondées les armées de l'Empire. Mais cet impôt du sang parut très lourd, surtout sous Napoléon, et lorsque la royauté fut rétablie en 1815, elle revint au système de l'enrôlement volontaire, seulement complété par le tirage au sort ; ce n'est que sous la troisième République que pour faire équilibre aux grandes puissances militaires de l'Europe centrale, la France revint au régime du service militaire obligatoire pour tous ses jeunes gens.

Dès la Constituante, la justice fut organisée selon les principes de la stricte égalité. « La loi, disait la Déclaration, doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. » Il fallut plusieurs années pour étudier et rédiger le Code nouveau. Mais de bonne heure la Constituante détruisit toute l'ancienne organisation judiciaire incohérente et injuste pour la remplacer par une hiérarchie unique de tribunaux très sagement et libéralement réglée. Elle institua, pour tous les Français, sans distinction de classes sociales, un juge de paix dans chaque canton, un tribunal civil dans chaque district, et au point de vue pénal elle attribua la justice correctionnelle au juge de paix, la justice criminelle à un tribunal criminel de département ; à cet égard elle créa le jury, composé de citoyens jurés, chargés de déclarer s'ils estimaient l'accusé coupable ou non, le tribunal n'ayant ensuite d'autre fonction que d'appliquer la peine, s'il y a lieu : cette institution, fondée sur le principe de la justice rendue par les pairs, était imitée de l'Angleterre ; elle fut aussitôt très populaire en France. Au-dessus de tous les tribunaux civils et criminels, il y eut la Cour de cassation. La Constituante voulut que tous ces juges fussent élus, du haut en bas de la hiérarchie, dans la pensée d'assurer leur indépendance à l'égard du pouvoir exécutif. Bonaparte reprit pour le gouvernement le droit de nommer tous les membres de la magistrature, en

attribuant à la justice assise le privilège de l'inamovibilité.

Alors aussi sous le Consulat fut achevé le Code ; on allait l'appeler bientôt le Code Napoléon, dénomination injuste, car si Napoléon contribua à son achèvement et s'il y marqua son influence en certains articles qui du reste ne sont pas les meilleurs, tout le travail de la préparation avait été accompli par les divers comités que les Assemblées révolutionnaires avaient successivement constitués à cet effet depuis 1789. Le Code civil dérive de trois sources : le droit romain, les coutumes et les principes posés par la Révolution : « Nous avons respecté, dit Portalis au *Discours préliminaire*, dans les lois publiées par nos Assemblées nationales sur les matières civiles, toutes celles qui sont liées aux grands changements opérés dans l'ordre politique ou qui par elles-mêmes nous ont paru évidemment préférables à des institutions usées et défectueuses. Nous avons fait une transaction entre le droit écrit et les coutumes, toutes les fois qu'il nous a été possible de concilier leurs dispositions ou de les modifier les unes par les autres, sans rompre l'unité du système et sans choquer l'esprit général. Il est utile de conserver tout ce qu'il n'est pas nécessaire de détruire ; les lois doivent ménager les habitudes quand les habitudes ne sont pas des vices. » Le Code civil traite naturellement de la famille et de la propriété. Il laïcise la famille ; les actes de l'état civil sont définitivement remis aux mains des municipalités et ne font pas de différences de religions ; jadis, lorsque les actes de l'état civil étaient aux mains du clergé, les familles des protestants et des juifs, par exemple, n'avaient pas d'existence légale. Les conditions à remplir pour l'accomplissement du mariage civil sont établies par le Code, en ce qui concerne les publications antérieures ou le régime du contrat : le Code admet le régime dotal emprunté aux lois romaines, mais il recommande le régime de la communauté, pris au droit coutumier, d'origine plus purement française et qui fait une famille plus étroitement unie, d'intérêts absolument solidaires ; il est vrai qu'il maintient la femme dans l'état d'infériorité où la tenait la loi romaine, interdisant à la femme mariée l'administration de sa fortune personnelle et la libre disposition de



ses biens, la maintenant, elle et sa fortune, sous la tutelle du mari. Le Code définit la puissance paternelle, les caractères de la majorité, les conditions de l'adoption, de la tutelle. Il ne fait aucune différence entre les enfants nés d'un même mariage, et confirme la suppression de l'ancien droit d'ainesse. La Restauration essaiera en vain de le rétablir. Pour le régime de la propriété, le Code fut fondé surtout sur les principes du droit romain; c'est le plus souvent d'après cela qu'il fixa le régime de la propriété complète ou de l'usufruit, les conditions de voisinage, de bornage, de mitoyenneté, qu'il analysa et réglementa les servitudes diverses, par exemple pour l'écoulement des eaux, le drainage, l'usage des sentiers battus, des fontaines publiques. Il traita aussi, le plus souvent d'après les lois romaines, des divers modes de transmission de la propriété, des successions en ligne directe ou collatérale, des inventaires, des donations, legs, testaments de formes variées, des contrats de vente, d'échange, de prêt, de louage ou de bail, des créances et dettes, des hypothèques.

Ainsi toutes les variations des coutumes d'autrefois disparurent; toutes les transactions et conditions de la vie civile furent désormais réglées selon l'unité de droit, et fondées sur l'égalité de tous les Français. Napoléon viola lui-même en 1808 ce principe essentiel de la Révolution, en créant une noblesse impériale dotée de fiefs inaliénables, appelés *majorats*, parce qu'ils étaient transmissibles de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, selon la coutume des temps féodaux. Ce système demeura restreint à quelques familles et finit par disparaître beaucoup plus tard dans les lois de la troisième République. Et c'est parce que ce Code civil demeura caractérisé par le principe absolu de l'égalité, qu'il franchit de bonne heure les limites de la France et qu'il devint la loi d'un grand nombre d'autres nations. Il s'étendit naturellement assez vite dans les colonies françaises, à mesure qu'elles furent occupées. Beaucoup de cantons suisses, surtout de l'ouest, l'adoptèrent. Napoléon le donna à la Belgique et à la Hollande, qui depuis l'ont remanié tout en en conservant les grandes lignes, à l'Italie et au royaume de

Naples : les Bourbons, rétablis à Naples en 1815, le gardèrent et l'étendirent à la Sicile. Une grande partie de l'Allemagne le reçut aussi sous le règne de Napoléon, tous les pays rhénans, le pays de Bade, la Westphalie; il allait sans doute gagner d'autres pays allemands lorsque l'Empire tomba; mais il resta du moins la loi de l'Allemagne occidentale, à laquelle il conserve une très remarquable originalité dans l'ensemble de l'Allemagne contemporaine. C'est le dernier signe, et non pas le moins intéressant, de l'influence des idées françaises en Europe; il est vrai qu'il fut le plus souvent le résultat de la conquête par les armes.

## IV

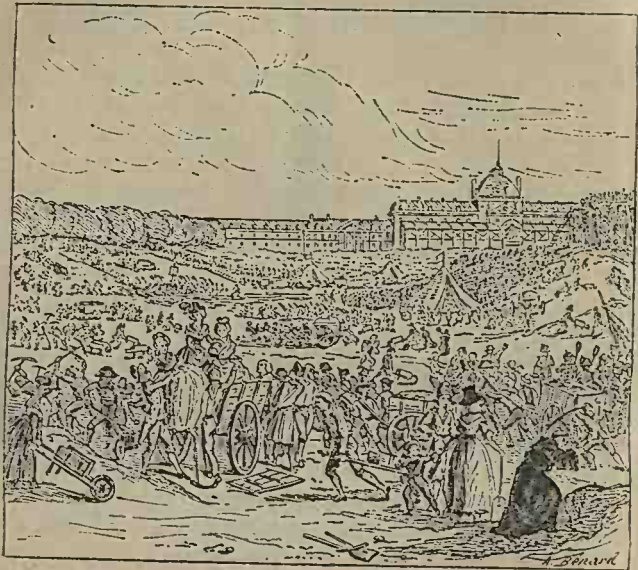
Les résultats politiques de la Révolution française, du moins dans les premières années, ont été beaucoup moins décisifs et beaucoup moins étendus; la liberté et la souveraineté nationale ne furent pas encore définitivement acquises et durent subir d'autres épreuves. Cependant la Révolution eut, même à cet égard, des conséquences durables et d'une importance capitale.

La monarchie avait réuni les diverses provinces dont était composée la France, mais elle n'avait pas su leur donner l'unité; elle n'avait pas su en faire une nation. Ce fut l'œuvre de la Révolution. La Constituante dès l'hiver de 1789 supprima les provinces : les rois jusque-là avaient respecté le contrat qu'ils avaient signé avec les diverses provinces en les annexant; les députés de ces provinces à l'Assemblée nationale avaient de leurs mandataires tout pouvoir de modifier ce contrat, de renoncer à tous privilèges locaux, de fondre tous les éléments du pays dans l'unité nationale. Ce fut la France elle-même, de sa souveraine volonté, qui s'acheva en nation, en patrie. Le décret du 12 novembre 1789 avait établi le principe de la suppression des provinces et généralités et de la division du royaume en départements; le décret du 26 février 1790 en fixa le nombre à 83 et leur donna des dénominations géographiques pour mieux faire disparaître les distinctions et les habitudes séparatistes. Les noms des

départements ne sont pas toujours très heureux, et ils n'ont pas fait disparaître des habitudes du langage les noms plus expressifs des anciennes provinces, mais ils ont enlevé à celles-ci ce qu'elles avaient de trop particulier, ce qui les empêchait de se fondre absolument dans la grande patrie ; ils ont effacé du territoire même les derniers signes de la féodalité, les derniers souvenirs du morcellement de la France.

La Constituante fit mieux encore : les départements, divisés en districts et en communes, furent organisés selon le régime de la liberté la plus complète ; ils ne furent administrés que par des fonctionnaires élus, sans aucun contrôle de l'administration centrale qui était encore aux mains du roi. Ainsi les départements eurent un conseil général de 28 membres et un Directoire exécutif de 8 membres ; les districts eurent un conseil de 8 membres et un Directoire de 4 ; dans chaque commune, il y eut un maire assisté d'un corps municipal de 3 membres au moins, un conseil général de la commune composé d'un nombre double de celui des membres du corps municipal, et un procureur de la commune. Tous ces administrateurs furent élus, ceux des communes par les *citoyens actifs*, c'est-à-dire les citoyens âgés de vingt-cinq ans, domiciliés depuis un an au moins dans la commune, non domestiques, et payant une contribution de la valeur d'au moins trois journées de travail. Les administrateurs des districts et des départements ne furent élus que par un système de suffrage à deux degrés : les citoyens actifs nommèrent des *électeurs* parmi ceux qui possédaient un revenu de la valeur de 150 à 200 journées de travail, ou de 4 à 500 francs ; suffrage assez restreint, qui remettait la plus grande influence politique à environ 40 000 électeurs seulement pour toute la France, soit à peine 500 par département, 1 ou 2 en moyenne par commune. Quoi qu'il en soit, les départements, les districts, les communes, constituèrent comme une hiérarchie régulière de petites républiques, car ils disposèrent de très importantes attributions : les municipalités de communes par exemple répartissaient l'impôt entre les habitants, en percevaient le produit et le versaient à l'administration du

district ; elles pouvaient requérir la garde nationale et disposaient de la force publique ; elles furent chargées d'assurer l'exécution des lois, et n'y montrèrent pas toujours une application suffisante quand les lois n'avaient pas leur approbation, et il ne pouvait manquer d'en résulter de sérieux



Préparatifs de la Fédération nationale (gravure du temps).

inconvenients : ce qui a permis à Taine de dire que cette organisation n'avait produit que « l'anarchie spontanée » ; en effet il y eut beaucoup de désordres ; lorsque la France se trouva partagée entre les deux grands partis girondin et montagnard et que la Montagne l'eût emporté, beaucoup de communes refusèrent d'exécuter les décrets du comité de Salut public, qui fut obligé de modifier profondément ce système administratif. En attendant, les nouvelles communes de la Constituante rappelèrent le souvenir des libres com-



munes du moyen âge; elles furent, sur tous les points du territoire, des écoles de liberté; elles se pénétrèrent aussitôt très profondément de l'esprit révolutionnaire qui leur valait de pareils avantages, heureuses d'être délivrées absolument de l'administration royale jadis si tracassière et si ruineuse. Elles se jetèrent dans la liberté nouvelle avec une sorte d'enthousiasme religieux; elles célébrèrent en des fêtes naïves, que les vieillards présidaient, et dont les jeunes gens chargés de fleurs et de fruits étaient le plus bel ornement, le triomphe de la Révolution et l'avènement d'une ère plus belle; cet enthousiasme déborda; elles organisèrent des fédérations de communes, qui s'élargirent aussitôt et fêtèrent l'apothéose de la France régénérée dans la grande fédération du Champ-de-Mars de Paris le 14 juillet 1790. La France enfin était une nation, une nation libre, faite de communes libres, une nation fédérée, un robuste faisceau fortement lié. On ne saurait dire quelle dévotion les Français de ce temps nourrissaient en leur cœur pour la « nation », pour cette forme définitive que la patrie avait prise; ils y trouvèrent une force victorieuse, et c'est en criant : « Vive la nation ! » que les volontaires de 1792 jetèrent les régiments prussiens en bas du plateau de Valmy, enlevèrent d'assaut les retranchements autrichiens de Jemappes.

Mais bientôt, sous le coup de l'invasion, sous la menace d'un démembrement de cette forte unité nationale, la France se pénétrait d'un patriotisme plus vigoureux, plus farouche : la nation, abandonnée et trahie par son roi, s'achevait pour la guerre dans la République de 1792. La guerre déjà fut funeste à la liberté. En s'emparant de tout le pouvoir au nom de la Convention, le comité de Salut public imposa son autorité à toutes les administrations locales; il ne put pas leur permettre de lui désobéir; il dut pour une résistance efficace concentrer entre ses mains une puissance exceptionnelle, révolutionnaire. C'est tout le sens de la lutte entre les Girondins et les Montagnards, et la raison de la victoire des Montagnards dont la violence répondait mieux en juin 1793, aux nécessités de la situation. Alors ils brisèrent avec une énergie impitoyable toutes les résistances; le fédéralisme

fut un crime, parce qu'il était devenu un danger ; ils exécutèrent les Girondins ; ils vainquirent les départements de l'Ouest et du Sud-Ouest qui défendaient, avec la Gironde, les libertés que la Constituante avait fondées ; ils écrasèrent la Vendée. Toutes les libertés locales périrent dans cette crise, victimes de l'état de siège nécessaire à la défense nationale : le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) brisa l'autorité des administrations départementales élues, en déclarant que « la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance directe des départements, était supprimée pour ce qui concernait les lois révolutionnaires et militaires, et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale ». En d'autres termes, le gouvernement révolutionnaire supprima toutes les petites républiques locales ; il fonctionna dans les départements, sous la haute surveillance de Conventionnels en mission, par l'intermédiaire des *agents nationaux* institués par eux dans les districts et chargés d'assurer l'exécution des décrets. Il ne s'agit plus de Fédération ; la devise du temps fut : « La République une et indivisible ou la mort ! » Aussi bien pour la plupart des Conventionnels une aussi formidable dictature n'était-elle considérée que comme provisoire ; elle était une nécessité de l'état de guerre et devait cesser avec lui.

Mais l'état de guerre se prolongea et l'on ne revint pas aux larges libertés des années précédentes ; la France ne fut plus tout à fait délivrée de la centralisation où la Convention venait de l'enserrer. Le Directoire supprima les communes dans leur représentation particulière et les noya dans ce qu'on appela les municipalités de cantons, qui n'eurent aucune vitalité par la difficulté de discuter et de concilier les intérêts de plusieurs communes parfois éloignées. Il rétablit les administrations départementales, mais les mit sous la direction d'un *commissaire* nommé et révoqué par le gouvernement : on retournait à l'institution des intendants ; on n'éprouvait déjà plus que de la défiance pour les libertés locales, c'était le chemin de la centralisation napoléonienne.

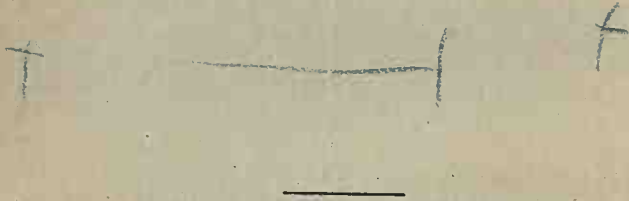
Bonaparte, premier Consul après le 18 brumaire, imposa

à la France un régime de centralisation plus rigoureux que celui de l'ancien régime monarchique ; il faut remonter jusqu'à l'Empire romain pour en retrouver le modèle. Il créa l'administration financière qui assura une régulière centralisation des impôts. Il attribua au pouvoir exécutif la nomination de tous les magistrats de l'ordre judiciaire, sous réserve du bénéfice de l'inamovibilité pour les juges. Il organisa la centralisation administrative par l'institution des préfets et des sous-préfets, aux noms d'origine romaine, agents du gouvernement, indépendants de toute autorité locale ; ils eurent la haute main sur toutes les administrations inférieures, du département, de l'arrondissement et de la commune ; ils eurent les communes sous leur « tutelle » ; elles furent « mineures », toutes expressions qui contribuent à la définition de ce nouveau régime. La séparation des Églises et de l'État ne pouvait plaire au Consul, car elle lui enlevait toute action sur l'autorité morale de l'Église ; il signa avec le pape le Concordat de 1801, qui lui assura la nomination des évêques et par eux des prêtres, et qui compléta, même dans le domaine des consciences, la centralisation où il voulait tenir la France. La Constitution de l'an VIII, dont la rédaction avait été achevée par lui, affaiblissait le pouvoir législatif en le partageant entre quatre assemblées ingénieusement limitées dans leurs attributions, ramenait au premier Consul toute la substance de l'autorité, faisait de lui, par le plébiscite, « le vrai, le seul représentant du peuple », comme il disait, comme était César, quand il remplaçait l'aristocratie du Sénat par l'Empire démocratique. La France était moulée dans la forme imposante de l'unité romaine ; elle resta pendant tout le siècle à peu près telle que le Consulat l'avait faite ; c'est à ces traits qu'elle se fixa pour longtemps ; c'est la vraie figure de la France du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il fut donc facile à Bonaparte de tirer de la Constitution de l'an VIII une restauration impériale ; il fut Consul à vie dès 1802 ; en 1804, par la crainte d'une restauration royaliste qui eût compromis tout le fruit de la Révolution, la France applaudit à la proclamation de l'Empire.

Toute la puissance révolutionnaire, que les rois de l'Eu-

rope déjà avaient éprouvée, se trouvait dès lors aux mains d'un homme de génie; elle en prit une nouvelle force d'expansion, et l'Europe tout entière allait en être bouleversée pour s'établir ensuite dans un nouveau régime politique et social. C'est la conclusion dernière de cette histoire de la Révolution française : la première République n'avait été faite que par la guerre et pour la guerre; l'Empire en fut la suite; la première République et le premier Empire représentent ensemble dans l'histoire générale la période de la propagande révolutionnaire. La Révolution, en menaçant les rois, avait forcé la France à se donner une force militaire capable de porter à travers l'Europe les principes du régime moderne. La France y perdit pour un temps ses propres libertés, la souveraineté nationale elle-même y fut un moment compromise. Mais les leçons de la Révolution ne furent point perdues; la pratique de la liberté demande une longue et pénible expérience.





## CHAPITRE X

### LA RÉVOLUTION ET L'EUROPE. — NAPOLÉON

1. — La guerre aux rois.
2. — La conquête des frontières naturelles de la France.
3. — Napoléon. Le Grand Empire.
4. — Le Congrès de Vienne et la Sainte-Alliance.

#### I

Il n'est pas étonnant que la plupart des peuples de l'Europe aient éprouvé un mouvement d'enthousiasme à la nouvelle des premiers événements de la Révolution française; ils s'y sentaient intéressés; ils ne s'étaient pas réjouis au même degré de la Révolution anglaise de 1689 qui avait un caractère purement anglais et surtout aristocratique. La Révolution française, a-t-on dit, fut en effet pour tous les peuples une « révélation » : le mot est plus exact encore que joli; ils y prirent conscience de leurs misères et cessèrent d'y être résignés; ce fut par là le commencement de leur libération. On raconte que le grand philosophe Emmanuel Kant, qui habitait Königsberg, avait l'habitude, un peu maniaque, d'aller se promener chaque jour sur la route de l'Est, vers la Russie; lorsqu'il eut commencé d'apprendre les grandes nouvelles de France, il abandonna cette direction presque aussi réglée que celle de la rotation de la terre, et il s'en allait tous les jours vers l'Ouest, sur la route de Paris. « La Révolution qui s'achève parmi nous, disait André Chénier le 27 août 1790, est grosse des destinées du monde; les nations qui nous environnent ont l'œil fixé sur nous. On peut dire que la race humaine est maintenant occupée à





faire sur nos têtes une grande expérience. Si nous réussissons, le sort de l'Europe est changé : les hommes rentrent dans leurs droits, les peuples dans leur souveraineté usurpée. » Rêve généreux d'un poète qui allait bientôt écrire les *Iambes* et monter sur l'échafaud.

Car la réalité ne répondit pas à toutes ces espérances. Il y eut à travers l'Europe un vague frémissement de joie ; il n'y eut pas de véritable agitation populaire ; il fallait plus de temps pour que l'enseignement français eût une répercussion étendue. Il y eut pourtant une vraie Révolution en Belgique, et l'on put croire d'abord, à en juger par le journal de Camille Desmoulins, les *Révolutions de France et de Brabant*, qu'il y avait de la Révolution de Paris à celle de Bruxelles quelque ressemblance ou quelque action réciproque. Il n'y avait entre elles que contraste. La Révolution de Brabant fut le résultat des réformes radicales de l'Empereur Joseph II ; il voulut imposer à toutes ses possessions l'unité d'administration, de législation, supprimer toutes institutions locales qui ne rentraient pas dans ce cadre d'uniformité, faire une « nation » de tous les morceaux disparates de son Empire ; l'idée était heureuse et sa réalisation souhaitable pour l'Autriche, mais chimérique : il n'était pas possible de fondre dans une véritable unité nationale, comme la Constituante l'entreprenait pour les provinces françaises, des terres aussi différentes de toutes manières que la Belgique et la Hongrie, la Bohême et la Lombardie. Déjà la Hongrie avait refusé d'accepter les réformes de Joseph II et il avait dû y renoncer. La Belgique fit de même, et, comme l'empereur prétendait la traiter avec plus de rigueur, elle se révolta, au nom de l'ancien régime qu'elle voulait garder, au nom des anciens privilèges de ses États particuliers, de sa noblesse et de la bourgeoisie de ses grandes villes ; elle voulut garder ce que justement l'Assemblée nationale alors détruisait. Aussi la France demeura-t-elle étrangère à la Révolution de Brabant : d'abord la Constituante ne se sentait pas en communion d'idées avec les Belges révoltés ; et surtout, comme Mirabeau ne cessait de le lui conseiller, elle voulait se tenir en paix avec les autres États de l'Europe,



éviter toute complication diplomatique ; elle avait la sagesse de penser que la régénération de la France ne pouvait qu'être compromise par la guerre. « Par la seule force de la paix et d'une bonne constitution, disait Mirabeau, nous aurons bientôt une invincible influence sur les gouvernements de l'Europe. » Et l'Assemblée vota en mai 1790 cet article de la constitution : « La France renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » Elle espérait que les gouvernements étrangers la laisseraient tranquillement régler l'organisation nouvelle de ses affaires intérieures. Elle refusa donc de recevoir les délégués de la « République Belge ». Il resta seulement dans l'esprit de quelques Français cette opinion, qui devait avoir d'importantes conséquences, que la Belgique pouvait être à l'occasion un endroit favorable pour frapper l'Autriche. D'ailleurs la Révolution de Brabant n'eut pas de suites ; Joseph II mort en 1790, son frère et successeur Léopold II renonça à ses grandes réformes, reconnut l'ancienne constitution de la Belgique ; les Belges, du moins ceux des classes supérieures, commencèrent de s'effrayer des idées égalitaires qui triomphaient en France, et aussi des principes de la Constitution civile du clergé (juillet 1790), qui leur parut être un attentat contre l'Église.

Mais la France révolutionnaire ne put pas garder la paix, à laquelle elle tenait, dont elle sentait qu'elle avait besoin. Les rois de l'Europe ne la laissèrent point en repos, de bonne heure ils cherchèrent à engager un conflit avec elle. D'abord ils ne pouvaient pas ne pas se rendre compte que les événements de France auraient un jour leur contre-coup dans le reste de l'Europe ; pourtant ils se croyaient bien sûrs de leur autorité et ne redoutaient point de soulèvement populaire. Surtout ils se réjouissaient des désordres qui bouleversaient la France, qui affaiblissaient l'action de son gouvernement, qui lui interdisaient pour un temps toute intervention dans la politique générale. « Je viens de parcourir la carte de l'Europe, disait l'orateur anglais Burke, et j'ai trouvé une grande place vide. C'est l'espace occupé par la

France. » Les rois de l'Europe assurément ne pouvaient comprendre la grandeur de l'œuvre révolutionnaire entreprise par la France ; ils ne croyaient pas qu'elle y pût prendre de la force ; ils y voyaient, au contraire, des signes manifestes de décadence ; ils la comparaient à la Pologne, qui se donnait en 1791 une constitution libérale, qui ainsi attirait plus rapidement sur elle les armes des rois voisins et allait y trouver la cause d'une seconde mutilation et bientôt de sa ruine définitive. Ils n'espéraient peut-être pas autant de la France ; du moins ils pensaient bien qu'il fallait profiter de la crise pour lui enlever toute son influence extérieure, et pour s'arrondir à ses dépens de quelques-unes de ses provinces frontières. Leurs espérances étaient telles que déjà elles se contredisaient et se jalousaient ; la Prusse et l'Autriche, les plus proches et les plus sollicitées par les émigrés, y continuaient le conflit qui s'était déclaré sous Frédéric II : la Prusse se souvenait que l'Autriche avait convoité la Bavière pour fortifier sa puissance dans l'Allemagne du Sud, et craignait qu'en se fortifiant au détriment de la France, elle ne fût ainsi ramenée vers le Rhin, et ne consolidât ainsi son ancienne suprématie sur l'Allemagne ; l'Autriche avait les mêmes inquiétudes à l'égard de sa rivale ; elle redoutait de la voir plus puissante sur le Rhin et d'être ainsi elle-même rejetée davantage vers l'Est ; tout en se surveillant, du moins elles pouvaient se mettre d'accord pour abattre la proie ; elles vendaient la peau de l'ours.

Elles eurent d'excellents prétextes d'intervention. Le 11 juin 1790, Avignon se révolta contre le pape ; le légat fut chassé et les habitants proclamèrent la réunion du pays à la France. La Constituante hésita beaucoup, jusqu'à la fin de ses séances, à accueillir ce vœu ; elle s'y montra pourtant favorablement disposée ; ses orateurs proclamèrent à ce sujet le droit imprescriptible de la France à réunir les peuples affranchis par ses idées : c'était comme la première annonce d'une politique de propagande qui pouvait être à son tour inconciliable avec la paix de l'Europe. Mais l'affaire des princes allemands possessionnés en Alsace était plus grave : quelques princes allemands en effet avaient d'importantes

propriétés en Alsace, et les traités d'annexion avaient naturellement consacré leurs droits; or les décrets de la nuit du 4 août supprimèrent, en Alsace comme dans le reste de la France, les privilèges féodaux, et les princes allemands intéressés purent estimer que leurs droits étaient lésés, que leur propriété ainsi n'était plus entière, que les traités étaient violés; ils ne voulaient même pas admettre le principe d'une indemnité pécuniaire; ils voulaient le respect de leur droit: l'Assemblée pourtant ne pouvait pas laisser subsister la féodalité dans une province française. C'était le conflit du droit ancien et du droit nouveau, et on n'en voyait pas la solution; les passions populaires, habilement excitées, le faisaient plus aigu; d'outre-Rhin, on avertissait les Français qu'il serait possible que les réclamations des princes donnassent lieu à la réunion de l'Alsace à l'Empire d'Allemagne: « Les décrets de la Révolution, disait un conseiller du roi de Prusse, Hertzberg, insirment le titre de la France sur l'Alsace. » On commença de penser en France, et Mirabeau lui-même le disait avant de mourir, qu'il serait nécessaire que la Révolution fût fortement armée pour repousser les convoitises qu'elle excitait et garantir ensemble l'intégrité de la patrie et la liberté nouvelle.

L'action des émigrés, concentrés à Coblenz et organisés militairement, était de plus en plus belliqueuse à mesure qu'ils voyaient naître des conflits entre la France et l'Europe; ils étaient semblables aux princes allemands; ils voulaient garder leurs privilèges, et ils comptaient sur l'invasion de la France pour leur en assurer la conservation. La cour des Tuileries, surtout par Marie-Antoinette, se maintenait en rapport avec eux; elle les encourageait à solliciter une action prompte et vigoureuse des armées étrangères, et ainsi se constituait la coalition des rois, y compris le roi de France, contre la France. La Prusse et l'Autriche se montraient de plus en plus disposées à une intervention; mais elles voulaient se la faire payer; le roi de France attendait d'elles un service qui méritait récompense; en mai 1791, Louis XVI consentait que l'Alsace fût ce prix de l'invasion qu'il appelait; sa fuite vers la frontière était le premier point de l'exé-

cution de cette conspiration, que l'instinct populaire et des hasards favorables déjouèrent. La France dès lors commença de ne plus compter sur son roi pour la défendre. La cour bientôt put attendre l'invasion avec les plus belles espérances; les premières rencontres entre les Autrichiens et les volontaires français tournèrent à la confusion de ceux-ci; assurément les étrangers allaient atteindre Paris en quelques jours; les Prussiens franchissaient la frontière; le moment de démembrer la France était proche, et des Français s'en réjouissaient, et le roi y consentait: un musicien du temps, Martini, se rendait chez le poète Arnault, qui l'a raconté depuis, et lui tenait ce langage: « Les alliés sont entrés en France; dimanche prochain, ils seront à Longwy; le dimanche suivant à Verdun et le dimanche d'après à Paris. C'est réglé comme un papier de musique. Vous concevez bien, mon cher, qu'arrivés ici on leur donnera des fêtes. La première chose qu'ils feront, après avoir été à Notre-Dame, sera d'aller à l'Opéra pour la circonstance. Il n'y a pas un moment à perdre. Vite, vite à l'ouvrage! Ce n'est pas moi qui vous retarderai. Où sont vos paroles? Ma musique est déjà faite. » On ne craignait qu'une chose, un attentat populaire contre le roi, malgré l'ignorance où était encore le peuple au sujet de l'entente qui s'était conclue entre le roi de France et les envahisseurs. On pensa que le manifeste du duc de Brunswick suffisait à imposer aux Parisiens une terreur salutaire, et qu'ils n'oseraient point toucher à la famille royale.

Erreur funeste à cette cause; le manifeste était la preuve éclatante, l'aveu de la trahison du roi. Le châtiment ne tarda point; la royauté fut renversée quinze jours après, le 10 août 1792; Danton fut le véritable chef du pouvoir exécutif; les volontaires, pleins d'enthousiasme, chantant la *Marseillaise*, se portèrent à la frontière. Les Prussiens occupèrent Verdun, livré par les royalistes; mais le commandant de la place, Beaurepaire, se tua pour ne pas prendre sa part de cette honte. « Comme de petits coqs dressés sur leurs ergots, prêts à tout », les soldats de la République, du haut du plateau de Valmy, chassèrent les Prussiens à travers la



Champagne; le retentissement de cette victoire fut considérable. Le général Montesquiou, qui avait écarté les Piémontais de Lyon, fut accueilli par les habitants de la Savoie comme un libérateur; le 24 octobre « l'Assemblée nationale souveraine des Allobroges » proclama solennellement, dans la cathédrale de Chambéry, son union avec la France. De même, les habitants de Nice réclamèrent leur annexion à la France, « leur primitive patrie, dont ils n'auraient jamais dû être séparés ». Cependant les Prussiens étaient rentrés en Allemagne, et d'habiles négociations engagées avec eux par Danton, commençaient à les détacher de la coalition; Custine les suivit avec une petite armée, et sans coup férir parcourut l'Allemagne rhénane, fut reçu en triomphe à Mayence, y jeta dans les eaux du Rhin les bornes de fer qui étaient le signe de la domination de l'électeur, entra même dans Francfort, s'arrêta pourtant de l'autre côté de la ville devant un retour offensif des Prussiens inquiets de ces événements extraordinaires. Dumouriez enfin acheva l'œuvre de délivrance qu'il avait commencée à Verdun; il battit les Autrichiens à Jemappes et conquiert en trois semaines toute la Belgique; elle répondit à son appel par des cris de joie; elle espéra être libre désormais; car alors l'action de la France était purement désintéressée; elle ne conquerrait pas pour elle; elle libérait : c'était le temps de la généreuse politique des Girondins. La coalition était toute désarmée.

L'exécution du roi eut les plus graves conséquences extérieures; elle scandalisa les peuples chez qui le sentiment monarchique était toujours vivace; elle servit de prétexte aux rois alliés pour reconstituer et élargir même la coalition; il s'en trouva sans doute parmi eux quelques-uns pour s'indigner sincèrement de la mort de Louis XVI; mais les préoccupations politiques y eurent une plus grande part. L'Angleterre et son ministre Pitt se mirent en tête de la coalition générale; dès le 23 décembre 1792, un mois avant la mort du roi, Pitt avait signifié à l'agent français Chauvelin la rupture de toutes relations personnelles : « Je suis obligé de vous prier de permettre que j'évite l'honneur de vous voir. » La vraie raison de cette hostilité déclarée de l'Angleterre

était dans la conquête de la Belgique ; c'était l'une des règles essentielles de la politique nationale de l'Angleterre de ne laisser à aucun prix la Belgique aux mains des Français. Il fut question d'en faire déjà un État indépendant, pour un prince anglais comme le duc d'York, ou pour un général français comme Dumouriez ; mais l'idée fut rapidement écartée. Les Girondins étaient de moins en moins puissants en France ; les Montagnards, se souvenant de la dernière révolution du Brabant, redoutaient les mauvaises dispositions des « aristocrates » de Belgique, surveillaient les agissements suspects de Dumouriez ; ils travaillèrent par tous moyens à l'annexion de la Belgique, et firent en sorte d'obliger le pays à se prononcer en ce sens : il y fallut le plus souvent une pression formidable. Dumouriez était indigné de cette politique tyrannique, plus encore de la défiance dont il se sentait l'objet ; il déclara qu'il ne voulait pas être « l'Attila des Belges », et, lorsque les hostilités recommencèrent, lorsqu'il eut été battu à Neerwinden et refoulé sur la frontière française, il alla jusqu'à la trahison, livra aux Autrichiens les représentants de la Convention qui étaient auprès de lui, essaya de conduire ses soldats à Paris, n'y réussit pas, dut s'enfuir parmi les ennemis. Les armées alliées alors se trouvèrent devant les forteresses françaises ; l'invasion recommença. On ne doutait point de son succès rapide. Custine venait de reculer précipitamment jusqu'à la frontière de l'Alsace ; la conférence des alliés à Anvers en avril 1793 organisa d'avance le démembrement de la France : on y parlait de refaire l'ancien royaume d'Arles pour la maison de Savoie, de donner l'Alsace et la Lorraine à la Prusse, la Flandre et l'Artois à l'Autriche, des colonies à l'Angleterre. D'ailleurs on ne s'entendait pas encore très bien : Catherine II assurait les alliés de toutes ses sympathies, les encourageait à une action vigoureuse contre la France, à une marche rapide sur Paris, se chargeait pendant ce temps d'écraser « les Jacobins » de Pologne. La Prusse et l'Autriche craignaient qu'elle ne mit trop de zèle à l'exécution de cette partie du programme. La Prusse surtout, qui se fût effrayée d'une trop éclatante victoire de l'Autriche, ne ces-

sait de regarder vers l'Est tout en poussant ses troupes vers l'Ouest : politique délicate que de surveiller à la fois l'Autriche et la Russie ; elle écoutait toujours un peu les propositions de Danton, qui demandait sa neutralité en promettant de soutenir ses intérêts en Allemagne contre l'Autriche. Tout cela était fort compliqué et ne pouvait pas manquer d'être utile à la France.

Parmi ces intrigues savantes et surtout dangereuses pour leurs auteurs, la vigueur du sentiment révolutionnaire, plus exalté que jamais sous la violence de la Montagne, fut comme une trombe balayant de misérables barrières vermoulues. Il y avait là le contraste, non seulement de deux stratégies, l'une froide, méthodique, liée à des règles aussi étroites que celles de la tragédie classique, l'autre ardente, déréglée, sans souci des habitudes, fondée sur des charges furieuses hurlant la *Marseillaise* ; mais aussi de deux politiques, celle de l'ancien régime et notamment du XVIII<sup>e</sup> siècle, très souple, très complexe, d'une diplomatie infiniment délicate, faite de petits secrets savamment entre-croisés, et celle de la Montagne, sous Robespierre, insouciante des détails, inspirée de la même haine farouche pour tous les gouvernements monarchiques, occupée de sauver la frontière par la force du patriotisme jacobin, puis de la porter à la ligne du Rhin. En trois mois les alliés furent chassés de toutes les frontières ; dans la campagne suivante, la victoire de Fleurus donna à la France la Belgique et lui prépara la conquête du Rhin (26 juin 1794).

## II

De nouveau après Fleurus se posa la question qui avait déjà partagé après Jemappes les Girondins et les Montagnards : fallait-il pratiquer la politique du désintéressement ou celle de la conquête ? Hoche un peu plus tard, commandant de l'armée de Sambre-et-Meuse, travaillait à la fondation d'une République cisrhénane, et n'était point partisan de l'organisation de tous ces pays en départements français : c'était l'ancienne politique girondine, donner la

liberté aux peuples, mais non les appeler à la liberté pour les asservir. La République eut, par contre, les mêmes préoccupations et ambitions politiques que les alliés ; il faut dire à sa décharge que la facilité de ses victoires lui avait donné la conscience de sa force et qu'il était naturel qu'elle en profitât ; qu'elle craignait, en laissant la liberté aux populations conquises, qu'elles ne fussent pas disposées à se donner un gouvernement immédiatement démocratique, qu'elles ne fussent pas capables de se défaire des anciennes traditions, de la domination séculaire des « aristocrates » ; qu'elle pouvait donc croire que les classes inférieures avaient besoin d'elle pour échapper tout à fait à leurs « tyrans » ; et aussi qu'elle représentait la politique nationale de la France, lorsqu'elle déclarait que la France ne pouvait être achevée que dans les limites du Rhin : c'était en vérité la politique du passé, vers laquelle la monarchie n'avait pas cessé de tendre, préoccupée de réaliser la France moderne dans la forme de l'ancienne Gaule. Il y avait d'ailleurs en cela plus de sentiment que de raisonnement ; car si la Gaule en effet à l'époque romaine s'était étendue jusqu'au Rhin, c'était le fait d'une organisation impériale plutôt que nationale ; si la plus grande partie de la Gaule était peuplée de Celtes, ce n'est pas à dire qu'il n'y eût dans la région du Rhin de nombreuses tribus fort mêlées de sang germanique ; et surtout, à partir des invasions, le Rhin avait été franchi par un grand nombre de Germains, les Francs entre autres, qui avaient fondé à l'ouest du fleuve d'importants établissements et parmi eux le royaume de France. En vérité la politique de la frontière naturelle ne pouvait pas être soutenue par une argumentation scientifique, et la Révolution française ne pouvait admettre qu'un seul droit, contre toutes les affirmations pédantes d'une histoire qui, variable par nature, fournit les arguments les plus contradictoires, le droit pour un peuple libre de disposer de sa liberté.

Il n'en fut pas ainsi tout d'abord : la Convention, même Thermidorienne, puis le Directoire, organisèrent une République militaire et conquérante, oublièrent même, en ces soucis nouveaux, d'organiser fortement la liberté en France.



ne connurent point la sagesse de la Constituante qui estimait que la liberté et la guerre ne se peuvent accorder. On peut dire que ce fut le commencement de la politique impériale, de la politique de Napoléon, en ce sens que cette politique conquérante ne se peut expliquer que par l'ambition, et qu'en rompant de plus en plus gravement l'équilibre européen, elle ouvrait une ère interminable de guerres et de coalitions, où le génie même de l'empereur s'épuisa.

Les traités de Bâle inaugurèrent cette politique aventureuse (1795). Ils ne donnèrent à la France que l'apparence de la paix, prétexte à la Convention pour se séparer, renoncer au gouvernement révolutionnaire, et céder la place au Directoire. Car ils ne désarmaient point, après trois ans de guerre, les principaux ennemis de la France : ils étaient signés avec la Toscane, la Hollande devenue la République Batave, l'Espagne et surtout la Prusse : la Prusse reconnaissait à la France la frontière du Rhin ; mais c'était une déclaration illusoire ; elle ne possédait elle-même presque rien à gauche du fleuve ; les pays de la rive gauche du Rhin appartenaient à l'Autriche en ce qui concerne la Belgique, et pour le reste à des électeurs et princes ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, l'évêque de Liège ; seuls ils avaient autorité pour y renoncer, ou l'empereur en leur nom et au nom du corps germanique tout entier. Donc la grande guerre était loin d'être finie, puisqu'il restait à vaincre l'Angleterre et l'Autriche, et que ces deux grandes puissances n'étaient pas disposées, l'une à renoncer à la Belgique sans compensation, l'autre à la laisser à la France. La question de la rive gauche du Rhin demeurait entière.

C'est pourquoi, à moins de renoncer à la politique des frontières naturelles — ce que le sentiment national n'aurait pas permis, — le Directoire fut forcé de faire la guerre : autant de temps perdu pour la création des institutions libres dont la République était dépourvue. Ce lui fut une besogne très lourde, à laquelle même il devait succomber. Il ne fut en somme qu'un conseil de guerre, délibérant parmi les intrigues des partis, selon une constitution propice à toutes les querelles intestines. Besogneux il eut dans la

guerre un moyen d'existence; il en fit une guerre de butin : il n'est plus question désormais de délivrer les peuples, de porter à travers l'Europe l'évangile de la liberté; il ne s'agit que de conquérir le plus possible et de vivre le mieux possible sur le pays conquis : « Soldats, dit Bonaparte en prenant le commandement de l'armée d'Italie, le 27 mars 1796, vous êtes nus, mal nourris; le gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner... Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde; de riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir : vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage ou de constance ? » Y a-t-il ici un appel à aucun sentiment généreux ? Ce sont les caractères de la nouvelle guerre républicaine.

Elle fut d'abord glorieuse, au moins pour Bonaparte; car les armées d'Allemagne eurent peu de succès et furent repoussées par l'archiduc Charles, et ce fut l'armée d'Italie qui eut tous les honneurs de la campagne contre l'Autriche. Elle accumula les victoires, de Montenotte à Lodi, Castiglione, Arcole, Rivoli, à travers les montagnes, sur la route de Vienne. Elle imposa aux Autrichiens les préliminaires de Leoben et la paix de Campo-Formio, elle les obligea à reconnaître à la France ses frontières naturelles et leur donna, au lieu de la Belgique, la République de Venise, qui, par la volonté de la République française, perdit son indépendance après de longs siècles de grandeur. Il est vrai que Bonaparte, par une sorte de compensation, fonda à Milan la République cisalpine, et que le Directoire ensuite fonda encore la République romaine, en dépossédant le pape, la République parthénopéenne en dépossédant le roi de Naples, tout en occupant militairement le Piémont enlevé à la maison de Savoie. Mais tous ces pays délivrés de leurs « tyrans » n'en furent pas plus libres; ils souffrirent autant de la « chaîne française » qu'autrefois du « bâton autrichien ». Pendant la guerre, Bonaparte les avait dépouillés d'un grand nombre de leurs œuvres d'art pour enrichir les musées de Paris, les avait accablés de contributions de guerre à l'intention de ses généraux et du Directoire; pendant la paix ils furent sous

des apparences républicaines soumis à tous les caprices, parfois coûteux, des commissaires du Directoire ; ils ne purent s'attacher à la domination française, et furent étonnés que les principes de 1789 eussent de tels résultats. La vraie propagande des idées libérales en fut compromise.

Cependant l'expédition d'Égypte, qui fit grand bruit, mais qui n'en fut pas moins malheureuse, irritait la Turquie, inquiétait la Russie, en faisait des amies de l'Angleterre. D'autre part, l'Autriche ne pouvait pas permettre longtemps l'établissement de la domination française sur toute l'Italie. La politique du Directoire reconstitua bientôt la coalition de l'Europe contre la France ; et il est remarquable, sans être étonnant, que les peuples, comme en 1793 en Belgique, furent alors du parti des rois contre la République ; sans doute il faut faire la part de l'ignorance et du fanatisme excité par les prêtres ; mais il faut l'expliquer aussi par la conduite du Directoire qui n'avait rien fait pour gagner l'amitié des peuples, qui avait trouvé le moyen de rendre la République aussi odieuse que le despotisme.

C'est pourquoi la campagne de 1799 fut très pénible ; en quelques semaines les Français furent chassés de toute l'Italie par les Austro-Russes, et les frontières de la France furent de nouveau menacées ; misérable résultat de sept années de guerre.

La situation fut encore une fois glorieusement sauvée par Brune en Hollande, par Masséna en Suisse, à Zurich, par Bonaparte et Desaix en Italie à Marengo, par Moreau en Allemagne à Hochstœdt et Hohenlinden. L'Autriche dut confirmer à peu près, au traité de Lunéville, les conditions de la paix de Campo-Formio, reconnaître les frontières naturelles de la France et l'existence de la République cisalpine. L'Angleterre elle-même, lasse de dix ans de lutte, effrayée de n'avoir plus d'alliés sur le continent, signa le traité d'Amiens en 1802. La paix fut générale : la France en fut heureuse, honora Bonaparte du titre de pacificateur et lui donna le Consulat à vie ; sa volonté pacifique fut éclatante, manifestée de toutes les manières, et elle ne prolongea les pouvoirs du premier Consul que dans

l'espérance qu'ayant fait la paix générale, il en serait le gardien.

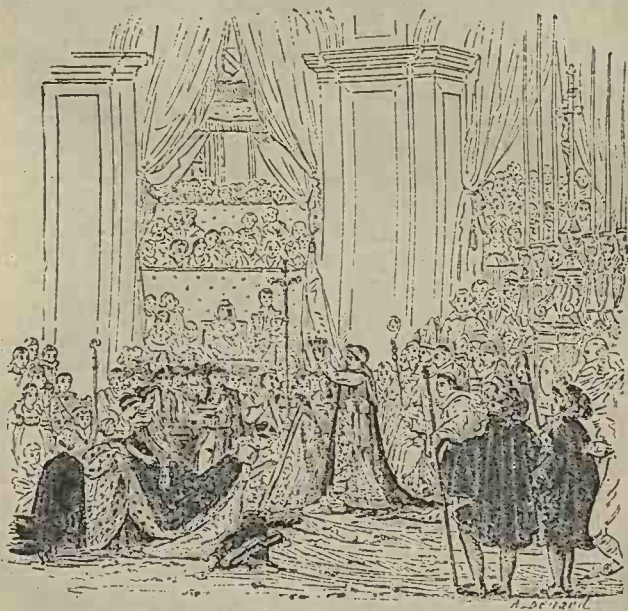
La question est toujours discutée entre les historiens de savoir à qui revient la responsabilité de la rupture de la paix d'Amiens dès 1803 : à l'Angleterre ou à la France. Les uns rejettent tous les torts sur l'Angleterre, les autres sur la France; il est certain que l'Angleterre était mal disposée à reconnaître la grandeur nouvelle de la France, qu'elle était notamment inquiète de la prospérité grandissante d'Anvers; mais il est certain aussi que Bonaparte fit tout pour entretenir, pour exaspérer ces inquiétudes, qu'il ne fit aucun sacrifice au maintien de la paix, qu'il n'exécuta point la volonté pacifique de la nation, qu'il avait lui-même personnellement besoin de la guerre pour demeurer nécessaire à la France et la distraire de sa liberté perdue. Il semble pourtant que le premier intérêt du pays était dans une longue paix; elle était le seul moyen d'achever dans le sentiment national la fusion des populations nouvellement annexées sur la rive gauche du Rhin, d'en assurer la conquête morale comme autrefois de la Lorraine, de l'Alsace ou de la Franche-Comté, d'habituer l'Europe à la grandeur territoriale de la France en dissipant les craintes que lui inspirait sa puissance militaire, d'organiser définitivement la force de la République dans les institutions démocratiques, et surtout de pratiquer la plus efficace des propagandes, celle de l'exemple; une telle politique eût été, l'Europe vaincue, un retour naturel aux enseignements de la Constituante; elle n'eût point satisfait l'ambition de Bonaparte, mais elle lui eût peut-être laissé une gloire plus parfaite.

### III

Grâce aux circonstances habilement exploitées, Napoléon fut empereur. La France lui en conféra le titre pour rendre en sa personne la Révolution héréditaire, et pendant quatre ans on vit figurer le nom de République sur les monnaies à côté du titre d'Empereur. Napoléon allait donner à ce titre impérial une signification singulièrement étendue, et d'ail-



leurs historique. Il y a trois dates qui le définissent aussitôt presque complètement ; le 18 mai 1804, un sénatus-consulte, préparé par un loi du Tribunat, confia le gouvernement de la République à un empereur, Napoléon Bonaparte, qui prit ce jour-là même le titre d'empereur des Français ;



Le sacre de Napoléon, d'après David.

c'était, aux yeux de beaucoup de contemporains, le terme même de la Révolution : la nation française souveraine déléguait librement sa souveraineté à Napoléon et manifestait sa propre grandeur dans la dignité impériale ; c'était une forme politique toute nouvelle, ou renouvelée de l'Empire romain ; l'Empire français ne fut pas une institution de droit divin, comme le Saint-Empire par exemple, mais de droit populaire, et le titre impérial fut confirmé à Napoléon par un plébiscite. Les souvenirs romains sont nombreux du

reste autour du nouvel empereur; ils se multiplieront dans le goût même de cette époque et particulièrement dans l'architecture. — Le 2 décembre 1804, Napoléon fut sacré, en l'église Notre-Dame de Paris, par le pape Pie VII venu tout exprès pour la cérémonie; elle rappelle évidemment, avec plus d'éclat, le souvenir du couronnement de Charlemagne, aux fêtes de Noël de l'an 800, et le pape s'était efforcé d'obtenir que le couronnement de Napoléon eût lieu aussi le jour de Noël; il lui eût été agréable et profitable de renouveler exactement l'événement dont Charlemagne avait été le héros, car c'était aussi l'époque de la fondation du pouvoir temporel de la papauté, et Pie VII espérait que le nouvel empereur serait aussi généreux que son illustre prédécesseur; il en obtint des avantages précieux, par exemple l'organisation définitive du budget des cultes au profit de tous les desservants de France, mais il n'obtint pas, selon son espérance, des avantages temporels. — Enfin, le 26 mai 1805, Napoléon se rendit à Milan et y mit solennellement sur sa tête la couronne de fer des anciens rois lombards; il en rappela hautement la devise : « Dieu me l'a donnée, gare à qui la touche ! » Dès lors son titre impérial, ainsi complété, prenait toute sa valeur; il devenait inquiétant pour la papauté elle-même, car aux temps carolingiens elle avait eu beaucoup à craindre des rois lombards; mais il était plus inquiétant encore pour l'équilibre de l'Europe; car la puissance de Napoléon ne s'enfermait plus ainsi dans les limites de la France; elle prenait, comme dans le lointain passé, un caractère universel; elle était une menace pour les États moins puissants, et on connaissait assez l'ambition du nouvel empereur pour craindre qu'il ne donnât à son autorité le sens le plus large. En effet, il ne fut pas seulement empereur des Français, mais l'Empereur, supérieur aux rois, maître du monde. Il fut de force, pendant plusieurs années, à s'imposer à l'Europe, il y satisfit à peu près son ambition; et il joua en même temps un rôle considérable dans l'histoire générale : comme autrefois Charlemagne avait conquis une grande partie de l'Europe au christianisme, ainsi Napoléon jeta à travers la vieille Europe monarchique les principes révolutionnaires; il fut

comme le prophète de la Révolution qui allait remplir le XIX<sup>e</sup> siècle.

Le sacre et le couronnement de Milan eurent pour conséquence presque immédiate la formation d'une nouvelle coalition contre la France : le vrai caractère de ces événements en est une suffisante explication. Ce fut pour Napoléon l'occasion des plus merveilleuses victoires de sa carrière : vaincu sur mer, à Trafalgar, et sans espoir de revanche, il prit une armée autrichienne à Ulm ; il entra dans Vienne ; il battit les deux empereurs d'Autriche et de Russie à Austerlitz, le 2 décembre 1805 ; il laissa Alexandre I<sup>er</sup> s'enfuir à travers la Pologne ; il imposa à François II le traité de Presbourg et lui enleva la Vénétie. Le Saint-Empire Romain Germanique n'existait plus. Alors il voulut être le maître de l'Allemagne comme de l'Italie : la Prusse en fut menacée dans ses intérêts les plus évidents, même dans sa sécurité ; elle déclara la guerre : elle perdit presque toute son armée à Iéna et Auerstædt, le 14 octobre 1806 ; Napoléon entra dans Berlin, conquit la plus grande partie de la Pologne et Varsovie ; l'armée russe, qui arrivait par la Prusse Orientale, fut écrasée à Friedland (14 juin 1807) : le tsar sollicita une entrevue, qui lui fut accordée à Tilsit, et où fut réglée pour un moment la condition de l'Europe.

En dépit des belles promesses faites par l'empereur à son nouvel ami, la condition de l'Europe Orientale fut réservée, pour le temps sans doute où il pourrait s'en occuper personnellement. En attendant, au traité de Tilsit, la Prusse fut mutilée, rendue incapable de s'opposer aux desseins impériaux de son vainqueur. En effet, il put dès lors organiser l'Europe à sa fantaisie, constituer ce qu'il appelait « le Grand Empire ». Les éléments fondamentaux en furent, avec la France, l'Italie et l'Allemagne ; il le conçut d'abord sous une forme féodale, comme Otton le Grand partageant les duchés du Saint-Empire entre ses fils et ses gendres. Roi d'Italie, il en confia le gouvernement, avec le titre de vice-roi, à son fils adoptif Eugène de Beauharnais ; il avait chassé les Bourbons de Naples ; il en donna la couronne à son frère Joseph, puis à son beau-frère Murat, qui était déjà grand-duc de

Berg, en gardant sur eux l'autorité la plus effective; il fit de la Hollande un royaume pour son frère Louis. Il organisa d'une semblable façon l'Allemagne; il y avait fondé en 1806 la confédération du Rhin dont il se déclara le protecteur; il donna le royaume de Westphalie à son frère Jérôme, qui épousa Caroline de Wurtemberg; une princesse de Bavière fut mariée au vice-roi d'Italie, le prince de Bade épousa Stéphanie de Beauharnais; la Saxe, sans de tels liens matrimoniaux, fut étroitement liée à ce système, et son électeur, devenu roi, reçut aussi le grand-duché de Varsovie. Joseph allait être bientôt roi d'Espagne. Ainsi autour du trône impérial se rangeait un cercle de rois vassaux; au-dessous d'eux l'empereur fonda des duchés et principautés, et une nombreuse noblesse impériale richement dotée: Talleyrand fut prince de Bénévent, Bernadotte prince de Ponte-Corvo, Berthier prince de Neuchâtel; Davout fut duc d'Auerstædt, puis prince d'Eckmühl; Ney fut duc d'Elchingen, puis prince de la Moscowa; Masséna fut duc de Rivoli, prince d'Essling; Fouché fut duc d'Otrante, Champagne duc de Cadore, Marmont duc de Raguse, Soult duc de Dalmatie, Caulaincourt duc de Vicence, etc. Il y eut même pour achever la ressemblance avec le moyen âge, quelques villes libres impériales, Rome, après l'enlèvement du pape, Danzig, Hambourg, Francfort, Brême, Lübeck.

Une telle organisation ne pouvait pas longtemps satisfaire l'empereur; elle ne s'accordait pas avec son esprit romain, avide d'ordre et d'unité; elle convenait au temps où il n'avait d'autre famille que ses frères; elle en était comme l'image politique. Mais lorsqu'il eut épousé la fille des Habsbourg, même avant la naissance du fils qu'il voulait avoir, il refit le Grand Empire sous une forme plus majestueuse; il donna à son fils le titre de roi de Rome et il réserva ce titre à l'héritier de la couronne impériale; il enleva à Eugène l'expectative du royaume d'Italie en le réduisant au grand-duché de Francfort; il reprit à Louis la Hollande; il imposa plus lourdement son autorité à Murat, et il fut fortement question de lui reprendre la couronne de Naples; il voulut laisser à son fils tout l'Empire. Il annonça pour la dixième année de son



avènement un second et plus magnifique couronnement, où le pape sans doute n'eût pas été invité.

Ainsi, sous l'effort de ce génie puissant, l'Europe prenait une unité éminemment favorable à la diffusion des idées françaises. Beaucoup des vieux soldats de la Grande Armée, et même des officiers, trouvaient moyen d'être tout ensemble dévoués à la liberté et à l'empereur; c'est que pour eux il représentait la Révolution conquérant le monde. Et ils ne se trompaient pas tout à fait. Partout où passait Napoléon, il établissait le Code auquel il avait donné son nom, et l'on sait que ce Code renfermait la substance même de la doctrine révolutionnaire et qu'il était le monument caractéristique du régime moderne; il entraînait avec lui la suppression des privilèges sociaux, le principe de l'égalité des personnes, l'abolition du droit d'aînesse; et ces termes abstraits représentent la part la plus importante de la Révolution elle-même; les peuples conquis y trouvaient les plus réelles satisfactions. Ils eurent d'autres avantages; dès 1803, quand il n'était encore que premier Consul, Napoléon avait présidé à la réorganisation de l'Allemagne; il s'agissait de trouver sur la rive droite du Rhin des indemnités territoriales pour les princes dépossédés sur la rive gauche par l'extension des frontières de la France; on n'en eut le moyen que dans la sécularisation générale des terres d'Église; ce fut au profit des princes sans doute; mais les petites gens y gagnèrent aussi, et ce fut comme en France, après la confiscation des biens du clergé par la Constituante, les paysans achetèrent beaucoup de ces terres ecclésiastiques, et le régime de la petite propriété s'étendit: c'est pourquoi la plus grande partie de l'Allemagne occidentale aujourd'hui ressemble encore à cet égard au pays français. Il en fut de même en Italie; les États romains eux-mêmes furent sécularisés; le pape dépossédé de tout pouvoir temporel, enfermé à Savone, puis à Fontainebleau: décidément Napoléon n'était pas un autre Charlemagne. Et en même temps l'empereur, de bonne heure en lutte avec la papauté, en dépit du Concordat, libérait sur son chemin les consciences, fermait les couvents, envoyait les séminaristes récalcitrants à la caserne, pratiquait le Joséphisme, deve-

nait, par la force des choses, idéologue sans le savoir, l'empereur de la philosophie.

Mais il donnait aussi aux peuples de l'Europe d'autres enseignements qu'il eût voulu moins parfaits ; l'oppression est une maîtresse de liberté. Sa domination fut très lourde ; son despotisme militaire parut de bonne heure insupportable ; le blocus continental produisit, en Allemagne surtout, une misère grandissante. Du reste, eût-il été moins dur, qu'il n'en eût pas été beaucoup moins détesté ; car il était l'étranger, et les nations, un moment surprises par l'éclat de ses victoires, devaient fatalement se lever bientôt contre lui. Il en fit la première expérience en Espagne, et elle fut aussitôt très significative ; il fut profondément ému de la capitulation de Baylen ; il y sentit peut-être déjà l'annonce de la ruine. En tout cas, il ne dompta pas les Espagnols ; il put les vaincre en de brillantes rencontres, mais il ne les soumit pas, et leur exemple fut rapidement contagieux. L'Italie elle-même, la terre de prédilection de l'empereur, tout entière française, prenait en cette situation conscience de son unité nationale, se pénétrait du sentiment patriotique qu'avaient seulement connu jusque-là des poètes comme Alfieri, souffrait dès lors du joug étranger, demandait son indépendance, déjà fondait des charbonneries contre la domination française.

Mais l'Allemagne surtout se préparait aux luttes de la liberté et commençait de se confier à la Prusse, si durement traitée par Napoléon. Dès le lendemain de Tilsit, le grand ministre prussien STEIN avait émancipé les paysans et leur avait donné le droit de propriété ; il voulait faire de la Prusse un peuple d'hommes libres, sûr de lui donner ainsi la force même qui avait fait la grandeur de la France révolutionnaire. Avec lui Gneisenau et Scharnhorst avaient refait l'armée prussienne, avaient appelé au régiment toute la jeunesse du pays, et avaient commencé de lui enseigner l'art de la guerre, mais surtout le patriotisme, plus efficace encore. Et lorsque Napoléon inquiet avait obligé Stein à fuir en Russie, HARDENBERG avait continué l'œuvre ; il avait fondé l'Université de Berlin ; les professeurs, négligeant tout souci d'idéologie, n'avaient



l'Empire; mais les peuples sont plus forts que les rois; ils ont senti la lourdeur du joug étranger; elle leur inspire la volonté de l'indépendance; comme la France de 1793 a vaincu l'invasion, pour les mêmes raisons, par l'action des mêmes forces, les nations de l'Europe vaincront Napoléon.

## IV

Dans l'antiquité, les empereurs romains avaient eu la mission historique de défendre la civilisation méditerranéenne contre la barbarie germanique; ce fut la mission que s'attribua aussi Napoléon, si ce n'est que la barbarie fut pour lui représentée par la Russie; il ne voulut point permettre qu'elle descendit au sud du Danube et de la mer Noire, qu'elle réconstituât l'Empire grec auquel elle prétendait; il voulut la rejeter sur l'Asie et établir sa propre suprématie sur la péninsule des Balkans, reconstituer entièrement sur tous les rivages de la Méditerranée l'ancien Empire des Césars. Ce fut la cause profonde de la campagne de Russie, la forme dernière de son ambition impériale: vainqueur, il eût disposé de l'Orient. Il ne douta point de la victoire, car il y jeta toutes les ressources militaires du continent, entraînant à sa suite, dans cette lutte pour la civilisation, non pas seulement les peuples qui lui étaient soumis, de l'Italie et de l'Allemagne, mais aussi l'Autriche et la Prusse.

Il rencontra au delà du Niémen une résistance semblable à celle que lui opposaient les Espagnols. Les Russes, en leurs croyances naïves, grossièrement instruits par leurs popes du caractère anti-religieux que la Révolution avait pris un moment, considéraient réellement Napoléon comme l'Antechrist et le haïssaient de tout leur zèle orthodoxe. A la veille de la bataille de Borodino, le 6 septembre 1812, les deux armées étant en présence, les soldats russes se mirent en prières, s'agenouillèrent devant leurs icônes, et les prêtres firent passer parmi eux une image de la Vierge que l'on disait miraculeusement sauvée de l'incendie de Smolensk. Dans le même temps, Napoléon montrait à ses grenadiers, aussi ardents qu'au bivouac d'Austerlitz, le portrait du roi de Rome



qu'on venait de lui envoyer : c'était une autre religion ; ce n'était plus cependant, comme en l'an II, la religion de la liberté ; ce n'était plus que le culte de Napoléon, il n'avait pas la même grâce efficace.

L'empereur prit Moscou et ce fut le terme de sa carrière. Il fut vaincu par l'hiver, par les Cosaques, par la désorganisation intime de son armée qui avait perdu ses vertus premières, qui, composée des contingents les plus divers, n'était plus la Grande Armée que par le nombre. Elle périt presque toute dans la retraite. Malgré tout, il y avait dans les événements de ce temps une telle puissance de propagande, que la Russie elle-même commença d'être pénétrée par l'action de la Révolution, et il est curieux de considérer que de cette époque date en ce pays la naissance du parti libéral ; c'était du reste la confirmation de l'enseignement des philosophes français ; le tsar Alexandre I<sup>er</sup> lui-même et son frère Constantin avaient eu pour précepteur un républicain suisse, Laharpe. Et « l'année 12 », comme ils disent, est demeurée grande parmi les Russes parce qu'elle fut l'année de la guerre de l'indépendance, aussi quelque peu parce qu'elle annonçait l'ère de la régénération. La même année, en Espagne, les Cortès, qui luttaient si vaillamment contre les troupes françaises, promulguèrent une constitution libérale, supprimèrent l'Inquisition, l'absolutisme de la royauté, les privilèges des classes supérieures, proclamaient les principes de la liberté et de l'égalité. D'un bout à l'autre de l'Europe de grands changements se préparaient.

À ce moment critique, l'Allemagne était en pleine éducation philosophique et patriotique ; l'action des universités et des sociétés secrètes donna son plein effet. Lorsque le tsar et le roi de Prusse, reconstituant enfin à Kalisch, près de Posen, leur ancienne alliance, appelèrent l'Allemagne à la grande croisade de la liberté, elle en frémit tout entière. Les rois ne crurent pas d'abord pouvoir se passer des grandes forces morales qui s'étaient développées sous la domination étrangère ; et les proclamations de Kalisch annoncèrent aux peuples une ère nouvelle : « La liberté ou la mort (ainsi parlaient les Jacobins de 1793) ! Saxons, Allemands, nos

arbres généalogiques, nos registres de noblesse se terminent avec l'année 1812. Le soulèvement de l'Allemagne enfantera de nouvelles familles nobles et rendra seul aux anciennes le lustre qu'elles ont perdu. » Stein, revenu de Saint-Pétersbourg, espérait déjà fonder la nation allemande dans la liberté, en noyant dans un grand courant révolutionnaire les intérêts particularistes des petits souverains. Murat, conscient de la force grandissante du sentiment national italien, pensait en profiter et devenir le roi de l'Italie tout entière, commençait de trahir son beau-frère, s'accordait avec Metternich, le chancelier d'Autriche. Napoléon tint tête un moment à cette formidable poussée des peuples grandis par la volonté de l'indépendance ; la bataille de Leipzig (octobre 1813) le rejeta jusqu'au Rhin : elle fut appelée « la bataille des nations », dénomination doublement juste : on y vit en effet des soldats de toutes les nations de l'Europe, mais aussi Napoléon y fut vaincu par les nations plus que par les rois ; Leipzig, la bataille des nations, était la vengeance d'Austerlitz, la bataille des empereurs.

Les historiens allemands appellent parfois la guerre de 1813 « guerre de l'indépendance », et celle de 1814, « guerre du butin ». Ils ont tout à fait raison ; il y fut question avant tout parmi les rois de remaniements territoriaux à leur profit, aux dépens de la France naturellement, mais sans souci des intérêts ou des sentiments nationaux. Les rois oublièrent vite leurs récentes promesses ; le naturel absolutiste leur revint au galop.

D'ailleurs, par la volonté de l'Autriche, qui, formée d'une mosaïque de nationalités diverses, ne pouvait pas reconnaître leur indépendance respective sans se dissoudre, le mot d'ordre fut à la restauration de l'ancien régime ; à plus forte raison, lorsque le trône de France eut été rendu aux Bourbon, ils ne le devaient pas au sentiment de la nation française, elle les avait totalement oubliés ; ils ne pouvaient lui représenter qu'un passé détesté. Mais aux yeux des rois de l'Europe ils représentaient d'autant plus fortement le droit divin, le principe de la légitimité : le rétablissement des Bourbon fortifiait tous les trônes. C'est au point que Louis XVIII

ne voulait point d'autres frontières que celles de l'ancienne monarchie ; il ne voulait que la France de ses pères, et non pas une France agrandie par la volonté nationale et les victoires de la République, qui étaient pour lui comme si elles n'existaient pas : il lui répugnait de garder, selon les termes du premier traité de Paris en 1814, une part de la Savoie ; il est vrai qu'il avait épousé une princesse de Savoie, sœur du roi Victor-Emmanuel 1<sup>er</sup> et il ne voulait pas dépouiller son beau-frère ; mais comme celui-ci obtenait d'autre côté la Ligurie et Gènes, le roi de France pouvait garder la Savoie sans scrupules ; il y voyait surtout une question de légitimité. Le second traité de Paris en 1815, en lui reprenant toute la Savoie, lui donna toute satisfaction.

C'était bien le retour aux conceptions politiques de l'ancien régime, qui considéraient les royaumes comme la propriété des rois, les peuples comme des sujets. Ce fut le principe des délibérations du Congrès de Vienne ; sous les nobles apparences de la légitimité, ce fut la foire aux convoitises. Le tsar voulait toute la Pologne ; le roi de Prusse voulait toute la Saxe ; l'empereur d'Autriche ne voulait céder ni sur un point, ni sur l'autre, craignant le trop proche voisinage de ses deux alliés dont il se défiait. On faillit se battre. Cependant on était d'accord pour ne rien faire dans le sens des revendications nationales, pour ramener purement et simplement les peuples sous les anciens jougs. Les diverses nations de l'Europe eurent bientôt pour le Congrès de Vienne les mêmes sentiments que la France pour la première Restauration. Cela fit le succès de Napoléon revenant de l'île d'Elbe ; il le comprit, se rapprocha des hommes de la Révolution, prit Carnot pour ministre de l'intérieur, promulgua une constitution relativement libérale. Murat avait cessé de compter sur l'appui de l'Autriche, il combina son action avec celle de Napoléon et appela l'Italie aux armes pour l'unité et la liberté. De nombreux Espagnols mêmes, las déjà de leur roi Ferdinand VII, en venaient à regretter Joseph Bonaparte, à souhaiter la victoire définitive de Napoléon. Napoléon était redevenu comme une personnification de la Révolution qui avait fait sa force.







Ce ne furent que des espérances de quelques jours. Waterloo fut la suprême défaite de Napoléon ; ce fut une défaite aussi pour les peuples qui n'avaient pas cessé de mettre en lui quelque confiance, de voir en lui l'agent des principes de 1789. Le Congrès de Vienne put achever son œuvre dans le sens où il l'avait entreprise. L'Espagne demeura sous la domination absolue de son roi. La Pologne demeura partagée entre les trois grandes puissances voisines ; cependant la part de la Russie fut augmentée de presque tout le grand-duché de Varsovie ; le tsar en fit un royaume de Pologne auquel il donna une constitution qui ne tarda pas à lui être embarrassante. L'Italie ne fut plus qu'une « expression géographique », comme autrefois ; elle fut coupée en morceaux, rendue en cet état à ses anciens souverains, tenue sous la surveillance de l'Autriche. L'Allemagne fut organisée en Confédération germanique ; on ne rendit point à l'Église les biens qui avaient été sécularisés sous Napoléon et l'Allemagne ne fut plus composée que de 38 États au lieu de plus de 300 que l'on y comptait autrefois ; mais elle n'eut pas d'institutions nationales, pas de libertés politiques ; sa diète ne fut composée que de plénipotentiaires des différents souverains et non pas de députés de la nation ; elle fut le signe extérieur de la communauté des intérêts des princes, nullement un instrument d'étude des intérêts populaires : elle ne fut qu'une trompeuse apparence de constitution.

Les rois pouvaient bien penser que les nations ne subiraient pas sans protester la restauration de l'oppression. Ils prirent des précautions en conséquence. Sous l'inspiration d'une romancière idéologue, M<sup>me</sup> de Krudener, le tsar Alexandre, lui-même fort enclin aux rêveries sentimentales, estima que la religion était le seul moyen de ramener les peuples à la soumission première ; il ne se trompait pas tant. Il imagina de conclure avec ses alliés le traité de la *Sainte-Alliance* ; il en voulait faire un acte d'adoration où le monde les verrait, comme les mages d'Orient, reconnaître la suprême autorité du Dieu sauveur. En effet les souverains de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse y affirmèrent la nécessité d'associer leur politique sur les vérités de la religion ; ils s'y déclara-

rèrent unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble, reportant le principe de toute leur autorité « à celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinis, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, la parole de vie ».

C'était en somme une solennelle affirmation du droit divin des rois, de nouveau rappelé aux peuples pour leur enseigner à nouveau l'obéissance.

Il y eut quelques vigoureuses protestations ; elles donnèrent à la Sainte-Alliance l'occasion de montrer ce qu'elle était. Les étudiants allemands s'agitaient, donnaient des fêtes bruyantes en souvenir de Leipzig, s'organisaient en sociétés secrètes à caractère révolutionnaire ; la Sainte-Alliance institua des commissaires de surveillance auprès de chaque université et quelques exemples sévères réduisirent la jeunesse allemande au silence ; Karl Sand, ayant poignardé un agent du tsar, Kotzebue, fut décapité ; les étudiants le célébrèrent comme un martyr de la liberté. Les Napolitains, à l'instigation de la société secrète des *carbonari*, se soulevèrent et imposèrent à leur roi une constitution ; la Sainte-Alliance intervint ; en son nom, une armée autrichienne alla battre les libéraux napolitains, détruire leur constitution et mettre garnison à Naples. Un mouvement libéral en Piémont fut réprimé de même façon ; une garnison autrichienne fut établie à Turin : les patriotes lombards furent décimés : Silvio Pellico, pour avoir chanté la liberté de l'Italie, fut condamné à quinze ans de *carcere duro* ; il y souffrit mille tortures, il les raconta dans un livre émouvant qu'il intitula *Mes prisons*, et qui prépara une nouvelle génération de patriotes italiens. L'Espagne aussi se souleva contre son roi ; à la suite d'un *pronunciamiento*, c'est-à-dire d'une insurrection militaire à Cadix, Ferdinand VII dut signer la constitution de 1812. La Sainte-Alliance envoya à son secours une armée française. Louis XVIII ayant consenti à cette besogne malgré l'opposition des libéraux, les troupes du duc d'Angoulême s'emparèrent du Trocadéro, la citadelle de Cadix, où s'étaient retranchés les libéraux espagnols.

Ferdinand VII reprit son autorité absolue ; il ne s'en servit d'ailleurs que pour les plus folles persécutions. Il pouvait paraître, à cette date de 1823, à la veille de l'avènement du comte d'Artois, sous le nom de Charles X, sur le trône de France, que la Sainte-Alliance était partout et définitivement triomphante ; les rois se berçaient de la pensée qu'ils avaient effacé la Révolution de l'histoire et que les peuples avaient repris leurs anciens sentiments de résignation chrétienne.

---



## CHAPITRE XI

### LES RÉVOLUTIONS DE LA FRANCE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE : 1815-1870

1. — Le régime de la Restauration (1815-1830).
2. — Le régime de juillet (1830-1848).
3. — La seconde République (1848-1852).
4. — Le second Empire (1852-1870).

#### I

Après vingt-cinq ans de Révolution et de dictature militaire, la France retombait sous le régime de la monarchie absolue. Mais elle avait gardé de cette longue crise des leçons profitables, et surtout le sentiment fécond de la liberté, qui, après de nouvelles épreuves et trois Révolutions, allait la conduire enfin par la République à un véritable régime démocratique. Il fallut plus d'un demi-siècle d'expériences pour ruiner successivement la monarchie presque absolue de Charles X, la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe, la République et l'Empire plébiscitaires. Il est vrai que chacune de ces expériences eut de l'utilité et contribua à l'éducation politique du pays : ce n'est pas à dire que cette éducation en ait été complètement achevée.

On donne le nom de *Restauration* au régime politique qui fut institué en France par Louis XVIII, avec la *Charte* de 1814, et qui, interrompu par les Cent Jours, fut continué par le même roi jusqu'à sa mort en 1824, puis par son frère CHARLES X jusqu'à la Révolution de Juillet 1830. Ce mot de Restauration est assez juste puisqu'il désigne l'avènement au trône des frères de Louis XVI. Cependant il renferme aussi une part d'exagération. Car il n'y eut pas une restauration complète de l'ancien régime ; lorsque Louis XVIII

renta à Paris le 2 mai 1814, il publia la Déclaration de Saint-Ouen, où il s'engageait à donner au pays une constitution basée sur « le gouvernement représentatif, le vote de l'impôt par les Chambres, la liberté de la presse, la liberté des cultes, l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux, le maintien de la Légion d'honneur ». C'étaient là des nouveautés importantes, issues de la Révolution elle-même ; elles allaient être consacrées par la Charte ou par des lois organiques prochaines. Mais aussi les Bourbon ne revinrent pas aux anciennes lois et coutumes qui régissaient la société française ; ils gardèrent le Code qui est fondé à ce point de vue sur les principes de 1789 et renferme les résultats essentiels de la Révolution française ; ils ne parvinrent pas à rétablir le droit d'aînesse ; ils eurent des faveurs spéciales pour les nobles, notamment pour ceux qui comme eux avaient vécu dans l'exil, même pour ceux qui avaient combattu contre la France dans les armées étrangères ; mais ils ne purent rien contre l'égalité civile désormais acquise, et ils respectèrent eux-mêmes en général le principe de l'admissibilité de tous à toutes les fonctions publiques. Ils ne rétablirent pas davantage l'incohérent système de l'ancienne administration départementale ; Louis XVIII, parcourant les appartements des Tuileries et les trouvant dans le meilleur état, disait : « Décidément ce Buonaparte était un bon locataire. » Il eût pu le dire aussi de l'administration générale de la France ; du moins il eut soin de garder la division en départements et toute la hiérarchie préfectorale, aussi bien que le système financier et judiciaire qui avait été achevé par le Consulat : en sorte que la France garda en grande partie la physionomie que lui avaient donnée la Révolution et le Consulat ; d'ailleurs à cet égard elle n'a guère changé depuis ; elle a conservé ces cadres.

Même au point de vue politique l'ancien régime ne reparut pas. Louis XVIII n'accepta point le projet de constitution que lui présentait le Sénat et revendiqua pour lui-même toute la souveraineté ; il data la Charte de la dix-neuvième année de son règne ; il annonça l'intention de « renouer la chaîne des temps » ; il se proclama « roi de France et de

Navarre, par la grâce de Dieu », selon l'ancien usage. Mais ce sont là comme des hommages rendus au passé dans le temps même où l'on en abandonnait les principes les plus caractéristiques ; en vérité le nouveau régime politique de la France ressemble beaucoup plus au régime parlementaire de l'Angleterre qu'au régime de l'ancienne monarchie française. Le roi se réserva, par le fameux article 14, le droit de « faire des ordonnances pour l'exécution des lois et pour la



La médaille commémorative de la Charte de 1814.

sûreté de l'État ». En fait il partagea le pouvoir législatif avec les Chambres ; il garda pour lui-même l'initiative des lois, mais il en admit la discussion et l'amendement par les pairs et les représentants. Il y eut deux Chambres en effet, comme en Angleterre : la Chambre des pairs, tous nommés par le roi, les uns à vie, les autres à titre héréditaire ; — et la Chambre des représentants, élus par un petit nombre d'électeurs censitaires : il fallait, pour être électeur, être inscrit au rôle des contributions directes pour une somme d'au moins 300 francs, et pour être éligible, il fallait y être pour au moins 1 000 francs ; ce qui ramenait le chiffre des électeurs, pour toute la France, à environ 15 000, et celui des éligibles à 5 000 à peine, soit une moyenne de 180 électeurs et de 60 éligibles par département. Assurément le droit de suffrage ne pouvait pas être plus restreint, et le « pays légal » était réduit à de minimes proportions ; mais ces droits politiques pouvaient être un jour

300  
1000  
5,000  
500  
180  
60

étendus ; du moins pairs et représentants personnifiaient le droit de la nation à contrôler le gouvernement de ses intérêts. Même la Charte admit le principe de la responsabilité ministérielle, à peu près telle qu'il fonctionnait en Angleterre depuis la Révolution de 1689 ; elle établissait que les ministères devaient gouverner dans le sens de la volonté des Chambres ; elle mettait ainsi le pouvoir exécutif lui-même, c'est-à-dire les ministres du roi, sous la dépendance des représentants de la nation ; c'était le fondement même du régime parlementaire. En fait Louis XVIII et Charles X lui-même l'appliquèrent d'une façon à peu près régulière, et, sauf de 1848 à 1870, il fut désormais le régime politique de la France. Dès 1814 on était donc déjà très loin de la monarchie absolue de l'ancien régime ; en vérité cette date est importante dans l'histoire générale de la civilisation : elle marque l'introduction en France, d'où il devait s'étendre peu à peu sur le continent, du *self-government*, c'est-à-dire des institutions libres qui avaient été jusque-là le privilège de l'Angleterre.

L'inauguration de ce régime en France fut intéressante ; Louis XVIII y mit beaucoup de sagesse et de bonne volonté ; après les folles vengeances de la Terreur blanche, il n'eut souci, d'accord avec les Chambres, que de restaurer le pays, c'est-à-dire d'en assurer la prospérité matérielle et la paix sociale ; avec ses ministres Richelieu et Decazes, soutenus par une majorité libérale qui grandissait à chaque élection, il donna au système électoral de la Charte son interprétation la plus large ; il organisa la liberté de la presse, il rétablit l'ordre dans les finances et fixa les règles de la comptabilité publique et de l'examen du budget par les Chambres ; il fit cesser, par la loi Gouvion Saint-Cyr, le schisme qui dans l'armée séparait les anciens officiers de l'Empire des émigrés ; il fonda le nouveau régime militaire de la France sur l'ancien système de l'enrôlement volontaire complété par le système révolutionnaire de la conscription. Louis XVIII affirmait de toutes façons sa volonté de n'être pas « le roi de deux Frances », il cherchait, comme dans la Charte, à concilier l'ancien régime avec le régime moderne ; il ne déses-



pérait pas, par cette sagesse, de refaire en France le sentiment monarchique.

Cette très noble espérance fut détruite par l'assassinat du duc de Berry, qui servit de prétexte aux ultra-royalistes pour condamner la politique libérale du roi et de ses ministres : « Le poignard, disaient-ils, qui a tué le duc de Berry, est une idée libérale. » Louis XVIII, faible comme autrefois Louis XVI, d'ailleurs vieilli et malade, renvoya Decazes du ministère, s'abandonna encore, comme son malheureux frère, à la funeste influence du comte d'Artois : après avoir conduit Louis XVI à sa perte, elle allait achever en France la ruine de la monarchie de droit divin.

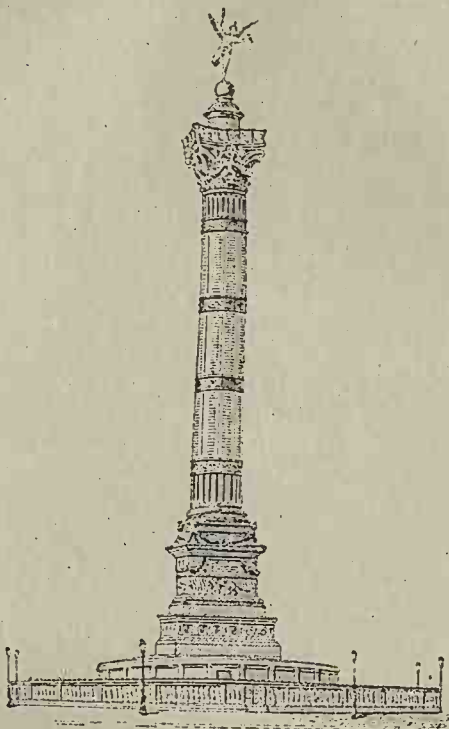
Le comte d'Artois, en effet, bientôt roi sous le nom de Charles X, pensa réaliser la Restauration dans tout son sens et se jeta dans cette aventure avec une sorte de fureur. Ce fut le règne du parti-noble et du parti-prêtre. Une nouvelle loi électorale donna un double vote aux contribuables à 1 000 francs, pour la plupart grands propriétaires fonciers de la plus haute noblesse, leur assura ainsi une influence prépondérante ; les libéraux furent réduits à l'impuissance dans les Chambres. La France fit en 1823 pour le compte de la Sainte-Alliance l'expédition d'Espagne, et son armée parut n'être plus qu'un instrument de contre-révolution. Charles X, quelques mois après son avènement, en mai 1825, se fit sacrer à Reims selon les anciens rites, en signe du caractère qu'il voulait donner à son gouvernement. Alors le ministère Villèle et les ultras ne furent plus occupés que de rendre à la noblesse et au clergé leurs privilèges d'autrefois ; on ne reprit point aux paysans les biens nationaux que la Constituante avait mis en vente, mais on donna aux émigrés une indemnité d'un milliard ; on essaya de rétablir au profit des familles nobles le droit d'ainesse afin d'empêcher le morcellement des grandes propriétés : la Chambre des pairs ne s'y prêta pas. Une loi permit au roi seul d'autoriser l'établissement en France de toutes congrégations de femmes, exigea l'intervention des Chambres pour l'établissement des congrégations d'hommes ; les représentants du pays étaient du reste alors aussi résolus

que le roi à reconstituer la puissance ecclésiastique ; c'était la Sainte-Alliance du trône et de l'autel, et par la permission du roi ou des Chambres, les congrégations d'hommes et de femmes se multiplièrent, commencèrent de refaire l'ancienne fortune et l'ancienne domination de l'Église, entreprirent de déraciner de l'âme des Français toutes les idées révolutionnaires, de refaire l'éducation de la nation, si l'on peut ainsi parler, dans le sens de la résignation chrétienne du bon vieux temps : c'était en effet la condition nécessaire d'une Restauration véritable. A travers tout le pays, des missions de moines de toutes robes allèrent prêcher le retour aux bonnes idées, aux bonnes mœurs, répandirent abondamment les bons livres, plantèrent à tous les carrefours des croix expiatoires. Il n'y avait pas alors d'enseignement primaire ; le ministère de Villèle proposa une loi sur la presse qui, par un droit de timbre très élevé et l'organisation d'une censure rigoureuse, eût empêché la diffusion des brochures et des livres ; il s'agissait, comme disait Royer-Collard à la Chambre, de corriger l'erreur commise par Dieu lorsqu'au jour de la création il avait fait l'homme intelligent, de ramener l'humanité à l'heureuse ignorance des brutes : c'était en effet le seul moyen d'arrêter le progrès. La Chambre des pairs refusa de voter cette « loi vandale ».

Ainsi, même parmi les maîtres du moment, il y en avait quin'approuvaient point ce système de « réaction insensée » ; parmi les royalistes beaucoup en redoutaient les conséquences. Car le pays ne dissimulait pas sa colère grandissante ; les complots de la Charbonnerie avaient été réprimés, mais les quatre sergents de la Rochelle, décapités à Paris, restaient partout populaires. Deux jeunes historiens venus de la Provence, Thiers et Mignet, défendaient l'œuvre de la Révolution contre les attaques de la Congrégation, entretenaient courageusement le culte de la liberté ; avec leurs amis, ils annonçaient dans leurs journaux, surtout dans le *National*, le réveil de la nation ; ils comparaient Charles X à Jacques II, ils voulaient une Révolution conservatrice comme la Révolution anglaise de 1689, qui consacra les institutions de la Charte, mais changeât le personnel du

gouvernement, le roi lui-même s'il ne cédait point à la résistance du pays.

A la fin de l'année 1827, Villèle fut renversé par des élec-



La Colonne de Juillet, place de la Bastille.

tions qui envoyèrent à la Chambre une majorité de libéraux, et Charles X eut un ministère libéral, avec M. de Martignac; car alors il observait encore la règle du régime parlementaire. Ce ne fut pas pour longtemps; en août 1829 il appela au pouvoir, contre les plus claires indications des deux Chambres, son ami M. de Polignac, que l'opposition appela

tout aussitôt un ministre de Terreur blanche. C'était en effet une véritable provocation, que la presse libérale releva en engageant contre le nouveau ministère une campagne extrêmement vive. Cependant, tant que les Chambres n'étaient pas réunies, le conflit n'était pas manifeste entre le gouvernement et les vrais représentants de la nation. Polignac ne les convoqua qu'en mars 1830. Le conflit fut immédiat ; une grosse majorité de 221 représentants déclara que l'accord n'existait pas entre le pays et le gouvernement. Le roi y répondit par la dissolution ; il en avait le droit, en stricte légalité parlementaire, afin de permettre à la nation de se prononcer librement. Les élections de juillet 1830 portèrent le chiffre de l'opposition à 270 voix. Selon la Charte même, Charles X eût dû s'incliner et sacrifier Polignac ; il eût sauvé son trône et sa dynastie. Il s'entêta, prononça la dissolution de la Chambre avant même qu'elle ne fût réunie, publia les ordonnances de Juillet, viola la loi de la presse en rétablissant la censure sur les journaux, viola la Charte en supprimant les patentés, commerçants et industriels, de la liste électorale, affirma ainsi sa volonté d'être le seul maître de la France, à la façon de ses ancêtres, et de refaire la monarchie absolue.

En trois jours le peuple de Paris renversa cette monarchie de droit divin (27-29 juillet 1830), et Charles X alla mourir en exil. Les libéraux, du parti de Thiers et d'Armand Carrel, firent aboutir la Révolution au profit de Louis-Philippe, duc d'Orléans, qui allait présider à l'expérience de la monarchie constitutionnelle.

Vers le même temps, l'Angleterre entreprenait, par le bill de 1832, de corriger les vices de son système électoral ; la Belgique se séparait de la Hollande et se donnait des institutions libérales imitées à la fois de celles de la France et de l'Angleterre ; le Portugal, l'Espagne obtenaient de leurs souverains des constitutions. L'œuvre de la Sainte-Alliance, la Restauration de l'ancien régime, était compromise dans toute l'Europe occidentale.



## II

La royauté de Louis-Philippe s'abrita sous le drapeau tricolore : dans sa jeunesse à Jemappes, ce prince avait déjà servi sous les mêmes couleurs, et il jouissait par là d'une réelle popularité qui fut la cause de son succès. Selon les dispositions prises à l'avance par le parti libéral qui avait fait la Révolution, la Charte de 1814 fut conservée : mais elle ne mérita plus ce nom de Charte, car elle fut révisée par des commissions nommées par les deux Chambres ; elle fut l'expression de la volonté nationale représentée par elles, elle eut ainsi tous les caractères d'une constitution.

L'article 14 fut modifié ; le roi n'eut plus le droit de faire des ordonnances que pour assurer l'exécution des lois. La pairie héréditaire fut supprimée : ce fut la fin de l'influence de la noblesse de naissance. Il fut décidé que le cens électoral serait abaissé. Le nouveau roi accepta ces modifications et prêta serment de fidélité à la nouvelle Charte ; c'était la condition de son avènement au trône ; en vérité, il ne tenait pas la couronne par droit divin, mais par la volonté du peuple, comme il était dit sur les formules des actes officiels. Par conséquent, le régime social issu de la Révolution française fut conservé, et le régime parlementaire dut être désormais d'autant mieux appliqué que Louis-Philippe lui devait le pouvoir : la Charte devait être « une vérité ».

Le droit de suffrage fut étendu d'une façon assez notable, et ce fut le second résultat très important de la Révolution de 1830 : il suffit, pour être éligible, de payer une contribution directe de 500 francs au lieu de 1 000, et pour être électeur, de 200 francs au lieu de 300 ; le droit de vote fut assuré, moyennant 100 francs seulement de contribution directe, aux « capacités », c'est-à-dire aux conseillers généraux, aux maires et adjoints des communes, aux magistrats, avocats, notaires, médecins, professeurs de facultés, professeurs du Collège de France, du Muséum et des grandes écoles de l'État : ces notables constituaient la bourgeoisie intellectuelle à côté de la bourgeoisie possédante. Le « pays

légal » fut composé ainsi d'environ 200 000 électeurs, au lieu de 15 000. La bourgeoisie eut la prépondérance dans le gouvernement des affaires de l'État et il lui arriva de se préoccuper particulièrement de ses intérêts. Elle commença par s'attribuer toute suprématie dans l'administration des intérêts locaux ; elle confia l'élection des conseils municipaux à un corps électoral composé des citoyens les plus imposés et des « capacités » ; le gouvernement choisissait le maire dans le conseil municipal. De même les conseils généraux et les conseils d'arrondissement furent élus par les citoyens les plus imposés du canton ; pour y être éligible, il fallait payer 200 francs de contributions dans le département, c'est-à-dire en général être un électeur législatif. Ces conditions encore rigoureuses marquaient pourtant un progrès considérable par rapport au régime précédent ; elles étaient inspirées de la pensée que l'on doit avoir part au gouvernement dans la proportion des intérêts matériels que l'on représente, et c'était en cela un régime assez semblable à celui qui avait fait la grandeur de l'Angleterre.

Ce fut une sorte de régime intermédiaire entre la monarchie aristocratique de la Restauration et la pure démocratie du suffrage universel, du reste beaucoup plus proche du premier. Il rappela quelques-uns des caractères des assemblées révolutionnaires qui avaient été maintes fois préoccupées de contenir la « démagogie ». Il se distingua, en réaction contre le luxe du régime déchu, par une affectation de simplicité qui ne manquait pas d'être parfois quelque peu guindée, et grave, et solennelle. Il fut comme symbolisé par la garde nationale, qui malgré son nom, fut plutôt une garde bourgeoise, fondée « pour défendre la royauté constitutionnelle, la Charte et les droits consacrés par celle-ci » ; elle fut ouverte à tous les Français payant une contribution et en état de s'équiper à leurs frais ; en fait, l'équipement étant riche et coûteux, elle ne fut véritablement composée que de représentants des classes aisées. Elle fut, sous le drapeau tricolore, la garde du roi des Français et du régime qu'il personnifiait.

Le roi, qui tenait sa couronne de la volonté du peuple

ou du moins des représentants du peuple au Parlement, eut naturellement moins d'autorité que sous le régime du droit divin ; pendant tout le règne de Louis-Philippe on ne cessa de discuter sur la nature et l'étendue de la prérogative royale, c'est-à-dire sur le véritable caractère du régime parlementaire ; on retrouve dans ces débats quelques traits des luttes politiques anglaises ; parmi les orateurs et les hommes d'État de la France, les uns, comme les tories anglais, Casimir-Périer, le comte Molé, Guizot, veulent laisser au roi une part prépondérante dans le gouvernement. « La France, disait Casimir-Périer, a voulu que la royauté fût nationale, elle n'a pas voulu qu'elle fût impuissante ; » ils estimaient que, surtout en matière de politique extérieure, le roi devait avoir une autorité particulière, et par deux fois, en 1836 et en 1840, Louis-Philippe renvoya Thiers du ministère parce qu'il ne s'entendait pas avec lui sur les affaires d'Espagne ou d'Orient. Les autres, semblables aux whigs d'Angleterre, leur empruntaient la formule : « Le roi règne et ne gouverne pas » ; ils ne reconnaissaient au roi qu'une sorte de fonction d'arbitrage entre les partis parlementaires, le soin de démêler parmi eux les courants politiques qui représentaient le mieux l'opinion publique et de choisir les ministres en conséquence, des pouvoirs assez comparables à ceux que la constitution de 1875 devait attribuer au Président de la République. Duvergier de Hauranne formulait cette doctrine dans un livre intitulé : *Des principes du gouvernement représentatif* ; il y disait notamment ceci : « Du moment que les élections sont autre chose qu'un simulacre, il faut nécessairement donner à la nation, légalement consultée, la voix prépondérante ; le Parlement doit avoir le dernier mot. » L'opinion publique se montra le plus souvent favorable à cette dernière conception, la plus libérale ; par exemple, au mois de mars 1839, après de longs débats parlementaires où le comte Molé avait soutenu très éloquentement la théorie de la prérogative royale, les électeurs donnèrent une forte majorité à ses adversaires ; néanmoins Louis-Philippe ne voulut pas renoncer à ce qu'il considérait comme son droit et son devoir de roi ; c'est l'année suivante, en 1840, qu'il reprit

pour la seconde fois le pouvoir à Thiers dont il n'approuvait pas la politique extérieure, et dès lors, sous le long ministère Guizot (1840-1848), le régime parlementaire dégénéra en une sorte de gouvernement personnel. Louis-Philippe ne voulut pas comprendre que c'était pour son trône une faiblesse et un danger.

Car, pendant cette longue période qui allait se terminer brusquement par la Révolution, le roi et ses ministres demeurèrent d'accord avec la représentation nationale, mais dans de telles conditions qu'il fut facile d'y voir une violation réelle du système parlementaire. Guizot crut consolider, non pas seulement son autorité ministérielle, mais l'autorité royale, en érigeant, comme Walpole autrefois, la corruption en système de gouvernement : il aurait dû laisser ces procédés à l'Angleterre. Il prit l'habitude de confier des fonctions lucratives, dans les grands corps de l'État par exemple, à des députés influents, qui conservaient pourtant leur siège à la Chambre, et qui serviteurs du gouvernement comme fonctionnaires, lui donnaient comme députés tout leur appui ; il y eut jusqu'à 184 fonctionnaires à la Chambre. Au moment des élections le ministère soutenait ces députés-fonctionnaires de toutes ses forces, par des concessions de bureaux de tabac, de bourses, de chemins de fer, par la monnaie courante des faveurs gouvernementales ; ils étaient généralement réélus et plus dévoués encore. Mais ainsi ils n'étaient plus que « les serviteurs du roi » ; ils avaient intérêt à défendre le gouvernement et non les intérêts de leurs électeurs ; le régime parlementaire était faussé par la base.

Naturellement l'opinion ne tarda pas à s'émouvoir d'une telle situation ; elle commença de protester ; elle demanda qu'un député, nommé fonctionnaire, abandonnât son siège ; elle voulut que la Chambre fût une véritable représentation nationale.

Cependant un grand nombre de Français refusaient de considérer les chiffres du cens électoral comme intangibles ; la loi sur l'instruction primaire, que Guizot lui-même avait fait voter en 1833 et qui obligeait toutes les communes à avoir une école, contribuait puissamment à l'éducation de la nation,



développait l'esprit public; la vie locale était très active; dans les conseils municipaux ou généraux, beaucoup prenaient l'habitude et l'expérience des intérêts publics, s'intéressaient de plus en plus aux affaires de l'État, éprouvaient l'ambition d'y être mêlés. Un puissant mouvement d'opinion se forma en faveur de l'abaissement du cens électoral, par exemple de 200 à 100 francs. Chaque année à la Chambre des vœux furent exprimés de plus en plus pressants dans ce sens. Guizot se refusa aux moindres concessions, et sûr de la fidélité de ses députés, il défiait ses adversaires : il estimait que toute concession en entraînerait d'autres à sa suite, qu'en vérité les affaires de l'État ne peuvent être conduites avec sagesse que par une minorité d'hommes intéressés par leur situation même au développement de la prospérité générale; il redoutait toute évolution dans la voie de la démocratie; il était « figé » aux opinions politiques de sa vingtième année; à toutes les réclamations du pays, il ne cessait d'opposer une résistance absolue; Lamartine s'en indignait : « A vous entendre, disait-il, le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, se poser sur une situation que le hasard ou une révolution leur a faite et y rester immobiles, inertes; implacables à toute amélioration. Si c'était là en effet tout le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, mais, il n'y aurait pas besoin d'hommes d'État, une borne y suffirait. » L'épithète de « bornes » en resta aux partisans de Guizot. C'était toujours la vieille opposition, si humaine, des conservateurs et des libéraux.

Impuissant à organiser, à régler l'évolution politique de la France, le régime de Juillet le fut autant à résoudre, ou seulement à étudier la question ouvrière. Elle prit pourtant alors un caractère d'urgence qui eût appelé les soins d'un gouvernement véritablement éclairé. Elle était le produit fatal du machinisme, c'est-à-dire de l'emploi des machines, et surtout de l'application de la vapeur à l'industrie. Un patron qui emploie dix ouvriers peut obtenir la même production à moins de frais, avec une machine et deux ouvriers; il en renvoie huit; que deviennent-ils s'il en est de même partout?

Ils rencontrent sur le pavé d'autres chômeurs tout préparés par la misère à l'insurrection. Il y eut en effet dans les premières années du règne de Louis-Philippe une grave crise économique caractérisée par un abaissement considérable des salaires : par l'emploi des machines, la main-d'œuvre perdit, pendant quelque temps, une grande partie de sa valeur ; elle ne la reprit que plus tard lorsque l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux par les voies ferrées commença de nécessiter une production plus intense. Tant que la crise dura, les ouvriers furent très malheureux. Quelques esprits généreux se soucièrent d'y chercher un remède ; diverses écoles socialistes se constituèrent, celle de Saint-Simon, celle de Fourier notamment, étudiant les lois de la production et de la consommation, comme avaient fait les économistes du siècle précédent dans l'intérêt de l'agriculture, préoccupés d'établir l'harmonie entre le capital et le travail, de conjurer la lutte des classes qui allait produire bientôt d'effroyables désastres. Le gouvernement n'eut pas de ces soucis : il y eut de 1831 à 1834 de continuelles insurrections ouvrières, à Lyon, à Saint-Étienne, à Limoges, à Paris ; elles furent réprimées à coups de fusil ; elles troublèrent profondément le pays ; mais les ministres de Louis-Philippe ne voulurent pas entrer dans la voie de l'organisation du travail ; la bourgeoisie n'y aurait point consenti : elle ne voulait pas être inquiétée dans son privilège de possession, au moment où la grande industrie, le grand commerce lui promettaient de magnifiques profits ; peut-être même est-ce la dernière raison de la politique étroitement conservatrice de Guizot : avec la bourgeoisie qu'il personnifiait au pouvoir, il craignit peut-être qu'un abaissement du cens n'assurât au Parlement une représentation nationale moins soucieuse des intérêts égoïstes d'une seule classe. Car les intérêts matériels allaient jouer un rôle de plus en plus considérable dans le conflit des partis.

Les ouvriers ne purent donc pas compter sur ce gouvernement ; ils durent songer à la République, seule forme politique capable de s'intéresser à leur misère ; Pierre Leroux leur enseigna à mettre en elle leur confiance. Louis Blanc,

en présence du chômage où la crise économique réduisait tant de malheureux, estima que l'ouvrier a le « droit au travail » qui n'est que le droit de vivre, et que si le jeu de l'offre et de la demande n'assure pas le travail et le pain à tous les ouvriers, l'État a le devoir d'intervenir et d'organiser le travail dans l'intérêt de tous et non pas d'une seule classe : c'était la voie ouverte au socialisme d'État. Un accord s'établit entre Louis Blanc et les chefs du parti républicain qui combattaient la politique de Guizot, Ledru-Rollin, Lamartine ; ils fondèrent ensemble le grand parti d'opposition qu'on appela le parti de la *Réforme*, qui eut son journal appelé aussi la *Réforme*, et qui eut pour doctrine la réforme parlementaire, électorale et sociale. La plus grande partie de la nation se rangea derrière eux. La campagne des banquets commença d'agiter profondément le pays et surtout Paris ; une petite émeute éclata à l'occasion de l'interdiction d'un banquet ; un conflit entre le peuple et la troupe se produisit sur le boulevard des Capucines et aboutit à un massacre déplorable. L'émeute s'aggrava en quelques heures et devint la Révolution : le lendemain Louis-Philippe s'enfuit et la République fut proclamée (24 février 1848).

Louis-Philippe passait pour un habile homme ; on l'appelait l'Ulysse moderne. Combien il eût été plus habile à permettre, comme en Angleterre, comme en Belgique, l'évolution normale du régime parlementaire, à consentir qu'il devint l'instrument des réformes sociales ! Parce qu'il ne fut que le roi de la bourgeoisie, il tua définitivement le principe monarchique en France.

### III

La Révolution de février 1848 eut à travers l'Europe une étonnante répercussion ; toute l'Europe centrale, Allemagne, Autriche, Italie, fut bouleversée pendant deux ans. La Révolution y fut d'ailleurs différente de ce qu'elle était en France ; elle se manifesta bien, en quelques endroits, en Italie et en Hongrie, par des mouvements républicains ; mais ils furent éphémères, et les peuples révoltés y furent plutôt précoc-

cupés de se former en nationalités indépendantes, allemande, italienne, hongroise, que d'arracher à leurs souverains respectifs des libertés politiques. Aussi bien ces mouvements politiques sont-ils parallèles : ils s'expliquent ensemble par le développement général de l'esprit de liberté. Pourtant la République française, soucieuse d'organiser ses propres institutions démocratiques, s'intéressa peu à l'agitation de l'Europe centrale ; elle allait même y prendre part pour aider à la réprimer.

Cependant en France la République naissait parmi le plus magnifique enthousiasme. Le soir du 24 février, pendant que le roi fuyait, la veuve du duc d'Orléans présentait son fils, le comte de Paris, aux députés ; mais la Chambre fut envahie, et le peuple proclama un gouvernement provisoire où il appela les chefs du parti de la Réforme, Ledru-Rollin, Lamartine, Arago. En même temps, une autre manifestation, à l'Hôtel de Ville, proclamait les chefs du parti ouvrier, Louis Blanc, Flocon, l'ouvrier Albert, chef de la société secrète des *Saisons*. C'était bien la marque de la double origine de la Révolution. Les deux gouvernements provisoires fusionnèrent aussitôt, firent bloc, dans un accord unanime, et entreprirent, avec un optimisme splendide, d'organiser la République définitive. Il y eut dans ces premières journées républicaines une émotion touchante, une sorte de zèle religieux, une vraie dévotion à l'égard de la démocratie pure, du suffrage universel, où tous les Français, semble-t-il, virent une panacée, le remède à tous les maux. Le gouvernement provisoire en effet eut pour premier soin de préparer la réunion d'une Assemblée nationale constituante ; il décréta naturellement qu'elle serait élue au suffrage universel : la nouvelle en fut accueillie par toute la France comme la promesse d'un prochain bonheur universel. On célébra partout la jeune République par des fêtes qui rappellent les fédérations de 1790 ; on planta dans les villages, sur les places publiques, l'arbre de la liberté, parmi les bénédictions du clergé, dans la plus folle et la plus émouvante fraternité. Lorsqu'on en vint aux élections des représentants du peuple, lorsque, pour la première fois depuis la



grande Révolution, tous les citoyens français furent appelés à voter, ce fut comme l'accomplissement d'un devoir pieux ; l'urne fut vénérée comme un tabernacle ; les électeurs se présentaient au scrutin avec les marques du plus grand respect, tête nue, en leurs habits du dimanche ; ils n'avaient pas tort, il n'y a rien de plus respectable que l'expression de la volonté libre d'un citoyen conscient de ses droits et des intérêts de sa patrie. Le soir venu, lorsque, le scrutin clos, l'urne était fermée pour être transportée, dans les grandes villes, des diverses sections au bureau central où avait lieu le dépouillement, une véritable procession s'organisait : les magistrats portaient solennellement l'urne, symbole de la volonté nationale, encadrés d'une troupe nombreuse de citoyens, dans la joie du peuple tout entier, parmi l'éclat triomphal des torches.

Ces magnifiques espérances ne durèrent que trois mois ; elles se brisèrent sur les questions ouvrières. L'accord pourtant entre la classe ouvrière et le parti républicain s'était conclu de bonne heure, dès 1843, dans le parti de la Réforme ; et depuis, sous l'impulsion très active de Louis Blanc, on avait été à même de considérer le problème avec tout l'intérêt qu'il comportait. Aussi les ouvriers avaient-ils pris la plus grande part à la Révolution de Février, où ils étaient en droit de voir, au moins en principe, la réalisation de leurs espérances : l'accord du 24 février, entre les délégués de la Chambre des députés et ceux de l'Hôtel de Ville, les encourageait dans cette pensée. D'autre part la Révolution eut pour conséquence, dans les désordres inévitables des manifestations qui durèrent plusieurs jours, la fermeture d'un grand nombre de maisons industrielles ou commerciales et le chômage de beaucoup d'ouvriers ; d'ailleurs la bourgeoisie prit peur aussitôt des revendications ouvrières que le gouvernement de Louis-Philippe avait longtemps contenues. Le gouvernement provisoire ne put donc pas attendre la réunion de l'Assemblée nationale ; pressé par Louis Blanc, il s'occupa aussitôt de cette situation. Louis Blanc demanda la création d'un ministère du travail, qui centraliserait tous documents et enquêtes sur la question, qui étudierait les

moyens de l'organisation du travail; ses collègues ne consentirent qu'à la réunion d'une Commission du travail, qui fut installée au Luxembourg, mais qui n'eut pas le temps d'aboutir.

Car pour assurer au plus vite du travail aux ouvriers très nombreux qui chômaient, le gouvernement avait décidé l'ouverture d'*ateliers nationaux*. C'était un commencement d'organisation du travail par l'État; pour Louis Blanc et ses amis, c'était une application du droit au travail; pour leurs adversaires, les républicains bourgeois, c'était une entreprise de charité, pour atténuer la crise de misère d'un lendemain de révolution. Or ces ateliers nationaux furent mis sous la direction de Marie, ministre du Commerce, qui fut surtout préoccupé de prouver aux ouvriers, par cette expérience, « le vide et la fausseté des théories socialistes »; il était, comme la plupart de ses collègues, convaincu que la doctrine du droit au travail n'était que dangereuse et chimérique, que l'État ne pouvait pas, ne devait pas faire concurrence aux entreprises de l'industrie privée, que la condition des ouvriers ne pouvait dépendre que des lois générales de la production économique : à eux de se tirer d'affaire comme les autres citoyens, à eux de se défendre par le libre travail dans la lutte pour la vie. C'est pourquoi les ateliers nationaux ne furent pas organisés sérieusement; on improvisa au Champ-de-Mars des baraquements où l'on envoya les ouvriers qui se présentèrent; au mois de mai, il y en avait 100 000, car beaucoup aimaient mieux servir l'État que de servir les patrons de l'industrie privée; ils auraient pu être une force productrice énorme, s'ils avaient été employés chacun à son métier, et assurer à l'État des bénéfices suffisants pour les payer. Louis Blanc le demandait; Marie ne le voulut pas, sous prétexte qu'il ignorait de quoi ils étaient capables; il les occupa à remuer de la terre sur le Champ-de-Mars; ils ne produisirent rien. Marie espérait qu'ils se décourageraient, qu'ils auraient honte de cette sorte de charité que l'État leur faisait; il leur donnait 2 francs par jour de travail, 1 franc les jours où ils n'avaient rien à faire, salaires dérisoires; le ministre ne douta point que la plupart, les vrais travailleurs, rentreraient vite dans les ateliers de l'industrie privée. Et

pendant qu'ils ne produisaient rien, ils coûtaient beaucoup, environ 150 000 francs par jour, le budget normal n'avait rien pour faire face à de telles dépenses. Le gouvernement provisoire institua un impôt supplémentaire de 45 centimes par franc ajouté aux contributions directes ; les paysans ne furent pas satisfaits de voir leurs impôts augmentés de moitié pour payer des ouvriers à ne rien faire ; ils le firent voir aux élections de l'Assemblée constituante ; ils donnèrent en vérité mandat à leurs représentants d'en finir avec la question ouvrière.

En effet lorsque les députés furent réunis, leur premier soin fut d'étudier la question de la suppression des ateliers nationaux ; il semble qu'il eût fallu du moins ménager la transition, essayer de trouver peu à peu quelque emploi aux ouvriers qu'on y avait reçus et auxquels on avait donné l'espoir d'une autre solution. On ne prit aucune précaution ; du jour au lendemain on ferma les ateliers nationaux. Les ouvriers se soulevèrent ; ce furent les terribles journées des 24, 25, 26 juin 1848. Les ouvriers furent vaincus par le général Eugène Cavaignac ; il y avait eu beaucoup de victimes pendant la lutte ; puis 4 000 ouvriers prisonniers furent condamnés à la déportation. La seconde République se montrait aussi mal disposée que Louis-Philippe à résoudre et même seulement à connaître le douloureux problème du travail : ce fut une des causes de sa ruine.

L'Assemblée constituante commit bientôt après une autre erreur qui hâta la chute de la République ; ce fut la Constitution même du 12 novembre 1848. Elle y rappelait les grands principes de 1789 et les complétait ainsi : « La République a pour principes liberté, égalité, fraternité, pour bases la famille, le travail, la prospérité, l'ordre public. Elle doit assurer l'instruction indispensable à tous les hommes, favoriser et encourager l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, le développement des institutions de prévoyance et de crédit, chercher le moyen de procurer du travail aux citoyens nécessiteux dans les limites de ses ressources. » Vaines formules qui n'eurent pas même un commencement d'application ; il est vrai que le temps y manqua.

Au point de vue politique, le vote de la Constitution fut l'occasion d'un débat très grave et très instructif entre les partisans de la République dite démocratique, et ceux de la République parlementaire. On s'entendit assez vite sur le principe de l'unité d'Assemblée législative, sur le principe de l'élection du Conseil d'État par l'Assemblée législative. La discussion porta essentiellement sur le système de l'élection du Président de la République.

JULES GRÉVY, qui commençait alors sa carrière politique comme représentant du Jura, demanda que le Président de la République fût seulement appelé président du Conseil des ministres, fût nommé par l'Assemblée et toujours révocable par elle. Il estimait que, chargé uniquement du pouvoir exécutif, le président devait avoir seulement assez de pouvoir pour exécuter la loi, que le contrôle des représentants de la nation devait être constamment éveillé sur ses actes, comme celui des électeurs eux-mêmes sur les actes et les votes des représentants : à cette condition seulement, pensait-il, la nation conserverait par ses députés la libre disposition de ses destinées.

Lamartine défendit l'opinion contraire avec plus d'autorité, avec plus d'éloquence, sinon avec autant de sagesse ; il prétendit que le peuple devait avoir un représentant national, outre ses représentants départementaux, que la République devait avoir une tête, que le Président, pour avoir une grande autorité devant les autres gouvernements, devait être élu au suffrage universel, par tout le peuple ; ce poète pensait d'ailleurs que le peuple ne pouvait pas en cela se tromper ; qu'il ne pouvait porter son choix que sur le meilleur : peut-être rêva-t-il d'être lui-même un jour le président de la République ; la France républicaine personnifiée par un grand poète ! Le spectacle eût été remarquable. Mais ce n'était là qu'un rêve. « Et puis, disait encore Lamartine, que Dieu et le peuple prononcent ! Il faut laisser quelque chose à la Providence ! » 602 voix contre 241 donnèrent raison à Lamartine : il fut décidé que le Président serait élu par le suffrage universel, pour quatre ans.

Comme si l'on eût craint qu'il ne fût pas assez puissant,



on lui donna, au nom du principe, sacré depuis Montesquieu, de la séparation des pouvoirs, le droit de choisir à son gré ses ministres, qui ne furent pas responsables devant l'Assemblée, qui ne purent pas être contrôlés ni renversés par elle; le Président lui-même fut responsable, mais cette responsabilité n'eut aucune sanction; un vote de l'Assemblée contre le Président ne comportait aucune conséquence; il n'était responsable que devant le peuple, qui l'élisait: mais comment s'appliquerait cette responsabilité? La Constitution ne le disait pas, et en fait le Président était irresponsable; en cas de conflit entre le Président et l'Assemblée, comme autrefois entre les Conseils et le Directoire, il n'y avait pas de solution légale: le Président ne pouvait dissoudre l'Assemblée et l'Assemblée ne pouvait renverser le Président. Il n'y avait de solution alors que dans un coup d'État, dont la Constitution mettait tous les moyens aux mains du Président: représentant de toute la nation, il pouvait dire aux députés, comme jadis le premier Consul: « C'est moi qui suis le vrai, le seul représentant du peuple. » Et, pour en appuyer la preuve, il avait le commandement des armées de terre et de mer; il avait à la fois l'autorité et la force; comment n'eût-il pas été tenté de s'en servir? La Constitution déclarait qu'il ne serait pas rééligible au bout de quatre ans? Comment n'eût-il pas usé de son prestige et de sa puissance pour se maintenir au pouvoir en modifiant la Constitution? « Êtes-vous bien sûrs, disait Jules Grévy, que dans cette série de personnages, qui se succéderont de quatre ans en quatre ans au trône de la présidence, il n'y aura que de purs républicains empressés à en descendre? Êtes-vous sûrs qu'il ne s'y trouvera jamais un ambitieux tenté de s'y perpétuer? »

Il ne croyait pas avoir sitôt raison: le 10 décembre 1848, le neveu de Napoléon, LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, fut élu Président de la République par 5 millions et demi de suffrages, sur environ 7 millions et demi de suffrages exprimés. L'Empire n'était pas loin d'être fait. La France allait faire une seconde expérience de la dictature militaire.

## IV

L'expérience fut complète. A peine arrivé au pouvoir, le nouveau Président envoya une expédition à Rome pour détruire la République romaine et restaurer le trône pontifical. L'Assemblée législative, élue alors après la séparation de la Constituante, se trouva à cause des événements précédents et surtout de la crainte des « rouges », composée d'une majorité conservatrice, elle ne tarda pas à se rendre impopulaire pour le plus grand avantage du Président. Elle mutila le suffrage universel en retirant le droit de vote à tous ceux qui n'avaient pas trois ans de domicile dans le canton où ils étaient établis au moment du vote ; elle chassait ainsi de la vie politique « la vile multitude », comme disait Thiers, c'est-à-dire surtout les ouvriers qui en furent naturellement très irrités. Elle vota la loi Falloux qui donna à l'Église, non seulement le droit d'enseigner, mais un pouvoir de contrôle sur les écoles de l'État ; c'était livrer la jeunesse à l'Église ; c'était entre les classes possédantes et le clergé une sorte de Sainte-Alliance contre ceux que l'on accusait de vouloir la destruction de la société.

Lorsque le Président voulut s'assurer la prolongation de ses pouvoirs, il lui fut facile de se débarrasser d'une assemblée qui devenait chaque jour plus impopulaire ; il lui demanda une révision de la Constitution à l'effet d'être rééligible ; il ne l'obtint pas ; il lui demanda le rétablissement du suffrage universel : elle refusa de se déjuger. Ainsi la cause du Président parut se confondre avec celle du suffrage universel et de la démocratie : il ne manqua pas d'en profiter.

Le 2 décembre 1851, il lança un appel au peuple : il annonça la dissolution de l'Assemblée et le rétablissement du suffrage universel ; il demanda à la nation d'approuver les bases d'une constitution nouvelle, qui lui assurerait le pouvoir exécutif pour une période de dix ans, et qui partagerait le pouvoir législatif entre trois assemblées : le Conseil d'État nommé par le Président, le Corps législatif élu au suffrage universel,

et le Sénat nommé par le Président. Le coup d'État pourtant ne réussit pas sans beaucoup de peine ; Paris dressa des barricades ; il fallut balayer les boulevards à coups de canon, mettre en état de siège 32 départements, exiler beaucoup de bons Français, en déporter beaucoup d'autres. La force enfin l'emporta et le plébiscite du 14 décembre donna raison au Prince-Président par 7 439 216 voix contre 650 000.

Le Président promulgua bientôt après, sur les bases qu'il avait indiquées, la constitution du 14 janvier 1852 ; elle n'était pas fort différente de celle de l'an VIII qui s'était transformée assez facilement en une constitution impériale. Ce fut encore plus rapide en 1852 ; dès le 2 décembre de la même année, le Président Louis-Napoléon Bonaparte devint l'empereur NAPOLÉON III. Il exerçait, au nom de la nation, une véritable souveraineté ; car il avait tout le pouvoir exécutif, et, par la nomination des conseillers d'État et des sénateurs, une grande influence sur le pouvoir législatif. Le Corps législatif paraissait indépendant de lui ; mais l'empereur pratiqua pendant tout son règne le système de la candidature officielle, qui assurait aux candidats de son choix le concours avoué, public, de tous les fonctionnaires de l'État qui avaient le plus grand intérêt à faire du zèle ; d'ailleurs, pour plus de sûreté, les députés devaient prêter serment de fidélité à l'empereur, si bien que lors de l'élection du premier Corps législatif, il n'y eut pas un seul député de l'opposition. Les élections duraient deux jours, et, dans la nuit intermédiaire, l'urne était déposée chez le Maire, qui, fonctionnaire nommé par le gouvernement, avait intérêt à ce que les élections fussent « bonnes ». La presse fut tenue sous le régime de l'avertissement, c'est-à-dire du bon plaisir, car il suffisait de trois avertissements pour qu'un journal fût supprimé et perdit même son cautionnement qui était de 25 à 50 000 francs : le système était simple et ingénieux. En 1858, un Italien nommé Orsini, pour rappeler à Napoléon III que dans sa jeunesse il avait juré parmi les carbonari de dévouer sa vie à la cause de la liberté italienne, jeta des bombes sur la voiture de l'empereur. L'empereur ne fut pas atteint ; il entendit l'avertissement et l'année suivante fit la guerre d'Italie ; mais

en attendant il profita de l'occasion pour sévir encore une fois contre l'opposition républicaine qui n'y était pour rien ; la loi de sûreté générale lui permit d'envoyer en prison ou en Algérie ou à Cayenne quelques centaines de personnes suspectes et d'inspirer aux autres une salutaire terreur. La France était écrasée sous le plus absolu despotisme ; elle était sous le gouvernement de la police.

L'empereur put faire tout ce qu'il voulut en matière de politique extérieure et conduire à son gré la France à toutes les aventures. Elles lui valurent d'abord quelque succès. La guerre de Crimée, destinée à contenir les ambitieux desseins de Nicolas I<sup>er</sup> sur la Turquie, à arrêter la Russie sur le chemin de Byzance, eut en effet ce résultat ; la France n'en eut pas un avantage très visible ; mais elle en eut une gloire nouvelle, ajouta quelques noms éclatants aux victoires de ses armées, l'Alma, Inkermann, Sébastopol, et l'empereur au Congrès de Paris parut être l'arbitre de l'Europe : à ce moment il eut un fils, il donna la plus grande magnificence aux fêtes du baptême qui rappelèrent la naissance et le baptême du roi de Rome, à la veille de la campagne de Russie. Il est vrai que la Russie garda le souvenir des défaites qu'elle venait de subir et resserra son alliance avec la Prusse. La guerre d'Italie, de 1859, eut des résultats plus appréciables ; les victoires de Magenta et de Solférino rappelèrent celles de Bonaparte dans les mêmes plaines ; elles déchainèrent la Révolution dans toute la Péninsule, et Napoléon III ne fut pas de force à la contenir ; du moins il y gagna la Savoie et Nice ; il eût dû y gagner l'amitié et l'alliance de l'Italie ; mais il préféra, après l'avoir encouragée, l'empêcher de prendre Rome, sa véritable capitale ; jusqu'à Sedan, une garnison française monta la garde devant le trône de Saint-Pierre. L'empereur fut encore moins heureux dans ses relations avec la Prusse ; il est vrai qu'il y fut aussi maladroit que possible ; dans le moment où Bismarck et de Moltke donnaient à l'armée prussienne une organisation excessivement forte, il compromettait la meilleure partie de l'armée française dans l'expédition du Mexique ; il encouragea Bismarck à faire la guerre d'Autriche et lui procura l'alliance de l'Italie ;



puis il resta stupéfait de la victoire des Prussiens à Sadowa, ne sut pas profiter de l'occasion pour se nantir sur le Rhin des compensations qu'il jugeait nécessaires au maintien de l'équilibre, demanda ensuite la rive gauche du Rhin, qui lui fut refusée, le Luxembourg dont il n'obtint que la neutralité, la Belgique enfin, ce qui le rendit suspect aux Belges et aux Anglais ; et toute cette politique conduisit fatalement à la guerre avec l'Allemagne sans que la France y fût préparée davantage.

Il y avait là matière ample aux inquiétudes de l'opinion, aux attaques de l'opposition. Le parti républicain notamment acheva son expérience parmi les dramatiques épreuves où passaient la liberté et la sécurité de la patrie, et, comme la guerre d'Italie avait eu pour conséquence naturelle l'irritation du parti catholique, l'empereur fut amené à se rapprocher des libéraux, à leur faire des concessions, avouant par cela même que la dictature ne pouvait être qu'un régime exceptionnel. Il mesura lentement et parcimonieusement au pays les libertés que Thiers appelait alors « les libertés nécessaires » : il accorda en 1859 l'amnistie aux exilés de 1851, ils n'en profitèrent pas tous ; en 1860 il rendit le droit d'adresse au Corps législatif ; en 1867, il lui accorda le droit d'interpellation, et tout de suite l'opposition lui reprocha sa politique extérieure : Thiers lui reprocha d'avoir laissé se constituer sur les frontières de France deux puissantes nations, l'Italie et l'Allemagne, qui changeaient forcément les conditions de l'équilibre européen.

L'empereur vieillissait, très malade ; il voulut ménager à son fils un avènement tranquille, en lui assurant l'appui du parti libéral, en fondant pour lui le régime parlementaire où la France pouvait exercer le contrôle de ses intérêts nationaux, reprendre le gouvernement de ses destinées ; il en vint à compter sur la liberté, plus que sur le despotisme, pour garantir l'avenir de sa dynastie. Il confia le pouvoir dans ces conditions au ministre Émile Ollivier, et rétablit le principe de la responsabilité ministérielle, qui permet seul aux représentants du peuple le contrôle effectif de tous les actes du gouvernement. Mais l'impératrice Eugénie et le parti des

Mameluks, comme on appelait les Décembristes ou les partisans du pur despotisme, ne voyaient dans les concessions de l'empereur qu'un encouragement pour le parti révolutionnaire, et comptaient davantage sur la victoire pour assurer l'avènement du prince impérial. Ils poussaient à la guerre, et, comme Bismarck en avait besoin aussi pour achever l'unité allemande, il fut facile de faire sortir une déclaration de guerre de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne.

Les hostilités furent engagées avec la plus incroyable légèreté, dans la seule intention de consolider le trône impérial. Elles furent aussitôt désastreuses ; aux premières défaites, après Wœrth et Forbach, le ministère Émile Ollivier s'effondra ; il fut renversé le 9 août à l'unanimité moins les voix des ministres. Sedan acheva la ruine du second Empire qui fut renversé par la Révolution du 4 septembre. Mais déjà la Prusse revendiquait, comme en 1815, l'Alsace et la Lorraine. Le gouvernement de la Défense nationale sauva l'honneur de la France, compromis par les capitulations inouïes de Sedan et de Metz ; mais il ne put pas empêcher la mutilation de la patrie.

Waterloo et Sedan, tels avaient été les résultats suprêmes de la dictature impériale. Terrible châtiment subi par la France pour s'être confiée au gouvernement personnel, pour avoir abdiqué les saines et fortes vertus que donne le gouvernement de soi-même.

---

## CHAPITRE XII

### LA TRANSFORMATION DE L'EUROPE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE LES NOUVELLES NATIONALITÉS

1. — L'Italie.
2. — L'Allemagne.
3. — La question d'Autriche et la question d'Orient.
4. — La Russie.

#### I

L'Europe moderne a continué au XIX<sup>e</sup> siècle son évolution politique par la formation de nouveaux États ; elle devient ainsi de jour en jour plus complexe. Mais ses nations nouvelles ne se sont pas constituées, seulement, comme au XVII<sup>e</sup> siècle, par la vigoureuse action de quelques hommes de génie, comme Pierre le Grand ou Frédéric II ; elles n'ont pas été surtout le résultat du droit de conquête ou du droit dynastique ; elles ne sont pas sorties de guerres de succession. Elles ont été le produit d'un droit nouveau, né des principes de 1789, le droit des nationalités, le droit pour les diverses parties d'une même race de se réunir en une seule nation, le droit pour les diverses races d'un seul Empire de se séparer en plusieurs nations : c'était comme l'application aux sociétés humaines de la Déclaration des droits de l'homme.

Dès l'époque de Napoléon I<sup>er</sup>, à la fois par l'action des principes révolutionnaires et par la réaction nationale contre la domination de la France, les diverses nationalités sur lesquelles il régna directement ou indirectement commencèrent de prendre conscience d'elles-mêmes ; les peuples de l'Italie, de l'Allemagne, éprouvèrent des sentiments communs ; la

Pologne pensa ressusciter; l'Illyrie, sous le gouvernement de Marmont, rêva de devenir un royaume indépendant; le sentiment national espagnol fut surexcité par la lutte pour l'indépendance. Pour ou contre la France, le principe des nationalités devint alors un élément capital de la transformation politique de l'Europe.

Au Congrès de Vienne, les rois de l'Europe n'en tinrent aucun compte; car le plus souvent il ne s'accordait pas avec leurs prétentions dynastiques ou leurs ambitions; il ne fut plus question de l'unité de l'Illyrie ou de la Pologne, de la nation allemande ou de la nation italienne; on revint aux traditions de l'ancien régime, que la condition des nations ne dépend que de la volonté ou des intérêts des princes. Mais dès lors les nationalités ne cessèrent plus de s'agiter; la Sainte-Alliance put quelque temps contenir l'Allemagne et l'Italie; mais elle n'empêcha pas la Grèce de se séparer de la Turquie, la Belgique de se séparer de la Hollande. L'Autriche, appuyée sur la Russie, put encore écraser la Révolution de 1848, maintenir dans le devoir, non sans peine, les Hongrois, les Italiens, les Allemands, déjouer les ambitieux desseins du roi de Prusse sur l'Allemagne; cette victoire, sans lendemain, annonçait seulement les prochains désastres où, sur les ruines de la grandeur autrichienne, allaient naître et prospérer l'Italie, l'Allemagne et la Hongrie. Car l'Autriche, faite de tant de nations différentes, allait être la principale victime de la Révolution des nationalités.

L'Italie lui échappa la première. Au siècle précédent, elle ne vivait que dans l'âme de quelques poètes. Napoléon lui donna sous sa domination une réelle unité où le sentiment national se développa aussitôt avec beaucoup de ferveur. Murat en 1814 et 1815 essaya d'en profiter, et fut la première victime de la Sainte-Alliance. Les *carbonari* furent les premiers grands patriotes italiens; ils avaient commencé par conspirer contre Napoléon; après 1815, ils conspirèrent contre l'œuvre du Congrès de Vienne, à la fois pour la liberté et pour l'unité nationale. Ils imposèrent un moment une constitution au roi de Naples Ferdinand I<sup>er</sup>; mais les Autrichiens intervinrent, supprimèrent ces libertés, mirent une garnison



à Naples; ils réprimèrent toute agitation libérale dans le Piémont et la Lombardie; ils mirent en prison Maroncelli et Silvio Pellico; ils crurent étouffer toute aspiration à la liberté. Mais le sentiment national est indestructible; il brûla, d'autant plus ardent que l'oppression étrangère était plus lourde, dans l'âme des générations nouvelles; il inspira une élite de jeunes patriotes, qui formèrent, autour de Mazzini et de Garibaldi, le parti de la Jeune-Italie, qui voulait donner à la patrie la liberté et à l'Europe tout entière l'exemple de son triomphe. Le pape PIE IX, élu en 1846, parut pouvoir être le chef du parti de l'indépendance nationale, il ne tarda pas à s'effrayer à juste titre des conséquences de l'esprit de liberté: chassé de Rome par la République et réfugié à Gaëte, il en rapporta, sous la protection des baïonnettes françaises, une politique résolument opposée à tout progrès libéral, la politique du *Syllabus*: moment de la plus grave importance dans l'histoire de l'Église romaine que celui où elle s'affirma décidément comme un obstacle à l'évolution irrésistible de l'esprit humain. Dans le même temps, le roi de Piémont se faisait le principal champion des libertés italiennes, en adoptant le drapeau national, vert, blanc, rouge, et en donnant à son peuple le statut royal; il se mettait habilement au service de la Révolution afin qu'elle lui fût profitable.

Le terrain ainsi préparé, l'unité italienne fut surtout l'œuvre d'un grand homme d'État, CAVOUR. Il voulut nettement fonder le royaume d'Italie, et pour y réussir sa politique fut d'une admirable simplicité. Il était certain, par le spectacle du passé et par la considération des forces respectives du Piémont et de l'Autriche, que le Piémont seul ne pouvait pas vaincre l'Autriche, et que l'alliance d'une grande puissance militaire lui était nécessaire; or l'alliance de la France était seule possible. Il eut la chance — car il y a une grande part de chance dans ses succès comme dans ceux de Bismarck, — que la France fût alors gouvernée par Napoléon III, un ancien carbonaro, auquel la bombe d'Orsini rappela brutalement ses anciens serments; car cette bombe aussi servit la cause de l'unité italienne. Cavour obtint facilement à Plombières l'alliance de la France, provoqua l'Au-

triche en Lombardie, se fit déclarer la guerre, fut soutenu par la France, qui remporta pour l'Italie les victoires de Magenta et de Solférino et lui donna la Lombardie.

Puis Napoléon III s'aperçut, un peu tard, des conséquences de son intervention, que l'Italie voulait être une, et non pas seulement libre, qu'elle prendrait même Rome au pape ; il s'arrêta tout court. Mais on n'avait plus besoin de lui : les Autrichiens vaincus désormais, la Révolution se fit toute seule. Cavour céda la Savoie et Nice à la France pour détourner son hostilité qui eût été redoutable ; sûr dès lors de sa « complicité », il annexa encore l'Italie Centrale au Piémont ; il poussa Garibaldi sur la Sicile, prêt à le désavouer s'il échouait,



Cavour.

à l'écarter s'il réussissait. La Sicile fut conquise en quelques jours, Naples fut occupée par Garibaldi sans un coup de fusil. Alors Victor-Emmanuel II, sous prétexte de contenir la Révolution triomphante, se rendit à Naples avec une armée, mit les Garibaldiens à l'arrière-garde, acheva la conquête du pays. Partout, comme en Savoie, les peuples furent invités à se prononcer sur les événements : la Savoie et Nice se donnèrent librement à la France ; de même les provinces de l'Italie Centrale, Naples et la Sicile se donnèrent librement au Piémont et à l'Italie. Ce fut l'application la plus libérale du principe des nationalités ; elle fit tout le succès de Cavour et elle est son grand honneur dans l'histoire, car le grand homme d'État n'est pas tant celui qui réagit contre l'évolution naturelle des peuples que celui qui en comprend le sens et en détermine le progrès. Le 18 février 1861, le premier Parlement italien se réunit à Turin ; il proclama quelques jours après Victor-Emmanuel II roi d'Italie. Cavour mourut le 6 juin suivant.

Son œuvre était grande, mais encore incomplète ; car les Autrichiens avaient encore Venise, et le pape Rome. Il fut

facile de prendre Venise : en 1866, l'Italie s'allia avec la Prusse et profita, quoique battue elle-même, de la défaite des Autrichiens à Sadowa ; elle annexa la Vénétie. La question romaine était plus délicate ; car par la volonté de Napoléon III une garnison française protégeait Rome contre les entreprises de la Révolution ; en 1867 même, à Mentana, comme Garibaldi voulait enlever Rome de vive force, les chassepots français lui infligèrent une rude défaite, et la grande majorité des députés au Corps législatif de France applaudissaient avec enthousiasme le ministre Rouher, quand il déclarait à la tribune : « Jamais l'Italie ne s'emparera de Rome. Jamais la France ne supportera une telle violence à son honneur, à sa dignité. » Jusqu'à son dernier jour, le gouvernement de Napoléon III se préoccupa de l'intérêt du pape plus que de celui de la France même ; car, en juillet 1870, l'alliance de l'Italie, qui se fût sans doute doublée de l'alliance de l'Autriche, manqua à la France uniquement parce que Napoléon III refusa de laisser les Italiens prendre Rome pour capitale. Les Italiens purent se réjouir du désastre de l'Empire à Sedan, puisqu'il leur permit d'occuper Rome le 20 septembre suivant.

La puissance morale de la papauté ne fut jamais un obstacle redoutable dans la solution de cette question romaine. Elle essaya en vain d'en imposer ; elle lança contre le dogme nouveau de la souveraineté nationale et tous les principes de liberté les foudres de l'excommunication ; elle rompit solennellement avec « la civilisation moderne », selon les termes du dernier article du Syllabus ; le concile du Vatican, malgré la résistance de quelques Églises nationales et notamment de quelques-uns des plus illustres prélats de l'Église de France, vota, comme un simple Parlement, le dogme de l'infailibilité pontificale ; Pie IX protesta avec une extraordinaire énergie contre l'occupation de Rome, refusa de reconnaître la *loi des garanties*, par laquelle l'État italien lui garantissait la souveraineté du Vatican et lui assurait une dotation annuelle de trois millions. Toutes ces protestations, toutes ces excommunications n'empêchèrent rien : Rome elle-même, fière de devenir la capitale du jeune royaume

d'Italie, se donna à Victor-Emmanuel par 130 000 voix contre 1 500, et personne en Italie ne se leva pour défendre la cause de la papauté. La nationalité italienne continua sans autre difficulté à poursuivre ses destinées.

Elle faillit en compromettre la grandeur par une ambition d'abord mal proportionnée à ses ressources. « Il est difficile, dit M. Lavisse, de ne pas rêver du haut du Capitole. » L'Italie se souvint que Rome avait été la reine de la Méditerranée ; déjà mécontente de la politique française dans la question romaine, elle fut très irritée de l'occupation de la Tunisie en 1881 ; elle y vit un attentat contre ses propres droits. Certes elle ne pouvait pas seule s'y opposer. Elle oublia Magenta et Solferino ; elle oublia que des terres italiennes, Trieste, Trente, étaient encore sous la domination de l'Autriche ; elle oublia le « bâton autrichien », la lourdeur de l'oppression germanique au temps du Saint-Empire, les chevauchées impériales qui au moyen âge par-dessus les Alpes venaient avec une sorte de régularité écraser les républiques italiennes, semer du sel sur l'emplacement de Milan, jeter au vent les cendres d'Arnaud de Brescia. Elle oublia sa politique nationale pour les chimères d'une politique impérialiste ; elle entra dans l'alliance de l'Autriche et de l'Allemagne, dans la Triple Alliance ; elle pensa y trouver des occasions de vengeance et de victoire.

Elle n'y trouva que des déceptions. La Triple Alliance ne l'empêcha pas de subir en Abyssinie un désastre pénible à son amour-propre. Sa rupture avec la France fut avantageuse à l'Allemagne qui lui vendit des machines et des tissus, mais ne lui fut pas avantageuse à elle-même, car l'Allemagne consomme peu de vins ou de pâtes alimentaires. Les malheurs de sa politique coloniale et les erreurs de sa politique commerciale lui coûtèrent beaucoup d'argent ; les premières années de la Triple Alliance furent des années de déficit, qui amenèrent des années de misère, et une agitation populaire qui fut un moment redoutable. Elle dut changer de système, à peu près au moment où le roi Humbert I<sup>er</sup>, fils de Victor-Emmanuel II, était remplacé sur le trône par son fils Victor-Emmanuel III, en 1900. Avec son nouveau roi, la politique



italienne a cessé d'être agressive à l'égard de la France; les voyages de la famille royale à Paris, et du président Loubet à Rome ont même engagé entre les deux gouvernements des relations de plus en plus cordiales. Amie aussi de l'Angleterre, l'Italie, sous le régime d'une monarchie libérale respectueuse du contrôle parlementaire, ressemble moins chaque jour aux deux États auxquels elle s'est associée dans la Triple Alliance, et davantage aux nations libérales de l'Europe occidentale. Née de la Révolution, si elle demeure fidèle aux traditions qui ont fait sa grandeur, elle fera plus étroitement partie de la famille des puissances qui s'organisent dans la liberté.

## II

L'unité allemande est le produit d'une idée philosophique fondée sur la science historique réchauffée par le sentiment national, et réalisée, d'ailleurs imparfaitement, par la force prussienne. Elle naquit sous Napoléon et par réaction contre lui. Alors Fichte lança ses *Discours à la nation allemande*; elle ne les entendit point vraiment, car elle n'existait pas, et ils sont bien plutôt, pour une nation qui devait naître, une sorte d'évocation. Cependant dans les Universités allemandes, et surtout dans celle de Berlin, fondée en 1810, les professeurs enseignaient à leurs élèves l'idée de la *Germania*; ils en trouvaient la première forme au fond de la forêt hercynienne lorsque Hermann ou Arminius défendait la liberté de la patrie contre les légions de Rome; ils en étudiaient la grandeur dans l'Empire carolingien, reconstitution germanique, à leur avis, de l'ancien Empire romain d'Occident, mieux encore dans le Saint-Empire Romain Germanique, l'Empire des Ottons et de Frédéric-Barberousse, suzerain de l'Europe chrétienne, maître surtout de l'Italie et de l'Allemagne, glorieuse forteresse de la chrétienté contre les païens de la Slavie ou les infidèles de la Palestine. Ainsi ils enveloppaient l'idée de la *Germania* dans un magnifique appareil historique; ils la faisaient vivre. Elle est sortie tout armée du cerveau des penseurs

allemands; par l'amour qu'elle inspira, elle fonda le sentiment national allemand, mais cette grande idée n'arriva à se réaliser dans les faits que par la force prussienne.

Ce patriotisme garda de ses origines universitaires des allures lourdes, quelque peu pédantesques, et des prétentions scientifiques dangereuses. Il ne se met pas en peine des sentiments qui le contredisent, si légitimes qu'ils paraissent à d'autres; il les écrase sous le poids de ses arguments scientifiques, au risque de s'entourer de haines redoutables; il fait de l'histoire, interprétée à sa façon, une sorte de divinité farouche, impitoyable aux victimes qu'elle exige. De pareilles conceptions sont capables de susciter, par le souvenir du Saint-Empire, des ambitions de domination universelle; elles peuvent être par là funestes à l'équilibre de l'Europe.

Les premiers patriotes allemands du XIX<sup>e</sup> siècle ne se confièrent pas aussitôt à la Prusse, bien que celle-ci eût, dès le temps de Frédéric II, indiqué, par la création du *Fürstenbund*, son intention de grouper autour d'elle toute l'Allemagne du Nord; au temps de Gœthe et de Schiller, l'hégémonie prussienne eût paru comme un retour à la barbarie, et ce fut encore, très avant dans le siècle, le sentiment d'un grand historien comme Gervinus et du grand ironiste qu'était Henri Heine. Mais les traités de 1815 avaient étendu la Prusse sur toute la plaine allemande, de la frontière russe à la frontière française, et lui en avaient, pour ainsi dire, promis la domination. Après la révolution de 1830 on voit tous les partisans de l'unité allemande regarder vers la Prusse comme vers la seule force capable de l'assurer. Les protestants allemands en particulier appellent de leurs vœux la prépondérance de la royauté protestante des Hohenzollern. Bientôt les intérêts économiques agirent dans le même sens. Dès 1829, les conséquences de cette situation apparurent dans les faits: l'extension des intérêts commerciaux, bientôt accrue encore par les premières voies ferrées, rendit insupportables les douanes intérieures qui séparaient les uns des autres tous les petits États de l'Allemagne moyenne; ils se décidèrent à les supprimer, et ils formèrent entre eux, et avec la Prusse qui les enveloppait de tous côtés, une union doua-

nière ou *Zollverein*, à laquelle se joignirent en 1833 la plupart des États de l'Allemagne du Sud. Comme l'Autriche, à cause de ses nombreuses provinces slaves ou magyares, n'y fut pas admise, ce fut déjà comme une forme prussienne de l'unité allemande.

Mais si les Allemands consentaient à s'unir à la Prusse, soit pour lutter contre l'oppression étrangère à Leipzig, soit pour développer leurs ressources économiques, ils n'étaient pas encore disposés à s'absorber en elle, à accepter sa domination, à perdre dans l'État militaire prussien toutes leurs qualités propres, tout leur génie. Ils espérèrent naturellement davantage en la liberté. Ils crurent en 1848 réaliser l'Allemagne une et libre. Ce fut une « année folle », une année d'enthousiasme national, tout enfiévrée de la foi en l'avènement de la Germania. Pendant que les Autrichiens se débarrassaient du gouvernement de M. de Metternich, demeuré la personnification de la Sainte-Alliance, et que les Prussiens forçaient leur roi Frédéric-Guillaume IV à s'abriter sous le drapeau national allemand, noir, rouge et or, le Parlement germanique de Francfort, élu par le suffrage universel de tous les Allemands, entreprenait de réaliser le pangermanisme, de faire vivre la Grande Allemagne. D'accord sur le principe, on le fut moins sur l'application : les uns redoutaient la puissance contre-révolutionnaire de l'Autriche ; les autres se désiaient du militarisme prussien, car le malheur de l'Allemagne était de n'avoir pas un État purement allemand assez fort pour faire équilibre aux deux grandes puissances qui s'en disputaient la suprématie. C'est pourquoi il fallut choisir entre elles, et comme l'Autriche avait été jusqu'au dernier jour l'ennemie de la liberté, comme elle était composée d'un grand nombre de peuples non allemands, comme la Prusse au contraire confondait dans le *Zollverein* ses intérêts matériels avec ceux de l'Allemagne, les partisans de la Prusse l'emportèrent ; la plupart des représentants allemands au Parlement germanique espérèrent que les rois de Prusse, portés au pouvoir suprême par la volonté nationale, n'entreprendraient pas d'imposer à l'Allemagne le lourd régime prussien, mais plu-

tôt en atténueraient la rigueur dans la pratique des libertés allemandes : le 28 mars 1849, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV fut élu empereur allemand. L'unité allemande était faite par la volonté du peuple.

Grand rêve aussitôt déçu : le 27 avril, Frédéric-Guillaume refusa cette couronne « de bois et de boue » que lui présentait le peuple allemand ; bien plutôt



Bismarck.

il craignit la colère de l'Autriche alors étroitement alliée à la Russie pour la répression du mouvement révolutionnaire. Il essaya pourtant de profiter des circonstances ; il ouvrit des négociations avec les princes allemands pour réaliser à son profit d'une autre façon l'unité nationale à laquelle l'Allemagne était prête. Il réussit à former une *Union restreinte*, avec la plupart des petits Etats de l'Allemagne centrale ; il

pensa que ce serait le noyau où peu à peu viendraient se joindre les autres. L'Autriche le fit encore reculer ; il renonça à son dessein et, aux conférences d'Olmütz, il consentit à la restauration pure et simple de la Confédération germanique : échec analogue à celui du roi de Piémont dans le même temps.

Bismarck fit sortir du chaos où elles se perdaient toutes ces entreprises incohérentes. Il n'en vit le moyen que dans la force des armes. Cavour n'avait pas cru, sans doute justement, que le Piémont fût de force à vaincre seul l'Autriche, et il avait cherché une alliance étrangère. Bismarck estima qu'une telle alliance lui serait un embarras, et que la Prusse, plus forte que le Piémont, pouvait faire elle-même sa grandeur. Il se souvint qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, l'armée du roi-sergent avait été l'instrument de la grandeur prussienne. Il forgea lui-même l'instrument de sa politique ; sûr de l'appui du roi Guillaume I<sup>er</sup>, aidé de Moltke et de Roon, il créa l'armée nationale prussienne, la première armée nationale de l'Europe ; il arma toute la jeunesse du royaume pour le service



obligatoire : on se moquait ailleurs de ces armées de paysans qu'on prétendait aguerrir en quelques mois de manœuvres à la caserne ; on se persuadait qu'à la première rencontre, pris de panique, ils seraient la proie des armées de métier. Ainsi parlaient les rois alliés en 1792. Bismarck eut par là l'armée la plus nombreuse de l'Europe et la plus fortement disciplinée.

Alors il joua en six ans le grand jeu de la guerre, fixant maintes fois la fortune hésitante par une audace toujours heureuse, au bord d'un précipice où pouvait sombrer tout l'avenir de la Prusse. Il prit le Slesvig-Holstein au Danemark et commença de faire de Kiel un grand port de guerre (1864). Par surcroît il trouva dans cette première affaire le conflit qu'il lui fallait avec l'Autriche. Il eut la chance que la France fût gouvernée par Napoléon III, et les conférences de Biarritz lui furent précieuses, puisqu'elles lui valurent la neutralité de la France et l'alliance de l'Italie, c'est-à-dire la quasi-certitude de vaincre l'Autriche. Même la bataille de Sadowa fut difficile à gagner et Bismarck crut y fumer son dernier cigare. Il eut la chance de ne pas même payer trop cher cette victoire, par l'incertitude où s'endormait l'empereur des Français au lieu d'occuper la ligne du Rhin avant la fin de la guerre, au lieu de s'accorder avec l'Autriche ; il put même ne pas céder sur le Luxembourg dont il ne reconnut que la neutralité. Il eut la chance que Napoléon III se précipitât follement dans la guerre de juillet 1870, avant que l'armée française ne fût prête, en refusant l'alliance italienne qui s'offrait, pour ne point déplaire au pape : une diplomatie un tant soit peu habile l'aurait mis bien des fois dans un grand embarras. Il eut la chance que pour des raisons dynastiques contraires à toute stratégie, l'armée de Châlons se jetât dans le trou de Sedan, que Bazaine livrât l'armée du Rhin au lieu de la retenir autour de Metz. En vérité M. de Bismarck fut un homme d'État profond et hardi, mais aussi un joueur heureux.

Et même avec toutes les chances qu'il eut, il n'est pas sûr que son œuvre soit si parfaite. La Confédération de l'Allemagne du Nord, qui dès le lendemain de Sadowa fut orga-

nisée sous la présidence de la Prusse, devint le 18 janvier 1871, à Versailles, en pleine guerre, l'Empire allemand, proclamé, non pas par la volonté nationale, mais par le libre consentement des princes affirmé en leur nom par le roi de Bavière. C'était bien l'œuvre de la force, consacrée à ses propres yeux par le droit divin. C'est pourquoi Bismarck et le nouvel empereur Guillaume I<sup>er</sup> ne tinrent aucun compte des volontés nationales manifestées en sens contraire, de la protestation du Slesvig, de la protestation des Alsaciens-Lorrains solennellement affirmée à l'Assemblée de Bordeaux et constamment maintenue depuis. La Prusse n'eut aucun souci de l'immanente justice des droits nationaux ; elle ne fonda et elle ne fonde sa conquête que sur des droits historiques toujours discutables, variables d'ailleurs selon la succession même des événements. Aussi bien la nationalité allemande, si elle dépasse en un sens ses justes limites, demeure-t-elle en un autre sens inachevée ; elle n'a pas réalisé la Grande Allemagne rêvée par les patriotes de 1848 ; elle est comme monstrueuse.

La constitution politique qui lui a été donnée par Bismarck n'est pas davantage conforme aux caractères de la civilisation moderne ; c'est qu'elle n'est pas non plus l'expression de la volonté nationale ; elle est seulement le résultat des combinaisons d'un homme qui ne fut préoccupé que de ne rien laisser perdre de l'autorité monarchique ; il le pouvait, la nation n'ayant pas été faite par elle-même, mais par le fer et par le feu. Bismarck adopta le principe du suffrage universel pour les élections au *Reichstag* ; il en avait besoin pour noyer les tendances particularistes des princes dans le grand sentiment national allemand ; il n'est pas sûr que Guillaume II parfois ne songe point à supprimer ce système démocratique, maintenant qu'il menace de devenir dangereux à sa propre autorité. L'influence du *Reichstag* est contrebalancée par celle du *Bundesrath* qui est composé de représentants des princes allemands et qui ainsi ne risque pas d'être bientôt pénétré par les revendications populaires. L'empereur, assisté de son chancelier, est le représentant de la réelle souveraineté, issue du droit divin, et, notamment

en matière de politique extérieure, il n'admet aucun contrôle de la nation.

Il ne se peut point cependant que la nation allemande ne se ressente pas de la grande évolution démocratique qui entraîne l'Europe tout entière jusqu'au fond de la Russie, et il n'est point difficile d'observer que la constitution bismarckienne a cessé depuis longtemps de donner satisfaction à beaucoup d'Allemands. Tout d'abord, au lendemain de la guerre de France, Bismarck engagea contre les catholiques allemands, très nombreux au *Centre* du Reichstag, une lutte dramatique qu'il appela le *Kulturkampf*; mais il ne tarda pas à reconnaître, comme autrefois Napoléon, que l'Église catholique est, par l'aveugle foi qu'elle exige, la meilleure des disciplines de soumission; la réconciliation se fit dès 1879 et, depuis, le *Centre* a été au Reichstag le plus fidèle appui de l'autorité impériale. Elle en a besoin contre « le parti de la subversion », comme dit l'empereur, c'est-à-dire le parti de la sociale-démocratie, fortement organisé d'abord par Ferdinand Lassalle et Karl Marx, habilement dirigé depuis par Liebknecht et Bebel, qui ne représente pas seulement la doctrine économique du collectivisme, qui représente aussi, comme le Parlement de Francfort en 1848, la doctrine de la souveraineté nationale. Ce parti a discipliné d'une façon très remarquable, pour l'œuvre de l'émancipation à la fois politique et économique, une grande partie des forces populaires; après de grands progrès marqués par une série d'élections législatives, il a, aux élections de 1907, subi un échec sensible, mais au profit des libéraux, eux-mêmes partisans d'un régime politique moins autoritaire, et représentants, quoique timides, d'un contrôle sérieux du gouvernement par le Parlement. Il y a là, personnifiées par l'Empereur et par le Reichstag, deux conceptions opposées, qui représentent contradictoirement l'ancien régime et le régime moderne.

### III

Le principe des nationalités a produit et produira d'autres changements en Europe; car il n'est pas seulement un ins-

trument d'unité, mais aussi de dissolution ; le droit qui appartient à des peuples de même race et de même volonté de se réunir en un seul État a une autre forme qui est le droit à des peuples divers de se séparer de l'État qui les tient asservis : c'est la même affirmation de liberté. Or, l'Empire des Habsbourg et celui des sultans turcs étaient établis sur des peuples de nationalités différentes qui n'ont pas cessé depuis cent ans de tendre vers l'émancipation.

L'Empire des Habsbourg était le résultat de la plus heureuse série de combinaisons matrimoniales qu'il y ait dans l'histoire politique de l'Europe :

Arma gerant alii ; tu, felix Austria, nube :  
Nam quæ Mars aliis dat tibi regna Venus.

« Que les autres portent des armes ; toi, heureuse Autriche, fais des mariages ; car les royaumes que Mars donne aux autres, à toi c'est Vénus. » Ainsi s'exprimait le proverbe ancien. La politique dynastique avait en effet donné à la maison d'Autriche l'Espagne, les Pays-Bas, une grande partie de l'Italie, sans compter la Hongrie et la Bohême. Ce qui a fait autrefois sa grandeur fait aujourd'hui sa faiblesse et la menace de la ruine ; car le temps n'est plus où les peuples se transmettaient en héritage comme des maisons et des troupeaux. Dès lors, composée, par une suite de mariages avantageux, des peuples les plus différents, l'Autriche était condamnée à se dissoudre. Metternich, de 1815 à 1848, réussit à tenir tous ces peuples dans le devoir, mais il ne put pas empêcher le profond travail des esprits et le développement fatal des sentiments nationaux ; il ne put pas empêcher les Magyars de parler leur langue à la diète de Buda-Pest ni les poètes tchèques de chanter la gloire et les aspirations de l'immense race slave ; et lorsqu'en 1848, au premier choc de la Révolution, Metternich fut renversé du pouvoir et obligé de fuir, tous, Magyars et Tchèques de Bohême se révoltèrent et revendiquèrent leur liberté. Ils furent écrasés par l'armée russe et par l'armée autrichienne, seul instrument de l'unité de l'Empire ; mais la défaite ne fit qu'exas-



pérer leur passion de l'indépendance ; ils désirèrent la faiblesse de l'Autriche afin d'être assez forts pour lui échapper.

Après Magenta et Solferino, en 1860, l'empereur François-Joseph, pour faire diversion à ces prétentions dangereuses pour la monarchie, renonça au pouvoir absolu, donna à ses peuples quelques libertés politiques représentées par une Chambre élue, le Reichsrath ; le système d'élections fut d'ailleurs peu libéral : les électeurs furent divisés en plusieurs *curies*, des grands propriétaires, des chambres de commerce, des villes, des districts ruraux, des universités, chaque curie ayant droit à un certain nombre de députés ; il y eut plus tard une curie du suffrage universel, on ne lui attribua qu'un petit nombre de députés, 72 sur 425 ; le tout était combiné de manière à assurer la prépondérance aux classes riches et à la population allemande, au détriment des autres races. Cela ne suffit point à apaiser les mouvements nationaux. La défaite de l'Autriche à Sadowa leur donna une nouvelle activité : la Hongrie exigea et obtint son autonomie, qui fut consacrée par la constitution dualiste de 1867 ; elle est demeurée depuis le régime politique de l'Autriche-Hongrie.

Elle conserve entre les deux États des institutions communes : le même souverain, François-Joseph, empereur en Autriche, roi en Hongrie ; trois ministres communs : le chancelier ou ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense nationale ou de la Guerre et de la Marine, le ministre des Finances communes, enfin les Délégations des deux Parlements de Vienne et de Buda-Pest qui se réunissent une fois par an. Mais chacun des deux États est également libre dans le gouvernement de ses intérêts propres : il y a un Parlement composé de deux Chambres en Autriche ; il en est de même en Hongrie ; le suffrage est du reste également restreint et compliqué dans les deux pays.

Cette constitution donna pour un temps satisfaction aux Magyars de Hongrie, non pas aux Slaves de la Bohême et de la Croatie, malgré quelques attributions particulières reconnues à leurs diètes locales. Ils ne cessèrent de revendiquer l'autonomie que la Hongrie venait d'obtenir ; il y a

dans les deux États austro-hongrois 20 millions de Slaves, contre seulement 10 millions d'Allemands et 8 millions de Hongrois ; la conscience de leur supériorité numérique rend les races sujettes de plus en plus redoutables et leur donne



Les races en Autriche-Hongrie.

la certitude de la victoire. En attendant, la monarchie austro-hongroise est singulièrement déchirée par les prétentions nationales, qui s'expriment par la querelle des langues ; elle est l'image de la tour de Babel, où, dit la légende biblique, la diversité des langues amena la dispersion des races. En sera-t-il de même en Autriche-Hongrie ? Dans les dernières années, les Hongrois, mal satisfaits des conditions du dualisme, ont réclamé de nouveaux avantages, des douanes particulières, c'est-à-dire leur complète liberté économique, une armée nationale, à quoi l'empereur-roi n'a point consenti ; il craint sans doute de voir un jour les deux moitiés de son

armée s'entre-détruire ; il n'a réussi qu'à grand'peine à apaiser le « parti de l'Indépendance ». Aujourd'hui on vient d'instituer le suffrage universel par la suppression du système des curies : alors ce sera le triomphe des Slaves ; on a essayé d'en diminuer la gravité par une habile distribution des circonscriptions. Les Slaves y consentiront-ils longtemps ? Et que durera cette nouvelle combinaison politique ? François-Joseph tout jeune, après avoir écrasé la Révolution de 1848, régna sur un des plus puissants Empires du monde ; la Révolution a pris sa revanche ; il ne règne déjà plus que sur un empire en dissolution : quel avenir est réservé à ses héritiers ?

La question d'Orient est toute semblable à la question d'Autriche, la solution en est seulement un peu plus avancée : cela tient à ce que les Turcs et leurs sultans sont des étrangers dans l'Europe chrétienne et qu'ils n'ont jamais été considérés par les populations vaincues que comme des ennemis. D'ailleurs, par mépris pour les raïas, ils dédaignèrent de se mêler à eux : ils leur laissèrent leur religion, leurs églises, leurs institutions locales, même leurs milices. La domination des Turcs sur la péninsule des Balkans fut comparable à la chaux dont Mahomet II fit enduire après la conquête les peintures chrétiennes de Sainte-Sophie ; l'enduit tombe aujourd'hui, et les peintures chrétiennes reparaissent plus fraîches. Ainsi reparaissent de nos jours dans la péninsule des Balkans les anciennes nationalités chrétiennes. Elles sont le produit de révolutions intérieures, mais elles eussent été toutes écrasées par la grande force militaire des sultans, si elles n'avaient été soutenues par les puissances étrangères : non pas que celles-ci fussent inspirées à leur endroit par d'irrésistibles sympathies, mais elles espéraient trouver dans la succession de « l'homme malade » de fructueux profits.

La Grèce et la Serbie se révoltèrent les premières ; après des années de massacres, elles furent secourues par la Russie, à laquelle s'allièrent en faveur de la Grèce la France et l'Angleterre préoccupées de partager avec elle les bénéfices de l'aventure plutôt que de faire une nouvelle croisade :

d'ailleurs les croisades d'autrefois n'avaient pas été toutes désintéressées. La victoire de Navarin (1827) et le traité d'Andrinople (1829) sauvèrent la Grèce, et la Serbie par surcroît, qui obtint la reconnaissance de son autonomie, ce qui équivalait à peu près à son indépendance.

D'autre côté, l'Égypte devenait la possession héréditaire de la famille de Mehemet-Ali. Puis le tsar Nicolas I<sup>er</sup> voulant en finir avec l'homme-malade, et régler aussitôt sa succession, ce fut l'occasion de la guerre de Crimée : la Russie fut contenue par la France et l'Angleterre et la mer Noire fut neutralisée. Mais la Turquie y perdit encore quelque chose ; elle perd toujours une province, même quand elle est victorieuse ; il est vrai que quand elle est battue elle en perd plusieurs ; le traité de Paris de 1856 organisa l'autonomie des principautés de Moldavie et Valachie, qui bientôt se donnèrent un même prince et formèrent la Roumanie.

Puis la Russie profita de la guerre franco-allemande en 1870 pour recommencer ses armements sur la mer Noire, pour encourager à la révolte les populations chrétiennes de la Turquie, pour caresser le grand dessein du panslavisme ; ce fut l'origine de la guerre des Balkans de 1877-1878. Les Turcs se défendirent très vaillamment, surtout à Plevna. Ils furent finalement vaincus. Le traité de San-Stefano créa une Grande Bulgarie sous le protectorat russe ; mais le traité de Berlin remplaça ce protectorat russe par la garantie de toutes les grandes puissances. La Russie ne gagna presque rien au grand effort qu'elle avait fait ; la Bulgarie y gagna son indépendance réelle ; elle ne tarda pas en effet à se débarrasser de toute influence russe, et elle commença d'exploiter avec une grande sagesse et une grande activité les ressources de son sol.

Enfin la Crète, peuplée surtout de Grecs, se révolta contre les Turcs. La Grèce prit sa défense et se fit battre par les armées du sultan (1897) ; mais les grandes puissances intervinrent encore ; la Turquie dut rendre la Thessalie qu'elle avait conquise, et renoncer à la Crète qui fut déclarée autonome sous le gouvernement d'un prince grec. Ainsi, quel que soit le sort de ses armes, la Turquie ne cesse pas de reculer :





grave en particulier que cette dernière question. En supposant la Macédoine autonome, comme elle l'est déjà à certains égards, puis indépendante, quels seront les rapports de tous ces petits États chrétiens des Balkans ? Resteront-ils indépendants les uns des autres ? Mais ils ont des intérêts communs ; au point de vue économique, ils sont étroitement solidaires. Alors formeront-ils une Confédération ? Quel en sera le régime ? Où sera le centre ? L'un d'eux, sous le gouvernement de quelque grand homme, n'imposera-t-il pas sa suprématie aux autres comme en Italie, comme en Allemagne ? Mais lequel ?

Cependant ils se sont tous donné des institutions démocratiques ; ils n'ont pas eu à compter avec des traditions anciennes, avec des privilèges de classes ; ils sont allés aussitôt jusqu'au suffrage universel ; ainsi ils pourront faire l'économie de quelques révolutions. Ce n'est pas à dire qu'ils jouissent d'une paix intérieure absolue ; ils sont divisés par les querelles de partis, mais elles sont moins graves que des luttes de classes. La Turquie elle-même a été pendant presque tout le XIX<sup>e</sup> siècle préoccupée de la question des réformes ; c'est ce que l'on appelle l'ère du *Tanzimat* ou de la Réforme. Elle avait commencé avec le règne de Sélim III, un contemporain de Napoléon I<sup>er</sup>. Le gouvernement ottoman accorda à tous ses sujets la plus complète liberté des cultes ; sauf en temps de massacres ; il favorisa même la formation d'Églises chrétiennes nouvelles, comme l'Église bulgare, dont le patriarche, à Tirnovo, reçut son investiture du sultan : ce qui est assez original. Même au moment de l'avènement d'Abd-ul-Hamid II, en 1876, il fut question de donner à la Turquie une constitution libérale fondée sur le suffrage universel et le régime parlementaire : elle fut même promulguée en décembre 1876 ; mais ce ne fut qu'une comédie, jouée par Abd-ul-Hamid, pour tâcher d'écarter l'intervention de l'Europe qui se prononçait en faveur des chrétiens révoltés en Bosnie et Bulgarie. Il n'en fut pas longtemps question, et lorsque les Arméniens, vingt ans après, réclamèrent les libertés garanties par le traité de Berlin, le sultan les fit massacrer au nombre d'environ 250 ou 300 000 ; ce furent des scènes atroces en présence desquelles

les puissances européennes ne surent que rester inertes et silencieuses, sinon complices. Abd-ul-Hamid n'a pas cessé de régner selon les règles du despotisme le plus odieux et le plus craintif à la fois, cruel par la terreur de l'assassinat, le type parfait du tyran. Pourtant il y a un parti jeune-turc, qui prétend revenir à la politique des réformes, qui estime que la Turquie ne peut se sauver d'une ruine totale qu'en se civilisant, qu'en imitant les institutions libérales de l'Europe, qu'en se donnant un gouvernement éclairé, soucieux enfin d'entreprendre l'exploitation normale des riches provinces dont l'Empire turc est encore composé. C'est en effet le seul moyen pour la Turquie d'être admise enfin dans la société des puissances européennes ; il est même tard aujourd'hui : combien mystérieux encore est cet avenir !

#### IV

La Russie semble destinée par la nature à constituer une très forte nationalité ; on ne conçoit pas une grande diversité de races dans l'immense plaine uniforme qui l'occupe presque tout entière ; elle est en effet depuis des siècles le domaine de la grande race slave. Comme elle est largement ouverte de part et d'autre, surtout du côté de l'Asie centrale, elle a été parcourue par d'autres peuples qui n'ont pas manqué d'y laisser des traces ; les Huns l'ont traversée de l'Est à l'Ouest pour gagner les pays du Danube et du Rhin ; d'autres Finnois, des Esthes, des Lettes, le long des côtes de l'Océan Glacial, par le pays des Samoyèdes, se sont établis dans les provinces baltiques, et ils ont conservé, particulièrement en Finlande, la plus remarquable originalité et des aspirations à l'indépendance qu'ils ont su faire respecter. Il y a des Arméniens dans les pays du Caucase. Il y a des Polonais en nombre croissant dans le bassin de la Vistule ; ils sont de la même race slave que les Russes ; mais ils sont catholiques, et les vieilles luttes qu'ils ont entretenues pendant des siècles avec les Slaves de la Moscovie et où ils ont été vaincus enfin, ont créé entre eux des haines vivaces : ce sont des frères ennemis. Il est vrai que les Polonais sont plutôt des ennemis

de l'autocratie russe que du peuple russe, et il ne paraît pas impossible qu'ils s'absorbent librement dans la grande famille slave. Ainsi, malgré les quelques éléments étrangers que nous venons d'indiquer, qui ne constituent qu'une petite minorité de la population de la Russie, il semble que l'immense Empire des Slaves doive garder une grandiose unité, en un groupement ethnique de plus de 100 millions d'hommes : le noyau compact en est formé surtout par les habitants de la Petite-Russie, c'est-à-dire des régions du Dniéper et du Don ; c'est une population relativement serrée, très laborieuse, qui a fait de la terre noire un des greniers de l'Europe, qui montre en Asie même d'admirables facultés colonisatrices, qui est certainement capable de jouer un grand rôle dans l'histoire de la civilisation.

L'unité russe a été achevée par l'autocratie ; ce fut comme sa mission historique que de « rassembler » la terre russe. Ce furent notamment les tsars autocrates du xviii<sup>e</sup> siècle qui terminèrent la lutte séculaire contre la Pologne et rapprochèrent ainsi définitivement les deux grandes moitiés de la race slave. Certes ce fut une rude besogne ; la destruction et le partage de la Pologne furent l'occasion d'un grand scandale ; peut-être cependant était-il dans la nature des choses que la Pologne rentrât dans la famille slave, où elle avait une influence considérable à exercer : car par le catholicisme et par son voisinage de l'Europe centrale, la Pologne avait une éducation plus avancée que le reste de la Russie ; elle reçut notamment par Napoléon, au temps du grand-duché de Varsovie, l'impression des idées françaises ; elle connut, par la servitude même où elle était réduite, la valeur de la liberté dont elle était privée ; elle fut prête à l'enseigner même à la Russie tout entière ; elle fut souvent au xix<sup>e</sup> siècle un levain d'agitation qui troubla l'Empire même.

Dès 1812, en effet, le régime autocratique commença d'être sérieusement attaqué et de s'infliger à lui-même de véritables démentis. Le tsar Alexandre I<sup>er</sup> avait enlevé la Finlande à la Suède ; il la garda en 1815, mais en lui laissant ses libertés particulières auxquelles elle demeura dès lors très attachée, comme à un signe d'indépendance. En annexant à son Empire



le grand-duché de Varsovie, en prenant ainsi possession de la plus grande partie de l'ancienne Pologne; le même tsar reconstitua, de nom d'abord, le royaume de Pologne; il lui laissa, de fait, un gouvernement particulier; il lui donna une constitution, des institutions véritablement libérales; il en fut le roi, il y nomma un vice-roi, son frère le grand-duc Constantin, marié à une Polonaise. L'autocratie russe elle-même consentait donc que la Pologne fût pour le reste de l'Empire une école de liberté. Dès lors en effet la propagande libérale ne cessa pas de travailler la Russie; elle y fut aidée par le long séjour que les soldats et les officiers russes firent dans l'Europe occidentale, après la chute de Napoléon, où ils eurent tout loisir de critiquer le gouvernement de leur pays par comparaison avec celui des autres pays.

A peine étaient-ils rentrés en Russie que partout se formèrent des sociétés secrètes, auxquelles un grand nombre d'officiers s'affilièrent, comme l'*Union du Salut*, l'*Union du Bien public*; elles demandaient des libertés politiques, comme en Pologne, et Alexandre I<sup>er</sup> commença de connaître l'imprudence qu'il avait commise en donnant une constitution aux Polonais; il mourut prématurément avant d'avoir mesuré toute la gravité du mal (1825). L'avènement de son frère Nicolas I<sup>er</sup> fut très troublé; pendant quelques jours, tant que le grand-duc Constantin n'eut pas fait connaître sa résolution de renoncer à la couronne, il y eut quelque désarroi dans le gouvernement, les révolutionnaires en profitèrent, ils se soulevèrent le 26 décembre 1825 à Saint-Petersbourg et se portèrent, en masses profondes, au Palais d'Hiver où résidait Nicolas, en criant: « Vive la Constitution! » Nicolas I<sup>er</sup> les dispersa à coups de canon. Il y eut ensuite un long procès, de nombreuses condamnations à mort ou à la déportation en Sibérie; la plupart des victimes appartenaient à l'élite intellectuelle du pays. Le « mouvement décembriste », malgré son échec, est néanmoins important; il est le premier épisode de la Révolution russe.

Nicolas I<sup>er</sup> fut le tsar de fer, on l'appela aussi le dompteur de Révolutions; c'est le caractère propre de son règne; résultat d'ailleurs à peu près vain; on ne dompte pas à jamais les Révo-

lutions ; on les réalise par des réformes ou elles se réalisent par la force. Pourtant pendant tout son règne il fut un redoutable autocrate ; il n'aimait point la constitution que son prédécesseur avait donnée à la Pologne ; à juste titre il la trouvait dangereuse ; il mit beaucoup de mauvaise volonté à en observer les prescriptions ; il laissa entendre des menaces contre elle. A la nouvelle de la Révolution de juillet 1830 en France et de la Révolution de Belgique qui suivit aussitôt, les Polonais se révoltèrent pour sauver leurs libertés ou revendiquer même leur indépendance ; ils chassèrent le grand-duc Constantin ; ils furent les maîtres de Varsovie. Mais ils n'étaient pas de force ; ils fournirent seulement à Nicolas I<sup>er</sup> l'occasion qu'il désirait. Après une vaillante résistance de plusieurs mois, ils furent écrasés par le général Paskiévitich ; Varsovie fut reprise ; la constitution de 1815 fut supprimée. La Pologne conserva seulement son nom, pour quelques années encore ; après une nouvelle insurrection en 1863, elle devait perdre son nom même et s'appeler officiellement « les Provinces de la Vistule ». Il est vrai que les termes officiels ne s'imposent pas toujours et que le nom et le patriotisme polonais sont, au commencement du xx<sup>e</sup> siècle, plus vivants que jamais.

Car l'autocratie ne peut s'imposer qu'à condition de ne pas faire de fautes, de ne pas subir d'échecs, et ce ne fut pas là le cas de l'autocratie russe qui a accumulé les déceptions et les désastres au xix<sup>e</sup> siècle. Ce fut d'abord la guerre de Crimée : le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne fut même pas capable de sauver Sébastopol ; dans le temps où les Anglais et les Français amenaient si loin une armée de 130 000 hommes, l'armée russe qui leur fut opposée ne fut que de 60 ou 80 000 hommes et demeura incapable de faire lever le siège de la place. Comment un si grand pays ne put-il pas armer un plus grand nombre d'hommes, sur son propre sol ? Ce fut une première faillite de l'autocratie et de la funeste bureaucratie sur laquelle elle est fondée. C'est pourquoi le successeur de Nicolas I<sup>er</sup>, Alexandre II, fut obligé de faire d'importantes réformes : elles marquèrent un premier succès de l'idée révolutionnaire. Les serfs de l'Empire furent

libérés en 1861, et la terre russe fut en partie abandonnée aux *mir*s ou villages russes; il resta encore à la noblesse d'immenses propriétés, mais les paysans russes commencèrent de s'émanciper et de connaître le sens de la liberté. Ils eurent aussi des assemblées locales, ou *zemstvos*, superposées du canton au district, du district à la province; la noblesse y tint encore la plus grande place, mais le pays tout entier commença d'y apprendre le gouvernement de ses intérêts. En même temps les Universités russes recevaient une organisation presque autonome; les étudiants de bonne heure se préoccupèrent de l'éducation populaire et y montrèrent un zèle admirable. La Russie commença de se transformer. Mais le sentiment de la liberté est par nature impatient; plus il est comprimé, plus il est disposé à se porter aux extrêmes, et, comme Alexandre II refusait de faire d'autres réformes, comme il ne voulait point aller jusqu'à donner une constitution et une assemblée nationale, une *Douma*, à son Empire, comme aussi la bureaucratie se montrait toujours aussi incapable et aussi intolérante, comme enfin la guerre des Balkans fut encore l'occasion de grandes dépenses militaires et d'une cruelle déception diplomatique, les libéraux russes s'exaspérèrent; le parti des nihilistes prétendit sauver la Russie en détruisant de fond en comble l'autocratie et la bureaucratie; il procéda par d'effroyables attentats: le tsar Alexandre II y périt en 1881. Cela retarda peut-être le triomphe de la liberté; car on assure que Alexandre II était sur le point de convoquer une *Douma*, et son fils Alexandre III et son petit-fils Nicolas II n'ont pas voulu céder à la terreur nihiliste; ils ont conservé longtemps avec une grande vigueur tout le régime autocratique: Nicolas II même a voulu supprimer les libertés finlandaises. L'autocratie parut plus forte que jamais.

Ce n'était qu'une apparence; domptée pour un moment, la Révolution poursuivait sa propagande; le développement de l'industrie russe donnait naissance à une population ouvrière plus hardie et naturellement mieux organisée que la population rurale, prête à l'action au premier échec du gouvernement.

Après cinquante ans d'expansion coloniale, quand enfin la Russie touchait la mer libre en Extrême-Orient, quand elle allait achever d'établir sur l'Asie septentrionale sa suprématie politique et économique, la guerre de Mandchourie (1904-1905) où l'immense Russie fut vaincue par le petit Japon, renversa tout à coup cette grandeur nouvelle et révéla les vices incorrigibles de la bureaucratie et de l'autocratie russe. Ce fut le signal attendu de l'opposition : le 22 janvier 1905, un dimanche, la population ouvrière de Saint-Petersbourg, conduite par deux popes, se porta en rangs serrés vers le Palais d'Hiver pour y dire au tsar ses doléances ; elle n'était pas armée, elle espérait du moins de bonnes paroles du souverain. Elle fut reçue par une fusillade générale et laissa sur le pavé plusieurs centaines de morts. L'émotion fut énorme dans la Russie et le monde entier : ce fut la sanglante ouverture d'une ère révolutionnaire qui se développe depuis.

La Révolution eut aussitôt un caractère à la fois national et libéral. La Finlande reprit l'autonomie que Nicolas II avait commencé de supprimer et elle redevint plus libre qu'auparavant. Les Provinces Baltiques eurent des velléités d'organisation indépendante. La Pologne eut pendant quelques mois des tendances séparatistes. Ces efforts, sauf en Finlande, n'eurent pas de suite ; l'agitation ne tarda pas à prendre un caractère uniquement libéral ; il semble que l'unité nationale soit désormais assez forte en Russie pour ne point se dissoudre en régionalisme ; la situation est toute différente de celle de l'Autriche-Hongrie ou de la péninsule des Balkans.

Quant au mouvement libéral il a déjà produit de grands résultats. Après la signature de la paix avec le Japon, le 30 octobre 1905, le tsar Nicolas promit de réunir une *Douma*. En dehors des partis de droite qui soutiennent l'autocratie ou n'y veulent admettre que de légères réformes, la Russie parut alors partagée entre deux grands partis d'opposition, le parti socialiste-révolutionnaire dont quelques sections demeurent disposées à l'emploi des moyens terroristes, et le parti constitutionnel-démocrate, ou le parti des K. D. —



initiales de son nom en langue russe, — ou, comme on dit désormais, des *Cadets*. Ce dernier parti eut une majorité considérable à la Douma, qui se réunit le 10 mai 1906, et, sous la présidence du professeur MOUROMTSEFF, il entreprit les profondes réformes dont la Russie a besoin, le partage des terres entre les paysans, la suppression de la peine de mort, l'organisation d'un vrai régime parlementaire avec le suffrage universel à la base. Inquiet d'une telle hardiesse, le tsar Nicolas II prononça la dissolution de la Douma dès le 26 juillet 1906, et annonça la convocation d'une autre assemblée pour le mois de mars 1907 ; sans doute par une forte pression électorale, il espérait des représentants plus dociles. La seconde Douma, réunie le 5 mars 1907, est comme la première dominée par les partis d'opposition libérale ou révolutionnaire. Le discours prononcé à l'ouverture de la Douma par le ministre Stolypine est tout un programme de libertés constitutionnelles.

La liberté est en marche, en Russie, comme ailleurs. Voici que le schah de Perse et l'empereur de Chine viennent de donner des constitutions à leurs peuples.

---

## CHAPITRE XIII

### LE RÉGIME PARLEMENTAIRE EN ANGLETERRE

1. — L'ancien régime et la Réforme de 1832.
2. — Les Réformes économiques.
3. — Gladstone et l'Irlande.
4. — L'Angleterre actuelle.

1

Au point où nous sommes de l'évolution politique des sociétés humaines, au commencement du xx<sup>e</sup> siècle, c'est la France et l'Angleterre qui ont poussé le plus loin le progrès des libertés publiques, avec la Suisse et les États-Unis. Leur situation, leur influence et la variété de leurs expériences, en font les écoles où les autres peuples poursuivent leur éducation de liberté; elles le doivent à l'application qu'elles ont faite du régime parlementaire, qui est aux grandes nations contemporaines ce que l'assemblée du peuple était aux cités antiques, qui confère, non au peuple trop nombreux et dispersé, mais aux représentants du peuple, le soin de faire la loi et d'en contrôler l'exécution par les magistrats. La différence, à ce point de vue, entre les cités antiques, qui ont tant fait pour la civilisation, et les nations modernes qui sont leurs véritables héritières, est dans l'application plus compliquée que celles-ci ont dû faire du système représentatif. C'est pourquoi l'étude du régime parlementaire, si imparfait qu'il soit encore, est l'étude du dernier terme où les hommes sont arrivés en matière d'organisation politique; il marque à cet égard l'étape actuelle, étape importante dans l'histoire générale de la civilisation.

Il n'y a pas de constitution anglaise, et les Anglais se moquent volontiers en voyant les autres nations enfermer les lois de leur régime politique dans quelques articles appelés constitution, rédigés et délibérés en quelques jours ou en quelques semaines. Leur régime est fait d'institutions qui ne sont pas toutes inscrites dans la loi, de coutumes qui se sont imposées aux générations successives, d'usages qu'on ne songe point à rédiger méthodiquement. Il est le produit de l'expérience, et non pas, comme il arrive ailleurs, le produit d'une doctrine philosophique. Ce n'est pas à dire qu'il en soit plus parfait, mais il a le mérite d'avoir fait ses preuves à travers les siècles. On peut noter, parmi les éléments essentiels dont il est fait, la Grande Charte de 1215 et l'institution des deux Chambres du Parlement, qui finirent par se distinguer exactement un siècle plus tard, et qui défendirent surtout le grand principe de l'impôt consenti : — le bill du *test* de 1673 qui fut le dernier terme de la constitution de l'Église anglicane en Église d'État, par le serment et la communion anglicane qu'il exigea de tous les fonctionnaires et députés; il fut voté au moment des inquiétudes que, par la conduite de Charles II et bientôt de Jacques II, les Anglais éprouvaient pour l'Église nationale qu'ils avaient « établie »; il fut le signe de l'intolérance officielle de la nation anglaise à l'égard des dissidents; il fut le dernier acte des luttes religieuses du xvi<sup>e</sup> siècle, et disparut au xix<sup>e</sup> seulement; — l'*habeas corpus* (1679), inspiré par les mêmes préoccupations, confirmation des garanties que les Anglais depuis la conquête normande avaient toujours revendiquées pour la liberté individuelle, un des « usages » les plus caractéristiques et les plus enviés de leur condition politique, fondé sur cette conviction que rien n'est plus respectable, même et surtout pour l'État, que la liberté de chacun; — enfin la Déclaration de 1689, où le Parlement rappela à la royauté nouvelle, représentée par Guillaume d'Orange, tous les droits dont il exigeait le respect, notamment le consentement des impôts et le contrôle du pouvoir exécutif; sans que cela fût rédigé dans les divers articles de cette déclaration, elle eut pour conséquence l'obli-

gation pour le roi de choisir ses ministres dans la majorité du Parlement, et aussi l'action constante du Parlement sur le gouvernement, en d'autres termes le fonctionnement du régime parlementaire. Cependant il fallut encore plus d'un siècle d'expériences pour en fixer exactement les conditions.

Mais ces victoires successivement remportées par les Anglais au nom de la liberté ne profitaient qu'aux classes privilégiées, seules représentées aux deux Chambres du Parlement; car la Chambre des Lords n'était composée que des plus grands seigneurs laïques ou ecclésiastiques; la Chambre des Communes était élue par les chevaliers et les riches propriétaires des comtés qui appartenaient eux-mêmes à l'aristocratie de naissance, et par les corporations des bourgeois de certaines villes; il n'y avait aucune représentation des paysans ou des ouvriers : le régime était aristocratique, et c'est par là qu'il ne devait pas manquer d'appeler peu à peu des corrections; car il avait ainsi des conséquences économiques qui portaient sur toute la vie sociale. L'Acte de navigation de 1651 avait été voté par le Parlement pour écarter de la marine marchande anglaise des concurrences trop redoutables, comme celle de la Hollande; il avait profité aux armateurs anglais; il avait donné au commerce colonial de l'Angleterre une impulsion décisive; mais en fait les Compagnies de commerce exercèrent dès lors sur les denrées coloniales et autres une sorte de monopole, qui les enrichit, mais qui maintint toutes marchandises à des prix très élevés, préjudiciables aux intérêts des classes pauvres. Ainsi la richesse mobilière s'accumula en quelques mains comme la richesse foncière, et l'aristocratie anglaise, un peu élargie, en fut encore fortifiée.

Le régime électoral était purement fondé sur des privilèges qui dataient du moyen âge; de même que le chef de telle grande famille avait de droit héréditaire un siège parmi les Lords, de même tel bourg, parce qu'il appartenait autrefois à un seigneur influent ou pour telle autre raison, avait le privilège d'être représenté par un ou deux députés à la Chambre des Communes. Le duc de Norfolk avait sur ses terres douze circonscriptions législatives dont il prétendait naturellement



désigner les députés; le duc de Newcastle en avait dix. L'un de ces puissants seigneurs chassa un jour de ses terres plus de 200 fermiers pour la seule raison que le candidat qu'il leur avait indiqué n'avait pas été élu; on appelait justement ces bourgs asservis des bourgs de poche ou bourgs pourris. Le grand GLADSTONE fut d'abord le représentant d'un bourg appartenant au duc de Newcastle; il avait fait des études brillantes à l'Université d'Oxford, et le duc eut la fantaisie de l'envoyer à la Chambre des Communes pour lui faire une carrière. Après les grandes conquêtes coloniales du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette aristocratie très puissante fut recrutée en partie parmi les « nababs », c'est-à-dire parmi les riches armateurs ou gouverneurs de la Compagnie des Indes, qui revenaient en Angleterre avec d'immenses fortunes, pour y acheter des terres à franchises, ou à droit de représentation législative, afin de jouer un rôle dans la vie politique du pays. 10

Il ne paraissait pas plus étrange que le bourg de Dunwich, depuis longtemps englouti par la mer du Nord, eût un député aux Communes, ou que Beeralston, qui n'avait plus qu'une maison, ou que Bute, qui n'avait qu'un électeur, eussent chacun leur représentant à la Chambre. Old Sarum, qui avait une vingtaine d'électeurs, eut pour député aux Communes le premier Pitt. D'ailleurs les élections, auxquelles ne prenaient part qu'un petit nombre de privilégiés, étaient généralement faites d'avance par le seigneur du pays; il y avait environ 650 sièges à la Chambre des Communes; il y en avait 600 qui n'étaient l'objet d'aucun vote, dont les titulaires étaient désignés par les influences locales. S'il y avait lieu à élections, elles se faisaient de la façon la plus rudimentaire : le juge de paix indiquait les noms des deux candidats, et leurs partisans votaient à haute voix, et c'était souvent ceux qui criaient le plus fort qui l'emportaient; il était rare qu'il y eût, à la demande de l'un des candidats, un scrutin nominatif ou *poll*, qui du reste n'avait rien de secret; et même en ce dernier cas, le moins imparfait, les élections étaient purement vénales; les candidats achetaient ouvertement des voix : on vit même des bourgs entiers mettre leurs voix aux enchères. nab  
député  
num  
est

L'aristocratie était maîtresse aussi de tous les pouvoirs locaux. Dans les comtés l'administration était aux mains du *shérif* qui représentait le gouvernement central, mais qui était toujours un des principaux propriétaires de la région, comme il arrivait autrefois pour les comtes carolingiens ; il était assisté d'un *lord-lieutenant* ou chef de la milice qui appartenait aussi à la noblesse du pays ; ensemble et avec l'évêque, ils exerçaient sur tout le pays une réelle suprématie. Dans chaque paroisse, la plus grande influence était au pasteur qui présidait la *vestry* ou conseil de paroisse, au juge de paix qui avait toutes attributions administratives et qui appartenait à la classe riche, et au *squire* ou gentilhomme propriétaire. Car toutes ces fonctions, au comté ou dans la paroisse, étaient gratuites, et ne pouvaient donc être exercées que par les classes supérieures de la société. Ainsi la classe inférieure était tenue à l'écart de tous droits politiques ; les indigents étaient mis à la charge des paroisses qui leur donnaient du travail dans les *work-houses*, grâce aux ressources de la taxe des pauvres. Il y avait tout à faire encore pour l'émancipation politique et économique du peuple anglais.

Mais les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient retardé cette évolution nécessaire de l'Angleterre ; elles avaient même été pour la royauté l'occasion de prendre plus d'autorité. George III avait restauré dès son avènement la prérogative royale en matière de choix des ministres ; ainsi il assura pendant tout son règne le gouvernement aux tories et notamment d'abord au second Pitt. Ce fut véritablement le Conseil des ministres, sous la présidence du roi, qui prit de sa seule initiative la plupart des mesures nécessitées par la situation ; par exemple le Parlement ne fut pas consulté sur les décisions prises contre le blocus continental ; toutes les répliques que l'Angleterre fit au décret de Berlin ou à celui de Milan furent de simples actes du Conseil, et la majorité tory de la Chambre des Communes consentit qu'il en fût ainsi. La lutte fut conduite contre la France avec une constance et une énergie indomptables, et l'Angleterre en fut récompensée par le succès. Mais l'influence des tories et la prérogative royale en furent fortifiées, malgré les protesta-

tions des whigs, qui, n'ayant pas le pouvoir, voyaient en tout cela une violation des usages constitutionnels. En vérité l'Angleterre demeurait hésitante entre deux conceptions : l'une qui partageait toute la puissance politique entre trois organes, le roi, les lords, les communes, et l'autre qui réservait toute cette puissance au Parlement, c'est-à-dire essentiellement aux Communes, le ministère étant pris forcément dans le parti de la majorité : c'était la formule parlementaire, exprimée ainsi en français : « Le roi règne et ne gouverne pas. »

Or si les guerres contre la France s'étaient terminées à la plus grande gloire de l'Angleterre, elles avaient été aussi pour elle l'occasion de terribles épreuves, et les classes inférieures, par la cherté des vivres, étaient dans la plus grande misère ; elles le reprochèrent au régime lui-même et surtout au gouvernement ; il y avait eu en 1811 à Londres de sanglantes révoltes de matelots. La royauté elle-même perdit alors la plus grande part de son prestige : George III avait eu dès 1800 une première attaque d'aliénation mentale ; à partir de 1810 il abandonna tout le pouvoir à son fils, le prince de Galles, qui prit le titre de Régent. En 1820, par la mort de George III, le Régent devint roi sous le nom de George IV ; il fut déconsidéré par le long procès en adultère qu'il fit à sa femme Caroline de Brunswick et qui servit surtout à faire ressortir ses propres vices. A sa mort en 1830, il eut pour successeur son frère Guillaume IV, un marin grossier et brutal, souvent ivre. Mais surtout l'Angleterre subissait depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une profonde transformation économique qui ne pouvait manquer d'avoir d'importantes conséquences politiques : la découverte et l'emploi des richesses minières, houille et fer, dans les comtés de l'Ouest et du Nord, y attirèrent la masse des travailleurs, et l'équilibre de l'Angleterre en fut comme changé : Glasgow ne tarda pas à dépasser Édimbourg ; Liverpool, Manchester, Birmingham se développèrent avec une étonnante rapidité ; l'Angleterre, qui avait été jusque-là surtout agricole, qui commençait à devenir une puissance commerciale, fut en peu d'années la première puissance industrielle du monde.

Dès lors la Chambre des Communes n'était plus « représentative » ; elle représentait les propriétaires fonciers ou quelques corporations privilégiées de bourgeois, mais non les nouveaux intérêts industriels de l'Angleterre de l'Ouest ; Liverpool, Manchester n'avaient pas de députés. Il se forma à Birmingham un puissant parti, qui fut appelé le parti *radical*, et qui entreprit d'obtenir la réforme nécessaire. Ce fut l'occasion d'une agitation considérable ; il y eut des meetings monstres, des manifestations tumultueuses, de sanglants conflits avec la police, par exemple à Manchester ; le parti tory, toujours au pouvoir, suspendit l'*habeas corpus*, fit voter des lois répressives, essaya de contenir l'idée de la réforme. Malgré toute la popularité de Wellington, devenu son chef, il n'y put réussir : elle était trop juste pour être retardée davantage.

La majorité tory se désagrégea sous les attaques de l'opposition : en 1830, le pouvoir passa aux whigs qui l'avait perdu depuis 1783 ; ils eurent aux Communes une majorité assez forte pour entreprendre la réforme. Les Lords s'y refusèrent d'abord ; mais de nouvelles élections aux Communes fortifièrent encore la majorité whig et indiquèrent nettement la volonté des électeurs ; le ministère Grey-Russell menaça de faire nommer par le roi un assez grand nombre de lords nouveaux pour changer la majorité de la Chambre Haute ; elle ne voulut pas courir ce risque et accepta le bill de réforme (1832). Les traits essentiels de la Réforme tiennent en peu de lignes ; 143 bourgs-pourris perdirent la franchise ou le droit de représentation aux Communes, et leurs sièges législatifs furent attribuées aux grandes villes de l'Ouest ; la répartition des circonscriptions électorales se trouva ainsi plus équitable, plus conforme à la proportion de la population et aux divers intérêts du pays. En second lieu le droit électoral fut régularisé et un peu étendu ; il fut attribué dans les villes à tous les locataires d'un loyer de 10 livres ou 250 francs, dans les campagnes à tous les locataires ou fermiers d'un loyer de 50 livres ou 1 250 francs, et aux propriétaires d'un revenu de 10 livres : on notera que le cens était beaucoup plus élevé dans les campagnes que dans les



villes ; il avait fallu ménager les intérêts des propriétaires fonciers nombreux au Parlement, pour leur faire accepter la Réforme. Il y avait au total environ 650 000 électeurs, c'est-à-dire trois fois plus que sous la France de Louis-Philippe pour une population totale sensiblement moindre.

C'était un progrès considérable vers l'égalité politique. Les tories s'en effrayaient, et notamment l'un d'eux, qui allait être un de leurs principaux hommes d'État, Robert Peel : « Je crois ce bill, disait-il, fatal à notre heureuse forme de gouvernement mixte, fatal à l'autorité de la Chambre des Lords, fatal à cet esprit de suite et de prudence qui a valu à l'Angleterre la confiance du monde. Il introduira parmi nous la pire et la plus vile sorte de despotisme, le despotisme des démagogues, le despotisme des journaux. » D'autres, rappelant la grandeur de l'Angleterre sous le régime précédent, la conquête de son empire colonial, ses victoires sur la France révolutionnaire et impériale, se demandaient avec inquiétude si le nouveau régime serait capable de pareils succès. Ils se plaçaient au point de vue des classes supérieures qui avaient tiré les principaux avantages du régime antérieur ; ils craignaient avec raison d'avoir à les partager. En vérité, c'était bien en effet la fin de l'ancien régime, une brèche irréparable dans les privilèges de l'aristocratie. La Chambre des Communes en fut aussitôt plus « représentative » de tous les intérêts anglais, de la nation elle-même ; elle en eut plus d'autorité. Guillaume IV n'avait aucun prestige ; sa nièce Victoria qui lui succéda en 1837, à l'âge de dix-huit ans, était trop jeune pour s'imposer aux chefs des partis ; elle suivit les conseils de son mari, le prince Albert de Saxe-Cobourg : elle appliqua le régime parlementaire dans son sens le plus libéral ; elle laissa toujours le pouvoir au parti qui avait la majorité aux Communes ; ainsi le gouvernement appartint successivement, selon une alternance presque régulière, tantôt au parti *libéral*, tantôt au parti *conservateur*, les noms de whigs et de tories étant désormais à peu près abandonnés. Les conservateurs eux-mêmes admirent cette interprétation ; leur chef Robert Peel, mis en minorité à la Chambre des Communes, en 1835,

Robert  
1835

se retira, malgré les conseils de ses amis, disant : « D'après la pratique, les principes et la lettre de la Constitution, un gouvernement ne doit pas persister à diriger les affaires, après un essai loyal, contre l'opinion nettement décidée de la Chambre des Communes, même lorsqu'il possède la confiance du souverain et une majorité à la Chambre des Lords. » Ce fut désormais la loi du régime parlementaire anglais.

## II

Très peu d'années après la réforme de 1832, la masse du peuple commença d'y trouver son avantage ; par le jeu naturel des élections, la Chambre des Communes, devenue une représentation plus exacte de la nation, s'occupa davantage des intérêts généraux et non pas seulement de ceux de l'aristocratie foncière ou commerçante.

Le blocus continental avait pendant quelques années fermé l'Europe aux marchandises anglaises et l'Angleterre en avait beaucoup souffert, elle faillit en être ruinée. Même après la chute de Napoléon, elle ne retrouva pas sur le continent tous ses bénéfiques d'autrefois ; beaucoup de ses anciens clients, par exemple en Russie, ayant pris l'habitude de se fournir ailleurs, en France ou en Allemagne. C'est pourquoi elle encouragea à ce moment l'émancipation des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud ; elle les aida même presque ouvertement à se séparer de la métropole ; elle leur envoya des armes et des officiers ; elle y gagna beaucoup : l'Espagne jusque-là s'était réservé le monopole du commerce avec ses colonies ; lorsqu'elles furent délivrées et constituées en républiques indépendantes, ce monopole passa de fait presque complètement aux mains des Anglais ; ils avaient désormais là un immense marché ; d'autre côté la colonisation de l'Inde se développait rapidement et leur rapportait des profits de plus en plus considérables. Mais surtout les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient achevé de ruiner la marine marchande de la France, de l'Espagne et de la Hollande, c'est-à-dire de toutes les rivales de l'Angleterre. Elle était réellement pour de longues années la mai-

tresse du commerce maritime ; elle n'avait plus à redouter de concurrence sérieuse ; l'Acte de Navigation, dont elle s'était défendue aux origines de ses entreprises coloniales contre la suprématie maritime des Hollandais, n'avait donc plus sa raison d'être ; il devenait un obstacle aux relations plus étendues que l'Angleterre avait désormais intérêt à entretenir avec toutes les nations : il devait disparaître ; les classes pauvres y devaient trouver aussi du profit par l'abaissement du prix de toutes denrées.

Avant même la chute des tories, en 1822, un ministre d'esprit libéral, Huskisson, entra dans la voie nouvelle du libre échange : il commença d'abaisser les droits qui frappaient les marchandises étrangères à leur entrée en Angleterre ; il abaissa notamment les droits sur les blés, pour diminuer le prix du pain, ce qui annonce des préoccupations nouvelles ; il établit à ce sujet le système de l'*échelle mobile* (1823), les droits sur les blés variant en proportion du prix de la marchandise en Angleterre, de 0 lorsque le blé était rare en Angleterre à un chiffre maximum presque prohibitif lorsque le blé était abondant et suffisant pour la consommation anglaise ; ce système fut d'ailleurs l'occasion d'un agiotage parfois scandaleux ; il fut surtout avantageux aux marchands, car ils achetaient de grandes quantités de blé étranger lorsque les droits étaient faibles, le gardaient en magasin jusqu'à ce qu'il fût rare, et le revendaient alors à la veille de la disette même avec de gros bénéfices. C'était pourtant un progrès vers le libre échange.

Dans le temps où la France commençait à être troublée par la question ouvrière, où les Saint-Simoniens et les Fourieristes prêchaient leurs chimériques doctrines, où le gouvernement de Louis-Philippe traitait la misère des ouvriers à coups de fusil, parmi les insurrections sans cesse renouvelées, l'Angleterre inaugurait à cet égard, sous les tories encore, une autre politique. Une loi en 1800 avait défendu aux ouvriers de s'associer, par exemple pour débattre leurs intérêts et s'entendre sur la conduite à tenir à l'égard de leurs employeurs. Huskisson fit abolir en 1824 cette loi sur les coalitions ouvrières et ainsi autorisa la formation des asso-

ciations qu'on appela désormais les *trade-unions*; mais dès 1825 on limita le droit de coalition des ouvriers aux questions de salaires et d'heures de travail, et les tribunaux trouvèrent moyen de considérer toutes les grèves comme des actes criminels d'obstruction. Il fallut de longs efforts pour que peu à peu l'Angleterre, devançant d'ailleurs les États du continent, entrât dans la voie de l'organisation du travail; elle y gagna une belle harmonie sociale et par suite une avance industrielle considérable sur les autres nations. Dès 1824, Robert Owen, un riche fabricant de cotonnades, préoccupé de philanthropie, comme Saint-Simon, mais d'une façon plus pratique, instituait ses premières coopératives, et consacrait sa fortune à enseigner aux ouvriers les avantages et les lois de la solidarité; il y avait déjà plusieurs *trade-unions*, que nous appellerions des syndicats professionnels; il rêva de les associer toutes en une vaste confédération des travailleurs, de former ainsi la *Trades-Union*, qui aurait obligé les patrons à des concessions importantes; il préconisait par exemple déjà la grève générale pour obtenir la journée de huit heures. Il ne réussit pas; les *trade-unions* n'étaient pas encore assez nombreuses et assez solides pour concevoir et réaliser une pareille confédération; les patrons se défendirent par des *lock-out* ou des fermetures d'usines qui réduisirent beaucoup d'ouvriers à la misère; ceux-ci cédèrent, Owen se ruina et dut renoncer à son grand dessein. Mais après lui les *trade-unions* continuèrent de s'organiser et de se multiplier; elles en vinrent peu à peu à s'associer dans un même métier à travers toute l'Angleterre et ainsi à imposer aux employeurs des conditions acceptables, à obliger le Parlement à faire des lois pour la réglementation du travail et la protection des ouvriers, en sorte que la situation de l'ouvrier anglais ne cessa pas depuis de s'améliorer. D'ailleurs pendant longtemps elles s'interdirent toute action politique; elles dédaignaient l'intervention des députés ou même de l'État; elles faisaient leurs affaires elles-mêmes. Ce n'est que tout à fait de nos jours que certaines associations ouvrières se sont préoccupées de l'action parlementaire.

Cependant l'État était obligé d'autre façon de s'intéresser



à la condition des classes laborieuses ; il travaillait, sous l'impulsion vigoureuse de quelques apôtres, à leur rendre la vie moins chère. Il se forma vers 1830 à Manchester une Ligue, inspirée des doctrines économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, convaincue, comme les Saint-Simoniens en France, que la formule du travail libre et du commerce libre : « Laissez faire, laissez passer », renferme le secret du bonheur universel. Richard Cobden a mérité d'y attacher son nom et par lui l'École de Manchester est demeurée dans l'histoire la manifestation la plus remarquable de la doctrine libre-échangiste ; il ne serait pas difficile d'y retrouver la philosophie d'Adam Smith. Cobden estimait que l'Europe était assez riche en blé pour que tous ses habitants eussent du pain à bon marché ; il suffisait de le laisser circuler librement partout, d'abattre devant lui tous les droits de douane ; il y voyait une nécessité absolue, une loi de la fraternité humaine, il fonda en ce sens sa ligue pour la suppression des droits sur les blés, *anti-corn-law-league*. Son ami John Bright, un tribun passionné, s'en allait à travers les campagnes et les villes d'Angleterre, tonnait contre les accapareurs, les agioteurs, enseignait le libre échange aux petites gens. Il leur enseignait autre chose encore ; il demandait pour tous l'instruction primaire gratuite ; il voulait que la propriété fût plus justement répartie, que chaque paysan eût son petit lot de terre, trois arpents et une vache, que tous droits sur le blé, sur le sucre, fussent abolis afin d'assurer à l'ouvrier « le déjeuner à bon marché ». Il disait aux puissants la misère du peuple ; il sommait les ministres d'aller eux-mêmes dans les bouges des bas-quartiers de Londres ou des grandes villes de l'Ouest ; il les défiait de rester ensuite indifférents à la condition des pauvres.

En 1845, une grande famine désola l'Irlande, à la suite d'une maladie des pommes de terre ; Robert Peel était au pouvoir ; très frappé des enseignements de l'École de Manchester, sinon des éclats de voix de John Bright, sincèrement ému de la misère des classes inférieures, il se préoccupa d'assurer les arrivages de blé étranger. Ses amis du parti conservateur tentèrent de le retenir, par la considé-

ration du tort qu'il faisait ainsi aux marchands, à tous ceux qui vivaient de ce commerce, à de nombreux intermédiaires. Il n'hésita pas longtemps ; donnant l'un des plus nobles exemples du devoir accompli, en 1846, il proposa aux Communes l'abolition de tout droit sur les blés ; elle fut votée par une majorité qui fut composée de libéraux et d'une partie seulement des conservateurs, la plupart ayant voté contre Peel (25 juin 1846). Aussi était-il renversé du pouvoir quatre jours après. Il s'en consolait : « En quittant le pouvoir je laisserai un nom sévèrement blâmé par beaucoup d'hommes qui déplorent amèrement la rupture des liens de parti. Je laisserai un nom détesté des monopoleurs qui réclament la protection dont ils profitent. Peut-être laisserai-je un nom qui sera prononcé quelquefois avec bienveillance dans les demeures de ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, et qui se souviendront de moi quand ils répareront leurs forces par une nourriture abondante et franche d'impôts, d'autant plus douce pour eux qu'aucun sentiment d'injustice n'y mêlera plus son amertume. » Ce fut la fin de sa carrière politique.

L'École de Manchester continua sa propagande et remporta d'autres succès. Elle fut aidée de l'autre côté de la Manche par les derniers Saint-Simoniens, comme Michel Chevalier, et par l'empereur Napoléon III : le 23 janvier 1860 fut signé entre la France et l'Angleterre un important traité de commerce sur la base du libre échange ; les droits protecteurs établis par les deux nations furent considérablement abaissés, ou même supprimés pour certains produits. Beaucoup plus aisément qu'auparavant, les objets manufacturés en Angleterre, tissus ou machines, purent entrer en France, et les denrées agricoles françaises en Angleterre. De nombreux industriels français se plaignirent de la redoutable concurrence anglaise, mais les consommateurs y gagnèrent. Il en fut de même en Angleterre ; il fut impossible aux blés anglais de soutenir la concurrence des blés français qui arrivaient en franchise ; dès lors les propriétaires anglais renoncèrent presque absolument à la culture des céréales ; ils pratiquèrent surtout l'élevage qu'ils poussèrent à une

sorte de perfection ; mais les comtés de l'Ouest trouvèrent dans le libre échange une abondante source de prospérité, ils eurent sur le marché français et sur la plupart des marchés européens de larges débouchés, et ce fut pour eux le commencement d'une éclatante fortune matérielle.

Le commerce intérieur et extérieur en fut naturellement développé aussi ; on creusa partout des canaux, on construisit des routes pierrées selon le nouveau procédé de l'Écossais Mac Adam ; on jeta partout des voies ferrées ; on aménagea les ports ; on multiplia à travers les mers les lignes de paquebots. Il est vrai que cette grande activité économique fut surtout profitable aux grandes compagnies et à une puissante aristocratie de marchands : car l'Angleterre ne sut pas encore répandre les fruits de sa richesse à travers les classes inférieures.

### III

Le bill de 1832 avait ouvert en Angleterre l'ère des réformes démocratiques. Il inspira même aussitôt à quelques-uns des ambitions excessives ; dans certaines régions de l'Ouest on demanda le suffrage universel. L'agitation fut conduite par O'Connor, un géant qui eut un moment de popularité ; il y eut quelques émeutes autour de Birmingham, la citadelle du parti radical ; il y eut surtout un vaste pétitionnement organisé sur la *Charte du peuple*. La masse du peuple anglais ne fut pas toutefois entraînée par ce mouvement. Le grand historien Macaulay, qui admirait fort la réforme de 1832, protestait contre le suffrage universel, incompatible, selon lui, non seulement avec la monarchie et la Chambre des Lords, mais avec la civilisation. Aussi l'agitation chartiste n'eut-elle pas de succès ; la grande pétition de 1848 apparut couverte de signatures fantaisistes, comme celles de la reine Victoria ou du prince Albert ; elle s'acheva dans le ridicule, et jamais depuis les Anglais n'ont réclamé le suffrage universel. Il est vrai qu'ils ont accompli plus tard deux importantes réformes électorales.

En 1867, après une vive campagne conduite par les libé-

raux, le ministère conservateur Derby-Disraëli prit lui-même l'initiative d'un élargissement du droit de vote ; il arrive souvent aux tories « de prendre les habits des whigs ». Le bill de 1867 fit une nouvelle distribution des circonscriptions électorales en proportion de la population et assura le droit de suffrage à la plupart des ouvriers locataires dans les villes. En 1870, le ministère libéral Gladstone institua le *ballot* ou le scrutin secret par bulletin fermé : désormais le vote eut lieu au moyen de bulletins où furent écrits les noms de tous les candidats, l'électeur marquant lui-même d'un signe les élus de son choix. En 1885 enfin, un autre ministère Gladstone acheva de régler les circonscriptions électorales en établissant qu'il y aurait dans tout le royaume un député par 50 000 habitants ; le droit de vote fut accordé à tous les locataires dans les campagnes. Maintenant, en Angleterre tous ceux qui ont un foyer sont électeurs.

WILLIAM-EWART GLADSTONE a été la très haute personnification de la dernière évolution démocratique de l'Angleterre. Élu d'abord dans un bourg de poche du duc de Newcastle, il avait appartenu au parti tory et fait partie du ministère Peel ; déjà alors il avait senti la nécessité de gouverner selon la justice et non selon les intérêts des classes privilégiées ; il avait sans cesse la préoccupation du « Juge invisible », comme il disait, et il lui fut de bonne heure impossible de servir l'égoïsme de l'aristocratie anglaise ; il se dévoua par devoir à la cause des humbles et voulut mettre la démocratie au service du droit. C'est par là qu'il fut amené à se consacrer à la malheureuse question d'Irlande, qui déjà avait donné beaucoup de souci à Robert Peel. Pendant la lutte contre la Révolution française, en 1800, l'Irlande, ayant manifesté des vellétés d'indépendance, avait perdu son Parlement national de Dublin dont les députés furent versés à la Chambre des Communes ; elle en sentit plus péniblement le poids de la domination anglaise. La religion catholique depuis le xvii<sup>e</sup> siècle n'y était toujours que tolérée ; les riches propriétés de l'Église y appartenaient à des clergymen anglicans, qui en jouissaient grassement, tandis que les prêtres catholiques, non reconnus par l'État, vivaient petitement



parmi les pauvres de leurs paroisses. Cependant, contre Napoléon les Irlandais avaient fait leur devoir, et le gouvernement avait maintes fois voulu leur assurer le droit d'être



Gladstone.

nommés officiers : George III n'y avait jamais consenti. Après Waterloo, un grand agitateur catholique, O'Connell, entreprit une ardente campagne de meetings en faveur de l'émancipation des catholiques ; après quelques années de lutttes pacifiques, il obtint en 1829 la suppression du bill du *test* ; dès lors les catholiques purent être fonctionnaires de l'Etat, et notamment officiers dans l'armée ; O'Connell fut député du comté de Clare et continua devant les Communes la lutte pour l'Irlande ; il n'obtint pas d'autres résultats ; il fut bientôt dépassé par le parti de la *Jeune-Irlande*, qui ne voulait pas se contenter de réformes, qui voulait, par la Révolution, par la guerre civile au besoin, séparer complètement l'Irlande de l'Angleterre. La question d'Irlande commençait de prendre la plus sérieuse gravité.

Dès son premier ministère en 1869 Gladstone fit voter le bill de *disestablishment* de l'Église anglicane d'Irlande, c'est-à-dire qu'il enleva à l'Église anglicane en Irlande le caractère et les avantages d'une Église d'État, « de l'Église établie », et qu'il attribua au clergé catholique la jouissance des biens ecclésiastiques dans les paroisses de population catholique. C'était la fin de l'intolérance, la reconnaissance de l'Église catholique comme une véritable Église d'État en Irlande. Il n'y eut plus de haines religieuses entre les Irlandais et les Anglais.

Mais la question d'Irlande n'était pas encore résolue; elle avait d'autres caractères. Au fond c'était une question nationale; les Irlandais, presque tous de race celtique, ont toujours subi avec impatience la domination étrangère; c'est pourquoi ils s'étaient attachés avec ferveur au catholicisme au moment de la Réforme anglicane et ils s'étaient dévoués à la cause des Stuart. Cromwell les en avait punis; il en avait fait périr beaucoup, et il avait dépouillé la plupart des autres de leurs terres au profit de propriétaires protestants: en particulier l'Ulster, au nord de l'île, fut dès lors peuplé d'une majorité de protestants. Depuis, la population catholique de l'Irlande n'avait pas cessé d'être très malheureuse; la suppression du Parlement de Dublin en 1800 ne lui fut pas un soulagement, elle exaspéra sa haine; l'émancipation des catholiques lui donna l'espérance d'autres réformes. Dès lors la question d'Irlande était posée et devait être résolue.

Elle prit une exceptionnelle gravité vers 1850, lorsqu'une série de mauvaises récoltes y eut rendu la misère plus atroce; en 1850, la famine y fit 400 000 victimes; en 1857, 500 000. Les Irlandais souffrirent davantage de n'être que tenanciers sur la terre dont leurs ancêtres avaient toute la propriété; les landlords anglais se souciaient d'ailleurs de leurs propres intérêts plus que de la condition de leurs locataires et leur montraient peu de pitié. Les haines furent plus ardentes; la population diminuait, par la misère et surtout par l'émigration aux États-Unis, avec une rapidité extraordinaire: elle était en 1841 de 8 670 000 habitants; elle n'était plus en 1851

que de 6500 000, en 1891 elle était tombée à 4700 000 : il n'y a pas d'autre exemple de ce fait dans toute l'Europe.

Vers 1880 la situation prit un caractère révolutionnaire. Le principal orateur des Irlandais à la Chambre des Communes, Parnell, un protestant, fonda dans l'île une sorte de parti national, résolu à assurer par la violence son indépendance, si l'autonomie lui était refusée. Il demanda le *Home Rule*, par le rétablissement du Parlement de Dublin. Il y voyait surtout le moyen de résoudre la question agraire et de restituer aux Irlandais, par confiscation sur les landlords, la terre de leurs ancêtres. Il pensa imposer cette solution aux Anglais par la violence. Il groupa un grand nombre de partisans dans la *Land League*; il leur donna pour mot d'ordre le refus du fermage : *no rent!* Il en résulta bientôt des conflits entre les fermiers et les landlords : ceux-ci voulurent expulser de leurs terres les locataires récalcitrants qui refusèrent de partir et luttèrent contre la police avec l'aide de leurs amis; il y eut de sanglantes évictions; elles se multiplièrent à travers toute l'Irlande; elles créèrent une série d'insurrections locales, qui menacèrent bientôt de dégénérer en guerre civile. En outre, de nombreuses sociétés secrètes s'organisaient contre les Anglais : les *Fenians*, recrutés surtout parmi les Irlandais qui avaient émigré en Amérique, groupant plusieurs centaines de milliers d'adhésions, voulaient fonder la République en Irlande par l'expulsion de tous les Anglais; il y eut de nombreux crimes agraires, des propriétaires assassinés ou empoisonnés, notamment par la société des *White-Boys*, qui avait l'habitude d'annoncer ses intentions par le dépôt d'un cercueil à la porte du condamné. D'autres furent victimes du *boycottage* : le capitaine Boycott, un propriétaire particulièrement détesté, en souffrit le premier : il lui fut impossible de trouver un fermier ou un domestique pour travailler sur ses propriétés; ceux qu'il fit venir d'Angleterre y retournèrent bientôt, effrayés des menaces dont ils furent accueillis. Tous les fonctionnaires anglais de l'île furent inquiétés, maltraités ou insultés; en 1882, Lord Cavendish, récemment nommé vice-roi d'Irlande, fut tué avec son secrétaire, au moment où il débar-

quait à Dublin pour y prendre possession de son poste ; en 1885 il y eut une explosion à la Chambre des Communes, à Londres ; par hasard il n'y eut pas de victimes.

Ainsi le parti national irlandais et les divers groupements révolutionnaires qui l'appuyaient pensaient en imposer au gouvernement anglais et à l'aristocratie des landlords par la terreur ; ils procédaient comme les nihilistes à la même date à l'égard de l'autocratie russe. Gladstone, qui présidait un ministère libéral-radical, dont faisait partie le député pour Birmingham, Joseph Chamberlain, ne voulut point céder à ces sommations terroristes ; il proposa à la Chambre des Communes des mesures de répression par le « coercion bill ». Parnell et ses collègues irlandais essayèrent de retarder ou d'empêcher le vote de ce bill par l'obstruction, c'est-à-dire par d'interminables discours entretenus à la Chambre par les 80 députés de l'Irlande ; la séance du 31 janvier 1881 commencée le lundi à quatre heures dura jusqu'au mercredi matin ; il fallut limiter par des mesures exceptionnelles la liberté de la parole pour les députés. Le bill fut voté ; il permit de sévir contre les agitateurs ; Parnell fut arrêté et emprisonné. Il fallut tenir l'Irlande dans une sorte d'état de siège.

La répression ne pouvait pas être une solution, et Gladstone souffrait beaucoup de cette « plaie » qui empoisonnait la vie politique en Angleterre ; il était obligé de s'avouer qu'elle demandait d'autres remèdes. En novembre 1885, les élections, faites selon la dernière réforme électorale, envoyèrent à la Chambre des Communes 333 députés libéraux et radicaux, 251 conservateurs et 86 Irlandais autonomistes, ceux-ci assez nombreux pour tenir à leur merci tous les ministères en s'alliant avec l'un ou l'autre parti. Gladstone résolument adopta le programme du parti irlandais ; il en fit l'objet d'un bill où il proposa le *Home Rule* ou le rétablissement du Parlement de Dublin, et en même temps le *Land Purchase* ou la restitution de la terre aux Irlandais, par expropriation des landlords, pour cause d'utilité publique, moyennant une juste indemnité après expertise. Mais Chamberlain et son groupe abandonnèrent le parti libéral et se rapprochèrent



du parti conservateur pour faire échec à cette politique de l'autonomie irlandaise qu'ils estimaient dangereuse pour l'unité et même pour la sécurité de la Grande-Bretagne; les projets de Gladstone furent repoussés par 341 voix contre 311, et le ministère tomba (1886). Six ans après, en 1892, après une ardente campagne à travers toute l'Angleterre, Gladstone eut la joie de se retrouver au ministère à la tête d'une majorité de 355 libéraux et Irlandais contre 315 conservateurs et radicaux, formés en un seul parti, dit *unioniste*. Ses deux projets furent votés par les Communes. Les Lords, particulièrement intéressés à la question, les repoussèrent par 428 voix contre 32. Gladstone, vieilli et fatigué, se retira du pouvoir et mourut peu de temps après, et jusqu'aux élections de janvier 1906, le parti unioniste garda le pouvoir, occupé surtout, sous la direction de Chamberlain, d'impérialisme colonial. Cependant, il dut aussi s'intéresser à la question irlandaise, et reprendre, en partie du moins, la politique de Gladstone; il ne fit aucune concession au principe de l'autonomie irlandaise, mais il commença de résoudre la question agraire : chaque année sont inscrites au budget des sommes variables qui permettent de racheter progressivement la terre d'Irlande aux landlords pour la céder peu à peu aux tenanciers. Par là les Irlandais ont l'espérance de rentrer dans les biens de leurs ancêtres; ils peuvent consentir de la sorte à demeurer de loyaux sujets du Royaume-Uni : la question d'Irlande a désormais perdu de son acuité; elle fournit un nouvel exemple de l'aptitude remarquable du régime anglais à réaliser les réformes les plus délicates, en envisageant chaque question à part, à un point de vue purement pratique, sans se soucier de proclamer et d'appliquer des principes abstraits et généraux.

## IV

Après la crise du début du XIX<sup>e</sup> siècle, qui avait eu toute l'importance d'une Révolution, le régime politique de l'Angleterre a pris de nos jours des caractères qu'il est utile de rapprocher. La maison de Hanovre, représentée par la reine

Victoria et depuis 1901 par Édouard VII, a renoncé aux prétentions de George III; en dehors des prérogatives honorifiques qui sont attachées à la dignité royale et de la grande influence personnelle que les rois ne peuvent pas manquer d'exercer sur la conduite générale des affaires publiques, elle s'est rigoureusement enfermée dans son rôle constitutionnel, qui est de transmettre le pouvoir, selon la volonté du pays exprimée par les élections, à celui des deux partis qui a la majorité à la Chambre des Communes; on ne peut même pas dire qu'elle soit l'arbitre entre les partis; c'est le pays qui est seul juge entre eux; elle n'a d'autre fonction que de constater et de sanctionner le résultat.

Le pouvoir législatif est toujours partagé entre les deux Chambres : la Chambre des Lords et la Chambre des Communes. La Chambre des Lords est demeurée par nature une représentation purement aristocratique dans le temps où les Communes devenaient une représentation de plus en plus démocratique; elle est comme le souvenir d'un régime disparu. Aussi s'est-elle trouvée déjà plusieurs fois en conflit avec la Chambre des Communes. Elle s'est opposée autant qu'elle a pu à la réforme électorale de 1832. Plus récemment elle a repoussé par une majorité formidable les propositions de Gladstone sur l'Irlande, et au lendemain de ce vote, le parti libéral inscrivit sur son programme la question de la réforme de la Chambre des Lords. *Mend or end*, réforme ou suppression, telle est la formule qui s'appliqua dès lors à cette question; il est certain que la Chambre Haute, dans sa forme actuelle, sera toujours un obstacle aux réformes démocratiques; cependant depuis 1832 elle n'a pu que les retarder; elle n'a pas empêché l'évolution démocratique qui caractérise l'histoire contemporaine de l'Angleterre.

D'ailleurs, par la force des choses, parce qu'elle est plus représentative, la Chambre des Communes a désormais une bien plus grande autorité, et Robert Peel lui-même admettait dès 1835 que le ministère n'est responsable que devant elle, en sorte que c'est elle vraiment qui a le contrôle du gouvernement et que le ministère est comme son comité exécutif. Or elle est devenue, par les réformes de 1832, 1867

et 1885, une représentation à peu près exacte de la nation ; pourtant le suffrage n'est pas tout à fait universel ; il est attaché à la maison et non à la personne, si bien qu'un électeur qui possède des propriétés en plusieurs circonscriptions peut voter plusieurs fois, et c'est pour cela que le scrutin dure plusieurs jours ; les élections sont coûteuses ; elles ont été longtemps une occasion de faits de corruption très graves ; mais aujourd'hui la loi limite les frais d'élection qui sont contrôlés par l'autorité publique.

Les élus ne reçoivent pas d'indemnité pécuniaire. En fait il faut être riche pour affronter la lutte électorale et pour être député, et la représentation de l'Angleterre démocratique est aristocratique : la bataille politique est engagée en vérité entre deux aristocraties, celle des libéraux et celle des conservateurs. Toutefois les partis politiques trouvent le moyen de subvenir aux dépenses des représentants pauvres et le Parlement compte aujourd'hui des députés ouvriers

Le cabinet, solidairement responsable devant cette Chambre, est comme l'état-major du parti qui y possède la majorité ; il est par suite beaucoup moins fragile qu'en France où la diversité des partis est beaucoup plus grande ; étant donnée une majorité libérale à la Chambre des communes, il n'y a qu'un ministère libéral possible ; chaque parti a son chef désigné, et l'on ne concevrait pas que le roi, après la chute du cabinet précédent, n'appelât point au pouvoir le chef du parti opposé. Ainsi les deux partis libéral et conservateur alternent au gouvernement avec une régularité remarquable ; le parti conservateur se recrute surtout dans la vieille Angleterre, l'Angleterre des grandes propriétés agricoles de l'Est ; le parti libéral est puissant en Écosse, dans l'Angleterre occidentale ou industrielle, en Irlande pour des raisons spéciales. Ils ont subi du reste l'un et l'autre dans ces dernières années des modifications assez importantes ; le parti conservateur a trouvé dans le parti libéral un appoint important de voix radicales, avec Joseph Chamberlain, député de Birmingham, d'après lequel il prit le nom de parti unioniste et eut le pouvoir presque sans interruption de 1886 à 1906. Le parti libéral un moment mutilé

s'est grossi par contre du parti irlandais qui ne s'en distingue plus beaucoup, et qui pourtant, appuyé sur l'Église catholique, n'est pas libéral en beaucoup de matières, par exemple n'est pas laïque en matière scolaire. De plus, un nouveau parti a fait son apparition dans la vie politique anglaise aux élections de janvier 1906. Les trade-unions pendant longtemps ont refusé de se mêler aux élections; elles faisaient leurs affaires elles-mêmes, en dehors du Parlement; de même la *Fabian Society*, très puissante, attendait le progrès social des modifications normales dans les conditions du travail; elle enseignait, et elle enseigne toujours, la patience, selon le nom qu'elle s'est donné; elle procède par la propagande des brochures, des conférences, par l'action individuelle de ses membres; elle ne veut « qu'imprégner » l'opinion publique et elle a pénétré ainsi dans tous les partis, même parmi les conservateurs. Elle a surtout contribué au développement du socialisme municipal. Mais sous l'influence des doctrines allemandes, et surtout sous la conduite du collectiviste Hyndman, il s'est formé parmi les ouvriers un *labour party* ou parti du travail, qui veut agir sur les lois autant que sur les mœurs, et qui, plus pressé que la *Fabian Society* d'obtenir des résultats, a résolu de se présenter aux élections législatives et est dès aujourd'hui représenté à la Chambre des Communes par une cinquantaine de députés. Cela peut en effet hâter l'évolution démocratique et sociale de l'Angleterre. Du moins les uns et les autres ne comptent pour cela que sur le jeu régulier des institutions parlementaires.

L'aristocratie a été dépossédée aussi, depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, de la domination qu'elle exerçait sur les pouvoirs locaux. En 1888, les principales attributions de l'administration des comtés furent enlevées aux shérifs et confiées à des *conseils de comtés*, élus pour trois ans par tous les contribuables et quelque peu semblables à nos conseils généraux; mais il n'y a dans le comté anglais aucun fonctionnaire qui ressemble à nos préfets ou sous-préfets. De même en 1894 furent créés les *conseils de paroisses*, élus dans les mêmes conditions, et sans aucune intervention du pouvoir central. Les attributions de ces divers conseils sont



très étendues; il y a un ministère des affaires locales, *local government board*, mais il ne peut pas être comparé à notre ministère de l'Intérieur; il est plutôt un office de renseignements et de statistiques sur la vie municipale; il n'a pas d'action réelle sur les paroisses. Elles jouissent d'une autonomie complète; elles peuvent se grouper en *unions de paroisses*, par exemple pour l'entretien d'un *work-house* ou pour des mesures communes d'hygiène et d'assistance publique; elles aménagent à leur gré les travaux publics, la voirie, les transports; elles interviennent, en certaines villes de l'Ouest, dans les questions ouvrières, fixant le nombre des heures de travail, le taux des salaires, construisant des maisons ouvrières ou des maisons de retraites, pratiquant de diverses manières une sorte de socialisme municipal. Elles ressemblent, par la liberté dont elles jouissent, aux vieilles communes du moyen âge, ou aux petites républiques communales et départementales que les décrets de la Constituante avaient créées en France au commencement de la Révolution.

Ainsi l'Angleterre, depuis le lointain moyen âge, n'a pas cessé de poursuivre et elle a réalisé d'une manière très remarquable un régime politique où chaque citoyen est jaloux de sa liberté individuelle et où l'*habeas corpus* demeure l'un des fondements de la société, l'individu, qui est personne vivante, étant plus respectable que l'État qui est une abstraction; où les bourgs et les villes, bien loin de rechercher la tutelle et les faveurs de l'État, prétendent s'administrer librement et pratiquent en réalité le *self-government*; où enfin la nation tout entière confie ses destinées à ses représentants et par eux impose sa volonté au gouvernement. Du haut en bas de la hiérarchie sociale, de l'individu aux groupements locaux et à la nation même, l'Angleterre vit dans la liberté, et elle donne toujours aux autres nations les plus instructifs enseignements.

## CHAPITRE XIV

### LE RÉGIME PARLEMENTAIRE EN FRANCE. LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

1. — Établissement de la République parlementaire.
2. — La constitution de 1875-1884.
3. — Le fonctionnement de la constitution. Partis et réformes.
4. — Le régime parlementaire en Suisse.

#### I

La France a eu depuis 1815 les régimes politiques les plus divers ; on pourrait dire qu'elle a épuisé, avant d'en venir à la République parlementaire, toutes les formes possibles de gouvernement : elle a eu la royauté de droit divin avec Louis XVIII et Charles X, la royauté nationale de Louis-Philippe, la République démocratique ou plébiscitaire de Napoléon III. Ces régimes successifs ont gardé sous la troisième République quelques partisans ; la fondation de la République parlementaire a été difficile ; elle ne fut d'abord forte que de la division de ses ennemis et non pas de ses institutions qu'elle ne put organiser que lentement. Jusqu'à l'année 1889 même, elle traversa une série de crises où elle retrouva les uns après les autres ou ensemble ses adversaires, et où son existence fut plusieurs fois compromise.

Elle fut établie le 4 septembre 1870, par un accident de la guerre, lorsque la capitulation de Sedan eut produit la chute de l'Empire. Elle ne fut pas alors consacrée par le suffrage de la nation, car les circonstances ne permirent pas aussitôt la réunion d'une Assemblée nationale ; provisoirement le gouvernement de la Défense nationale fut presque entière-

ment composé de républicains, et GAMBETTA, qui en fut comme la personnification, avait été l'un des chefs républicains dans les dernières années de l'Empire ; il soutint vigoureusement la lutte contre l'invasion allemande, mais il ne put que sauver l'honneur compromis par les désastres de Sedan et de Metz. Lorsque Paris aussi eut capitulé après sa très vaillante résistance, le gouvernement de la Défense nationale convoqua une Assemblée nationale pour décider de la paix ou de la guerre : comme Gambetta



Gambetta.

et la plupart des républicains voulaient continuer la guerre à outrance, le pays qui, dans son ensemble, voulait la paix, vota en majorité pour des conservateurs. Ainsi furent conclus, par Thiers, au nom de l'Assemblée, les Préliminaires de Versailles (1<sup>er</sup> février 1871) qui devaient être confirmés le 11 mai suivant par le traité de Francfort.

L'Assemblée avait été élue pour faire la paix ; elle demeura en fonctions après la paix et s'attribua le pouvoir constituant, en confiant provisoirement le pouvoir exécutif à M. THIERS. Comme elle avait une petite majorité conservatrice, les Parisiens, qui étaient très résolument républicains et même en grand nombre socialistes, craignirent une restauration monarchique. A la nouvelle que l'Assemblée, désiante à leur égard, avait résolu de siéger à Versailles, ils se révoltèrent, chassèrent de la capitale tous les fonctionnaires du gouvernement. Le 18 mars au soir, ils étaient maîtres de la ville et fortement retranchés derrière ses murailles. La Commune de Paris eut deux mois d'existence ; occupée surtout de la lutte contre l'armée de Versailles, elle n'eut qu'une organisation provisoire et il est difficile de juger des idées politiques qu'elle représentait ; d'une de ses proclamations il résulte

pourtant qu'elle voulait l'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les communes de France, qu'elle ne prétendait agir sur le reste du pays que par son exemple, qu'elle concevait la nation française comme une association de communes fédérées; et le nom que méritent le mieux les partisans de la Commune est en effet celui de *fédérés*. Il est possible de trouver dans ces théories l'influence de Proudhon; il faut noter aussi que la Commune de 1871 ressemblait ainsi beaucoup moins à la Commune de 1793 qu'aux républiques municipales que la Constituante avait créées. Elle fut détruite après une sanglante lutte qui donna lieu aux plus terribles excès, puis à une répression cruelle, à de nombreuses condamnations : la troisième République ainsi suscitait dès le début contre elle les haines sociales qui avaient été si funestes à la République de 1848.

Puis Thiers, tout en pressant très habilement la libération du territoire et en reconstituant les forces militaires de la France, travaillait à l'organisation d'un régime politique définitif. Par l'expérience personnelle des révolutions précédentes, il était devenu partisan de la République, « le gouvernement, disait-il, qui nous divise le moins ». Sans doute il disait aussi : « La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas. » Néanmoins la majorité conservatrice de l'Assemblée, qui souhaitait et préparait de tout son effort une restauration de la monarchie, reprochait à M. Thiers d'abandonner la cause des rois qu'il avait autrefois servis; elle finit par le renverser le 24 mai 1873, et elle mit à sa place à la tête du pouvoir exécutif le maréchal de МАС-МАНОУ. La restauration parut imminente; les deux branches de la famille royale, représentées par le comte de Chambord, petit-fils de Charles X, et par le comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe, se réconcilièrent; le comte de Chambord vint à Versailles, et des préparatifs furent faits pour lui rendre la couronne de ses pères; mais il ne voulut pas renoncer au drapeau blanc, « reçu comme un dépôt sacré du vieux roi son aïeul mourant en exil »; il fut impossible de grouper à l'Assemblée une majorité autour du drapeau blanc, et la Restauration ne put pas se faire encore. Du moins



l'Assemblée, par la loi du 20 novembre 1873, décida que le président de la République aurait un mandat de sept ans et serait rééligible ; elle espérait que Mac-Mahon garderait assez longtemps le pouvoir pour ménager d'autres circonstances favorables à la restauration de la royauté, pour le comte de Paris, sinon pour le comte de Chambord. En attendant elle l'aida à chasser des fonctions publiques les partisans de la République, à faire régner ce qu'on appelait « l'ordre moral » ; elle s'appuya sur le parti catholique ; elle vota l'expropriation, pour cause d'utilité publique, d'un vaste terrain où s'éleva la Basilique du Sacré-Cœur, sur l'emplacement où Ignace de Loyola avait fondé l'ordre des Jésuites ; elle encourageait des manifestations dangereuses en faveur d'une autre expédition de Rome ; elle indisposait gravement le gouvernement italien qui cherchait par suite un appui diplomatique du côté de l'Allemagne. Elle s'efforçait par une pression vigoureuse de créer en France un état d'esprit favorable à la monarchie.

Mais aussi le temps passait ; elle était moralement obligée de s'occuper de la Constitution dont elle s'était attribué la tâche ; le pays lui reprochait d'usurper une mission qui ne lui avait point été légalement reconnue, et de perdre les années dans les intrigues ; il se fatiguait d'une situation provisoire qui durait depuis trop longtemps ; il le prouvait par les élections partielles : au fur et à mesure des décès qui se produisaient parmi les membres de l'Assemblée, la majorité conservatrice diminuait, car le pays élisait presque régulièrement des représentants républicains. Les conservateurs craignirent, s'ils attendaient davantage, de n'avoir bientôt plus la majorité et de ne pouvoir empêcher ensuite le vote d'une constitution démocratique ; ils hâtèrent la fin de leurs travaux constitutionnels ; il était même déjà un peu tard : la Constitution de 1875, malgré quelques articles qui prouvèrent une grande défiance de la démocratie et qui furent en partie corrigés plus tard, fut pourtant assez libérale pour permettre depuis le libre développement des institutions républicaines. Elle sera analysée plus loin, il n'est ici question que de suivre la lutte du parti républicain contre ses redoutables adversaires.

La Constitution donnait le pouvoir exécutif à un Président de la République et partageait le pouvoir législatif entre deux assemblées, le Sénat et la Chambre des députés. Les conservateurs réussirent encore un temps à s'assurer une petite majorité au Sénat ; mais la Chambre des députés, élue par le suffrage universel, eut aussitôt une forte majorité républicaine. Mac-Mahon voulut lutter contre elle et faire marcher le pays. Après avoir constitué, conformément aux règles du régime parlementaire, un ministère républicain, présidé par Jules Simon, il le renvoya de sa propre autorité, le 16 mai 1877, et forma un ministère de combat sous la présidence du duc de Broglie. Par 363 voix la Chambre déclara sa défiance à l'égard de ce ministère. Avec l'autorisation du Sénat, elle fut dissoute et les élections de la Chambre nouvelle furent fixées au mois d'octobre suivant. La campagne électorale fut extrêmement vive ; Mac-Mahon s'en occupa personnellement par des voyages présidentiels ; on se vantait dans son entourage, de faire de la République et des républicains « une pâtée dont les chiens ne voudraient point ». Ce langage élégant ne fut pas confirmé par les faits ; le suffrage universel se prononça clairement pour la République et les républicains. Les conservateurs royalistes durent renoncer à leurs espérances de restauration. Au mois de janvier 1879, après les premières élections partielles du Sénat, la majorité de cette assemblée appartenait aussi au parti républicain ; le président Mac-Mahon, dont le mandat pourtant n'était pas terminé, donna sa démission et fut remplacé par JULES GRÉVY. Dès lors tous les pouvoirs politiques n'ont pas cessé d'appartenir au parti républicain ; la République avait échappé définitivement au danger d'une restauration monarchique ; le comte de Chambord est mort sans héritier en 1883 ; le comte de Paris est mort en 1894 ; son fils le duc d'Orléans a encore des partisans en France, ils ne sont pas très nombreux si l'on en juge par le résultat des élections.

La République passa encore une fois par le danger plébiscitaire, comme la seconde République elle-même qui y avait péri. Vainqueurs des conservateurs, les républicains ne

restèrent pas unis : les uns, qui furent appelés les opportunistes, étaient d'avis, selon le mot de Gambetta, de « sérier les questions », de réaliser doucement le programme républicain, de résoudre les problèmes politiques et sociaux seulement à mesure que l'opinion publique y serait bien préparée ; les autres, les radicaux, voulaient réaliser au plus tôt les institutions démocratiques sur lesquelles la République devait être solidement fondée ; surtout ils n'approuvèrent pas la politique coloniale de Jules Ferry où ils virent une sorte de diversion. Ainsi la majorité républicaine à la Chambre des députés se trouva coupée en deux parties ; il fut facile à la minorité conservatrice, en se portant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, de produire de continuelles crises ministérielles ; des scandales financiers, où fut mêlé le gendre du Président de la République, furent funestes aussi au prestige du gouvernement républicain, et Jules Grévy fut obligé de démissionner (3 décembre 1887) ; le pays se lassa, s'inquiéta de ces désordres et de cette instabilité politique.

Cela donna un moment quelque chance de succès au parti plébiscitaire ; il se personnifia dans un général qui avait eu le portefeuille de la guerre dans un ministère radical, le général Boulanger ; une très habile propagande fut organisée autour de son nom ; comme les rapports avec l'Allemagne furent alors très tendus, on fit de lui l'homme de la revanche, sans qu'il eût donné les moindres preuves de sa valeur, et la Ligue des Patriotes lui fit une réputation extraordinaire. En 1888 il se fit élire député dans plusieurs départements, la Charente, la Somme, le Nord ; c'était une sorte de plébiscite en détail que l'on organisait sur son nom, en choisissant d'ailleurs les circonscriptions où il avait toute chance d'être élu. A la Chambre, il entretenait avec ses partisans de continuel désordres pour achever de discréditer le régime parlementaire ; il demanda la révision de la Constitution, et son parti fut appelé le parti national révisionniste : il voulait essentiellement l'élection du Président de la République par le suffrage universel, comme en 1848 ; Boulanger espérait ainsi être porté au pouvoir suprême, comme un autre Louis-Napoléon Bonaparte. Il parut un moment près d'y réussir ;

le 27 janvier 1889, il fut élu député de la Seine par 242000 voix contre 165000 à son concurrent ; on put craindre un coup de force sur l'Élysée.

Tout cela pourtant était artificiel, ne répondait nullement à un profond mouvement d'opinion. Un mois après la triomphale élection de Paris, un nouveau ministère, Tirard-Constans, ouvrit des poursuites contre le général, accusé de préparatifs d'attentat contre la sûreté de l'État et traduit devant le Sénat constitué en Haute-Cour de Justice. Aussitôt le général s'enfuit en Belgique, et ce fut la fin de son étonnante carrière. Par contumace il fut condamné à dix ans de détention dans une enceinte fortifiée. Il y eut des élections législatives en septembre-octobre 1889 : le pays envoya à la Chambre 366 députés républicains contre 210 opposants, parmi lesquels le chiffre ridicule de 22 boulangistes : on vit ainsi la place exacte tenue dans l'opinion par le parti plébiscitaire. C'était l'année de l'Exposition universelle et du Centenaire de 1789 ; le président CARNOT, le petit-fils du Conventionnel, y rappela par son nom et par sa dignité l'enseignement de la grande Révolution, c'est-à-dire l'enseignement de la liberté : en 1877 la France, par le suffrage universel, avait écarté les prétentions des royalistes ; en 1889, elle affirmait sa volonté de se gouverner elle-même et non pas d'être gouvernée par un sauveur providentiel à la façon des Napoléons ; elle trouvait enfin, comme l'Angleterre, dans le régime parlementaire la condition du self-government. Il faut maintenant définir exactement ce régime, sorti de tant d'épreuves.

## II

Le régime politique de la France contemporaine n'est pas contenu dans une constitution, mais dans une série de lois constitutionnelles, la loi du 20 novembre 1873 qui institua le *Septennat* présidentiel avec rééligibilité, la loi sur le Sénat du 24 février 1875, la loi sur l'organisation des pouvoirs publics du 24 février 1875, la loi sur les rapports des pouvoirs publics du 16 juillet 1875, la loi sur la Chambre des députés du 30 novembre 1875, la loi constitutionnelle du



13 août 1884, préparant la modification de la loi électorale du Sénat; toutes ces lois, sauf la dernière, furent l'œuvre de l'Assemblée nationale de 1871, celle de 1884 fut l'œuvre d'un



Dalou. Le triomphe de la République.  
(Paris, place de la Nation).

Congrès formé de la réunion du Sénat et de la Chambre des députés à Versailles.

Ces actes divers ont institué la République comme la forme du gouvernement français. L'Assemblée de 1871 y mit de la répugnance; elle proposait pour le chef de l'Etat le titre modeste de chef du pouvoir exécutif, ce qui permettait de ne pas prononcer le mot détesté de République; M. Wallon proposa sur ce point un amendement donnant au chef de l'Etat le titre de Président de la République; cet amendement fut voté par 353 voix contre 352; il n'y eut pas alors

d'autre affirmation de l'existence de la République ; mais le Congrès de 1884, par 592 voix contre 172, déclara que la forme républicaine du gouvernement ne pourrait plus être sujette à revision.

Dans cette forme républicaine, conformément à la Déclaration des droits de l'homme, toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, et la loi est l'expression de cette souveraineté ; mais il est impossible de réunir tous les citoyens, et dans nos sociétés contemporaines très complexes on ne peut leur demander de travailler personnellement à la confection des lois et au gouvernement de l'État ; ils ont donc des représentants. La représentation nationale est composée de deux Chambres : le Sénat et la Chambre des députés ; il a semblé que ce système, nécessitant sur chaque loi une double délibération, offrait plus de garanties ; mais aussi l'Assemblée de 1871, obligée de garder le suffrage universel désormais passé dans les mœurs, pensa par l'institution du Sénat modérer l'esprit démocratique de la Chambre des députés. Elle décida qu'il y aurait 300 sénateurs divisés en deux catégories : 75 inamovibles, nommés d'abord par l'Assemblée et renouvelés ensuite par le Sénat lui-même, et 225 sénateurs élus pour neuf ans, au scrutin de liste départemental, et renouvelés par tiers de trois ans en trois ans, par un collège électoral formé des députés du département, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement, et surtout des délégués des conseils municipaux à raison d'un délégué par commune. Les conservateurs ainsi ne voulurent faire aucune distinction entre les grandes villes et les petites communes, parce que, propriétaires fonciers pour la plupart, ils voulaient sauvegarder leurs privilèges et profiter de leur prépondérance dans les communes rurales. Le Congrès de 1884 apporta à ce système électoral du Sénat d'importantes modifications ; il supprima l'institution des sénateurs inamovibles et transforma au fur et à mesure des décès leurs sièges en sièges départementaux ; et il établit une certaine proportion entre le nombre des délégués communaux et la population des communes, les plus petites communes n'ayant qu'un délégué et les grandes villes en ayant davan-

tage, de 1 à 30; ce système est encore plus avantageux aux campagnes qu'aux villes; par exemple dans le département du Nord, Lille avec 216 000 habitants a droit à 26 délégués sénatoriaux; les 24 plus petites communes des départements qui ont aussi 24 délégués réunissent une population de 3 870 habitants; l'arrondissement de Dunkerque peuplé de 140 000 habitants a 211 délégués soit 67 000 habitants de moins que Lille et 187 délégués de plus. C'est un cas général. Ainsi le Sénat n'est pas une très exacte représentation du pays; Gambetta l'appelait « le grand conseil des communes de France »; il eût été plus exact de l'appeler le grand conseil des communes rurales; il en pourra résulter quelque jour de sérieux désaccords entre le Sénat et la Chambre, par exemple au sujet des réformes sociales.

La Chambre est élue par le suffrage universel; en 1885, elle a été élue selon le système du scrutin de liste par département; en 1889 on est revenu au scrutin uninominal qui a été conservé depuis. Il y a aussi des défauts dans la répartition des sièges législatifs, il y a des circonscriptions où l'on compte plus de 25 000 électeurs, d'autres où l'on n'en compte pas 2 000. En général ce sont les grandes villes qui souffrent de cette inégale proportion; à Paris ce sont les quartiers excentriques qui sont sacrifiés aux quartiers du centre. Le rétablissement du scrutin de liste permettrait peut-être de corriger ces imperfections en attribuant à chaque département un nombre de députés proportionnel à sa population totale ou à sa population électorale.

Sauf cette question de répartition qu'il serait facile de réformer, la nation est représentée dans son ensemble par les deux Chambres; tout citoyen peut être sénateur ou député, et par conséquent devenir ministre ou président de la République; car députés, sénateurs, ministres et président reçoivent des indemnités pécuniaires qui conviennent aux exigences de leur situation. La loi est donc l'expression de la volonté nationale exprimée par ses représentants.

L'exécution de la loi est assurée par le Président de la République et par les ministres. La Constitution de 1848, par une sorte de foi aveugle en la doctrine de la séparation

des pouvoirs, avait confié le pouvoir exécutif à un président élu au suffrage universel, choisissant à son gré ses ministres, tout à fait indépendant de l'Assemblée législative. L'expérience qu'elle avait faite de ce système plébiscitaire n'a pas été perdue pour la troisième République, et la Constitution de 1875 assure, comme il est nécessaire, le contrôle de l'exécution des lois par ceux-là mêmes qui représentent la nation et qui font les lois, c'est-à-dire par le Parlement : c'est le principe essentiel du régime parlementaire. Le Président est donc élu pour sept ans et rééligible, par le Congrès des deux Chambres; il demeure leur mandataire. Il préside le Conseil des ministres; il choisit les ministres parmi les membres de la majorité des Chambres; chacun d'eux a dans son ministère la direction des services; mais ils délibèrent ensemble sur la politique générale; ils sont solidairement responsables; ils doivent s'expliquer devant les Chambres sur toutes les mesures qu'ils prennent. Le droit d'interpellation est continuellement appliqué en France, plus qu'en Angleterre, parce que les ministres français sont choisis par le Président, tandis qu'en Angleterre le choix du roi est illusoire puisqu'il appelle régulièrement le chef de la majorité; en Angleterre l'initiative des lois n'est exercée que par le pouvoir exécutif, tandis qu'en France l'initiative individuelle des députés et des sénateurs entretient dans le Parlement une agitation souvent désordonnée. D'ailleurs il y a en France beaucoup plus de nuances politiques qu'en Angleterre. En général, lorsqu'un ministère a posé la question de confiance et est mis en minorité, il se retire; mais le Président peut, avec le consentement du Sénat, garder le ministère et dissoudre la Chambre qui doit être réélue dans un délai de deux mois : le dernier mot est donc aux électeurs, à la nation.

En ce qui concerne la punition des crimes et délits, de toutes les infractions à la loi, les lois constitutionnelles n'ont rien changé d'essentiel au régime judiciaire que le Consulat avait organisé. Le pouvoir judiciaire n'est pas plus séparé du pouvoir exécutif que celui-ci ne l'est du pouvoir législatif; il importe qu'il y ait harmonie entre les pouvoirs



et non pas absolue séparation : on ne conçoit pas, en régime de liberté et de souveraineté nationale, un pouvoir exécutif qui serait assez indépendant pour ne pas exécuter la loi ou la constitution comme il est arrivé en 1851, ni un pouvoir judiciaire qui le serait assez pour ne pas punir la violation de la loi. L'organisation judiciaire est toujours distribuée selon la division administrative de la France ; elle comprend dans chaque canton la justice de paix qui au criminel fait fonction de tribunal de simple police ; dans chaque arrondissement le tribunal de première instance dont les juges contribuent aussi à la constitution du tribunal de police correctionnelle ; dans chaque département, la cour d'assises, qui se compose de 12 jurés et de 3 juges, dont le président est un conseiller de la Cour d'appel de la région ; il y a enfin en France 19 Cours d'appel, qui reçoivent et jugent les appels des tribunaux inférieurs, et la Cour de cassation qui est la Cour suprême de la justice en France, qui non seulement a pouvoir de cassation pour vice de forme, mais prononce en dernier ressort en cas de révision. La France a conservé à la cour d'assises le jury que l'Assemblée constituante en 1789 avait emprunté à l'Angleterre et qui rappelle l'ancien jugement par les pairs ; il n'est pas tout à fait exact cependant que l'accusé soit jugé par ses pairs ; car les jurés, dont les fonctions sont à peu près gratuites, ne sont pas tirés au sort sur la liste de tous les citoyens, mais sur une liste constituée dans chaque canton par les maires et les juges de paix et où l'on n'inscrit en général que les citoyens assez aisés pour se déplacer et vivre quelque temps au chef-lieu à leurs frais. Tous les juges sont nommés par le gouvernement ; les juges du parquet, procureurs généraux, procureurs et leurs substituts, demeurent révocables, à la volonté du garde des sceaux, ministre de la Justice ; les juges assis sont inamovibles ; ils dépendent pourtant toujours du gouvernement pour leur avancement ; leur inamovibilité est donc toute relative.

La France contemporaine a gardé aussi la centralisation administrative fortement organisée par le Consulat, à la suite d'une longue tradition qui remonte à travers les siècles de la monarchie jusqu'à l'époque romaine. Elle est toujours divisée

en départements, arrondissements et communes ; pourtant sous ces apparences qui n'ont pas changé, la réalité n'est plus la même. Le département n'est plus gouverné par le préfet que nomme le ministre de l'Intérieur ; ce fonctionnaire y veille seulement à l'exécution des lois ; mais les intérêts propres du département sont administrés par le conseil général, qui depuis la loi de 1871 est élu par le suffrage universel, a un président élu par lui-même, et dans les intervalles des sessions est représenté par une commission départementale qui se réunit au moins une fois par mois pour contrôler l'administration du préfet et l'exécution des volontés du conseil en ce qui concerne le département. Le conseil général peut même jouer un rôle politique, non seulement en émettant des vœux auxquels le préfet peut toujours opposer la question préalable, mais en cas de crise grave : d'après la loi du 15 février 1872, si les Chambres étaient dissoutes ou dispersées par quelque coup de force ou coup d'État, les conseils généraux se réuniraient immédiatement de plein droit ; ils nommeraient chacun deux délégués pour former une assemblée politique chargée de gouverner provisoirement jusqu'au rétablissement de l'ordre.

Les communes sont toujours en droit mineures, et toutes leurs délibérations doivent être approuvées par l'autorité préfectorale. En fait elles jouissent de libertés grandissantes ; elles ne sont déjà plus comparables aux communes de l'époque impériale. Elles élisent très librement leur conseil municipal, qui, depuis la loi de 1884, élit lui-même son maire et ses adjoints ; et le maire dans sa commune a des attributions très importantes, il jouit à juste titre d'une plus grande considération qu'au temps où nommé par le gouvernement il n'était que l'un des fonctionnaires inférieurs de l'État ; il est comme le président de la petite république communale, et par là la troisième République reprend les enseignements de la Constituante de 1789. Ainsi dans les départements et dans la commune, aux divers degrés de la hiérarchie politique, les citoyens peuvent faire un apprentissage de plus en plus complet de l'administration publique ; il est rare que les députés et les sénateurs n'aient pas été ou ne soient pas

conseillers municipaux, maires ou conseillers généraux. Ainsi les mœurs et les institutions de la liberté républicaine et d'une véritable démocratie ont pénétré dans les cadres étroits de la centralisation napoléonienne; la France a conservé et consolidé par la liberté sa forte unité nationale.

### III

L'opposition des partis d'ancien régime a parfois gêné le fonctionnement de la République parlementaire et retardé les réformes. Du moins l'exercice du nouveau régime a-t-il été toujours de la plus remarquable régularité. Toutes les élections se sont faites depuis 1879 de la façon la plus normale; il n'y a même jamais eu dissolution de la Chambre des députés, ce qui demeure d'ailleurs une ressource parfaitement légale et constitutionnelle en cas de conflit grave entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif; mais un tel conflit est difficile avec le mode actuel de formation des ministères et l'application rigoureuse de leur responsabilité politique.

Cependant l'activité des divers partis n'a pas cessé d'être très vivante et parfois tumultueuse. Les partis de droite ont jusqu'à la mort du comte de Paris conservé une attitude d'hostilité absolue à l'égard de la République, ils ont été jusqu'alors des partis de restauration. En 1893, le pape Léon XIII, considérant leur impuissance, les arracha presque complètement à cette opposition stérile; il leur conseilla le « ralliement, » auquel se prêtaient d'autre côté les républicains modérés; il les invitait « à accepter la constitution pour influencer sur la législation, » pour tâcher par exemple de modifier la loi militaire de 1889, les lois scolaires; avec le concours de certains groupes républicains, ils pouvaient constituer un parti très puissant de conservation sociale, et en effet pendant une dizaine d'années les « ralliés », sans faire partie du gouvernement, purent exercer sur lui une influence considérable.

Cette force passagère des partis de droite était plutôt négative; elle arrêtait l'évolution normale de l'idée républicaine; elle était faite surtout de la division des républicains à laquelle

elle contribuait puissamment : les républicains modérés s'accordaient souvent avec les conservateurs pour faire échec aux réformes qui leur paraissaient prématurées, et les radicaux n'étaient pas encore assez nombreux pour réaliser leur programme : d'où pendant plusieurs années une sorte de piétinement sur place, qui fut le plus remarquable résultat de la politique du ralliement. Mais à partir de 1893 le parti socialiste commença d'avoir à la Chambre, non pas au Sénat, un nombre important de représentants. A cause de ses principes économiques, de sa doctrine de la transformation de la propriété, il était en désaccord avec tous les autres partis, conservateurs ou républicains, et il resta longtemps isolé ; mais à mesure que le nombre de ses députés s'accrut, son alliance fut plus désirable, l'évolution des idées rapprochait de lui sur des points nombreux le parti radical, où se constitua un parti radical-socialiste, naturellement désigné pour servir de trait d'union ; il y eut même un moment une extrême gauche radicale-socialiste. Les socialistes de leur côté ne restèrent pas enfermés dans leur doctrine ; ils furent pendant plusieurs années partagés en socialistes-réformistes et socialistes-révolutionnaires, les premiers préoccupés de réaliser leur doctrine par les lois, par la conquête des pouvoirs publics, par l'éducation des masses populaires, les autres, héritiers de Blanqui et de Karl Marx, encore convaincus que l'avènement du socialisme ne peut être assuré que par une révolution violente ; les premiers étaient disposés à s'entendre sur beaucoup de points avec les radicaux-socialistes, et en effet ils formèrent avec les républicains les plus avancés une alliance qui fut longtemps étroite et qui fut appelée « le bloc ». Puis les deux groupes socialistes se rapprochèrent et firent l'unité, ce fut le parti socialiste unifié. Les termes ne doivent pas être pris à la lettre ; il y a toujours — c'est une question de tempérament — des socialistes qui se refusent à toute compromission avec les partis « bourgeois ; » il y en a d'autres qui demeurent réformistes, tout en affirmant les principes les plus révolutionnaires ; il y a des socialistes parlementaires non unifiés ; il y a maintenant régulièrement des socialistes dans les ministères radicaux, et on les



distingue mal des radicaux ou des radicaux-socialistes. Ainsi par la force des choses, et surtout par le rapprochement des conservateurs ralliés et des républicains modérés d'une part, des radicaux et des socialistes de l'autre, il semble que les divers partis politiques de la France actuelle évoluent vers une sorte de classement en deux grands groupes constitutionnels, répondant à la différence naturelle des tempéraments, les uns plus prudents, les autres plus hardis, répondant aussi et surtout à l'opposition des intérêts, le parti de la conservation sociale qui est composé surtout de la bourgeoisie et s'appuie sur l'Église, et le parti de la transformation sociale composé d'une masse de paysans radicaux et anti-cléricaux appuyés sur les puissantes organisations ouvrières.

Parmi les luttes des partis, les républicains ont fait aboutir depuis trente ans quelques réformes essentielles. Ils estimèrent, comme la Convention, que l'instruction universelle est la base indispensable du suffrage universel, qu'un peuple libre doit être éclairé afin d'user sagement de sa liberté. La première République avait eu à ce sujet les idées les plus généreuses, elle n'avait pas eu le temps de les faire passer dans la pratique. Lorsque la seconde République avait été proclamée en 1848, l'instruction universelle n'était pas encore établie; la loi Guizot de 1833 avait été seulement une première indication en ce sens, et Hippolyte Carnot, chargé alors du ministère de l'Instruction publique, avait manifesté l'intention de se consacrer à cette œuvre urgente, mais la seconde République fut éphémère et le second Empire ne se préoccupa point d'abord de l'instruction publique; dans les dernières années du règne, VICTOR DURUY adressa à Napoléon III un admirable rapport sur la nécessité d'organiser l'enseignement primaire gratuit et obligatoire; le rapport eut toute l'approbation de l'empereur et les honneurs du *Journal officiel*, mais l'état des finances ne permit pas d'en réaliser les conclusions. Ce fut la troisième République qui accomplit enfin cette réforme qui mûrissait depuis près d'un siècle. Le 16 juin 1881, JULES FERRY fit voter la gratuité de l'enseignement primaire, ce qui lui permit d'en faire voter

ensuite le 28 mars 1882 l'obligation ; et afin que nulle atteinte ne pût être portée à la conscience religieuse des enfants, il fut établi que l'école publique serait neutre, c'est-à-dire laïque, c'est-à-dire qu'elle écarterait de son enseignement toute préoccupation confessionnelle. Il fallut encore pendant quelque temps laisser des congréganistes dans un grand nombre d'écoles publiques ; mais peu à peu, à mesure que les écoles normales primaires purent fournir un personnel suffisant d'instituteurs et d'institutrices, toutes les écoles publiques furent pourvues d'un personnel laïque. En 1903 même, une loi interdit l'enseignement aux congréganistes.

De grands efforts aussi ont été faits pour constituer au-dessus des écoles primaires un enseignement primaire supérieur et professionnel. Il y a dans tous les départements et même dans un grand nombre d'arrondissements des écoles de cette nature dont l'externat est gratuit comme à l'école primaire ; les meilleures sont les écoles professionnelles, elles ne sont pas encore organisées selon un plan très méthodique, ou plutôt elles ne répondent pas encore aux divers besoins régionaux, agricoles ou industriels, auxquels elles devraient être adaptées. L'enseignement secondaire des jeunes filles a été constitué de toutes pièces par la loi du 21 décembre 1880. Avec ses programmes particuliers, il a été organisé dans l'ensemble selon les principes de l'enseignement secondaire des jeunes gens : il est, comme lui, payant, et ainsi il n'est accessible qu'aux classes aisées. Il ne répond donc pas aux idées de la Convention, qui voulait que l'enseignement secondaire fût accessible aux élèves les plus méritants de l'enseignement primaire ; il est vrai que cette intention est réalisée en partie par le système des bourses. L'enseignement supérieur est demeuré libre aussi, mais l'État s'est réservé le droit de faire subir les examens et d'attribuer les diplômes qui en résultent. La loi qui a rétabli les Universités de provinces a été une des plus heureuses tentatives de décentralisation qui aient été faites depuis la Révolution ; elle a déjà donné naissance en diverses provinces à une activité intellectuelle très remarquable. Ainsi la République a fait beaucoup pour l'instruction.

Elle a voulu aussi organiser la liberté ; elle n'a pas encore assuré à la liberté individuelle les garanties indispensables ; elle n'a pas encore donné à la France les bénéfices de l'*habeas corpus* anglais. En 1881, les Chambres constituèrent la liberté de réunion ; toute réunion publique peut se tenir sans autorisation, il suffit que déclaration en soit faite à l'avance à l'autorité municipale. La même année une autre loi assura la liberté de la presse : tout journal peut naître sans autre formalité que celle d'une déclaration, sans autorisation, sans cautionnement. Les délits de presse sont jugés par le jury ; ils bénéficient de sa part d'une indulgence extrême. Nul pays ne jouit à ce point de vue d'une pareille liberté. La liberté d'association a été organisée par la loi de 1901. La liberté des cultes a été garantie par la loi sur la séparation des Églises et de l'État, le 9 décembre 1905 : elle a quelques-uns des caractères des lois de 1882 qui ont créé l'école laïque ; elle a mis fin au régime concordataire rétabli par le premier Consul Bonaparte comme un instrument d'autorité ; elle a supprimé le budget des cultes et déchargé l'État des traitements qu'il faisait aux clergés catholique, protestant, israélite ; elle lui a enlevé par conséquent la nomination des évêques et des prêtres ; ainsi dans les limites nécessaires à la garantie de l'ordre public, elle a rendu à l'Église toute sa liberté. En somme la République cherche à réaliser les libertés proclamées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen comme inhérentes à la nature humaine et indispensables au complet développement de ses facultés.

Il reste à organiser la société selon la justice, ce qui n'est pas la besogne d'un jour ni même d'une génération. Les principes en sont aussi dans la Déclaration de 1789 ; mais il y a bien loin d'une affirmation théorique à une application pratique, et depuis, les conditions de la vie se sont beaucoup compliquées. Il s'agit du moins de répartir les charges publiques, qui résultent de la vie en société, le plus justement possible : il semble que ce soit l'œuvre suprême d'un gouvernement quelconque. La République parlementaire a commencé de faire des efforts en ce sens. Les charges militaires, « l'impôt du sang », sont particulièrement lourdes ;

on s'est préoccupé depuis 1870 à la fois de donner à la France l'armée qui lui est nécessaire, et d'en distribuer la charge également entre tous les Français : la loi de 1872 avait proclamé le principe du service militaire universel, mais non pas égal ; selon le sort les uns faisaient cinq ans de service, les autres un an ; et les jeunes gens de la bourgeoisie pouvaient échapper aux mauvaises chances du tirage au sort, grâce au volontariat d'un an, en payant à l'État 1 500 francs ; les universitaires et les ecclésiastiques étaient dispensés de tout service militaire. La loi de 1889 supprima le volontariat et les dispenses totales, le service fut réellement universel, mais encore inégal ; il était de trois ans pour la plupart des jeunes gens ; pour de nombreuses catégories de dispensés il était d'un an seulement. La loi de 1905 a enfin égalisé cette charge : tous les jeunes Français, sans aucune considération de naissance, de fortune ou d'instruction, doivent faire deux ans de service actif. L'armée française en prendra évidemment plus d'homogénéité.

Les charges financières sont toujours distribuées selon le système créé par le Directoire et définitivement établi par le Consulat. Il est fondé sur la prédominance des impôts indirects par rapport aux impôts directs : les premiers, qui portent sur les denrées alimentaires par exemple, paraissent plus équitables parce qu'ils frappent le consommateur en proportion de la consommation. D'autre part l'impôt direct a l'avantage de mieux faire connaître la condition de fortune et les ressources réelles du contribuable puisqu'il le frappe en proportion de sa propriété foncière ou mobilière, du chiffre de son loyer. Il ya quelque tendance actuellement à demander davantage à l'impôt direct et à le proportionner au revenu qui résulte de l'ensemble des ressources que révèlent en détail les contributions directes actuelles. L'inspiration de ce dessein serait donc dans la préoccupation d'égaliser le poids de l'impôt.

Et enfin il est évident que les conditions de la vie sont et seront toujours fort inégales. Un gouvernement démocratique se donne naturellement pour tâche de les égaliser dans la mesure du possible, du moins de soulager la misère des



classes inférieures qui n'en sont pas toujours responsables, qui la doivent le plus souvent à un régime social plein d'imperfections. En particulier, le développement de la grande industrie et les combinaisons financières où s'édifient souvent les plus grandes fortunes manifestent une injustice sociale évidente, en ce sens que les bénéfices obtenus ne sont pas en proportion du mérite ou de l'effort. Sans entrer pour le moment dans l'exposé des diverses doctrines sociales qui ont cherché et qui cherchent la solution de ce problème, il y a dans les considérations rapides qui précèdent le principe des efforts faits par l'État pour corriger les vices du régime social. Comme les Anglais l'avaient fait dès le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle par leurs *trade-unions*, le gouvernement républicain a permis aux ouvriers, par la loi de 1884, de se constituer en syndicats professionnels, afin de leur donner par l'union la force de défendre leurs intérêts contre ceux de leurs employeurs : c'est une manière de corriger par l'association l'infériorité où les réduisent les conditions de la vie économique. Pour les mêmes raisons, l'État entreprend de protéger les travailleurs par des lois sociales de plus en plus étendues ; il les protège contre les accidents du travail en déterminant la responsabilité de l'employeur, il fixe les heures de travail selon l'âge et le sexe ; il s'efforce de donner aux ouvriers les qualités qu'ils n'ont pas, la prévoyance surtout, en subventionnant les caisses d'assurances, les sociétés de secours mutuels. Dans l'âpre poursuite de la fortune et de ses jouissances, qui caractérise l'humanité d'aujourd'hui, l'État s'efforce de défendre les faibles et les malheureux contre les violences brutales de la lutte pour la vie. Il y a là une mission qui peut avoir la plus haute portée morale.

## IV

La France est, avec l'Angleterre, plus même que l'Angleterre, le plus important champ d'expériences politiques qui soit au monde. Car, depuis la Révolution surtout, tout ce qui se passe en France a au dehors la plus étonnante répercussion. D'ailleurs la puissance du sentiment national et la cen-

tralisation étroite du gouvernement et de l'administration ont fait de la France la plus forte république unitaire du globe ; elle est à cet égard le plus remarquable exemple du gouvernement républicain démocratique appliqué à une grande nation. Par là son histoire est une leçon. Cependant ces expériences y sont rendues plus difficiles par des circonstances qui d'autre part leur donnent plus d'autorité : la centralisation même rend les réformes difficiles en obligeant à les faire partout à la fois et en facilitant la corruption politique par la puissance excessive mise entre les mains des ministres et des députés. Les anciens partis n'ont été que lentement vaincus, et leur constante opposition retarde l'œuvre des réformes ; le souvenir de la guerre de 1870, la frontière de l'Est à surveiller, la revendication constante des anciennes provinces perdues, la volonté de défendre partout son honneur et son droit, en un mot son rôle de grande puissance, obligent la France à se mêler à la politique générale et la détournent souvent des pures préoccupations du gouvernement intérieur. En cela même, elle a comme une secrète conscience des grands principes qu'elle représente ; elle est redevenue la plus haute représentation des principes de 1789, en opposition aux gouvernements qui, comme l'Allemagne ou la Russie, conservent des traditions absolutistes, plus ou moins marquées.

A cause de ces difficultés, l'expérience politique se trouve parfois ralentie, et la Suisse par exemple, sur un plus petit terrain et avec moins de portée, a pu entreprendre des essais plus hardis ; il y a beaucoup de profit à tirer de son activité politique. Elle ne date véritablement que du XIX<sup>e</sup> siècle. La Suisse était auparavant une ligue de petits Etats souverains ; il y avait les treize cantons confédérés, des cantons alliés et même des cantons sujets. Dans chacun d'eux le pouvoir appartenait le plus souvent à quelques anciennes familles privilégiées dont le joug était parfois lourd aux autres habitants : « Les Suisses, disait Goëthe, se sont délivrés d'un tyran et ont pu se croire libres ; mais de la charogne de l'oppresseur le soleil leur a fait naître un essaim de petits tyrans. » L'influence de la Révolution fran-

gaise changea tout cela ; le Directoire fit quelque temps de la Suisse une République unitaire et détruisit les privilèges de l'ancien régime. Napoléon refit la Confédération helvétique et en demeura le médiateur, mais du moins tous les cantons furent égaux. En 1815 le Congrès de Vienne organisa définitivement le pays en une Confédération de vingt-deux cantons souverains, mais dans le gouvernement intérieur de chacun d'eux l'ancien régime reparut, avec la distinction des classes sociales. Les cantons montagnards conservèrent le vieux gouvernement de la *Landesgemeinde*, ou assemblée générale des citoyens réunis en plein air pour voter les lois et élire les magistrats. Les anciennes ligues des Grisons et du Valais furent restaurées. Les cantons aristocratiques, Berne, Zurich, Lucerne, Bâle, Genève, Fribourg, furent gouvernés par des conseils composés surtout de membres des anciennes familles. Saint-Gall, Vaud, le Tessin, Argovie, eurent des conseils élus suivant des systèmes censitaires plus ou moins étroits. Neuchâtel avait pour souverain le roi de Prusse. Partout, sauf dans la montagne, on revenait à l'ancienne inégalité des classes ; le pouvoir appartenait aux « patri-ciens », ou aux représentants des villes au détriment de ceux des campagnes, ou aux citoyens aisés à l'exclusion des pauvres. Les libéraux d'alors avaient pour maxime, comme dans la plus grande partie de l'Europe : « Tout pour le peuple, rien par le peuple. »

Comme le reste de l'Europe aussi, la Suisse fut troublée, dans les années suivantes, par une série d'agitations, même de révolutions locales, qui constituent ce qu'on y appelle la « période de la régénération ». Elle fut mêlée indirectement à tous les mouvements libéraux des pays voisins ; car elle fut l'asile ordinaire des réfugiés politiques, allemands, polonais, français, qui furent jusqu'à un certain point les éducateurs du parti qui allait faire la Suisse nouvelle, le « parti radical ».

Ce parti l'emporta d'abord dans la plupart des cantons, qui modifièrent peu à peu leurs constitutions dans le sens de ses revendications : la souveraineté du peuple, l'égalité politique de tous les citoyens sans distinction de naissance, de domicile, ou de fortune, le suffrage universel, la liberté de la

presse, de pétition et de religion. Sept cantons catholiques, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Lucerne, Fribourg, le Valais, effrayés de ces progrès du parti radical laïque et dominés par l'influence des Jésuites, voulurent se séparer de la Confédération et formèrent une ligue séparée ou *Sonderbund*. Les radicaux firent voter par la Diète fédérale la dissolution du Sonderbund et l'expulsion des Jésuites. La guerre civile éclata, et les grandes puissances s'occupèrent d'intervenir ; mais elle fut très courte ; en trois semaines, par la prise de Fribourg et de Lucerne, le général Dufour força les troupes du Sonderbund à capituler. La Suisse fut organisée selon les idées du parti radical.

La Constitution de 1848 fortifia le pouvoir central : la Confédération des cantons (*Staatenbund*) devint un État fédéral (*Bundestaat*). Les cantons se gouvernent encore librement ; mais la forme républicaine y est seule admise et l'égalité civile et politique doit être partout respectée ; le gouvernement central a le pouvoir de régler pour l'ensemble des cantons, qui forment désormais la nation suisse, la patrie suisse, les relations étrangères, l'administration des douanes, des postes, des monnaies, des chemins de fer, l'organisation militaire : l'armée suisse est une armée nationale, composée de tous les jeunes gens de la Confédération, astreinte seulement à un service actif de courte durée, environ deux mois la première année et trois semaines les années suivantes.

Le gouvernement fédéral est composé de deux organes : 1<sup>o</sup> l'Assemblée fédérale, formée elle-même de deux conseils, le Conseil national, élu par tous les citoyens suisses à raison d'un député par 20 000 habitants, et le Conseil des États, formé de deux députés par canton ; — 2<sup>o</sup> le Conseil fédéral chargé du pouvoir exécutif, composé de sept membres élus par l'Assemblée fédérale, dont le Président, élu pour un an et non rééligible, est le Président de la Confédération.

Dans ce cadre général, la Suisse depuis 1848 n'a pas cessé de rechercher les lois d'un gouvernement démocratique de plus en plus parfait. Ainsi elle voudrait réaliser une représentation nationale aussi exactement semblable que possible à la nation elle-même. Dans le régime actuel de la France et



de la plupart des États constitutionnels, la majorité qui l'emporte dans chaque circonscription électorale a bien le député qui la représente, mais la minorité qui souvent lui est presque égale n'est pas représentée du tout; il arrive donc que dans l'ensemble du pays un grand nombre de citoyens ne sont pas représentés. La *représentation proportionnelle* aurait pour but de proportionner le nombre des élus, par exemple dans chaque canton, au nombre des votants de chaque parti, de sorte que la proportion des partis soit la même dans l'assemblée fédérale que dans le corps électoral tout entier. La représentation proportionnelle, qui existe aussi en Belgique, a été introduite dans les cantons du Tessin, de Neuchâtel, de Genève, et de Zug. Elle est au moins une expérience intéressante.

La Suisse s'efforce même de rapprocher le système représentatif du pur système démocratique. Dans tous les États constitutionnels de l'Europe, le citoyen est seulement un électeur; il ne prend aucune part directe à la délibération de la constitution ou de la loi. Le vote direct de la loi par tous les citoyens, comme il avait lieu dans les petites républiques antiques, à Athènes ou à Rome, n'est possible que dans les groupements politiques de petite population, et ce régime démocratique ne s'est maintenu en Suisse que dans les petits cantons de la montagne, Uri, Glaris, Unterwalden, Appenzell, où se sont conservées les *Landesgemeinden*. Mais les Suisses ont cherché à assurer d'autre façon la souveraineté directe des citoyens. La constitution de 1848 fut soumise à la sanction du peuple, considéré comme seul constituant. Et elle proclama, comme un principe essentiel du droit public suisse, que « toute constitution cantonale doit être acceptée par le peuple et doit être révisée lorsque la majorité absolue des citoyens le demande ». Toute révision même de la constitution nationale, demandée par une pétition de 30 000 citoyens, est de droit proposée au vote de toute la nation, et peut devenir ainsi, en dehors de l'Assemblée fédérale, la constitution du pays si elle réunit la majorité des suffrages. Le citoyen suisse n'est pas seulement un électeur; il est un constituant.

Il en est de même pour les lois. Dans quelques cantons, par exemple celui de Bâle-campagne, un projet de loi déposé par 1500 citoyens doit être examiné par le conseil et soumis aux assemblées communales. Ce système s'est étendu à d'autres cantons : le citoyen suisse a donc souvent le droit d'initiative en matière législative. Dans la plupart des cantons, toute loi votée par les représentants doit être soumise, par *referendum*, à la sanction du peuple ; en vérité, de la sorte, les représentants ne votent que des propositions de lois. Une revision de la constitution nationale, en 1874, a même commencé de généraliser ce système : d'après cette revision, qui vaut pour toute la Suisse, il suffit d'une pétition signée par 30000 citoyens pour obliger le gouvernement à soumettre une loi au vote du peuple. Ainsi en 1894, sur l'initiative du parti socialiste, fut soumis au vote populaire un projet de loi fédérale destiné à « garantir à tout citoyen suisse le droit à un travail suffisamment rémunérateur. » Le projet fut rejeté par 308000 voix contre 75000. D'autres projets, relatifs aux maladies contagieuses, aux banques, ont été soumis sans succès au referendum. En général le referendum donne des résultats négatifs, et l'expérience semble prouver que cette institution est plutôt conservatrice : sans doute les masses populaires, par ignorance ou timidité, en Suisse du moins, s'effrayent de tout changement. Le citoyen suisse n'est donc pas seulement un électeur, plus ou moins passif ; par l'initiative et la sanction, en matière constitutionnelle ou législative, il est un constituant et un législateur. Le régime représentatif tendrait ainsi vers le gouvernement direct de la nation par la nation.

Ainsi dans tous les pays de l'Europe, mais d'un progrès très inégal, dans les grandes nations libres de l'Europe occidentale surtout, l'évolution démocratique se poursuit. Les peuples ne sont plus des troupeaux à dompter ou à partager ; ce sont des sociétés à gouverner, à policer, et le mot *politique* reprend son sens supérieur, gouvernement de la cité humaine.

---

# LIVRE TROISIÈME

## LE MONDE ACTUEL

---

### CHAPITRE XV

#### LES SCIENCES. — L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

1. — Les sciences au XIX<sup>e</sup> siècle.
2. — Applications des sciences à l'agriculture et à l'industrie.
3. — Les voies de communications. Le commerce.
4. — La circulation de la richesse.

#### I

Les sciences et l'industrie ont fait plus de progrès depuis un siècle qu'elles n'en avaient fait auparavant depuis le commencement des temps historiques ; il y a plus de différence à cet égard du temps de Louis XIV ou même de Napoléon au nôtre que du temps des Pharaons à celui de Louis XIV. Cela eut sans doute, pour cause la liberté plus grande de l'activité intellectuelle, l'ardente exaltation de toutes les facultés humaines, une fièvre générale de vie succédant à la morne résignation imposée par l'autorité dans les siècles passés. Il y a là une révolution scientifique et industrielle plus importante même que celles qui se sont produites dans le domaine politique et social ; c'est le propre caractère de l'époque contemporaine, c'est en vérité le commencement d'une ère nouvelle.

Les hommes prirent alors une connaissance plus exacte de la nature et de leur nature ; ils devaient avoir ainsi le moyen d'en tirer plus de ressources. GEORGES CUVIER fut le véritable

créateur de la paléontologie ; il reconstitua avec une extraordinaire pénétration les espèces disparues et fonda sur ses découvertes les principes de son grand livre sur les *Révolutions du Globe* ; en constatant que les fossiles se retrouvent en des couches différentes de terrains, il fut amené à établir la corrélation des espèces animales avec les divers âges de la terre et à déterminer de la sorte les diverses révolutions géologiques qui ont donné à la terre sa constitution actuelle. Mais il attribuait les divers changements qu'elle a subis à des « révolutions », il croyait à des catastrophes successives qui auraient divisé l'histoire de la terre et aussi des espèces animales en périodes tranchées. LAMARCK, dans le même temps, notait la dégradation progressive des organes dans « l'évolution » des espèces, enseignait contre Cuvier que les diverses espèces animales ou végétales, se sont modifiées et se modifient sans cesse selon les circonstances du milieu et du climat, et émettait ainsi l'hypothèse féconde du *transformisme*, qui révèle un des génies les plus admirables de la science humaine, LYELL appliquait les idées de Lamarck à la géologie en substituant la théorie de l'évolution lente à celle des révolutions ; et de nos jours SUSS a corrigé ce qu'il y avait d'excessif dans les idées de Lyell. DARWIN, dans son livre de *l'Origine des espèces*, en 1859, en altérant quelque peu la doctrine de Lamarck, rechercha les lois du transformisme : il émit l'idée que, dans la lutte pour la vie, des variations accidentelles, mais avantageuses pour une espèce, se conservent et se développent par l'hérédité, qu'il se fait ainsi une sélection naturelle des espèces les mieux douées, et ainsi une transformation en espèces plus parfaites. Cette formule du transformisme était propre à expliquer les apparences de finalité dans la nature ; elle était accessible par la clarté de l'exposition et rendue plausible par le choix scrupuleux des preuves. Elle passionna vite le grand public ; l'ardente opposition du clergé anglican la fit connaître davantage. Elle fut pendant quelques années le fait le plus saillant de la science contemporaine et fournit des arguments à la doctrine positiviste. Elle donnait plus d'unité au domaine des sciences naturelles en permettant de relier beaucoup de phé-



nomènes isolés. Elle confirmait la doctrine de l'évolution des sociétés humaines, du « perpétuel devenir », comme disaient les philosophes allemands. Elle était l'un des plus remarquables efforts de généralisation que l'esprit humain eût jamais tentés.

Dans le même temps CLAUDE BERNARD, et PASTEUR après lui, jetaient une lumière nouvelle sur le problème de la vie même. Claude Bernard est le véritable fondateur de la physiologie générale; ses expériences par vivisection le conduisirent à deux découvertes capitales, la fonction glycogénique du foie (1849), et le système des nerfs vasomoteurs, c'est-à-dire agissant sur le calibre des vaisseaux sanguins (1862); il put ainsi arriver à sa conception fondamentale sur l'unité des phénomènes vitaux dans les deux règnes animal et végétal, qui sont fonctionnels ou de destruction, et plastiques ou de synthèse organique. Ainsi la vie, dans la forme animale la plus complexe, n'est que l'image intégralement reproduite de la vie élémentaire de chaque cellule du sang, semblable elle-même aux cellules des protozoaires vivant dans l'eau : elles empruntent leurs aliments au milieu où elles vivent et y rejettent leurs déchets. La vie n'est qu'une incessante destruction incessamment réparée. Combien la vie, si l'on peut dire, paraissait ainsi plus vivante !

PASTEUR approfondit encore cette doctrine expérimentale très simple et très claire, et lui donna les plus merveilleux développements. Il aborda de bonne heure l'étude générale des fermentations des cellules végétales ou animales; il établit que le ferment est un être vivant (microbe) qui peut se multiplier dans un milieu favorable, et la fermentation est le résultat de l'action chimique que pour vivre cet être exerce sur le milieu. Il démontra par une série d'expériences, contrairement aux doctrines de Pouchet sur la génération spontanée, que les phénomènes de la vie ne se manifestent jamais là où des germes vivants n'existent pas. Il prouva par expérience l'existence de nombreuses variétés de germes microscopiques répandus dans toute la nature, mais ne se développant et ne se reproduisant que dans des milieux appropriés, y produisant alors des changements spéciaux selon les espèces.

Il en déduisit d'abord des conséquences pratiques sur la fermentation de la bière (1876). Mais l'action des organismes microscopiques doit s'étendre aussi aux cellules animales, et Pasteur prouva que nombre de maladies présentent des



Pasteur.

symptômes qui ont avec la fermentation d'évidentes analogies. Il détermina de la sorte la nature de la maladie des vers à soie. En 1877, après des recherches sur le charbon et le choléra des poules, il publia enfin son immortelle découverte, la possibilité d'atténuer le virus des microbes par des cultures successives et d'obtenir ainsi des vaccins inoculables et capables de rendre les organismes réfractaires à l'invasion de telle ou telle maladie. La méthode pastoriennne n'était pas seulement une admirable contribution à l'étude des condi-

tions de la vie, mais elle ouvrait une nouvelle période dans l'histoire de la lutte contre la destruction par les maladies. Pasteur étudiait depuis plusieurs mois le vaccin de la rage et il pensait le posséder, lorsqu'en juillet 1885 on lui amena un jeune berger nommé Jupille, qui venait d'être mordu par un chien enragé. L'émotion de Pasteur fut profonde : son vaccin donnerait-il au malheureux la maladie ou la guérison ? Confiant dans la bonté de son œuvre, mais inquiet pourtant des suites, il inocula au jeune berger le virus antirabique, et il attendit le résultat parmi les angoisses les plus dramatiques. Il est impossible de dire la joie qu'il eut de la guérison du malade. Son succès eut aussitôt un immense retentissement ; c'était une des plus grandes victoires que les hommes eussent jamais remportées sur le mal. En 1888, on inaugura à Paris l'*Institut Pasteur*, fondé par souscription internationale, pour l'application et l'étude de tous vaccins préventifs ou curatifs. Les émules et les élèves de Pasteur, en France et à l'étranger, ont appliqué sa méthode à l'étude du choléra, de la tuberculose, du croup. Le D<sup>r</sup> Koch a découvert le bacille de la tuberculose, mais non son vaccin. Le docteur Yersin a inventé un sérum antipesteux. Les docteurs Behring et Roux en 1894 ont employé la sérothérapie à la guérison de la diphtérie, et il est probable que ce ne sont là que les premiers résultats des découvertes bactériologiques. La connaissance du corps humain et de ses phénomènes vitaux en est déjà toute transformée.

Les hommes sont devenus plus habiles aussi au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'exploitation des ressources naturelles, et les sciences physiques y ont fait de grand progrès. Les applications de la vapeur, demeurées à peu près vaines depuis DENIS PAPIN, produisirent enfin la machine à vapeur. WATT au XVIII<sup>e</sup> siècle avait déjà obtenu quelques résultats. GEORGE STEPHENSON construisit en Angleterre la première locomotive ; son idée ne devint vraiment pratique que lorsque MARC SEGUIN, d'Annonay, eut inventé la chaudière à tubes, qui permet, sous un petit volume, une grande et rapide production de vapeur (1829). L'année suivante Manchester et Liverpool furent reliées par un chemin de fer. Le premier qui fut établi en France fut

employé par la Compagnie des mines de Saint-Etienne pour le transport de ses charbons; le premier chemin de fer français pour voyageurs fut construit entre Paris et Saint-Germain en 1837. Il y avait du reste encore des progrès à faire : la *Fusée* de Stephenson faisait six lieues à l'heure. Il y avait des préjugés à vaincre : Arago, un grand savant, déclarait en 1836 qu'on ne pourrait respirer dans les tunnels, qu'à la rencontre de deux trains l'air violemment comprimé les rejetterait hors des rails; les paysans craignaient que les fumées trop abondantes ne fussent cause de pluies excessives; les conseils municipaux demandaient l'éloignement des voies ferrées, car on disait que la fumée de charbon est funeste aux pommes de terre. Dès la fin du xviii<sup>e</sup> siècle FULTON avait inventé la navigation à vapeur; il fit fonctionner sur la Seine en 1803 un bateau à vapeur; mais l'Académie des Sciences déclara son projet impraticable, et il retourna en Amérique. Ce n'est qu'en 1816 qu'un bateau à vapeur, l'*Elise*, fit la traversée de Londres à Paris par Le Havre; il arriva au milieu des acclamations aux quais du Louvre. Il n'est pas utile de dire les progrès de la navigation à vapeur. On touche peut-être, au commencement du xx<sup>e</sup> siècle, à la solution du problème des ballons dirigeables; depuis les premières Montgolfières, qui gonflées d'air chaud s'enlevaient aux yeux émerveillés de la cour de Louis XVI, le progrès est sensible.

La physique fait des découvertes de plus en plus hardies. URBAIN LEVERRIER arriva par le calcul à déterminer la position de la planète *Neptune*, découverte ensuite par les lunettes en 1846. Voici que par l'analyse du spectre solaire on réussit à déterminer la composition du soleil; on n'est pas aussi exactement renseigné sur celle de la terre. VOLTA avait commencé de rendre pratique l'emploi de la pile électrique; OERSTED, ARAGO, AMPÈRE, découvrirent et perfectionnèrent les principes de la télégraphie électrique; on ne tarda pas à oublier le télégraphe aérien de Chappe, à moins que les stations aériennes de la télégraphie sans fil n'en rappellent le souvenir; mais ce ne serait que pour mesurer l'immense progrès accompli. Il y a bien d'autres ressources renfermés dans



l'électricité, depuis que GRAMME a résolu le problème de la production mécanique de l'électricité par l'invention des dynamos; la dynamo, qui actionnée mécaniquement produit un courant électrique, et actionnée électriquement produit un travail mécanique, permet le transport de la force à distance, c'est-à-dire l'utilisation des chutes d'eau des montagnes pour éclairer les villes et y distribuer la force mécanique, l'application de l'électricité à toute traction, aux tramways, aux chemins de fer, la concentration, par les accumulateurs, de l'énergie qui est dépensée ensuite à volonté. Il est certain que l'électricité ne fait que commencer à donner les résultats qu'on en peut attendre; elle permet déjà d'arracher à la nature et de transformer les forces qu'elle renferme, et par les spectacles qu'elle offre dès aujourd'hui, on ne peut opposer une fin de non-recevoir aux espérances les plus aventureuses.

L'homme ose même reconstituer l'œuvre de la nature, la compléter par des synthèses étonnantes, entreprendre comme une création nouvelle. Les grands chimistes d'autrefois, comme le Suédois SCHEELE, l'Anglais PRIESTLEY, notre illustre LAVOISIER, mettaient toute leur ambition à l'analyse des corps existants, de l'air ou de l'eau. Les savants d'aujourd'hui créent des corps nouveaux : SAINTE-CLAIRE DEVILLE obtint des lingots d'aluminium et de magnésium, des cristaux de bore et de silicium. CURIE et BECQUERELLE isolaient récemment le radium, aux propriétés merveilleuses. La chimie fait du fulmi-coton en traitant la cellulose par l'acide azotique, de la nitro-glycérine en traitant le principe doux des huiles par l'acide sulfurique; et, en mêlant la nitro-glycérine au sable, elle en tire la dynamite et ses dérivés, la panclastite, la roburite, la mélinite. BERTHELOT, pour qui une chaire de chimie fut créée au collège de France en 1864, réussit à reconstituer chimiquement des substances organiques, comme l'alcool, le camphre, le sucre; il en résulta aussitôt de grandes transformations dans l'industrie, notamment dans la fabrication des couleurs, ou des parfums, en attendant la fabrication chimique des produits alimentaires, les travaux de Berthelot sur la synthèse chimique avaient

ce résultat capital, même au point de vue philosophique, de refaire l'unité du monde minéral et du monde organique, et de confirmer la théorie qui ramène à des lois chimiques tous les phénomènes de la vie. En même temps, par la thermo-chimie, Berthelot a essayé de déterminer numériquement, par la chaleur qu'ils dégagent en se combinant, les pouvoirs d'assimilation des corps et il a fait faire de grands progrès à la chimie végétale.

Ces découvertes scientifiques ont pour conséquence générale une manière de penser et une manière de vivre toutes différentes de celles de nos ancêtres : il est impossible de comparer la mentalité d'un contemporain de Louis XIV, qui s'éclairait avec des chandelles, voyageait en paniers, s'échauffait contre la thèse des « circulateurs » ou de la circulation du sang, avec la nôtre qui se développe d'un jour à l'autre parmi la télégraphie sans fil, les paquebots transatlantiques, les rayons X, les révélations et les promesses de la méthode pastorienne. Il n'y a pas eu depuis la plus haute antiquité de pareils bouleversements dans la vie des hommes et dans les conceptions de leur esprit.

## II

Toutes les formes de l'activité humaine en sont désormais changées. Jadis, c'est-à-dire il y a moins d'un siècle, le cultivateur faisait toute sa besogne à la main : il poussait la charrue, il semait le grain à la volée, il moissonnait son blé à la faux, parfois à la faucille, il engrangeait sa moisson et occupait son hiver à battre les épis au fléau sur l'aire de sa grange. Aujourd'hui, il n'emploie encore que rarement la charrue à vapeur des Américains ou le semoir; en France, par exemple, la propriété est trop morcelée et par là chaque paysan a trop peu de ressources pour pouvoir se procurer toutes les machines indispensables; mais l'emploi des faucheuses, des moissonneuses et surtout des batteuses est devenu général; on ne voit presque plus le fléau dans les pays agricoles de l'Europe occidentale : il est devenu un objet de musée, ou de curiosité, comme le rouet de nos grand'mères. Jadis on

ne connaissait d'autre engrais que le fumier; la terre était vite épuisée; on alternait les cultures, on savait, par la tradition des ancêtres, selon les climats, dans quel ordre devaient se suivre les cultures sur un même sol pour donner le meilleur rendement, et même de temps en temps, de quatre en quatre années en moyenne, il fallait laisser la terre « se reposer » en jachère; c'était autant de produits en moins. Il n'y a plus de jachères aujourd'hui dans nos pays; le cultivateur ne s'en rapporte plus à la routine des générations antérieures, il fait analyser son terrain, il sait s'il est riche en chaux, en marne, en argile, ou en sable, les éléments qu'il en faut retirer ou qu'il y faut ajouter pour l'amender; il sait les engrais qui conviennent aux diverses cultures; il procède presque à coup sûr, scientifiquement. Il sait pratiquer ce qu'on appelle désormais la « culture intensive »; sur une terre qui ne se repose jamais, il récolte des moissons plus belles et plus abondantes; il fait plus de frais, mais il lui reste en somme plus de bénéfices; il vit mieux. De même il connaît mieux ses bestiaux; il a étudié et il sait les conditions du meilleur élevage; il sait élever d'innombrables volailles avec les résidus de la grange; il sait croiser les races de ses moutons ou de ses vaches; il se conforme à des règles raisonnées; il a une sorte de science économique. L'école d'ailleurs a beaucoup contribué à ce progrès dont on peut suivre partout aujourd'hui l'évolution. Jadis, les débouchés n'étant pas assurés, chaque pays devait produire à peu près toutes les variétés des fruits nécessaires à l'alimentation de ses habitants, et en France notamment, le petit propriétaire s'efforçait d'avoir pour sa consommation personnelle ou pour le marché du bourg voisin, un peu de tout : du blé pour le pain qu'il faisait dans sa huche, du vin ou de la bière pour son cellier, de la prairie pour ses bestiaux, des pommes de terre. Maintenant chaque région offre de moins en moins de variété et s'adonne à la culture qui lui réussit le mieux, selon le climat, selon la nature du terrain. Il y a à travers le monde de grandes régions qui produisent en abondance une même denrée et en détiennent comme le monopole. Il y a d'immenses terres à blé aux États-Unis, dans l'Inde, en

Russie, en Hongrie, en France; il ya d'immenses plantations de coton aux États-Unis, dans l'Inde; plus tard il y en aura sans doute en Chine; il y a de grandes régions d'élevage: la République Argentine exporte d'énormes quantités de conserves de viande; il en est de même du bassin du Mississipi et de Chicago; l'Australie produit la plus grande partie de la laine nécessaire à l'industrie de l'univers. Il sera sans doute de plus en plus difficile à la petite propriété de résister à la concurrence de ces grands marchés qui abaisseront, qui abaissent déjà les prix des denrées. La culture rationnelle détruira peut-être la variété parfois pittoresque des campagnes d'autrefois et le globe se distribuera en vastes compartiments agricoles; ou plutôt le globe, longtemps en grande partie inculte, reproduira à une échelle énorme l'image de chacune des petites provinces agricoles de l'ancien temps.

L'agriculture n'a été que transformée; la grande industrie a été, en vérité, créée de toutes pièces au XIX<sup>e</sup> siècle; c'est au point qu'elle donne naissance à une époque nouvelle de l'histoire de l'humanité, qu'on appelle l'âge industriel, succédant à l'âge agricole, comme celui-ci avait succédé autrefois à l'âge pastoral. L'industrie, telle que nous l'entendons aujourd'hui, est née du machinisme, développé avec une extraordinaire rapidité par les applications de la vapeur, puis de l'électricité. Le machinisme en effet a permis aux hommes de produire beaucoup plus et beaucoup plus vite, et la multiplication des voies de communication a ouvert aussitôt, grâce aussi à la vapeur, les débouchés nécessaires sur le globe tout entier. La petite industrie a en grande partie disparu. En effet, la manufacture a étouffé la boutique d'autrefois; jadis le tisserand fabriquait les draps de chanvre à la main, toutes les dentelles étaient fabriquées à la main, les chaussures de même; aujourd'hui, presque tous les produits sont fabriqués à la machine; ils sont fabriqués par masses énormes, peuvent être livrés à des prix inférieurs, rendent toute concurrence manuelle à peu près impossible. La boutique d'autrefois comprenait un petit nombre d'ouvriers, assis devant l'établi et travaillant avec le patron; ce



spectacle devient de plus en plus rare. Les ouvriers maintenant sont réunis par centaines, par milliers dans d'immenses manufactures, parmi le ronflement des machines, dans une fiévreuse activité ; la population ouvrière déserte les campagnes, les petites villes, se serre autour des grandes cités, au voisinage des mines de houille ou de fer ; la densité de la population devient extraordinaire dans certaines régions ; en Angleterre, la population urbaine représente les huit dixièmes de la population totale, en France les 3 ou 4 dixièmes seulement ; les environs de Birmingham, qu'on appelle « le pays noir », ou ceux de Valenciennes et de Lens, de Mons et de Charleroi, ou d'Essen et de Chemnitz en Allemagne, sont tout criblés de puits de mines, ou hérissés de hautes cheminées vomissant des flots de fumée. Ce sont les spectacles ordinaires de la vie industrielle. Ce n'est pas à dire que la nature y ait gagné en pittoresque, ni même que les masses ouvrières qui s'entassent dans une pareille atmosphère y trouvent un minimum de bien-être : c'est là au contraire le lieu des pires misères sociales. C'est pourtant l'un des phénomènes caractéristiques de la civilisation actuelle.

Du moins en dehors de ces formidables usines d'où sortent les objets usuels de la vie quotidienne, l'intensité du travail industriel depuis une cinquantaine d'années a fourni des commodités nouvelles, accessibles en général par leur bon marché, et qui produisent dans toutes les classes de la société une aisance inconnue des générations précédentes. La plus importante industrie née au XIX<sup>e</sup> siècle fut celle de l'extraction de la houille, aliment de toutes les autres manifestations du travail industriel ; elle a aussi changé considérablement le mode de chauffage, surtout dans les pays du Nord, et elle rend service à cet égard aux plus modestes familles. L'industrie du fer a donné déjà des résultats admirables ; des usines comme celles du Creusot ou de Fives-Lille, ou d'Essen, de Sheffield et de Birmingham, ou de Philadelphie, sont des merveilles du génie humain ; il en sort des machines, à la fois délicates et monstrueuses, qui nous étonnent moins aujourd'hui à cause de l'habitude, mais qui sont comme le symbole d'une humanité nouvelle par comparai-

son avec nos ancêtres d'il y a cent ans. Par le temps de paix armée où nous vivons, l'industrie des armes reçoit d'un jour à l'autre de nouveaux perfectionnements, soit dans la série des poudres, avec ou sans fumée, soit dans celle des fusils ou des canons ; il y a d'un peuple à l'autre à ce point de vue une émulation que l'on admirerait davantage si l'on ne vivait dans l'angoisse du conflit qu'elle prépare. Il vaut mieux louer les œuvres de la paix, les tissus de drap, de coton ou de soie qui font la fortune de quelques grandes villes anglaises, françaises ou allemandes, la fabrication des couleurs, l'industrie toute nouvelle des conserves alimentaires, qui entrent désormais pour une part importante dans la consommation de toutes les familles. La betterave à sucre a mis le sucre à la portée de toutes les bourses ; de même le café, le chocolat, presque absolument inconnus il y a un siècle, entrent dans notre alimentation journalière ; par là les ouvriers les plus modestes ont des ressources dont ne jouissaient pas les privilégiés d'autrefois. Il ne faut pas parler du tabac et de l'alcool, qui ne constituent pas, à proprement parler, des bienfaits sociaux.

Il est en particulier intéressant de rappeler les progrès qui ont été faits depuis moins d'un siècle dans l'éclairage : est-ce un symbole des progrès mêmes de la civilisation ? Un homme âgé aujourd'hui d'une quarantaine d'années a vu dans son enfance, sans que ce soit dans les hameaux les plus reculés, l'éclairage des anciens Grecs ou des anciens Égyptiens, la mèche grossière trempant par un bout dans un vase d'huile de noix et d'œillette, et allumée à l'autre bout ; il n'est pas sûr que ce système ait totalement disparu ; puis on employa la chandelle, qui répondait au même principe, une mèche au milieu d'un corps gras ; la chandelle épurée donna un objet de luxe, la bougie, parfois de fine cire, et ce fut un grand progrès. Puis les lampes diverses à huile, à pétrole, furent des perfectionnements décisifs du même principe d'éclairage. L'éclairage au gaz fut une sorte de révolution, d'ailleurs moins remarquable que l'éclairage électrique, et celui qui passera de la chaumière fumeuse qu'habitent encore certains de nos paysans à nos salons

aristocratiques étincelants de lumière électrique aura une idée des améliorations au moins matérielles qui ont été obtenues depuis un siècle. On en peut prendre encore un dernier exemple : l'imprimerie a été toute transformée par la vapeur ; les machines à composer, les presses rotatives ont permis d'abaisser considérablement le prix, non pas surtout des livres, mais des journaux ; les bénéfices de la réclame, qui eussent paru déshonorants aux grands journalistes du siècle dernier, ont permis pourtant de faire le journal à un sou, en attendant le journal gratuit ; on peut regretter les procédés industriels plutôt qu'intellectuels qui sont devenus ceux d'une partie de la presse contemporaine ; mais il faut aussi considérer, par comparaison avec le passé, que tout le monde aujourd'hui lit le journal, s'arrache, de quelque manière que ce soit, à la noire ignorance et à la résignation morne, s'intéresse, d'une façon ou de l'autre, à la vie de la nation, aux nouvelles du monde, s'instruit ; on peut souhaiter une meilleure instruction ; c'est l'œuvre de l'école et de l'expérience ; un peuple plus éclairé aura des journaux plus instructifs ; on peut dire qu'un peuple a la presse qu'il mérite.

Déjà nos paysans d'aujourd'hui connaissent parfaitement les grands Etats producteurs de blé qui leur feraient concurrence sans les tarifs protecteurs ; les ouvriers connaissent bien les grandes régions industrielles, où le travail est intense, où les salaires grandissent. Car, ainsi que l'agriculture, les industries essentielles, textiles ou métallurgiques, se sont localisées en des régions spéciales, à portée des mines. Il y a ainsi, à travers le monde, de grandes régions d'industrie extractive ou manufacturière qui concentrent à peu près toute l'activité industrielle de l'humanité. Après les mines d'or de la Californie et de l'Australie ou de la Westralie, les mines d'argent du Pérou, il y a maintenant les mines d'or et de diamant de l'Afrique australe, les mines d'or du Canada et de la Russie ou de la Sibérie. Il y a les régions houillères des Alleghans, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, les régions pétrolifères de la Pensylvanie et du Caucase ; on commence à se connaître et à se disputer les

régions minières de la Chine. L'industrie manufacturière, textile ou métallurgique, est encore réservée aux pays dont la civilisation est le plus avancée, c'est-à-dire aux pays européens. Sauf quelques réserves, qui concernent surtout les États-Unis, elle est établie selon une bande, de largeur variable, qui traverse l'Europe de l'Est à l'Ouest, à la base de l'ancien massif hercynien, par l'Angleterre, la France septentrionale et la Belgique, la Prusse rhénane, la Westphalie, la Saxe et la Silésie.

Il est possible que plus tard les grands centres industriels soient déplacés par l'utilisation de la « houille blanche », c'est-à-dire des chutes d'eau de la montagne exploitées par l'électricité ; peut-être le rivage des océans deviendra-t-il industriel à son tour par l'emploi électrique de la force des marées ; alors les grands courants de population seraient modifiés : il est trop tôt pour prévoir les circonstances de cet avenir. Mais dès aujourd'hui il y a à travers le globe une abondante production de matières agricoles ou industrielles, capable de suffire à l'augmentation considérable de la population en tous pays : notamment la population de l'Europe a plus que doublé depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, surtout dans les pays du Nord ; elle est aujourd'hui de 400 millions d'habitants, soit le quart de la population du monde entier. Les Saint-Simoniens, dès 1830, dans leur journal le *Globe*, annonçaient les inépuisables ressources que renferme la terre et estimaient que bien réparties elles devaient suffire au bien-être matériel de toute l'humanité.

### III

Les voies de communication se sont naturellement développées dans la même proportion que l'agriculture et que l'industrie ; c'est à cet égard que la différence est le plus remarquable entre le temps présent et les temps anciens, même à cinquante ou soixante années seulement d'intervalle. Au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, on ne connaissait que les routes, les chemins raboteux, les sentiers, et les soldats de Napoléon ont parcouru l'Europe à pied ; on ne



voyageait que par diligences, comme au temps de M<sup>mo</sup> de Sévigné, et on voyageait peu. On mettait une semaine à aller à Marseille ; dans le même temps aujourd'hui on traverse l'Atlantique ; on voyageait en somme dans des conditions à peu près semblables à celles de l'antiquité, et même les routes n'étaient pas toujours aussi bonnes que les voies romaines. La vapeur fit une véritable révolution dans les moyens de communication. Il ne faut pas encore parler des automobiles et de l'aviation. Il suffit de dire les grands changements que les chemins de fer ont apportés dans les relations entre les hommes. Ils datent de 1830 ou 1840 environ. En France ils ont été réglementés par la loi de 1842 : peu à peu les nombreuses compagnies qui s'étaient formées pour les construire se sont concentrées en six grandes compagnies ; la loi de 1859 leur donna le monopole de l'établissement des voies ferrées sur leurs réseaux respectifs, et les conventions signées alors entre elles et l'État français furent fondées sur le principe de la garantie d'intérêt : l'État garantit aux actionnaires un intérêt de 4 p. 100 ; les sommes alors avancées par l'État ne le sont d'ailleurs qu'à titre de prêts qui doivent être remboursés plus tard sur les bénéfices obtenus ; l'État en outre a droit à une part des bénéfices quand ils dépassent un certain chiffre. Ces conventions ont été renouvelées depuis. Mais l'État a aussi entrepris à son compte l'établissement et l'entretien d'un réseau qui se développe d'année en année ; il est même entré dans la voie du rachat des compagnies, en commençant par celle de l'Ouest.

Ce système des conventions n'est pas celui de tous les autres pays. En Allemagne, en Italie surtout, pour des raisons stratégiques, les voies ferrées appartiennent à l'État. Il en est de même depuis quelques années en Suisse. Aux États-Unis et en Angleterre, la construction et l'exploitation des chemins de fer sont laissés à l'initiative privée, mais il n'y a pas de compagnies à monopole, et la concurrence qui s'établit entre les entrepreneurs est favorable aux intérêts des voyageurs et des commerçants. Sous quelque régime que ce soit, le réseau des voies ferrées s'est étendu, plus ou moins serré, sur tous les pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord.







De grandes lignes ont été jetées à travers les continents : par exemple, de Londres et Paris à Milan par le Simplon, ou à Turin par le Mont Cenis, puis à Bologne et Brindisi vers le canal de Suez ; de Hambourg à Brindisi par le Saint-Gothard ou par le Brenner ; de Cadix ou de Lisbonne, par Paris, vers Cologne, Berlin, Varsovie, Saint-Pétersbourg ou Moscou ; au delà de Moscou, le Transsibérien atteint Vladivostok, Port-Arthur et Péking ; de Londres et Paris à Strasbourg, Munich, Vienne, Buda-Pest, Constantinople ou Salonique : au delà de la mer Noire le Transcaucasien, au delà de la mer Caspienne le Transcaspien pénètrent déjà dans l'Asie Centrale, et rejoindront un jour les chemins de fer anglais de la vallée de l'Indus. La Chine est assiégée de toutes parts par des voies nouvelles. En Amérique, les Transcontinentaux sont déjà nombreux ; au Canada, de Halifax à New-Westminster ; aux États-Unis, de New-York à San-Francisco, de New-York à la Nouvelle-Orléans, de la Nouvelle-Orléans à San-Francisco ; c'est une nouvelle route de l'Europe à l'Extrême-Orient, qui devient ainsi l'Extrême-Occident, le Far-West, comme disaient autrefois les Américains à propos des terres du Pacifique. On projette la jonction du Transcontinental canadien avec le Transsibérien, par-dessus le détroit de Behring. Un Transandin joint, par-dessus la Cordillère, Buenos-Ayres à Santiago et Valparaiso. En Afrique, on prépare la construction d'un Transsaharien, et le grand Transafricain, projeté par les Anglais du Caire au Cap atteint et dépasse Khartoum d'une part, Port-Salisbury et le Zambèze d'autre part. Il y a encore beaucoup à faire pour que les autres continents soient à ce point de vue aussi bien pourvus que l'Europe. Ce fut notamment une date des plus importantes dans l'histoire de la civilisation que celle de l'année 1869 : le 10 mai, près d'Omaha-City, à moitié chemin entre New-York et San-Francisco, fut posé le dernier rail du Transcontinental ; ce fut l'occasion de grandes fêtes aux États-Unis et d'un vif enthousiasme fait surtout de fierté justifiée. Le 17 novembre de la même année, le yacht impérial français, *l'Aigle*, portant l'impératrice Eugénie, entourée des plus puissants représentants de l'Europe, l'empereur d'Autriche, le fils du roi de



Prusse, franchit le premier le canal de Suez et ouvrit la voie de l'Inde et de l'Extrême-Orient. Par le Transcontinental américain et le canal de Suez une voie d'intérêt universel faisait dès lors le tour du monde.

La navigation à vapeur, sous la direction de puissantes compagnies qui possèdent de véritables flottes, et qui constituent des administrations plus importantes que celles de beaucoup d'États, prolonge à travers les mers les grandes lignes de chemins de fer. L'Océan Atlantique est parcouru par les paquebots de Liverpool, du Havre, d'Anvers ou de Hambourg à New-York, de Bordeaux à Rio de Janeiro, Montevideo, Buenos-Ayres. Mais la grande voie maritime est toujours celle de la Méditerranée et de l'Océan Indien, par le canal de Suez et la mer Rouge, au milieu de l'ancien continent, vers Bombay, Singapour, Hong-Kong, jusqu'à Chang-Haï et Yokohama, ou jusqu'à Sydney et Melbourne, Auckland et l'Océan Pacifique. Ce dernier Océan est jusqu'à présent beaucoup moins agité que l'Atlantique par les entreprises des hommes, mais après les batailles de Cavite et de Tsou-Shima, on peut compter que les Américains, les Japonais, avec les Australiens et aussi les Chinois, ne tarderont pas à lui donner de l'activité ; il est à craindre qu'il ne mérite pas longtemps son nom.

Toutes ces grandes lignes, terrestres ou maritimes, sont les lignes des postes internationales ; depuis l'invention ingénieuse du timbre-poste, qui est la quittance du prix du transport payé d'avance, les communications postales ont pris un développement qui fait contraste avec l'isolement presque absolu où nos ancêtres consentaient à vivre. Elles sont partout accompagnées et complétées par les lignes télégraphiques. Le télégraphe est devenu d'un usage courant depuis 1850 ; le premier câble sous-marin a été jeté entre Calais et Douvres en 1851 ; ce n'est qu'en 1865 qu'un premier câble transatlantique a pu être établi entre l'île Valentia en Irlande et New-York. La télégraphie sans fil est déjà entrée dans la pratique. Le téléphone multiplie et facilite les relations entre les hommes, active les transactions commerciales. Les affaires sont plus rapides et ainsi beaucoup

plus nombreuses ; la mentalité change : combien on souffrirait si l'on se trouvait tout à coup privé du chemin de fer, de la poste, du téléphone ou du télégraphe ! Nos pères s'en passaient, c'est qu'ils ne vivaient pas comme nous, ils ne vivaient pas tant que nous.

Pourtant les divers États du monde n'ont pas renversé toute barrière entre eux. Au contraire, depuis quelques années, la plupart ont établi à leurs frontières des douanes, parfois presque prohibitives. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il y eut une tendance générale vers le libre échange, sous l'influence surtout de l'*École de Manchester*. Elle aboutit, le 23 janvier 1860, à un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. La France adoptait, non pas tout à fait la politique libre-échangiste à laquelle l'Angleterre est restée depuis attachée, mais une politique de protection modérée. Les prohibitions étaient supprimées à l'égard des produits anglais et remplacées par des droits qui pouvaient s'élever jusqu'à 25 p. 100 de la valeur de la marchandise ; par contre, les produits français obtenaient l'admission en franchise en Angleterre. Des traités semblables furent signés ensuite entre les divers États de l'Europe, et ainsi l'acte de 1860 fut pour le monde l'ouverture d'une ère de politique commerciale libérale, qui commença d'éveiller des sentiments de solidarité internationale.

Mais bientôt la guerre de 1870 au contraire surexcita les sentiments nationaux, mit des barrières entre les peuples, exaspéra la concurrence économique. Des circonstances nouvelles naissaient du développement général de l'industrie. L'Italie et l'Allemagne, jusque-là nations de consommateurs plutôt que de producteurs, entrèrent à leur tour dans le grand mouvement économique. Les grands marchés à blé de la Russie, des États-Unis, versèrent leurs produits en abondance hors de leurs frontières. La France par exemple fut menacée, même chez elle, par la concurrence des marchandises étrangères ; le prix du blé baissa au point de n'être plus rémunérateur pour le paysan. Elle fut dépassée, dans le chiffre de son commerce extérieur, par les États-Unis, par l'Allemagne ; elle s'enferma de nouveau dans des bar-

rières de douanes et revint à la politique du protectionnisme.

Les États-Unis l'y avaient précédée; car le bill protectionniste qui porte le nom de MAC-KINLEY est de 1890. Le nouveau régime douanier de la France fut établi en 1892; il rendit le marché français moins accessible aux produits étrangers; il protégea surtout les blés français contre la concurrence des blés américains. Mais il entraîna de naturelles représailles; la France perdit une grande partie de son ancienne clientèle, et elle fut menacée de n'avoir plus de débouchés suffisants pour sa fabrication; son industrie et son commerce, comme son agriculture, subirent une crise redoutable. Elle s'en tira par la politique coloniale; elle s'assura en Indo-Chine, à Madagascar, en Afrique surtout, des débouchés dont elle se réserva le profit essentiel; elle s'ouvrit une nouvelle carrière commerciale, dont les bénéfices seront sans doute de plus en plus importants, d'autant plus que, dans le même temps, quelques-unes de ses rivales, comme l'Allemagne, n'ont pas eu le même succès.

Sauf l'Angleterre et la Hollande, la plupart des États de l'Europe, ainsi que les États-Unis, sont aujourd'hui sous le régime de la politique protectionniste. Il ne s'agit pas de prohibition absolue, et les rapports commerciaux entre les nations sont réglés par des traités de commerce où les gouvernements s'efforcent d'obtenir des avantages réciproques.

La matière commerciale est ainsi l'objet de continuelles négociations, comme autrefois les questions de successions dynastiques ou de partages territoriaux. L'économie politique a envahi le terrain de la diplomatie et l'a rendu singulièrement plus complexe et plus délicat.

Car en dépit de toutes les barrières, la richesse est cosmopolite. Les crises qui se produisent, en quelque endroit que ce soit, sont senties partout et péniblement atténuées. La guerre de Sécession, en 1860-1865, entre les États-Unis du Nord et du Sud, causa la crise du coton, qui sévit sur toute l'Europe industrielle. La guerre de 1898 entre les États-Unis et l'Espagne, fit monter le prix du sucre. La guerre du Transvaal en 1899-1902 augmenta partout le prix de la

houille et produisit la crise du charbon. La guerre de Mandchourie, en 1904-1905, entre la Russie et le Japon, fut nuisible au commerce général, surtout de l'Extrême-Orient. Les nations sont toutes solidaires les unes des autres. La paix leur est à toutes de plus en plus nécessaire ; elles s'instruisent les unes par les autres ; les découvertes scientifiques, les inventions, quel que soit leur pays d'origine, profitent aussitôt au monde entier. Les peuples mettent en commun, dans les Expositions universelles, leurs progrès, leurs procédés industriels, leurs moindres essais, s'entraînent dans une continuelle émulation. Ces Expositions, comme celle de Londres en 1851, comme celles de Paris en 1855, 1867, 1878, 1889, 1900, celle de Philadelphie en 1876, celle de Chicago en 1892, celle de Saint-Louis en 1904, d'autres encore, sont comme les étapes du progrès ; l'humanité y prend connaissance des résultats obtenus qui deviennent le bénéfice de tous, des besoins à satisfaire, qui deviennent l'objet des préoccupations et du travail de tous. Elles sont comme l'image du caractère international que prend de plus en plus la civilisation. Les peuples s'y coudoient, apprennent à se connaître et à s'imiter ; le costume devient partout semblable : il n'y a pas tant de différence entre le costume d'un Français et d'un Américain d'aujourd'hui, qu'entre celui d'un Breton et d'un Normand d'autrefois ; il n'y a presque plus de costumes nationaux. Les mœurs deviennent presque partout uniformes ; on lit partout les mêmes livres, on entend les mêmes pièces de théâtre ; la société a presque partout les mêmes goûts, les mêmes besoins, les mêmes distractions, les mêmes habitudes morales. Les Jaunes mêmes, du moins les Japonais, s'habillent et pensent et se battent comme des Européens. L'unité économique et morale du monde paraît prochaine. C'est la science qui a commencé de rapprocher toutes les parties de l'humanité avant de les forcer à s'accorder.

#### IV

Les métaux précieux sont le principal instrument des relations commerciales entre les hommes. La provision n'a

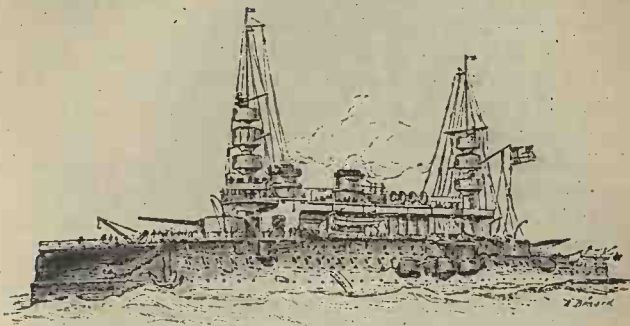


pas cessé de s'en développer : les anciens ne connaissaient guère que les paillettes d'or qu'ils recueillaient dans le lit des rivières, par exemple dans les torrents de la Colchide au pied du Caucase. La découverte du Nouveau Monde au xv<sup>e</sup> siècle et les explorations du siècle suivant amenèrent l'exploitation de nombreuses mines nouvelles, surtout d'argent, au Pérou, au Mexique. Le xix<sup>e</sup> siècle pourrait être appelé le « siècle de l'or » ; vers 1850, la découverte des mines d'or de l'Australie et de la Californie attira sur ces pays de formidables poussées d'avidés chercheurs d'or qui n'y firent pas tous fortune. Plus tard on connut les mines d'or de la Sibérie, de la vallée du Klondyke dans le Canada septentrional, du Transvaal. En toutes ces régions, l'exploitation a cessé d'avoir le caractère fébrile des premières années ; on ne trouve pas communément les lingots d'or pur au ras du sol parmi les cailloux ; il y faut des études géologiques, des prospections, des fouilles coûteuses ; il y faut des capitaux qui sont généralement réunis par de grandes compagnies, et l'exploitation des minerais précieux a pris désormais la régularité en quelque sorte scientifique de toute exploitation minière. La production d'ailleurs est toujours croissante ; elle était en 1890 de 500 millions de francs, en 1895 d'un milliard, en 1900 d'un milliard 300 millions, en 1905 de près de deux milliards ; on évaluait en 1875 la quantité d'or circulant dans le monde à sept milliards, elle était en 1905 de trente milliards. La production de l'argent au contraire a diminué.

Le papier-monnaie a pris définitivement sa place dans les transactions commerciales ; il ne passe plus par les excès de confiance ou de défiance du temps de Law, car l'émission dont il est l'objet est renfermée dans des limites étroites où il peut garder toute sa valeur fiduciaire. Dans la plupart des États européens, des banques nationales, comme la Banque d'Angleterre fondée en 1697, la Banque de France fondée en 1801, fonctionnent, sous le contrôle et la garantie de l'État, avec le monopole de l'émission des billets. Grâce à la solidité de leur crédit, elles peuvent émettre en billets des sommes plus considérables que la valeur de la monnaie précieuse

qu'elles ont dans leurs caves ; l'encaisse métallique de la Banque de France est égale au tiers environ de la valeur des billets qu'elle a en circulation ; elle fait fructifier ce capital en le prêtant à des commerçants sûrs. Dans certains pays très prospères, comme la France et l'Angleterre, la confiance est telle que la monnaie de papier est préférée souvent à la monnaie précieuse, moins commode à manier, plus encombrante en grosses sommes : ainsi le billet de 100 francs de la Banque de France vaut 100 fr. 25 en Belgique et en Italie, 100 fr. 65 en Allemagne, 101 francs en Roumanie, 126 francs en Portugal, 133 francs en Espagne, 161 francs en Grèce, 230 francs au Brésil, 267 francs au Mexique. Dans d'autres pays, la monnaie de papier a moins de crédit ; les billets de la banque de Vienne, en Autriche même, perdent dans le commerce 20 p. 100 de leur valeur nominale. Le crédit des gouvernements est en proportion de leur prospérité générale. La plupart des grands États de l'Europe sont endettés ; ils ont emprunté de l'argent pour leur outillage commercial, pour creuser des ports, construire des chemins de fer, augmenter leurs armements, soutenir de grandes entreprises coloniales : l'Allemagne a une dette de 20 milliards, l'Autriche-Hongrie de 15, l'Italie de 12, la Russie de 18, l'Angleterre de 18 ; la France qui a eu à suffire aux frais énormes des guerres napoléoniennes et des désastres qui les ont suivies, des contributions de guerre qui en ont été le paiement, a une dette de 30 milliards de francs, en sorte que son budget annuel est par avance grevé d'une rente de plus d'un milliard. Les dépenses militaires et navales exigent aussi de formidables ressources, plus d'un milliard annuellement en France, en Allemagne, en Russie, un milliard et demi en Angleterre. Un vaisseau cuirassé coûte plus de 30 millions ; le dernier construit par les Anglais, le *Dreadnought* (le *Sans-Peur*) a coûté 45 millions ; un canon de marine coûte 500 000 francs ; un coup de ce canon, poudre et obus, coûte 4160 francs, c'est-à-dire le revenu d'un capital de 150 000 francs, au taux moyen d'aujourd'hui. Les États européens ont ensemble une dette de 118 milliards de francs, dont 50 milliards ont été contractés depuis trente ans, la

plupart pour satisfaire à la nécessité des armements. Le budget annuel des grands États européens consacré plus de 5 milliards aux armées et marines ; le maintien de la paix



Un cuirassé d'escadre, le *Charles Martel*.

coûte donc chaque année, à l'Europe ce que la France a payé à l'Allemagne après la désastreuse guerre de 1870. Donc chaque année de « paix armée » vaut, au point de vue financier, avec toutes les conséquences économiques qui s'y rattachent, une guerre comme celle de l'année terrible ; avec le budget militaire et naval d'une seule année en France, on ferait Paris port de mer, la Loire navigable, le canal des Deux-Mers, et quelques autres choses encore. Le canal de Suez en effet a coûté 200 millions de premier établissement. Mais la richesse d'un pays ne se calcule pas avec les chiffres du budget ; elle est dans les conditions de son activité générale, dans les ressources naturelles de son sol, dans le travail de ses habitants, dans l'épargne surtout, qui est comme le calcul de leur superflu immédiat ; le pays du monde où l'épargne annuelle est la plus élevée, ce sont les États-Unis, où elle atteint environ 4 milliards ; en Angleterre et en France, elle est d'environ 2 à 3 milliards. On estime la fortune nationale de la France à 240 milliards de francs, celle de l'Angleterre à 295 milliards, des États-Unis à 500 milliards, de l'Allemagne à 200, de la Russie à 160.

La fortune et l'activité des particuliers sont aussi fondées sur le crédit, qui est le principe essentiel du commerce contemporain, un principe d'une fécondité en quelque sorte inépuisable : l'or et l'argent circulant en même temps que le papier qui les représente, le numéraire employé est ainsi presque triplé. Les opérations entre banques, par chèques, billets à ordre, comptes courants, se croisent presque instantanément, à coups de télégraphe ou de téléphone, et lancent les capitaux dans une circulation indéfinie.

À côté des banques nationales et des banques privées, des sociétés financières, de combinaisons variées, accélèrent encore le mouvement du marché, l'échange des capitaux. Les plus importantes, en France et ailleurs, sont les sociétés de *Crédit foncier* ; elles avancent aux propriétaires fonciers, sur garanties hypothécaires, les sommes dont ils ont besoin, et ils se libèrent au moyen de versements périodiques réguliers, comprenant à la fois les intérêts et une somme consacrée à l'amortissement du prêt, dont la durée peut être assez longue pour rendre l'amortissement léger. L'argent qu'il avance ainsi, le *Crédit foncier* se le procure en émettant des titres de faibles coupures, facilement négociables. Toute cette opération est comme une mobilisation du sol, dont la valeur complète celle de la monnaie précieuse et des billets de banque.

C'est encore le même principe qui se rencontre dans l'institution des *Sociétés par actions* ; elles procèdent le plus souvent par petites parts accessibles aux petites bourses, entraînant dans le marché des économies qui jadis s'entassaient inertes au fond des bas de laine. Elles garantissent ces sortes d'emprunts par les bénéfices qu'elles attendent de leurs entreprises, chemins de fer, mines, canaux, ports ; ainsi le canal de Suez fut construit par une Compagnie qui lança une souscription de 400 000 actions de 500 francs ; la France en prit plus de 200 000 et est demeurée la plus intéressée aux affaires du canal ; ces actions valent aujourd'hui 4 500 francs. D'autres capitaux français sont engagés par milliards dans les fonds russes ou turcs, dans les chemins de fer de l'Espagne ou de Portugal ou de l'Amérique du



Sud. Ainsi le commerce agit sur plusieurs sortes de valeurs, sur l'or et l'argent, sur les billets de banque dont la valeur ne varie pas beaucoup, sur les actions et obligations des diverses sociétés industrielles ou commerciales, dont la valeur est au contraire plus ou moins aléatoire : selon les rendements obtenus, ou simplement selon les nouvelles mises en circulation de bonne ou de mauvaise foi, la confiance croît ou décroît, et avec elle la valeur des titres. C'est à la Bourse, à Paris, Londres, Francfort, Berlin, Vienne, New-York, que se tient le marché extraordinairement variable, à quelques minutes d'intervalle, de toutes les valeurs qui circulent à travers le monde. C'est le marché à la hausse ou à la baisse, spéculations de tous les instants entretenues par l'avidité autant que par le naturel désir de faire fructifier sa fortune, jeu souvent immoral, agiotage qui reproduit tous les jours en plusieurs points du monde à la fois les scènes de la rue Quincampoix, au temps de la banque de Law. Là s'édifient, quelquefois d'un seul coup, de gigantesques fortunes ; là s'écroulent en un moment les maisons réputées les plus solides, en des catastrophes qui tuent le crédit et arrêtent un instant le mouvement de la richesse.

Les marchés financiers les plus importants du monde sont Londres, New-York, Paris. Leur action est universelle ; ils règlent le commerce des capitaux et de toutes les valeurs négociables, produits agricoles ou industriels. Les pays neufs, encore privés d'argent, comme la Russie, la Turquie, l'Amérique du Sud, y rencontrent les capitaux des pays riches pour l'exploitation de leurs terres et de leurs mines, pour l'établissement des voies de communications nécessaires : les moindres fluctuations de ces marchés se font sentir sur les affaires et la prospérité du monde entier. L'internationalisme des capitaux est un des phénomènes caractéristiques de la civilisation actuelle.

---

## CHAPITRE XVI

### L'EXPANSION COLONIALE DES PUISSANCES EUROPÉENNES.

1. — L'Angleterre.
2. — La France.
3. — La Russie.
4. — L'Allemagne.

#### I

L'expansion coloniale des puissances européennes au XIX<sup>e</sup> siècle a été le fruit de l'immense production industrielle à laquelle donnèrent naissance les applications de la vapeur; ainsi les pays riches en houille et fer, comme l'Europe du Nord et les États-Unis, prirent au point de vue économique une avance considérable sur le reste du monde; les grandes puissances coloniales ne furent donc pas les mêmes que celles du XVI<sup>e</sup> siècle. L'Espagne et le Portugal ont été à peu près ruinés; le Portugal a encore quelques lambeaux d'empire, souvenirs de son ancienne suprématie sur les Indes Orientales; l'Espagne n'a plus rien. L'Italie, maîtresse d'une partie des côtes de la mer Rouge, autour de Massouah, a essayé de s'assurer le protectorat de l'Abyssinie; elle a eu de grands malheurs, et le désastre d'Adoua en 1896 l'a obligée à se contenter de quelques lieues d'une côte brûlante; le négus Ménélik a donné à l'Abyssinie un moment de réelle grandeur; cependant l'Italie occupe dans la Méditerranée une position incomparable, et il ne se peut pas qu'elle n'y joue pas un grand rôle; sa puissance importe à l'équilibre politique de cette mer. L'Autriche-Hongrie n'a pas de colonies; son expansion économique a lieu vers les Balkans, par la vallée inférieure du Danube et les voies ferrées qui

aboutissent à Salonique et Constantinople ; elle prétend imposer une sorte de tutelle aux jeunes nations balkaniques, la Serbie, la Bulgarie ; il n'est pas sûr qu'elles supporteront toujours ce vasselage ; la Serbie a déjà manifesté des velléités d'indépendance économique et préparé une sorte d'union douanière avec la Bulgarie. Les grandes puissances coloniales de l'Europe sont donc, par ordre d'importance, l'Angleterre, la France, la Russie et l'Allemagne, celle-ci la dernière venue et non pas la moins entreprenante.

L'Angleterre, victorieuse de Napoléon, fut, au commencement du xix<sup>e</sup> siècle, la seule grande puissance maritime ; elle a perdu depuis ce monopole, mais elle a conservé le premier rang. Elle a en effet trouvé dans son propre sol des ressources minérales de premier ordre, qui ont beaucoup contribué au développement de ses intérêts commerciaux qu'elle avait déjà habilement gouvernés au xviii<sup>e</sup> siècle. L'avènement des comtés de l'Ouest, des grandes villes de Birmingham, Manchester, Liverpool, Glasgow, à la vie politique après la réforme de 1832, donna une nouvelle impulsion à ses entreprises coloniales. Elle ne put pas réparer le désastre des dernières années du siècle précédent, l'indépendance des États-Unis ; en 1812, comme ils essayaient de profiter à ses dépens du blocus continental, elle leur fit une guerre que les Américains appellent la seconde guerre de l'indépendance ; elle y eut quelques succès, peu durables, et les événements européens l'amènèrent à signer la paix de Gand (1814) ; il lui resta la gloire d'avoir donné naissance à la puissante nation des États-Unis, mais cette gloire ne se compléta point d'avantages économiques. Et même la grandeur des États-Unis exerce une sorte d'attraction sur le Canada, sur Terre-Neuve ; déjà, pendant la guerre de 1776, le gouvernement de Londres avait dû reconnaître aux Canadiens d'importants privilèges ; à cause de la puissance de l'élément français, qui compte un grand tiers de la population du Dominion, les Anglais sont obligés dans ce pays à de grandes précautions ; en 1867, ils ont reconnu au Canada une autonomie à peu près complète ; il se gouverne comme une sorte de République dont le gouverneur anglais serait

le président. La France a renoncé le 8 avril 1904 au monopole de la pêche à Terre-Neuve, et les habitants de cette île y trouvent des conditions normales de prospérité. Mais l'An-



gleterre, qui n'a jamais eu dans l'Amérique du Nord une importante situation — car elle perdit les États-Unis dès le lendemain de la guerre de Sept ans, — n'y a de nos jours encore que des intérêts secondaires; elle a dans l'Amérique centrale quelques belles colonies d'exploitation, la Jamaïque, la plupart des petites Antilles, une partie de la Guyane; elle a quelques ports stratégiques utiles comme les Bermudes, ou les Bahama, ou les Falkland; elle surveille quelque peu la route future du canal de Panama. Mais elle y laisse la première place aux États-Unis, avec lesquels elle s'efforce d'entretenir les plus amicales relations; elle y réussit. Dans



l'Amérique du Sud elle a des intérêts commerciaux considérables.

Le centre de sa puissance coloniale est autour de l'Inde,



dans l'Océan Indien, dont elle a fait comme un lac anglais. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle avait détruit presque complètement l'ancien empire français de l'Inde ; elle avait écarté la concurrence, mais elle avait à faire la conquête de l'intérieur ; elle venait de renverser la puissance des sultans du Mysore, Haïder-Ali et son fils Tippoo-Sahib, celui-ci tué sous les murs de sa citadelle Seringapatam, en mai 1799, au moment où Bonaparte, qui lui tendait la main, échouait au siège de Saint-Jean d'Acrc. Elle avait encore à soumettre, au centre de l'Inde, les populations mahrattes, de religion brahmane, auxquelles les leçons de quelques officiers français avaient enseigné l'art de la guerre, et dans la région de l'Indus et du Gange supérieur de belliqueuses tribus musulmanes qui entretenaient les glorieux souvenirs des conquérants mongols ; il y avait toujours un descendant des Grands Mogols

au fond du palais de Delhi. La soumission des Mahrattes fut commencée dès le gouvernement de Wellesley, qui pendant que son père luttait contre Napoléon, donnait à l'Angleterre un empire autrement durable que l'empire napoléonien ; la guerre des Mahrattes ne fut pourtant achevée que vers 1830. Puis la grande Compagnie des Indes-Orientales, la « grande dame de Londres », comme disaient les Hindous, qui était toujours chargée du gouvernement de l'Inde, entreprit la conquête du bassin de l'Indus ; elle y rencontra une vaillante résistance de la part des tribus des Sykhs ; mais elles étaient divisées, donc impuissantes ; elles furent soumises les unes après les autres, de 1845 à 1848, et l'Angleterre porta sa domination jusqu'aux frontières de l'Afghanistan, dont les émirs allaient subir peu à peu son influence, jusqu'aux sommets du Pamir, du « Toit du Monde » où elle allait rencontrer les avant-postes russes du Turkestan.

Il lui suffit en 1855 de prononcer l'annexion du royaume d'Oude, sur le Gange supérieur, pour achever la conquête de l'Inde tout entière. Ce fut pourtant le signal d'une résistance où sa domination parut un moment compromise ; à l'instigation d'un chef mécontent, les *cipayes* ou les troupes indigènes armées par les Anglais, se révoltèrent contre eux, les chassèrent du pays d'Oude, appelèrent toutes les populations voisines à une insurrection générale (1857) : c'était le fruit de la mauvaise administration de la Compagnie qui n'était occupée que de faire de gros bénéfices, de partager à ses actionnaires les plus magnifiques dividendes, et qui pressurait à outrance tous ses sujets. La rébellion fut étouffée en quelques mois avec une énergie extraordinaire ; le dernier des empereurs mongols, qui était comme une personification de l'ancien empire musulman, fut tué froidement avec ses fils par un officier anglais ; les *cipayes* furent cernés par des troupes supérieures en armement, se soumirent, furent sévèrement châtiés. Du moins la Compagnie fut supprimée après deux siècles et demi de grandeur (1601-1858) ; l'Inde devint une colonie directe de la couronne ; la reine Victoria prit en 1876 le titre d'impératrice des Indes ; elle était dès lors l'héritière des Grands Mogols.

Tout autour de l'Inde, l'Angleterre en surveillance les approches, exerce une sorte de prépondérance sur les destinées de l'Asie méridionale. Elle a subi en 1842 un grave désastre en Afghanistan; mais elle l'a réparé aussitôt, et après une expédition plus heureuse en 1878 elle a institué sur la principale ville du pays, Caboul, une sorte de protectorat qui lui permet de contenir de ce côté le développement de l'influence russe. Elle a profité de la guerre de Mandchourie pour envoyer une expédition à la fois scientifique et militaire au Thibet, et elle a commencé d'ouvrir des relations commerciales avec ce pays. Elle est maîtresse de la Birmanie, par où à travers la montagne elle peut ouvrir des routes sur le Yu-Nam chinois; elle tient la plus grande partie de la presqu'île de Malacca et l'importante station de Singapour qui commande l'entrée des mers de Chine. Elle a une partie des côtes de l'île de Bornéo, elle a Hong-Kong sur les côtes chinoises et elle y fait un commerce considérable. Elle a enfin les plus grands intérêts dans l'Australasie, par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui sont, puisqu'elle a perdu les États-Unis, ses plus belles colonies de peuplement. Occupée seulement d'abord par quelques convicts, l'Australie apparut de bonne heure comme très favorable à l'élevage du mouton, et elle reçut dès le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle une nombreuse population de *settlers*, de colons fermiers; plus tard vers 1850 la découverte des mines d'or y attira un *rush*, une tumultueuse immigration de *diggers* ou chercheurs d'or. Ce sont les éléments essentiels de la population blanche en Australie, comme en Nouvelle-Zélande; les indigènes ont presque complètement disparu, comme les noirs d'Australie, ou adoptent lentement l'éducation européenne, comme les Maoris zélandais. Ces deux pays sont devenus les principaux fournisseurs de la laine nécessaire à l'industrie drapière du monde entier. Leur prospérité y entretient le désir de la liberté: la Nouvelle-Zélande jouit d'un gouvernement autonome, et elle peut faire ainsi des expériences sociales curieuses: l'Australie qui fut longtemps divisée en plusieurs États, la Tasmanie (capitale Hobart), Victoria (Melbourne), la Nouvelle-Galles du Sud (Sydney), Queen's Land

(Brisbane), l'Australie méridionale (Adélaïde), l'Australie occidentale (Perth), s'est constituée en 1900 en une *Commonwealth* ou Fédération qui rappelle le Dominion du Canada. C'est une autre nation anglaise qui grandit aux antipodes, et qui déjà prétend jouer un rôle important dans les affaires du Pacifique.

De l'autre côté de l'Océan Indien, l'Angleterre tient justement une place considérable sur le continent africain, car elle a contribué plus que personne à son exploration : ce sont des officiers anglais, Speke, Baker, Grant, qui ont résolu le problème des sources du Nil ; c'est un Anglais, Livingstone, qui a le plus fait pour la connaissance de l'Afrique australe et du bassin du Zambèze ; et l'Américain Stanley, à qui l'on doit la découverte du Congo, s'est mis de bonne heure au service de l'Angleterre ; pourtant la plus grande partie du bassin du Congo a été constituée par le congrès de Berlin en 1885 en un État indépendant sous la souveraineté du roi des Belges. De même dans l'Afrique occidentale, la plus grande place demeure occupée par la France. C'est donc surtout dans l'Afrique australe et dans la région du Nil que l'Angleterre a pu développer ses intérêts.

Elle a enlevé le Cap de Bonne-Espérance aux Hollandais au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Boers de population hollandaise se retirèrent alors dans l'intérieur pour échapper à la domination étrangère ; l'Angleterre reconnut en 1852 et 1854 l'indépendance des deux Républiques qu'ils avaient fondées, celle du Fleuve Orange et celle du Transvaal. Mais plus tard, lorsqu'elle eut pénétré jusqu'au Zambèze, lorsque Cecil Rhodes eut fondé du Cap à ce grand fleuve un immense établissement, elle vit du danger à respecter, au milieu de son domaine colonial, l'indépendance des Boers. Surtout elle convoita leur pays lorsque la découverte de ses mines d'or lui eut donné une importance économique nouvelle, et ce furent les raisons générales de la guerre du Transvaal de 1899-1902. Les mines d'or du Transvaal en effet avaient attiré une nombreuse population d'étrangers, *uillanders*, de chercheurs d'or ; ils étaient pour la plupart anglais, ils réclamèrent au bout de peu d'années les droits de citoyens



libres du Transvaal; le président Krüger ne voulut les y admettre qu'au bout de sept ans de séjour; le gouvernement anglais, représenté par M. Chamberlain, ne consentait pour eux qu'à un délai de cinq ans. On se battit sur ce prétexte. Ce fut une guerre de plus de deux ans où les Boers étonnèrent le monde par leur héroïque résistance, où l'Angleterre dut envoyer plus de 200 000 hommes et ses meilleurs généraux, Lord Roberts, Lord Kitchener. Les Boers, menacés d'une destruction totale, furent obligés de traiter: ce fut la paix de Prétoria (mai 1902); ils reconnurent la domination de l'Angleterre qui promit de leur rendre plus tard une sorte d'autonomie; elle a commencé de réaliser cette promesse; elle laisse aux Boers du Transvaal les libertés politiques essentielles, l'élection de leurs *raads*, mais ils font désormais partie de l'Empire britannique. C'est un des héros de la guerre de l'indépendance, le général Botha qui a été choisi comme premier ministre du nouveau gouvernement transvaalien.

Dans la région du Nil l'Angleterre a été étonnamment favorisée par les circonstances; après les découvertes de Speke et de Grant, il était naturel qu'elle conservât quelques possessions dans le pays des sources, et le Congrès de Berlin lui reconnut une part de l'Afrique orientale jusqu'au lac Victoria; en 1890, l'Allemagne lui abandonna le protectorat de Zanzibar. Mais elle n'avait eu d'abord aucun intérêt en Egypte; la France y exerçait une influence bien plus considérable, surtout depuis l'ouverture du canal de Suez en 1869, et l'Angleterre n'était pas sans inquiétudes pour la route de l'Inde. Elle y rencontra deux chances inespérées: en 1873, le khédivé d'Egypte Ismaïl-Pacha, propriétaire de 176 000 actions du canal de Suez, les offrit à la France qui en possédait déjà plus de 200 000: le gouvernement français refusa, grosse erreur; le Khédivé s'adressa à l'Angleterre, qui fit une affaire doublement excellente, car ces actions qu'elle acheta 100 millions en valent aujourd'hui près de 800 et elle eut dès lors dans le pays des intérêts presque égaux à ceux de la France; aussi lorsqu'en 1879, à la suite d'une politique financière qui conduisait l'Egypte à la ruine, il fut

nécessaire de renverser le khédivé Ismaïl et d'établir sur les finances du pays un contrôle européen, ce fut l'objet d'un *condominium* franco-anglais. Les Egyptiens n'acceptèrent pas cette sorte de protectorat ; ils formèrent un grand parti national, ils se soulevèrent contre les Européens, ils les menacèrent, ils pillèrent leurs maisons, on craignit des massacres. La France et l'Angleterre envoyèrent des vaisseaux : au moment d'agir les vaisseaux français reçurent l'ordre de s'abstenir. Les Anglais intervinrent seuls, réprimèrent le mouvement national, s'installèrent au Caire et y mirent garnison ; ils avaient été seuls à la peine, ils furent seuls au profit : le *condominium* franco-anglais devint le protectorat anglais. Cependant la plus grande partie de l'empire égyptien, tout le Soudan oriental, était tombé aux mains du Mahdi, un prétendu prophète soutenu par les marchands d'esclaves ; lorsqu'en 1898, la mission française du commandant Marchand, venue du Congo, arriva à Fachoda sur le Nil moyen, le gouvernement anglo-égyptien consentit qu'elle poursuivît ses études scientifiques, mais non pas qu'elle occupât à demeure un pays qui était depuis longtemps égyptien. Dès lors, les troupes du Mahdi dispersées, l'influence anglaise s'étendit, sous la forme du protectorat de l'Égypte, sur tout le bassin du Nil.

Ainsi par l'Égypte et par l'Inde, l'Angleterre occupe une importante situation dans les pays musulmans, qu'elle peut contribuer à instruire, à rapprocher de la civilisation européenne. Elle tient de l'Europe occidentale à l'Extrême-Orient les points stratégiques les mieux situés ; la langue anglaise est la langue européenne la plus répandue dans le monde dont elle devient comme la langue commerciale universelle. L'Angleterre est un des plus puissants facteurs, sinon le plus puissant, de la civilisation contemporaine.

## II

La France serait sans doute la plus grande puissance coloniale du monde si elle n'avait pas perdu, par la faute de Louis XV et de Napoléon, les importantes possessions

qu'elle avait acquises antérieurement en Asie et en Amérique; au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle elle n'avait plus que des débris de ce premier empire colonial; ils lui sont restés depuis comme un souvenir de sa grandeur disparue : Saint-Pierre et Miquelón, la Martinique et la Guadeloupe, une Guyane, les cinq villes de l'Inde. Depuis 1815 elle a entrepris la constitution d'un second empire colonial; les divers régimes politiques qui l'ont gouvernée y ont travaillé avec une même constance, et il forme aujourd'hui, au moment où s'achève la prise de possession de toutes les terres du globe, un ensemble imposant, en Asie, et surtout en Afrique.

En Asie, les comptoirs français de l'Inde, Pondichéry, Chandernagor, Yanaon, Karikal et Mahé, n'ont aucune importance politique et n'ont pas une grande importance économique; ils sont un peu de commerce avec l'Inde anglaise; ils exportent du riz; ils peuvent être une escale pour les paquebots qui vont dans l'Extrême-Orient ou dans l'Océan Pacifique vers la Nouvelle-Calédonie. L'Indo-Chine a une autre valeur : ce fut Napoléon III qui en commença la conquête; en 1862, sous prétexte de venger des missionnaires catholiques massacrés par des mandarins annamites, il prit possession de la basse Cochinchine, c'est-à-dire de Saïgon et des embouchures du Mé-Kong; l'année suivante le roi de Cambodge demanda le protectorat français contre son voisin le Siam. En 1869, Francis Garnier entreprit l'exploration de toute la vallée du Mékong; il le remonta péniblement à travers toute l'Indo-Chine jusqu'à son cours moyen en Chine; il séjourna quelque temps dans le Yu-Nam; il atteignit la vallée du grand fleuve Yang-Tse-Kiang et il revint à la côte par Chang-Haï. Garnier était émerveillé des grandes richesses du Yu-Nam, que d'ailleurs il exagéra quelque peu, mais il estimait que le Mékong, à cause de ses chutes continuelles, ne pouvait pas être une bonne voie de pénétration en Chine; il préconisait de préférence la route du Song-Koï, le fleuve Rouge, à travers le Tonking.

Le commerce français se porta donc au Tonking, à Hanoi; il y fut sans cesse compromis, molesté, par la mauvaise volonté et les caprices des mandarins annamites; il y eut de

fréquentes querelles, dont le gouvernement français se mêla de plus en plus pour protéger ses nationaux. Au lendemain de la guerre de 1870, il ne chercha qu'à arranger les choses, et en 1874, Francis Garnier ayant été tué à Hanoï en défendant les marchands français, la France se contenta, de la part de l'empereur d'Annam, de vagues promesses en faveur de son commerce. Encouragés par là, les Annamites continuèrent leurs agissements, et la situation des Français y devint de plus en plus difficile. Le gouvernement de Paris perdit patience; il envoya d'abord au Tonking le commandant Rivière avec une petite troupe; comme Garnier, Rivière fut tué avec plusieurs de ses officiers. Ce fut le signal d'une expédition militaire qui fut organisée par Jules Ferry, qui fut mise sous le commandement de l'amiral Courbet, et qui dégénéra l'année suivante en une guerre contre la Chine : car le gouvernement chinois affirmait sa suzeraineté très ancienne sur l'Annam et le Tonking. La campagne de l'amiral Courbet fut glorieuse; il enleva très brillamment les principales forteresses du Tonking; il détruisit l'arsenal chinois de Fou-Tchéou, il s'empara des îles Pescadores et commença l'occupation de Formose; il fit sauter à Sheipou deux cuirassés chinois avec des torpilles. Une malheureuse affaire survenue à la frontière entre la Chine et le Tonking, où une petite armée française, en présence des Chinois, fut prise de panique et s'enfuit, eut pour conséquence la chute du ministre Ferry (28 mars 1885). Mais dès lors les victoires de Courbet avaient décidé la Chine à la paix, et le traité de Tien-Tsin reconnut à la France la possession de l'Annam et du Tonking.

Depuis, divers règlements avec le Siam ont fixé la frontière des possessions françaises au Mékong; l'aménagement du lit de ce fleuve, par la destruction des rochers qui l'encombraient, permet de l'utiliser dans tout son parcours en Indochine à laquelle il donne une grande unité économique. Mais le Song-Koi est toujours la principale voie de pénétration en Chine. La France a obtenu sur la côte du Kouang-Toung un bon port, Kouang-Tchéou; elle pousse des voies ferrées le long du Song-Koi à travers les provinces méridionales de la



Chine. Elle aura sans doute sa part dans l'exploitation des richesses de l'Extrême-Orient. Mais il faut pour cela qu'elle établisse des rapports réguliers et pacifiques avec sa grande voisine la Chine.

La France a pris aussi une grande part à l'exploration du continent africain ; il serait long de dire les noms des officiers qui y sont morts ou qui ont plus ou moins contribué à le faire connaître. Aussi tient-elle une grande place dans l'Afrique septentrionale, sur la côte de la Méditerranée. Elle possède aussi Madagascar depuis 1896. Mais surtout elle a organisé et elle commence à exploiter un vaste empire de l'Afrique occidentale qui fait d'elle, avec l'Angleterre, la plus grande puissance de l'Afrique.

Elle fut d'abord occupée de la conquête de l'Algérie. Elle y rencontra des races superposées, qu'elle eut à soumettre successivement ; elle prit aux Turcs Alger (1830) et les ports de la côte, Oran, Mostaganem, Bougie, Bône, d'où ils exerçaient la piraterie depuis trois siècles ; elle eut plus de peine à enlever Constantine en 1837. Mais surtout l'occupation française se heurta ensuite à la résistance des Arabes, personnifiée par un vaillant homme, Abd-el-Kader ; pendant plusieurs années, il tint en échec toutes les troupes qui furent envoyées contre lui ; il fallut, sous le général Bugeaud, à partir de 1841, adapter la guerre au terrain, alléger l'armement, l'habillement et les charrois, faire la guerre de montagne. Dès lors, Abd-el-Kader fut pourchassé à travers les plateaux de l'intérieur ; en 1843, la Smalah tomba aux mains du duc d'Aumale ; il se réfugia au Maroc ; le sultan déclara la guerre sainte à la France, fut battu sur les bords de l'Isly, abandonna la cause d'Abd-el-Kader qui, rejeté en Algérie, fut bientôt obligé de se rendre. La conquête était finie ; car il fut beaucoup plus facile de soumettre les Berbères de la Kabylie, et les Touaregs du Sahara n'ont jamais été l'objet que de quelques opérations de police.

L'occupation de la Tunisie en 1881 a complété dans les meilleures conditions celle de l'Algérie. La France y a rencontré un souverain dont le pouvoir ancien était très vénéré dans tout le pays. Elle l'a respecté, et elle a organisé dans

ce pays un protectorat très instructif, en ce sens qu'il est une expérience pour concilier les habitudes politiques et les mœurs des Arabes avec la civilisation européenne. C'est une



L'empire français de l'Afrique Occidentale.

situation analogue à celle qu'occupent les Anglais en Égypte. Il sera plus difficile de réaliser une même œuvre au Maroc ; la population y est plus nombreuse et turbulente ; un grand nombre d'intérêts européens s'y rencontrent, et la conférence d'Algésiras (1906) a mis l'intégrité et l'indépendance du Maroc sous la garantie des grandes puissances ; mais aussi elle a donné à la France et à l'Espagne la mission spéciale d'y maintenir l'ordre pour l'utilité commune, et ainsi c'est bien surtout l'influence française qui fera l'éducation du Maroc.

L'occupation de Madagascar a été la suite d'une longue action de la France dans la grande île ; dès l'année de la naissance de Louis XIV (1638), un établissement français y



avait été fondé à Fort-Dauphin, et au XVIII<sup>e</sup> siècle Madagascar était appelée l'île Dauphine ou la France orientale. En effet elle ne cessa pas d'être visitée par des marchands français ; de nombreuses maisons de commerce y furent prospères. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre essaya de nous y disputer la prépondérance, elle réussit par des missionnaires anglicans à gagner la population des tribus les plus puissantes de l'île, les tribus des Hovas, qui de Tananarive imposaient leur domination aux autres races ; en 1868, la reine des Hovas se

convertit à l'anglicanisme, et ce fut un grand succès pour les rivaux de la France; ils en usèrent : en 1878, à l'occasion de la mort d'un riche colon français de Tananarive, M. Jean Laborde, le gouvernement hova confisqua sa succession et interdit à tous les étrangers d'acheter de la terre dans le pays. La France défendit les intérêts de ses nationaux, et, en 1885, après quelques bombardements de ports, elle imposa aux Hovas une sorte de protectorat français. Mais il ne fut pas rigoureusement observé : le gouvernement malgache prétendit entretenir des relations avec les puissances étrangères sans la permission de la France. On ne s'entendit pas à ce sujet : en 1896, la France envoya une armée à Madagascar, sous le général Duchesne; les troupes souffrirent beaucoup du climat, mais l'expédition fut facile, et Tananarive se rendit à la première menace de bombardement. Après quelques mois d'un protectorat plus effectif, à la suite de quelques intrigues et conspirations, Madagascar est devenue une colonie directe.

Enfin les anciens établissements, très modestes, que la France avait sur la côte du Sénégal, à l'îlot de Gorée, et dans le fond du golfe de Guinée, à l'embouchure du Gabon, sont devenus les premiers éléments d'un immense empire français qui s'est étendu de nos jours jusqu'aux limites du bassin du Nil pour rejoindre au Nord le Sahara algérien. Le premier grand gouverneur français du Sénégal fut le général Faidherbe : il en pressentit l'avenir; il vainquit les Maures des bords du fleuve et commença la pénétration vers le Niger, elle a été achevée depuis. Le capitaine Binger a joint le Sénégal aux établissements français de la côte de Guinée et limité ainsi l'expansion des établissements anglais de la Gambie et de Sierra-Leone. Les petits royaumes noirs d'Ahmadou, de Samory, furent successivement détruits, et les abords du Niger supérieur furent dégagés. Le lieutenant-colonel Bonnier surprit la cité mystérieuse de Tombouctou; il y périt dans une embuscade de Touaregs, mais Tombouctou resta à la France. Le Dahomey fut conquis sur le roi Behanzin par le général Dodds; toute la boucle du Niger fut pénétrée derrière les établissements anglais et allemands, et



la plus grande partie du bassin de ce grand fleuve fut désormais française. Il a quelques-uns des avantages physiques et économiques du Nil ; il a comme lui des inondations périodiques, en été, qui apportent sur ses rives d'épaisses alluvions, en sorte que le pays de Tombouctou avec la région qui est en amont autour du lac Deboë, est comme une nouvelle Égypte. D'ailleurs la route est ouverte, au delà du Niger, dans la direction du lac Tchad.

Le Gabon français ne s'est pas moins merveilleusement développé ; il est devenu le Congo français. L'illustre fondateur du Congo français fut Savorgnan de Brazza ; il en fit la conquête sans armée, par la seule action de son beau courage et de l'amitié qu'il inspira aux indigènes, car il était bon pour eux et ne voulait que les instruire et les civiliser ; pourquoi cette politique, la seule digne de la supériorité des Européens, n'est-elle pas celle de tous les colonisateurs ? Ainsi, sans opérations militaires, l'empire de la France s'étendit sur un pays grand comme elle-même ; puis en remontant le Congo, toute la rive droite de l'Oubanghi fut occupée : c'est de là que partit la mission Marchand dans la direction du Haut-Nil ; elle y devait atteindre, au delà de Fachoda, Obock et la mer Rouge ; c'est de là aussi que partit la mission Gentil, qui le long du Chari atteignit le lac Tchad et y fit flotter les couleurs françaises. La mission Foureau-Lamy, partie d'Algérie, traversa tout le Sahara du Nord au Sud, gagna le lac Tchad, détruisit la puissance d'un chef de guerre, Rabah, grand fournisseur des marchands d'esclaves ; le commandant Lamy y périt ; mais le chef de la mission, M. Foureau, acheva l'expédition en revenant par le Congo. C'était la voie du futur Transsaharien, le signe de l'unité politique et économique qu'aura sans doute un jour l'empire français de l'Afrique occidentale.



Savorgnan de Brazza.

La France occupe donc en Afrique d'importantes situations : ce sont des terres encore neuves, mal exploitées, capables sans doute de productions abondantes ; ce sont les Indes Noires. Ce sont des terres musulmanes, comme l'Algérie et la Tunisie, vaste champ d'éducation où la France doit jouer le grand rôle civilisateur qui lui appartient.

### III

La Russie a sans doute d'abondantes ressources, en bois, en blé, en pétrole, en or même dans l'Oural ou en Sibérie ; mais elles ne sont pas telles qu'elles exigent d'immenses débouchés coloniaux. Surtout la Russie n'a pas une production industrielle comparable à celle des autres grandes puissances de l'Europe ou des États-Unis ; elle est même encore, et pour longtemps sans doute, tributaire de l'industrie allemande ou française ; elle n'apprête même pas les fourrures qu'elle exploite dans ses forêts. Son expansion par conséquent n'est pas le fruit d'une grande activité économique produisant trop pour la métropole et débordant hors de ses frontières ; elle a au contraire quelque chose d'artificiel. Elle est le fruit de la politique des tsars, elle-même née de la condition excessivement continentale de leur empire. Voici en effet plus de deux siècles que la politique russe cherche la mer libre : elle ne l'a pas encore trouvée.

Pierre le Grand avait ouvert une « fenêtre » sur le golfe de Finlande, débouché insuffisant, mer fermée par les glaces ou des détroits. Catherine II avait regardé vers le Sud, sur le « chemin de Byzance » ; elle avait conquis les côtes de la mer Noire, colonisé la Nouvelle-Russie, bâti Odessa et Sébastopol ; elle espérait gagner la Méditerranée. Mais Napoléon barra ce chemin à la Russie ; puis la France et l'Angleterre s'accordèrent pour la contenir au nord de la mer Noire : ce fut le résultat de la convention des Détroits qui, en 1841, proclama la neutralité des Dardanelles et du Bosphore, de la guerre de Crimée qui aboutit à la destruction de Sébastopol et à la neutralisation de la mer Noire. L'Allemagne enfin, au congrès de Berlin en 1878, dressa de nouvelles barrières

contre l'expansion russe vers le Sud, et même commença de devenir, avec l'Autriche, sa rivale dans les Balkans. Par tout cet effort des grandes puissances européennes, la Russie était rejetée vers l'Asie. Elle y porta en effet depuis 1850 les efforts les plus constants ; elle s'étendit peu à peu dans les cadres des anciens empires mongols du moyen âge ; elle prit des caractères de plus en plus asiatiques ; au Sud, au Sud-Est, à l'Est, partout elle essaya de gagner la mer libre.

Le Caucase est une formidable barrière ; il sépare les fleuves ; il sépare aussi les races. La Russie y fut attirée dès 1801 par le testament du tsar de Tiflis qui, par haine des musulmans ses voisins, abandonna sa succession au tsar de Moscovie. Il en résulta plus de vingt ans de guerres avec les Persans, auxquelles un moment Napoléon se mêla, allié des Turcs, allié des Persans, dressant contre la Russie de Danzig à la Caspienne une immense barrière de fer, pour les refouler au Nord-Est. Mais après Tilsit, il eut d'autres desseins ; il abandonna les Turcs, il abandonna les Persans. Les premiers traitèrent avec la Russie ; les autres furent vaincus dans la montagne d'Érivan ; ils durent renoncer à leurs prétentions sur la Géorgie, sur d'autres provinces encore (1828). Épuisés par la lutte, ils subirent l'influence de leurs vainqueurs ; les ministres de Russie à Téhéran furent dès lors les conseillers écoutés des schahs de Perse ; ils furent presque ce que sont les résidents anglais à la cour des rajahs de l'Inde. Il fallut encore vingt-cinq ans pour vaincre les montagnards du Caucase ; car dans leurs rochers, ils se défendirent longtemps et vaillamment sous la conduite d'un saint prophète qui fut en même temps un héroïque soldat, un autre Abdel-Kader, Schamyl-Ali. Après de longues luttes où il avait infligé aux Russes de sanglants échecs, au lendemain de la guerre de Crimée, ils envoyèrent contre lui une armée de 200 000 hommes qui eut encore grand'peine à le cerner dans ses dernières forteresses du Caucase oriental ; il fut pris, comme dans un nid d'aigle, en 1859. Beaucoup de montagnards, par haine des chrétiens de Russie, s'en allèrent en Asie Mineure chez le sultan.

Ainsi la route s'ouvrait peu à peu vers le Sud. La guerre

des Balkans valut aux Russes la possession de la grande citadelle de Kars, au pied de l'Ararat, qui commande les sources de l'Euphrate. Mais toutes ces montagnes sont habitées par des Arméniens, qui, encouragés par les promesses qui leur avaient été faites par le traité de Berlin, réclamèrent des libertés et s'agitèrent contre le gouvernement ottoman. Le tsar Nicolas II craignit de les voir former une nation indépendante qui arrêterait les Russes sur le chemin du golfe Persique, comme la Bulgarie les arrête sur le chemin du Bosphore : il les laissa massacrer par le sultan de Constantinople. Sur ces ruines et ces cadavres, l'influence russe en effet descend vers le Sud ; elle grandit en Asie Mineure, en Syrie, en Mésopotamie, par les écoles, par les couvents. Elle vise le golfe Persique. Elle n'y est pas encore : les Anglais y possèdent les îles Bahrein et surveillent les débouchés du Tigre et de l'Euphrate. Les Allemands rêvent de faire du chemin de fer de Constantinople à Bagdad le prolongement de leur activité économique à travers les Balkans ; de Hambourg à Bagdad, c'est une des formules de leur impérialisme contemporain. C'est donc pour les Russes, seulement un peu déplacée vers l'Est, la même situation qu'à Constantinople.

Ils ont cherché la mer libre un peu plus loin, dans les pays transcaspiens. La conquête du Turkestan, de 1865 à 1885, avant et après la guerre des Balkans, fut l'occasion de magnifiques exploits, et porta haut le renom de quelques héros russes : Tchernaiéf, « semblable au lion », fut le conquérant de Tachkent ; puissante cité, entourée de fortes murailles, le tsar avait défendu à Tchernaiéf d'en risquer l'attaque ; Tchernaiéf mit la défense dans sa poche, prit Tachkent, fut rappelé, mais Tachkent ne fut pas rendue ; et le retentissement de cette victoire fit tomber les murailles de Samarkand, la cité sainte, l'ancienne capitale de Timour-Lenk ou Tamerlan, qui s'honore de posséder son tombeau. Skobelef n'eut pas moins de gloire à la conquête du Turkestan occidental ; au bas du plateau de l'Iran, dans le désert qui vient finir aux bords de la Caspienne, vivaient de hardis guerriers, les Turcomans Tekkés, qui entretenaient dans le pillage des oasis leur rudesse et leur vaillance ; Skobelef les poussa devant





Ils ont atteint enfin la mer libre au bout de la Sibérie, dans l'Extrême-Orient, bien loin de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Ils avaient franchi l'Oural dès le xvi<sup>e</sup> siècle : au pied de la montagne, dans la vallée de l'Obi, le Cosaque YERMAK avait alors fondé la province de Sibérie. C'était la première réaction des Russes contre les Mongols, de l'Europe contre l'Asie, la suite de la poussée des Allemands vers l'Est, un autre *Drang nach Osten*. Au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, à l'instigation du tsar Pierre le Grand, les limites orientales de la Sibérie furent déterminées par le voyage de Behring, qui découvrit le détroit qui porte son nom; la Russie, même au delà, établit sa domination sur le territoire d'Alaska.

Mais la Sibérie par elle-même n'a pas une grande valeur économique; elle a des bois et des animaux à fourrures; elle a des mines d'or qui seront peut-être capables d'importants bénéfices; elle a des pêcheries abondantes sur ses côtes; elle n'est cependant dans la plus grande partie de son étendue qu'un immense désert glacé, et elle ne pourra jamais être un véritable terrain de colonisation. Elle est surtout la route de la Chine et de l'Extrême-Orient, et jusqu'à présent son principal intérêt a été dans le passage du *tract*, ou route des caravanes à traîneaux, qui font à travers ses solitudes le commerce du thé chinois; le chemin de fer transsibérien le remplacera désormais. Il est certain que la Sibérie a surtout pour les Russes l'avantage d'avoir une immense frontière commune avec l'Empire chinois, et de les mettre ainsi à proximité de ses inépuisables ressources. C'est d'abord vers 1860 qu'ils y préparèrent de grands desseins politiques : de 1858 à 1860, la Chine se trouva aux prises avec la France et l'Angleterre, ce fut le temps de la bataille de Palikao et des conventions de Tien-Tsin. La France et l'Angleterre travaillaient pour elles-mêmes, elles se trouvèrent aussi avoir travaillé pour le tsar de Russie, car il profita des circonstances pour offrir ses bons offices à l'empereur de Péking et pour se payer des services qu'il ne rendit point, par les traités d'Aïgoun et de Péking : le premier en 1858, fixa la frontière russo-chinoise à la vallée de

l'Amour jusqu'à son embouchure, le second remplaça à cet égard le cours inférieur de l'Amour par celui de l'Oussouri, son affluent, et donna à la Russie la Province Maritime, où elle construisit aussitôt *Vladivostok*, « le Dominateur de l'Orient ». En 1867 elle vendit le territoire d'Alaska aux



L'Extrême-Orient.

États-Unis; en 1875, elle céda les Kouriles au Japon et garda en échange toute l'île Saghaline. Elle s'établissait ainsi très fortement dans les régions de l'Extrême-Orient; elle se donnait une solide base d'opérations pour sa politique en Chine. Elle attendit l'occasion; elle attendit trop longtemps; il eût fallu agir avant que le Japon ne fût trop fort. En 1895, le Japon ayant écrasé la Chine, les Russes crurent le moment venu d'entreprendre le « dépecement de la Chine »; ils intervinrent avec la France et l'Allemagne pour enlever au Japon les principaux bénéfices de ses victoires, et en échange de ce service rendu à la Chine, ils

1895

obtinent le droit de faire passer le Transsibérien à travers la Mandchourie, de le faire garder par leurs troupes, de le pousser non pas seulement jusqu'à Vladivostok, mais jusqu'à Port-Arthur et Péking; ils se firent céder même Port-Arthur, par un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans; enfin ils avaient la mer libre, sur l'immense Océan Pacifique; du Turkestan à la Mandchourie ils enveloppaient la Chine; ils semblaient capables de l'étouffer, de la gouverner, d'y reprendre la politique des empereurs mongols. Ce fut l'origine du conflit avec le Japon, qui se régla dans la guerre de Mandchourie en 1904-1905; ils ont perdu la Mandchourie et Port-Arthur, ils n'ont pas gardé la mer libre.

Il semble que la Russie soit désormais contenue, du moins pour longtemps, dans son expansion vers la Chine; car la Chine elle-même semble vouloir suivre l'exemple du Japon et s'armer pour tenir tête aux « diables étrangers ». La Russie pourtant occupe toujours une très grande place en Asie; elle ne sera pas aisément contenue dans les déserts ou les neiges qui lui sont abondamment en partage; elle a une force militaire considérable, par elle-même, par les Cosaques, par les Turcomans qu'elle a enrôlés sous les drapeaux du « grand tsar blanc »; elle a refait en vérité la puissance guerrière des Mongols du Tchinguiz-Khan. Aura-t-elle une autre fortune?

Du moins il apparaît, surtout d'après les enseignements de la dernière guerre, que l'Extrême-Orient est bien éloigné de la Russie, qu'il lui est difficile d'y réunir de grandes ressources militaires ou économiques, que la voie du Transsibérien est un trait d'union bien fragile pour une aussi longue distance, que Vladivostok n'est peut-être pas la meilleure base d'opérations pour agir sur la Chine et pour y établir des relations fructueuses. Sur 120 millions d'habitants que compte l'Empire russe, il y en a 100 millions dans la seule Russie d'Europe; la Sibérie et le Turkestan ne sont pour elle que des routes commerciales, pour l'expansion de son industrie future et la recherche des matières premières qui lui seront sans doute un jour nécessaires. Mais elle n'a encore rien à exporter: et son vrai centre de gravité, son vrai



terrain d'activité est en elle-même, en Europe, dans les fertiles steppes de la mer Noire, dans les houillères du Don, où elle a à aménager d'abord ses propres ressources. Lorsqu'au point de vue politique et économique, elle sera pourvue des instruments indispensables et de l'outillage qui lui manquent, elle jouera probablement un grand rôle dans l'histoire générale de la civilisation.

#### IV

L'Allemagne n'est pas une grande puissance coloniale, car elle est entrée tard dans la politique « mondiale ». Sur tous les continents désormais entièrement occupés, elle n'a pas trouvé un terrain de colonisation, ni même des débouchés commerciaux proportionnés à l'activité et à l'abondance de sa production. A cet égard en effet elle est une des plus grandes puissances du monde ; elle a une population de 60 millions d'habitants. Par les victoires de la génération précédente elle a établi sa prépondérance politique sur l'Europe centrale ; par la Triple Alliance elle a exercé vingt ans sur la politique européenne en général une sorte d'hégémonie. Mais quoi qu'on en ait dit, malgré une brillante formule : « le fer appelle l'or », l'Allemagne doit sa prospérité beaucoup moins à ses succès militaires qu'à ses grandes ressources économiques : elle a dans la vallée de la Sarre, en Westphalie, en Saxe, en Silésie, quelques-uns des plus riches bassins houillers de l'Europe ; elle extrait annuellement de son sol quatre fois plus de houille que la France, beaucoup plus qu'il ne lui en faut pour son industrie nationale. Par suite elle a dans ces divers endroits des centres de production de premier ordre ; elle est devenue la rivale de l'Angleterre et des États-Unis au point de vue de la métallurgie surtout, ou même des cotonnades ; elle fait déjà un commerce annuel de 14 milliards de francs ; il ne lui manque que la certitude des débouchés. Elle a eu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle un développement intellectuel des plus remarquables, avec l'École de Weimar, Goethe et Schiller, avec Kant et Fichte ou Hegel un peu plus tard ; elle a été alors un des facteurs les plus puis-

sants de la civilisation générale; le peuple allemand a les plus solides qualités et sa prospérité importe à l'humanité tout entière; mais ses institutions politiques, la suprématie prussienne, la souveraineté presque absolue exercée par les empereurs, ne lui ont pas donné dans le monde la place qui pourrait lui appartenir.

Dix ans après la guerre de 1870, lorsque la France avec Jules Ferry, malgré ses défaites, entra dans la politique coloniale et occupait la Tunisie et l'Indo-Chine, Bismarck se réjouissait de la voir se détourner des Vosges et rompre avec l'Italie. Pour lui il consacrait tout son génie à la formation de la Triple Alliance; pour consolider le passé, il compromettait l'avenir; car il ne fit presque rien pour préparer à l'Allemagne les débouchés dont son industrie aurait un jour besoin. Pourtant il présida le Congrès de Berlin où fut réglé le partage de la plus grande partie de l'Afrique (1885); l'Allemagne en eut quelques morceaux, inhabitables d'ailleurs pour ses émigrants, insuffisants pour son exportation, le Togo et le Cameroun sur la côte brûlante de la Guinée, une partie de l'Afrique orientale, aussi dans la région équatoriale, et une vaste étendue du désert de Kalahari au Sud-Ouest. Dans le même temps, la domination allemande était établie de même sur une partie de la Nouvelle-Guinée et sur l'archipel Bismarck, dans l'Océan Pacifique.

C'est de ce côté-là que l'empereur Guillaume II, à partir de 1890, porta son ambition; car, par les progrès même du commerce allemand, il lui apparut plus clairement qu'à Bismarck que les débouchés lui manquaient; il entreprit de donner à l'Allemagne une puissante flotte de guerre, en proportion de l'activité de sa marine marchande; et il chercha partout l'occasion de pratiquer sa politique mondiale. Il pensa « jeter le pont sur l'Océan Pacifique »; à la faveur de la guerre entre l'Espagne et les États-Unis, il prit possession de la plus grande partie des îles Samoa; l'Espagne vaincue et dépouillée des îles Philippines, il lui acheta ce qui lui restait dans ces régions, les Mariannes et les Carolines. Surtout il convoitait l'entrée du grand marché chinois; sous le prétexte de l'assassinat de deux missionnaires allemands, il

s'empara d'un port bien placé dans la riche région du Chan-Toung, Kiao-Tchéou ; il planta sur la terre chinoise l'écu aux armes impériales ; il se fit céder à bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans le territoire qu'il avait occupé ; il espéra faire de grandes affaires politiques et commerciales dans l'immense et plantureuse Chine. Mais voici que le Japon a vaincu la Russie ; voici qu'il lui a pris Port-Arthur ; voici que la Chine, éclairée par l'exemple du Japon et par le péril blanc, se donne des institutions plus libérales que celles de l'Allemagne, adopte un régime militaire capable de faire respecter son intégrité ; il ne paraît pas qu'il soit maintenant très facile de partager le gâteau chinois ; il semble plutôt que la défaite des Russes coupe court aux ambitions de l'Allemagne, et compromette le développement de ses intérêts dans l'Extrême-Orient.

Combien il est regrettable pour elle que l'émigration considérable qui en partait dans les dernières années du xix<sup>e</sup> siècle, n'ait pas pu se porter sur des terres allemandes ! Elle était assez nombreuse, 100 000 ou 150 000 émigrants par an pendant plus de quinze ans, pour donner naissance à quelque grande colonie de peuplement, à une Nouvelle-Allemagne. Elle dut se porter sur des terres étrangères, dans l'Amérique du Nord et dans l'Amérique du Sud ; il y a beaucoup d'Allemands à Chicago, et, plus à l'Ouest, dans toute la vallée supérieure du Missouri ; ils demeurent quelque temps après leur arrivée des clients de l'industrie allemande ; mais ses produits sont frappés à leur entrée de lourds droits de douanes, et bientôt les Allemands des États-Unis n'achètent plus que des produits américains, se mêlent à la vie politique et économique de l'Amérique, se fondent dans la grande République. D'autres s'en vont au Chili, dans l'Uruguay, dans la République Argentine, surtout dans le Brésil, c'est-à-dire dans les régions tempérées de l'Amérique du Sud. Ces pays n'ont pas la grande force d'absorption des États-Unis du Nord ; les colonies allemandes du Brésil méridional, en particulier, constituent une sorte de nation allemande ; le Rio Grande do Sul est aujourd'hui un État presque entièrement allemand ; il a 230 000 kilomètres carrés, et seule-

ment 600 000 habitants; est-ce à dire qu'il puisse devenir une autre Allemagne? Le Brésil sans doute pourrait être forcé d'y consentir, mais il a derrière lui les États-Unis du Nord, qui ne permettront pas un attentat contre la doctrine de Monroë, où il est dit que « les continents américains ne doivent plus être désormais considérés comme un domaine propre à la colonisation par aucune puissance européenne ». C'est le dogme sacré de l'indépendance américaine. Il n'est pas vraisemblable que l'Allemagne risque un conflit avec les États-Unis : elle recherche bien plutôt leur amitié.

Cependant les compagnies marchandes de l'Allemagne développent chaque jour leur activité, et renouvellent dans notre temps la grandeur de la Hanse teutonique du moyen âge; on rencontre dans tous les ports du monde les vaisseaux de la *Hamburg-Amerika Linie* ou du *Norddeutscher-Lloyd* de Brême. Jusqu'à présent les produits manufacturés en Allemagne trouvent surtout des débouchés dans les pays du Danube; ce fleuve est la grande artère de l'Europe centrale; il va se perdre dans la mer Noire, mais les voies ferrées qui empruntent sa vallée ont leurs terminus à Constantinople et Salonique et lui font comme un delta commercial sur la mer Méditerranée. Ainsi les marchandises allemandes ont une nombreuse clientèle dans les États des Balkans; au delà elles se répandent sur l'Asie Mineure et le Levant; l'empereur Guillaume II fit, il y a quelques années, à Jérusalem, Damas et Constantinople, un voyage retentissant, qui n'eut pas de grands résultats politiques, qui eut surtout pour but d'y favoriser les intérêts allemands. Par là, l'Allemagne aspire à être une puissance méditerranéenne, quoique la nature et l'histoire ne l'y destinent point. Il n'est pas certain que les peuples des Balkans resteront dans la dépendance économique de l'Allemagne; ils cherchent déjà à se grouper entre eux pour mieux assurer leur liberté commune, et ils voudront sans doute de plus en plus se suffire à eux-mêmes; l'Allemagne y perdrait autant que l'Autriche.

Surtout il semble que le gouvernement allemand ait adopté une sorte de politique musulmane; il est le plus constant



allié de l'Empire ottoman ; l'empereur Guillaume II n'a manifesté aucune émotion à l'occasion des massacres arméniens, et à peine étaient-ils finis qu'il faisait avec l'impératrice une cordiale visite au sultan Abd-ul-Hamid II ; pourtant cela n'empêcha point la Turquie de perdre la Crète, car l'accord des puissances méditerranéennes fut plus fort que l'amitié de l'Allemagne. Le gouvernement de Berlin a aussi manifesté tout d'un coup les sympathies les plus bruyantes pour l'indépendance et l'intégrité du Maroc ; cela n'a pas empêché la conférence d'Algésiras d'y reconnaître les droits supérieurs de la France au point de vue de la police et de la banque. Cette amitié de l'empereur allemand pour les représentants de l'Islam, qui se concilie d'ailleurs avec l'amitié du pape de Rome, est-elle capable de donner aux ambitions allemandes de réelles satisfactions ? Si les pays musulmans ne s'arrachent pas à la décadence à laquelle ils paraissent voués définitivement, il ne semble pas que l'Allemagne puisse y jouer un rôle comparable à celui de la France, de l'Angleterre ou de la Russie, qui du Sahara à la Mongolie les tiennent presque complètement sous leur influence. Et s'ils réussissaient à se régénérer, si par exemple le parti de la Jeune-Turquie y réalisait les réformes que le sultan Abd-ul-Hamid II retarde depuis trente ans, resteraient-ils liés à la politique allemande qui n'a fait jusqu'ici qu'encourager et fortifier le despotisme ? Ils seraient sans doute, comme les peuples chrétiens des Balkans, bien plus préoccupés d'assurer leur indépendance politique et économique que de s'inféoder à la politique allemande. C'est pourquoi la prospérité économique de l'Allemagne dans les pays de la Méditerranée orientale ne sera peut-être pas durable, et encore il lui faudra compter avec la rivalité de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'Italie. Son avenir en ces régions reste douteux, si elle ne trouve pas avec ces quatre puissances un terrain d'entente commerciale.

Quoi qu'il en soit, dans les premières années du xx<sup>e</sup> siècle, les principales puissances coloniales de l'Europe se partagent l'Afrique et la plus grande partie de l'Asie. Mais l'Amérique est presque tout entière indépendante, et on ne peut croire

que l'Europe y reprenne plus d'influence. L'Asie orientale, l'Extrême-Orient, est aussi peuplée, aussi riche, douée d'une aussi remarquable civilisation que l'Europe : elle ne sera pas le terrain de colonisation et d'exploitation que les ambitieux convoitaient déjà.

---

## CHAPITRE XVII

### L'AMÉRIQUE

1. — La constitution des États-Unis.
2. — La formation de « l'Union ».
3. — L'impérialisme aux États-Unis.
4. — L'Amérique latine.

#### I

L'Amérique a commencé dans ces dernières années de se mêler à la politique générale, et ce fut une nouveauté dont l'Europe se montra naturellement émue. Car depuis la proclamation de leur indépendance, les États-Unis avaient mis un siècle à s'organiser, parmi de terribles épreuves, si bien qu'on ne les considérait point comme une grande puissance. Leur avènement à cette haute dignité date de leur victoire sur l'Espagne (1898).

Après le traité de Versailles où l'Angleterre reconnaissait définitivement leur indépendance (1783), les États-Unis traversèrent une période de six années qu'ils appellent « les années critiques ». Car il n'était point facile de donner à une colonie les institutions d'un État libre. Ce fut l'œuvre de quelques hommes d'État qui y montrèrent autant d'habileté et de sagesse qu'ils avaient montré de résolution pendant la guerre : BENJAMIN FRANKLIN qui avait été le représentant de la cause américaine en Europe, JEFFERSON qui avait formulé dès le début les conditions de la rupture avec l'Angleterre et fondé la liberté américaine sur ses bases philosophiques, GEORGE WASHINGTON, qui avait été le vaillant soldat de l'indépendance et qui, la paix venue, se tenait dans une retraite rigoureuse ; il ne manquait pas d'amis qui lui conseillaient de

profiter des circonstances pour s'emparer du pouvoir et fonder une nouvelle dynastie ; s'il n'eût été qu'un Bonaparte, sans doute il en eût tenté l'expérience. Il est bien plus grand pour avoir sacrifié toute ambition personnelle à la liberté et à la véritable grandeur de sa patrie ; il a laissé un nom universellement estimé et un exemple qui, depuis les origines de la République des États-Unis, est demeuré une des garanties essentielles de sa liberté et se dresserait comme un obstacle infranchissable devant les ambitieux. Par là, l'œuvre des grands fondateurs des États-Unis a eu une durée déjà extraordinaire ; elle a été aussitôt conçue d'une façon si parfaite qu'elle n'a pas eu à subir de retouches depuis son inauguration en 1789, et qu'elle est aujourd'hui la constitution la plus ancienne de l'univers, avec la constitution anglaise. Il est vrai que ces illustres Américains bâtissaient sur un terrain neuf et qu'ils n'étaient pas embarrassés de traditions et de préjugés ; mais d'autres, dans des circonstances aussi favorables, n'ont pas eu le même succès.

Avant de s'entendre sur l'organisation définitive du gouvernement, les États-Unis fixèrent les cadres extérieurs de la République. Ce fut l'objet de l'ordonnance territoriale du 13 juillet 1787 ; elle réglait la condition des terres situées au-delà de l'Ohio et des Alleghanys, hors des frontières des treize États primitifs ; elle y traçait des compartiments géométriques dont chacun devait former un État nouveau de l'Union lorsqu'il aurait au moins 60 000 habitants ; elle organisait aussitôt trois États nouveaux, l'Ohio, le Kentucky et le Tennessee, et ainsi la nouvelle République atteignait déjà les Grands Lacs et le Mississipi. L'esclavage y était interdit. Le même système de lotissement pouvait s'étendre au-delà du Mississipi, à travers le Far-West ; ainsi d'avance était préparé l'avenir territorial des États-Unis. Les régions délimitées sur la carte sont appelées *territoires* et ne prennent pas part au gouvernement de l'Union tant que le peuplement n'y est pas suffisant. On établit aussi dès ce moment les règles de l'immigration ; elle fut encouragée de toutes manières et elle fut aussitôt très abondante ; car les guerres où l'Europe fut bouleversée pendant vingt-cinq ans y déterminèrent de



grandes misères et en firent partir un grand nombre de familles; la nation américaine commença de se constituer d'un grand nombre d'éléments variés.

La même année 1787, le 17 septembre, fut votée la constitution politique des États-Unis; elle fut le résultat d'un compromis entre deux partis longtemps inconciliables, les républicains et les fédéralistes. Dès 1781, au moment de la capitulation des Anglais à York-Town, les treize anciennes colonies s'étaient liées par des « articles de confédération », qui créaient entre elles une union militaire et diplomatique, mais en laissant à chacune d'elles une indépendance absolue. Cela pouvait être une cause de faiblesse, et même bientôt de discussions et de morcellement. Cependant les « républicains » ne voulaient pas admettre un autre régime, ils tenaient à la liberté absolue de chaque État, qui, selon eux, devait être une République indépendante; ils se défiaient de tout pouvoir central. Les « fédéralistes » au contraire voulaient fonder un pouvoir fédéral qui donnerait aux États-Unis une réelle unité politique, qui en ferait une nation. La querelle était grave; elle retarda plusieurs années l'établissement de la constitution.

La constitution de 1787 est un type en même temps très souple et très fort de constitution fédérale. Elle respecte et garantit l'autonomie de chaque État par l'institution du Sénat. Il faut se défier à ce sujet d'une comparaison avec le Sénat français, qui n'est guère qu'une seconde Chambre législative; le Sénat des États-Unis est composé seulement de deux sénateurs par État, soit 26 sénateurs à l'origine; il a certes des attributions législatives, il approuve les projets de loi venus de la Chambre des représentants; mais il a aussi quelque action sur le pouvoir exécutif; il contrôle le gouvernement du Président; celui-ci peut se passer de l'avis du Sénat, non pas sans inconvénients; en général l'activité politique du gouvernement américain est le résultat de l'accord entre le Sénat et le Président. Ainsi il y a de la ressemblance entre le Sénat américain et le Sénat romain, comme entre les consuls romains et le Président.

La Chambre des représentants, élue par le suffrage uni-

versel, en proportion de la population, exprime l'unité de l'État, elle est le symbole de la nation. Elle a le pouvoir législatif ; par elle la loi est bien l'expression de la volonté nationale.

Le Président est élu par le suffrage universel à deux degrés ; ainsi il est bien le chef de la nation tout entière ; tous les citoyens des États-Unis nomment des électeurs, en nombre égal à celui des sénateurs et des députés réunis, et ce sont ces électeurs qui élisent le Président et le vice-Président pour une période de quatre ans ; le vice-Président est de droit président du Sénat, et il remplace le Président si celui-ci vient à mourir avant l'expiration de son mandat. Le Président est rééligible, selon la constitution, indéfiniment ; mais Washington, qui fut le premier Président, entrant en fonctions le 4 mars 1789, et qui fut réélu pour continuer ses fonctions, le 4 mars 1793, n'accepta pas une troisième investiture, et depuis son exemple tient lieu de loi, et il est établi qu'un Président n'est rééligible qu'une seule fois. Les élections présidentielles, de quatre ans en quatre ans, sont l'occasion d'une agitation longue et profonde, où la propagande des candidats prend de nos jours les caractères d'une formidable réclame commerciale soutenue à coups de millions par les partis en présence. Les attributions du Président sont très importantes ; il a sur la marche des affaires publiques une influence personnelle considérable ; il choisit librement ses ministres, qui ne sont responsables que devant lui ; cependant il les présente au Sénat, qui leur donne ainsi une sorte de consécration au nom des États qu'il représente. D'ailleurs l'action du pouvoir exécutif est sans cesse contrôlée par le Sénat. Et surtout il ne faut point oublier que les États-Unis sont une confédération de républiques autonomes, que chacune de ces républiques se gouverne à son gré, comme tous ses magistrats, ses gouverneurs, ses assemblées locales, et que par conséquent les pouvoirs administratifs du Président sont étroitement limités ; on ne conçoit pas un Président des États-Unis se servant de son autorité pour exécuter un coup d'État ; il n'a pas de prises sur le pays.

Enfin, on ne dit point assez, en général, le grand rôle

réservé à la *Cour suprême*; elle est composée de magistrats nommés par le Président, toujours sous le contrôle du Sénat, et inamovibles; pendant la durée de son mandat, quatre ans, huit ans au plus, un Président n'a pas le temps de nommer beaucoup de membres de cette Cour, qui ainsi demeure indépendante de son influence. Or elle a une autorité considérable: elle a le droit de veto sur toute loi qui ne serait pas conforme à la constitution, sur tout acte du Président de la République; elle a une telle puissance qu'elle n'a presque jamais eu l'occasion de s'affirmer; sa seule existence est de nature à contenir tout attentat contre les libertés publiques; elle est la sauvegarde suprême, universellement respectée et redoutée, et sans doute elle a contribué à la durée plus que séculaire de la constitution de 1787.

Tout d'abord le parti républicain n'accepta point la constitution, où il voyait une atteinte aux libertés particulières des États; il y eut de longues négociations pour qu'elle fût confirmée successivement par chacun d'eux; il fallut toute l'année 1788 pour obtenir l'adhésion de 10 États sur 13; en février 1789, on procéda aux élections présidentielles, auxquelles tous les États prirent part, ce qui était une première application de la Constitution. Washington fut élu Président; il entra en fonctions le 4 mars; la grande popularité dont il jouissait, venue des services qu'il avait rendus pendant la guerre, plus encore de la réserve où il s'était enfermé depuis, la sagesse et la modération dont il usa dans les fonctions présidentielles, rallièrent tous les partis à la cause de la Constitution.

## II

Les États-Unis n'ont connu depuis 1789 qu'une grave crise intérieure, la crise de la Sécession de 1860 à 1865, où l'Union faillit périr. Elle fut le résultat inévitable de leur formation territoriale, où entrèrent peu à peu des pays qui ne leur étaient pas tous également liés par la race ou par les intérêts.

Ils avaient en effet besoin de grandir. Ils s'étendaient alors jusqu'à la vallée moyenne du Mississippi; mais au-delà leur

expansion était arrêtée par les possessions espagnoles qui s'étendaient jusque vers San-Francisco, et d'autre part par le Canada anglais, dont les limites méridionales n'avaient jamais été déterminées. Les circonstances leur furent presque aussitôt favorables : en 1801, par le traité d'Aranjuez, l'Espagne céda la Louisiane à la France, moyennant l'établissement d'une infante sur le trône d'Étrurie ; Bonaparte, alors premier Consul, pensait fonder dans l'Amérique Centrale, avec les Antilles, Saint-Domingue et la Louisiane, un puissant établissement colonial : c'est une pensée qui devait être reprise par Napoléon III. Mais ce ne fut déjà alors qu'un rêve de quelques semaines ; Saint-Domingue, révoltée par le rétablissement de l'esclavage, échappa à la domination française ; la guerre recommença entre la France et l'Angleterre (1803) ; le premier Consul, craignant de perdre la Louisiane, la vendit aux États-Unis pour trente millions. C'était pour eux une annexion de la plus grande importance ; elle leur donnait une grande étendue de côtes sur le golfe du Mexique, sous un climat tropical, avec les ressources que les nations de l'Europe ne trouvent que dans des colonies lointaines ; mais aussi elle introduisait parmi eux des populations nouvelles, de race latine, de religion catholique, avec leur « institution particulière », l'esclavage, dont il leur semblait qu'elles ne pouvaient pas se passer. C'était déjà le grave problème des rapports du Nord et du Sud, qui devait mettre en péril l'existence même de la République.

Cependant les États-Unis profitaient des interminables guerres où s'épuisait alors l'Europe ; ils attiraient le plus d'immigrants qu'ils pouvaient. Ils pensèrent même en obtenir d'autres bénéfices, et lorsque le blocus continental eut pour un temps fermé l'Europe au commerce de l'Angleterre, ils essayèrent de prendre sa place. L'Angleterre ne le permit pas ; le conflit donna naissance en 1812 à une guerre que les Américains ont appelée la seconde guerre de l'indépendance ; car malgré sa brièveté elle leur fit courir de grands périls. Ils se défendirent avec bonheur à la frontière du Canada, mais leur capitale, Washington, fut enlevée par un coup de main des Anglais, et une nombreuse flotte anglaise



débarqua des troupes à l'embouchure du Mississipi ; le général Jackson les repoussa de la Nouvelle-Orléans et les força à se rembarquer. Cette défaite décida les Anglais à la paix ; d'ailleurs, Napoléon renversé et l'Europe ouverte de nouveau à leurs marchandises, ils ne craignaient plus la concurrence américaine. La paix fut signée à *Gand*, au mois de septembre 1814 : les deux gouvernements en profitèrent pour régler la question de la frontière entre le Canada et les États-Unis, elle fut marquée par une ligne droite, parallèle à l'Équateur, tracée depuis le fond du lac Supérieur jusqu'à la côte du Pacifique ; les tribus indiennes qui circulaient à travers les savanes furent rejetées de part et d'autre de cette frontière ; celles qui passèrent sur le territoire des États-Unis furent parquées dans des « réserves » où la maladie les décima peu à peu au point qu'elles ont aujourd'hui à peu près complètement disparu. Le Far-West, du Mississipi aux Montagnes Rocheuses, s'ouvrait aux entreprises des États-Unis.

En 1819, l'annexion de la Floride assura la jonction de la Louisiane aux États de l'Atlantique. Ce fut un épisode de l'émancipation des colonies espagnoles ; ce fut comme une première épreuve de la guerre de Cuba : sous prétexte que quelques désordres avaient éclaté en Floride et troublaient la sécurité des régions voisines, les États-Unis y envoyèrent des troupes et l'occupèrent ; et, comme le roi d'Espagne perdit d'autre part à peu près tout son empire américain, sauf Cuba et Porto-Rico, il ne réclama point la Floride aux États-Unis. D'ailleurs, aux menaces d'intervention de la Sainte-Alliance, leur président, Monroë, opposa le 2 décembre 1823, dans un message annuel aux Chambres ; les déclarations qui sont devenues célèbres sous le nom de *doctrine de Monroë* : « Les continents américains, par la position libre et indépendante qu'ils ont assumée et maintenue, ne doivent plus être désormais considérés comme un domaine propre à la colonisation par aucune puissance européenne. Nous devons à la bonne foi et aux relations amicales existant entre les États-Unis et les puissances européennes, de déclarer que nous considérerons à l'avenir toute

tentative de leur part pour étendre leur système politique à quelque portion de cet hémisphère comme dangereuse pour notre paix et notre sécurité. Quant aux gouvernements qui ont déclaré et maintenu leur indépendance, nous ne pourrions regarder toute intervention d'une puissance européenne, ayant pour objet soit d'obtenir leur soumission, soit d'exercer



une action sur leur destinée, autrement que comme la manifestation d'une disposition hostile à l'égard des États-Unis. » La Sainte-Alliance n'intervint pas ; les anciennes colonies espagnoles devinrent des Républiques indépendantes, et les États-Unis s'enorgueillissaient de leur grandeur et de leur prospérité croissante ; ils opposaient la jeune Amérique à la vieille Europe, la terre de la liberté à la terre du despotisme.

Leur formation territoriale fut achevée quelques années plus tard, à la suite de l'annexion du Texas. En 1845, le Texas, qui faisait partie de la République du Mexique, poussé par cet instinct de séparatisme qui a dissous l'ancien empire

espagnol en une poussière de républiques. proclama son indépendance ; menacé par le gouvernement de Mexico, il demanda à faire partie des États-Unis ; ils n'y consentirent point d'abord ; mais sur la nouvelle que l'Angleterre offrait son concours au Texas et songeait à l'annexer, ils votèrent son admission dans l'Union. Le Mexique envoya des troupes contre le Texas, dans la vallée frontière du Rio Grande del Norte ; les États-Unis défendirent victorieusement le Texas, envoyèrent une autre armée à Vera-Cruz, envahirent le Mexique, prirent Mexico et forcèrent les vaincus à signer le traité de *Guadalupe-Hidalgo*, le 2 février 1848 : le Mexique cédait, non seulement le Texas, mais encore le Nouveau-Mexique et la Californie continentale avec San-Francisco ; la frontière méridionale des États-Unis était enfin fixée à la ligne qu'elle devait garder depuis.

Mais ces derniers événements où ils atteignaient leurs limites définitives déterminèrent la crise qui était latente dans leur constitution intérieure. Dès lors en effet, avec les immenses annexions qu'ils venaient de faire, les États de race latine et de régime esclavagiste étaient très nombreux dans la République ; ils en modifiaient le caractère primitif ; ils en corrompaient les institutions libérales. Ce danger apparut au lendemain même du traité de *Guadalupe-Hidalgo* ; à la Chambre des représentants, un député, nommé Wilmot, proposa de décréter qu'on n'admettrait plus dans la Confédération aucun État à esclaves ; le *Wilmot proviso* ne fut pas voté ; mais il fut l'origine d'une agitation qui alla croissant pendant plus d'une dizaine d'années.

Ce fut le moment le plus grave de l'histoire des États-Unis. La question esclavagiste était une question morale : le célèbre roman de M<sup>me</sup> BEECHER-STOWE, *la Case de l'Oncle Tom*, excita dans le monde entier la pitié pour les esclaves et fut un des épisodes les plus remarquables de la grande croisade qui se menait partout en faveur de l'abolition. Mais elle était surtout aux États-Unis une question politique : en vérité il y avait là en présence deux nationalités, dans le temps où l'Europe était bouleversée, et toute transformée par les applications du principe des nationalités ; il y avait surtout au

Nord des Anglo-Saxons de religion protestante, puritains en partie; au Sud, des Latins, de religion catholique, élevés dans les maximes de la monarchie absolue; il y avait au Nord des États industriels, qui jeunes encore avaient besoin de tarifs protecteurs contre la concurrence étrangère; au Sud des États agricoles, producteurs de coton, de canne à sucre, de tabac, qui avaient besoin du libre échange pour l'exportation fructueuse de leurs récoltes. La question de l'esclavage exaspérait ces divergences en haines nationales : il était naturel que le Nord et le Sud formassent deux Républiques distinctes, il y eut des raisons beaucoup moins sérieuses au séparatisme des Républiques, toutes latines, de l'Amérique du Sud. Mais ainsi que seraient devenus les États-Unis ? On mesurera par là l'importance du rôle politique joué par ABRAHAM LINCOLN.

Il était du Far-West, de l'État d'Illinois, et son élection à la présidence en novembre 1860 fut l'avènement de ces régions lointaines aux premières charges de la République. Mais il était connu pour ses opinions abolitionnistes, et son élection parut être une déclaration de guerre aux États à esclaves. Ils la relevèrent aussitôt. Ils se réunirent en une Convention particulière à Montgomery; ils proclamèrent la « Sécession » ou la séparation; ils formèrent une autre Confédération qui eut pour capitale Richmond, capitale de la Virginie, la plus vieille des colonies anglaises d'autrefois; ils portèrent à la présidence de leur République Jefferson Davis. Lincoln fit face à cette situation redoutable avec une clairvoyance admirable et le plus beau courage; il déclara qu'il ne permettrait pas la sécession, et il annonça la formule de sa présidence : « Union et abolition. » La guerre qui commençait avait donc un double but, la liberté des esclaves, et l'intégrité des États-Unis.

Elle fut longue et sanglante; de 1861 à 1865, elle déchira la République; il y eut surtout d'atroces combats dans le pays qui s'étend entre Richmond et Washington. Mais après quatre ans de lutte, à la fin de 1864, les amis de Lincoln lui conseillèrent de céder un peu, de sauver l'Union en renonçant à l'abolition, de garder la République dans son ancienne con-



dition, en laissant aux États du Sud leur « institution particulière » ; c'était la politique de l'opportunisme, « the Union as it was », l'union comme elle était. Lincoln n'y consentit point ; il se présenta pour une nouvelle élection à la Présidence : « On ne change pas les chevaux, disait-il, quand on est au milieu de la rivière. » Il fut réélu, et ce fut comme le signal de la victoire ; il inaugura le 4 mars 1865 son second mandat présidentiel ; le 9 avril suivant, les dernières troupes du Sud capitulèrent ; le 14 avril, un fanatique tua Lincoln au théâtre d'un coup de pistolet. Sa mort ne changea rien aux événements ; il avait fini son œuvre ; il avait sauvé l'Union ; on a pu le rapprocher de Washington et l'appeler le second fondateur de la République ; on transporta son corps dans son pays de l'Illinois, et sur tout le parcours qui fut long, les populations se pressaient et déjà elles comprenaient tout le sens du rôle joué par le grand disparu ; la terrible guerre civile qui venait de se terminer avait été comme l'épreuve où tous les peuples des États-Unis, du Sud au Nord, avaient pris conscience de leurs intérêts communs et du besoin qu'ils avaient de rester unis pour être forts. L'esclavage disparut, et la République n'en fut pas moins grande ; mais aussi elle ne fut plus seulement une confédération de peuples variés, elle fut désormais une nation, aussi unie que celle que Washington et Jefferson avaient fondée, mais bien plus puissante, une des grandes nations du monde. Ce sont là les sources profondes de sa prospérité et de son ambition.

### III

Depuis 1865, les États-Unis ont joué jusqu'à nos jours d'une longue période de calme et de prospérité. Comme les autres pays du monde, ils ne sont plus troublés que par les questions sociales, c'est-à-dire par le problème universel de la répartition de la richesse. C'est le résultat naturel du développement de leur industrie et de leur commerce. Dès lors, la société américaine se trouve partagée aussi en deux grandes classes dont les intérêts ne sont pas harmonieux, les capitalistes et les travailleurs. C'est la raison de la for-

mation des deux partis politiques qui aujourd'hui se disputent l'avantage devant les électeurs. On les appelle les républicains et les démocrates ; les termes ne sont pas clairs et doivent être définis : les républicains sont depuis plusieurs années les maîtres de l'État par les principales fonctions officielles et notamment par la présidence de la République ; ils s'appuient sur les grandes compagnies industrielles ou marchandes ; ils encouragent les entreprises extérieures sur Cuba, sur Panama, sur l'Océan Pacifique pour étendre leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices ; ils représentent l'impérialisme américain ; par les grandes banques des villes de l'Est, de New-York, de Philadelphie, ils détiennent la plus grande partie de la fortune publique, ils sont les maîtres du marché de l'argent ; ils ont essayé maintes fois de constituer de gigantesques *trusts*, c'est-à-dire de grouper toutes les entreprises de même nature, exploitation du pétrole, commerce du blé, transports transatlantiques, de façon à s'en assurer le monopole et à fixer à leur gré le prix de toutes denrées ; il y a en particulier quelques milliardaires, riches banquiers, propriétaires de grandes lignes de chemins de fer, de mines de pétrole, d'aciéries, qui tiennent à leur merci la prospérité de la République ; ainsi le parti républicain est devenu le parti des grandes affaires, il gouverne l'État par l'argent. Il est facile de comprendre d'après cela ce qu'est le parti démocrate ; il est le parti de tous ceux qui souffrent de ce régime ; on l'appelle quelquefois le parti populiste. Il y a aux États-Unis des masses ouvrières bien organisées ; les trade-unions n'y ont jamais été aussi puissantes qu'en Angleterre ; elles se sont de bonne heure absorbées dans une grande confédération, celle des *Chevaliers du travail* ; ils sont aujourd'hui près de 3 millions ; ils ont des assemblées locales où tous les métiers sont représentés par des mandataires élus, des assemblées de métiers qui groupent les mêmes travailleurs de toute une région ; ils ont des assurances mutuelles contre les accidents, les maladies, la vieillesse, le chômage ; ils appliquent à la production et à la consommation les principes coopératifs ; ils forcent ainsi les employeurs à

compter avec eux, et ils ont obtenu des salaires qui leur font une certaine aisance. Ils ont d'ailleurs un programme économique hardi, autour duquel ils font une active propagande ; ils veulent que la terre soit aux cultivateurs et non à des compagnies qui exploitent les cultivateurs ; ils veulent l'arbitrage obligatoire entre les employeurs et les employés, l'impôt sur le revenu, la reprise des chemins de fer aux compagnies, la limitation de la journée de travail à huit heures, c'est-à-dire quelques-uns des articles du socialisme européen. Au reste ils font leurs affaires eux-mêmes ; ils se défient des avocats et des politiciens ; ils ne recherchent pas les fonctions publiques ; ils n'ont pas encore pris part aux luttes électorales ; néanmoins, par le seul développement de leurs idées, ils sont les alliés naturels du parti démocrate. Pour échapper à la domination de l'État, devenu une sorte de ploutocratie fortement centralisée, les démocrates veulent une certaine décentralisation, c'est à-dire une liberté plus grande pour chaque État, car ils sont les maîtres dans quelques États de l'Ouest, du Centre et du Sud, et ils y seraient plus à l'aise pour réaliser leurs doctrines libérales ; ils espèrent conquérir la République État par État sur les républicains. En somme, l'ancienne rivalité du Nord et du Sud, qui était surtout fondée sur une question de races, se retrouve dans la rivalité de l'Ouest et de l'Est, avec des caractères économiques semblables ; on pourrait reconnaître des héritiers des Sudistes dans beaucoup des démocrates d'aujourd'hui.

Cela jusqu'ici n'a pas arrêté la grande prospérité des États-Unis, qui fut depuis quarante ans la conséquence de la consolidation de « l'Union ». Les ruines de la guerre civile furent rapidement réparées. Une nouvelle immigration se porta dans les terres de l'Ouest et du Sud ; pourtant la question des races est encore délicate, par la faute des mœurs, sinon des lois. Les États-Unis ont aboli l'esclavage ; ils ont conservé à l'égard des nègres des antipathies singulières ; il y a de continuel et graves conflits dans les États du Sud entre les Noirs et les Blancs ; il arrive aux Noirs d'être grossiers et brutaux ; mais les Blancs sont souvent durs et

presque toujours méprisants ; ils fuient tous rapports cordiaux avec les Noirs. Et la population des nègres est de plus en plus nombreuse, notamment sur les bords du Mississipi inférieur et dans la Floride ou la Caroline du Sud ; on ne pourra pas les faire disparaître comme les Peaux-Rouges ; il serait donc plus sage, même en dehors de toute question d'humanité, de leur reconnaître les mêmes droits qu'aux autres citoyens de la République. Les Américains ne sont pas beaucoup plus tolérants à l'égard des Jaunes ; il y a de nombreux Chinois dans les États du Pacifique, notamment en Californie ; le *Chinese act* a interdit l'immigration de nouveaux Célestes ; voici que les Japonais ne sont pas mieux accueillis ; on leur refuse le traitement accordé aux autres étrangers de race blanche ; on n'accepte pas leurs enfants dans les écoles de San-Francisco. Cette situation peut produire des conflits ; elle ne manque pas de gravité à tous points de vue ; l'énorme densité de la population au Japon et en Chine produit une émigration correspondante qui se porte sur toutes les terres voisines ; il sera difficile de l'écartier des côtes du continent américain, et l'intervention de cette main-d'œuvre nouvelle, les Jaunes vivant de peu, aurait pour conséquence d'abaisser considérablement les salaires et ainsi d'aggraver la question sociale. C'est le résultat de la situation géographique de l'Amérique : entre l'Afrique noire et l'Asie jaune elle sera sans doute longtemps troublée par la question des races.

Cependant elle poursuit avec une grande activité l'exploitation de toutes ses ressources naturelles. La charrue mord de plus en plus sur la prairie, entre le Mississipi et les Montagnes Rocheuses. Saint-Louis est le plus important marché à blé qu'il y ait au monde. Chicago a aujourd'hui plus d'un million d'habitants, et fait un immense commerce de peaux et de viandes. La houille et le pétrole sont abondants dans les Alleghans, et alimentent une industrie très remarquable, dans les cuirs, dans les machines de toutes sortes, machines à écrire, machines à coudre, machines agricoles notamment. Des savants américains, EDISON, GRAHAM BELL, ont inventé le phonographe, le téléphone, assurent à leur



patrie une sorte de prépondérance en matière d'industrie électrique. Les Expositions universelles de Philadelphie, de Chicago, de Saint-Louis, ont manifesté la grande puissance économique des États-Unis. Les lettres anglaises, avec FENIMORE COOPER, et le grand poète TENNYSON, ont même commencé de trouver en Amérique des voies nouvelles. Ainsi la République des États-Unis a bien tous les caractères et toutes les ressources d'une grande nation, tous les moyens d'un grand rôle.

Elle en a aussi l'ambition. Elle se réserve de plus en plus manifestement l'empire de l'Amérique, et depuis l'affirmation de la doctrine de Monroë, elle n'a pas manqué une occasion d'en écarter l'Europe. Il ne semble pas qu'elle affirme des prétentions sur le Canada; depuis 1867, il se gouverne d'une façon à peu près indépendante et n'a pas à envier les libertés du pays voisin; l'élément français, qui y est toujours puissant, lui donne une originalité qui se perdrait dans l'immensité des États-Unis, et il réussira peut-être à conserver au Dominion ses caractères nationaux. C'est surtout aux dépens de l'ancienne Amérique espagnole que s'exerce l'impérialisme américain; elle a vécu longtemps sous le régime du despotisme et de l'intolérance; elle s'habitue mal à la pratique de la liberté; elle ne cesse de se déchirer en querelles intestines; elle est une proie peut-être réservée aux Anglo-Saxons du Nord; en tous cas ils l'enveloppent de leurs entreprises; ils l'attirent à eux par des promesses, par des caresses; ils la pénètrent déjà en bien des points. En 1863, des querelles entre les catholiques et les libéraux du Mexique, suivies d'une longue guerre civile, y attirèrent une intervention de l'Espagne, de l'Angleterre et de la France: les deux premières obtinrent les indemnités qu'elles demandaient au nom de leurs nationaux qui avaient souffert des désordres; la France ne s'en contenta pas, et Napoléon III voulut profiter de l'occasion pour fonder un puissant empire latin dans l'Amérique centrale; peut-être espérait-il y attirer les États latins du Sud des États-Unis qui se débattaient contre ceux du Nord, et contenir ainsi l'expansion de la race anglo-saxonne. Mais les Mexicains défendirent leur indépen-

dance comme des Espagnols ; les États-Unis triomphèrent en 1865 des tentatives de sécession ; tout aussitôt ils appliquèrent à la France la doctrine de Monroë, et sommèrent Napoléon III de rappeler ses troupes ; il lui fallut subir cette humiliation à cause de la gravité des événements qui se produisaient alors en Europe ; l'empereur qu'il avait donné aux Mexicains, Maximilien d'Autriche, fut pris par eux et fusillé.

Puis, par suite du développement des intérêts économiques, la doctrine de Monroë prit une forme nouvelle, car elle s'est montrée capable des applications les plus variées. Elle devint une sorte de blocus continental contre les produits industriels de l'Europe, et les États-Unis ne sont point éloignés de la pensée d'étendre ce blocus à toutes les côtes du Nouveau Monde. En 1890, sur la proposition du député MAC-KINLEY, ils ont voté contre les marchandises européennes entrant dans leurs ports des droits presque prohibitifs puisqu'ils sont le plus souvent égaux à leur valeur sur facture : un tableau de MILLET, acheté à Paris un million, devait payer autant pour entrer aux États-Unis. Du moins ces tarifs ont protégé l'industrie américaine, car l'Europe, divisée en plusieurs nations rivales, ne peut pas user de représailles ; aussi exportent-ils beaucoup plus qu'ils n'importent : en 1905, sur un commerce général de 14 milliards de francs, ils avaient 6 milliards d'importation et 8 milliards d'exportation. Ils se placent dès maintenant parmi les plus grandes puissances économiques du monde, à peu près au niveau de l'Allemagne.

Leur dernière intervention à Cuba a eu aussi des caractères économiques ; elle fut la principale manifestation de la politique extérieure du parti républicain : Cuba étant l'un des principaux marchés de la canne à sucre, les grands raffineurs américains voulurent en disposer ; car il ne conviendrait point de croire que les États-Unis ont été surtout préoccupés de donner à Cuba et aux Philippines les bienfaits de la liberté. La guerre hispano-américaine de 1898 fut courte et décisive ; les flottes espagnoles furent toutes détruites, l'une à Cavite, dans la baie de Manille, l'autre à Santiago de Cuba ; par le traité de *Paris* (déc. 1898), qui fut ménagé par

la médiation française, l'Espagne renonça à peu près à tout ce qui lui restait de colonies : Cuba, Porto-Rico, les Philippines. Les Philippines espérèrent rester indépendantes ; elles formèrent une République qui eut pour chef AGUINALDO : il tomba dans un guet-apens des troupes américaines, et les États-Unis gardèrent le pays, car il leur assure une position avantageuse devant les côtes de la Chine méridionale. Porto-Rico vient d'être admis au rang des États de l'Union. La situation de Cuba est plus délicate : les États-Unis en ont d'abord fait une République autonome, sous leur protectorat mal dissimulé. Des désordres s'y étant produits en 1906, sans qu'on puisse prétendre qu'ils y aient contribué, le président Palma parut incapable de les réprimer ; ils y envoyèrent donc des troupes et y établirent comme gouverneur un de leurs principaux fonctionnaires : en ce moment, Cuba est donc en droit une République autonome, gouvernée en fait par un représentant des États-Unis. Ils y sont obligés à beaucoup de précautions diplomatiques ; car il ne faudrait pas indisposer les autres États latins du voisinage, comme le Mexique ; il ne faudrait pas susciter dans l'Amérique latine en général un sentiment de défiance à l'égard des États-Unis ; ce serait peut-être la décider à l'union, et elle serait alors difficile à dominer.

## IV

L'Amérique latine en effet a tous les éléments nécessaires pour former une puissante unité nationale ; elle a 55 millions d'habitants de même race et de même langue ; elle a autant de ressources que les États-Unis, de zone tropicale ou de zone tempérée ; elle devrait avoir une égale prospérité si elle savait se gouverner, s'arracher à toutes les petites querelles particularistes où elle s'épuise. La longue durée de la domination espagnole semble avoir compromis à jamais son éducation politique ; elle continue de ressembler trop à son ancienne métropole.

Pourtant, lorsqu'elle entreprit de s'émanciper, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, elle suivait l'exemple que venaient

de lui donner les États-Unis ; elle profita de l'établissement de la domination napoléonienne en Espagne pour se révolter ; et, comme après la chute de Napoléon, Ferdinand VII continua de la traiter selon les maximes antérieures, elle maintint contre lui aussi ses prétentions à l'indépendance. Elle y fut aidée par la révolution qui éclata en Espagne en 1820 et qui arrêta tout envoi de troupes au-delà de l'Atlantique, par la protection des États-Unis qui proclamèrent alors la doctrine de Monroë, par l'appui discret de l'Angleterre qui pensait y trouver du profit pour son commerce. L'œuvre de la délivrance fut surtout dirigée par SIMON BOLIVAR qui fonda la République de Colombie, puis celles du Pérou et de la Bolivie, pendant que SAINT-MARTIN fondait la République Argentine et celle du Chili. Bolivar comprit aussitôt la nécessité de l'union ; et il réunit en 1825 le *Congrès de Panama* pour tâcher d'y constituer les États-Unis de l'Amérique latine ; il y convoqua même les États-Unis de l'Amérique du Nord, dans la généreuse pensée de faire de l'Amérique tout entière une vaste République. Les États-Unis déclinèrent l'invitation ; ils étaient encore peu peuplés et ne voulaient pas risquer de se perdre dans la masse plus considérable de l'Amérique latine. Le Congrès de Panama, quoique seulement composé de Latins, ne réalisa pas l'ambition de Bolivar ; il ne manifesta que les tendances les plus divergentes, les jalousies les plus violentes ; sous prétexte que la fièvre jaune en rendait le séjour impossible, les membres de ce Congrès panaméricain se séparèrent sans avoir rien fait, et Bolivar mourut bientôt après, désespéré : il ne prévoyait que trop ce qui allait se passer. La Colombie elle-même, sa patrie, se partagea en trois républiques : la Colombie, le Venezuela et l'Equateur ; l'Amérique Centrale, peuplée en tout de 2 à 3 millions d'habitants, ne put pas demeurer unie en un seul État ; elle en forma cinq ; Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua, et Costa-Rica, et ils sont rarement d'accord, et de nos jours une sixième république vient de s'y former aux dépens de la Colombie, la République de Panama.

Ces malheureuses républiques, de même sang pourtant,



ne se sont guère rapprochées jusqu'ici que pour se battre, et ce sont comme des guerres civiles. Leurs frontières sont à peu près fixées dans le voisinage des côtes, mais dans les régions de l'intérieur, dont le levé géographique est encore assez rudimentaire, il n'y a partout que territoires contestés ; dans l'Amérique du Sud, notamment, il est impossible d'indiquer des frontières précises pour aucun État sans susciter les protestations d'un autre. Ces querelles sont de riches sources de guerres : ainsi en 1864, le Paraguay revendiquait le territoire des Missions — anciennement colonisé par des Jésuites — aux frontières du Brésil et de la République Argentine ; le Brésil, la République Argentine, l'Uruguay par surcroît, lui tombèrent dessus, lui firent une guerre de six ans (1864-1870), si atroce qu'elle ne cessa que lorsque presque toute la population mâle du Paraguay y eût péri. En 1883, le Chili disputait au Pérou et à la Bolivie les riches mines de cuivre de la province d'Atacama qui se trouvaient sur leurs frontières communes ; ce fut la guerre du Pacifique ; le Chili l'emporta, annexa les provinces qu'il convoitait. La frontière entre le Chili et la République Argentine est fort mal déterminée à travers les plateaux de la Cordillère des Andes ; elle se confond en général avec la ligne de partage des eaux ; mais il y a là-haut une zone indécise, couverte de lacs, qu'un coup de pioche, habile ou involontaire, fait passer d'un versant à l'autre ; des ingénieurs argentins ayant généralisé ce système, le Chili faillit se fâcher ; il fallut un arbitrage du roi d'Angleterre pour résoudre le conflit.

Et cela marquait un grand progrès ; combien il faudrait d'arbitrages pour apaiser les discussions intérieures, à peu près dans chaque État ! Car la guerre civile est à l'état endémique dans presque toutes ces Républiques. Parfois il suffit d'un général mécontent — et il y a beaucoup de généraux en Amérique, — pour créer un parti et renverser le gouvernement, en attendant qu'un autre général, ou un capitaine, exprime à son tour de la même façon le même mécontentement. A part ces faits individuels, d'ailleurs nombreux, il y a généralement, dans chacune de ces Républiques, deux partis en présence, l'un qui est au pouvoir, et l'autre qui y

sera : le parti centraliste, qui est le plus souvent un parti autoritaire, appuyé sur le clergé catholique, ennemi des libertés locales ; — et le parti fédéraliste, qui a le plus souvent des idées relativement libérales, et qui les exprime par des tendances particularistes. Or, s'il est possible de distinguer quelques traits généraux dans un pareil chaos, il semble que le parti fédéraliste l'emporte peu à peu sur le parti adverse ; la plupart des Républiques ont pris la forme fédérative, du moins les principales : le Chili est une République « une et indivisible », mais la République Argentine, le Brésil, le Mexique sont des républiques fédérales ; elles s'inspirent sans doute, de loin, de l'exemple des États-Unis du Nord.

Ce sont ces querelles qui expliquent l'impuissance industrielle et intellectuelle de l'Amérique latine ; elle a de merveilleuses ressources agricoles et minières ; elle les exploite encore mal, et, en général, avec des capitaux et des ingénieurs européens ; elle est toujours, au point de vue économique, sous la tutelle de l'Europe ; elle essaie parfois de s'en défaire, comptant sur la doctrine de Monroë, et les États-Unis en effet ne manquent pas l'occasion d'offrir ou d'imposer leur médiation, en sorte qu'ils en viennent à exercer un véritable protectorat, par exemple, sur les États de l'Amérique centrale, comme le Venezuela ou comme les Républiques de Saint-Domingue.

Est-ce la voie d'une suprématie plus réelle des États-Unis anglo-saxons sur l'Amérique latine ? Supportera-t-elle cette autre discipline, après s'être montrée incapable de toute discipline ? En 1880, les États-Unis convoquèrent à Washington un congrès de toute l'Amérique, afin d'étudier la création d'une union douanière ; on ne s'entendit point : les États latins craignirent, s'ils s'enfermaient dans les mêmes barrières que les États-Unis du Nord, d'être étouffés par leur supériorité industrielle, commerciale et financière ; peut-être devinaient-ils aussi sous cette union douanière les ambitions impérialistes de leurs redoutables protecteurs. En 1906, ceux-ci ont essayé un procédé plus discret ; ce fut l'objet d'un congrès tenu à Rio-de-Janeiro, cela seul devant

être agréable à l'amour-propre des Américains du Sud ; il y fut question de conventions d'arbitrage entre tous les États américains, de traités de commerce où se balanceraient harmonieusement les intérêts respectifs : il ne semble pas qu'il en soit sorti rien de précis. L'avenir dira le succès de ces efforts constants faits par les États-Unis pour entraîner l'Amérique latine dans leur orbite.

Ils y rencontreront apparemment des obstacles. Leur établissement dans l'Amérique Centrale n'est pas des plus aisés. La question de Cuba n'est pas résolue. Ils ont racheté à la Compagnie française de *Panama* la propriété du canal à construire ; l'achèvement en sera plus long qu'ils ne le croyaient d'abord, et, en attendant, leurs côtes du Pacifique sont mal accessibles à leur marine ; ainsi ils n'ont pas encore trouvé leur propre équilibre entre les deux Océans. De plus, il n'est pas certain que l'Amérique latine se rangera docilement sous leur joug ; les Latins ont un amour-propre très délicat et un esprit d'indépendance qui est prouvé par leur impuissance même à s'unir. Ils ne seront peut-être pas toujours incapables de s'organiser par leur seul effort : le Chili, la République Argentine sont actuellement dans une voie d'incontestable prospérité ; ils ont de nombreux chemins de fer, même un transandin, et ils commencent à exploiter leurs mines, les grandes ressources de la Pampa. Le Brésil est encore troublé par quelques querelles régionales, notamment par l'opposition de l'Amazonie au gouvernement central ; mais il développe aussi beaucoup sa fortune par le commerce du café et du sucre. Le Mexique notamment, le plus proche des États-Unis, prend modèle sur eux, mais ne se laisse pas absorber par eux ; après une longue période de guerres civiles, environ cinquante ans, il entra en 1884, sous la présidence de M. PORFIRIO DIAZ à qui ses concitoyens ont toujours depuis lors laissé le pouvoir exécutif, dans une période remarquablement tranquille et laborieuse ; il est sillonné d'un grand nombre de voies ferrées, du golfe du Mexique à l'Océan Pacifique ; il fait un commerce actif de minerais, mais plutôt de canne à sucre, cacao, café, tabac, épices ; sa population croît normalement, elle est aujour-

d'hui de 14 millions d'habitants : elle était de 8 à 9 millions en 1870 ; en dix ans, de 1894 à 1904, son commerce a plus que doublé, il est aujourd'hui de près d'un milliard. C'est qu'il jouit d'une tranquillité parfaite ; par là il est un exemple pour les autres Républiques de l'Amérique latine ; il est du moins la preuve que les Latins de l'Amérique sont capables de s'organiser dans la liberté : ce serait la condition de l'équilibre du Nouveau Monde, une des conditions de l'équilibre du monde.

---



## CHAPITRE XVIII

### LES JAUNES. — CHINE ET JAPON

1. — Les Européens en Extrême-Orient.
2. — La Restauration impériale au Japon.
3. — Le « dépeçement » de la Chine.
4. — La Russie et le Japon.

#### I

Jusqu'ici les peuples de race jaune n'ont pas contribué à l'évolution générale de la civilisation autant que les Blancs ; ils représentent une population à peu près égale, une civilisation aussi ancienne et à certains égards aussi remarquable ; mais, peut-être par la nature du climat qui leur assure de suffisantes ressources, ou par la naturelle modération de leurs goûts, ou par la loi de résignation que leur enseigna le bouddhisme, lui-même manifestation religieuse de leur caractère et de leur climat, ils sont demeurés depuis la plus haute antiquité repliés sur eux-mêmes, hostiles et méprisants à l'endroit de toute influence extérieure, soucieux surtout qu'on leur laissât la paix. Mais voici que les Européens, après les avoir longtemps presque tout à fait ignorés, après avoir pendant des siècles désigné l'Extrême-Orient sous le terme assez vague de « pays de la soie », les assiègent de tous côtés, par le Nord et par le Sud, en forcent les barrières, les arrachent à leur isolement séculaire. C'est assurément un des moments les plus graves de l'histoire générale que celui de ce contact entre les deux plus puissantes races, presque les deux moitiés de l'humanité.

Il fallait le grand développement scientifique et économique du temps présent pour porter les Européens jusqu'en

Extrême-Orient. Ils en étaient séparés par de hautes barrières physiques, par les montagnes de l'Asie Centrale qui sont les plus élevées et les plus infranchissables du monde ; c'est sans doute la raison principale de la si longue ignorance où les Jaunes et les Blancs étaient restés les uns des autres. Il y eut dès le moyen âge de hardis voyageurs, des Blancs, pour essayer de joindre ces deux extrémités de l'Ancien Continent ; MARCO POLO fut le plus illustre ; il fut longtemps au service d'un empereur de Péking, et fut chargé par lui de conduire en Perse une princesse mongole fiancée à un prince de ce pays ; ce lui fut une occasion agréable de rentrer en Europe, à Venise sa patrie, les poches pleines de rubis et d'émeraudes, la tête pleine de merveilleux récits. C'était au temps de l'établissement de la domination mongolique en Chine. Car il y eut à travers les siècles de continuel mouvements de peuples entre la Chine et l'Europe ; il y a au cœur de l'ancien monde, en Mongolie, en Perse, en Arabie, des déserts stériles qui inspirèrent à leurs habitants l'envie des trésors des riches vallées voisines. Il est difficile d'identifier les noms des tribus barbares qui dans l'antiquité renversèrent les plus puissants Empires, comme ceux des Pharaons ou des rois d'Assyrie. L'Europe connut mieux les Huns qui parcoururent en un siècle l'Asie et l'Europe et ne s'arrêtèrent qu'au milieu de la Hongrie moderne. D'autres Mongols, ceux du TCHINGUIZ-KHAN, vinrent moins loin vers l'Ouest ; ils bouleversèrent pourtant la Russie et régnèrent sur elle pendant plus de deux siècles ; ils régnèrent aussi sur la Chine. Quelques tribus de cette grande race mongolique, celles des Turcs, s'en détachèrent, et par les pays de la Mésopotamie, de l'Asie Mineure, se convertirent à l'Islam, fondèrent en Europe l'Empire ottoman, s'établirent à Constantinople ; d'autres, Musulmans aussi, sous TIMOUR-LENK (le Boiteux) ou TAMERLAN, s'emparèrent de l'Inde et y fondèrent l'Empire des Grands Mogols ; par eux l'Islam pénétra en Chine, dans les hautes terres du Sud-Ouest, où il est professé par environ trente millions d'hommes. L'immense Empire mongol des Gengiskhanides fut ainsi brisé et, dans le temps où les grands-princes ou tsars de Moscou se délivraient de

la suzeraineté mongolique et « rassemblaient la terre russe », fondant la Russie moderne, une dynastie nationale, celle des Ming, grandissait en Chine et en assurait l'indépendance. Pendant deux siècles, la Chine de nouveau fut heureuse sous ces princes, dont elle a conservé profondément le souvenir ; ce fut le temps de la liberté, des longs cheveux, selon la mode des anciens. Ce fut un temps trop court pour elle. Au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, elle fut de nouveau victime d'une invasion mongolique, celle des Mandchous, sous la dynastie des Tsing ; ils furent assez vite maîtres de Péking ; les Ming essayèrent de défendre la ligne du Hoang-ho ; ils en furent délogés, et, comme si la nature aussi voulait les accabler, le Hoang-Ho déborda en une première inondation qui fit des centaines de milliers de victimes (1641). L'invasion des Mandchous n'en fut pas arrêtée ; toute la Chine leur fut soumise, et ils lui imposèrent, en signe de vasselage, leur laide coutume de la tête rasée et de la longue queue de cheveux nattés ; elle est restée depuis au pouvoir des envahisseurs mandchous. Le bon peuple de Chine se courba sous le joug, se remit au labourage, à la culture du mûrier et de son ver, poussa la charrue toujours plus loin vers l'Ouest, sur les pentes de la montagne : c'est sa manière d'invasion.

Le Japon, à travers les siècles du moyen âge, avait souffert d'autres désordres. Son empereur ou *mikado* se rattachait à la descendance des dieux créateurs, selon une généalogie certaine au point de vue historique jusqu'à l'empereur ZIMMU (660-585 avant J.-C.), et non moins certaine dans la foi des Japonais, jusqu'à la déesse du Soleil : une pareille origine assurait au mikado une telle vénération de ses sujets qu'en sa présence ils n'osaient lever le regard sur lui, et qu'aussi ils ne permettaient point qu'il se mêlât aux vilaines besognes du gouvernement temporel ; en sorte qu'il vivait très retiré, dans des appartements secrets, derrière des portes cadenasées, au fond du temple de Kioto, au pied de la sainte montagne du Fousi-Yama, colonne du ciel, sous la dépendance du *Shogoun*, espèce de maire du palais, cependant que les plus puissants seigneurs du pays, ou *daimios*, se disputaient la réalité du pouvoir. Il en résulta de continuels désordres, des

guerres civiles répétées, qui retardèrent le développement de la civilisation japonaise, mais qui furent précieux aux ambitieux; ce fut le temps béni des guerriers et surtout des *samouraïs* aux deux sabres, vaillants chevaliers, hardis au combat, fiers devant la mort, très délicats sur le chapitre de l'honneur auquel ils sacrifiaient volontiers leur vie, classe essentiellement militaire, dont le Japon moderne tient quelques-unes de ses plus remarquables qualités.

Mais « ces temps de troubles », comme disent les Japonais, aussi bien que les invasions qui bouleversaient la Chine, interdisaient aux Jaunes toute politique d'expansion, et ce fut l'Europe, d'esprit plus actif, d'ambition plus entreprenante, qui vint à eux. Christophe Colomb, lorsqu'il découvrit l'Amérique, pensait être aux extrémités orientales de l'Asie; il voulait la conversion de ses peuples au christianisme, afin de prendre à revers et d'écraser les infidèles musulmans. Ce fut la route suivie par Vasco de Gama qui conduisit au xvi<sup>e</sup> siècle les Européens dans les mers de Chine; les Portugais eurent de bonne heure à l'égard des populations jaunes les ambitions religieuses de Colomb. En 1553, ils fondaient un établissement à *Macao*, à l'entrée de la rivière de Canton. A la même date, FRANÇOIS-XAVIER arrivait au Japon sur un bateau portugais; il y fut bien accueilli par le peuple qui souffrait des guerres civiles, qui fut heureux d'être consolé de sa misère par l'espérance d'une autre vie, qui vit dans le christianisme une secte du bouddhisme; trente ans après, en 1580, il y avait au Japon 150 000 chrétiens répartis entre 200 églises; trois puissants seigneurs du pays se rendirent alors en pèlerinage auprès du pape Grégoire XIII, tout ému de cette nouvelle conquête du Christ.

Mais les chefs japonais voulaient aussi profiter de ces pieuses circonstances pour surprendre les secrets de la force des Européens; ils demandèrent des armes aux Portugais, même des vaisseaux, pour tâcher d'en imiter la construction et la manœuvre. Les Portugais ne s'y prêtèrent pas; ils voulaient bien les convertir, non pas les armer, leur enseigner la résignation chrétienne, non pas le moyen de se défendre. De plus, parmi les querelles que les ambitions rivales des



seigneurs japonais ne cessaient d'entretenir au Japon, les chrétiens eurent le malheur de soutenir le parti vaincu qui leur avait promis une conversion générale. Les Hollandais, qui cherchaient à prendre dans l'Extrême-Orient la place des Portugais, qui venaient de s'emparer des îles de la Sonde, desservant de leur mieux leurs rivaux auprès du gouvernement japonais, les accusaient de vouloir s'emparer du Japon. Or à ce moment le Japon enfin fut arraché pour deux siècles à ses dissensions par le triomphe de la famille des TOKOUGAWA, qui fonda à son profit ce qu'on appelle le shôgounat héréditaire d'*Edo*; elle devait garder le pouvoir jusqu'à la Restauration impériale en 1868. Elle l'avait conquis sur ses ennemis malgré l'appui que leur donnaient les chrétiens; et sa victoire fut un désastre pour le christianisme; un grand nombre de chrétiens périrent dans les batailles très sanglantes où les Tokougawa l'emportèrent; les vainqueurs expulsèrent les autres ou les obligèrent à renoncer à leur foi, et défiants dès lors à l'égard de toute action extérieure, ils interdirent à tous les étrangers le séjour du Japon: à peine les Hollandais eurent-ils le droit d'avoir un dépôt de marchandises dans l'îlot de Deshima, devant le port de Nagasaki.

Le Japon s'enferma pour des siècles dans une indépendance jalouse, sous le shôgounat d'*Édo*. Il y jouit de la paix intérieure et d'une incontestable prospérité. Le mikado continua d'être à *Kioto* aussi vénéré et aussi impuissant que jamais. Tout le pays fut divisé en fiefs, dont les seigneurs ou *daïmios* avaient tous pouvoirs administratifs, financiers, judiciaires, sur les diverses classes de la société, les *Samouraïs* ou guerriers, les laboureurs et les artisans, les marchands; et par là le Japon demeura comparable jusqu'à nos jours à l'Europe du moyen âge; mais tous ces *daïmios* furent étroitement soumis à l'autorité absolue du skôgoun, appuyée sur une forte administration centrale, et surtout sur la loi des otages qui obligeait les *daïmios* à séjourner à la capitale, *Édo*, un an sur deux, et à y laisser leurs familles. *Édo*, qui s'appelle aujourd'hui *Tokio*, devint ainsi une grande et belle capitale, le vrai symbole de la nouvelle condition politique

du pays : le Japon, sous des apparences féodales, fut réellement désormais sous le régime d'une forte monarchie héréditaire, et il ressembla plus alors à la France de Richelieu et de Louis XIV qu'à celle de Hugues Capet. Il y développa dans la paix toutes ses qualités nationales; il eut dès ce moment une littérature historique très remarquable, il retrempa sa force aux sources antiques; il entretint pour l'avenir la tradition de la puissance divine personnifiée dans le mikado et cultivée dans le mystère des temples; ce fut pour lui un temps de recueillement et de préparation d'où son originalité devait s'affirmer plus tard avec une extraordinaire puissance.

Les chrétiens tentèrent aussi la conquête religieuse de la Chine, en attendant sa conquête économique ou politique. Les Portugais furent tolérés par les Chinois à Macao, mais ils y reconnurent jusqu'au milieu du xix<sup>e</sup> siècle la suzeraineté de l'empereur de Péking et lui payèrent tribut. Les Jésuites fondèrent dès la fin du xvr<sup>e</sup> siècle des missions dans le pays; ils furent accueillis à Péking même et traités avec une plus grande tolérance que celle de Louis XIV à l'égard des protestants; on leur laissa construire à Péking une cathédrale, le Pé-lang, en face même du palais impérial. Les Franciscains, les Dominicains arrivèrent à leur tour et rivalisèrent de zèle avec les Jésuites; mais ceux-ci tenaient les meilleures places et avaient plus de succès; leurs rivaux leur reprochèrent d'y employer des moyens incorrects, de plier la rigueur de la doctrine catholique à quelque condescendance pour les coutumes chinoises, de tolérer dans leurs cérémonies des rites qui n'étaient pas conformes aux exigences du culte romain. La querelle des rites fut longue; elle se termina par la condamnation des Jésuites, elle eut pour conséquence de compromettre l'avenir de la propagande chrétienne en Chine. La Chine demeura bouddhiste; il semble d'ailleurs, d'après les premiers succès des Jésuites, qu'elle n'était disposée à admettre le christianisme qu'en le conciliant avec ses croyances nationales : il n'y a pas de pays peut-être plus fortement attaché à ses traditions.

Ainsi les premières approches de l'Europe vers les nations

de l'Extrême-Orient avaient des fortunes diverses. Au même moment les Russes, devenus par la Sibérie les voisins de la Chine, signaient avec le gouvernement de Péking le traité de Nertchinsk (1689). Les Chinois entretenaient plus volontiers des relations avec les Russes, qu'ils considéraient toujours un peu comme des vassaux ; par le traité de Nertchinsk, ils leur permettaient le commerce de la caravane à travers la Mongolie, par les douanes de Kiakhta et Maïmatchin ; ce fut désormais la principale route des thés chinois exportés vers l'Europe. A cette occasion, des ambassades furent échangées entre la Russie et Péking, dans lesquelles les Russes ne se refusèrent pas à une sorte de reconnaissance de la suzeraineté chinoise ; ainsi le 20 août 1727, le comte Sava Vladislavitch, fut reçu par l'empereur de Péking ; il obtint une amélioration de la frontière entre les deux empires, la permission de bâtir une église à Péking, mais il consentit à faire devant la personne impériale les neuf génuflexions du *Ko-teou*, en signe d'hommage de sa souveraine l'impératrice Catherine I<sup>re</sup>. Cette idée de la domination universelle de « l'Empire du Milieu » est encore indestructible dans la tête de bien des Chinois.

D'ailleurs la dynastie mandchoue, maîtresse de la Chine depuis 1644, poursuivait au xviii<sup>e</sup> siècle de glorieuses destinées, sous deux grands empereurs KANG-HI (1662-1722) et son petit-fils KIEN-LOUNG (1735-1796) ; les noms de Louis XIV, de Frédéric II et de Catherine II retentissent plus fortement dans notre histoire occidentale, ils ne sont pas plus remarquables ; il faut aller jusqu'à Napoléon pour trouver des entreprises presque aussi glorieuses et beaucoup moins solides. Chinois et Japonais n'ont pas à connaître Napoléon, le grand conquérant européen, pas plus que Charlemagne ou César, qui n'intéressent qu'un petit coin de la terre. L'Europe doit connaître les conquérants chinois Kang-hi et Kien-Loung ; ils ont fait l'empire chinois tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il faut que l'Europe compte avec lui. Kang-hi en effet conquiert la Mongolie au Nord, le Tibet au Sud ; il les enleva aux empires musulmans qui étaient établis dans la région des Monts Thian-Chan, dans la Dzungarie et la Kach-

garié. Kien-Loung conquiert l'Asie centrale elle-même, c'est-à-dire ces vallées de l'Ili et du Tarim qui étaient depuis Tamerlan les forteresses de la domination musulmane en Asie ; il régna sur toutes les terres qui forment aujourd'hui l'empire chinois ; il étendit aussi sa suzeraineté au sud de l'Himalaya, sur le Nepaul et le Boutan, sur la Birmanie, l'Annam et le Tonking, ainsi sur la plus grande partie de l'Asie. Ce fut, au moment où les Turcs Ottomans commençaient de reculer devant les chrétiens de l'Europe, un autre refoulement de l'Islam en sens inverse ; c'est comme une autre forme de notre question d'Orient qui pour les Chinois s'appellerait la question d'Occident. Ainsi l'Empire chinois, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avait à peu près l'étendue qu'il a conservée depuis ; il avait donné à la plus grande partie de l'Asie une unité politique très forte, et les quelques poignées d'Européens qui essayaient de s'y établir, à quelque titre que ce fût, étaient par rapport à ce géant comme des moustiques tout au plus agaçants.

## II

Comme il ne daigna point pendant longtemps s'occuper d'eux, leurs entreprises devinrent plus hardies, à mesure que leurs intérêts économiques se développaient et qu'il y avait moins de places vacantes dans le reste du monde. Alors commença une série d'interventions qui sont toute l'histoire de la question d'Extrême-Orient jusqu'au commencement du XX<sup>e</sup> siècle. La première « guerre étrangère » en Chine fut celle que nous appelons la guerre de l'opium, en 1840-1842 ; elle n'est pas ainsi tout à fait bien nommée, car il ne s'agissait pas seulement du commerce de l'opium, mais de toute espèce de commerce avec la Chine ; les marchands de la compagnie anglaise des Indes Orientales cherchaient à vendre leurs produits, et notamment l'opium, aux Chinois, et, comme cette dernière marchandise était particulièrement goûtée des Chinois, il s'était établi par la force des choses une sorte de trafic anglo-chinois dans la rivière de Canton ; des malentendus se produisirent entre les commer-



çants anglais et les mandarins chinois de Canton ; car cette petite affaire troubla peu la tranquillité de la cour de Péking ; les Chinois prétendirent défendre le commerce de l'opium, et sous ce prétexte, ils expulsèrent les marchands anglais, jetèrent leurs caisses à la rivière. Ce fut la cause de la guerre qui dura de longs mois autour de Canton, avec de continuelles négociations dilatoires, qui ne se termina que lorsque les Anglais marchèrent sur la grande ville de Nanking : alors fut signé le traité de *Nanking*, qui ouvrit la Chine (29 août 1842) : le gouvernement chinois cédait aux Anglais Hong-Kong, à l'embouchure de la rivière de Canton, payait une indemnité pour les marchandises perdues, et admettait le commerce européen dans cinq ports : Canton, Amoy, Fou-Tcheou, Ning-po, Chang-haï ; d'autres traités, calqués sur celui-là, donnèrent, dans les années suivantes, les mêmes avantages aux États-Unis, à la France, à la Belgique, à la Suède et à la Norvège ; le Portugal dès lors cessa de payer tribut pour Macao. D'ailleurs ce comptoir fut bientôt presque complètement ruiné par la concurrence de Hong-Kong.

Cette première pénétration étrangère servit de prétexte à une agitation nationale contre la dynastie mandchoue à laquelle on en faisait porter la responsabilité. Ce fut l'insurrection des *Tai-pings*, qui pendant plusieurs années troubla la Chine du Sud, qui atteignit même un moment la province du Pe-tchi-Li, autour de Péking, et qui finit par se localiser autour de Nanking et de Chang-haï, où elle fut plus tard étouffée. Elle produisit en beaucoup de provinces une surexcitation préjudiciable à la sécurité du commerce et quelques désordres dont les nations européennes ne manquèrent pas de profiter aussitôt ; un missionnaire français, l'abbé Chapdelaine, fut assassiné dans la région de Canton ; Napoléon III fut content de cette occasion de travailler aux intérêts français en Chine ; un bateau anglais, l'*Arrow*, fut insulté dans la rivière de Canton ; l'Angleterre en profita pour soutenir et surveiller la France. Ensemble elles réclamèrent des indemnités ; ensemble elles envoyèrent des navires en Extrême-Orient pour faire pression sur le gouvernement de

Péking, et obtinrent la convention de Tien-Tsin (1858) ; mais l'empereur chinois refusa sa ratification ; il fallut recommencer ; les deux puissances, d'accord, envoyèrent un corps expéditionnaire en Chine : Tien-Tsin fut prise et l'entrée du Peï-ho fut forcée ; les Chinois furent battus à Palikao ; ils firent périr des officiers européens qui leur avaient été envoyés pour négocier ; par représailles, le général anglais fit brûler le palais d'Été de l'Empereur, préalablement pillé par les deux armées. L'Empereur ratifia la convention de Tien-Tsin, paya de nouvelles indemnités, ouvrit de nouveaux ports au commerce européen, consentit à l'établissement de résidents européens à Péking. La Russie s'approcha pour le partage de ces bénéfices ; elle obtint de la Chine le traité d'Aïgoun en 1858 qui lui donna pour frontière la vallée de l'Amour, et le traité de Péking de 1860, qui porta cette frontière à l'Oussouri et lui permit de construire, sur une côte parfois dégagée de glaces, le port de Vladivostok. Par le Sud et par le Nord, l'action de l'Europe en Chine se faisait de jour en jour plus pénétrante.

Les Américains des États-Unis jouèrent au Japon le rôle que les Anglais avaient joué en Chine lors de la « guerre de l'opium ». Après leur guerre du Mexique en 1848, ils étaient devenus les maîtres de la Californie continentale et d'une grande partie de la côte de l'Océan Pacifique ; ils commencèrent de fonder de grandes espérances sur le commerce de l'Asie, et notamment du Japon. En 1853, le commodore Perry, avec quelques vaisseaux de guerre, se présenta devant la rade d'Edo et demanda au shôgoun le droit de trafiquer dans quelques ports du pays. Le shôgoun fut embarrassé : il connaissait l'hostilité des Japonais à l'égard des étrangers, et d'autre part il redoutait les vaisseaux américains ; peut-être aussi avait-il la secrète pensée qu'il n'était pas prudent au Japon de s'isoler toujours et de ne pas se tenir au courant de ces merveilleuses découvertes industrielles qui faisaient la puissance des Blancs. Il répondit au commodore Perry qu'il lui fallait consulter le mikado de Kioto ; le commodore déclara qu'il reviendrait chercher la réponse un an plus tard. En 1854, il reparut : le shôgoun avait rencontré en

effet à Kioto les dispositions les plus mauvaises à l'égard des étrangers ; on lui reprocha même de ne pas leur avoir répondu avec plus d'énergie ; il promit de les éloigner, mais comme ils étaient très forts, il demandait qu'on lui permit d'en étudier les moyens ; en attendant il traita avec le commodore américain, ouvrit quatre ports au commerce des États-Unis ; la France, l'Angleterre, la Russie, la Hollande demandèrent aussitôt les mêmes avantages et les obtinrent par diverses conventions successives. Le sentiment national japonais en fut extrêmement blessé. Or, le shôgounat avait naturellement beaucoup d'ennemis parmi les daïmios qu'il tenait depuis deux siècles et demi sous son autorité ; ils se groupèrent autour du mikado pour faire échec au shôgoun, et, sous le prétexte que le mikado leur demandait leurs conseils, ils quittèrent Edo et vinrent habiter à Kioto ou autour de cette ville : le shôgoun fut abandonné ; c'était le signe de la faiblesse où il était tombé depuis le temps de ses grands fondateurs. Alors le mikado convoqua le shôgoun à paraître devant lui pour s'expliquer sur sa conduite avec les étrangers, qui était une trahison à l'égard de la patrie ; il devait les chasser comme avec un balai. Le shôgoun vint à Kioto, mais avec une armée, et pendant quelques années, il y put tenir tête à ses ennemis ; peu à peu pourtant le nombre de ses partisans diminuait ; les temps du shôgounat étaient finis : dans une grande bataille près d'Osaka, en septembre 1866, la puissance militaire du Shôgoun fut détruite. Le 3 février 1867, un nouveau mikado, le jeune MUTSU-HIRO, âgé alors de quinze ans, arriva au pouvoir. Le 4 janvier 1868, il destitua le Shôgoun de tous ses titres et fonctions et envoya contre Edo « l'armée du châtimeut ». Edo fut occupée sans beaucoup de peine, devint la résidence du mikado, s'appela désormais *Tokio*. C'était le signe de la « restauration impériale », c'est-à-dire l'avènement du mikado au pouvoir politique ; il était enfin sorti du sanctuaire.

Mais la question des étrangers n'avait été pour beaucoup que le prétexte de l'opposition au shôgounat. Les daïmios vainqueurs comprirent de bonne heure l'intérêt qu'ils avaient à ménager les Européens et à leur emprunter leurs

ressources. Deux jeunes gens qui arrivaient d'Europe, Ito et Inouyé, et qui en avaient admiré l'activité et la force, disaient autour d'eux le parti qu'on en pouvait tirer. Un des ministres du mikado, Okoubô, devint le principal représentant de la rénovation ; par lui, une révolution, qui avait commencé par des cris de haine contre les étrangers, tourna à l'adoption brusque et presque complète de leurs institutions. Dès son installation à Tokio, le mikado reçut en audience solennelle les ministres des nations étrangères et leur renouvela les avantages qu'ils avaient obtenus du shôgounat. Ce fut le commencement de « l'ère de Meiji », comme on dit au Japon, c'est-à-dire l'ère du gouvernement éclairé ; les réformateurs s'assimilèrent avec une étonnante aisance les leçons de l'étranger. Ils y mirent une sorte d'impatience fébrile, en hâte de se donner les moyens de sauvegarder leur avenir ; ils avaient conscience que le temps pressait, que l'Europe avait sur eux une avance inquiétante.

Dès l'abord, ils équipèrent quelques régiments à l'euro-péenne, fusils et canons des derniers modèles ; les Samourais d'abord s'en moquèrent, s'estimant bien plus redoutables avec leurs deux sabres croisés sur le ventre. Ils ne furent pas longtemps de cet avis et commencèrent de gémir sur les nouveautés, sur l'abandon des saintes traditions. En 1872, la même année que la France, le Japon reçut une organisation militaire fondée sur le service obligatoire de tous les jeunes gens de toutes les classes à partir de vingt ans, répartis en trois portions, l'armée active, la réserve, la landwehr, et divisés en six corps d'armée, de Tokio, Sendai, Nagoya, Osaka, Hiroshima, Kumamoto. Ce ne fut pas seulement la garantie de l'avenir ; ce fut l'instrument immédiat de la Révolution. La chute du shôgoun était une victoire des daïmios ; elle n'eût pas été un progrès pour le Japon ni une source de grandeur nationale si elle avait été un retour à l'anarchie féodale des siècles passés. Beaucoup de daïmios eurent le patriotisme de le comprendre et de faire à l'avenir du Japon le sacrifice de leurs intérêts personnels : les anciens fiefs héréditaires devinrent des préfectures, à la nomination du mikado ; les daïmios furent déchargés de



tous les soins de l'administration, de tous leurs anciens frais d'armements, moyennant l'abandon des neuf dixièmes de leur revenu ; le dernier dixième fut consolidé pour eux en un traitement garanti par l'État ; ils devinrent des fonctionnaires du mikado, ils le purent sans déshonneur, grâce à la vénération religieuse qui n'avait pas cessé d'entourer la personne impériale. Ceux qui ne purent pas s'y résoudre échappèrent à cette humiliation en s'ouvrant le ventre, par le *harakiri*. Les nouvelles préfectures furent administrées à la façon des pays de l'Europe occidentale, selon une centralisation très rigoureuse ; une noblesse nouvelle, de princes, marquis, comtes, vicomtes, barons, remplaça l'ancienne selon la hiérarchie des services rendus, et elle ressembla à la fois à la noblesse napoléonienne et au tchin de Russie.

Le vieux Japon se défendit vigoureusement ; l'opposition à ces réformes où disparaissaient tous ses caractères nationaux fut personnifiée par le général Saigo, un des auteurs de la Révolution de 1868, mais qui croyait l'avoir faite pour défendre le pays contre l'influence étrangère ; il protesta contre l'adoption des mœurs occidentales, du costume européen, contre l'abandon des saintes coutumes qui tenaient le mikado loin des regards profanes, contre la tolérance à l'égard des mauvaises doctrines comme le christianisme. Peut-être eut-il l'ambition de fonder un nouveau shōgunat ; il groupa autour de lui une armée de partisans passionnés ; ils signèrent avec lui le *pacte de sang*, littéralement écrit avec leur sang, et en janvier 1876, ils se soulevèrent dans l'île Kiu-Siu ; la guerre dura jusqu'en septembre : Saigo fut vaincu par la nouvelle armée, et, près d'être pris, il se fit ouvrir le ventre par un ami. Il fut enseveli avec honneur dans la bonzerie de Djokwosi, près de Kagosima, en vue de la mer ; ce fut comme la sépulture du régime féodal. Les Japonais les plus modernes n'ont pas cessé de la respecter ; ils lui ont voué un culte de pèlerinages pieux ; ils donnent un regret peut-être au Japon du passé, mais pressés par les nécessités nouvelles, ils se jettent vaillamment dans la lutte pour la vie.

En 1889, le mikado, dont la naissance pourtant ne le cède

pas en dignité à celle du tsar, donna à son peuple une constitution ; il partagea le pouvoir législatif entre deux Chambres : une Chambre des pairs, les uns membres de droit, les autres nommés par lui, d'autres enfin élus dans les départements par les plus imposés ; une Chambre des députés, composée de 300 membres, élus par les Japonais payant une contribution directe de 15 *yen* ou 37 fr. 50. Devant cette représentation nationale, les ministres sont responsables, comme dans les pays de l'Europe occidentale. Il ne paraît pas jusqu'ici que le Japon se soit mal trouvé de ce régime, qui d'ailleurs est susceptible d'autres progrès.

Ainsi en moins de quarante ans, le Japon s'est transformé radicalement ; c'est en raccourci l'histoire de la Chine elle-même qui, menacée dans son intégrité, se décide à entrer aussi dans la voie de la rénovation.

### III

De bonne heure le Japon voulut agir sur le continent asiatique ; car il est trop peu étendu pour nourrir tous ses habitants et nulle nation n'a autant besoin que lui d'expansion. Mais cela lui était nécessaire surtout pour arrêter la conquête européenne en Chine ; or, s'il laissait la Chine tomber aux mains des grandes puissances de l'Occident, il était évident que sa propre sécurité ne serait pas longtemps garantie : d'où la persistance de sa politique à l'égard de la Corée. Elle est le pont qui le réunit à l'Asie ; elle fut sans doute le chemin des populations qui le vinrent habiter, des idées morales et religieuses où se fit son éducation ; elle est la seule voie de son influence sur l'Asie. Mais la Corée est grande, plus de 200 000 kilomètres carrés, et peuplée de plus de 10 millions d'habitants, à raison de 50 au kilomètre carré ; plus fermée jusqu'ici que le Japon ou que la Chine, et surnommée « le Royaume-Ermite », elle n'a pas de grands moyens de défense ; cependant elle peut en acquérir ; elle suit fidèlement l'exemple de la Chine, elle a reçu d'elle toutes ses croyances, ses habitudes mêmes ; elle est plus chinoise que la Mandchourie, et c'est pourquoi elle n'a jamais témoi-

gné au Japon que de la haine, ou plutôt du mépris ; elle refusait même autrefois de reconnaître son indépendance et le considérait comme un rebelle vassal de l'empereur de Péking, comme une sorte d'hérétique. Il sera difficile au Japon de corriger de pareilles dispositions : le pont qui le mène au continent n'est pas solide.

Mais il ne pouvait pas ne pas s'y engager ; il entra dès 1885 dans une suite de débats avec la Chine au sujet du gouvernement de la Corée ; débats juridiques, où le bon droit des uns ou des autres s'obscurcit fréquemment parmi les intrigues ; d'où du moins le Japon fit sortir la guerre de 1894 qui fut le commencement de sa grandeur. En 1885 en effet un traité était intervenu entre les gouvernements de Tokiô et de Péking qui garantissait l'indépendance de la Corée ; la Corée continuait néanmoins ses relations traditionnelles avec la Chine, suivait par exemple ses indications au sujet de ses conventions avec les puissances étrangères ; à la fin de 1894, sous prétexte que des bandes de brigands s'étaient formées dans la région septentrionale de la Corée, la Chine, sur la demande du gouvernement de Séoul, y fit entrer des troupes. Le Japon se plaignit de la violation du traité de 1885 : ce fut le signal de la guerre sino-japonaise.

Elle fut courte ; la Chine, au contact des forces japonaises, faillit se briser comme une vieille porcelaine. Le Japon occupa la Corée. Une de ses armées prit Port-Arthur et marcha sur Moukden, une autre sur Péking par le Nord, une troisième, débarquée sur la presqu'île du Chan-Tung, menaçait la capitale par le Sud ; cependant les vaisseaux chinois étaient détruits ou pris. La Chine se hâta de négocier, elle accepta le 16 avril 1895 le traité de *Simonosaki* : la Corée était proclamée indépendante, ce qui signifie surtout indépendante de la Chine, sinon du Japon ; le Japon obtenait Formose, les îles Pescadores, la presqu'île du Liao-Tung et Port-Arthur ; il avait ainsi toute la barrière des îles échelonnées devant la Chine, et un pied sur le continent. C'était un beau succès.

Mais les puissances européennes qui convoitaient quelque part de la Chine ne permirent pas que le Japon s'interposât devant leur avidité. La Russie surtout pouvait en être inquiète,

car si la mer qui s'étend devant Vladivostok devenait tout entière japonaise, elle se retrouvait comme partout ailleurs bloquée dans ses glaces, et elle perdait la plus grande partie des bénéfices qu'elle attendait de la possession de la Sibérie. Elle déclara qu'elle ne reconnaissait pas le traité de Simono-saki ; elle fut soutenue par la France son alliée, et par l'Allemagne qui redoutait pour elle-même la concurrence japonaise ; elle réunit des vaisseaux dans l'Océan Pacifique ; elle voulut même presser les événements, faire la guerre au Japon, l'écraser aussitôt avant qu'il ne fût trop fort : c'était peut-être en effet son intérêt. La France ne s'y prêta pas ; l'Angleterre conseilla au Japon de céder devant la puissante alliance qui le menaçait : il renonça à Port-Arthur ; il eut en échange une indemnité pécuniaire dont il se servit pour pousser ses armements ; il sentait la nécessité d'être encore plus fort. Alors l'Europe se hâta : les gouvernements qui venaient d'intervenir demandèrent à la Chine la récompense du service qu'ils venaient de lui rendre ; la Chine dut montrer sa reconnaissance : elle accorda à la Russie le droit de faire passer son transsibérien en Mandchourie, à la France des avantages de même nature dans les provinces méridionales ; elle n'accorda rien d'abord à l'Allemagne qui n'avait pas de situation dans son voisinage. L'Angleterre se mêlait à ces négociations, se réservait des privilèges économiques dans la région du Yang-tsé-Kiang, et ainsi peu à peu s'organisait, au moins en théorie, un partage du gâteau chinois : le Nord à la Russie, le Sud à la France, le centre à l'Angleterre. Il n'y avait plus qu'à découper.

Juste à ce moment, le 1<sup>er</sup> novembre 1897, deux missionnaires allemands, les pères Nies et Henlé furent assassinés en Chine. Le gouvernement de Berlin ne perdit pas de temps en réclamations diplomatiques ; comme Frédéric II autrefois en Silésie, il prit d'abord, il réclama ensuite. Il prit sur la côte du Chan-Tung, à portée de riches houillères, une belle et profonde baie, Kiao-Tchéou ; le 6 mars 1898, le gouvernement chinois, « pour fortifier ses relations d'amitié avec l'Allemagne et augmenter sa propre préparation militaire, » céda à bail le pays de Kiao-Tchéou, où le gouvernement alle-



mand aménagea aussitôt le très bon port de Tsing-Too. On voit par les termes qui précèdent, qu'il avait l'ambition, non seulement de prendre part à l'exploitation de la Chine, mais même de fournir à la Chine des instructeurs militaires : politique qui lui avait réussi à Constantinople. Aussitôt les autres puissances européennes suivirent l'exemple qui leur était donné ; ce fut le « dépècement », *the break-up of China*, selon une expression de Lord Beresford : la Russie obtint à baïl Port-Arthur et y poussa aussitôt son chemin de fer ; la France obtint au Sud Kouang-tchéou ; l'Angleterre prit Wei-hai-wei, à l'entrée du Pé-Tchi-Li ; et les ingénieurs européens tombèrent en grand nombre sur la Chine, et se mirent à la travailler en tous sens : elle fut, « comme un vieux tronc rongé de termites. »

Il lui fallut bien alors considérer enfin la gravité du « péril blanc ». Ses maîtres ne purent pas tout de suite se mettre d'accord sur les moyens de résistance ; car il est possible d'y distinguer une double tendance, celle de la résistance brutale par violences et massacres : elle semble être le fait des éléments tartares ou mandchous, toujours puissants à Péking, et s'accorde avec leur caractère ; c'est la méthode barbare ; — et celle de l'éducation, imitée du Japon, préoccupée de prendre à l'Europe ses armes pour s'en défendre : cette méthode rencontre beaucoup de partisans dans les classes éclairées de la Chine, elle convient à son tempérament pacifique et patient.

Cette dernière méthode fut l'objet d'une tentative très curieuse, au lendemain même des concessions territoriales exigées par l'Europe. Le jeune empereur Kouang-siu voulut être le Mutsu-Hito de la Chine, et aidé de son ministre, Kang-yeou-wei, il inaugura avec la plus belle ardeur l'ère des réformes ; il fonda l'Université de Péking, une école de médecine, une école de minéralogie, il pressa la construction des voies ferrées, commença d'armer des troupes à l'européenne, donna des ordres de tolérance à l'égard des chrétiens. Cela ne dura que trois mois (juin-sept. 1898) ; c'est la période des Cent-Jours. Le 20 septembre, la vieille impératrice Tseu-Hi, tante de l'empereur et longtemps régente,

soutenue par le parti tartare, fit prendre l'empereur et le fit enfermer dans une île des jardins impériaux ; elle s'empara de nouveau du pouvoir, dispersa le parti de la Réforme ; Kang-yeou-weï eut grand'peine à échapper à la mort ; il dut quitter la Chine sur un vaisseau anglais. Ces événements surexcitèrent les passions fanatiques ; à ce moment l'évêque de Péking, Mgr Favier, obtint un décret impérial assimilant les évêques de la Chine aux vice-rois et rangeant les prêtres dans la hiérarchie des fonctionnaires impériaux, avec droit aux égards correspondants ; or il y a en Chine sur 400 millions d'habitants, 720.866 chrétiens (à la date de 1899) avec 50 évêques. Peut-être ce décret fut-il signé de l'impératrice Tseu-Hi pour augmenter le mécontentement du peuple déjà redoutable et pour lui marquer ses victimes. En tout cas ce fut le signal d'un terrible soulèvement des *Boxeurs*, qui bientôt bouleversa toute la région du Chan-Tung et du Pé-Tchi-Li ; il grandit très vite en des proportions inquiétantes ; il enveloppa Péking ; il gagna Péking même, sans doute avec la connivence du gouvernement ; les légations européennes ne furent pas respectées ; le ministre allemand, von Ketteler, fut assassiné ; ses collègues furent pendant plusieurs semaines assiégés dans leurs résidences, toutes communications rompues entre eux et l'Europe (juin 1900).

Les grandes puissances intervinrent ensemble pour délivrer leurs nationaux et leurs ministres ; une armée combinée s'ouvrit la route de Péking et y entra de vive force le 13 août. Les légations furent sauvées ; pendant plusieurs mois la ville fut consciencieusement pillée. Le gouvernement impérial dut reconnaître ses torts, confirmer les avantages qu'il avait déjà assurés aux étrangers, et payer une indemnité de guerre de 450 millions de taëls [1 milliard 687 millions de francs]. Et les « diables étrangers » se remirent de plus belle à exploiter la Chine. La méthode tartare n'était pas la bonne.

#### IV

Le Japon ne pouvait pas manquer de s'inquiéter des événements de Chine ; ses intérêts matériels étaient menacés

indirectement, car son commerce avec le continent devait souffrir grandement de la concurrence européenne; il craignait pour son indépendance économique. Il avait en outre beaucoup souffert dans son amour-propre en 1895 lors de la correction du traité de Simonosaki; il en voulait surtout à la Russie; il y avait longtemps déjà qu'il voyait en elle son ennemie la plus redoutable et jusque dans les classes inférieures du peuple la haine de la Russie était devenue un sentiment national: en 1891, lors d'un voyage à Yokohama, le tsarévitch Nicolas, aujourd'hui l'empereur Nicolas II, faillit être assassiné par un Japonais. La Russie rendait cette haine en mépris et l'entretenait ainsi chaque jour plus vive; le patriotisme japonais se préparait aux résolutions les plus hardies. Il se soutenait enfin de l'ambition d'un grand rôle historique: le moment était venu de la grande querelle des Blancs et des Jaunes; puisque la Chine, affaiblie et résignée, paraissait incapable d'arrêter l'invasion blanche, n'était-ce pas au Japon, rajeuni, de défendre la cause de la race? Il le pensa, il s'en fit un devoir. Il mit dans la lutte où il s'engagea les sentiments les plus élevés. Le moment était grave en effet; il y allait des destinées de la race jaune.

Il remporta dès l'abord un succès diplomatique considérable, présage et moyen d'autres succès. Le 30 janvier 1902, il signa avec l'Angleterre un formel traité d'alliance, sur la base de l'intégrité territoriale de la Chine et de la Corée: au cas où l'une des deux puissances serait en guerre avec plus d'une autre puissance, au sujet de cette intégrité, l'autre lui assurait le concours de ses forces. Ainsi l'Angleterre soutenait le Japon, pour barrer le chemin à la Russie et l'empêcher d'achever la constitution d'un grand empire asiatique à son profit; mais le plus grand bénéfice de ce traité était au Japon. En vain la France et la Russie répliquèrent-elles par la déclaration du 20 mars suivant, où elles affirmaient leur entente en Asie comme en Europe, sur la base de l'intégrité de la Chine; c'étaient de vaines paroles, car c'était la Russie qui en Mandchourie compromettait alors l'intégrité de l'empire chinois. En fait le traité anglo-japonais enlevait tout effet à l'alliance franco-russe en Asie; il brisait l'accord

de 1895 entre la Russie, la France et l'Allemagne ; il était une première vengeance des affaires de Simonosaki ; le Japon était sûr de n'avoir que la Russie devant lui : l'Angleterre était son bouclier contre d'autres dangers. Le champ de bataille allait être un champ clos.

La Russie n'en fut pas émue ; elle ne faisait pas au Japon l'honneur de le craindre. Elle poursuivit avec la même résolution le développement de sa politique en Extrême-Orient. C'était toujours la même politique dont elle s'inspirait depuis deux siècles, l'ouverture de débouchés sur des mers libres ; au moment où elle achevait la construction du Transsibérien, elle avait besoin que cette voie menât quelque part, non pas seulement à Vladivostok, qui est gelé pendant quatre ou cinq mois chaque année, mais plus au Sud, à Port-Arthur, à Péking, vers le Grand Océan. C'était la logique même de la carte. « La politique des grands États, disait Napoléon, est dans leur géographie ». Elle organisa l'administration de ses possessions d'Extrême-Orient ; elle y fonda en juillet 1903 la lieutenance impériale des territoires de l'Amour qui fut confiée à l'amiral Alexéief ; elle donna ainsi une activité nouvelle à ses entreprises en Mandchourie ; elle avait obtenu de la Chine le droit d'y faire passer le Transsibérien et d'en détacher un embranchement sur Port-Arthur ; sous prétexte de garder ces voies contre les pillards, elle y envoya des troupes de plus en plus nombreuses ; elle essaya aussi de s'assurer l'exploitation économique de tout le pays ; elle empiéta même sur le territoire coréen ; une société russe fut fondée pour l'exploitation des bois du Yalou et s'installa à Yong-Ampho, au Sud de la rivière, en plein territoire coréen, et déjà on donnait à cette petite ville le nom de Port-Nicolas ; la Russie fondait même un établissement militaire à Masampho, à la pointe méridionale de la Corée, juste en face de l'arsenal japonais de Saseho, et projetait de le joindre bientôt par une voie ferrée aux chemins de fer de la Mandchourie et de la Sibérie.

Le Japon ne le permit pas. « La Corée, disait un jour un diplomate de Tokio, c'est la lèvres qui défend la dentition japonaise » ; manière aimable de dire que la Corée importe



à l'achèvement de la physionomie du Japon. Il répondit aussitôt à la création de la lieutenance générale russe dans les pays de l'Amour par des propositions de négociations à Saint-Pétersbourg (juillet 1903); le gouvernement russe ne s'y prêta que de mauvaise grâce; il se trouvait bien du *statu quo* qui de lui-même se modifiait tous les jours à son profit; il fit traîner les choses en longueur, sous prétexte des vacances de l'empereur passées à Darmstadt, ou d'une indisposition de l'impératrice. Pourtant on causa pendant quelques mois : le Japon obtint tant bien que mal la reconnaissance de ses « intérêts spéciaux » en Corée, reconnaissance toute platonique dont on n'eut point le temps de préciser les applications positives. Il demanda aussi la reconnaissance de l'intégrité de la Chine, c'est-à-dire la promesse de l'évacuation de la Mandchourie; la Russie s'y refusa : la question de la Mandchourie, selon elle, ne pouvait être traitée qu'entre elle-même et la Chine; elle savait en effet qu'elle en traiterait plus avantageusement avec la Chine qu'avec le Japon. Cependant les négociations ainsi engagées ne pouvaient guère aboutir; le Japon tenait à dégager devant lui l'accès du continent par la Corée; la Russie tenait à descendre aux mers libres; la question aussi était de savoir si la Chine passerait sous la tutelle de l'Europe, et notamment sous celle de la Russie, comme au temps des empereurs mongols, ou bien si elle resterait indépendante et conserverait son intégrité : il semble bien qu'il n'y avait de solution que dans la guerre.

La Russie ne croyait pas le Japon assez audacieux pour attaquer; entre autres défauts, elle eut celui de méconnaître absolument la valeur de son adversaire; or le Japon, depuis la loi militaire de 1872, avait une organisation de premier ordre; il avait de vieilles traditions guerrières et le temps des chevaleresques samouraïs n'était pas si éloigné; toutes ces qualités prenaient plus de vertu dans la science moderne et dans l'exaltation du sentiment national. Les Russes l'éprouvèrent vite : les hostilités furent conduites par les Japonais avec une vigueur et une méthode incomparables. La Corée fut occupée aussitôt et Port-Arthur bloqué

(février 1904). Lorsqu'après un siège de dix mois, Port-Arthur eut été pris, les Japonais portèrent tout leur effort sur l'armée russe de Mandchourie ; ils la poussèrent vers le nord, ils lui prirent Moukden, la nécropole des empereurs mandchous, et cette victoire retentit à travers toutes les populations de race jaune : c'était le symbole de la délivrance de la terre des aïeux. La dernière flotte des Russes, venue de la mer Baltique par l'Océan Atlantique et l'Océan Indien, après une traversée de plus de six mois, fut vaincue et presque tout entière détruite à Tsou-Shima, dans le détroit de Corée ; et cela encore était comme un symbole, résumant le résultat général de la guerre, que les Russes n'auraient pas encore la mer libre et qu'ils n'empêcheraient pas le Japon de prendre pied sur le continent, par la Corée : le détroit de Corée était aux Japonais, non aux Russes.

Après dix-huit mois de défaites successives, le tsar daigna accepter les bons offices du président des États-Unis, M. Roosevelt, et la paix fut négociée et conclue à *Portsmouth*, le 5 septembre 1905. Le Japon ne put pas obtenir d'indemnité de guerre, et on a beaucoup loué ce succès de la diplomatie russe. Pourtant elle dut renoncer à la Mandchourie, céder même à ses vainqueurs la partie méridionale de l'île Saghaline ; elle leur reconnut le protectorat de la Corée et la possession de Port-Arthur et de la presqu'île du Liao-Tung ; elle dut consentir à perdre presque tous les bénéfices qu'elle attendait du Transsibérien ; en fait, le traité de Portsmouth, c'est le premier traité de Simonosaki. C'est le Japon garant de l'indépendance et de l'intégrité de la Chine ; c'est une défaite pour toutes les puissances européennes, peut-être même aussi pour l'Angleterre. C'est un des termes où se pose la question du Pacifique. Voici désormais le Japon au rang des grandes puissances du monde : aucune des nations européennes ne peut lutter contre lui dans l'Extrême-Orient, à cause de la distance et des rivalités qui les séparent ; tant que le canal de Panama ne sera pas percé, les États-Unis ne pourront rien contre la prépondérance japonaise dans le Pacifique ; les Japonais fermeront comme ils voudront le détroit de Magellan. Il y a là peut-être les conditions d'une rivalité pro-

chaîne entre le Japon et les États-Unis; ce sont les Jaunes qui se dégagent de la pression des Blancs et qui affirment leur droit à la vie et leur ambition. Il n'y a pas à croire que l'Australie, si peu peuplée et d'ailleurs liée à l'Angleterre, dispute au Japon l'empire du Pacifique. Le 13 août 1905, au moment des négociations de Portsmouth, l'Angleterre renouvela pour dix ans son alliance de 1902 avec le Japon; elle y trouve la garantie de ses possessions asiatiques; mais le Japon y trouve encore davantage, la reconnaissance de son hégémonie dans les pays de l'Extrême-Orient, à la tête des Jaunes.

Conservera-t-il cette situation remarquable? Toute vue sur l'avenir est téméraire; cependant ce sont des faits réels que le Japon n'est pas aimé des autres peuples jaunes, qu'il est considéré par les Coréens et les Chinois comme une sorte de parvenu, que ses récentes victoires ont excité parmi eux plus de jalousie que d'enthousiasme, que la Corée elle-même supporte péniblement le protectorat des Nippons, que la Chine est bien supérieure au Japon en ressources de toutes sortes, en valeur économique et morale, qu'il ne lui manque qu'une organisation militaire scientifique, chose purement artificielle, qui se peut acquérir en quelques années. Ce sont peut-être là les principaux obstacles que le Japon ait à redouter.

Quoi qu'il en soit, il n'est plus question en ce moment du « dépècement » de la Chine; les puissances européennes en sont venues à ce sujet à un désintéressement louable. La doctrine de Monroë a traversé le Pacifique, et la formule de demain dans l'Extrême-Orient semble devoir être : « la Chine aux Chinois ». Dès lors dans l'ancien monde, les deux grandes races de l'humanité sont en présence, l'Extrême-Occident ayant rejoint l'Extrême-Orient, 400 millions d'Européens d'une part, 450 millions de Chinois et Japonais d'autre part. Le grand problème politique de demain sera celui de leurs relations : peuples chrétiens de race blanche, peuples bouddhistes ou musulmans de race jaune, recommenceront-ils les uns contre les autres les grandes invasions du moyen âge? Les Chinois viendront-ils en armes, après les Huns et les Mongols, jusqu'au cœur de l'Europe? Aurons-nous encore

des invasions jaunes? L'empereur allemand Guillaume II composa à ce sujet il y a une dizaine d'années un tableau saisissant : au fond d'un nuage chargé d'éclairs le Bouddha



La bataille des Blancs et des Jaunes.

terrible et malfaisant s'avance par-dessus les monts et les vallées, mais sous la croix le Michel allemand, splendide en sa cuirasse, l'épée flamboyante au poing, groupe autour de lui tous les peuples chrétiens épouvantés. C'est peut-être de la peinture, ce n'est pas de l'histoire; ce fut composé au temps où le même empereur, « la dextre gantée de fer », prenait possession d'un des meilleurs ports de la côte chinoise. Les temps des invasions et des croisades sont finis. Les relations des Jaunes et des Blancs seront apparemment des relations économiques, belliqueuses ou pacifiques; les voies ferrées qui s'achèvent à travers tout l'ancien continent seront les voies de leur concurrence. La Chine se décide à reprendre l'œuvre interrompue des réformes qui la sauveront; elle s'arme à l'européenne, elle étudie l'organisation



d'un régime constitutionnel, elle s'interdit l'empoisonnement par l'opium, avant que l'Europe ne se soit interdit l'empoisonnement par l'alcool. Certes on a le droit de craindre de grands troubles économiques par l'intervention de la main-d'œuvre chinoise, comme il arrive déjà en Amérique et en Afrique. On a le droit aussi d'espérer quelque bien de la pénétration en Chine de l'activité européenne, de la pénétration en Europe des vertus et des grandes richesses de la Chine. C'est une formule d'harmonie qui sera sans doute difficile à trouver, qui sera peut-être la formule d'une meilleure cité humaine. Mais, qu'il y faudra de soins ! Qu'il y faudra de sang ! Car les hommes n'ont pas encore tous la sagesse des anciens philosophes chinois.

---

## CHAPITRE XIX

### LA CULTURE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

1. — Les lettres.
2. — Les arts.

#### I

Il faudra organiser l'harmonie économique et sociale de toutes les races humaines qui entrent désormais dans la même œuvre de civilisation. Les peuples ne sont plus séparés comme autrefois; même au xix<sup>e</sup> siècle l'Amérique eut peu de rapports avec l'Europe, et l'Extrême-Orient parvint à s'isoler presque complètement; toutes les nations aujourd'hui, qu'elles le veuillent ou non, sont solidaires, et l'humanité tout entière a commencé à avoir une certaine communauté de culture intellectuelle et morale, comme aussi de communes aspirations à la liberté. C'est le fruit sans doute de l'expansion des idées révolutionnaires à travers le monde. Et c'est pourquoi la France, qui fut le foyer de la grande Révolution et qui demeure une grande école d'expériences politiques et sociales, a gardé comme au xviii<sup>e</sup> siècle une sorte de prépondérance intellectuelle et artistique; plus qu'aucune autre nation elle a contribué à donner à l'élite pensante de l'univers une réelle unité d'impressions et de goûts; c'est la suite de l'influence philosophique du xviii<sup>e</sup> siècle et du caractère universel de la littérature classique en général. D'ailleurs ces trésors de l'esprit humain, comme ceux de la terre elle-même, ne sont jusqu'ici accessibles qu'à quelques privilégiés; le peuple n'est pas encore arrivé à en prendre sa part; on peut se demander s'il y arrivera un jour.

C'est l'esprit révolutionnaire, du reste, qui changea les caractères des lettres classiques ; il bouleversa les manières de penser et de sentir, de comprendre la nature ou la société ; il renversa, comme dit Victor Hugo, la Bastille des règles ; il émancipa les lettres et les arts ; il leur inspira de nouvelles formes d'expression et de beauté. Elles sortirent aussi de la rénovation de la culture française par des influences étrangères, surtout germaniques, la communion de ces éducations diverses entre lesquelles se partagent l'Europe et l'Amérique caractérisant une nouvelle période de civilisation, jusqu'au jour où l'action de la pensée chinoise y déterminera une autre évolution.

Car le classicisme français, dont les cadres rigoureux, si pleins autrefois de sens psychologique et d'artistique beauté, ne renfermaient plus rien, ne pouvait manquer de subir l'action de la forte pensée germanique. Shakespeare n'eut



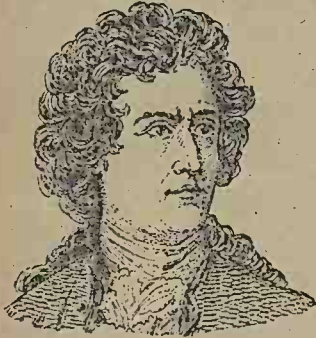
Byron.

aucune influence sur l'esprit français tant que les lettres classiques n'eurent pas épuisé toute leur valeur, et Voltaire même, au xviii<sup>e</sup> siècle, ne le comprit pas. On commença de le goûter, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, à travers les incorrectes adaptations de Ducis : c'était le signe de quelque changement dans les aspirations littéraires. Napoléon eut une sorte de culte pour les poèmes celtiques du légendaire barde OSSIAN, fabriqués par Mac-Pherson et traduits pour l'Empereur par Baour-Lormian. On connut enfin et on aima les grands poètes anglais, SHELLEY, l'auteur d'*Alastor* et d'*Hellas*, WALTER SCOTT et toute l'école des Lakistes, qui révélait les beautés de l'Écosse et du Cumberland, les grâces naïves et les grossièretés barbares du moyen âge. LORD BYRON fut

aussi célèbre sur le continent qu'en son pays, avec *Childe Harold*, le *Giaour*, *Lara*, *Manfred*, *don Juan*, le *Prisonnier de Chillon*, cherchant dans les siècles et les pays les plus divers des inspirations neuves, étendant largement le domaine de la littérature et de l'art, donnant à la passion et

à la sensibilité des accents plus tragiques et plus pénétrants, enrichissant le cœur humain.

L'Allemagne eut encore plus d'influence sur cette autre renaissance littéraire qui s'annonçait, elle fut révélée aux Français par le livre de M<sup>me</sup> DE STAËL, en 1810. L'Allemagne, après avoir subi l'influence de la littérature classique latine, qui n'avait que peu agi sur l'Angleterre, s'en dégagea au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle par un vigoureux effort personnel et



Goethe.

créa une littérature originale, fondée sur le culte de la vérité et de la nature en même temps que sur la tradition hellénique. Le théoricien de l'art nouveau fut LESSING dans son *Laocoon* et sa *Dramaturgie*, et il se montrait en même temps habile dramaturge dans sa *Minna de Barnhelm* et son *Emilia Galotti*; les grands drames historiques de SCHILLER, *Guillaume Tell* ou *Wallenstein*; le *Werther*, *l'Iphigénie* et surtout le *Faust* de GËTHER donnaient à l'Allemagne un théâtre national qui était bientôt admiré et imité à l'étranger, surtout en France. *Faust*, assez peu compris d'abord, ouvrait d'étranges perspectives sur la nature humaine, ses passions, ses croyances, ses espoirs, et puis ses vices, ses déceptions, l'effroi de sa science vaine, son insatiable ambition, son inlassable curiosité. Ces illustres maîtres allemands unissaient l'amour de l'antiquité, étudiée à ses sources mêmes, à une intelligence profonde du moyen âge et de la tradition chrétienne. Ils créaient par là des œuvres vraiment populaires et nationales, et donnaient un langage aux sentiments les



plus profonds et les plus tumultueux. On était loin des étroites limites de la littérature classique. Goethe lui-même, malgré son calme olympien était avec Schiller un des initiateurs du mouvement littéraire qu'on désigne sous le nom de romantisme et qui fut représenté par une légion de poètes, parmi lesquels les plus grands sont HEINE, LÉNAU et UHLAND, Mais l'esprit français subissait de lui-même une évolution dans le même sens. Déjà ANDRÉ CHÉNIER, dans un cadre encore classique, avait fait entendre des accents très personnels. ROUSSEAU, et après lui BERNARDIN DE SAINT-PIERRE avaient



Victor Hugo.

éveillé le sentiment de la nature et introduit dans la littérature cet élément de lyrisme personnel et enthousiaste où la poésie du XIX<sup>e</sup> siècle trouva sa principale inspiration. CHATEAUBRIAND, dans le *Génie du christianisme* (1802), rompait avec l'inspiration païenne et classique et proclamait l'avènement de la littérature nationale et chrétienne. Il retrouvait la cathédrale gothique, il introduisait dans les lettres, avec *Atala*, la grande nature et la forêt vierge ; il disait et mettait à la mode, avec *René*, cette mélancolie malade, cette profondeur de passion que Goethe déjà avait peintes dans WERTHER, et qui furent un des caractères distinctifs de l'époque romantique.

Alors ce fut une merveilleuse floraison littéraire et poétique. LAMARTINE resta en un sens fidèle à la tradition purement française ; mais il la renouvela dès ses *Pre-*

*mières méditations* de 1821, en donnant à la poésie lyrique une inspiration personnelle qu'elle n'avait point eue en France jusque-là, en tirant du sentiment chrétien des accents d'une poésie toute biblique, plus tard en osant écrire un poème épique moderne et rustique, *Jocelyn*. CASIMIR DELAVIGNE publia en 1818 ses *Messéniennes*. Toute la France chanta les *Chansons* de BÉRANGER. Mais ce fut surtout VICTOR HUGO qui promulgua les « Nouvelles Tables de la Loi » dans sa *Préface de Cromwell* en 1827. Il y flétrit rigoureusement le noir cachot des règles « où le génie de Corneille avait été enfermé et s'était brisé les ailes ». Il rattacha le drame romantique au développement de l'humanité : les temps primitifs ont eu la prière au Créateur, la *Bible* ; les temps antiques ont eu le récit merveilleux des gestes héroïques, l'épopée d'Homère. Mais « du jour où le christianisme a dit à l'homme : Tu es double ; tu es composé de deux êtres, l'un périssable, l'autre immortel ; l'un charnel, l'autre éthéré ; l'un enchaîné par les appétits, les besoins, les passions, l'autre emporté sur les ailes de l'enthousiasme et de la rêverie ; celui-ci enfin toujours courbé vers la terre sa mère, celui-là sans cesse élané vers le ciel sa patrie ; de ce jour le drame a été créé : ce fut le temps de Shakespeare ».

Ce fut une belle guerre contre les classiques, contre les partisans de Racine, contre les « Philistins », les « épiciers », les « bourgeois » ; c'est ainsi que les jeunes « Hugolâtres » traitaient leurs adversaires, qui de leur côté les appelaient « les Huns du nouvel Attila », les « échappés de Charenton ». D'autres cordialités du même genre furent échangées. La plus terrible bataille, le « Waterloo du classicisme », fut la première représentation d'*Hernani*, le 25 février 1830. Elle fut engagée par les jeunes gens du Cénacle. C'était une troupe de jeunes romantiques qui avaient résolu d'en finir avec les débris classiques ; ils se réunissaient dans une mansarde, ornée d'une tête de mort pour exprimer la fuite irréparable du temps ; c'était un crâne de tambour-major qui avait été tué à la bataille de la Moscova, monté sur une poignée de commode pour en faciliter les déplacements. Il y avait là des personnifications de toutes les sensations nou-

velles dont le romantisme voulait assurer l'expression pour en enrichir la pensée humaine : Gérard de Nerval, c'était le « Maharajah de Lahore », le prince à la peau d'or et aux cheveux bleus, toute la civilisation hindoue en un seul homme ; Pétrus Borel, dans sa barbe à tous crins, c'était le grand d'Espagne, enveloppé dans une vaste cape castillane aux pans rejetés d'un grand geste sur l'épaule, coiffé d'un immense chapeau de feutre noir, trainant derrière lui son ombre sur laquelle il était défendu de marcher ; Ernest Reyer c'était le philosophe, auteur d'un savant traité intitulé : De l'influence des queues de poisson sur les ondulations de la mer ; Célestin Nanteuil, c'était le moyen âge, les cheveux ondulés retombant sur l'épaule en la forme des acanthes de chapiteaux ; Théophile Dondey, au nom philistin anobli en celui de Philothée O'Neddy, pouvait ainsi représenter la civilisation anglo-saxonne ; il alla en Angleterre pour en apprendre la langue et en comprendre l'esprit afin de se mettre à l'immortelle traduction de Shakespeare ; il y mit tant d'ardeur qu'il oublia le français ; revenu en France, il oublia l'anglais, et c'est pourquoi il n'a point pu produire le chef-d'œuvre attendu.

Gérard de Nerval appela toute cette folle troupe à la bataille au son du cor d'Hernani, avec le mot de passe castillan « Hierro ! » (du fer). Théophile Gautier en fut le général : il portait un pantalon vert, un gilet écarlate, un pardessus gris doublé de vert, pour faire crier d'indignation les fades bourgeois. La représentation fut horriblement tumultueuse ; pendant plusieurs heures, à chaque détour d'épithète hardie, de rejet imprévu, les sifflets, les coups de cannes, les pommes cuites, les chapeaux, les perruques se croisèrent à travers la salle. La jeunesse triompha ; la représentation put être conduite jusqu'au bout ; le champ de bataille resta aux romantiques. Il y eut trente représentations, trente campagnes, toutes victorieuses. Le drame, pour quelques années, s'empara du théâtre. Ce fut la ruine de la tragédie classique, l'établissement définitif de la liberté dans l'art.

Ce ne fut pas pour longtemps au profit de l'école roman-

tique. Elle était trop passionnée pour durer ; elle avait été essentiellement une réaction contre les tendances conventionnelles de l'âge précédent qui se confinait dans une imitation stérile de l'antiquité et comprimait étroitement les élans de l'imagination et du cœur ; elle invitait l'artiste à chercher son inspiration dans toute la nature et dans toute l'histoire. Malheureusement l'école romantique crut qu'on pouvait remplacer l'étude par l'enthousiasme et l'observation par la fantaisie ; elle tomba dans l'affectation superficielle de la couleur locale ou dans l'outrance des sentiments romanesques ; et on ne tarda pas à reconnaître qu'il y a plus de vérité humaine dans la tragédie de Racine que dans le drame de Victor Hugo. Du moins on ne pouvait pas retomber désormais dans les étroites règles du passé ; dès lors la seule règle fut de plaire, et, comme les temps de la démocratie étaient venus, les lettres évoluèrent selon le goût du public et non plus seulement selon le goût de l'hôtel de Rambouillet ou des salons de la bourgeoisie ; elles s'inspirèrent de plus en plus de l'esprit d'observation, elles se préoccupèrent en général d'exprimer la vérité qui est capable de produire des émotions plus intenses que celles de la fiction.

Lamartine cessa à partir de 1840 d'écrire des vers. Victor Hugo, au contraire, devait jusqu'à sa mort étonner le monde par un renouvellement perpétuel de son génie poétique. Après les *Orientales* et *Hernani*, sa poésie lyrique devint plus humaine ; elle fut l'expression, la confidence de ses sentiments intimes, de ses joies et de ses peines. Il publia en 1831 les *Feuilles d'automne*, en 1835 les *Chants du crépuscule*, en 1837 les *Voix intérieures*, en 1840 les *Rayons et les Ombres*. Tout en continuant à produire des œuvres dramatiques, dont les plus belles sont *Ruy Blas* et les *Burgraves*, il écrivait ses immortelles *Contemplations* qui ne furent publiées qu'en 1846, mais dont les plus beaux morceaux, *Pauca meæ*, sont postérieurs seulement de quelques années à la mort de sa fille qui les inspira (1843). Les *Châtiments*, de 1853, et notamment l'*Expiation*, déjà préparée par d'autres poèmes consacrés à la gloire de Napoléon, A la



*Colonne, Napoléon II*, le conduisirent à l'épopée de la *Légende des siècles*, dont le premier livre parut en 1859. Son nouveau talent épique se déploya encore magnifiquement en 1862 dans le roman des *Misérables*, surtout dans l'épisode de *Waterloo*, et dans celui de la mort de Jean Valjean. Ce fut la dernière grande forme de son génie. La France républicaine lui fit, après 1871, un triomphal retour de l'exil, et il mourut en 1885 dans une majestueuse apo théose.

ALFRED DE MUSSET n'a pas laissé une œuvre comparable à celle de Hugo par l'ampleur et la puissance, et pourtant il a mérité que son nom prenne place à côté de ceux de Hugo et de Lamartine pour former comme une glorieuse trinité des plus grands poètes français du XIX<sup>e</sup> siècle. D'abord entraîné par le mouvement romantique, amoureux de l'Espagne et de l'Italie, il sembla devoir se laisser guider par une fantaisie insouciant dans ses *Contes d'Espagne et d'Italie*, dans *Namouna*, dans son théâtre aussi, où l'esprit, la passion et l'imagination se mêlent à une fine observation psychologique, et qui rappelle tantôt les comédies de Shakespeare, tantôt celles de Marivaux, sans cesser d'être original : les *Caprices de Marianne*, *On ne badine pas avec l'amour*, resteront parmi les chefs-d'œuvre les plus exquis de la littérature dramatique française. Mais Musset, qui fut aussi un romancier profond dans la *Confession d'un enfant du siècle*, est surtout grand pour avoir exprimé dans des vers d'une pureté de style, d'une harmonie et d'une force incomparables, les sentiments les plus douloureux et les plus passionnés de l'âme moderne, les tourments du doute, les délices et les amertumes de la volupté, les désespoirs de l'amour trahi, l'incurable mélancolie de l'aspiration insouviée vers la beauté et la vérité : *Rolla*, *l'Espoir en Dieu*, les *Nuits* surtout, ont remué tous les cœurs par la sincérité de l'accent et la grâce émue de l'expression.

Sous le second Empire, le mouvement réaliste et scientifique se fit sentir aussi dans la poésie ; tandis qu'ERGÈNE MANUEL et FRANÇOIS COPPÉE trouvaient d'heureuses inspirations, dans la poésie intime et familière, dans la vie des *Humbles*'

les poètes de l'école parnassienne, ainsi nommée du titre d'un recueil de vers, le *Parnasse contemporain*, disciples de Victor Hugo par l'observation d'une rigoureuse technique du vers, substituaient aux effusions lyriques de l'âge précédent une impassibilité olympienne, s'attachant à décrire d'une manière tout objective, avec exactitude et splendeur à la fois, les beautés de la nature ou les sentiments des hommes. Catulle Mendès fut le théoricien de cette école ; ses deux plus éminents représentants furent THÉOPHILE GAUTIER et LÉONCE DE LISLE. Les *Émaux et Camées* de Gautier, critique et romancier en même temps que poète, font penser en effet à un écrin de pierres précieuses curieusement serties ; les *Poèmes antiques*, les *Poèmes barbares* de Leconte de Lisle sont des œuvres demi-lyriques, demi-épiques, dont la prétendue impassibilité et la forme grandiose et impeccable recouvrent un pessimisme profond et passionné. JOSÉ-MARIA de HEREDIA, dans les sonnets de ses *Trophées*, a continué avec éclat et sérénité la tradition de Leconte de Lisle. Le scrupule avec lequel ces poètes ont cherché et respecté la vérité historique les distingue profondément des romantiques ; ils sont bien d'une époque de réalisme et de critique. Du groupe parnassien se détacha un poète philosophe et psychologue, SULLY-PRUDHOMME, dont l'inspiration remonte, par Hugo, Musset et Lamartine, jusqu'à Chénier, qui rendit leur part à l'émotion personnelle et à la tendresse, et à côté de vers d'amour d'une délicatesse exquise dans ses *Stances et poèmes* ou dans ses *Vaines tendresses*, exprima avec profondeur dans les *Épreuves*, le *Zénith*, la *Justice*, les tourments de l'âme moderne aux prises avec les problèmes que lui posent la science et la philosophie. C'est du milieu parnassien que sortit aussi VERLAINE, bohème à la fois naïf et corrompu, qui alternait sans cesse du mysticisme à la dépravation, qui rompit le premier avec la technique romantique pour chercher dans une forme libre et une simplicité voulue du langage des effets poétiques plus intimes et plus raffinés. Après lui, par réaction contre l'âge précédent, apparurent les *Symbolistes*, qui rompirent définitivement avec la précision et la correction des Parnassiens, voulurent introduire dans la

poésie française la rêverie des lakistes anglais, faire des vers une peinture et une musique en assemblant des mots moins pour exprimer des idées et des sentiments que pour suggérer des images, des couleurs ou des sons. Ils brisèrent le moule traditionnel du vers français pour y substituer une prose plus ou moins rythmée. L'avenir dira ce qu'il faut penser de cette tentative qui se rattache encore aux Parnassiens avec MALLARMÉ pour se porter avec LAFORGUE et VERHAEREN à l'extrême opposé.

La grande époque du théâtre contemporain se place entre 1850 et 1880, après que le drame romantique eut produit ses plus belles œuvres. Les comédies d'ÉMILE AUGIER et d'ALEXANDRE DUMAS fils peuvent prendre place à côté de celles de Molière, de Regnard et de Beaumarchais, si toutefois on peut conserver le nom de comédies à des pièces qui ont moins pour but d'amuser et de provoquer le rire que d'émouvoir par des peintures de caractères et des conflits de passions, et qui sont ainsi de véritables drames bourgeois. Avec *Gabrielle* en 1849, Augier entra franchement dans cette voie où ses principaux triomphes furent ensuite le *Gendre de M. Poirier* (1854), les *Effrontés* (1861) et le *Fils de Giboyer* (1862). PONSARD, dans sa *Charlotte Corday*, son *Lion amoureux*, *l'Honneur et l'Argent*, réalisait dans des drames en vers la même conception du théâtre. DUMAS fils, dont la *Dame aux Camélias* est de 1852, ne se contenta pas d'être un peintre de la société et des mœurs; il fit du drame une satire éloquente des vices et des préjugés de la bourgeoisie moderne, et une sorte de prédication morale. Le *Demi-monde* (1852), la *Question d'argent* (1857), le *Fils naturel* (1858), plus tard les *Idées de M<sup>me</sup> Aubray*, *Denise*, toutes ses pièces traitent sous forme dramatique la question de la condition des femmes et du mariage. Il serait injuste de ne pas joindre aux deux grands noms d'Augier et Dumas celui de LABICHE, qui a élevé, comme Molière, la farce à la hauteur de la comédie, et a fait des travers de la bourgeoisie des pochades qui ont autant de portée morale et philosophique que les caricatures de Gavarni ou de Daumier. Le théâtre actuel con-

tinue Augier et Dumas avec HENRI BECQUE, PAUL HERVIEU, FRANÇOIS DE CUREL, PORTO-RICHE, BRIEUX, mais en substituant à l'optimisme bienveillant d'Augier et au pessimisme attendri de Dumas, un réalisme plus vigoureux et plus implacable, souvent même une brutalité presque féroce. Aussi le public français a-t-il commencé de porter une grande admiration aux drames psychologiques et sociaux des Norvégiens IBSEN et BJOERNSON, de l'Allemand HAUPTMANN, qui laissent plus de place à la poésie, à la tendresse, au rêve. Peut-être de l'association du génie germanique et du génie français verra-t-on sortir d'autres chefs-d'œuvre.

Le roman a pris plus d'importance que le théâtre au XIX<sup>e</sup> siècle ; il n'a pas besoin de la scène et du jeu des acteurs ; il se prête à des formes plus souples ; il pénètre plus aisément dans toutes les classes de la société ; il y a plus de lecteurs que de spectateurs : il est vrai que jusqu'ici beaucoup de ces lecteurs trouvent une suffisante jouissance dans les feuilletons des journaux, qui ne sont pas toujours des chefs-d'œuvre. Le roman historique de WALTER SCOTT et de ses imitateurs n'eut pas une gloire plus longue que celle du drame romantique dont il était le parent. Pourtant le *Cinq-Mars* d'ALFRED DE VIGNY, la *Salammbô* de FLAUBERT, le *Henry Esmond* de THACKERAY sont des œuvres d'une valeur durable et le succès prodigieux des romans historiques de DUMAS père ou du *Quo vadis* du Polonais SIENCKIEWICZ prouve que ce genre de roman conserve toujours du charme pour le grand public.

Mais ce qui fait la valeur exceptionnelle du roman moderne, c'est qu'il est devenu, d'une part l'image même de la société par une peinture exacte, réaliste, souvent même cynique et brutale des mœurs et des passions contemporaines, d'autre part une étude de l'âme humaine elle-même où de fins psychologues ont apporté toute leur pénétration. — Les deux plus grands noms de la littérature romanesque en France au XIX<sup>e</sup> siècle ont été ceux de GEORGE SAND et de BALZAC. George Sand, nourrie de Rousseau et du XVIII<sup>e</sup> siècle, est un grand peintre de la nature et des passions humaines. Elle les peint avec une complaisance qui peut être dangereuse, mais elle les ennoblit par un idéalisme parfois outré qui se res-



sent des exagérations du romantisme. Cette déformation idéaliste se remarque surtout dans ses premières œuvres, *Valentine*, *Indiana*, *Lelia*, qui ne sont pas exemptes de déclamation. Plus tard, dans ses délicieuses idylles champêtres, la *Petite Fadette*, la *Mare au Diable*, *François le Champi*, dans ses romans à tendances socialistes et philosophiques, les *Maîtres sonneurs*, le *Meunier d'Angibaut*, *Mademoiselle de la Quintinie*, elle serre de plus près le réel, sans cesser de l'envelopper dans une sorte de voile poétique. Balzac au contraire, avec une puissance d'imagination qui fait de sa *Comédie humaine* un tableau complet de la France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, au point de vue moral, intellectuel, politique et social, ainsi qu'au point de vue matériel, a su peindre les costumes et les habitations des hommes aussi bien que leurs sentiments et leurs idées, dans leur vérité même. Il a créé des types d'une vie extraordinaire, l'avare Grandet, le vieux libertin baron Hulot, le soudard Philippe Brideau, le commerçant César Birotteau, et Rastignac, et M<sup>me</sup> Marnesse, et cent autres, bourgeoises et grandes dames, journalistes et banquiers, prêtres et militaires. « Tous ses livres, dit Victor Hugo, ne forment qu'un livre, livre vivant, lumineux, profond, où l'on voit aller et venir et marcher et se mouvoir, avec je ne sais quoi d'effaré et de terrible mêlé au réel, toute notre civilisation contemporaine;... livre merveilleux... qui dépasse Tacite et qui va jusqu'à Rabelais. » A côté de George Sand et de Balzac, un autre romancier de génie, HENRI BEYLE, dit STENDHAL, créait dans le *Rouge et le Noir* (1831) et la *Chartreuse de Parme* (1833), le roman psychologique, où les caractères ne sont pas seulement montrés, mais expliqués et analysés en une profonde psychologie. Ce n'est qu'à une époque récente qu'il est arrivé à la gloire dont il était digne.

Tandis que l'idéalisme sentimental de George Sand se retrouvait affaibli dans les créations délicates d'OCTAVE FEUILLET, peintre élégant de la vie mondaine, le réalisme de Balzac était l'école d'où sortirent tous les romanciers qui se sont illustrés dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Peut-être PROSPER MÉRIMÉE, nouvelliste admirable, psychologue péné-

trant comme son ami Stendhal, mais dont le talent d'observateur et de narrateur ne doit rien qu'à lui-même, contribua-t-il avec Balzac à les former en leur inspirant un souci du style que n'avait pas Balzac, et une sorte de mépris impassible pour les faiblesses humaines : il y a là quelque parenté avec les poètes du Parnasse. FLAUBERT, qui avait comprimé en lui-même des tendances romantiques dont *Salammbô* conserve la marque, donna dans *Madame Bovary* le chef-d'œuvre de cette école qui s'efforça d'arriver à la vérité absolue dans la peinture de l'humanité moyenne. Son élève MAUPASSANT, dans des romans et nouvelles où il ne décrit que le train le plus ordinaire de la vie des paysans ou des bourgeois, a laissé des œuvres parfaites, mais qui n'élèvent pas l'esprit au-dessus d'un niveau moral assez bas. EDMOND et JULES DE GONCOURT appartiennent aussi à l'école réaliste ou, comme on se mit à dire, « naturaliste » ; ils recherchèrent à l'excès les documents précis, les petits faits caractéristiques, mais ils créèrent des types exceptionnels qu'ils décrivirent dans un style raffiné et comme névrosé qu'on a qualifié d'*écriture artiste* ; ce sont des impressionnistes. ALPHONSE DAUDET fut aussi un peintre très vivant de la société contemporaine dans *Fromont jeune et Risler aîné*, le *Nabab*, *Jack*, *Sapho*, même dans l'amusante caricature de *Tartarin* ; mais son style coloré est tout vibrant d'une sensibilité, d'une émotion personnelle où Flaubert et Maupassant voyaient une faiblesse. EMILE ZOLA est le plus grand de tous, après Balzac. Seul il mérite vraiment le nom de romancier naturaliste, car il a tenté de ramener toute la psychologie de ses personnages au fond physiologique dont sont faits leurs caractères, et l'histoire de la famille des *Rougon-Macquart*, cette « comédie humaine » de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est un fragment d'histoire naturelle sociale, où toute l'évolution du drame et des personnages est rattachée à un système d'influences héréditaires. Le roman avec Zola devient « scientifique » et « expérimental ». Il porte fortement l'empreinte du mouvement intellectuel contemporain. Heureusement Zola est en même temps un tempérament épique et la puissance de vision fait de lui un peintre incomparable ; nul ne

sait comme lui animer les choses inanimées, mouvoir les grandes foules, la coulée lente des voitures descendant comme un fleuve du Bois de Boulogne aux Champs-Élysées, la locomotive à demi enterrée dans la neige, palpitante, brisée sous l'effort, « comme une bête vaillante aux muscles d'acier », l'armée de Châlons entraînée, inconsciente et pourtant folle d'angoisse, dans la débâcle fatale. Dans ses dernières œuvres, *Germinal*, *Lourdes*, *Rome*, *Paris*, *Fécondité*, *Travail*, *Vérité*, l'intérêt passionné que prend Zola aux questions sociales et religieuses, au problème de l'avenir de l'humanité, a révélé le fond d'idéalisme caché sous l'apparent matérialisme de ses théories littéraires et sous la brutalité voulue et déplaisante de quelques-unes de ses œuvres. D'ailleurs si Zola reproche au romantisme d'avoir laissé trop libre cours à la fantaisie individuelle, au subjectivisme, il fait de suite place à l'originalité de l'artiste en définissant l'art « la nature vue à travers un tempérament ». PAUL BOURGET, épris plus que tout autre de casuistique psychologique, est le successeur, affaibli par les influences mondaines, de Stendhal et de Balzac. PIERRE LOTI occupe une place à part entre les romanciers contemporains. C'est aussi un réaliste, mais un réaliste impressionniste, admirable évocateur de la douce et grise Bretagne, ou des étranges mers polaires, ou des lourdes soirées du Sénégal, ou des vastes et miroitantes solitudes de la mer, ou des gracieux rivages de Taïti et du Japon. Jamais le talent descriptif n'a été porté aussi loin que chez Loti : Avec un style d'un naturel parfait et sans laisser paraître aucun effort, il fait voir et sentir la réalité avec toutes ses couleurs et toute sa vie. C'est aussi un psychologue qui met en contraste les complications de sa propre âme de pessimiste blasé avec les sentiments élémentaires des simples, marins ou paysans, nègres du Soudan ou mousmés du Japon.

Les caractères que le roman a pris en France, psychologie pénétrante, peinture exacte des mœurs, se retrouvent partout. L'Angleterre a eu dans DICKENS, THACKERAY, CURRIER BELL, GEORGE ELLIOT, des peintres de la vie contemporaine aussi puissants que les Français, pénétrés en outre de préoccupa-

tions morales qui ennoblissent toutes leurs œuvres. RUDYARD KIPLING a apporté dans ses nouvelles militaires et exotiques un accent de réalisme encore plus intense et un art plus raffiné, mais plus sec. La Russie, entrée la dernière dans le mouvement intellectuel de l'Occident, a pris tout à coup le premier rang dans la littérature romanesque. GOGOL ne pourrait pas, malgré le mérite de ses *Ames mortes*, être comparé à Balzac. Mais TOURGUÉNIEF est un Mérimée bien plus fécond, bien plus varié, bien plus ému, qui a fait comprendre, dans des œuvres d'une perfection de forme achevée, *Une nichée de gentilshommes*, *Pères et fils*, *Dmitri Roudine*, la complexité originale et les mystères de l'âme slave. DOSTOIEVSKI, plus profond et plus tourmenté, a puisé l'inspiration de ses œuvres touffues et étranges, *Crime et châtiment*, *l'Idiot*, la *Maison des Morts*, dans « la religion de la souffrance humaine ». Enfin TOLSTOÏ, le plus grand de tous, le plus grand créateur d'âmes qui ait existé depuis Shakespeare, a fait vivre dans *Guerre et Paix*, *Anna Karénine*, *Résurrection*, tout un monde de personnages imaginaires qui sont plus représentatifs du pays et du temps où ils sont placés que les personnages de l'histoire. Il y a chez les romanciers russes une plénitude d'humanité, un naturel aisé dans le réalisme, qui les mettent hors de pair. Leurs œuvres semblent, non des compositions littéraires, mais des productions de la nature. Le roman n'a produit en Allemagne aucune œuvre de premier ordre, quel que soit le talent d'hommes tels que FREYTAG, PAUL HEYSE ou SUDERMANN. Les Allemands comptent pourtant quelques exquis novellistes, peintres de mœurs locales, tels que BERTHOLD AUERBACH, ROSEGER ou GOTTFRIED KELLER. L'Italie, qui s'est contentée pendant quelques années de la gloire des *Fiancés* de MANZONI, a, dans ces derniers temps, donné naissance à un grand écrivain en prose, poète descriptif plus que romancier, GABRIELE D'ANNUNZIO, à côté de qui on peut encore citer FOGAZZARO et VERGA, meilleurs psychologues que lui. Les États-Unis ne peuvent guère citer que deux novellistes très originaux, EDGAR POE, l'auteur fantastique des *Histoires extraordinaires*, et BRET HART, le peintre des mœurs californiennes.



Il ne semble pas que le roman ait épuisé sa carrière ; éminemment souple et libre, il se modèle sur la société même, varie avec elle dans le temps et dans l'espace, est capable de se renouveler incessamment comme elle. Nulle forme littéraire ne peut être, semble-t-il, une plus exacte image de l'humanité incessamment changeante.

A plus forte raison les sciences morales ont-elles fait effort vers la vérité qui est toute leur raison d'être. L'histoire, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, mêla encore sa fantaisie à la vérité ; mais tout en puisant dans le mouvement romantique un sentiment très vif de la grandeur et de l'originalité de notre passé national, elle fouilla avec passion les documents pour y trouver la vie exacte de ce passé. Le *Génie du christianisme* fit aimer l'histoire du moyen âge ; AUGUSTIN THIERRY fut pris d'enthousiasme à la lecture des *Martyrs*. Il entreprit, lui aussi, de ressusciter les générations disparues



Michelet.

de la poussière des vieilles chroniques et des vieilles archives ; il écrivit les *Récits des Temps Mérovingiens*, l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, les *Lettres sur l'Histoire de France*. Tout pénétré d'ailleurs des idées de son temps, il crut voir dans le développement de la liberté en France la réaction des Gaulois vaincus contre les Francs vainqueurs, du peuple sujet contre les conquérants ; il en vit l'achèvement dans la Révolution. THIERS et MIGNET aussi réhabilitèrent la Révolution, commencèrent à la distinguer de la Terreur, dirigèrent l'école libérale contre la Congrégation, préparèrent la Révolution de Juillet qui fut comme la victoire des historiens. MICHELET unit l'étude précise et érudite des documents d'archives à une sensibilité éperdue ;

il « ressuscita » l'*Histoire romaine*, l'*Histoire de France*, mais il mêla à la recherche du vrai et de la vie les élans d'une personnalité trop inquiète. Fustel de Coulanges, tout en cédant trop souvent à l'esprit de système, a cependant consciencieusement cherché à fonder l'histoire des *Institutions de l'Ancienne France* sur l'étude critique des sources originales. Dès lors le XIX<sup>e</sup> siècle pouvait être appelé « le siècle de l'Histoire ». Cela est vrai de deux manières. D'une part l'histoire a pris un caractère de plus en plus scientifique, en apportant une méthode exacte et rigoureuse à la critique des sources et des faits, et en étendant ses recherches à des domaines inexplorés, grâce aux découvertes de l'archéologie, de la linguistique, et de l'ethnographie; d'autre part, l'étude de toutes les productions de l'esprit humain, art, littérature, religions, a pris un caractère de plus en plus historique. On y a vu des manifestations plus ou moins parfaites des idées et des manières de sentir de chaque époque et de chaque peuple; et non plus la révélation d'un idéal unique de beauté et de vérité. La critique d'art a renoncé à juger les œuvres d'art d'après leur rapport avec un canon immuable de beauté; elle cherche de quelle manière la nature a été vue et interprétée par diverses époques et divers tempéraments individuels. La critique littéraire qui, avec DESIRÉ NISARD, croyait encore aux règles du beau comme au XVII<sup>e</sup> siècle, ne cherche plus avec SAINTE-BEUVE dans ses *Portraits* et ses *Causeries*, qu'à expliquer les œuvres par les hommes et les hommes par les œuvres. TAINÉ, critique littéraire dans ses *Essais* et dans son *Histoire de la littérature anglaise*, critique d'art dans sa *Philosophie de l'art*, dans son *Voyage en Italie*, a montré, dans les œuvres littéraires ou artistiques, l'influence du milieu social et de la faculté maîtresse des artistes ou des écrivains. Nos grands critiques sont avant tout des historiens. Malheureusement Taine, auteur des *Origines de la France contemporaine*, manifeste trop un parti-pris de dénigrement à l'égard de la Révolution; il y abuse des généralisations au moins hâtives. SAINTE-BEUVE fut un meilleur historien de *Port-Royal*. ERNEST RENAN, le plus grand historien

de la pensée religieuse dans ses *Origines du Christianisme* et son *Histoire d'Israël*, a été dans ses *Essais* un de nos plus délicats critiques littéraires. L'art exquis de l'écrivain, l'érudition de l'historien, de l'archéologue et du linguiste, s'unissaient pour faire de lui un évocateur merveilleux du passé. La vaste œuvre du critique danois GEORGES BRANDÈS, les *Grands courants du XIX<sup>e</sup> siècle*, est aussi essentiellement une œuvre d'histoire. Même la tentative, restée imparfaite, de M. FERDINAND BRUNETIÈRE pour formuler les lois de l'évolution littéraire, fut un effort remarquable pour donner à la critique littéraire une sorte de précision scientifique.

L'histoire n'a pas cessé d'être un genre littéraire où les talents du narrateur et de l'écrivain tiennent une place considérable. L'*Histoire de France* de MICHELET, l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre* de GUIZOT, les *Essais* et l'*Histoire d'Angleterre* de MACAULAY, l'*Europe*, et la *Révolution* d'ALBERT SOREL conservent la valeur durable des belles créations littéraires. Mais la passion de la vérité rigoureuse a fait entreprendre une révision de toutes les sources, l'exploration complète de tous les documents manuscrits. La critique des textes, appliquée d'abord aux livres sacrés des chrétiens, a été étendue aux documents de toutes sortes, et les séminaires des Universités d'Allemagne, l'*École des Chartes* et l'*École des Hautes-Études* en France, sont devenus de véritables laboratoires où l'on passe au creuset de la critique toutes les connaissances historiques. Dans tous les pays on a entrepris de vastes publications de documents concernant l'histoire nationale. L'Allemagne a tenu au XIX<sup>e</sup> siècle un rang éminent dans ce grand travail d'investigation historique. L'histoire romaine a été comme renouvelée par NIEBUHR et surtout par MOMMSEN. LÉOPOLD RANKE a donné des modèles d'histoire diplomatique. G. WAITZ a été un maître admirable dans l'étude de l'histoire des institutions, comme FUSTEL DE COULANGES en France. L'Allemagne a été certainement le plus vaste chantier de travail historique au XIX<sup>e</sup> siècle, mais toutes les nations ont apporté leur contribution à l'œuvre commune de l'exploration du passé.

Des provinces entières, pour ainsi dire, ont été ajoutées à l'histoire. Les philologues qui ont étudié les langues de l'Orient ont ouvert des aperçus nouveaux sur les antiques migrations des peuples et sur les origines de la civilisation indo-européenne. Les ethnologues ont fondé la science des temps préhistoriques et ont, par leurs découvertes, retrouvé l'évolution de l'humanité primitive aux âges de pierre, de bronze et de fer. Le Musée de Saint-Germain possède une collection admirable de monuments pour l'histoire de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque franque. Les archéologues qui ont découvert les monuments de l'Égypte ont permis aux successeurs de CHAMPOLLION, à MARIETTE, à LEPSIUS, à MASPERO, de lire dans les hiéroglyphes l'histoire de la vie politique et religieuse de l'ancienne Égypte. De même les inscriptions cunéiformes d'Assyrie ont révélé leurs secrets à RAWLINSON, à OPPERT, à J. HALÉVY ; MM. DE MORGAN et SCHEIL, après M<sup>me</sup> DIEULAFOY, retrouvent les anciennes civilisations de l'Élam et de la Perse. SCHLIEMANN à Troie et à Mycènes, EVANS en Crète ont découvert des monuments antérieurs à la civilisation hellénique telle qu'elle était jusqu'ici connue. Toutes les nations civilisées, suivant l'exemple donné par la France, fondent des écoles et des missions archéologiques à Rome, à Athènes, en Égypte, qui chaque année apportent de nouvelles lumières sur l'histoire des populations méditerranéennes et le développement de la civilisation européenne. L'histoire vraie, fondée sur des recherches scientifiques conduites avec méthode, remplace peu à peu les « histoires universelles » du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècles, fondées en partie sur des conceptions religieuses ou philosophiques. Les historiens généralisateurs de l'avenir auront à leur disposition des matériaux solides fournis par le travail minutieux des explorateurs et des érudits d'aujourd'hui.

La philosophie enfin, a suivi la même évolution que les autres manifestations de l'esprit humain. Après une période d'aspirations tumultueuses et d'imagination débordante où elle voulait expliquer ou recréer tout l'univers, sorte de période romantique, elle s'est efforcée aussi de se soumettre



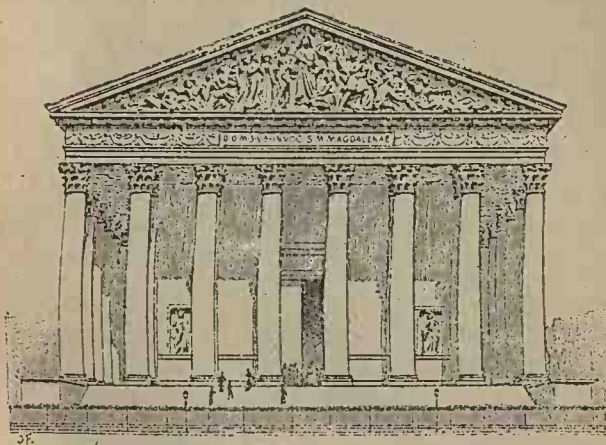
aux méthodes scientifiques et de ne jamais perdre le contact de la réalité. Le grand philosophe allemand KANT avait déjà rattaché la métaphysique à la psychologie en montrant dans les idées abstraites de pures conceptions subjectives de notre esprit et en cherchant exclusivement dans la nature morale de l'homme la base d'une conception générale de l'univers. Quelques-uns des successeurs de Kant, HEGEL, SCHELLING, FICHTE, cherchèrent bien à reconstituer une métaphysique purement idéale, et, en France, VICTOR COUSIN prétendit fonder le spiritualisme sur des emprunts faits à tous les systèmes. C'était une philosophie de juste milieu, correspondant à la politique de juste milieu du temps de Louis-Philippe. La métaphysique allemande aboutit d'une part au nihilisme de FEUERBACH, de MAX STIRNER, et de NIETZSCHE, d'autre part aux fantaisies hindoues et alexandrines de SCHOPENHAUER. Après une période de violent matérialisme dont le livre de BUCHNER, *Force et matière*, fut le principal manifeste, la philosophie allemande s'est attachée surtout, avec FECHNER et WUNDT, à trouver dans la physiologie une base solide pour la psychologie, et avec MARX et LAMPRECHT dans l'économie politique et la physiologie des peuples une base pour la philosophie de l'histoire. Les Anglais, peuple pratique et réaliste, sont restés pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle fidèles aux tendances purement positives. Leur philosophie dérive de l'école écossaise de REID, DUGALD-STEWART et HAMILTON, vouée presque exclusivement aux recherches psychologiques, et de BENTHAM, économiste éminent et moraliste utilitaire. Tandis que BAIN étudiait en physiologiste les fonctions du cerveau, STUART MILL et HERBERT SPENCER cherchaient à la fois dans les faits de la psychologie, de l'économie politique et de l'histoire, les principes fondamentaux d'une science de l'homme et de la nature. En France, le kantisme a continué d'exercer une action considérable sur la philosophie ; le criticisme de RENOUVIER, les théories de FOULLÉE sur le déterminisme et les idées-forces, ont leur origine dans la philosophie kantienne ; et une école nouvelle tâche, après Kant, de fonder une métaphysique religieuse sur les besoins de la conscience morale et sur le caractère subjectif et relatif de nos idées

générales et même des lois scientifiques. Mais le grand nom de la philosophie française au XIX<sup>e</sup> siècle est celui d'Auguste Comte, qui a résolument, dans sa *Philosophie positive*, tenté de donner à la philosophie une base purement scientifique en condamnant comme vaines les spéculations métaphysiques et en fondant la sociologie ou science de la société humaine sur l'histoire et la physiologie. Il exposait ainsi sa théorie sur les états successifs de l'humanité : « L'homme, jeté sur la terre par on ne sait quelle force, débute dans la vie sociale par l'état théologique, âge des religions. A cette période succède la période métaphysique, âge transitoire où l'homme vit d'abstraction philosophique et de métaphysique pure. La période finale commence ; c'est l'âge scientifique, dans lequel le genre humain, désormais adulte, se conduira d'après les seuls principes de sa raison appliqués exclusivement à la création du bien-être pour tous. » Auguste Comte écrivit son *Cours de philosophie positive* de 1830 à 1842. Il le fonda sur les sciences abstraites, seules sources du savoir positif. Il le rattacha à Kant et à Hume pour la philosophie, à Condorcet et Joseph de Maistre pour la politique, à Gall et Bichat pour la science ; au-delà il rejoignait « les trois pères de la philosophie moderne », Bacon, Descartes et Leibniz ; et il remontait, par delà le moyen âge, par la philosophie de Saint-Thomas d'Aquin, au « prince éternel des penseurs, l'incomparable Aristote ». Ainsi il faisait du positivisme le terme de la pensée humaine à travers les âges. Par cette chaîne ininterrompue de traditions philosophiques, par la conception puissante de la philosophie des sciences appliquée à l'état actuel de la société humaine, il aboutissait à la seule religion accessible à la raison, la religion positiviste, le culte de l'Humanité. L'Humanité, c'est le grand Être. La religion consiste, non à adorer le grand Être, mais à le perfectionner, à le cultiver. Le dogme, c'est la philosophie positive, qui donne à l'homme la connaissance de sa place dans l'univers et dans l'histoire de l'humanité. D'où résulte la morale : Vivre pour autrui. Et dans sa *Politique positive* Auguste Comte cherchait l'application de ses principes philosophiques à la direction des sociétés. Le positi-

visme n'arrivera pas à interdire aux hommes les spéculations métaphysiques, mais sa méthode et son esprit sont le principe de tout le travail social et moral du temps présent.

## II

Les arts ont été l'objet des mêmes recherches, inspirées par les mêmes préoccupations d'esprit ; et c'est pourquoi ils ont pris aussi un caractère universel : on ne distingue plus les écoles d'art, comme au xvi<sup>e</sup> siècle, selon les pays, l'école

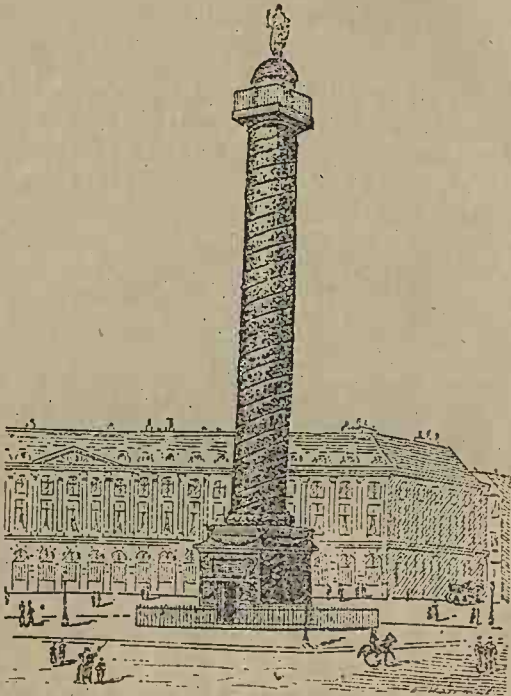


La Madeleine, à Paris.

italienne, ou l'école hollandaise, mais selon la nature de leurs productions, l'école classique, l'école romantique ou l'école réaliste ; cependant l'école française exerce depuis le commencement du xix<sup>e</sup> siècle, en sculpture et en peinture, une suprématie incontestable.

L'architecture a peut-être épuisé depuis l'antiquité tous les styles ; les formes de la matière brute ne sont pas aussi souples, aussi variées que celles des êtres inanimés, et le

nombre de leurs combinaisons est limité. Est-ce pour cette raison que le XIX<sup>e</sup> siècle ne laisse aucune création d'architecture originale ? L'époque napoléonienne fut marquée à cet



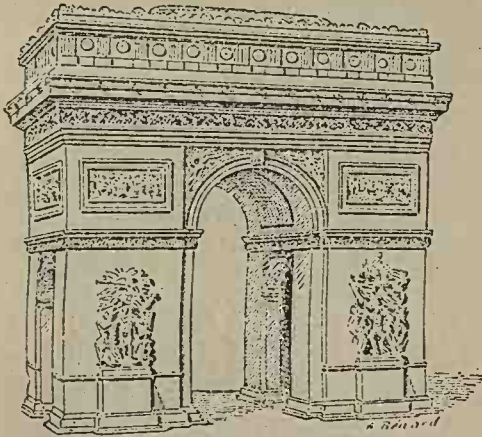
La colonne Vendôme.

égard par un retour d'admiration pour l'antiquité; on éleva alors la *Madeleine*, la *colonne Vendôme*, des arcs de triomphe et surtout celui de l'*Étoile*. Puis sous l'influence du génie du Christianisme et de la Révolution romantique, les architectes comprirent les beautés des églises romanes et gothiques. Ils tentèrent quelques imitations heureuses, comme *Sainte-Clotilde* de Paris, et entreprirent de restaurer, parfois



avec maladresse, les chefs-d'œuvre du moyen âge : Viollet-le Duc, dont le *Dictionnaire d'architecture* rendit de précieux services, reconstruisit le château de Pierrefonds et restaura Notre-Dame de Paris; les Allemands de même restaurèrent le château de la Wartbourg, berceau de la Réforme. Mais la seule architecture originale de notre temps aura été, avec celle des villes, celle des gares et des halles.

L'emploi du fer sembla capable de renouveler l'art de la construction en permettant de couvrir de gigantesques



L'arc de triomphe de l'Étoile.

espaces auprès desquels les nefs des cathédrales ne paraissent plus que des chapelles. Les Halles Centrales de Paris, les grandes gares de Londres, la Galerie des Machines, construite par M. Dutert, à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, sont à bien des égards des chefs-d'œuvre; l'architecture du fer paraît destinée à la réalisation des immenses palais du peuple dont le xx<sup>e</sup> siècle trouvera peut-être la formule, et le mélange du fer et de la terre cuite produisit à l'Exposition de 1889 des œuvres d'architecture très remarquables. L'Exposition de 1900 fut au contraire un recul et

une déception. Dans l'architecture privée les Anglais seuls ont su créer, dans leurs manoirs et leurs cottages des œuvres vraiment originales, qu'on imite sur le continent, et c'est à



Rude, le Départ (bas-relief de l'arc de triomphe de l'Étoile).

eux que l'on doit tout un art nouveau de l'ameublement qui a donné naissance à ce qu'on appelle le *Modern style*.

L'architecture est un cadre nécessaire à la sculpture, et la sculpture contemporaine a souffert quelque peu de l'impuissance des architectes. Le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle a eu cependant quelques grands sculpteurs étrangers, CANOVA en Italie, THORWALDSEN en Danemark; ce sont deux classiques : Canova a fait des membres de la famille napoléonienne des statues et des bustes qui rappellent la statuaire de l'époque impé-

riale romaine; grâce à Thorwaldsen, Copenhague a été appelée quelquefois « l'Athènes du Nord ». Cependant la sculpture s'est arrachée à la sérénité souvent inexpressive de l'art ancien; elle a fait un effort vers la recherche de la vérité; elle a dû au réalisme quelques belles œuvres. FRANÇOIS RUDE le premier reprit en France la tradition de Puget; sa *Marseillaise* de l'Arc de Triomphe de l'Étoile n'a de classique que le costume grec ou romain de ses guerriers; mais elle les entraîne tous à la bataille. d'un mouvement singulièrement moderne. Les *Lions* de BARYE répondent à la même inspiration: ce ne sont plus les grands caniches d'autrefois, en perruques frisées à la mode de Louis XIV, faces débonnaires, « semblables aux masques de pères nobles dans la comédie classique », la patte appuyée sur une boule. A la vue de son *Lion au serpent*, écrit Théophile Gautier, « de ce superbe et terrible animal, hérissant sa crinière inculte, crispant son mufle avec une colère pleine de dégoût, maintenant sous ses ongles d'airain le hideux reptile qui se dresse dans la convulsion d'une rage impuissante, tous les pauvres lions de marbre des palais serrèrent leurs queues entre leurs jambes et faillirent perdre la boule qui leur sert de contenance. » Les premières œuvres de Barye avaient paru au Salon de 1831; il continua jusqu'en 1875 ses admirables créations d'animaux. Ce qui le séduisait dans ses modèles, « c'était d'abord la beauté des attitudes, la souplesse et la grâce des lignes mouvantes et des formes naturellement sculpturales; c'était aussi comme une révélation des lois mêmes de la vie, comme une expression complète, réalisée dans l'équilibre, la force et la beauté, de ce mécanisme divin dont le rythme doit passer dans nos œuvres pour les vivifier, et que, pauvres rois de la création, empêtrés dans nos systèmes d'esthétique, nous cherchons à tâtons et n'exprimons qu'en tremblant. (A. Michel) ». L'école de sculpture française a produit au XIX<sup>e</sup> siècle une série d'œuvres remarquables, toutes inspirées par le plus vigoureux réalisme uni à un sens délicat de la beauté. CARPEAUX, MERCIÉ, DALOU, élève de Carpeaux, ont été les représentants les plus illustres de la sculpture française après 1870. Carpeaux communiqua au marbre la fièvre, l'ivresse de la

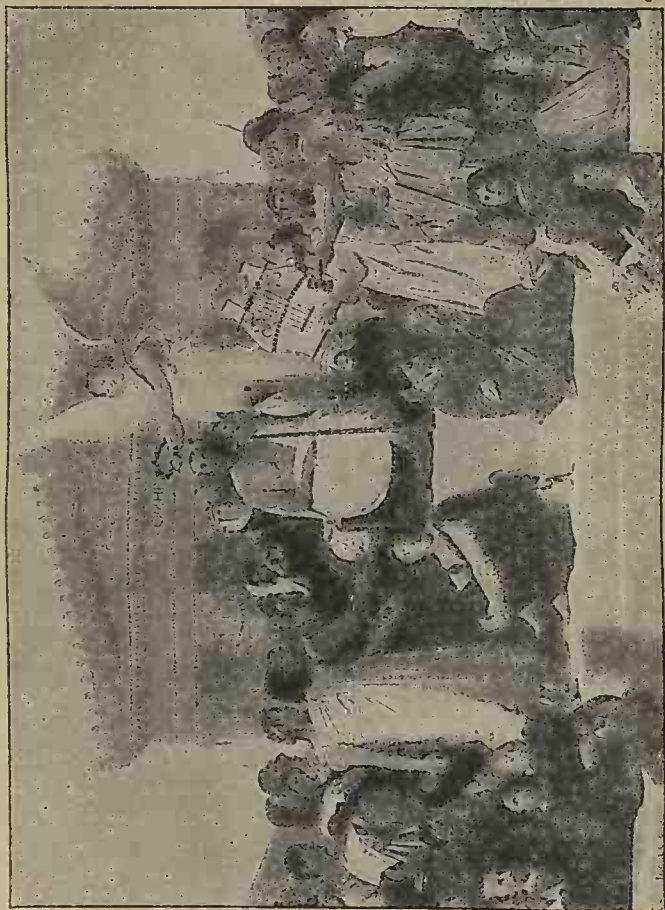
vie; son groupe de la *Danse*, à la façade de l'Opéra, a cessé de scandaliser les classiques. DALOU est l'auteur du *Triomphe de la République*, inauguré en 1898 à Paris sur la place de la Nation. HENRI CHAPU a orné d'une admirable *Jeunesse en deuil* le monument de Henri Regnault à l'école des Beaux-Arts, P. DUBOIS a sculpté quatre admirables figures symboliques sur le tombeau de La Moricière à Nantes, et MERCIÉ a placé sur le tombeau de Michelet une figure de l'Histoire d'une belle inspiration. CONSTANTIN MEUNIER a été appelé le Millet de la sculpture, il représenta ses mineurs et ses ouvriers avec le même réalisme plein d'émotion. RODIN cherche hardiment de nouvelles formes d'art, d'un réalisme plus intense encore, dans *l'Age d'airain*, le *Baiser*, *Balzac*, le *Penseur*. Les étrangers, RAUCH en Allemagne, ANTOKOLSKY, le prince TROUBETZKOÏ en Russie ont les mêmes préoccupations d'art. La gravure des médailles s'est à peu près affranchie des abstractions académiques, et a trouvé avec deux grands artistes, CHAPLAIN et ROTY, une soudaine et glorieuse renaissance.

La peinture, pour des raisons semblables, a suivi au XIX<sup>e</sup> siècle une évolution très riche où la France aussi, le plus souvent, a indiqué les voies nouvelles. DAVID demeura d'abord le chef de l'école classique; il fut le grand ordonnateur des fêtes de la première République; il emprunta la plupart de ses sujets aux scènes antiques, le *Serment des Horaces*, les *Sabines*, prétextes à de belles académies; pourtant il fut déjà un grand peintre réaliste dans ses portraits, dans le *Sacre de Napoléon*. En Allemagne, l'École de Munich à la même date mêlait les influences classiques aux influences romantiques. INGRES, dessinateur et portraitiste de génie, continua longtemps dans le siècle la tradition classique et donna dans ses œuvres plus de soin au dessin qu'à la couleur; il faut voir notamment au Louvre son *Apothéose d'Homère*.

La rénovation de la peinture française par les romantiques fut ensuite presque aussi bruyante que la naissance du drame. GÉRICAULT, mort en 1815, avait déjà, dans son *Radeau de la Méduse*, ouvert la voie. L'apparition de la



*Barque du Dante*, d'EUGÈNE DELACROIX, en 1822, fut un évé-



Ingres, *Homère déifié* (Louvre).

nement aussi considérable que la publication des Méditations de Lamartine ou que la représentation de Hernani :

la barque infernale de Charon, la foule des morts qui l'assiègent, les ombres tragiques qui s'agitent en gestes de l'autre monde, une débauche de couleurs non encore vues, tout cela fit scandale; les classiques jetèrent les hauts cris, s'ef-



E. Delacroix, La Barque du Dante.

forcèrent de ridiculiser le « balai ivre » de Delacroix : « Un aérolithe tombant au milieu d'un marais dans le morne silence de la nuit n'eût pas causé, dit Gautier, un plus grand émoi dans le chœur des grenouilles ». Delacroix récidiva; il fit les *Massacres de Chio* en 1824, puis l'*Entrée des Croisés à Constantinople*; il devint le peintre officiel de la monarchie de Juillet. La peinture romantique triomphait; c'est même en peinture que l'on constate le mieux comment le souci de la vérité et de la nature s'unissait chez les romantiques avec la libre expansion de la passion et de l'imagination.

Sans doute ensuite elle subit plus que la sculpture l'influence de la variété des tempéraments particuliers des artistes et des goûts du public. Toutefois là aussi les ten-

dances réalistes du XIX<sup>e</sup> siècle se firent bientôt puissamment



Girodot, Alala au tombeau (Louvre).

sentir. DECAMPS, FROMENTIN, HENRI REGNAULT, dans leurs scènes orientales d'un coloris si intense, sont des héritiers du romantisme, mais avec un souci plus grand encore de la vérité. Cet

amour de la vérité historique se retrouve chez les peintres militaires, depuis CHARLET et RAFFET, les illustrateurs hautement inspirés de l'épopée impériale et surtout de ses soldats, jusqu'à ALPHONSE de NEUVILLE et ÉDOUARD DETAILLE, et surtout MEISSONIER qui, dans ses tableaux de petite dimension, mais de vigoureuse conception, peignit avec une intelligence et une connaissance profonde de l'histoire, la société du XVIII<sup>e</sup> siècle et des scènes émouvantes de l'histoire militaire et révolutionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle. En même temps la peinture des portraits continuait à produire des chefs-d'œuvre avec RICARD, BAUDRY, HENNER.

Mais le mouvement réaliste se manifesta surtout dans la peinture française par la grande école des paysagistes, qui apportèrent à l'étude de la nature un scrupule de vérité égal à la finesse de leur sensibilité. TH. ROUSSEAU, JULES DUPRÉ, DAUBIGNY, COROT, CAZIN, si différents les uns des autres, peignent des aspects divers, mais également vrais de la nature. Même on voulut peindre, non seulement la nature, mais aussi la vie rustique. Le salon de 1851 fut à cet égard une date aussi importante que celui de 1822 où Delacroix avait commencé de scandaliser les classiques : GUSTAVE COURBET y exposait les *Casseurs de pierre*, un *Enterrement à Ornans*, l'*Homme à la pipe*. Cette peinture d'une vérité brutale, d'une facture un peu lourde, était une déclaration de guerre à l'idéalisme romantique aussi bien que classique. Courbet ne voulait plus de peinture historique, ni mythologique; il voulait un art moderne, démocratique, rendant la vie contemporaine dans sa vérité, même dans sa laideur. Le « maître peintre d'Ornans » regardait la justesse du dessin, des types, des coloris, comme le but unique de la peinture. Toutefois d'autres peintres, aussi amoureux que lui de la réalité, mais la voyant d'un œil plus ému et sachant la rendre d'une main plus légère, JULES BRETON, J.-F. MILLET surtout, furent les vrais peintres de la vie des champs. Les *Rogations* et les *Glaneuses* de Breton, les *Meules* ou l'*Angelus* de Millet, sont des œuvres où la nature et l'homme sont rendus avec une sincérité absolue, mais avec une puissance d'émotion et de poésie qui manquait à Courbet. On peut en dire autant



des *Paysans* de Bastien Lepage. Les « impressionnistes » ensuite apportèrent de nouveaux enseignements ; CARRIÈRE tira du demi-jour diffus où il enveloppa ses figures des effets de mélancolie pénétrante. MAXET eut pour principe la juxtaposition des couleurs franches ; il en obtint des résultats nouveaux. D'autres impressionnistes MONET, SISLEY, vinrent aussi dégraisser la palette trop noire de Courbet et enseigner le plein-air avec toutes les vibrations de la vraie lumière, et avec une franchise d'exécution ignorée de ceux qui recherchaient dans le faux jour de l'atelier un charme conventionnel de coloris. Toutefois les plus grands de nos artistes sont ceux qui, comme BESNARD ou MÉNARD, tout en ayant écouté les leçons de l'impressionnisme, gardent le culte de la science du dessin et du modelé et cherchent à rendre par la ligne et la couleur la beauté de la chair et de la vie, et le charme ému de la nature.

A côté de l'École française se développèrent des écoles semblables de peinture, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, dans les pays Scandinaves, en Espagne. Après les grandes compositions historiques de CORNELIUS et de KAULBACH en Allemagne, leur faux moyen âge romantique fut abandonné pour une peinture plus réaliste. LENBACH fut un portraitiste puissant et MENZEL un peintre pittoresque et un coloriste supérieur à Meissonier par l'intensité de sa vision. Toutefois l'imagination romantique et les recherches de coloris artificiel continuent à prévaloir dans le plus grand peintre de l'Allemagne, BÖECKLIN, mais avec un sens de la vie très puissant. Au contraire en Angleterre, où il n'existait aucun enseignement officiel de la peinture, où les individualités étaient plus fortes qu'ailleurs, on vit surgir une série de peintres d'une rare originalité, très réalistes avec une puissante imagination. Au début du siècle, CONSTABLE et BONINGTON furent les précurseurs des grands paysagistes réalistes contemporains. TURNER, moins attaché à la vérité du détail, arriva à rendre avec une magie extraordinaire, le coloris, les aspects variés de la nature de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, et mêla le rêve au réel. Une école de peintres, qui se dirent *préraphaélites*, prétendit revenir au réalisme minutieux et à la sincé-

rité naïve des primitifs italiens. C'est dans leurs dessins que ROSETTI, BURNE JONES, MADOX BROWNE réussirent le mieux à montrer la noblesse de leur inspiration; ils ignorèrent la vérité dans le coloris et l'art d'envelopper d'air leurs figures; seul, parmi eux, MILLAIS se montra un grand et puissant réaliste.

On peut hésiter à rattacher au mouvement réaliste PUVIS DE CHAVANNES, qui retrouva de notre temps le grand art décoratif, et dont les peintures murales au Panthéon, à la Sorbonne, aux Musées d'Amiens et de Marseille, sont un enchantement pour l'esprit et pour les yeux. Toutefois, s'il a simplifié sa couleur et son dessin pour obtenir les grands effets de masse qu'exige l'art décoratif, il reste un grand réaliste par la sincérité du sentiment qui anime son œuvre et les personnages qu'elle présente, comme par la vérité avec laquelle sont rendus tous les aspects de la nature.

Enfin un des faits les plus originaux et les plus intéressants du mouvement artistique du XIX<sup>e</sup> siècle aura été l'essor magnifique qu'ont pris les arts industriels. C'est le résultat naturel du progrès démocratique et de la formation d'une classe très intelligente d'ouvriers d'art. Les meubles et les verreries de Gallé, les émaux de Tesmar, les grès de Delaherche, les bijoux de Lalique, sont des créations vraiment neuves et vraiment belles. Elles s'inspirent, comme les admirables faïences de Sèvres, de l'étude de la nature, des découvertes de la chimie et de conceptions originales au point de vue décoratif. L'art décoratif a, lui aussi, dans les meubles, les tentures, dans les affiches de CHÉRET et de GRASSET, comme dans les décors de théâtre de JAMBOX et de RUBÉ et CHAPRON, produit en ces dernières années de véritables chefs-d'œuvre. Comme au temps de la Renaissance, les artistes se glorifient d'être des ouvriers savants dans la technique industrielle, et les ouvriers s'élèvent à la haute conception de l'art. Voici d'ailleurs que par là commence de s'exercer l'action réciproque de l'Europe sur l'Extrême-Orient et de l'Extrême-Orient sur l'Europe; les « chinoiseries » furent recherchées en Europe dès le XVIII<sup>e</sup> siècle; alors c'était l'âge d'or de l'art japonais, qui a produit des merveilles

dans les laques, les porcelaines et les émaux ; il peut enseigner aux artistes de l'Occident l'emploi heureux de la faune et de la flore comme motifs de décoration ; il peut leur donner plus de hardiesse encore dans le caprice et la fantaisie individuelle, qui produisent parfois de véritables révélations : premier exemple de ce que pourra donner la collaboration des génies divers de l'Extrême-Orient et de l'Europe.

La musique enfin est devenue au XIX<sup>e</sup> siècle comme un art nouveau ; elle n'avait guère été jusque-là qu'un accompagnement de danse ou de chant ; elle prit dès lors une place considérable dans l'éducation individuelle et dans l'éducation sociale ; on y chercha non seulement les satisfactions les plus délicates des sens, mais aussi des moyens nouveaux d'expression pour des sentiments que les mots ne peuvent rendre, pour les aspirations passionnées ou mystiques, vagues ou sublimes de l'âme compliquée et agitée de l'homme moderne. Ce fut la suite des œuvres allemandes du XVIII<sup>e</sup> siècle, de Bach, de Haydn et de Glück. Mais la révolution musicale qui devait faire du XIX<sup>e</sup> siècle une des époques les plus intéressantes de l'histoire de l'art fut surtout personnifiée par BEETHOVEN ; c'est entre 1805 et 1827 qu'il écrivit ses plus belles pages, son *Fidelio*, ses *Symphonies*, et ses *Quatuors*. C'est de Beethoven, et avec lui de WEBER, l'auteur de *Freyschütz* et d'*Obéron*, et de SCHUBERT, le plus fécond inventeur de mélodies pour le chant, que procéda désormais toute la musique allemande. FÉLIX MENDELSSOHN-BARTHOLDY cultiva aussi la symphonie, la musique de chambre, et créa le genre de la romance sans paroles. CHOPIN se fit une spécialité des compositions pour piano ; il imprégna ses œuvres d'un pénétrant parfum de douleur et de mélancolie. ROBERT SCHUMANN écrivit *Mansfred*, *Faust*, des quintettes et des trios d'une grande profondeur d'expression ; mais c'est surtout comme auteur de *lieder* ou romances qu'il est devenu populaire. Avec SCHUBERT son prédécesseur et BRAHMS son successeur, il est le maître dans ce genre où l'Allemagne occupe toujours le premier rang.

L'école italienne prenait à la même époque un grand essor dans la musique dramatique avec ROSSINI. Il écrivit d'abord



le *Barbier de Séville* et *Otello*; puis son génie se développa sous l'influence des musiciens français et il donna son chef-d'œuvre, *Guillaume Tell*, en 1829. DONIZETTI écrivit *Lucie de Lammermoor* en 1835 et la *Favorite* en 1840. Après lui VERDI introduisit dans l'Opéra italien bien plus de force dramatique et de coloris instrumental avec *Rigoletto*, le *Trouvère* et surtout *Aïda*.

L'histoire de l'école française est plus complexe, car elle subit à la fois l'influence des Allemands et des Italiens; elle y mêla du reste ses qualités particulières de méthode et de gaieté, et créa l'Opéra-Comique. BOÏELDIEU avait écrit la *Dame blanche* en 1825. Le *Pré-aux-clercs* de HÉROLD est de 1831. Alors les belles œuvres musicales se multiplièrent. AUBER donna *Fra Diavolo* en 1830, le *Domino noir* en 1837; FROMENTAL HALÉVY la *Juive* en 1831. MEYERBEER, un Allemand, ne trouva qu'en France la véritable voie de son génie; il fit entendre *Robert-le-Diable* à l'Opéra en 1831, les *Huguenots* en 1836; le *Prophète*, sa plus belle œuvre, est seulement de 1849. La France produisit à la même époque un musicien, d'une fougue et d'une couleur toutes romantiques, et en même temps d'une profonde science musicale, HECTOR BERLIOZ. Il donna d'abord son *Requiem* et *Roméo et Juliette*, plus tard la *Damnation de Faust*; il devait donner toute la mesure de son génie dans les *Troyens* en 1863; mais ce ne fut qu'à la fin du siècle que toute la valeur de son œuvre fut comprise. La faveur du public alla au contraire tout de suite à un musicien d'une grâce exquis et d'une extrême habileté technique, GOUNOD, l'auteur de *Sapho*, de *Faust*, et de *Mireille*. GEORGES BIZET, qui donna d'abord l'*Arlésienne*, puis *Carmen*, était un génie d'une forte originalité, arrêté trop tôt par la mort. MASSENET, l'auteur du *Cid* et de *Manon*, SAINT-SAËNS, l'auteur de *Samson et Dalila*, ont poursuivi leur carrière jusqu'au commencement du xx<sup>e</sup> siècle. Mais le musicien français le plus original de la fin du xix<sup>e</sup> siècle fut CÉSAR FRANCK, dont les poèmes symphoniques, comme ceux du Hongrois LISZT, sont des œuvres de premier ordre. L'Opéra de *Louise* (1900), de GUSTAVE CHARPENTIER, marque d'intéressantes tendances vers le théâtre populaire. Tout récemment



DEBUSSY a introduit dans la musique symphonique et dramatique des formes nouvelles de mélodie compliquée, imprécise et délicate qui rappellent en musique les tentatives des symbolistes et des décadents en poésie. Cette musique s'est admirablement adaptée dans *Pelléas et Mélisande* à l'œuvre du dramaturge symboliste MAETERLINCK.

Le fait le plus important de l'histoire de la musique dans les dernières années du siècle fut le triomphe de RICHARD WAGNER. Il fut l'inventeur longtemps méconnu, même en Allemagne, du drame musical. Il n'admit pas que la musique d'Opéra ne fût que l'illustration de la poésie du livret, le plus souvent médiocre ; la musique pour lui était une poésie à elle seule, et une poésie précise, le langage même de l'âme. Il composa à la fois la poésie et la musique de ses drames ; la parole, le chant, l'action furent entraînés dans la même unité, dans la même ardeur de l'inspiration. Ce fut une révolution complète : la mélodie s'étendit, brisa ses entraves, se plia à toutes les nuances de la pensée, à toutes les transformations des caractères, sans cesse en mouvement, langue immédiate de toutes les émotions du cœur humain. De là de merveilleux poèmes d'une plénitude et d'une unité parfaite : *Tannhäuser*, *Lohengrin*, *Tristan et Yseult*, chant de la passion dévorante et mortelle ; les *Maîtres Chanteurs de Nuremberg*, œuvre de joie et de bonhomie épique, la vaste tétralogie de l'*Anneau des Niebelungen*. Après de longues années de luttes, au milieu des outrages et des envieuses cabales, Wagner eut la joie du triomphe : grâce à la protection du roi Louis II de Bavière, il présida à la fondation du théâtre modèle de Bayreuth ; il l'inaugura en 1876 avec les *Niebelungen* et lui donna en 1882, avec *Parsifal*, une consécration éclatante ; il mourut six mois après à Venise, en pleine victoire. Ainsi, malgré les musiciens illustres de la France et de l'Italie, l'art musical reste dominé au XIX<sup>e</sup> siècle par les deux grands noms de Beethoven et de Wagner : il est une des plus belles manifestations du génie allemand.

L'art prend donc de siècle en siècle des formes nouvelles et des développements toujours plus riches pour satisfaire à l'éternelle aspiration de l'homme vers ce qui manque le plus

souvent à la vie, vers ce superflu et ce luxe que rien d'utile ne peut compenser, qui est la consolation ou le complément des réalités quotidiennes. On en mesurera l'effort en jetant un coup d'œil en arrière : l'antiquité grecque et latine avait donné à l'humanité sa première culture littéraire et artistique ; la Renaissance en renouvela l'inspiration pour l'éducation des sociétés modernes ; et dès lors en effet, leur école achevée, les modernes entreprennent, depuis un siècle surtout, de créer des formes d'art originales ; on peut attendre en ce sens des résultats féconds de la culture si vieille et si remarquable de l'Extrême-Orient. L'art japonais en particulier a déjà exercé une incontestable influence sur notre peinture et notre art décoratif. Mais la civilisation ne s'est pas seulement étendue dans le temps et dans l'espace ; elle s'enfonce aussi de plus en plus profondément dans les classes populaires ; la culture, dans le vrai et beau sens du mot, est restée jusqu'ici presque absolument le privilège d'une élite ; avec les progrès de la démocratie et de l'éducation qu'elle réclame, elle gagne peu à peu les classes moyennes et même les classes pauvres ; il n'est pas sûr que la formule de « l'art pour tous » soit une chimère.

---

## CHAPITRE XX

### LA CITÉ MODERNE

1. — La fin de l'esclavage et du servage.
2. — L'émancipation de l'individu.
3. — La question sociale.
4. — La solidarité internationale. La paix.

#### I

Le temps présent a une réelle grandeur morale, non pas par la valeur de l'humanité dans son ensemble, mais par l'effort de justice de quelques âmes généreuses et par les progrès qu'ils ont fait faire à la civilisation. Quelques-uns de ces progrès ont déjà la plus grande importance morale et sociale.

La différence la plus considérable entre l'époque contemporaine et l'antiquité vient de l'abolition de l'esclavage; elle fut la conséquence des principes de 1789 : « Tous les hommes naissent libres et égaux en droits »; elle fut l'œuvre aussi de quelques hommes illustres qu'on pourrait appeler les apôtres de l'émancipation : WILBERFORCE en Angleterre, M<sup>me</sup> BEECHER-STOWE aux États-Unis, puis le président LINCOLN, Victor SCHOELCHER en France. Il y a encore des hommes, même des esclaves, mais surtout des possesseurs d'esclaves, qui font l'éloge de cette institution; cela ne prouve pas qu'elle puisse être sérieusement défendue. Du moins c'est un fait acquis qu'elle disparaît peu à peu. La Convention, fidèle aux principes de la Constituante, proclama la liberté de tous les esclaves dans les colonies françaises; les planteurs se plaignirent; ils furent entendus par Bonaparte, quand il fut premier consul, et il rétablit l'esclavage; il en résulta la

révolte de Saint-Domingue et la France y perdit quelques-unes de ses belles colonies de l'Amérique Centrale. Le Congrès de Vienne de 1815, qui fut si hostile à toutes libertés politiques et à tous les droits des nationalités, déclara la guerre, sinon à l'esclavage, du moins au commerce des esclaves, à l'odieuse traite qui se pratiquait depuis le xvi<sup>e</sup> siècle entre l'Afrique et l'Amérique; il prit les premières mesures pour l'interdire, pour organiser la chasse aux vaisseaux négriers; il y fallut de longues années; mais vers le milieu du siècle, le commerce du « bois d'ébène », à cause des risques à courir, avait cessé d'être lucratif; la marchandise en prit plus de valeur; auparavant on pouvait avoir un robuste nègre adulte pour environ 1 000 francs, le prix d'un bon cheval; il fallut ensuite y mettre plus de 2 000 francs. Alors les planteurs américains eurent plus de soins pour cette marchandise précieuse; ils en soignèrent particulièrement l'élevage; ils obtinrent sur place, par des croisements habiles, de beaux produits; il ne leur venait pas à la pensée que la condition des esclaves fût plus intéressante que celle de tout autre bétail.

Cependant, sur place même, la cause de l'esclavage fut attaquée et bientôt compromise. La plupart des Républiques qui se formèrent dans l'Amérique du Sud en se séparant de l'Espagne abolirent l'esclavage aussitôt; ce fut comme un corollaire de leur propre indépendance. Cette plaie ne disparut du Brésil qu'en 1889. Les États-Unis firent triompher la cause de l'abolition qu'après quatre ans de la plus effroyable guerre civile, et les mœurs y sont encore aujourd'hui inférieures à la loi; les Blancs de la Louisiane, de la Floride ou des Carolines ne peuvent pas admettre que les Noirs soient leurs égaux; des haines violentes s'entretiennent ainsi entre les deux races et s'expriment souvent encore en querelles sanglantes: la question de l'esclavage est résolue, mais la question nègre est toujours grave.

La traite continentale se continuait à travers l'Afrique; on en connaît aujourd'hui les routes; des bords du Zambèze ou de la boucle du Niger, elles convergeaient vers le Nil supérieur et la Mer Rouge pour le ravitaillement des marchés



musulmans ; il n'y a pas longtemps que le marché public aux esclaves a été supprimé à Constantinople. Les puissances européennes — en cela elles furent éminemment civilisées — entreprirent la destruction du commerce des Noirs en Afrique ; elles fondèrent à cet effet l'Association Internationale Africaine ; elles envoyèrent à travers le continent noir des missions d'exploration et de répression ; elles prirent peu à peu possession du pays ; elles le partagèrent entre elles, sans se battre, ce qui est louable, par le congrès de Berlin de 1885. L'occupation de l'Afrique permit aux divers gouvernements de couper les routes de la traite, de poursuivre partout les traitants : le roi du Dahomey, Behanzin, était un habile et redoutable chasseur d'hommes ; le sultan Rabah, qui fut tué par les soldats des missions Foureau-Lamy et Gentil, était un chef de traitants. La puissance du Mahdi, un moment redoutable dans le Soudan Égyptien, était une manifestation du fanatisme musulman contre les « Roumis », mais plus encore une entreprise définitive des marchands d'esclaves : la victoire de Lord Kitchener à Khartoum en 1898 fut un coup mortel pour ce commerce. Il y a sans doute encore quelque contrebande à travers la Mer Rouge ; mais l'esclavage est désormais cerné dans les pays musulmans. Il arrive encore que des Européens commettent de graves excès aux dépens des populations africaines misérables et sans défense ; le secret où ils tentent de se cacher, l'indignation qu'ils excitent quand ils sont découverts, prouvent le progrès décisif des mœurs. Que l'on compare à ce sujet notre mentalité à celle des contemporains de Caton, et on mesurera la différence des deux civilisations.

La différence la plus considérable entre notre temps et le moyen âge vient de l'abolition du servage. Le serf n'était plus tout à fait, comme l'esclave antique, la chose du maître ; il était « attaché à la glèbe », il faisait partie de la propriété ; il allait peu à peu en prendre possession par le travail. Le servage commença de disparaître en France dès l'époque de Philippe-Auguste ; un grand nombre de serfs furent alors affranchis par les bourgeois, par le clergé, par les seigneurs eux-mêmes ; le domaine royal s'étendit alors sur la plus

grande partie de la France ; or, en 1315, Louis X le Hutin, fils de Philippe le Bel, ordonna l'affranchissement de tous les serfs du domaine royal ; l'exemple se généralisa, et le servage fut peu à peu complètement aboli en France : il ne se maintint plus que dans quelques rares seigneuries ou abbayes ; à la veille de la Révolution de 1789 il n'y avait plus de serfs en France que sur les terres de l'abbaye de Saint-Claude dans le Jura.

Mais si de bonne heure, en France, la personne humaine fut libérée du servage, la terre roturière demeura servie en vérité par tous les droits seigneuriaux qui pesaient sur elle et qui s'aggravaient à travers les siècles du poids des impôts royaux. La première de ces deux charges était illogique et avait cessé d'être juste ; les droits féodaux que payaient les roturiers du moyen âge étaient alors leur contribution au gouvernement du fief qui était l'unique société politique du temps ; les fiefs étant confondus ensuite dans la nation, et le roi ou l'État ayant assumé la fonction du gouvernement de toute la nation, les seuls impôts justifiés étaient ceux qui y contribuaient. Ainsi la suppression des droits féodaux était la conséquence naturelle de la disparition du gouvernement féodal. Cependant l'anomalie de la persistance des droits féodaux sous le gouvernement royal, se prolongea à travers les siècles jusqu'à la nuit du 4 août. Alors enfin la terre de France cessa d'être servie et ne fut plus grevée que des contributions, librement consenties, nécessaires à la vie de la nation, car la Révolution de 1789 a été essentiellement l'émancipation du paysan ; elle acheva en lui la formation du sentiment national, la nation désormais fut vraiment sa terre et la terre de ses ancêtres : et ce fut le principe du patriotisme invincible des armées révolutionnaires.

L'exemple passa les frontières. Lorsque la Prusse eut été écrasée et mutilée après Iéna, elle puisa à son tour aux sources où la France avait trouvé la liberté et la victoire. Stein émancipa le paysan prussien par l'édit du 7 octobre 1807, pensant trouver dans des hommes libres une plus grande force nationale que dans des serfs ; il ne se trompait pas.

Mais dans la Prusse protestante, où la sécularisation des biens de l'Église s'était faite dès le xvi<sup>e</sup> siècle au profit des princes, il ne put pas, comme la Constituante, mettre à la disposition des paysans un immense domaine comme celui où acheva de s'organiser en France le régime de la petite propriété. La Prusse resta sous le régime de la grande propriété ; le paysan prussien n'eut pas la véritable indépendance que donne seule la propriété. La Prusse d'aujourd'hui est encore gouvernée par la royauté de droit divin appuyée sur le puissant parti des « agrariens ». Il n'en est pas de même de l'Allemagne du Sud et de l'Allemagne rhénane, qui ont subi davantage l'influence de la France, et où la sécularisation des terres d'Église ne s'est achevée qu'au moment de la domination napoléonienne.

Sous la même réserve au sujet de la distribution de la terre, le servage disparut peu à peu dans les années suivantes des États de l'Europe centrale : cette émancipation s'acheva à l'occasion de la Révolution de 1848. Le servage fut aboli en Russie par un oukase du tsar Alexandre II, le 19 février 1861 : il délivra tous les paysans des droits féodaux, corvées et autres services personnels ; il leur donna une partie de la terre, moyennant le paiement aux nobles d'une indemnité ou compensation de cette part de propriété et des droits féodaux qu'ils perdaient ; l'État avança les quatre cinquièmes de cette somme aux paysans qui eurent quarante-neuf ans pour la rembourser. La propriété qui leur fut laissée resta généralement la propriété collective du *mir* ou du village russe, et ainsi ils n'eurent pas encore la véritable propriété individuelle, signe et garantie d'une indépendance complète ; ils se plaignirent aussi de n'avoir obtenu que la moindre partie de la terre, et de demeurer ainsi au point de vue économique sous la domination des grands propriétaires seigneuriaux. Du moins l'oukase de 1861, s'il n'a pas achevé, d'un coup, leur émancipation, les a éveillés au sens de la liberté, a inauguré pour eux l'ère des revendications, et la question agraire est aujourd'hui la plus importante peut-être de celles qui caractérisent la vie politique en Russie. Sauf la diversité des circonstances, on peut donc dire que



dans la société contemporaine partout est admis le principe que tout homme doit être indépendant de tout homme ; et l'opinion se répand qu'un homme en vaut un autre, quelle que soit sa condition matérielle.

Il y a aussi une différence considérable entre les temps passés et l'époque actuelle au point de vue de la condition de la femme. Elle était dans les premiers siècles de l'histoire à peu près ce qu'elle est encore aujourd'hui dans les pays orientaux ; elle vécut en Grèce enfermée dans le gynécée occupée seulement de la direction des servantes et de l'éducation des enfants ; elle fut à Rome plus considérée, mais elle y demeura rigoureusement soumise à son mari, ou à son fils en cas de veuvage. Le christianisme modifia un peu les mœurs à son avantage, mais il cultiva à son détriment la légende biblique de la faute d'Ève et ne cessa de prêcher à son égard, parfois en termes très durs, une défiance qui fut favorable au maintien de l'autorité virile. Par l'action séculaire de la législation romaine, puis des croyances chrétiennes, la femme fut tenue dans un état d'infériorité. C'est un des traits les plus originaux de notre temps que l'effort d'émancipation qui lentement dégage la femme de cette espèce de servitude ; ce n'est pas seulement le résultat général de l'adoucissement des mœurs ; c'est surtout celui de l'esprit scientifique de notre époque. On ne croit plus que la femme soit responsable des misères par où l'espèce humaine en général a passé ; il apparaît seulement qu'elle a été jusqu'ici inférieure à l'homme parce qu'elle était plus faible, et comme le droit de la force est de moins en moins reconnu et le cède au sentiment de la justice, la femme bénéficie des idées nouvelles. Les mœurs jusqu'ici vont plus vite que la loi : c'est une loi en effet si ancienne qu'elle a produit des préjugés tenaces. Lentement, en France par exemple, la femme obtient le droit de témoigner devant la justice, selon la pensée que sa parole vaut celle d'un homme, le droit de disposer intégralement des produits de son travail, le droit d'user de son intelligence pour s'instruire, pour conquérir des grades, pour jouer dans la société le rôle qui convient à ses facultés. Une commerçante a naturellement



les mêmes droits, au point de vue commercial, qu'un commerçant, et le commerce exige souvent des aptitudes intellectuelles ou une puissance de volonté remarquables. Les femmes ainsi conquièrent peu à peu l'égalité; on les voit, en France et ailleurs, arriver aux titres scientifiques les plus élevés; une femme enseigne en Sorbonne. Le droit des femmes, comme des hommes, au développement intégral de toutes leurs facultés, quelles que soient les différences qu'imposera toujours la nature, ne pourra qu'être avantageux aux intérêts de la société et sera une contribution précieuse au progrès de la civilisation. La législation du mariage se modifie peu à peu dans un sens favorable aux droits des femmes. Les droits électoraux en matière municipale et même en matière politique commencent à être accordés aux femmes en Finlande, en Nouvelle-Zélande et même en Angleterre.

## II

Libre à l'égard de ses semblables, l'homme tend à l'être aussi de plus en plus à l'égard des organisations politiques ou religieuses, des Églises ou de l'État. A ce point de vue l'Europe occidentale et l'Amérique fournissent des expériences et des leçons qui s'imposent ensuite aux autres nations de la terre. Il est évident qu'un des caractères les plus remarquables de l'époque contemporaine est une aspiration générale à la liberté.

La liberté individuelle était mal garantie par les institutions romaines qui étaient fondées sur la souveraineté de l'État. Le principe, né dans les mœurs indépendantes des forêts germaniques, fut représenté dès le moyen âge par les Anglais, qui le formulèrent, avec la Grande Charte, dans leur célèbre « *habeas corpus* ». Ils en ont précisé les termes de siècle en siècle en refoulant de plus en plus l'arbitraire royal, et aujourd'hui la liberté individuelle est plus parfaitement sauvegardée chez eux que dans aucun autre pays; le fonctionnaire qui commet un attentat contre elle, par exemple qui est coupable d'une arrestation arbitraire, sans mandat régulier, est personnellement responsable, passible de dom-

mages-intérêts et, en cas grave, d'une immédiate destitution. La France s'essaie à une organisation du même genre ; mais elle n'y est pas encore parvenue ; elle a connu au XIX<sup>e</sup> siècle par deux fois le régime impérial, qui, par naturel despotique, et par une sorte de lointain rappel de l'empire romain, lui a imposé la lourde charge d'une bureaucratie dont les responsabilités ne sont pas définies. Les habitudes morales elles-mêmes en sont restées comme asservies ; le citoyen français compte souvent sur l'État plus que sur lui-même, en cela fort différent de l'Anglais qui n'a recours à l'État que le moins possible : ce sont les différences qui résultent d'une éducation de liberté ou d'une éducation d'autorité. D'ailleurs, sauf peut-être les États-Unis, la plupart des autres nations ressemblent plus à cet égard à la France qu'à l'Angleterre ; l'État prussien, presque absolument militarisé, fait un contraste absolu avec l'Angleterre, et l'arbitraire gouvernemental en Russie, surtout parmi les troubles actuels, ne connaît pas de limites.

Cependant dans la plupart des États contemporains, les libertés considérées comme nécessaires sont au moins proclamées, parfois réellement respectées. Il n'y a pas un seul pays maintenant qui ne jouisse, au moins en principe, de la liberté de conscience ; il n'y a plus de persécutions religieuses : le sultan fait massacrer les Arméniens, mais non pas comme chrétiens, seulement comme rebelles ; il y a en Russie de fréquentes explosions de fanatisme contre les Juifs, mais c'est parce qu'ils sont considérés comme des fauteurs de désordres, des révolutionnaires. L'antisémitisme s'est étendu même récemment jusque dans les nations les plus civilisées de l'Europe occidentale. Il faut noter pourtant, comme un signe du temps présent, une tendance générale à séparer le domaine de la conscience de celui du gouvernement : c'est une lointaine conséquence des enseignements du Christ : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». Ce fut une des nouveautés essentielles apportées par le christianisme dans l'évolution de la civilisation ; car jusque-là l'État et la religion ne se séparaient pas ; il n'y avait d'autre religion, en dehors du culte domestique, que

celle de la cité ou de l'État. Cette confusion du temporel et du spirituel a été refaite au moyen âge par l'Église romaine et elle a produit les prétentions de la papauté à la théocratie. La Réforme du xvi<sup>e</sup> siècle, après de sanglantes guerres religieuses, obligea les gouvernements, par les nécessités de l'ordre public, à reconnaître l'existence légale de deux ou plusieurs religions, donc à séparer le domaine politique du domaine religieux ; les églises réformées se sont faites assez vite à ce régime, qui était pour elle une garantie de liberté ; l'Église catholique oublie plus difficilement l'autorité qu'elle exerça jadis sur les États comme sur les consciences ; aussi bien est-elle fondée sur l'autorité absolue du dogme ; selon le Syllabus, la liberté de conscience n'est qu'une « liberté de perdition » ; selon le pape Léon XIII, « la justice et la raison défendent d'être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, d'avoir les mêmes sentiments envers les différentes religions et de leur accorder indistinctement les mêmes droits. » Néanmoins l'Église elle-même invoque la liberté, et c'est au nom de la liberté qu'elle proteste contre les lois qui la lui donnent.

De même, depuis 1789, on ne cesse de proclamer partout, notamment dans les États les plus despotiques, la liberté de pensée, la liberté de la presse ; elles subissent de fréquentes atteintes ; mais les affirmations, même mensongères, dont elles sont l'objet, sont comme des hommages que l'autorité elle-même rend à la liberté, et, en établissant ainsi des manières de penser qui sont libérales, elles contribuent à ses progrès dans l'opinion. Ce ne sont, en somme, que des formes de la liberté individuelle, qui ne peut pas être seulement le droit d'aller et venir (*habeas corpus*), qui doit être aussi le droit d'exprimer sa pensée, de la faire connaître par la presse, par la parole dans les réunions publiques, d'en assurer la propagande par l'association avec ceux qui pensent de même ou qui ont les mêmes intérêts, pourvu que ces droits ne portent pas atteinte aux mêmes droits chez les autres. Ce sont là des libertés au sujet desquelles les États, même libéraux, ne cessent d'éprouver d'invincibles défiances, car toute liberté qui s'organise est forcément une diminution d'autorité ;



c'est pourquoi Proudhon, considérant l'État comme un principe de conservation inintelligente ou de réaction brutale, estimait que l'organisation de liberté ne pouvait pas venir du gouvernement, naturellement jaloux de son pouvoir, mais de l'individu ou des associations d'individus ; la révolution, disait-il, ne se fait pas par en haut, mais par en bas. Néanmoins, la force des idées est parfois assez grande pour imposer aux gouvernements des concessions importantes, et la poussée démocratique ne cesse pas de dissoudre les anciennes institutions d'autorité.

Car, ainsi qu'on disait autrefois, la démocratie coule à pleins bords et ne rencontre plus de barrages irrésistibles. La croyance au droit divin des rois n'a plus guère de fidèles, et les monarchistes les plus convaincus ne peuvent plus fonder leurs convictions sur des arguments quasi-religieux : il n'y a plus que dans l'Extrême-Orient que les souverains passent encore auprès de leurs sujets pour des « fils du ciel » ; même en Russie la foi du moujik en son « petit Père » est soumise désormais à de redoutables épreuves. Déjà il serait oiseux de donner une définition de l'autocratie ; par son manifeste du 30 octobre 1905, le tsar Nicolas II en a abdiqué le principe, et quel que soit le prochain régime politique de la Russie, il sera un progrès, petit ou grand, vers les idées démocratiques. En Turquie même il apparaît que les sultans devront faire des concessions au parti des Réformes et donner à leurs États une constitution plus sérieuse que celle de 1876 : le schah de Perse ne vient-il pas de convoquer un Parlement ? La monarchie absolue est partout battue en brèche ; en Allemagne même, où elle est fondée sur la victoire, où la grandeur nationale est son œuvre, elle rencontre des obstacles ; il est vrai qu'elle les a elle-même établis, en instituant à côté d'elle le Parlement. Sans doute, en créant le Reichstag élu par le suffrage universel, Bismarck a fait faire à l'Allemagne l'économie d'une Révolution. Cependant la formule du gouvernement allemand reste toujours celle avec laquelle Bismarck brisait en 1862 l'opposition du Landtag prussien : la constitution suppose l'accord entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ; « en cas de conflit



celui qui a la force en mains va de l'avant dans son sens ». En d'autres termes le dernier mot est au gouvernement ; en Allemagne la souveraineté est à l'empereur, non à la représentation nationale : combien de temps cette monarchie impériale résistera-t-elle au développement universel des principes démocratiques ?

Car la plupart des nations actuelles sont organisées dans le régime parlementaire, qui se définit simplement le régime dans lequel le Parlement, représentation de la nation, fait la loi et en contrôle incessamment l'exécution par le gouvernement : c'est le régime du *self-government*. On discute sur les conditions de la meilleure représentation nationale ; il y a encore beaucoup de pays de suffrage restreint, où le droit de vote est réservé à ceux qui représentent certains intérêts, où la suprématie politique appartient aux classes aisées ; en ce sens la Belgique a institué le système plural, qui donne un bulletin de vote à tous les citoyens, mais qui assure un second ou un troisième bulletin de vote à ceux qui sont pères de famille, ou qui justifient de la possession d'une certaine fortune ou de certains titres scientifiques. Cependant nulle part jusqu'ici on n'a vu un pays passer du suffrage universel au suffrage restreint, ou d'un suffrage assez large à un suffrage plus restreint ; la tendance est générale vers des droits politiques de plus en plus étendus, et le suffrage universel a déjà conquis la plus grande partie des États libres : en Europe, il existe en Norvège, en Finlande, il est presque universel en Angleterre, il l'est tout à fait en France, en Suisse, en Espagne, en Italie, dans les États chrétiens des Balkans, en Allemagne ; il l'est désormais en Autriche-Hongrie ; il donne l'assaut à l'autocratie russe. L'Afrique et l'Asie sont à peine organisées politiquement ; l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique tout entière ont le suffrage universel ; la Nouvelle-Zélande a même adopté le suffrage universel des hommes et des femmes.

Plus les hommes, dans les divers États, sont égaux en droits politiques, plus les lois ont un caractère égalitaire : ainsi disparaissent peu à peu les privilèges dont jouissaient dans le passé certaines castes ou certaines classes. En prin-

cipe tous les hommes sont égaux devant la justice; les mêmes délits sont punis des mêmes peines; du moins les codes et les lois ne distinguent pas entre les diverses classes sociales; l'institution du jury est passée d'Angleterre sur le continent; ce n'est pas tout à fait le jugement par les pairs: les jurés sont choisis en France parmi les citoyens des classes aisées; du moins ils apportent aux magistrats le secours de leur simple bon sens qui parfois vaut mieux que le scepticisme des professionnels. Il n'y a plus de privilège relativement aux contributions nécessaires à l'administration publique; la différence est grande à ce point de vue avec l'ancien régime où la contribution publique épargnait ceux qui avaient le plus de ressources; il y a même contraste: car il s'agit maintenant de frapper selon une proportion plus forte ceux qui possèdent davantage; c'est le but des expériences d'impôt sur le revenu; c'est toujours le même effort en vue de répartir les charges publiques en proportion des moyens; certains voudraient même que l'impôt direct sur le revenu remplaçât le plus possible les impôts indirects; car ceux-ci sont en proportion de la consommation et sont plus lourds aux familles pauvres, souvent chargées d'enfants, tandis que les impôts directs peuvent être plus exactement proportionnés à la fortune des contribuables. Le service militaire est une autre contribution, très lourde; le principe de l'égalité y est proclamé dans la plupart des nations modernes; il n'y est pas toujours appliqué parfaitement; jusqu'à ces derniers temps en France, les classes aisées y échappaient partiellement, soit par le remplacement, soit par le volontariat d'un an, soit par les dispenses au titre de certaines études qui étaient à peu près réservées aux jeunes gens de la bourgeoisie; c'est seulement depuis 1905 que tous les jeunes Français accomplissent le même temps de service militaire. Il semble enfin que tous les enfants d'une démocratie égalitaire doivent jouir également des bienfaits de l'instruction; la Convention en avait déjà proclamé le principe; elle avait institué les trois degrés de l'enseignement, primaire, secondaire et supérieur, et elle voulait que ces degrés successifs fussent accessibles seulement au mérite. L'application de ces

théories remarquables ne fut commencée qu'au bout de près d'un siècle; c'est seulement en 1880 que la Troisième République fonda l'enseignement primaire gratuit et obligatoire; mais selon une proportion qui est naturellement l'inverse de celle qui était jadis observée à l'endroit du service militaire, le bienfait de l'instruction est distribué en proportion de la fortune, dans toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique; la Chine est seule à ne pas raisonner de cette manière. Sans doute nos pays de l'Europe, particulièrement la France, ont fait quelques efforts pour assurer aux enfants les plus intelligents de la classe pauvre les moyens de poursuivre leurs études au-delà de l'école primaire; on leur attribue des bourses, quelquefois d'après leur mérite; mais les enfants de la classe aisée ou riche n'ont pas besoin d'être méritants ou intelligents pour faire des études secondaires; l'accès des établissements secondaires est le plus souvent un privilège de la fortune, et comme ces établissements fournissent la plus grande partie des fonctionnaires, des avocats, des médecins, même des industriels et des commerçants, il en résulte que nos sociétés démocratiques sont encore généralement gouvernées par une aristocratie qui n'est pas forcément l'aristocratie du mérite. Cependant il y a partout, dans l'Europe occidentale et en Amérique, un grand effort dans le sens de la diffusion de l'instruction à tous les degrés, et notamment de l'instruction pratique, la plus utile au développement industriel et commercial; partout se multiplient les « écoles réelles », les écoles professionnelles, qui s'ouvrent à un nombre de plus en plus considérable d'enfants de toutes les classes laborieuses. Ainsi se préparent pour les démocraties de demain les élites qui les conduiront vers le régime de la justice.

## III

La société humaine n'est pas encore harmonieuse. A la différence de ce qui existait dans le passé, il n'y a plus de distinction importante entre les nobles et non-nobles; mais il y a une distinction plus grande que jamais, une sorte d'opposition,



entre les riches et les pauvres. L'inégalité des conditions est sans doute inhérente à la nature des choses, au jeu des circonstances, à l'évolution constante des biens, aux hasards de l'existence plus dure aux uns qu'aux autres, aux aptitudes des hommes qui ne sont pas tous également laborieux. Cependant la question industrielle a donné au XIX<sup>e</sup> siècle une acuité nouvelle à la querelle des riches et des pauvres, qui se manifesta désormais dans les conflits du capital et du travail : car il est arrivé que l'énorme développement économique de ce temps n'a pas été aussi avantageux aux employés qu'aux employeurs, aux travailleurs qu'aux capitalistes, la plus grande partie de la richesse produite s'entassant dans un petit nombre de mains, comme il apparaît surtout aux États-Unis, et les travailleurs réduits aux salaires les plus médiocres par la concurrence que le besoin de vivre les oblige de se faire les uns aux autres. Ainsi sont nées des haines sociales qui ont déjà produit de sanglantes catastrophes et qui ont suscité par suite des efforts de conciliation. La question de l'organisation du travail a été dès lors une des plus importantes de la vie politique.

Dès le début du siècle, quelques philosophes français, héritiers des économistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, cherchèrent la solution du problème dans une meilleure organisation d'ensemble. Les Saint-Simoniens notamment exprimèrent les idées les plus généreuses : ils estimèrent que le globe renferme des trésors assez considérables pour suffire au bonheur universel, à condition que tous les hommes soient également instruits et tous obligés de travailler ; ils voulaient l'instruction la plus complète possible pour tous les enfants et la suppression de l'héritage qui entretient l'oisiveté. Mais surtout ils rêvaient d'arracher tous les hommes à la haine des concurrences stériles ou ruineuses pour la plupart, de les associer dans l'œuvre commune de la production et de la répartition de la richesse ; au lieu de la lutte pour la vie qui allait prendre avec le darwinisme une force nouvelle, ils prêchaient la doctrine de l'association fraternelle pour le bonheur ; ils croyaient à la possibilité de réaliser le paradis sur la terre. Il serait injuste de les juger sur leurs chimères ;



car ils tirèrent de ces principes des conséquences pratiques : ils furent les premiers à concevoir les féconds résultats qu'on peut attendre de l'association des capitaux ou des travailleurs ; ils préconisaient la fondation de compagnies pour entreprendre de grands travaux publics, ouvrir d'immenses usines, créer des voies de communications à travers le monde, percer des canaux entre les Océans, jeter partout des voies ferrées, établir aussi de puissantes institutions de crédit, des banques internationales, des caisses de retraites pour les travailleurs fatigués, des assurances mutuelles contre la maladie et les accidents ; ils voulaient supprimer la guerre toujours désastreuse, proclamer la paix perpétuelle aux inépuisables bienfaits. On trouve des Saint-Simoniens aux origines de quelques-unes des plus grandes entreprises de ce temps, par exemple de la fondation de la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée et de la construction du canal de Suez ; le principe de l'association et de la mutualité, chanté par eux comme un poème, a reçu après eux les plus variées et les plus remarquables applications ; il a bouleversé le commerce, l'industrie, les institutions de crédit ; il a vivifié toute l'économie politique ; il a déjà accompli des prodiges.

CHARLES FOURIER dans le même temps traduisait d'autre manière les mêmes principes ; il exprimait ainsi les avantages de l'association : si 100 familles dans un village ont avantage à construire un four commun au lieu de 100 fours, pourquoi ne pas appliquer cette économie et cette simplification à toute l'industrie ? Pourquoi ne pas tout exploiter en commun ? Pourquoi ne pas avoir, au lieu de 100 laitières perdant 100 matinées par jour, un tonneau de lait conduit à la ville par un seul charretier ? Pourquoi ne pas avoir une cuisine au lieu de 100 cuisines ? Pourquoi cet insensé gaspillage de forces humaines ? Fourier construit en rêve son association idéale ; elle sera fondée sur « l'attraction passionnelle » qui transformera tous travaux en plaisirs, chacun ne travaillant que selon son goût ; car, dit-il, il y a dans la nature humaine 12 passions radicales, qui, diversement combinées, formeront 810 caractères ; en tenant compte des non-valeurs, enfants, vieillards, malades, la société nor-

male élémentaire, la *phalange*, comprendra 1620 personnes. Elle aura pour champ d'action une lieue carrée de terrain et y vivra dans le phalanstère ; les enfants y seront élevés en commun ; les adultes travailleront sur le bien commun et y produiront beaucoup, chacun étant employé selon son attraction passionnelle ; les fruits seront mis en commun et répartis selon les besoins ; nul doute que dans ces conditions les résultats ne soient bientôt merveilleux, que les phalanges et les phalanstères ne se multiplient rapidement par l'exemple des premiers, qu'ainsi en quelques générations la face de la terre n'en soit transformée. Pourtant les quelques tentatives fouriéristes qui furent essayées n'eurent pas de succès. Louis Blanc qui n'était pas un philosophe, estima que l'organisation sociale nécessaire ne pouvait être entreprise que par l'État ; il répéta avec les ouvriers de son temps la formule du droit au travail, donc le devoir pour l'État de donner du travail à ceux qui n'en ont pas ; il mit dans la Révolution de 1848 des espérances qui ne se réalisèrent pas ; l'institution des ateliers nationaux disparut dans les sanglantes journées de juin. L'étude de la question sociale fut un moment abandonnée en France ; il parut que toute organisation du travail par l'État ne pouvait être qu'une atteinte à la liberté individuelle, à la libre concurrence de l'industrie et du commerce privés. On répéta en ce sens la formule des anciens économistes : Laissez faire, laissez passer.

Mais l'école allemande renouvela bientôt la question sociale et lui donna un caractère scientifique qu'elle n'avait pas eu jusque-là. HEGEL de bonne heure y avait exprimé avec une grande force la théorie de l'évolution historique, de ce qu'il appelait « le perpétuel devenir » : après l'âge féodal, la société humaine est arrivée à l'âge bourgeois qui fatalement cédera la place à l'âge social ; nulle puissance humaine n'est capable d'empêcher l'inéluctable succession de ces phénomènes. Il restait à déterminer les caractères que prendrait l'âge social ; ce fut l'œuvre surtout du grand économiste KARL MARX, l'auteur d'un ouvrage qui est devenu comme la Bible des travailleurs, le *Capital* (1867). Marx y fait d'abord avec une grande force la critique de la société actuelle ;

comme Adam Smith il établit que la richesse est le produit du travail; car, dit-il, le capital par lui-même est inerte; c'est le travail qui en extrait toute la valeur. — On peut objecter que le capital a une valeur intrinsèque, que le même travail appliqué à une masse d'or ou à une masse de plomb ne produit pas la même richesse, que le capital actuel aux mains qui le détiennent est le produit du travail, du moins en grande partie. — Pourtant Marx continue: par un renversement intolérable des justes récompenses, le travail, producteur de la richesse, demeure réduit à des salaires infimes, enfermé par la concurrence des ouvriers eux-mêmes dans ce que Ferdinand Lassalle appelait « la loi d'airain du salaire »; cependant le capital, comme « un vampire » insatiable, vit et s'engraisse du sang des travailleurs. Puis le livre de Marx expose les lois de la société qui doit remplacer la société capitaliste; ce sera la société collectiviste: le capital sera collectif; les mines, les chemins de fer, la terre, appartiendront à la collectivité, à l'État; tous ces instruments de production seront mis également à la disposition des travailleurs, et comme nul individu ne pourra posséder de capitaux, tous seront obligés de travailler pour vivre. Ainsi la collectivité, mettant à la disposition de tous tous les moyens de production, assurant à tous une complète instruction, obligeant tous à porter l'effort de toutes leurs facultés sur tous les instruments de production, fournira une somme de produits incomparablement supérieure à celle qui résulte du régime incohérent d'aujourd'hui. Et la richesse produite sera justement répartie entre les travailleurs en proportion du travail accompli, sous la forme de bons qui remplaceront la monnaie et pourront être échangés contre tous objets; et comme, l'héritage supprimé, la monnaie précieuse disparue, la richesse ne pourra plus être accumulée dans quelques mains, elle sera répandue parmi tous les travailleurs auxquels elle assurera enfin l'aisance qu'ils méritent. Les enseignements de Karl Marx eurent un grand succès dans la classe ouvrière; ces formules vigoureuses, de la loi d'airain du salaire, du vampirisme, allumèrent au cœur des travailleurs de formidables haines de classe; il leur montra la gravité des



luttés à soutenir; car les capitalistes ont entre les mains tous les instruments de domination; il faudra de terribles luttés pour les déposséder. Pourtant les travailleurs seraient sûrs de la victoire, si seulement ils savaient s'organiser, s'ils cessaient de se faire concurrence les uns aux autres, — car le capital ne peut rien sans eux, — s'ils s'associaient par-dessus toutes les frontières : « Prolétaires de tous les pays, leur criait Karl Marx, unissez-vous. » En 1864, en effet, à l'occasion de l'Exposition universelle de Londres, il fonda l'*Association Internationale des Travailleurs*. Elle ne fut pas encore l'arme de la libération suprême; elle fut du moins un puissant instrument de propagande; le marxisme ou collectivisme se répandit en Belgique, en France; Michel Bakounine l'enseigna aux ouvriers russes, en y ajoutant ses formules nihilistes. Dans la plupart des pays de l'Europe, les travailleurs furent désormais collectivistes, et la doctrine depuis n'a pas cessé de se développer.

Mais la Commune de Paris, en 1871, qui s'inspirait de la théorie collectiviste, fut écrasée par le gouvernement de M. Thiers. La guerre franco-allemande et les autres guerres de nationalités de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle surexcitèrent les sentiments nationaux et en firent le plus redoutable obstacle aux doctrines internationales. La diffusion du marxisme en fut pendant longtemps contenue. Cependant, comme les conditions du travail restaient les mêmes, comme les ouvriers demeuraient sans cesse sous la menace de la misère, l'évolution des idées se continua et finit par agir sur les mœurs et sur les lois. Ce fut l'ouverture de la période des réformes sociales qui se poursuivent de nos jours; aussi bien les grands progrès de l'industrie augmentent toujours le nombre des travailleurs; les institutions démocratiques augmentent toujours le nombre de leurs représentants dans les Parlements; ainsi ils ont des chances plus grandes de faire triompher par la loi leurs essentielles revendications. Il y a déjà des améliorations certaines.

La loi ne peut entrer que le moins possible dans les affaires privées, et les questions industrielles et commerciales peuvent paraître étrangères aux soins du gouvernement; cepen-



dant dans toutes les grandes nations de l'Europe il intervient, par des lois, pour protéger les travailleurs contre une exploitation qui pourrait être excessive, car ils ne peuvent pas aisément se défendre eux-mêmes, étant tenus dans la soumission par le besoin qu'ils ont du pain quotidien pour eux et pour leur famille : ainsi la loi interdit le travail des femmes et des enfants dans de certaines conditions ; elle règle le nombre maximum des heures de travail d'une même journée ; elle a organisé le repos hebdomadaire ; elle a fixé la responsabilité des employeurs dans les accidents du travail ; elle encourage par des subventions les entreprises de maisons ouvrières, où le travailleur peut vivre et se reposer dans des conditions suffisantes d'hygiène et de salubrité. Ce sont encore là des lois où les ouvriers sont un peu traités comme des enfants que l'autorité doit protéger contre de plus forts.

Aussi faut-il attribuer plus d'importance, au point de vue de l'éducation et de l'émancipation de la classe ouvrière, aux lois qui lui permettent une organisation utile à la défense de ses intérêts. Il y a longtemps que le gouvernement anglais a autorisé la formation des trade-unions ou des associations ouvrières assez fortes pour résister aux exigences des patrons. Le continent y est venu moins vite. En 1864, Napoléon III accorda aux ouvriers français le droit de grève ; en 1884, la loi française permit l'institution des syndicats professionnels ; elle eut un succès considérable ; la plupart des métiers s'organisèrent en syndicats, qui eux-mêmes se groupèrent par régions, formèrent peu à peu de vastes confédérations, devinrent de redoutables puissances économiques, avec lesquelles les employeurs sont obligés de compter désormais, au point de vue des salaires, ou des heures de travail. D'autres organisations se constituent dans le même intérêt : les bourses du travail exercent une influence considérable sur la vie économique ; il y a partout des coopératives de consommation, ou même de production, des caisses de secours mutuels, des caisses de chômage, des caisses de retraites fondées sur le principe de la mutualité de mieux en mieux compris. La *Maison du Peuple* de

Bruxelles, ou le *Vooruit* de Gand, sont à cet égard des institutions modèles.

Ainsi la loi d'airain du salaire a perdu de son inflexibilité et le vampirisme de son avidité : les salaires partout ont augmenté ; il arrive qu'en certains métiers, pour des ouvriers laborieux, ils soient vraiment rémunérateurs. La condition matérielle des travailleurs s'améliore lentement. Leur éducation aussi se fait, ils se confient moins aux conseils de violence ; ils comptent davantage sur l'organisation méthodique de la force que leur donne le nombre ; ils conduisent mieux leurs véritables intérêts ; ils apprennent la prévoyance ; ils prennent eux-mêmes conscience, par exemple, des ravages que l'alcoolisme produit parmi eux, et ils entreprennent de le détruire. Il ne paraît pas maintenant que la question sociale ne puisse avoir d'autre solution que la révolution ; depuis le jour où le *Capital* de Karl Marx jetait tant d'émotion parmi les travailleurs, la situation a beaucoup changé. Pourtant il y a encore beaucoup à faire pour la conciliation des intérêts opposés et pour l'établissement d'une paix durable entre les classes sociales : on commence à peine à tenter pratiquement la solution de ce grand problème contemporain.

#### IV

On est encore plus loin de la paix entre les nations. Les deux problèmes se tiennent. Les travailleurs ont des intérêts communs par-dessus les frontières qui s'en trouvent abaissées quelque peu ; surtout les progrès de la démocratie assurent aux peuples de plus en plus le gouvernement de leurs destinées, et leur premier intérêt, comme leur plus intime désir, est dans la paix. Ce sont là les principales chances de succès pour les quelques esprits généreux qui travaillent à réaliser la paix universelle, et c'est un des meilleurs signes de ce temps que l'on puisse poursuivre sans ridicule de pareilles chimères.

En fait la guerre est une exception de plus en plus rare. Depuis 1870, sauf la guerre des Balkans de 1877, il n'y a eu

que des expéditions coloniales ; il est vrai que la guerre de Mandchourie a pris des caractères formidables et qu'elle a mis en présence les ressources de deux des plus grandes puissances militaires du monde. Du moins depuis trente ans environ, l'Europe n'a pas connu les bouleversements des grandes guerres. Les principales puissances n'ont pas renoncé absolument aux ambitions belliqueuses, mais elles se tiennent dans une sorte d'équilibre pacifique, d'ailleurs assez instable. La triple alliance de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie fut un moment très menaçante ; l'alliance franco-russe rétablit la balance des forces ; les défaites de la Russie en Mandchourie pouvaient diminuer gravement la valeur de la Double-Alliance ; et le conflit franco-allemand à l'occasion du Maroc put paraître à beaucoup un contre-coup des désastres russes et des autres embarras du tsar à l'intérieur de son empire ; mais le rapprochement étroit de la France et de l'Angleterre, consolidé par les bons rapports établis entre l'Angleterre et l'Italie, entre la France et l'Italie, ont assuré encore le maintien de la paix. Cependant les variations diplomatiques et les continuelles alertes où les incidents divers de la politique générale agitent l'opinion publique, prouvent la constante gravité de la situation internationale.

C'est pourquoi depuis 1870 l'état de « paix armée » s'est imposé à l'Europe et est devenu un des traits caractéristiques de l'époque contemporaine. Jadis la guerre finie, les soldats rentraient dans leurs foyers ; les nations se mettaient sur le pied de paix ; aujourd'hui en pleine paix on se tient toujours sur le pied de guerre, comme si la paix actuelle était une paix boiteuse et mal assise. Le chiffre des armées de terre semble avoir atteint dans ces dernières années ses extrêmes limites ; tous les jeunes gens de presque tous les pays de l'Europe sont astreints au service militaire ; à moins d'armer aussi les vieillards, les femmes et les enfants, il n'y a pas possibilité de faire mieux. L'effort maintenant se porte sur la marine. La Russie a à refaire ses flottes détruites. L'Allemagne veut une puissante flotte de guerre pour soutenir ses desseins de politique impérialiste et assurer les débouchés



de son industrie. L'Italie de très bonne heure eut une marine redoutable. La France a une flotte de premier ordre ; il lui faut faire un effort nouveau pour ne pas être distancée par l'Allemagne ; il est impossible de dire où et quand on pourra s'arrêter sur cette pente ruineuse. L'Angleterre, pour conserver l'empire des mers, prétend que sa marine soit égale au moins aux deux ou trois plus puissantes marines réunies parmi les autres nations. A mesure que la France, l'Allemagne, la Russie arment des vaisseaux, elle en construit aussi dans les mêmes proportions ; ses rivales redoublent de dépenses épuisantes pour lui arracher cette suprématie navale. Au lieu de se ruiner à se battre, on se ruine à s'y préparer ; du moins cela vaut encore mieux que la guerre, l'or est moins précieux que le sang. Voici enfin les États-Unis qui veulent avoir une forte marine régulière, une armée permanente semblable à celles des autres grandes puissances ; il le faut s'ils veulent avoir une politique mondiale et faire équilibre à l'Europe. Voici le Japon qui prend son rang dans cette course à l'abîme. En sorte que l'on ne peut pas prévoir la limitation, même modeste, des armements. C'est la paix armée, deux mots qui jurent d'être ensemble et qui ne se séparent plus depuis un demi siècle. La Paix ne porte plus seulement une demi-armure, elle est en tout temps bardée de fer comme une Bellone.

La science met ses grands progrès au service des armements. Elle invente des poudres nouvelles de plus en plus meurtrières, et les hommes admirent leurs résultats foudroyants : la chimie est devenue la reine des batailles. On fabrique des fusils qui sont des chefs-d'œuvre dans l'art de tuer, des balles étonnantes qui traversent plusieurs corps humains et les réduisent en cadavres presque sans laisser de trace, d'autres balles qui s'ouvrent automatiquement dans la blessure et ne permettent aucune guérison. Cela est tout à fait merveilleux. Cependant les vieux fusils, les vieilles baïonnettes, qui n'étaient pas assez pointues, qui n'entraient pas assez aisément dans les poitrines, sont jetés à la ferraille ; les énormes sommes qu'ils avaient coûtées ont donc été absolument improductives ; c'est proprement comme si elles



avaient été jetées par les fenêtres. On fabrique aujourd'hui des canons à tir rapide, capables, bien pointés, de renverser une compagnie en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire. On a sur les mers des cuirassés de 30 ou 40 millions de francs, montés par 8 ou 900 hommes, et qu'une petite torpille fait sauter en un clin d'œil, comme le *Petropaulovsk* à Port-Arthur. Le duel de la cuirasse et du boulet est particulièrement intéressant : les boulets sont de plus en plus gros et font des trous de plus en plus profonds dans les flancs des vaisseaux ; les cuirasses des vaisseaux se font de plus en plus épaisses pour être à l'épreuve des boulets : elles ne sont pas à l'épreuve des torpilles. Les obus à la mélinite sont si puissants qu'ils ouvrent d'un coup de larges brèches dans les forteresses en terre ; il faut maintenant blinder, cuirasser les forteresses ; on va faire les obus assez puissants pour crever ces blindages ; on fera les blindages assez épais pour résister aux obus. En ce moment, pendant la paix, 3 millions de soldats s'alignent sur les champs de manœuvre de l'Europe ; vienne la guerre, il y en aura 10 millions sur les champs de bataille, à travers lesquels la mitraille fauchera, en pleine jeunesse. Le service militaire obligatoire peut livrer à la mort les bras les plus robustes, les intelligences les plus riches d'espérances ; c'est une épouvantable dîme payée au démon de la guerre. Rien de plus affreux, rien de plus insensé que cet état social où aboutit la civilisation moderne ; cela semblerait bien plutôt un retour aux âges barbares ; et les relations entre les États sont telles que ce régime barbare est nécessaire.

Mais il n'est pas étonnant que quelques esprits généreux aient rêvé la fin de ce nouvel âge de fer. Depuis le grand dessein que Sully attribuait à Henri IV, depuis le projet de paix perpétuelle du bon abbé de Saint Pierre, il y a eu quelques efforts pour organiser la paix ; en 1863, l'empereur Napoléon III proposait la réunion d'un grand congrès européen pour y fonder « les bases de la paix perpétuelle » sur un remaniement équitable de la carte de l'Europe ; il n'eut pas de succès ; cependant un congrès pacifique eût pu aisément remanier la carte de l'Europe mieux que les victoires de la

Prusse. La paix pourtant a des amis de plus en plus nombreux et de plus en plus hardis, et bien des conflits se règlent à l'amiable. Pendant la guerre de Sécession, les Anglais avaient manifestement donné de l'aide aux Sudistes; ils les avaient laissés armer en Angleterre des vaisseaux de guerre, notamment l'*Alabama*; les Sudistes vaincus, le gouvernement de Washington exigea de la Grande-Bretagne une indemnité. Malgré l'opinion anglaise, Gladstone admit le principe d'un arbitrage qui condamna l'Angleterre à une indemnité de 80 millions : « Cette blessure d'amour-propre, disait le grand ministre, pèse un grain de poussière dans la balance, comparée à la valeur morale de cet exemple : deux grandes nations, parmi les plus fières et les plus sensibles au sentiment patriotique, venant de bon gré devant un tribunal loyalement choisi, plutôt que de s'en rapporter au jugement de l'épée. » Un arbitrage a réglé, encore entre l'Angleterre et les États-Unis, la question des pêcheries de la mer de Behring. Le Congrès de Berlin de 1885 a partagé amiablement la plus grande partie de l'Afrique. Un traité de 1896 soumet d'avance à l'arbitrage les conflits qui peuvent se produire entre les États-Unis et l'Angleterre. La France vient de signer des conventions d'arbitrage avec l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, et d'autres nations en font autant. L'Allemagne seule entre difficilement dans cette voie. Sur l'initiative du tsar Nicolas II, une première Conférence de la paix s'est réunie à La Haye en 1899 : elle ne produisit aucun résultat au point de vue du désarmement, même partiel; elle précisa les dispositions bienfaisantes de la Convention de Genève en s'efforçant de limiter les maux de la guerre sur mer comme sur terre; surtout, malgré une longue et vive résistance du délégué allemand, elle institua une *Cour permanente d'arbitrage*. On peut croire que peu à peu les puissances s'habitueront à porter leurs conflits devant ce tribunal qui pourtant jusqu'ici n'est pas très occupé : il y a si longtemps que les peuples ne connaissent que les armes pour le règlement de leurs comptes.

Victor Hugo chanta un jour ce beau rêve, qui est peut-être une prophétie : « Un jour viendra, soyons-en sûrs, où la

France, l'Allemagne, la Russie, l'Australie, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, la Suède, la Norvège, toutes les nations de l'ancien monde, se fondront dans un même amour, dans une même confédération, pour constituer la fraternité des nations de la vieille Europe, comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, le Poitou, l'Auvergne, toutes les provinces qui nous sont chères, se sont fondues dans l'unité dont la France est la résultante. Un jour viendra, peut-être proche, où les seuls champs de nos batailles seront glorieux et pacifiques, les marchés s'ouvrant au commerce, les esprits s'ouvrant aux idées. Un jour viendra, radieux et pur, où les boulets et les obus, où les balles et le plomb qui tuent seront détruits et remplacés par le suffrage universel des grands peuples réconciliés, par l'arbitrale autorité d'un Sénat international et souverain dans ses décisions, qui sera de droit à l'Europe ce que le Parlement est à l'Angleterre, ce que la Chambre et le Sénat sont actuellement à la France. Un jour viendra, jour ineffable, où l'on verra ces deux groupes immenses, les États-Unis d'Amérique, les États-Unis d'Europe, placés glorieusement face à face, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs lettres, leurs sciences, leurs arts, leur génie, défrichant et colonisant, améliorant la Création sous le regard du Créateur et combinant, pour en tirer la vie seconde et le bien-être, ces deux forces illimitées, incalculables, infinies, la fraternité des hommes et la puissance de Dieu ». Déjà même le rêve du poète paraît étroit ; il faudrait maintenant appeler, dans l'immense famille humaine, les peuples de l'Asie : qui sait si la vieille Chine bouddhiste, si sage et si laborieuse depuis tant de siècles, n'enseignera pas au monde enfin la paix ?

Mais sans doute il faudra bien du temps encore pour achever cette éducation de l'humanité, comme pour achever l'éducation de l'individu, en un mot pour fonder la société humaine sur la justice. Cependant on trouvera des raisons d'espérance à mesurer le chemin parcouru depuis l'antiquité, à comparer la cité antique et la cité moderne. La cité moderne, sous le régime démocratique, c'est la cité antique élargie en forme de nation par le système représentatif, gou-

vernée par des magistrats élus, sous le contrôle des représentants du peuple, non plus fondée sur l'esclavage, mais servie par la machine de fer et d'acier, par la science et par l'industrie, faite tout entière d'hommes libres en puissance de continuel perfectionnement intellectuel et moral. L'antiquité, ce n'était qu'un foyer lumineux au milieu d'une humanité presque entièrement barbare ; le temps présent, c'est le monde entier éclairé d'une même civilisation. Combien il y a fallu de temps ! Et de sang ! Quand on considère la lenteur et la difficulté de ces résultats, ce qui a été fait pour rapprocher l'humanité dans une même œuvre, ce qui reste à faire pour fonder la solidarité entre les citoyens d'une même nation, entre les nations de la terre, pour construire la cité harmonieuse, encouragé par le spectacle d'hier, découragé parfois par la tâche de demain, convaincu de la fatalité du progrès et en même temps de l'effort qu'il exige, on aboutit à la grande loi qui est la vraie morale de l'histoire des hommes : travaillons.

---



# TABLE DES MATIÈRES

## LIVRE PREMIER

### LES TEMPS MODERNES (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> SIÈCLE)

|  |     |
|--|-----|
| CHAPITRE PREMIER. — Le XV <sup>e</sup> siècle. Les grandes découvertes.                  |     |
| L'imprimerie . . . . .   | 1   |
| 1. — La fin du moyen âge, 1.   |     |
| 2. — Nations nouvelles, 7.   |     |
| 3. — Les grandes découvertes maritimes, 17.  |     |
| 4. — L'imprimerie, 25.   |     |
| CHAPITRE II. — La Renaissance. . . . .   | 29  |
| 1. — Les primitifs, 29.  |     |
| 2. — L'âge d'or de la Renaissance en Italie, 37.   |     |
| 3. — La Renaissance en France. La cour et les châteaux, 50.                              |     |
| CHAPITRE III. — La Réforme. . . . .  | 67  |
| 1. — Luther et Calvin, 67.   |     |
| 2. — Triomphe de la Réforme dans le nord de l'Europe, 73.                                |     |
| 3. — Les Jésuites et le concile de Trente, 79.   |     |
| 4. — La grande lutte pour la liberté de conscience, 86.                                  |     |
| CHAPITRE IV. — Le XVII <sup>e</sup> siècle. La monarchie absolue. . . . .                | 93  |
| 1. — La fondation de la monarchie absolue, 93.   |     |
| 2. — La monarchie de droit divin, 101.   |     |
| 3. — Le « Siècle de Louis XIV », 110.  |     |
| 4. — Défauts et déclin de la monarchie absolue, 119.                                     |     |
| CHAPITRE V. — Le XVIII <sup>e</sup> siècle. Puissances nouvelles. L'Eu-<br>rope. . . . . | 126 |
| 1. — L'équilibre européen, 126.  |     |
| 2. — La Prusse, 133.   |     |
| 3. — La Russie, 139.   |     |
| 4. — « L'Europe », 149.  |     |
| CHAPITRE VI. — Le Parlement anglais . . . . .  | 156 |
| 1. — Les origines du Parlement, 156.   |     |
| 2. — La Révolution de 1648. Cromwell, 162.   |     |

3. — La Révolution de 1688, 169.
4. — Le régime parlementaire au XVIII<sup>e</sup> siècle, 175.

CHAPITRE VII. — La question coloniale. Les États-Unis. . . . . 183

1. — La question coloniale en général, 183.
2. — La fondation de l'Empire anglais, 191.
3. — Les derniers grands voyages maritimes, 197.
4. — La fondation des États-Unis, 200.

## LIVRE II

### LA RÉVOLUTION (XIX<sup>e</sup> SIÈCLE)

CHAPITRE VIII. — L'ancien régime . . . . . 211

1. — Le gouvernement et la société, 211.
2. — Les idées nouvelles, 220.
3. — Influence française en Europe et en Amérique, 235.
4. — Les préliminaires de la Révolution française, 240.

CHAPITRE IX. — La Révolution française . . . . . 247

1. — La Révolution, 247.
2. — Les principes de 1789, 262.
3. — La société nouvelle, 268.
4. — Les résultats politiques, 274.

CHAPITRE X. — La Révolution et l'Europe. Napoléon . . . . . 281

1. — La guerre aux rois, 281.
2. — La conquête des frontières naturelles de la France, 291.
3. — Napoléon. — Le Grand Empire, 296.
4. — Le congrès de Vienne et la Sainte-Alliance, 304.

CHAPITRE XI. — Les Révolutions de la France au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1870) . . . . . 313

1. — Le régime de la Restauration (1815-1830), 313.
2. — Le régime de Juillet (1830-1848), 321.
3. — La seconde République (1848-1852), 327.
4. — Le second Empire (1852-1870), 334.

CHAPITRE XII. — La transformation de l'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle.  
Les nouvelles nationalités . . . . . 339

1. — L'Italie, 339.
2. — L'Allemagne, 345.
3. — La Question d'Autriche et la Question d'Orient, 351.
4. — La Russie, 359.

CHAPITRE XIII. — Le régime parlementaire en Angleterre . . . 366

1. — L'ancien régime et la réforme de 1832, 366.
2. — Les réformes économiques, 374.
3. — Gladstone et l'Irlande, 379.
4. — L'Angleterre actuelle, 385.

|  |      |
|--|------|
| <b>CHAPITRE XIV. — Le régime parlementaire en France. La troisième République.</b> | 390  |
| 1. — Établissement de la République parlementaire,                                 | 390. |
| 2. — La constitution de 1875-1884,   | 396. |
| 3. — Le Fonctionnement de la Constitution. — Partis et réformes,                   | 403. |
| 4. — Le régime parlementaire en Suisse,  | 409. |

## LIVRE III

## LE MONDE ACTUEL

|   |      |
|---|------|
| <b>CHAPITRE XV. — Les sciences. — L'industrie et le commerce.</b>       | 415  |
| 1. — Les sciences au XIX <sup>e</sup> siècle,                           | 415. |
| 2. — Applications à l'agriculture et à l'industrie,                     | 422. |
| 3. — Les voies de communications. Le commerce,                          | 428. |
| 4. — La circulation de la richesse,                                     | 436. |
| <b>CHAPITRE XVI. — L'expansion coloniale des puissances européennes</b> | 442  |
| 1. — L'Angleterre,  | 442. |
| 2. — La France,   | 450. |
| 3. — La Russie,   | 458. |
| 4. — L'Allemagne,   | 465. |
| <b>CHAPITRE XVII. — L'Amérique</b>                                      | 471  |
| 1. — La constitution des États-Unis,                                    | 471. |
| 2. — La formation de « l'Union »,                                       | 475. |
| 3. — L'impérialisme aux États-Unis,                                     | 481. |
| 4. — L'Amérique latine,   | 487. |
| <b>CHAPITRE XVIII. — Les Jaunes. Chine et Japon.</b>                    | 493  |
| 1. — Les Européens en Extrême-Orient,                                   | 493. |
| 2. — La Restauration impériale au Japon,                                | 500. |
| 3. — Le « dépeçement » de la Chine,                                     | 506. |
| 4. — La Russie et le Japon,   | 510. |
| <b>CHAPITRE XIX. — La culture littéraire et artistique</b>              | 518  |
| 1. — Les lettres,   | 518. |
| 2. — Les arts,  | 539. |
| <b>CHAPITRE XX. — La cité moderne.</b>                                  | 555  |
| 1. — La fin de l'esclavage et du servage,                               | 555. |
| 2. — L'émancipation de l'individu,                                      | 561. |
| 3. — La question sociale,   | 567. |
| 4. — La solidarité internationale. La paix,                             | 574. |

## TABLE DES GRAVURES

---

|  | Pages. |
|--|--------|
| <i>L'Europe en 1520</i> . . . . .  | 8-9    |
| <i>Les grandes découvertes du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle.</i> . . . . . | 14-15  |
| Un navire du xv <sup>e</sup> siècle, au temps de Colomb . . . . .                        | 20     |
| Giotto, Saint François d'Assise et le pape Honorius . . . . .                            | 34     |
| L'Eglise Sainte-Marie-des-Fleurs à Florence . . . . .                                    | 36     |
| Le pape Léon X de Médicis . . . . .  | 39     |
| Le palais des Doges à Venise . . . . .   | 43     |
| Léonard de Vinci, La Joconde . . . . .   | 44     |
| Raphaël, La Sainte Famille . . . . .   | 46     |
| Michel-Ange, Moïse . . . . .   | 48     |
| L'Eglise Saint-Pierre de Rome . . . . .  | 49     |
| Albert Dürer, La Melancolia . . . . .  | 54     |
| Jean Goujon, Le portail de Saint-Maclou à Rouen . . . . .                                | 56     |
| Le palais de Jacques Cœur à Bourges . . . . .  | 57     |
| Le château de Fontainebleau . . . . .  | 58     |
| Le château de Blois, aile et escalier de François I <sup>er</sup> . . . . .              | 59     |
| Le château de Chambord . . . . .   | 61     |
| Pierre Lescot, Le Louvre . . . . .   | 63     |
| <i>Les Provinces-Unies de Hollande.</i> . . . .  | 87     |
| Les États-Généraux de 1614 . . . . .   | 96     |
| Richelieu, par Philippe de Champaigne . . . . .  | 98     |
| Une séance du Parlement de Paris . . . . .   | 99     |
| Jacques Callot, Les malheurs de la guerre . . . . .                                      | 101    |
| Versailles, Le château et les jardins . . . . .  | 103    |
| Le palais de Versailles, vu des jardins . . . . .  | 105    |
| La chambre de Louis XIV, à Versailles . . . . .  | 107    |
| Louis XIV, par Rigault . . . . .   | 109    |
| Un vaisseau de guerre au xvii <sup>e</sup> siècle . . . . .                              | 111    |
| Charles I <sup>er</sup> , par Van Dyck . . . . .   | 113    |
| Poussin, Les bergers d'Arcadie . . . . .   | 115    |
| P. Puget, Milon de Crotoné . . . . .   | 116    |
| Une ruelle, ou salon, au xvii <sup>e</sup> siècle . . . . .                              | 117    |
| Médaille de la révocation de l'Edit de Nantes . . . . .                                  | 120    |



|  |         |
|--|---------|
| Le palais royal de Potsdam. . . . .  | 136     |
| Frédéric II. . . . .   | 138     |
| <i>Europe centrale au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i> . . . .                  | 140-141 |
| Pierre le Grand. . . . .   | 146     |
| Catherine II . . . . .   | 147     |
| Le Gâteau des rois, (à propos du partage de la Pologne) . . . .              | 148     |
| <i>Les agrandissements de la Russie au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i> . . . . | 151     |
| Olivier Cromwell. . . . .  | 166     |
| Guillaume III d'Orange. . . . .  | 173     |
| La Chambre des Communes d'Angleterre au xvii <sup>e</sup> siècle . . . .     | 176     |
| <i>L'Hindoustan au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i> . . . .                     | 189     |
| Dupleix . . . . .  | 190     |
| <i>La France et l'Angleterre dans l'Amérique du Nord.</i> . . . .            | 193     |
| Benjamin Franklin, d'après Cochin. . . . .                                   | 202     |
| Monseigneur le Dauphin labourant . . . . .                                   | 218     |
| Voltaire, par Jean Houdon . . . . .  | 222     |
| Le triomphe de Voltaire, à la Comédie Française . . . . .                    | 223     |
| Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville . . . . .                               | 224     |
| François Boucher, Scène pastorale . . . . .                                  | 226     |
| Greuze, Le fils puni. . . . .  | 227     |
| Chardin, par lui-même . . . . .  | 228     |
| Chardin, Le benedicite . . . . .   | 229     |
| Greuze, La cruche cassée . . . . .   | 230     |
| Un salon au xviii <sup>e</sup> siècle . . . . .                              | 232     |
| Le frontispice de l'Encyclopédie . . . . .                                   | 233     |
| Une expérience aérostatique à Versailles . . . . .                           | 234     |
| David, Le Serment du Jeu de Paume . . . . .                                  | 250     |
| La prise de la Bastille, gravure du temps . . . . .                          | 252     |
| Médaille de la nuit du 4 août 1789 . . . . .                                 | 253     |
| Médaille du 10 août 1792. . . . .  | 256     |
| Préparatifs de la fédération nationale, gravure du temps. . . .              | 276     |
| <i>L'Europe en 1789</i> . . . . .  | 282-283 |
| Le sacre de Napoléon, d'après David . . . . .                                | 297     |
| <i>L'Empire de Napoléon en 1811.</i> . . . .                                 | 303     |
| <i>L'Europe en 1815</i> . . . . .  | 308-309 |
| La médaille commémorative de la Charte de 1814 . . . . .                     | 315     |
| La colonne de Juillet, place de la Bastille . . . . .                        | 319     |
| Cuvour. . . . .  | 342     |
| Bismarck. . . . .  | 348     |
| <i>Les races en Autriche-Hongrie</i> . . . . .                               | 354     |
| <i>La Grèce contemporaine.</i> . . . .                                       | 357     |
| Hadstone. . . . .  | 381     |
| Gambetta. . . . .  | 391     |
| Halou, Le triomphe de la République . . . . .                                | 397     |
| Pasteur. . . . .   | 418     |
| <i>Le monde en 1907</i> . . . . .  | 430-431 |
| Un cuirassé d'escadre, le Charles-Martel . . . . .                           | 439     |

|   |     |
|---|-----|
| <i>Expansion européenne en Asie</i> . . . . .               | 444 |
| <i>Inde anglaise</i> . . . . .                              | 445 |
| <i>L'Empire français de l'Afrique occidentale</i> . . . . . | 451 |
| <i>Madagascar</i> . . . . .                                 | 455 |
| Savorgnan de Brazza . . . . .                               | 457 |
| <i>Le Turkestan russe</i> . . . . .                         | 461 |
| <i>L'extrême Orient</i> . . . . .                           | 463 |
| <i>Les États-Unis et le Mexique</i> . . . . .               | 478 |
| <i>La bataille des Blancs et des Jaunes</i> . . . . .       | 516 |
| Byron . . . . .   | 519 |
| Goethe . . . . .  | 520 |
| Victor Hugo . . . . .                                       | 521 |
| Michelet . . . . .  | 533 |
| La Madeleine, à Paris . . . . .                             | 539 |
| La Colonne Vendôme . . . . .                                | 540 |
| Arc de triomphe de l'Étoile . . . . .                       | 541 |
| Rude, Le Départ (bas-relief de l'arc de triomphe) . . . . . | 542 |
| Ingres, Homère déifié . . . . .                             | 545 |
| Delacroix, La Barque de Dante . . . . .                     | 546 |
| Girodet, Atala au tombeau . . . . .                         | 547 |

